



HAL
open science

La médiation paysagère à la mise à l'épreuve du territoire : Etude de cas du vignoble Beaujolais

Anna-Maria Yordanova

► **To cite this version:**

Anna-Maria Yordanova. La médiation paysagère à la mise à l'épreuve du territoire : Etude de cas du vignoble Beaujolais. Géographie. Université Lumière - Lyon II, 2022. Français. NNT : 2022LYO20065 . tel-04626397

HAL Id: tel-04626397

<https://theses.hal.science/tel-04626397>

Submitted on 26 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° d'ordre NNT : 2022LYO20065

**THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE
LYON 2**

**École Doctorale : ED 483
Sciences sociales**

Discipline : Géographie Aménagement Urbanisme

Soutenue publiquement le 12 septembre 2022, par :

Anna-Maria YORDANOVA

**La médiation paysagère à la mise à
l'épreuve du territoire.**

Étude de cas du vignoble Beaujolais.

Devant le jury composé de :

Béatrice MAURINES, Maîtresse de conférences HDR, Université Lumière Lyon 2, Présidente

Monique POULOT, Professeure des Universités, Université Paris Nanterre, Rapporteuse

François LEGOUY, Professeur des Universités, Université Paris 8, Rapporteur

Olivier GIVRE, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, Examineur

Claire DELFOSSE, Professeure des Universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2

Ecole Doctorale Sciences Sociales (ED 483)

Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme

Laboratoire d'Etudes Rurales (EA – 3728)

Anna-Maria Miroslavova Yordanova

La médiation paysagère à la mise à l'épreuve du territoire. Etude de cas du vignoble beaujolais



Thèse de Doctorat en Géographie, Aménagement et Urbanisme

Sous la direction de Claire DELFOSSE et co-encadrée par Olivier GIVRE

Présentée et soutenue publiquement le 12 septembre 2022 devant un jury composé de :

Claire DELFOSSE, Professeure de Géographie, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Olivier GIVRE, Maître de Conférence en Anthropologie, Université Lumière Lyon 2, Co-encadrant

François LEGOUY, Professeur de Géographie, Université de Paris 8, Pré-rapporteur

Béatrice MAURINES, Maître de conférences HDR en sociologie, Université Lumière Lyon 2, Pré-rapporteur

Christèle MERCIER, Déléguée territoriale Centre Est de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), Examinatrice

Monique POULOT, Professeure de géographie, Université Paris Nanterre, Examinatrice

Photo : Aménagement du belvédère de la carrière du Mont Brouilly, face au paysage viticole des appellations Côte de Brouilly, Brouilly et Beaujolais-villages.

Crédit photo : Anna-Maria Yordanova, avril 2015.

Résumé et mots-clés

Résumé :

Au début des années 2000, le Beaujolais vit, comme bien d'autres régions viticoles, une crise structurelle et conjoncturelle qui marque le déclin de l'agriculture française du début du XXI^e siècle. Le vignoble se retrouve alors face à des problématiques liées à son image et à la réaffirmation de ses spécificités (techniques, organoleptiques et sociales) qu'il convient aussi de réajuster. Depuis, plans stratégiques et axes de développement se sont multipliés. Les acteurs de la filière ont mis en place, avec le soutien financier des structures régionales et nationales et l'appui technique des organismes locaux de développement, des « *actions correctrices* » au profit de la pérennisation et de la recherche de performance économique des exploitations viticoles.

Depuis, les professionnels du vignoble beaujolais sont à la recherche de modèles pertinents de création de valeur pour la relance de la filière viticole. Conjointement aux stratégies nationales et régionales, on a réorienté le plan stratégique de développement du vignoble sur les éléments idéels tels que le terroir, le territoire et le paysage, afin de créer et/ou de recréer des liens entre le produit et le territoire. Dans le présent travail, je propose l'analyse et l'exploration des méthodes visant à redynamiser, requalifier et préserver le territoire du Beaujolais viticole, ses aires d'appellation et la diversité de ses terroirs à partir de son patrimoine agri-culturel le plus commun, le paysage.

Mots-clés :

Paysages viticoles, projets de paysage, médiation paysagère, crises, requalification, labellisations, territorialisation de l'action, qualité du cadre de vie, périurbanisation, attractivité territoriale, projets participatifs, projets expérimentaux.

Remerciements

Je remercie mes professeurs, Claire Delfosse et Olivier Givre de m'avoir accompagnée durant ces longues années et de m'avoir accordé leur confiance. Je remercie le jury d'avoir pris le temps de lire ce manuscrit et de lui avoir porté intérêt car le présent travail a été réalisé avec toute mon attention et tout mon sérieux.

Je dédie cette thèse à ma famille et avant tout à ma chère maman Larisa Yordanova, en la remerciant pour son infinie patience, pour son aide et son soutien précieux. A mon père Miroslav Yordanov, lui aussi docteur, pour ses encouragements, ses conseils méthodologiques et son incitation à aller toujours plus loin en me surpassant.

A mes quatre enfants : Alexandra, Irina, Ioann et Ilia pour leur foi en moi et leur amour. A mon cher époux, en le remerciant de m'avoir épaulée et encouragée à aller au bout de cette entreprise. Je remercie également mon frère Géorge Yordanov qui a toujours été présent lors des moments difficiles.

Je remercie ma belle-famille, tous mes proches et amis qui m'ont hébergée, écoutée, encouragée, et qui ont prié pour moi. Mes remerciements sincères vont vers Carole Kirilov pour sa relecture bienveillante et les corrections apportées à ce manuscrit.

Je souhaite remercier mon amie Aurore Navarro pour son temps, son investissement et son aide si précieuse pour le premier jet de cette thèse, écrit chez elle en Toscane.

Ma reconnaissance sincère s'adresse à tous ceux qui ont contribué à cette thèse. Mes collègues et amis de l'Union des Vignerons du Beaujolais : François, Sandrine, Catherine, Karine, Sénia, Christelle, Gilles, Roger et Christine. Mes collègues de l'Espace des Brouilly, Stéphanie et Alexandra. Je remercie également Alain de Romefort car c'est grâce à lui que je me suis retrouvée en beaujolais.

Un grand merci aux personnes avec lesquelles j'ai pu vivre et partager cette expérience : aux vignerons et habitants du Beaujolais, aux professionnels de la filière et du territoire, à mes collègues du labo, à mon entourage proche. Le temps passé sur le terrain a été ponctué de moments difficiles qui permettaient aux doutes et à l'appréhension de s'installer, mais il a été également riche d'émotions positives. Les rencontres avec des personnes si différentes et intéressantes m'ont permis de dépasser toutes les limites, et de réaliser des projets fabuleux et uniques pour lesquels une confiance absolue m'a été accordée.

Je remercie François Roth, directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais et Michel Trichard, président des crus Brouilly et Côte-de-Brouilly, qui m'ont suivie dans toutes mes initiatives en ignorant les trames bureaucratiques classiques communément suivies dans ce domaine d'actions. Ce partenariat explique en grande partie la réussite du projet de paysage qui s'est structuré exclusivement sur le facteur humain.

Quant à l'écriture de la thèse, cet exercice a été éprouvant et pas toujours évident pour moi car le français n'est pas ma langue maternelle. La solitude académique et le contexte très peu valorisant dans lequel la mission s'est achevée ne m'ont pas aidée non plus. Cependant, j'espère que j'ai su partager avec vous, le temps de la lecture, les différentes nuances qui qualifient ce vignoble remarquable, qui ont déterminé cette expérience professionnelle et m'ont offert cette occasion de participer à son développement le temps d'un projet.

*« Il est tonifiant de se retourner un moment sur le chemin de l'existence,
pour mesurer les étapes franchies,
se féliciter des obstacles surmontés,
pour demander à l'expérience du passé et à l'énergie des précurseurs,
des raisons nouvelles d'entreprendre et d'espérer »¹.*

¹ Emile Bender, président du Conseil général du Rhône, président de la Fédération des syndicats de défense du Beaujolais, citation tirée de l'article *Le cinquantenaire de la reconstitution du vignoble en Beaujolais* paru dans la *Revue de Viticulture* en 1930.

Sommaire

Résumé et mots-clés.....	3
Résumé :	3
Mots-clés :	3
Remerciements.....	4
Sommaire	6
Index des acronymes	9
Introduction	12
PREMIERE PARTIE : Le Beaujolais viticole par le prisme du paysage.....	35
Chapitre 1. Une recherche structurée par et sur le projet de paysage	36
I. La mise en ressource du paysage : entre conceptualisation, valorisation et instrumentalisation	36
1. La mise en ressource du paysage, entre conceptualisation, valorisation et instrumentalisation	36
2. Le paysage viticole au service de la valorisation des AOC viticoles. Présentation de l'étude de cas de la labellisation Chartre de Fontevraud au Pays des Brouilly	43
II. Label International de réseaux d'excellence de paysages viticoles : La Chartre de Fontevraud au Pays des Brouilly	45
1. Proposition d'un projet collectif multi-acteurs.....	45
2. Le paysage médiateur et/ou objet de médiation : une transversalité	48
3. Pour une posture transversale, pluridisciplinaire et appliquée	54
Conclusion du chapitre.....	61
Chapitre 2. Présentation du terrain d'étude : le Beaujolais, un territoire en crises multiples	62
I. Présentation du vignoble et du Pays Beaujolais à travers ses familles « historiques ».....	62
1. Les paysages beaujolais : entre tradition et modernité.....	62
2. Attractivité, pression et transition foncière	88
II. Les grands enjeux de la filière et du territoire : polémique de la qualité paysagère	95
1. Se développer à proximité d'une métropole européenne	96
III. Médiateur d'un territoire en construction et en recherche de légitimité : le Syndicat mixte du Beaujolais	98
1. Des compétences complémentaires au service d'une même stratégie	99
2. Attractivité du cadre de vie, pression urbaine et transition foncière	107
Conclusion du chapitre.....	117
Chapitre 3. Cadre stratégique du développement économique et social de la filière beaujolais : perspectives et freins	119
I. Les conséquences des crises multiples sur la filière vitivinicole	119
1. Remise en question du « Modèle AOC » : l'Appellation d'Origine Contrôlée, une assise légitime et suffisante pour l'image des vins ?.....	119
2. Rupture de dialogue : crise dans les rapports entre professionnels de la filière et viticulteurs	127
II. Cadre stratégique du développement économique et social de la filière et du territoire beaujolais : perspectives et freins	139

1. Le patrimoine, vecteur de développement économique : la rencontre entre filière vitivinicole et tourisme	139
2. La « mise en label » des territoires : la panacée du développement local ?	145
Conclusion du chapitre.....	151
Conclusion de la Partie I.....	153
DEUXIEME PARTIE : La médiation paysagère en action et en chantier.....	157
Chapitre 4. La Charte de Fontevraud : le moteur de la construction, et une marque collective au service de l'AOC.....	158
I. Les projets du Pays des Brouilly : une marque collective au service de l'AOC.....	158
1. Présentation du terrain d'étude et des acteurs du projet Charte de Fontevraud.....	158
2. Présentation du projet de paysage au sein de l'association des producteurs Brouilly et Côte de Brouilly	169
3. L'adhésion officielle à la Charte de Fontevraud : vers une recomposition des rapports entre les acteurs au travers du paysage.....	180
II. De la fonction utilitaire à la valeur patrimoniale du paysage	185
1. Analyse structurelle de la définition et de la prescription de la qualité paysagère du vignoble.....	185
2. Fabrication de « modèles paysagers » et institution d'objets communs pour l'action	200
3. Mise en perspective avec la démarche de valorisation des paysages viticoles à l'échelle du vignoble	203
Conclusion du chapitre.....	210
Chapitre 5. Activités et réalisations, ou comment gérer un monde de projets.....	212
I. Cadres et contextes de la recherche commanditée : la place du chercheur-acteur au cœur d'espaces de dialogue, de négociation et d'ingénierie territoriale	212
1. Volonté de « faire-ensemble » ou la fragile légitimité à atteindre parmi une pluralité d'acteurs.....	213
2. Variation de l'implication : la déclinaison des formes de médiation	217
II. La coordination du projet de paysage, ou comment construire une action collective et partagée	227
1. La Charte et « l'objectivation » de la demande sociale.....	227
2. Structuration d'une méthodologie de l'animation.....	230
Chapitre 6. La Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly, un label international de réseaux d'excellence de paysages viticoles.....	233
I. La constitution d'une base de repères patrimoniaux et identitaires communs	233
1. Vers la connaissance des composantes patrimoniales du Pays des Brouilly.....	234
2. La désignation du patrimoine identitaire et des haut lieux du Pays des Brouilly	245
II. Projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly : émergence et évolution.....	257
1. La gouvernance partagée autour d'un lieu partagé	257
2. Un partenariat fort entre le Pays des Brouilly et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles	263
3. Elaboration d'un sentier d'interprétation ludique et innovant.....	277

III. Projet Géoparc en Beaujolais : une approche multidisciplinaire et multi-partenariale	284
1. Structuration de la valorisation patrimoniale du territoire du Beaujolais.....	285
2. Impact des réalisations sur l’appréciation du paysage et la réappropriation de sa qualité	297
IV. À la recherche d’outils de sensibilisation pertinents et percutants	302
1. Implication du vignoble beaujolais en tant que laboratoire de recherche	302
2. Forces et faiblesses des paysages viticoles du Beaujolais ou comment travailler l’excellence	304
3. Expérimentation de projets partenariaux autour de la transversalité du paysage	312
Conclusion du chapitre.....	321
CONCLUSION GENERALE.....	324
BIBLIOGRAPHIE	337
Références bibliographiques.....	337
Table des illustrations	353
Table des cartes.....	353
Table des figures	354
Table des photographies.....	356
Table des matières	358
Annexes	364

Index des acronymes

- ALUR** : Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové
- AOOC** : Appellation d'Origine Contrôlée
- AOP** : Appellation d'Origine Protégée
- CA** : Communauté d'Agglomération
- CASDAR** : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural
- CAVBS** : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CC** : Communauté de communes
- CCBPD** : Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- CCPA** : Communauté de communes du Pays de l'Arbresle
- CCSB** : Communauté de communes Saône-Beaujolais
- CDCEA** : Commission départementale de consommation des espaces agricoles
- CDCI** : Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- CDDRA** : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
- CDPRA** : Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes
- CETE** : Centre d'Etudes Technique de l'Equipement
- CGD** : Contrat Global de Développement
- CRADT** : Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du territoire
- CGD** : Contrat Global de Développement
- COR** : Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
- COS** : Coefficient d'Occupation des Sols
- CROF** : Contrat Régional Objectifs de Filière
- CVO** : Cotisation Volontaire Obligatoire
- CUMA** : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
- DATAR** : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DIREN** : Directions Régionales de l'Environnement
- DOG** : Document d'Orientations Générales
- DREAL** : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DTA** : Directive Territoriale d'Aménagement

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GFA : Groupement Foncier Agricole

HVE : Haute Valeur Environnementale

INAO : Institut National des Appellations d'Origine

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

LOA : Loi d'Orientation Agricole

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

MAE : Mesures Agro-Environnementales

OCM : Organisation commune du marché du vin

OIV : Organisation Internationale de la Vigne et du Vin

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PEP : Pôle d'Expérimentation et de Progrès

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PIDA : Programme Intégré de Développement Agricole

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAQ : Suivi Aval Qualité

SAU : Surface Agricole Utile

SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRU : Solidarité et de Renouvellement Urbain

UVB : Union des Vignerons du Beaujolais

VQPRD : Vins de Qualité Produits dans des Régions Déterminées

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Introduction

« Le savoir des sciences humaines est d'essence constructiviste, si bien que toute connaissance géographique n'est qu'un arrangement possible du réel spatial, lequel ne peut être saisi - et transmis culturellement - que par le biais des constructions intellectuelles donnant un sens au foisonnement des phénomènes territoriaux »².

Cette thèse de doctorat, intitulée *La médiation paysagère à la mise à l'épreuve du territoire. Etude de cas du vignoble beaujolais*, a été réalisée au sein du syndicat viticole de l'Union des Vignerons du Beaujolais (UVB). Conduite dans le cadre d'une bourse CIFRE entre 2012 et 2016, en partenariat avec le Laboratoire d'Etudes rurales, elle a été menée sous la direction de la géographe Claire Delfosse et de l'ethnologue Olivier Givre. Le travail présenté est le résultat d'une recherche-action qui a eu lieu dans le cadre d'une expérience professionnelle de coordination de Chartes paysagères et de projets de paysage. Par projets de paysage j'entends un espace de construction qui tient compte des problématiques « *propres à la recherche en paysage* », d'actions qu'on inscrit dans une approche globale des politiques du paysage et de projets qu'on construit en tant que pratique professionnelle sur un territoire donné tout en tenant compte des enjeux de celui-ci.

L'entrée par le paysage me permet de développer la présente thèse dans un double objectif. D'une part, elle m'offre un cadre interprétatif qui rend possible la rencontre entre un territoire administratif et une filière, par l'examen critique des politiques territoriales du terrain de recherche, à savoir le Beaujolais et les politiques de développement de son vignoble. D'autre part, la présentation des projets de paysage conduits dans le cadre de la présente recherche appliquée rend palpable ma contribution à la mise en œuvre d'une ingénierie paysagère multi-acteurs sur des secteurs d'AOC viticoles. Ces démarches se sont déployées sur quatre ans et ont pris place au sein de deux aires d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Brouilly et Côte-de-Brouilly, mais aussi plus largement à l'échelle du vignoble beaujolais et à l'échelle nationale.

Il s'agit d'appréhender par cette recherche située, pour une période définie et dans une perspective dynamique, les procédés de patrimonialisation et de construction territoriale qui évoluent dans un contexte politique, administratif, social, territorial et national de reconfiguration et requalification. J'analyserai ainsi, d'après mes observations et les expériences de la recherche appliquée conduite dans le cadre du contrat CIFRE, les mécanismes et le format par lesquels on entend développer les territoires et la filière viticole aujourd'hui. Car l'évolution des enjeux suppose de réinventer et d'introduire de nouveaux objets dans le domaine de l'action publique. Cela explique mon intérêt pour le potentiel du patrimoine et du paysage en tant qu'objets pour l'action, que les acteurs ont mobilisé dans le cadre de politiques territoriales et politiques de filière pour en faire une

² Jacques Maby, présentation de ses thèmes de recherche sur le site de l'Université d'Avignon : <http://univ-avignon.fr/m-jacques-maby--3045.kjsp>.

politique consensuelle de relance économique et sociale. Pour Jacques Maby : « *le paysage, ou plus précisément l'expression paysagère du territoire, dans sa dimension de spectacle esthétique et non plus seulement de milieux biogéographiques, devient un objet d'étude essentiel [...] en tant que marqueur le plus expressif de dynamiques spatiales [et] enjeu identitaire très concurrentiel* :

- Pour les occupants (consommateurs du spectacle environnemental) ;
- Pour les décideurs (metteurs en scène du spectacle de l'aménagement) ;
- Pour les producteurs (vendeurs du spectacle des produits du terroir) »³.

La thèse concentre son analyse sur les étapes et les conditions de fabrication du paysage, sa révélation en ressource⁴ territoriale et en objet d'action publique qui se fait, se défait, se négocie et se partage dans des arènes d'acteurs divers. Ainsi, celui-ci, dans sa plus large acception, constitue le socle de cette thèse, et il est également à l'origine d'une expérimentation méthodologique pertinente pour l'analyse en sciences sociales.

Qu'il soit abordé comme ressource et bien commun, ou comme enjeu, il est essentiel de saisir les conditions dans lesquelles le paysage a été accepté ou non, patrimonialisé ou controversé par les acteurs dans les nouvelles approches du développement local.

L'objectif est de comprendre la transversalité et la multifonctionnalité de la thématique paysagère qui a émergé en Beaujolais pour devenir objet partagé. L'analyse déployée s'appuie sur la vision disciplinaire que j'ai développée en géographie, en anthropologie et en sociologie appliquée au développement local. Afin de situer la construction des interventions spécifiques et d'évaluer la mise en opérationnalité du paysage en tant que levier dans les processus de développement du territoire et de requalification de la filière je vais me servir des exemples des projets de paysage que j'ai conduits dans le cadre de la coordination d'une Charte paysagère à l'échelle d'une AOC et d'une démarche de valorisation des paysages viticoles à l'échelle du vignoble beaujolais.

Crise des représentations et de l'identité territoriale du vignoble beaujolais : causes et effets

La recherche qui m'a été commanditée par l'Union des Vignerons du Beaujolais - le syndicat historique du vignoble - a pris place dans un contexte d'élaboration du plan stratégique et de développement de la filière Beaujolais et s'est inscrite également dans la continuité des travaux de recherche de la géographe Hélène Gibert. En effet, un partenariat a été instauré entre l'UVB et l'Université Lumière Lyon 2 en 2008 mais la filière s'est « *offerte* » aux universitaires en sciences sociales en tant que laboratoire pour l'observation

³ Citation tirée de la présentation des thèmes de recherche de Jacques Maby ; <https://univ-avignon.fr/m-jacques-maby--3045.kjsp>

⁴ Les ressources étant des caractéristiques dont le potentiel peut être développé.

et l'expérimentation depuis bien longtemps. Des travaux de thèse, un post-doctorat et de nombreux stages individuels et collectifs ont été conduits afin de mieux connaître les causes et les effets des crises successives qui ont marqué tour à tour le vignoble.

C'est ainsi qu'une première thèse en géographie est soutenue en 2012 au sein du Laboratoire d'Etudes Rurales (LER-Université Lyon 2) par Hélène Gibert. Sa recherche s'est attachée à la définition du territoire vitivinicole du Beaujolais suivant une analyse systémique. Cela a permis de mettre en évidence les raisons du déclin des vins du Beaujolais et plus particulièrement de leur renommée. Les travaux ont également contextualisé l'évolution des stratégies de lutte contre la crise économique mises en place par les professionnels de la filière. Mais le plus grand apport de la chercheuse a été son analyse approfondie de l'image perçue et vécue des vins du Beaujolais. La pertinence de ses résultats a été reçue avec beaucoup d'attention par les acteurs de la filière ; en outre ils ont été mobilisés en tant qu'argument dans des démarches de revalorisation du vignoble déclinées *a posteriori*.

Mais avant et afin d'introduire ces besoins de requalification des produits dans lesquels se situe également mon intervention, il convient de revenir sur le phénomène de crise identitaire et les éléments contextuels qui ont marqué le déclin des AOC du Beaujolais. Pour cela, Hélène Gibert remonte à la fin des années 1960. On comprend alors qu'à partir de cette période et pendant près de trente ans, le vignoble beaujolais s'est émancipé et enrichi grâce au produit du Beaujolais Nouveau : notons que la stratégie *marketing* déployée autour des vins nouveaux constitue l'une des plus remarquables dans l'univers des vins à l'échelle mondiale. Le Beaujolais a en effet inventé, imposé et ritualisé tout un cérémonial autour des Primeurs, créant ainsi un produit exclusif et une attente auprès des consommateurs. La « *sortie* » du célèbre vin, le troisième jeudi de novembre, est marquée par sa dégustation au même moment dans plusieurs points du globe. Cependant, depuis le début des années 2000, la réputation d'un vin rustique et populaire, festif et sympathique, pénalise l'authenticité et les valeurs gustatives de l'ensemble des vins du Beaujolais.

Ainsi, dans sa thèse, Hélène Gibert a procédé à une analyse des processus, des causes et des conséquences de « *l'effet Beaujolais Nouveau* »⁵ sur la dégradation de l'image de l'ensemble de la gamme des AOC du Beaujolais. Celle-ci est confondue par les consommateurs avec les Primeurs. Quant aux vins, dits de garde en appellation Beaujolais et Beaujolais-Villages, ils sont restés assez méconnus et peu référencés dans les linéaires, car ils ont été longtemps négligés par les stratégies de promotion. A cela s'ajoute le constat, révélé par une enquête nationale, de la quasi-absence de représentation de l'identité territoriale du vignoble dans l'imaginaire des consommateurs.

⁵ Hélène Gibert, 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2.

Ces différents éléments expliquent en partie les causes pour lesquelles le Beaujolais - territoire et douze AOC confondus - soit communément et systématiquement associé au produit *marketing* du Beaujolais Nouveau. Les conséquences d'une brutale dégradation de la qualité gustative des Primeurs couplées à un tel amalgame sont les raisons de la dégradation globale de l'image du vignoble. La chute de toute une filière ne s'arrête pas là mais s'accroît entre 2007 et 2008. Le bilan est lourd pour le vignoble : son image est dénigrée, tout comme la notoriété des produits dans leur ensemble. La multiplication des parcelles abandonnées et en friche renforce la vision d'un vignoble naufragé. À côté des problématiques propres aux conséquences d'une crise économique, ces processus ont accéléré des formes de délitement social du corps viticole qui s'est traduit par un désengagement des actions collectives et la mise en œuvre de stratégies de plus en plus individuelles.

Ainsi, et alors que le vignoble du Beaujolais a été l'un des premiers à bénéficier de la labellisation Appellation d'Origine Contrôlée de l'INAO, les crises récentes l'ont confronté à la nécessité d'engager une phase de redéfinition de ce qui faisait terroir, qualité du produit et finalement ce qui fait même territoire de production. Depuis le début des années 2000, le vignoble s'est engagé dans une redéfinition de ses qualités à travers la réalisation de tests organoleptiques, de dégustations, de recherches œnologiques, menées par le Sicarex, sur les qualités géologiques et géo-pédologiques des sols, les savoir-faire et les principales caractéristiques des produits en AOC. Progressivement, l'idée de requalification du vignoble émerge.

En parallèle, le souhait des professionnels du vignoble de valoriser l'image et de bâtir des stratégies qui s'appuient sur une qualité prouvée et reconnue, a nécessité le rapprochement avec des centres de recherche et des universités. Ainsi ont vu le jour des actions construites dans un souci de participation de l'ensemble des acteurs de la filière, comme en témoigne un des plus importants projets du Beaujolais, la caractérisation des sols. Ces démarches et interrogations des acteurs autour de la question de l'image et de la qualité posent les premiers jalons des actions de requalification. C'est dans ce cadre que se définit ensuite la notion de qualité paysagère.

Cette situation fait surgir de nouveaux vocables dans les discours. Pour la première fois, les acteurs du territoire (viticulteurs, élus locaux, professionnels, techniciens, monde associatif) et les habitants vont évoquer le mot paysage. Plus encore, celui-ci sera inclus dans les mesures de redressement de l'image de la filière, aux côtés du terroir, auxquels les acteurs vont chercher à redonner du sens.

L'analyse d'Hélène Gibert, autour des stratégies de communication mises en place en Beaujolais, démontre qu'à partir de 2006, le vignoble cherche à retravailler et à reterritorialiser son image afin de contrebalancer l'identité négativement perçue des vins primeurs. C'est à ce moment-là que la communication autour des AOC du Beaujolais a été orientée sur l'identité culturelle et patrimoniale du Pays Beaujolais, une identité jusque-là négligée. Paysages, châteaux, maisons de vigneron, villages et autres éléments du patrimoine sont mis en avant pour déconstruire la perception d'un vignoble « *industriel* »

qui s'est forgée dans l'imaginaire des Français, en lien avec phénomène du Beaujolais Nouveau.

Très longtemps oubliés, les éléments du patrimoine matériel et naturel resurgissent alors dans les campagnes publicitaires et sur les affiches promotionnelles. La mise en avant de la richesse des structures paysagères, souvent comparées aux paysages de la Toscane en Italie, et l'accent mis sur la diversité du patrimoine bâti, se justifient selon Hélène Gibert par le souhait de « *se rapprocher de l'image de vignobles tels que la Bourgogne ou le Bordelais* »⁶. Ces démarches ont également été orientées pour conforter l'image d'un produit de terroir en réaction à sa « déterritorialisation » et à un effet de célébrité dû non pas à son origine territoriale mais à la promotion commerciale dont il a fait l'objet.

Le complexe qualitatif : un outil à développer pour la compétitivité des filières

En 2006, le vignoble du Beaujolais se trouve dans une situation économique difficile. Afin de remédier à un large ensemble de problématiques sociales et économiques, les acteurs ont cherché à bâtir un nouveau stratagème structuré autour de trois pôles : le produit, le vignoble et la réorganisation commerciale de la filière. Ce que l'on appellera la « *stratégie de la réussite* » se construit intégralement autour de la doctrine de la qualité. Le développement du vignoble et du produit sont envisagés dans une perspective qualitative. Les études engagées par l'interprofession ont fourni un apport essentiel à la compréhension des mécanismes de création de la valeur matérielle.

La période évoquée coïncide avec le regain d'intérêt pour les produits du terroir⁷ et la valeur immatérielle dont ils sont porteurs. Cet intérêt enclenche à son tour un « *processus de réappropriation des différentes sphères de la société : économique, politique, touristique, aménagement du territoire, gestion du patrimoine* »⁸.

Dans sa contribution intitulée « *À propos de la qualité des productions agricoles et de sa relation aux territoires* », Guy Di Méo réconcilie l'ensemble des enjeux de la qualité d'une production alimentaire dans une situation de co-construction sous le chapeau du « complexe qualitatif ». Selon l'auteur : « Dans le sillage de la qualité [...] c'est la typicité, puis le terroir et le territoire, mais aussi le patrimoine et le paysage qui forment de tels

⁶ H. Gibert, 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2. p. 308.

⁷ C. Delfosse (dir.), 2011, *Les modes du terroir*, Les Indes Savantes, Paris.

⁸ L. Bérard, P. Marchenay, Claire Delfosse, 2004, « Les « produits de terroir » de la recherche à l'expertise », dans *Ethnologie française*, 2004/4 (Vol. 34) ; Julien Frayssignes, 2005, *Les AOC dans le développement territorial. Une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Michel Roux et Valérie Olivier, INP/ENSAT, Toulouse.

chaînon engendrant une sorte de complexe qualitatif autour de l'alimentation et de ses lieux comme de ses méthodes de production »⁹.

Le complexe qualitatif est désormais largement mobilisé dans les stratégies globales de développement des filières. Si ce concept est compris et accepté aujourd'hui, il doit être identifié, saisi et désigné par les acteurs de la filière. La captation des différentes potentialités qualitatives que les espaces de production marqués par des signes de la qualité dissimulent, sont à rechercher selon Jacques Maby dans trois domaines de la réalité spatiale :

- premièrement, dans *le terroir* et ses qualités physiques ;
- puis, dans *le lieu d'origine* et ses qualités identitaires ;
- et enfin, dans *le territoire* et ses qualités socioculturelles¹⁰.

La prise en compte des composantes matérielles et immatérielles des produits de terroirs nécessite effectivement de voir à travers un nouveau prisme l'univers physique et socioculturel de ces derniers, ainsi que la valeur immatérielle dont ils sont porteurs. C'est ce complexe que je chercherai à mettre en évidence dans les pages qui suivent, afin de démontrer le travail construit, les efforts engagés dans le sens de la requalification environnementale et identitaire du vignoble, ainsi que de l'amélioration des conditions économiques et sociales.

La mise en place du plan stratégique de développement du vignoble beaujolais

Le plan stratégique mis en route par la profession viticole du Beaujolais, appelé encore plan Bolio¹¹, constitue un important point de départ pour la filière et consiste en un travail autour du développement des atouts de la filière en vue de sa requalification.

Dans les grandes lignes, ce dernier cherche à promouvoir une politique de qualité jusqu'au consommateur final (figure n° 2). Pour cela, les acteurs doivent imaginer de repartir des fondements de la qualité des vins et des éléments idéels qui la constituent et qui forment le complexe qualitatif. Mais, en plus de redessiner les contours des produits, il s'agit de se pencher sur l'accroissement de la notoriété du vignoble qui doit passer par la réinvention d'une ingénierie composite, moteur des évolutions et des réorientations engendrées pour la gouvernance de la filière.

⁹ G. Di Méo, 2010, « A propos de la qualité des productions agricoles et de sa relation aux territoires », dans Jean-Claude Hinnewinkel (dir), 2011, *La gouvernance des territoires du vin*, éd. Féret, p. 73.

¹⁰ J. Maby, 2007, *Le vin, argument identitaire du territoire*, Conférence donnée à la Société Géographique Italienne (Rome), janvier 2007, <https://jacquesmaby.wordpress.com/2007/01/13/le-vin-argument-identitaire-du-territoire/>, article consulté le 23 mai 2015.

¹¹ Alain Bolio est l'ingénieur général à l'origine du « plan avenir Beaujolais » présenté le 1^{er} décembre 2006 et validé en 2007 par le Ministère de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'au Conseil général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux.

Le cadre stratégique de développement envisagé par les acteurs du vignoble beaujolais que j'ai schématisé, montre la complexité des ponts et interdépendances à créer entre trois éléments qui caractérisent le complexe qualitatif : le produit, le vignoble et la stratégie commerciale. N'étant pas en mesure de traiter la complexité du volet économique, je souhaiterais aborder les efforts engagés par les acteurs de la filière dans le sens de la requalification environnementale et des logiques d'identification du vignoble.

Le schéma ci-dessous (cf. figure 1) représente sommairement la stratégie de développement, structurée autour du regain d'une image valorisante du vignoble, mais aussi du produit et du développement de la commercialisation et de la valeur des vins. Le schéma cherche à mettre en relief le complexe qualitatif propre au vignoble du Beaujolais, tel qu'envisagé par les acteurs de la filière. Cette représentation fait référence à l'enchevêtrement des réalités auxquelles renvoient le précepte du complexe qualitatif et la nécessaire complémentarité entre les acteurs. Nous voyons également la conjugaison protéiforme de la qualité que les différents agents et sous-ensembles impliqués dans la filière peuvent décliner selon leurs compétences technico-économiques.

Pour atteindre un développement structuré du complexe qualitatif, comme nous pouvons le voir, il est nécessaire de créer des ponts entre les trois objets d'action que sont : le produit, le vignoble et la stratégie commerciale. L'interprétation du schéma dévoile aussi les différentes échelles d'intervention que ce soit au niveau de la parcelle, de l'appellation, du domaine ou du vignoble. Elle fait apparaître l'idée de collectivité et d'organisation de cette collectivité socio-professionnelle en groupes d'acteurs qui cherchent à conjuguer leurs compétences au nom d'un même objectif et de l'intérêt commun.

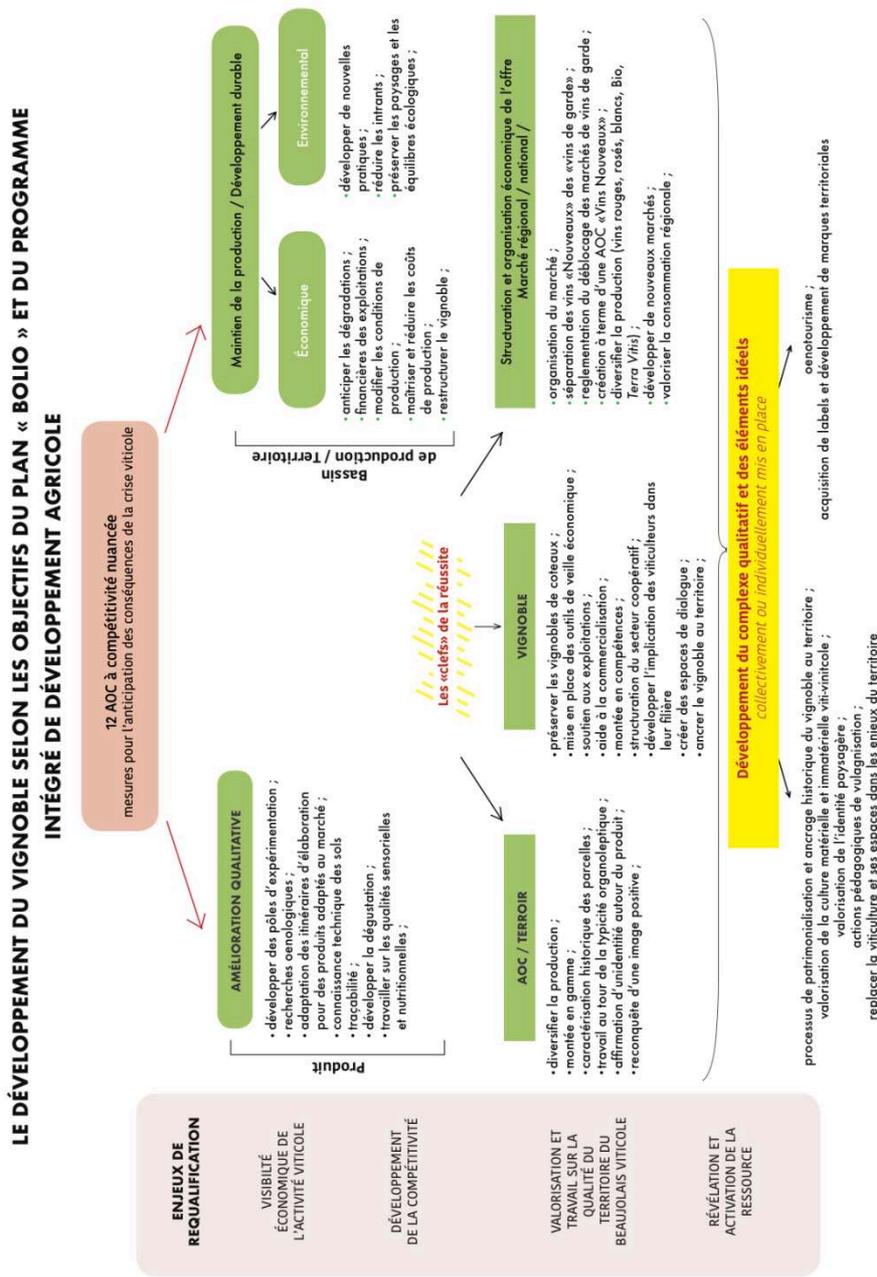
Conjointement à d'autres stratégies nationales et régionales, le plan stratégique de développement, porté par l'Union des Vignerons du Beaujolais, a été orienté en grande partie sur des « *éléments idéels* »¹² tels que le terroir, le territoire et le paysage. La prise en compte des composantes naturelles et culturelles des produits de terroir nécessite effectivement de voir sous un nouveau jour l'univers physique et socioculturel de ces derniers, ainsi que la valeur immatérielle dont ils sont porteurs.

Les processus de désignation et de conjugaison des valeurs matérielles et immatérielles sont uniques pour chaque espace de production sous signe de qualité. Ils constituent des objets d'analyse pertinents pour les sciences sociales car ils sont négociés, défendus et/ou rejetés par les acteurs. L'accroissement de la plus-value passe, comme je vais chercher à le démontrer, par l'interconnexion d'axes complémentaires et d'acteurs qui cherchent à renforcer la qualité et à diversifier les performances du territoire et de la filière. Dans ce sens, mon regard sur de nouvelles ressources en tant qu'objet d'étude s'avère porteur car il s'inscrit dans une logique d'accentuation des pouvoirs d'attraction.

¹² J. Maby, 2002, « Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles », dans *Annales de géographie*, 624, pp. 198-211.

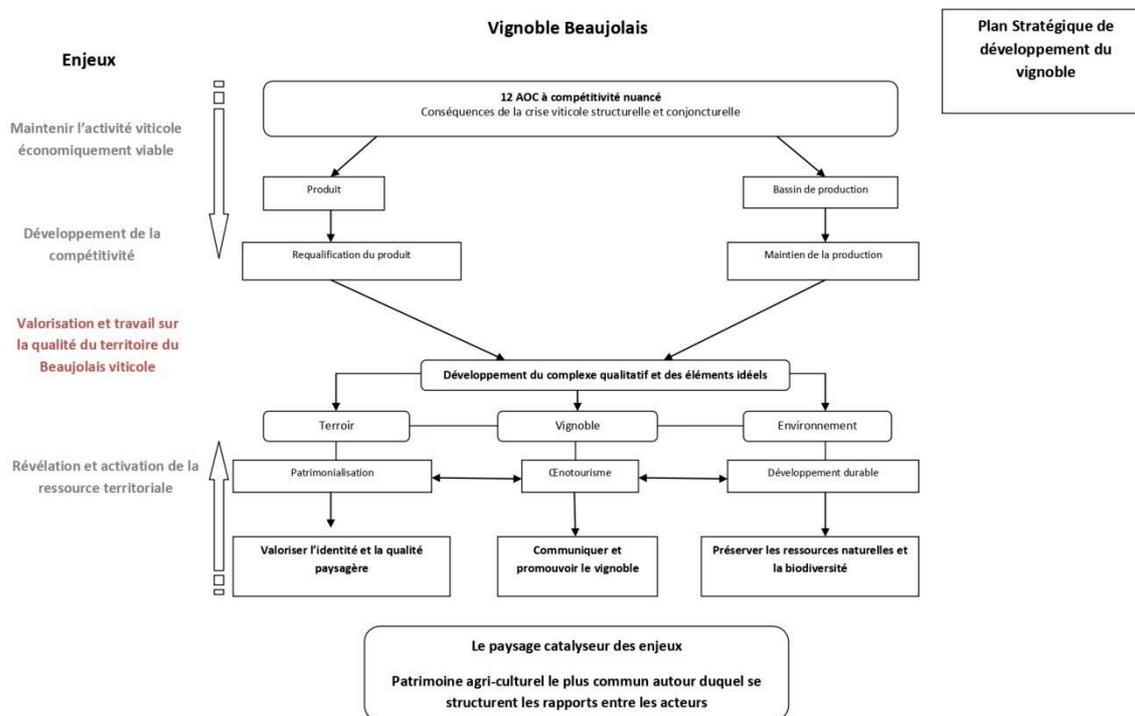
À partir de l'analyse des stratégies de requalification déployées dans le vignoble, on verra que, dans le Beaujolais, le travail sur l'enjeu de la qualité a évolué dans le temps. Les organisations ont tenté de l'explorer dans toute sa complexité. Des actions ont été déployées pour l'élaboration d'outils et d'un registre argumentaire afin de renforcer les propos tenus autour des valeurs intrinsèques, que cela soit pour le produit ou pour le territoire. Ces outils ont été conçus et transmis aux acteurs économiques, aux habitants et aux différents professionnels.

Figure 1. Présentation schématique de développement du vignoble selon les objectifs du Plan « Bolio » et le Programme intégré de développement agricole.



Réalisation synthèse Anna-Maria Yordonova, 2017.

Figure 2. Schéma simplifié des perspectives de développement du vignoble Beaujolais selon la synthèse du « Plan Avenir Beaujolais » et du Programme intégré de développement agricole.



Réalisation synthèse Anna-Maria Yordanova, 2017.

Mise en avant des valeurs de non-usage dans des processus de labellisation

Si les études des chercheurs en sciences agronomiques et sociales ont démontré que « l'effet terroir » est un patrimoine culturel en constante évolution, en Beaujolais on a entrepris un travail global autour de sa « réinvention ». Ce travail de construction de sens et de savoir a nécessité le rapprochement avec des centres de recherche et des universités qui ont contribué, à travers leurs travaux, à la structuration de nouveaux questionnements en lien avec la requalification de l'image des vins du Beaujolais, par la mise en avant des qualités intrinsèques des terroirs.

Ce désir a été alimenté par l'ambition d'obtenir une reconnaissance pour les vins des Crus, un classement en « premiers Crus ». Pour cela, l'Union des Vignerons a initié la mise en place d'une cellule de recherche pluridisciplinaire. En 2010, les professionnels de la filière évoquent une échéance de dix ans pour l'accumulation de savoirs nécessaires pour la sollicitation de la mention « premier Cru ». C'est ainsi que le vignoble a initié un partenariat avec le Laboratoire d'études rurales de l'Université Lumière Lyon 2. Ce partenariat s'est matérialisé par une série d'études confiées à des étudiants, des doctorants et post-doctorants de cette cellule de recherche spécialisée non seulement dans le monde rural mais aussi en matière de produits de terroir et de qualité.

Ce que l'on a cherché à mettre en place, c'est un travail global en lien avec d'autres projets menés sur le territoire. La thèse de doctorat d'Hélène Gibert fut associée aux expérimentations menées par le Cluster beaujolais ; des projets autour des phénomènes d'urbanisation des espaces ruraux ont été conduits et la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud¹³ a été suivie dans le cadre de la présente thèse CIFRE. Des mémoires et des stages ont également été réalisés au sein des structures professionnelles de la filière.

De plus, différentes démarches conséquentes ont été enclenchées autour des composantes naturalistes des terroirs telles que le sol, le climat, et la géologie. Ces externalités mêlent subtilement les aspects identitaires et culturels constituant l'univers des terroirs désignés par les signes de qualité (AOC, AOP, IGP), et renforcés par des démarches de labellisation et des processus de mise en tourisme.

Les choix de cette politique de redressement, construite autour de nouveaux enjeux et objets, sont clairement explicités dans les travaux d'Hélène Gibert. La chercheuse souligne par exemple le besoin d'explorer davantage et de mettre en avant les valeurs de non-usage associées aux terroirs tels que : les méthodes culturelles, les valeurs de l'éducation mais aussi celles des logiques d'identification territoriale constituant incontestablement un élément et « *une composante sociale* »¹⁴ du terroir.

L'exploration du terroir en tant qu'objet concourt « *à la recomposition et à la requalification des territoires vitivinicoles, à la fois en interne et en externe. [...] La reconstruction et la réappropriation collective d'une identité vécue locale, rattachée à la vitiviniculture, constitue la première étape d'une requalification interne de la filière vin. Elle est nécessaire pour la définition de l'identité territoriale vendue : elle devient alors patrimonialisée, c'est-à-dire valorisable économiquement* »¹⁵.

On voit ainsi se dessiner une stratégie qui dépasse les enjeux économiques du rayonnement commercial et s'oriente vers des objectifs de reconstruction de l'image du vignoble. Dans mon travail je cherche à mettre en avant les efforts, les outils et les procédés visant à la requalification de l'identité vécue. Car, la revalorisation de l'image du vignoble est

¹³ « *La Charte de Fontevraud est née de l'association de l'interprofession et de la mission Val de Loire, à la suite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO du Val de Loire en 2000 et du colloque international de Fontevraud « Paysages de vignes et de vins » qui s'est tenu en juillet 2003. La Charte de Fontevraud a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence. En 2010, la Charte regroupe cinq signataires : le Val de Loire, la Côte de Beaune méridionale, Château-Chalon, les Costières de Nîmes et Lavaux en Suisse* ». Source : www.charte-de-fontevraud.org .

¹⁴ H. Gibert, 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2. P. 399

¹⁵ *Ibid.*

essentielle non seulement pour les consommateurs mais aussi pour les professionnels, les acteurs publics et privés et les habitants mêmes du Beaujolais.

Selon la géographe Hélène Gibert, les conditions de réussite de ce processus de requalification doivent allier « *compétitivité sur le marché, reconstruction d'une image liée à l'identité territoriale locale et valorisation de la construction sociale des terroirs. Elles engendrent différentes recompositions : de l'espace de production, des liens avec d'autres territoires de proximité (vignobles et bassins de consommation), mais aussi de la gouvernance du vignoble, passant d'une vision sectorielle à une démarche territoriale associant l'ensemble des acteurs locaux* »¹⁶. Ce constat marque la jonction entre la recherche-action que j'ai pu conduire et les travaux sur ces questions de revalorisation. Dans la perspective proposée par Hélène Gibert, on entrevoit la suggestion d'une indispensable coopération entre le monde vitivinicole et son territoire.

Au-delà des actions propres à la filière, celle-ci doit s'impliquer davantage dans des dynamiques partenariales, des projets de territoire et des initiatives locales. Les travaux de la géographe marquent ainsi un tournant pour le Beaujolais car les résultats de l'étude sont formels sur le nécessaire rencontre entre la culture vitivinicole (dans toute sa complexité) et les enjeux de valorisation et de développement du territoire. Or, on peut constater que les questions d'attractivité et de qualité territoriale s'imposent à plusieurs titres dans les réflexions institutionnelles et les politiques de développement, sans que les projets initiés s'articulent nécessairement avec les enjeux de la filière, alors que celle-ci cherche également à travailler sur la qualité.

Il ne suffit plus de penser le développement du Beaujolais par la relance unique du produit, mais par la réinvention des modèles stratégiques qui travaillent de manière globale et complexe sur la construction de nouvelles ressources aptes à générer de la richesse et à renforcer une attractivité. Dans cette optique c'est autour de l'œnotourisme et du patrimoine, mais aussi du paysage et du terroir, que le territoire et la filière se rencontrent.

Quant aux démarches de labellisations, elles réunissent nécessairement un large panel d'acteurs et participent à la construction opérationnelle d'une démarche de territoire. De manière générale, elles ont pour effet d'initier des processus globaux de production culturelle et identitaire autour d'un objet fédérateur tel que le paysage, le patrimoine culturel matériel ou immatériel, la géologie, etc. De leur côté, la nature transversale de ces objets et l'ambition du projet rendent indispensable la coopération. Cet état de fait s'explique par le besoin de répondre à de nombreux objectifs et enjeux tels que la mobilisation de qualités culturelles, naturelles et paysagères, dans une logique de système de gouvernance élargie en cherchant l'adhésion et la participation active des habitants, des acteurs publics et privés tout en mettant en cohérence des actions conduites sur le territoire.

¹⁶ H. Gibert, 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2. p. 49

Les démarches se multiplient depuis plus de 25 ans et on observe un glissement des tendances de plus en plus orientées sur des processus de patrimonialisation. Ces derniers, dans un sens large, cherchent la mise en place d'outils qui facilitent la perception et l'appréhension de l'espace sur lequel on mettra en avant d'autres externalités. Selon Hadjou Lamara¹⁷, le territoire n'est jamais donné en soi, mais il résulte d'une phase de construction qui repose sur la mise en valeur d'un certain nombre de ressources. Le territoire se définit alors par un ensemble d'éléments et d'aménités qui contribuent à créer son identité. L'auteur nous invite à nous détacher d'une vision déterministe du territoire qui consisterait à définir la ressource comme « *un potentiel naturel exploitable* ». En effet, on assiste à un élargissement de cette définition qui fait que le critère marchand n'est plus le seul critère à être retenu. Entrent peu à peu en compte dans la définition de la ressource des objets comme les paysages, le climat, le patrimoine, la géologie, qui deviennent de véritables facteurs de différenciation et d'attractivité touristique potentielle. De fait, le patrimoine naturel et culturel constitue un thème porteur pour le tourisme.

Le paysage semble aussi offrir des ouvertures innovantes en matière de requalification. Le cas du projet de la Charte de Fontevraud imaginé et initié par les producteurs des Crus Brouilly et Côte-de-Brouilly est un exemple intéressant. Il illustre les façons selon lesquelles les acteurs se sont saisis du patrimoine naturel et culturel des AOC pour rebâtir l'identité des appellations autour des valeurs physiques et identitaires des terroirs et la qualité esthétique des paysages. Dans le cas du projet de la Charte de Fontevraud, ce sont les acteurs qui ont entrepris de rentrer dans une démarche de labellisation pour redynamiser les deux Crus. L'adhésion à la Charte a été perçue comme novatrice par la forme de revendication territoriale qui a mis en route un nouveau processus de réappropriation identitaire, mais aussi par l'implication du monde viticole. En parallèle, au cours de la mise en œuvre du plan d'action qui a suivi l'adhésion, la nécessité d'aller vers une approche globale de la gestion paysagère a émergé. C'est une période qui coïncide avec l'élaboration d'une approche nouvelle des stratégies de développement et de requalification des externalités des territoires sous Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour l'ensemble du vignoble.

La labellisation : une stratégie d'économie de terroir

Dans le Beaujolais, le contexte de décentralisation et de crises successives a fait émerger de nouveaux modèles stratégiques. Le phénomène de résilience observé dans le cas de la filière et du territoire souligne la durabilité de celle-ci et sa capacité à rebondir. En

¹⁷ H. Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », Développement durable et territoires [En ligne], Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/>

parallèle des changements économiques et institutionnels on a pu observer des mutations des formes de gouvernance et d'organisations professionnelles qui ont fait apparaître de nouvelles structures, de nouvelles lignes de conduite et de nouveaux réseaux.

Les collectivités et les acteurs du monde vitivinicole ont dû affirmer leurs capacités à anticiper les effets produits et à définir des procédures correctrices. Parmi la large palette de projets il est opportun de s'attarder sur l'accroissement des démarches de labellisation. Ces processus sont intéressants car le « *désir de reconnaissance universelle* »¹⁸ induit un changement de regard et une évolution des champs d'action très souvent inscrits dans des processus de patrimonialisation. Dans ce sens, le patrimoine (dans sa plus large acception) et la culture se sont transformés en produits ainsi qu'en leviers pertinents pour le développement territorial.

Dans son article *Patrimoine versus mondialisation*, Edith Fagnoni interroge la pertinence de ces tendances dont les acteurs des territoires nationaux se saisissent largement. Parmi ces tendances on retrouve *le label* : phénomène fulgurant en ce début du XXI^e siècle qui semble se déployer parallèlement aux processus liés à la mondialisation et qui mobilise *l'authentique* et *le remarquable* pour lutter contre la banalisation et la dilution des particularismes identitaires en opposition à la dialectique de la globalisation. Selon Fagnoni ce désir d'affirmation autour de la notion d'« *authenticité* » est censé permettre aux territoires de rentrer dans la course à la compétitivité afin de se soustraire à la standardisation.

Selon Fagnoni, « *la labellisation s'inscrit dans un processus de compétitivité, de classement, de certification, support de la montée en gamme des territoires* »¹⁹. Diverses formes de revendications territoriales cherchent à mettre en route des processus de reconnaissance. À commencer par l'échelle communale, puis intercommunale et régionale régulièrement mises en avant dans le cadre de démarches de qualité patrimoniale.

Identité et image constituent alors une nouvelle grille de lecture pour les praticiens du développement local et, de plus en plus, pour les chercheurs. Les stratégies de relance économique poussent les acteurs à se saisir d'objets afin de les valoriser. Selon Fagnoni²⁰ l'appréhension qualitative de ces objets, que l'on peut observer et saisir à travers les dynamiques de labellisation, devient le fruit d'une ingéniosité collective.

C'est ce que je souhaite montrer à travers le travail de recherche appliquée que j'ai pu conduire durant quatre ans. Il s'agit du projet d'adhésion du Pays des Brouilly au label international d'excellence paysagère dit aussi Charte de Fontevraud. L'animation de cette

¹⁸ 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (1972-2012). *L'invention de la « valeur universelle exceptionnelle »* - Colloque Université de Bourgogne, les 14, 15 et 16 novembre 2012.

¹⁹ E. Fagnoni, 2013, « Patrimoine versus mondialisation ? » in *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53/ 3-4|2013 : Fonctions urbaines et respiration patrimoniale de la ville.

²⁰ *Ibid.*, E. Fagnoni, 2013, *op. cit.*

Charte m'a été confiée par le syndicat d'appellation et a pris plus largement la forme d'une recherche-action commanditée.

Pertinente à plusieurs titres, la démarche de labellisation a enclenché des modalités d'action différentes de celles habituellement déployées par les syndicats d'appellation d'origine. Cette nouvelle stratégie se résume par la volonté de deux AOP, dont la renommée n'est plus à faire, de valoriser le territoire de production grâce au paysage viticole. En effet, la révélation de la ressource paysagère en tant que valeur ajoutée semble prendre place dans ce qu'on peut qualifier d'économie du terroir. De manière très synthétique cette économie peut se décliner en trois sources possibles de valorisation directe :

- le domaine agroalimentaire qui évolue de plus en plus selon les modes de consommation et la variation des goûts ;
- la rencontre et les convergences du tourisme et de l'œnotourisme dont la compétitivité dépend de la capacité de démarcation construite sur la mise en scène des particularismes locaux, des valeurs immatérielles des terroirs qui s'expriment à travers les patrimoines socioculturels et naturels ;
- les activités liées aux labellisations, propres aux produits (AOC, AOP, IGP, Label Rouge etc.) et d'autres formes de reconnaissance.

De fait, le projet initié par l'association des producteurs des Crus Brouilly et Côte-de-Brouilly apparaît comme une étude de cas très pertinente à plusieurs titres. A commencer par l'émergence d'une nouvelle approche du terroir par la mobilisation du paysage, un objet d'action jusqu'alors méconnu. La conduite à différentes échelles spatiales, de l'animation de la Charte de Fontevraud a nécessité la mise en place d'une ingénierie territoriale et d'une nouvelle forme de gouvernance multi-acteurs tout aussi pertinente pour l'analyse. Ce qui introduit la place de la médiation paysagère dans le processus et le rôle du médiateur que j'ai dû endosser durant la durée du contrat CIFRE. La pertinence de la médiation se trouve dans le développement d'une dialectique partenariale entre un territoire et la filière, et implicitement entre les acteurs, promue à différents niveaux politiques, institutionnels et professionnels.

Les projets de paysage au service de la qualité territorialisée

D'une part, la démarche d'adhésion au label Charte de Fontevraud a fait naître un sentiment d'appréciation esthétique du paysage en tant qu'objet politiquement justifié. De l'autre, le travail sur l'excellence paysagère a introduit l'idée de qualité territorialisée. La révélation de cette qualité suppose le travail sur un large ensemble de composantes qui se résume aux modalités de reconnaissance d'usages préexistants, d'historicité et d'ancienneté d'éléments matériels et immatériels de la culture locale. La patrimonialisation

dans ce cas-là met à jour une certaine forme de « *réflexivité territoriale* »²¹ qui a été expérimentée dans le cadre des projets de paysage et de leur mise en opérationnalité.

La charge conceptuelle du paysage ne cesse de grandir et de s'enrichir depuis la fin des années 1990. Exploré et mis en action par plusieurs disciplines, le paysage est devenu progressivement un objet transversal. À travers lui, c'est la trame de construction, dans un cadre expérimental, de la qualité territorialisée qu'il s'agit d'observer. La modélisation de cette trame de qualité territorialisée pour la filière et pour le territoire passe par des engagements. L'analyse de la fabrication de « *modèles paysagers* » dans différents procédures et études, diagnostics et plans d'actions souligne l'objectif de mise en action de paysages performés et croisés aux thématiques et domaines transversaux : politiques, économiques, agro-écologiques, démographiques, touristiques, sociaux, etc. Constat renforcé par les études de cas qui mettent côte à côte :

- le paysage au service de la requalification ;
- le paysage dans les politiques de l'aménagement ;
- le paysage dans les politiques protectionnistes ;
- le paysage comme levier de sensibilisation et de mobilisation des citoyens²².

Et c'est dans des perspectives de stratégie de la requalification que se construit mon cadre d'analyse, structuré autour de la fabrique même de la qualité appréhendée avant tout comme argument dans des relations binaires telles que : qualité-territoire, qualité-paysage, qualité-produit. La qualité est abordée de manière implicite par les professionnels du développement comme *quelque chose qui fait sens* dans des procédures, des démarches de labellisation, des projets de patrimonialisation. Cela suppose de voir quelles sont les conditions d'émergence et de construction de ce champ lexical de la qualité jusqu'alors mobilisé de manière insignifiante. L'identification des promoteurs, des prescripteurs et des agents de la qualité sera suivie de l'analyse des manières dont ces acteurs se positionnent, s'organisent, et mobilisent ces nouveaux objets dans les différentes démarches menées.

Le Pays Beaujolais et son vignoble : un laboratoire propice à l'observation des processus de requalification

Le *Pays Beaujolais et son vignoble* se présente comme un laboratoire qui offre la possibilité d'observer la façon dont les acteurs anticipent les changements. Or, mes travaux s'inscrivent en plein dans l'axe stratégique prioritaire de la revalorisation des terroirs et des paysages du vignoble. Ils se focalisent sur la fabrique des nouveaux champs lexicaux tels

²¹ B. Debarbieux, 2003, « Territoire », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, pp. 910-912.

²² E. Droeven, 2010, *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, thèse de doctorat en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique, sous la direction de Claude Feltz, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, pp. 38-39.

que celui de « *la qualité* », mobilisée pour la création des normes auxquelles sont contraints de répondre les filières agroalimentaires, mais aussi les processus de développement. De fait, cela implique de se saisir de la manière dont la notion (récurrente) de qualité est objectivée, essentialisée et mise en action. C'est à partir de l'expérience de terrain que j'interroge les conditions d'émergence, de construction, d'articulation, de conduite de projets de paysage, ainsi que d'autres modèles d'intervention à travers le prisme de la « *qualité* ». Mais avant de dessiner cette forme composite d'idéal à défendre et à performer, il est nécessaire de le saisir dans la réalité du monde social du Beaujolais.

Triptyque territoire-filière-paysage : vers une politique consensuelle de gestion des espaces et des paysages

Se forme ainsi la trame des questionnements qui ont guidé ma réflexion autant sur le plan professionnel que scientifique, en se plaçant à la croisée de plusieurs concepts : filière²³, produit de qualité et territoire. Saisi dans un large éventail d'outils réglementaires, incitatifs, fédérateurs et de promotion, le paysage constitue mon fil conducteur pour comprendre le triptyque conceptuel « *territoire-paysage-filière* », qui pourrait aussi se décliner en « *qualité-patrimonialisation-attractivité* » à travers de nouvelles formes de rencontres entre le territoire et la filière.

Promue à différents niveaux politiques, institutionnels et professionnels, la dialectique partenariale entre la filière et le territoire se trouve depuis les années 2000 dans une période transitoire de restructuration de la gouvernance et de redistribution des compétences entre les différents acteurs. Pour les filières de production sous signe de qualité, ces prédispositions sont formalisées suite à une succession de réformes, à commencer par celle de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) qui devient en 2007 l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INOQ). La structure se préoccupe désormais de nouveaux enjeux, comme celui de l'ancrage des filières de produits d'origine dans leurs territoires respectifs. Ce travail d'ancrage se fait notamment à travers l'implication dans des processus de développement territorial et cette nouvelle fonction allouée aux filières se justifie par trois facteurs :

- le rôle incontestable de ces dernières dans l'économie locale ;
- l'occupation de l'espace par ses productions garantissant le maintien d'une catégorie socio-professionnelle ;

²³ Selon la définition de l'Insee « la filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de filière automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en général plusieurs branches », Source : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1734>, publié le 13 octobre 2016, consulté le 28.11.2017.

- le rôle des pratiques productives pour l'équilibre des écosystèmes, génératrices de ressources naturelles mais aussi de valeurs esthétiques du paysage.

En effet, la région du Beaujolais, dans ses aspects multiples (géomorphologiques, démographiques, culturels et politiques), offre un bon observatoire d'un territoire pluriel situé entre le rural et l'urbain. Qualifié de territoire infrarégional²⁴, le Pays Beaujolais s'est trouvé face à d'autres crises : celle de « *l'habiter* » avec le phénomène de périurbanisation et de mobilité accentué par les liens étroits avec la métropole lyonnaise, la pression foncière, les conflits d'usage et les rapports à l'espace mais aussi des impacts paysagers notables.

Le « *partage* » d'un espace sur lequel se déploient différents usages – tels que les usages productifs (agriculteurs, forestiers, entreprises, service public/privé) superposés aux usages récréatifs (associations de pêche/chasse, associations sportives, loisirs de plein air) et indirects (habitants, touristes, citoyens) – soulèvent des problématiques qui introduisent le paysage dans de nouvelles orientations à l'aide d'outils de planification et de programmation de gestion et de protection des espaces. Le paysage obtient de fait une place notable dans ces dispositifs à travers les engagements formels pour la protection des valeurs environnementales et/ou patrimoniales, et ce sont les textes de loi qui reconnaissent à l'objet paysage davantage de transversalité.

Le renouveau de l'intérêt pour la question paysagère vient de ce que le paysage va dépasser le domaine des seules représentations et qualités esthétiques pour rentrer dans le champ de l'intérêt général. Les préoccupations de l'impact positif des pratiques et des actions des sociétés sont au fondement de la doctrine du développement durable. C'est dans cette perspective de compréhension partagée des enjeux environnementaux qu'on a attribué à la gestion des espaces et des paysages le statut de bien public²⁵.

La montée en généralité de l'intérêt porté à la question paysagère va lui attribuer également une nouvelle place aux côtés des externalités des territoires à développer et à explorer. Par la prise de conscience que le paysage dispose d'une valeur marchande et non marchande, ce dernier s'inscrit pleinement dans les enjeux de développement économique, social et durable des territoires. En tant que ressource, il représente un levier de

²⁴ L'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône figure parmi les cinq autres agglomérations de l'espace de coopération des pôles métropolitains qui ceinturent la métropole lyonnaise. « Le Pôle métropolitain est un espace de coopération entre les 6 agglomérations : Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, CAPI Porte de l'Isère, ViennAgglo, Est Lyonnais et Villefranche-Beaujolais-Saône. La création du pôle métropolitain se présente comme l'aboutissement institutionnel d'une coopération engagée depuis plusieurs années. Son activité a vocation à promouvoir un modèle de développement durable du territoire, à améliorer sa compétitivité et son attractivité ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infrarégional », Source : <https://www.agglo-villefranche.fr/le-pole-metropolitain.html>

²⁵ R. Spichiger, J. Forney, 2005, « Indéfinissables paysages helvétiques » in Droz Y., Miéville-Ott V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 58.

développement territorial efficace qu'il s'agit d'actionner, auquel on doit donner du sens et que l'on doit transformer en objet d'action publique.

L'attractivité et l'excellence face à la concurrence et la compétitivité de la filière et du territoire

Les conséquences des crises socio-économiques et des recompositions politiques, institutionnelles et administratives observées en Beaujolais renvoient aux coercitions et aux pressions liées à la mise en concurrence et en compétitivité respectivement des territoires et de la filière. Ce constat se rapporte au devenir de ces deux entités qui se trouvent dans des contextes marqués par des changements soutenus. Dans les deux cas, le stratagème de l'attractivité et de l'excellence est à l'origine de processus orientés vers la spécialisation et la spécification.

Je chercherai dans le présent travail à développer les arguments autour de la question de l'attraction du Beaujolais en tant que territoire qui s'appuie sur des filières dynamiques cherchant, par l'adaptation de comportements stratégiques, à s'inscrire dans un environnement de marchés plus compétitifs. En effet, pour les filières agricoles et alimentaires, celle du tourisme ou encore de l'artisanat, il s'agit d'apporter de la plus-value à la fois aux services et aux produits. Car au-delà de sa fonction productiviste, l'agriculture met de plus à plus à contribution du développement des territoires, au service de l'identité et de l'ancrage local, son patrimoine matériel et immatériel (patrimoine bâti, savoir-faire, etc.). Dans le cas de la viticulture et du développement récent de l'œnotourisme, la prise de conscience du patrimoine en tant qu'externalité positive dans le développement économique de la filière et du territoire éclot depuis l'année 2006, période qui coïncide avec différents diagnostics et études conduits dans la filière, mais aussi au « *plan Avenir Beaujolais* ». Cet intérêt reste à structurer et à renforcer par des partenariats, des stratégies et des ressources que les territoires doivent mobiliser pour que le tourisme vitivinicole prenne forme.

Des études de cas multi-échelles pour enrichir l'analyse

Ma participation « *active* » dans des projets territoriaux et nationaux a donné matière à une étude détaillée à visée descriptive et analytique, mais aussi prescriptive et opérationnelle. La pertinence de ces études de cas se situe dans le fait qu'il s'agit de phénomènes limités dans le temps et dans l'espace nous permettant de répondre à une question évolutive mais déterminée par une temporalité et des contextes précis : la durée du projet, la politique, l'orientation des politiques territoriales, le budget. Les études de cas m'ont été imposées par la commande des partenaires institutionnels du contrat CIFRE.

Ma mission au sein de l'Union des Vignerons du Beaujolais a consisté à définir des actions prioritaires dans le cadre de la Charte paysagère du vignoble beaujolais. La question paysagère devait être travaillée dans sa plus large acception : préservation, mise en valeur,

sensibilisation à la question. En parallèle, une autre mission m'a été confiée par l'UVB, celle de coordonner le projet de Charte d'excellence de paysages viticoles dite Charte de Fontevraud. La valorisation de deux aires d'appellation Brouilly et Côte-de-Brouilly à partir de leur paysage patrimonialisé et la mobilisation de ce dernier en tant que levier d'action et objet fédérateur a constitué le socle de mon travail et « condense » l'essence de la thèse du fait qu'elle incarne la manière selon laquelle le paysage est devenu un objet de l'action publique, adoubé et argumenté, mis en événement mais aussi en dispositif. En parallèle, les nouvelles modalités d'agir adoptées par les viticulteurs et reprises par les professionnels de la filière ont permis de réinterroger l'assise des AOC. La notoriété perçue et vécue des AOC semble avoir besoin d'un réinvestissement de sens symbolique, social et identitaire.

Les études de cas de la thèse appuient la démonstration des chaînes d'actions qui ont adopté très souvent un format expérimental. Leur analyse doit permettre de saisir les effets produits par les interventions sur les acteurs du territoire mais aussi sur l'objet de l'action, que ce soit le paysage, ou la notoriété d'une AOC. C'est en construisant à partir du territoire un laboratoire, un espace de recherche, de rencontres, de fragmentation, de conflits et de réajustements qu'on va chercher à saisir la filière et le territoire.

Des questionnements initiaux à l'ajustement de la problématique

La thèse décrit et analyse la manière dont se construisent les registres argumentaires de l'action et des politiques locales reposant sur l'instrumentalisation des ressources matérielles et/ou symboliques liées à la question paysagère. En souhaitant renforcer les actions ascendantes, la Charte paysagère a tenté de créer des relations entre différents acteurs autour d'un objet nouveau.

Sans entrer dans une réflexion concernant l'évaluation de la qualité des attributs de ce qui est jugé remarquable, c'est la dynamique créée autour de la révélation des aménités qui m'importe. En effet, l'adhésion à des labels éveille des énergies et des synergies qui se manifestent dans l'intérêt commun de la promotion du territoire. Les processus mêmes des labellisations exigent l'adhésion effective et manifeste de la population. Des événements et des actions d'information et de sensibilisation sont mis en place afin que les habitants et les acteurs s'approprient l'objet qu'il s'agira de défendre. Grâce à la participation à différentes démarches d'adhésion, j'ai pu observer l'entrain et l'énergie que les acteurs manifestent au cours de la première phase des actions. Des convictions et des volontés fortes sont affichées, des moyens sont alloués et du temps important est dégagé. La question de « l'après-labellisation » se pose à plusieurs titres pour les acteurs locaux. Car si « *les acteurs qui s'occupent de monter les dossiers sont la plupart du temps autoproclamés [...]*

dans la phase qui suit le succès d'une candidature, il faut tout à coup décider de nouveaux processus et de nouveaux responsables, personnes et institutions »²⁶.

Or, si les organisations syndicales et territoriales cherchent à mettre en place des lignes de conduite innovantes, elles sont également à la recherche de légitimité et de reconnaissance. Dans ce sens, les labels semblent offrir l'image de démarches et d'engagements solides sur lesquels les élus politiques et professionnels cherchent à se reposer. Mes observations montrent, cependant que l'obtention d'un label n'engage pas toujours par la suite les acteurs à poursuivre la dynamique engagée, à la faire perdurer et vivre dans le temps. Ce qui est symptomatique également dans les stratégies de développement c'est qu'on inscrit trop souvent les labels dans le court terme. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les politiques publiques, pour s'inscrire dans des politiques régionales ou des lignes de financement, vont passer d'un objet d'action à un autre, d'un concept à un autre, d'un label à un autre.

La non-adhésion et la non-appropriation par les acteurs du territoire des outils mis à leur disposition suscitent de vraies questions. L'énergie et les efforts déployés par les techniciens et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des différents projets, peuvent être balayés par le renouvellement d'un conseil municipal ou l'évolution des priorités imposées par la gouvernance. Les techniciens expriment un sentiment de désenchantement et de frustration face à ces pratiques qui semblent faire partie de l'ordre des choses. Impuissants face aux changements parfois rapides dans l'orientation des projets de développement, ils doivent le plus souvent mettre en place des actions sans être en mesure d'assurer leur longévité.

Ces constats sur l'intérêt inflationniste pour les labels et sur la pérennité de leur existence post-obtention posent ainsi un ensemble de questions. Comment peut-on expliquer que les démarches de qualité paysagère et de qualité territoriale qui trouvent leur point d'orgue et leur légitimité dans les labellisations ne soient pas (pas ou très peu) reprises dans l'animation territoriale ? De même, pourquoi le transfert vers des acteurs économiques ne s'effectue-t-il que très marginalement, et pourquoi a-t-on du mal à faire vivre les labels obtenus ?

Si le point de départ est constitué par la démarche d'élargissement de l'adhésion à la Charte de deux appellations à tout le vignoble, c'est à travers le compte rendu du processus d'élargissement que pourront être abordées et vont être débattues par les acteurs eux-mêmes les questions de patrimonialisation, de modèle de développement, de territoire de production / de résidence, d'identité, de mode d'habiter, d'imaginaire.

²⁶ R. Bendix, « Héritage et patrimoine : de leurs proximités sémantiques et de leurs implications », p. 116, in *Ethnologie de la France*, cahier N° 26 *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*. Sous la direction de Chiara Bortolotto, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

La problématique sur laquelle s'appuie ce travail est donc la suivante :

Au-delà de la mise en lumière des processus de construction du projet de paysage²⁷ du vignoble beaujolais, ce sont les usages différenciés, les appropriations multiples et les captations diverses qui vont faire l'objet de la mise en carte d'un paysage patrimonialisé.

Ainsi, il s'agira de voir également en quoi le paysage est à la fois vecteur de consensus et vecteur de tension et de dissensus. Or, dans le cadre de cette recherche-action, le paysage est une sorte de prétexte pour rendre visible les rapports entre acteurs. C'est à travers la mise en place de la chaîne patrimoniale que le paysage nous permet d'être interrogé comme un observatoire. Cela amène à se demander en quoi le paysage est vecteur de consensus et de divergences.

- **L'hypothèse principale de la recherche est d'appréhender le paysage en tant qu'un opérateur et un révélateur des dynamiques locales, y compris des rapports de force au sein de la filière viticole.**
- **Se pose alors la question de savoir quelle est la manière d'aboutir à la construction de cadres d'une compréhension partagée. Cela suppose une traduction permanente d'un dialogue entre des acteurs multiples qui ont des visées différentes. La médiation paysagère trouve sa place dans ces processus de traduction.**
- **La création et la mise en application de la chaîne paysagère, suppose et fait exister à la fois une pluralité d'acteurs (élus, vignerons, professionnels, étudiants, bénévoles des chantiers, habitants etc.).**
- **Le processus de médiation ne présume pas uniquement la prise en compte d'acteurs préexistants, mais suppose leur construction en agents paysagers.**

Présentation du plan de la thèse

La thèse est organisée en deux parties et en six chapitres. La première partie *Le Beaujolais viticole par le prisme du paysage* présente les conditions et le contexte de l'irruption du paysage comme outil de patrimonialisation nous permettant de penser une filière et de réorganiser un territoire, tandis que la seconde partie intitulée *La médiation paysagère en action et en chantier* s'attache à analyser les processus de la mise en place d'un monde de projets dans le cadre de la Charte de Fontevraud et la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais.

²⁷ Le projet de paysage suppose indirectement la question de l'échelle d'intervention, remettant en ordre un aménagement précis dans un environnement où l'on retrouve des éléments interconnectés et où l'action est inscrite dans un schéma plus important.

Le premier chapitre introduit la notion de paysage et le contexte dans lequel la médiation paysagère émerge comme une ressource potentielle pour le développement du territoire et la valorisation d'une AOC. La deuxième partie du chapitre explicite les différents segments de ma mission au sein de l'appellation Brouilly-Côte de Brouilly, dans le cadre de la charte de Fontevraud, mais aussi au sein de l'UVB pour la démarche de valorisation des paysages (Chapitre 1). Le deuxième chapitre présente le vignoble mais aussi le territoire du Pays Beaujolais à travers le prisme de paysages qui les qualifient et qui vont induire une problématique transversale, celle de la préservation de la qualité du cadre de vie face aux phénomènes de périurbanisation et des crises qui touchent la filière (Chapitre 2). Le chapitre 3 s'intéresse plus précisément aux effets et à l'impact de la crise vitivinicole qui a touché le territoire dans les années 2000, et les stratégies de résilience et de cadres stratégiques de développement mises en œuvre par les acteurs de la filière et les pouvoirs publics pour y remédier. Ce chapitre revient sur les limites des signes de qualité, pourtant fort anciennes dans le cas du Beaujolais, et qui ont été incapable de pallier les effets de la crise. Il souligne aussi les efforts entrepris par la filière pour redéfinir le terroir, ainsi que le contexte de rencontre entre projets de territoire et projets de filière dans le cadre de processus de labellisation (Chapitre 3).

La deuxième partie se concentre sur l'analyse des étapes et des conditions de fabrication du paysage, sa révélation comme ressource territoriale et objet d'action publique qui se fait, se défait, se négocie et se partage sur les arènes d'acteurs multiples. Cette partie a pour objectif de rendre également palpable la mise en place des chaînes patrimoniales et les dynamiques propres aux projets de paysage. Le chapitre quatre s'intéresse au contexte et au processus d'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte de Fontevraud, suivi par l'élargissement de l'intérêt pour les paysages, dans le cadre d'une démarche de valorisation des paysages sur l'ensemble du vignoble. La deuxième partie de ce chapitre se concentre sur la fabrication et la prescription des modèles de la qualité paysagère à travers les documents cadres, les diagnostics et les plans d'actions (Chapitre 4). Le cinquième chapitre se structure autour de la présentation des conditions dans lesquelles la présente recherche appliquée s'est déroulée, ainsi que la méthodologie mise en place pour la coordination et la médiation du projet de paysage (Chapitre 5). Le chapitre 6 met en relief les remous et les difficultés rencontrées lors des premières étapes de la planification et de la construction opérationnelle du plan d'action de la Charte de Fontevraud, puis étudie le cas de l'aménagement du Mont Brouilly et la manière dont il devient un des hauts lieux du Beaujolais. Je présente également les différents axes que j'ai été amenée à mettre en place ou auxquels j'ai pu contribuer dans le cadre plus global d'une démarche de valorisation des paysages (Chapitre 6).

PREMIERE PARTIE : Le Beaujolais viticole par le prisme du paysage

Cette première partie a pour objectif de replacer le sujet de cette thèse dans son contexte de territoire et de filière, et de voir comment les changements socio-économiques et politiques poussent les acteurs à se positionner sur de nouveaux objets de l'action. Plus concrètement il s'agit de comprendre les liens qui existent entre le vignoble et son territoire à travers le prisme du paysage et les multiples enjeux qui en découlent. Pour cela il est nécessaire de définir la place du paysage dans ces dynamiques, mais aussi de comprendre le rôle et le statut du projet de paysage dans le sillon des nouvelles approches de développement des territoires. Après avoir posé les jalons sur les enjeux que soulève le paysage comme objet de l'action, j'introduirai les difficultés liées à sa mobilisation efficace, notamment dans le cadre de projet de paysage. Cela me poussera à interroger la place de la médiation paysagère dans les projets patrimoniaux de développement territorial. Le premier chapitre met également en avant les missions qui m'ont été confiées dans le cadre de la bourse CIFRE.

Cette première partie présente de manière générale un état de crise : crise économique du vignoble, crise de l'image des produits AOP, mais aussi crise de l'habiter du territoire. Or, le Beaujolais est un système composé de divers éléments en interaction. L'intervention de changements globaux dans le système a un impact sur les éléments qui le constituent mais aussi sur les relations qui existent entre ces derniers. Démontrer la nature des crises qui marquent respectivement la filière et le territoire à travers le prisme du paysage, justifie le choix d'analyse de ce triptyque où territoire-paysage-filière sont interdépendants. Ainsi, je démontrerai comment la crise interroge la notion de qualité et comment cette dernière sera mise en valeur grâce au patrimoine, à des labellisations et à des procédures de développement.

Ce qui importe, dans un deuxième temps, c'est de rendre intelligibles les choix de protection et de valorisation faits par les acteurs de la filière et du territoire à travers des plans stratégiques et des chartes de développement.

Dans un second temps, c'est l'émergence des processus de requalification des AOC du Beaujolais que je cherche à ordonner et à mettre en exergue, tout en les examinant à la lumière de réflexions théoriques et d'enjeux scientifiques. Cette mise au point est nécessaire également pour justifier ma recherche sur le projet de paysage, initié sur une aire de production sous signe de qualité.

Chapitre 1. Une recherche structurée par et sur le projet de paysage

L'objet même de cette thèse m'amène, dans ce premier chapitre, à introduire le paysage qui caractérise le terrain de ma recherche. Cette entrée permettra au lecteur de saisir aussitôt la nature protéiforme des paysages, des valeurs et des enjeux dont ils sont porteurs. Il s'agira de voir comment la notion de « *paysage* » entre dans le champ des acteurs locaux, territoriaux, économiques de la filière vitivinicole beaujolaise. Dans le contexte de crise et de mutation radicale du territoire du Beaujolais, en quoi constitue-t-elle un levier d'action partagé et opératoire ? Quels sont les enjeux et les modalités de l'appropriation de la notion de paysage, porteuse d'une multiplicité d'acceptions et de représentations culturelles, esthétiques, patrimoniales, mais aussi écologiques et « *agriculturelles* » ?

I. La mise en ressource du paysage : entre conceptualisation, valorisation et instrumentalisation

À partir de mon expérience de terrain dans le vignoble beaujolais, j'interroge les conditions d'émergence, de construction, d'articulation, de fonctionnement et de conduite des projets de paysage. La définition polysémique du concept de paysage m'impose de me focaliser sur les projets concrets et les façons dont ils sont travaillés, vulgarisés et institutionnalisés comme outil et instrument de l'action.

Dans la mission qui m'a été commanditée, la mise en œuvre et en action du paysage, celui-ci a été imaginé comme nouveau lien entre la filière et le territoire. Cependant, l'expérience a fait apparaître des problématiques d'ordre méthodologique et opératoire. De plus, les expérimentations territoriales ont montré d'autres difficultés liées à la coopération entre les acteurs publics et privés, mais aussi le besoin de transcender certaines limites administratives, des stratégies personnelles et des stratégies de territoire, ainsi que des échelles pour penser le territoire. Ainsi, le projet de paysage soulève l'idée forte d'un espace à repenser et d'un observatoire de dynamiques qui révèlent des conflits et des tensions.

Avant de présenter le cadre et le contexte dans lesquels a évolué ma mission, je vais évaluer le statut du paysage et son irruption comme outil patrimonial mobilisé par les politiques publiques et les projets de développement.

1. La mise en ressource du paysage, entre conceptualisation, valorisation et instrumentalisation

Au début des années 1980, la question paysagère ressurgit dans le champ politique, scientifique mais aussi dans différents milieux de la société civile, en dépassant l'intérêt longtemps porté par les études fonctionnelles de la structuration et de l'agencement des espaces mais aussi de la « *sensibilité esthète [...] pour entrer aujourd'hui dans le champ*

de l'intérêt général »²⁸. La multiplication de textes, de discours et d'études autour de l'objet paysage est accompagnée par la complexification des approches et par l'attribution de nouvelles valeurs. La littérature scientifique et les documents normatifs soulignent le développement inflationniste de l'intérêt porté par les politiques publiques à cet objet. Par sa nature protéiforme, dynamique et évolutive, la thématique paysagère a dépassé également l'horizon des professionnels paysagistes ou aménageurs pour devenir l'objet, sous de nouveaux angles, de nombreuses branches disciplinaires (géographie, économie, écologie, sociologie, ethnologie, philosophie et bien d'autres).

a. La construction d'une vision partagée autour du paysage en tant que catégorie de l'action

Le paysage est un concept polymorphe qui lui permet, selon Sylvie Paradis et Laurent Lelli, d'être saisi de multiples manières, offrant d'une part « *un matériau que l'on peut faire dialoguer entre experts et acteurs locaux [...] d'autre part les différentes sensibilités aux paysages peuvent avoir du sens pour nourrir le projet collectif, et projeter le devenir de territoires* »²⁹. Du côté de la recherche, les approches pluridisciplinaires du paysage ne font que révéler l'opulence et la complexité du traitement de cet objet englobant³⁰. La philosophe Odile Marcel aborde la question paysagère par la « *multivocité de la notion, la multidétermination des niveaux de réalité et de sens qui le définissent [qui] font d'une telle réalité un objet-carrefour pour une diversité de disciplines aussi éclatée, aussi diverse* »³¹. L'analyse de l'abondante bibliographie révèle les évolutions de la pensée.

La définition du paysage-objet formulée par Donnadiou et Brossard comme un *paysage in situ* « *qui résulte de l'interaction entre le support géographique, des dynamiques naturelles, physiques ou biologiques, et des pratiques humaines* »³² est dépassée et approfondie pour être examinée à travers des nouvelles représentations, notamment les valeurs marchandes et non marchandes qui lui sont assignées. Les études se portent davantage sur la gouvernance qui a la charge de sa gestion, les nouvelles formes d'ingénierie pour sa mise en projet et en action, les évolutions dans les processus de négociation et, implicitement, les conflits entre les acteurs territoriaux.

Du côté des politiques publiques, le paysage est de plus en plus marqué par son statut juridique et normatif, symptôme et conséquence de sa nouvelle place dans l'espace public

²⁸ O. Marcel, résumé « Le paysage comme objet philosophique », p. 4-5 in Claval P. (dir.), 1995. *Géographie et Cultures*, N° 13, *Spécial Paysage*, Editions l'Harmattan, p. 143.

²⁹ S. Paradis, L. Lelli, 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », in *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8548>, consulté le 3 février 2018.

³⁰ R. Spichiger, J. Forney, 2005, « Indéfinissables paysages helvétiques », in Droz Y., Miéville-Ott V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, éd. Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 54, p. 65.

³¹ O. Marcel, 1995, *op. cit.*, p. 5.

³² Cité par R. Lifran, 1998, *Le paysage : définition, concepts, méthodologie générale pour son étude économique*, article en ligne <http://www1.montpellier.inra.fr/lameta/paysages/documents/DEFPAYSAGE.pdf> consulté le 14 juin 2015.

et les sphères décisionnelles. Les manières d'aborder le paysage sont tout aussi diverses que ce que le contenu polysémique de cette « *notion-valise* » permet d'embrasser : approches esthétiques de l'espace, problématiques d'aménagement, enjeux de développement durable, outil d'observatoire des territoires, objet des politiques d'action publique, marqueur de déclin des systèmes productifs, ressource touristique et patrimoniale pour les économies de terroir et des territoires. Dans le cas des politiques paysagères en général, et dans le cas du vignoble beaujolais en particulier, la thématique paysagère apparaît tantôt comme un objet au service de la requalification du vignoble, tantôt comme un outil des politiques de l'aménagement, tantôt comme un support à des politiques protectionnistes, ou encore comme un levier de sensibilisation et de mobilisation des citoyens³³.

Le paysage est aussi abordé comme un nouvel objet patrimonial, aux côtés des pratiques agri-culturelles et des savoir-faire. Saisi comme objet transversal, le paysage permet la mobilisation de multiples caractéristiques non seulement liées à l'image ou à une identité culturelle, mais aussi directement en lien avec des dynamiques agricoles et économiques. Toutefois, l'appréhension du paysage comme outil de développement territorial et régional, y compris dans une perspective économique, demeure une approche relativement récente dans l'histoire des politiques publiques. Placé à la croisée d'une gestion partagée de l'espace, le paysage se présente comme une ressource pour le territoire et pour la filière. Je pense ici au « *partage* » d'un espace sur lequel se déploient différents usages – tels que les usages productifs (agriculteurs, forestiers, entreprises, service public/privé) superposés aux usages récréatifs (associations de pêche/chasse, associations sportives, loisirs de plein air) et indirects (habitants, touristes, citoyens).

Quant au projet de paysage en tant qu'instrument dans les politiques publiques il est mobilisé dans des contextes de crise tels que : la déprise, l'exode ou les mutations des structures paysagères. Il se trouve également au cœur de stratégies valorisation et de *marketing* territorial. Comme le souligne Yves Michelin : « *le paysage contribue à donner de la matérialité à un projet de développement parce que c'est par le biais du changement de paysage que chacun perçoit les évolutions du territoire, que chacun mesure la possibilité, la capacité qu'il a de le faire évoluer et que chacun prend conscience de son intervention individuelle et collective dans l'avenir du territoire qu'il habite* »³⁴.

Cependant, on constate la relative difficulté des acteurs locaux dans la compréhension et l'appropriation de nombreuses études paysagères commanditées sur les territoires. Cela soulève la question de la dimension pédagogique développée dans les documents,

³³ E. Droeven, 2010, *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, thèse de doctorat en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique, sous la direction de Claude Feltz, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.

³⁴ Y. Michelin, 2005, « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère », in Y. Drizy et V. Mieville-Ott, *La Polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 153.

remettant ainsi en question la considération accordée à la notion paysagère par les acteurs. Dans l'exposé, cette insuffisance d'éléments qui permettent d'explicitier le contenu et l'essence du concept de paysage, peut se traduire par des effets irréversibles dans l'espace matériel (à développer, question de vulgarisation).

Cependant, la mobilisation du paysage comme *construit social* ne relève pas d'une évidence. De fait, elle implique l'élaboration d'une vision et d'une compréhension partagées. Ce travail de détermination et de spécification de « *comment on appréhende le paysage* » s'effectue notamment dans le cadre de travaux de diagnostics et d'évaluations qui cherchent à le modéliser, à l'argumenter et à l'évaluer. Cet exercice de description de l'environnement physique, couplé à une lecture analytique de mise en relation d'un ensemble d'interactions entre le milieu et les pratiques anthropiques, constitue selon Donadieu le paysage en objet *in situ*³⁵.

b. La valeur subjective du paysage

Si le diagnostic paysager constitue la base documentaire des démarches de programmation, des schémas territoriaux, des chartes et des labels, l'outil vise également à donner du sens à une spécificité territoriale. Se pose alors la question : comment travailler sur cet objet à la fois vague et tellement familier ? Or, le paysage-objet apparaît comme une notion polysémique au caractère englobant et complexe qu'Odile Marcel définit ainsi : « *objet de sensibilité, de savoir, et avant cela horizon de vie, le paysage est une de ces réalités à des échelles multiples à l'intérieur de laquelle une grande diversité de nouveaux sens, une complexité multiforme des réalités, de valeurs, de gestes, et de vécus coexistent pour interférer, se connecter ou s'exclure* »³⁶.

Dans ses contextes territoriaux, le paysage est globalement institutionnalisé et instrumentalisé. Pour les géographes Rachel Spichiger et Jérémie Forney, « *la perception subjective disparaît de la définition du paysage qui finalement est considéré comme un donné objectif* »³⁷. Pour les auteurs, la restauration de sa contenance symbolique et culturelle, mais aussi de sa nature subjective, est primordiale pour sa gestion.

Pour Paul Claval, le paysage « *n'est, ni une donnée objective, ni une illusion subjective, mais il participe bien des deux* »³⁸. Ce qui m'amène à dire que pour les professionnels du paysage, le risque de « *condamner [le paysage] à se dissoudre* »³⁹ est très important. C'est pourquoi ils cherchent à développer davantage d'outils et de méthodes d'appropriation de

³⁵ Cité par R. Lifran, *op. cit.*

³⁶ O. Marcel, résumé « Le paysage comme objet philosophique », p. 4-5, in Claval P. (dir.), 1995. *Géographie et Cultures*, N° 13, *Spécial Paysage*. Editions l'Harmattan, p. 143.

³⁷ R. Spichiger, J. Forney, 2005, *op. cit.*, p. 53-54.

³⁸ P. Claval, « Lectures, Cinq propositions pour une théorie du paysage », p. 133 in Claval P. (dir.), 1995. *Géographie et Cultures*, N° 13, *Spécial Paysage*. Editions l'Harmattan, p. 143.

³⁹ Y. Michelin, 2005, « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère », in Drizy et Mieville, *La Polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, pp. 143-177.

ce concept-valise. Cela suppose que c'est à la médiation des projets de paysage de travailler avec les acteurs sur le sens cognitif et symbolique que comportent les paysages destinés à être mobilisés dans des actions. Dans ce sens, les expérimentations participatives, en mobilisant des représentations hétéroclites, contribuent à donner du sens aux projets.

Or, l'élaboration d'un discours partagé sur ce qui caractérise l'identité, et potentiellement le caractère unique du paysage d'un territoire, est une étape essentielle. C'est plus précisément dans le cadre de ces processus de définition et « *de spécification, par lequel les acteurs énoncent des valeurs, des enjeux et des intentions en lien avec le paysage, [que ce dernier] devient objet d'une construction sociale [et collective] et acquiert un statut de ressource territoriale* »⁴⁰. Et il le devient dès lors que les acteurs locaux se l'approprient, et le définissent comme ayant un « *caractère difficilement reproductible et transposable d'un territoire à l'autre* »⁴¹.

La question du sens et du contenu que les acteurs vont mettre dans ce concept-valise qu'est le paysage est fondamentale. « *Du point de vue de la méthode [la construction de] l'unité d'un objet dans la complexité intégrée d'une cohérence intellectuelle, le paysage constitue une sorte de défi pour l'esprit. Comment penser une réalité aussi éclatée, aussi diverse ? Comment parler d'une même chose et, finalement, de quoi parle-t-on ?* »⁴². La problématique paysagère et ses enjeux ne sont donc pas toujours compris par les acteurs.

c. Fonctions territoriales, paysagères et environnementales de l'agriculture

La loi d'orientation agricole de 1999 marque un tournant majeur en assignant à l'agriculture un rôle environnemental et social, qualifié aussi de multifonctionnel. La loi intègre ainsi pour la première fois l'idée forte de la gestion de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des paysages, dans un référentiel qui rejoint aussi celui du développement durable. La signature par la France de la Convention européenne du paysage en 2000, ratifiée en 2005, marque l'engagement du pays pour une meilleure gestion des ressources territoriales dans une logique de durabilité. Le monde agricole est invité à optimiser et à aménager les espaces de façon responsable. En 2005, la loi sur le développement des territoires ruraux stipule la gestion transversale et coordonnée des territoires. Les acteurs du secteur agricole, agriculteurs et organismes professionnels, les aménageurs du territoire doivent agir désormais dans une logique agro-paysagère.

Quant à la Convention européenne du paysage et à la loi sur le développement des territoires ruraux⁴³, elles révèlent la fonction esthétisante et sociale du paysage en

⁴⁰ V. Peyrache-Gadeau, L. Perron, 2010, op. cit.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² O. Marcel, résumé « Le paysage comme objet philosophique », p. 5 in Claval P. (dir.), 1995. *Géographie et Cultures*, N° 13, *Spécial Paysage*. Editions l'Harmattan, p. 143.

⁴³ Loi 2005 sur le développement des territoires ruraux, article L. 111-1 du code rural : « l'aménagement et le développement durable de l'espace rural constituent une priorité essentielle de l'aménagement du territoire ».

reconnaissant « *juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité* »⁴⁴. Elles définissent juridiquement son statut à la fois objectif et subjectif dans le droit français : « *Le paysage désigne une portion de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations* »⁴⁵.

Cette définition normative marque un tournant important pour l'évolution future des territoires ruraux. D'une part, la loi de 2005 restreint de façon déterminante le développement des territoires aux espaces productifs. De plus, elle réintroduit « *implicitement les paysans dans le paysage* »⁴⁶. Les voies du développement durable, orientées sur la transition énergétique et écologique, placent la gestion des territoires et des paysages parmi les leviers les plus convoités.

Une attention particulière est à présent portée aux enjeux environnementaux des vignobles : des actions permettant de préserver efficacement l'écosystème, les aménagements contre l'érosion, la gestion du ruissellement, l'enherbement entre les rangs et les talus, les haies et les arbres, les murets et les aménagements spécifiques des vignes plantées sur des terrains pentus. Ces derniers jouent un rôle déterminant pour la conservation des sols, la qualité des eaux et le maintien de la biodiversité. Ainsi, selon le sociologue Jacques Rémy : « *les paysans ne sont point considérés [...] comme esthètes potentiels ou comme être sensibles mais comme instruments des politiques publiques* »⁴⁷.

En déclinant les enjeux du développement durable inscrits dans des processus globaux, l'humanité se doit d'adopter des changements dans la manière dont elle habite la terre. Ces changements de pratiques se doivent d'être réfléchis et pensés à toutes les échelles dans la logique de l'« *agir local-penser global* ». Dans cette entreprise où se mêlent l'intérêt général, le bien commun et l'intérêt particulier, la participation de tous est déterminante⁴⁸. Les nouveaux enjeux agroenvironnementaux notamment, l'idée de la fragilité et de la vulnérabilité de la nature, bouleversent notre société moderne. La connaissance et la protection de l'environnement se placent au cœur de toutes les attentions sociétales. Nous

Article L. 111-2 : « Pour parvenir à la réalisation des objectifs définis en ce domaine par le présent titre, la politique de l'aménagement rural devra notamment [...] assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine rural et des paysages ».

⁴⁴ Convention européenne du paysage dite aussi Convention de Florence, signée le 20 octobre 2000. Citation tirée du texte, Chapitre II. Mesures nationales, Article 5. Mesures générales, p. 3. <https://rm.coe.int/168008062a> article consulté le 5 mai 2012.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ R. Jacques, 2005, « Le paysage : culture et jardinage », in Y. Droz et V. Miéville-Ott, *La Polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 209.

⁴⁷ R. Jacques, *op. cit.*, p. 210 :

⁴⁸ L'information et la participation des citoyens sont considérées comme une des conditions d'articulation des trois piliers. Le principe 10 de la déclaration de Rio stipule l'importance de l'information de tous les citoyens et de leur participation aux « questions environnementales ». L'Agenda 21 local a aussi comme prérogative les démarches participatives et le CNDD (Conseil National de Développement Durable) a sa « charte de participation ».

assistons aujourd'hui à une multiplication de dispositifs politiques, de cadres réglementaires⁴⁹ et contractuels à l'égard d'une agriculture responsable tant vis-à-vis de son rapport à l'environnement qu'à la sécurité alimentaire. Face à la conscience des risques, se forment des idéologies sécuritaires qui se transforment en systèmes de représentations morales et collectives au sein desquels la responsabilité est un fait social.

Les pratiques agricoles, si elles génèrent des externalités positives, en génèrent aussi des négatives⁵⁰ qui impactent l'environnement. La viticulture est de plus en plus pointée du doigt pour ses modes cultureux peu variés et pour l'utilisation de produits phytosanitaires jugée parfois excessive⁵¹.

Ce phénomène s'est accentué par suite de l'adoption du Grenelle de l'environnement qui a imposé au secteur agricole des évolutions notables. Ainsi, l'agriculture et ses filières, les instances de gestion et d'organisation, se réajustent en permanence aux exigences d'une agriculture durable et raisonnée. Les ressources naturelles telles que l'air, le sol et l'eau sont au cœur d'attentions et d'études empiriques qui se polarisent dans et par la recherche et l'expérimentation.

Toutefois, les démarches et les expérimentations mises en place sont peu (re)connues par la société civile. C'est une des raisons pour lesquelles les engagements sont aujourd'hui formalisés dans le but de gagner en transparence. La multiplication des cahiers des charges, les guides de bonnes pratiques, les chartes pour la qualité en sont de bons exemples. Le système technique de la traçabilité permet de « contrôler » et de remonter la filière et le processus de production dans les deux sens d'amont en aval et inversement. C'est également une forme de garantie de relation de transparence entre les consommateurs et les différents acteurs des filières agroalimentaires. L'évocation d'une viticulture « éco-responsable » révèle une relation de devoir et d'engagement de l'homme envers la nature.

Si l'intérêt inflationniste de la part de la société pour les questions liées à la cause environnementale s'inscrit en plein dans les systèmes et les pensées de la modernité, la constitution de la politique écologique a dû faire un long cheminement depuis la fin des années 1960. Il a fallu faire passer l'idée que le développement durable doit être associé à un projet global de société pour lequel des évolutions de comportements collectifs et individuels sont nécessaires. Comme partout ailleurs, un travail persévérant de recherche et d'expérimentation autour du système productif a été entrepris au cœur du vignoble beaujolais. La tâche principale réside dans l'adaptation des linéaires techniques des choix cultureux aux contextes locaux, afin d'anticiper les conséquences et de minimiser les impacts sur les milieux naturels des zones de production. Les démarches initiées dans le

⁴⁹ Source : Plan Ecophyto 2018, Directive cadre sur l'eau, Directive nitrates.

⁵⁰ « [...] les externalités résultent des interdépendances entre acteurs économiques d'un système de production. Ces externalités peuvent être négatives ou positives » définition <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/externalites>. Consulté le 14 mars 2014.

⁵¹ Cf. Annexe 1 : Article « La viticulture accusée de polluer l'environnement », article paru dans la revue professionnelle *La Vigne*, n°192, novembre 2007.

Beaujolais ont été particulièrement innovantes, notamment par l'enrôlement et la mobilisation des producteurs dans des processus d'expérimentations et d'orientations-modifications des pratiques culturelles en partenariat avec les acteurs de la filière.

On voit ainsi que les démarches de développement durable dans leur globalité soulèvent inévitablement une dimension éthique accompagnée par la problématique de l'appropriation de nouveaux cadres de négociation et d'action. A son tour l'intérêt pour le paysage introduit une autre dimension de l'engagement éthique. Toutefois, sur un territoire à vocation viticole cette question demeure très délicate. Le travail de sensibilisation des agriculteurs aux processus et démarches de production dites responsables et raisonnés est difficile et révèle des tensions et des conflits.

2. Le paysage viticole au service de la valorisation des AOC viticoles. Présentation de l'étude de cas de la labellisation⁵² Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly

Dans la recherche de nouvelles opportunités de valorisation et de visibilité deux AOC viticoles, les crus Brouilly et Côte-de-Brouilly, se sont donné aussi comme objectif de parvenir à fédérer les viticulteurs. Ignorant les potentialités que représentait le paysage en tant que levier économique, les viticulteurs avaient initié et mis en place un projet de territoire particulièrement intéressant. L'originalité de cette expérience se trouve dans le regroupement du monde social, économique et politique dans un seul et même projet afin de redynamiser une appellation d'origine. Pour ce faire, ils se sont saisis d'une labellisation en tant que caution d'une qualité pour une plus grande visibilité et reconnaissance.

a. Repositionnement du vignoble par son paysage

Dès 2008, plusieurs projets novateurs voient le jour, marqués par un travail important sur l'objectivation et la révélation des qualités intrinsèques du vignoble beaujolais, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. Cette période d'innovation par l'action se caractérise par la recherche d'un renouvellement, voire d'une réinvention, de ressources censées susciter des aménités territoriales stimulant ainsi les économies de terroir et de territoire. Les parties qui suivent cherchent à démontrer que, par les projets de paysage, les

⁵² « La Charte de Fontevraud est née de l'association de l'interprofession et de la mission Val de Loire, à la suite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO du Val de Loire en 2000 et du colloque international de Fontevraud « Paysages de vignes et de vins » qui s'est tenu en juillet 2003. La Charte de Fontevraud a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires, à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence. En 2010, la Charte regroupe cinq signataires : le Val de Loire, la Côte de Beaune méridionale, Château-Chalon, les Costières de Nîmes et Lavaux en Suisse ». Source : www.charte-de-fontevraud.org .

professionnels vitivinicoles ont cherché plus globalement le repositionnement de la filière dans son territoire en tant que partenaire attentif et actif de son développement.

Et c'est ainsi que la thématique paysagère fait son entrée en 2008 avec une initiative que l'on peut qualifier d'ascendante. Il s'agit d'un projet initié par la viticulture à sa base, qui cherche à construire et à revendiquer une identité commune. Le projet en question émane d'une association de producteurs, celle des Crus Brouilly et Côte-de-Brouilly, qui se donnera comme objectif de faire adhérer le territoire des deux AOC à un réseau de vignobles dont les paysages sont « *marqués par l'excellence* ». Cette initiative est importante pour le vignoble car le paysage - jusqu'alors inexistant dans les discours des acteurs et la dialectique professionnelle- est mobilisé en tant que ressource.

Les processus de patrimonialisation du paysage sont encore peu structurés dans ce sens, mais le projet de paysage semble offrir des ouvertures innovantes en matière de requalification. Le cas du projet de la Charte de Fontevraud, imaginé et initié par les producteurs des Crus Brouilly et Côte-de-Brouilly, est un exemple intéressant. Il illustre les façons selon lesquelles les acteurs se sont saisis du patrimoine naturel et culturel des AOC pour rebâtir l'identité des appellations autour des valeurs physiques et identitaires des terroirs et la qualité esthétique des paysages. Dans le cas du projet Charte de Fontevraud, ce sont les acteurs qui se sont saisi des processus de patrimonialisation *via* la labellisation pour redynamiser les deux Crus.

b. Le paysage, une aubaine pour le développement économique des territoires sous signe de qualité

Depuis l'année 2003, l'apparition des friches et la dégradation rapide des paysages viticoles ont promu le vocable paysage - quasiment inexistant au préalable - comme objet de réflexion. Ce phénomène a animé les débats à toutes les échelles du territoire et de la profession, et a alimenté de nombreuses études sur les possibles reconversions des terres abandonnées. Toutefois, l'aire d'appellation des crus Brouilly et Côte-de-Brouilly n'a pas été touchée ni par ce phénomène, ni par une crise économique provoquée par la baisse des volumes de la vente des vins en vrac. Non seulement les cours se sont maintenus convenablement, mais les viticulteurs des appellations ont intégré l'importance de la vente de bouteilles à la propriété. Avant que le label Charte de Fontevraud n'attire l'attention des viticulteurs du Beaujolais, le paysage n'avait pas été jusqu'alors identifié comme une ressource par les acteurs de la filière. La démarche initiée par les producteurs est apparue comme une opportunité d'acquérir une reconnaissance nationale et internationale qui pouvait attirer davantage de touristes dans le vignoble, et aussi encourager la commercialisation des produits.

Dès à présent, je souhaiterais voir comment les nouvelles préoccupations, en lien avec la compétitivité des territoires et des filières agroalimentaires, intègrent progressivement des démarches de valorisation innovantes. Cette mise au point préliminaire se poursuit par la question centrale de cette thèse, à savoir : comment cet objet transversal qu'est le paysage a-t-il permis, dans une situation donnée, d'instaurer un processus de patrimonialisation et

de revaloriser un produit d'appellation d'origine pour restructurer une filière ? Comment le paysage-ressource est-il arrivé dans les réflexions de l'Association des Crus Brouilly et Côte-de-Brouilly ? Comment est-on passé d'un projet publicitaire sur une montgolfière à un projet de territoire ? Quels ont été les éléments déclencheurs du passage d'un outil marketing à un projet d'appellation qui deviendra plus tard une stratégie de territoire ?

II. Label International de réseaux d'excellence de paysages viticoles : la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly

La démarche de labellisation qui a enclenché des modalités d'actions différentes de celles habituellement déployées par les syndicats d'appellation d'origine se résume à la volonté de deux AOC, dont la renommée n'est plus à faire, de valoriser leur aire de production par le paysage. Je propose au lecteur de suivre l'exposé de l'initiative pionnière et expérimentale de ces deux AOC, car la Charte de Fontevraud a été saisie par les viticulteurs comme nouvel outil de promotion et moyen de communication innovant. Par cet engagement formalisé dans la signature d'une Charte - processus sur lequel je reviendrai plus amplement dans les chapitres suivants - les viticulteurs se sont placés au cœur d'actions partenariales tant dans le périmètre des deux AOC que sur l'ensemble du territoire du Pays des Brouilly et du Beaujolais. Ce qui apparaît pertinent pour l'observation et l'analyse est la mise en projet des ressources et des potentiels patrimoniaux.

1. Proposition d'un projet collectif multi-acteurs

L'exploration de la qualité patrimoniale et paysagère des deux aires d'appellation du Pays des Brouilly met en avant l'idée de l'« *esthétisation* » de la filière à l'aide des catégories du beau et du culturellement légitime, pour la repenser et la revaloriser. L'acquisition du label Charte de Fontevraud a fait naître le sentiment de l'appréciation esthétique du paysage. Le travail sur l'excellence paysagère, proposé par le plan d'action de la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly, introduit aussi l'idée de la qualité territorialisée. Cette dernière suppose un travail sur un large ensemble de composantes constituant l'identité territoriale afin d'accroître l'attractivité de celle-ci. Cette révélation de nouvelles aménités s'inscrit ainsi dans des processus complexes de patrimonialisation. Ces processus se sont construits conjointement avec l'activation de la ressource paysagère *via* la démarche de labellisation.

Conduite à différentes échelles spatiales, la démarche a nécessité la mise en place d'une ingénierie territoriale et d'une nouvelle forme de gouvernance multi-partenariale, élargie à tous les acteurs du territoire, et a aussi suscité la mobilisation de moyens humains et financiers.

À moyen terme, il s'est agi de constituer le paysage en objet défini et approprié par les acteurs. Quant à la valorisation effective de cette ressource, elle a démarré seulement lorsque les différents acteurs du territoire ont accepté sa valeur patrimoniale et non-marchande, ce qui a eu pour effet leur implication morale et financière. D'autre part,

L'initiation du projet a donné un souffle de légitimité à l'association des producteurs qui ont pris la charge de la gestion du dispositif et sa maîtrise d'ouvrage. Elle a également instauré des liens entre une diversité d'acteurs politiques et économiques, et aussi de groupes sociaux issus de la sphère publique et privée.

La mobilisation des pouvoirs publics et institutionnels autour du processus d'obtention du label Fontevraud s'est faite de manière méthodique et déterminée. Lors de cette première phase de la démarche, les acteurs ont attribué au paysage le statut de *paysage-image*⁵³, l'argumentaire se forgeant autour de la beauté et de la richesse des structures paysagères. Progressivement, s'est construit le discours autour de ces qualités esthétiques, et la révélation du paysage comme ressource territoriale capable de promouvoir le territoire et les deux AOC. Partout, la qualité du paysage a fait consensus et les responsables politiques ont adhéré rapidement au projet qui semblait faire sens dans un climat marqué par la morosité et la détresse sociale causées par la crise. Ainsi, la mise en projet du paysage a condensé l'expression de la volonté d'agir et d'intervenir pour améliorer la situation d'une viticulture en difficulté impactant la communauté beaujolaise.

La presse locale s'est saisie aussitôt du sujet en multipliant les articles dans les journaux locaux et la presse professionnelle⁵⁴. L'information de l'entreprise des Crus Brouilly et Côte de Brouilly a ainsi été répandue au sein du vignoble. L'idée d'une reconnaissance et d'un rayonnement international a séduit les acteurs. En effet, le désir de reconnaissance à l'échelle nationale se justifie par la motivation de faire évoluer l'image du vignoble auprès des Français, et d'associer les paysages de qualité au registre de l'exception. Cette image doit également servir dans la stratégie du *marketing* territorial pour promouvoir à la fois le vignoble mais aussi le produit. La Charte de Fontevraud est apparue comme l'une des premières initiatives porteuses et prometteuses depuis que la crise a frappé le vignoble.

Dans un contexte socio-économique difficile, le paysage a permis la détermination de convictions communes pour lesquelles les parties, publique et privée, ont cherché à s'investir. Quant aux viticulteurs de l'AOC porteurs de la démarche, ils ont acquis une nouvelle légitimité et une nouvelle place dans le développement du territoire.

Dans les chapitres qui suivent, je reviendrai sur les détails de contexte et sur le processus dans lequel ont évolué la démarche d'adhésion et la dynamique de la mise en place du projet de paysage.

a. Le projet de valorisation des paysages du vignoble beaujolais

Les premières appréciations de la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly et la dynamique déclenchée par la démarche ont été positivement perçues par les acteurs et la

⁵³ « Les méthodes d'évaluation varient en fonction du statut conféré au paysage : paysage objet, outil, alibi, image ou projet ainsi que par rapport aux approches scientifiques du paysage » dans Régis Barraud, 2007, *Vers un « tiers-paysage » ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation* (Thèse en géographie- Université de Nantes), version 1, p. 262. Luginbühl, 2004.

⁵⁴ Cf. Annexe 2 : « Préserver et valoriser les paysages viticoles : Les Crus Brouilly et Côte de Brouilly ».

viticulture. Ainsi, l'Union des Vignerons du Beaujolais⁵⁵ a souhaité appliquer les principes du dispositif à l'ensemble des territoires AOC⁵⁶. La démarche s'est matérialisée par une Charte Paysagère et un Guide de bonnes pratiques déployés sur la totalité du vignoble, conduisant l'ensemble des acteurs du territoire à s'interroger sur la notion de paysage et de patrimoine paysager. En effet, inspirés par l'exemple du Pays des Brouilly, les professionnels ont vu dans cet outil la possibilité d'asseoir une gouvernance transversale au vignoble et au territoire. La démarche de valorisation des paysages viticoles s'est inscrite dans la lignée de la stratégie de ré-ancrage du vin dans le territoire mais aussi de sa requalification. D'autre part, elle a trouvé sa place dans le panel d'actions partenariales déjà initiées par l'UVB, et notamment la caractérisation des terroirs.

L'extension de la charte à l'ensemble du Beaujolais a eu pour conséquence la nécessité de construire une ingénierie paysagère, et donc une nouvelle gouvernance. Les enjeux portés par la filière ainsi que les objectifs partagés et affichés par l'Etat, permettent d'engager des discussions et des réflexions autour des compromis qui portent sur l'adéquation entre les moyens mobilisables et les objectifs partagés. Dans ce sens-là, les chartes paysagères adaptées aux vignobles deviennent des outils pertinents permettant d'agir sur le paysage - en tant que ressource du territoire et gage de son attractivité - mais aussi d'adapter une politique de gestion responsable sur des espaces définis. Néanmoins, une question se dégage concernant la pertinence, mais aussi l'opérationnalité, du paysage comme objet de l'action sur une échelle de mise en projet aussi importante que le vignoble dans son intégralité.

b. La mise en action de la transversalité du paysage

Dans le cadre de la démarche de valorisation des paysages, l'UVB se devait de construire, formuler, partager, valider en tant que médiateur paysager, une vision cohérente autour de cet objet et de sa nature transversale en tant qu'outil de l'action. Un autre enjeu a été formulé par les responsables en ce qui concerne la gestion des incertitudes et les dissonances au sein de la gouvernance de la filière.

En cela, les attentes vis-à-vis du paysage consistaient à rassembler et à structurer les acteurs et la profession viticole tout en construisant un maillage fort à l'échelle des appellations. Cela semblait possible par la mise en relation des territoires avec d'autres projets déjà en action telle que l'étude de caractérisation des terroirs du Beaujolais⁵⁷, la route des vins, la Charte de Fontevraud, la marque territoriale, le maillage relationnel et opérationnel se structurant, par exemple, autour des unités paysagères mises en évidence dans le diagnostic paysager.

⁵⁵ L'Union des Vignerons du Beaujolais est un syndicat qui fédère les deux Organismes de Défense et de Gestion du Beaujolais (ODG Union des Crus du Beaujolais et ODG Beaujolais et Beaujolais Villages associés, représentant, en 2008, 2 230 vignerons).

⁵⁶ Cf. Annexe 3 : article « Pour l'Union des vignerons, la meilleure défense c'est l'attaque » du 21 juin 2012.

⁵⁷ Cf. Annexes 4 : article « Du sol aux vins et du vin aux sols ».

Ainsi, je dus me concentrer sur la mobilisation et l'implication de toute l'équipe de l'UVB sur la thématique du paysage. Il m'a fallu également identifier et animer un groupe de travail composé de techniciens de structures consulaires et administratives afin de définir ensemble une ligne stratégique et un partenariat. Je devais créer/consolider des maillages locaux et procéder à la synthèse des démarches localisées qui portaient sur la thématique esthétique. Rencontres sur le terrain, entretiens et analyses documentaires ont mis en lumière des actions isolées et des personnes-ressources ou des personnes volontaires pour s'impliquer dans des démarches qualitatives. Cela supposait l'identification des réalisations mais aussi des parties prenantes, des groupes ou personnes travaillant sur le paysage viticole.

Dans ce sens, si l'on part de l'idée que les projets de paysages peuvent mettre en place des stratégies qui s'inscrivent dans le court, le moyen et le long terme, il me fallait, au sein de ces unités paysagères, identifier des leaders capables de porter des projets de paysage. Le désir de fédérer les acteurs et de recréer le dialogue entre les viticulteurs et les professionnels de la filière a été, une fois de plus, clairement exprimé.

En effet, il est possible d'agir sur le paysage et ses composantes dans l'immédiat tout comme de bâtir une stratégie pour du long terme. Je pense, entre autres, à l'animation foncière et à la mobilisation d'outils réglementaires pour une gestion cohérente des paysages ruraux. Le cabinet d'étude propose également de procéder au choix des actions et des lieux en prenant en compte : « *le caractère emblématique, le caractère pédagogique susceptible d'entraîner une dynamique sur le territoire, le caractère d'urgence lié à des dynamiques d'évolution, le caractère d'implication et de mobilisation des acteurs, le caractère "facile" de la mise en œuvre lié aux opportunités* »⁵⁸.

Identifiée comme référente du paysage pour le vignoble, j'ai été rapidement introduite dans des réseaux et des partenariats constitués autour de différents projets : les services de l'Inter Beaujolais, les techniciens de la Chambre d'Agriculture, la SAFER, le CAUE, la DDT, le Syndicat mixte, l'Université Lyon 2. Tous interviennent à des temps différents et à des degrés variables dans les pratiques culturelles, dans la gestion du foncier, la promotion et l'action marketing du vignoble, mais encore l'image du produit dans des actions pédagogiques ou de sensibilisation.

2. Le paysage médiateur et/ou objet de médiation : une transversalité

Pour Jean-Pierre Deffontaines et Yves Michelin, agronomes et géographes, la conception de la médiation paysagère a pour principe de transformer le paysage par la mise en projet des territoires, fondée à la fois sur le principe démocratique de la participation et sur sa capacité à répondre, dans des contextes précis, aux enjeux socio-écologiques et économiques des territoires. Dans les cas de mobilisation du paysage par les politiques publiques, celui-ci endosse le rôle d'un précepte intermédiaire qui permet d'introduire à porter de vue et de dialogue des évidences qui ne peuvent pas être objectivées sans lui.

⁵⁸ Source : Guide des bonnes pratiques du Beaujolais, avril 2013, p. 7.

a. Du paysage médiateur au projet de paysage

Depuis plusieurs dizaines d'années, on observe un renouvellement constant des approches et des objets d'étude portés par les sciences sociales à l'égard des espaces ruraux et des fonctions qui leur sont attribuées (espace de production, espace récréatif, espace résidentiel). Cette régénération se fait sous les auspices de notions également prégnantes dans le débat public, qui vont du développement durable à la « *crise environnementale* », en passant par les enjeux agroalimentaires ou les économies alternatives. Du côté des filières agroalimentaires, à l'instar de bien d'autres secteurs, ces dernières doivent en permanence répondre aux attentes sociétales. Cela suppose des réajustements, des moyens et des manières de production mais aussi une communication adaptée autour des processus employés. Or, dans la course effrénée du développement des territoires et des démarches qui veillent sur la bonne application des principes du développement durable, des actions qui interviennent dans l'espace et induisent des modifications suscitent des conflits et des oppositions entre groupes sociaux (agriculteurs, habitants, monde associatif).

En ce qui concerne la compétitivité de la filière viticole, son avenir, les enjeux se situent à l'interface de nombreux paramètres : l'économie de marché, la sécurité alimentaire, la qualité organoleptique des produits, la responsabilité agroécologique des producteurs, l'ancrage identitaire revisité et « *recustomisé* » du vignoble et du produit. Ces différentes prescriptions pour des filières compétitives exigent la mise au point d'ingénieries intégratrices d'enjeux multiples et de stratégies capables ou susceptibles de les intégrer.

Conjointement, l'idée de développement territorial introduit l'idée de l'engagement moral des acteurs. A travers le prisme du développement durable, appliqué au vignoble et au territoire, je cherche à voir comment les acteurs vont maintenir ces engagements au-delà des cadres normatifs, car les nouvelles priorités posent quelques problématiques méthodologiques aux acteurs en ce qui concerne la mise en action des démarches multi-partenariales et participatives. Les difficultés rencontrées sont nombreuses pour établir un dialogue entre l'agriculture, la société et les organismes de gestion tout en recherchant les points qui relient les pratiques agricoles, les espaces, la qualité des produits d'origine et la qualité de vie.

En s'appuyant sur les réalités du terrain et les outils de gestion du paysage, pour être au plus près des besoins du territoire mais également en cohérence avec son développement, il s'agira d'accompagner des processus de remise en ordre du territoire, *via* la thématique paysagère. Le développement de méthodes de médiation, ainsi qu'une ingénierie de la participation appliquée au paysage, permettent selon Sylvie Paradis et Laurent Lelli de :

- Sensibiliser les populations aux paysages ;
- Former les acteurs institutionnels et locaux à la gestion des projets territoriaux ;
- Accompagner la mise en œuvre durable des politiques paysagères.

En effet, à la suite de l'analyse du processus de définition et d'acceptation du paysage en tant que ressource territoriale, viendra la question du caractère durable des politiques paysagères. Selon Besse, le caractère de la durabilité vient de « *l'expression des valeurs locales des individus ou groupes sociaux, qui peuvent réactiver, abandonner ou être indifférents, à la portée de ces rapports à l'espace* »⁵⁹.

Selon les auteurs, la durabilité des paysages n'aurait de sens que dans les dynamiques de projets territoriaux portées par une plus grande appropriation par les populations, mais aussi par les acteurs institutionnels et locaux en ayant la charge.

Pour Michel Callon, la médiation paysagère cherche à apporter des solutions dont les modalités d'action s'inscrivent dans des complexes socio-écologiques. La médiation doit, selon l'auteur, parvenir à relativiser les expertises et apporter de la cohérence aux multiples objectivités que ces derniers cherchent à imposer. Le but exclusif de la médiation paysagère est de participer à créer des lieux de négociations ouverts pour une multiplicité d'acteurs. Ces lieux de négociation s'apparentent à des arènes sur lesquelles on fait collaborer des groupes hétérogènes. La médiation paysagère ne marche pas sur les plates-bandes du prototype d'un projet. Elle prend source dans ces objets situés sur un espace, dans un agencement ou encore dans la volonté d'une communauté de fabriquer un projet. Parmi les finalités de la médiation paysagère on trouve l'objectif de créer un appui pratique à la fabrication ou à la mise en œuvre de projets dans un cadre délibératif et participatif. Sa mission initiale consiste à faire du paysage un objet qu'il s'agira de faire vivre et de révéler à la communauté humaine intéressée.

Le processus de la médiation paysagère n'est pas défini de manière normative : il se met en place peu à peu à travers les mécanismes de la médiation et les méthodes collaboratives. L'approche méthodologique se doit d'évoluer avec les tensions, les forces en présence et les discordes que le médiateur doit déceler au sein du réseau d'acteurs réuni autour du projet. De ce fait, la médiation paysagère s'appuie plus particulièrement sur les points de vue divergents qui se manifestent selon le regard que les antagonistes portent sur leur territoire, les intérêts qui évoluent en fonction de la position sociale ou de l'activité pratiquée sur le territoire. La finalité de cette dynamique d'animation est de faire croître une réflexion d'ensemble qui permette la définition des problèmes à examiner sur le territoire et la quête de solutions pour résorber les problématiques.

La nature composite du paysage engendre en effet la rencontre de compétences très variées. De fait, la dimension intersectorielle conditionne l'enjeu de l'organisation des acteurs dont le partenariat effectif dépend de la qualité de la médiation-traduction. La médiation est nécessaire afin de clarifier et de réguler les droits et les obligations que les parties impliquées dans des processus doivent respecter. Quant au médiateur, il cherche à transformer en action publique divers objets, tels que le paysage, le patrimoine, l'environnement en les mettant en résonance avec d'autres enjeux intersectoriels. Il

⁵⁹ *Op. cit.* S. Paradis, L. Lelli, 2010

cherche à donner du sens aux projets en mobilisant les représentations afin d'élaborer un projet collectif multi-acteurs. La médiation permet également d'éviter les écueils et les dimensions formelles d'une attention apparente vis-à-vis de ces objets souvent institutionnalisés.

La médiation paysagère dans le cadre de la commande de recherche-action

La recherche appliquée que j'ai pu conduire dans le cadre de la thèse CIFRE offre un terrain intéressant, permettant de faire la démonstration des chaînes d'actions patrimoniales dans lesquelles prend place la médiation paysagère. L'objet de ma mission en tant que médiateur portait sur la valorisation et la préservation des paysages viticoles. Plus concrètement, elle s'inscrivait dans une démarche stratégique de développement initiée par les acteurs d'une aire d'appellation d'origine contrôlée, et s'est matérialisée par la mise en œuvre et la coordination de projets de paysage. La conduite des actions a supposé l'implication de multiples acteurs et la confrontation de leurs intérêts.

La confrontation des visions du paysage des acteurs locaux, opposées dans certains cas, n'est pas toujours consensuelle, ce qui impose l'effort d'une construction de sens collective. Selon Yves Michelin et Lydie Ménadier, ces problèmes de réappropriation tiennent à leurs « *imprégnation dans le paysage [qui] rend difficile une certaine prise de recul [...] Comme développé par Poinot (2008), certes, de manière caricaturale, les postures des uns et des autres n'étant pas cloisonnées, les agriculteurs doivent élargir leur regard des objets vers le paysage et l'image, tandis que les consommateurs doivent, à partir du paysage et de ses images, comprendre le sens des objets et leur fonctionnalité* »⁶⁰.

Selon Guillaumin⁶¹, pour les usagers et les viticulteurs, le paysage constitue, un « *espace transitionnel* » sur lequel se rencontrent l'espace personnel et collectif. La nature différenciée de l'utilisation de l'espace introduit de nouvelles problématiques, sur lesquelles les politiques publiques et les professionnels des filières agroalimentaires se penchent de plus en plus. Si le paysage est presque instinctivement connoté par une vision que Michelin qualifie de « *citadine [et] esthétisante qui oppose plus qu'elle ne fédère* »⁶², pour Michel Conan⁶³, les rapports de propriété et la rationalité économique sont à l'origine de visions divergentes mais aussi de situations conflictuelles que l'on peut observer dans les démarches d'aménagement de l'espace par exemple. Les blocages se situent entre le paysage vécu, exploité et pratiqué au quotidien et l'image esthétique renvoyée d'une qualité de l'espace à laquelle les différents acteurs contribuent au quotidien.

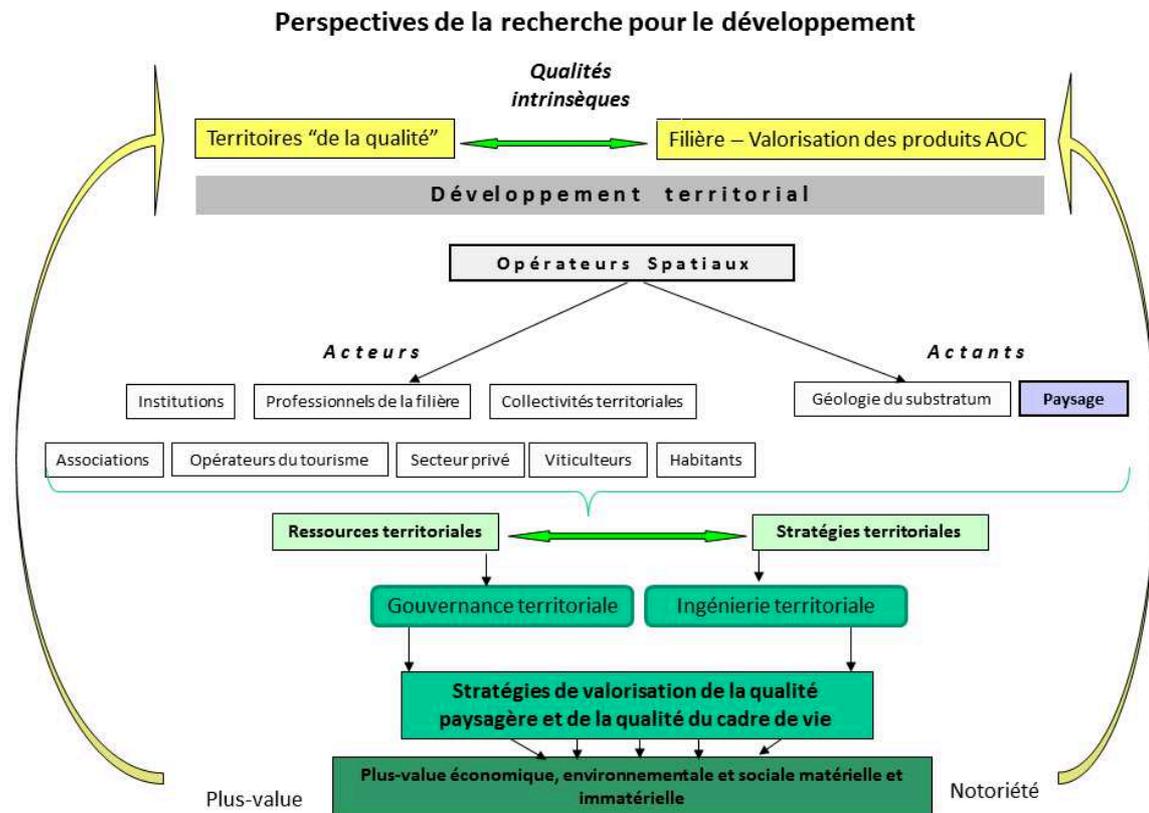
⁶⁰ L. Ménadier, Y. Michelin, 2012, « Quand des producteurs d'AOC en Auvergne se penchent sur leur paysage. Production de formes et de modèles paysagers », in Lardon S. (dir.), *Géoaquonomie, paysage et projets de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, éd. Quae/NSS Dialogues, Versailles, pp. 223-241.

⁶¹ Cité par Y. Michelin, 2005, *op. cit.*, p. 149.

⁶² *Ibid.*

⁶³ P. Claval, « Lectures, Cinq propositions pour une théorie du paysage », p. 133, in Claval P. (dir.), 1995. *Géographie et Cultures*, N° 13, *Spécial Paysage*, Editions l'Harmattan, p. 143.

Figure 3. Perspectives de la recherche pour le développement.



Réalisation : Anna-Maria Yordanova, 2013.

Ainsi, en s'intégrant dans un projet scientifique appliqué à la médiation paysagère, mon travail de recherche consiste à appréhender et à analyser le paysage viticole, non pas comme une donnée en soi, un « déjà-là », mais comme une construction qui se réalise au travers des pratiques, des discours, des esthétiques et des usages (techniques, économiques et politiques). Quant à la mobilisation du paysage dans des projets, ces derniers ont dessiné des arènes d'acteurs où se confrontent des tensions, des intentions, des conflits et des ajustements observés et déjoués en permanence.

Ma mission a consisté à travailler sur une traduction des objectifs et sur la construction d'un dialogue possible entre les différents acteurs : des communes et communautés de communes des territoires de projet, la DREAL qui pilote les politiques de développement durable de la région, l'Union des Vignerons du Beaujolais (syndicat professionnel qui défend les intérêts généraux du vignoble et des producteurs des AOC), le Syndicat Mixte du Beaujolais qui met en œuvre des dispositifs et des procédures contractuelles régionales ; mais encore les organismes consulaires (chambre d'agriculture, SAFER) et les acteurs

impliqués dans le secteur du tourisme, l'aménagement du territoire et ceux qui œuvrent en faveur de la biodiversité et de la préservation des ressources naturelles.

Je me suis ainsi confrontée à la nécessité de mettre en application les ambitions de documents normatifs et des instruments des politiques paysagères impliquant un panel d'acteurs animés par des objectifs opposés. En effet, « *tel qu'il est défini " officiellement", [le paysage] touche à l'ensemble des facteurs du développement territorial* »⁶⁴. La confrontation entre les perceptions du paysage des agriculteurs, des élus, des néo-ruraux, a révélé les premiers freins du projet-paysage, notamment quant à sa constitution. La complexité des procédures et des réglementations, dès lors qu'elles touchent à l'espace ou au bien commun, nécessite de l'information, de la concertation, de la consultation et de la codécision. Cette difficulté s'explique tout d'abord par le manque d'une réappropriation suffisante du paysage, ce que l'on souhaite faire avec (le paysage) et dans quelles finalités. C'est au médiateur extérieur et « *étranger* » au territoire d'apporter un regard neuf sur la définition de la manière dont on a construit un « *bien commun local* »⁶⁵. Ce sont les principes de la démocratie participative. Ces quatre phases, et plus particulièrement les trois dernières, nécessitent de la médiation qui engendre des effets sur l'objet de négociation et alimente la construction de l'espace d'action, son contenu. Je propose de conduire en parallèle l'analyse de la nature fédératrice et unificatrice du paysage mais aussi d'examiner sa négociation.

Le médiateur doit mettre en relief l'existence d'intérêts en commun autour du paysage-ressource. L'instauration d'un dialogue multi-acteurs est nécessaire pour « *la mise au travail* » de ce dernier. Pour ainsi dire, la médiation doit constituer un groupe qui se confronte à une situation dans laquelle on va construire des solutions négociées. Pour le chercheur-acteur, cela suppose une capacité d'écoute et la mise en place d'un dispositif apte à ouvrir la discussion entre les différents acteurs, notamment lors des réunions, tout en organisant « *la discussion entre les différents points de vue, en prenant la mesure des écarts des statuts sociaux et de degré d'élaboration des idées, ainsi que des difficultés liées à la particularité des univers de référence en présence* »⁶⁶.

Dans le cas des projets que j'ai pu conduire sur le terrain, j'ai cherché à mettre en place une démarche interactive, la volonté d'instaurer le dialogue entre les producteurs et les OPA étant l'un des objectifs majeurs de ce nouvel outil qu'est le paysage. La participation et l'enrôlement de la population dans ce projet-paysage, tel qu'exprimé par les commanditaires, a été l'un des enjeux les plus importants. Cette tentative pour créer un dialogue par l'intermédiaire du paysage et le renouement de relations entre « *le monde*

⁶⁴ R. Spichiger, J. Forney, 2005, « Indéfinissables paysages helvétiques » in Droz Y., Miéville-Ott V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, éd. Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 65.

⁶⁵ E. Doidy, 2003, « L'espace public en contexte : concertation et médiation en milieu rural », in Barril C., Carrel J.-C., Guerrero J.-C., Marquez A. (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociale*, l'Harmattan, Paris, pp. 199-218.

⁶⁶ Source : Apport paysages agricoles ; Des outils pour des projets de développement durable des territoires. « Paysage, outil de médiation », brochure, 2009, p. 5.

agricole et les collectivités territoriales nouvelles »⁶⁷ s'est faite à travers le redéploiement et la dynamisation de la ressource paysagère. Saisir le rôle du chercheur dans ce processus est un préalable nécessaire pour comprendre comment les projets se construisent et se matérialisent.

b. Place de la médiation paysagère dans les champs de l'expérimentation

Durant ma mission, j'ai participé à des colloques scientifiques, j'ai fait partie de projets de territoire et des programmes nationaux, j'ai eu la possibilité d'échanger avec des professionnels en charge de projets de paysage dans des réseaux viticoles. Partout, la mise en œuvre des plans de paysage pose la question de l'opérationnalité. Or, si les définitions du paysage, les cadres conceptuels transdisciplinaires et les outils de base sont en constante évolution dans les ingénieries d'aménagement, il reste à construire et à mettre au point des méthodologies de gestion.

La question de l'opérationnalité ou des difficultés rencontrées par les techniciens lors de la phase de mise en œuvre ou des interventions, devient un objet d'études de cas approfondies qui cherchent à mettre en lumière les « configurations favorables au développement des effets souhaités selon les contextes, donnant des pistes pour modifier à la marge l'intervention pour qu'elle soit plus efficace et pertinente »⁶⁸. Dans ce sens, la gestion des paysages viticoles et la mise en place d'actions de protection ou de valorisation à des échelles opérationnelles apparaît comme un laboratoire d'expérimentation unique. De plus, les expériences sont rarement transposables, ce qui fait du projet de paysage un cas unique et l'apparente à un laboratoire d'expérimentation.

L'étude de cas du projet de la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly que je me propose d'analyser cherche à montrer la force d'une démarche collective au service de la redynamisation d'une aire d'AOC. L'expérience de recherche-action s'efforce de vérifier les conditions de fonctionnement du projet de paysage tout en interrogeant les logiques d'interventions des différents acteurs du territoire.

3. Pour une posture transversale, pluridisciplinaire et appliquée

Rattachée à un laboratoire de géographes et d'historiens spécialisés dans les études du monde rural, et avec une formation initiale en ethnologie et sociologie appliquée au développement local, j'ai conduit ce travail en privilégiant une approche pluridisciplinaire.

Ainsi, mon questionnement se situe à la croisée de la géographie, de l'histoire rurale, de l'anthropologie appliquée et de l'ethnologie, en articulant de manières variées l'approche

⁶⁷ C. Praly, 2012. « La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales. L'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône », in *Montagnes Méditerranéennes et Développement Territorial*, 2012, N°25, pp. 84-93.

⁶⁸ A. Devaux-Spatarakis, A. Gregot, 2012, « Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation », in *Politiques sociales et familiales*, n°110 – décembre 2012, « Les outils de l'évaluation des politiques sociales et leurs usages », p. 40.

méthodologique et épistémologique suivant l'angle d'analyse scientifique ou l'objectif d'opérationnalité.

a. Intérêt scientifique pour la démarche de requalification

Mon travail de recherche s'intéresse plus largement aux différentes formes de patrimonialisation et de labellisation qui interviennent dans des processus de requalification d'un produit AOC et d'un territoire viticole. Pour ce faire, je procède suivant différentes échelles spatiales : celle de deux appellations d'origine (Brouilly et Côte de Brouilly), celle d'un vignoble et celle d'un projet de recherche mené à l'échelle nationale. La variation des échelles nous permet d'interroger les conditions de réussite ou de l'échec des politiques paysagères. Le projet d'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte internationale de Fontevraud a fait l'objet d'une recherche-action commanditée.

Ce qui justifie l'intérêt scientifique porté pour la démarche de valorisation des paysages viticoles, c'est que pour une période précise, celle de la construction et la mise en œuvre du projet, le territoire du Pays des Brouilly mais aussi plus largement du vignoble s'est apparenté à « *une entité socio-économique construite [sur] un espace [...] de coopération entre différents acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des processus de création de ressources ou des ressources particulières et des solutions inédites* »⁶⁹. Ainsi, ces deux démarches rentrent dans un espace de l'engagement et de la transversalité en construction.

De fait, je me saisis du territoire du Pays des Brouilly et du projet Charte de Fontevraud comme laboratoire de recherche, d'enseignement et d'expérimentation, ce qui octroie de la légitimation scientifique à l'objet paysage.

Ce bref résumé concerne uniquement la commande, mais il est important d'insister sur les particularités et les difficultés liées à la conduite d'une thèse CIFRE : cet exercice consiste à concilier les attentes des commanditaires avec les exigences scientifiques. Toutefois, le fait d'être à la fois acteur et observateur, constitue un positionnement intéressant pour concilier les deux postures, à savoir : jouer le rôle d'intermédiaire entre la logique d'acteur et la logique scientifique, tout en assumant un point de vue, doublement situé, à la fois professionnel (acteur dans des projets de développement) et scientifique (chercheur en sciences sociales).

b. Méthodologie de la recherche

Pour utiliser un terme propre à la viticulture, celui de *l'assemblage*, c'est par un assemblage que je cherche à imbriquer entre elles les approches disciplinaires, ce qui m'offre une boîte à outils très riche. Le cadre de la recherche est fondamental car le projet

⁶⁹ B. Pecqueur, 2000, *Le développement local : pour une économie des territoires*, Syros, Paris, p.15 ; Gibert H., 2010, 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2, p. 27.

de paysage a permis d'appréhender le vignoble beaujolais comme un lieu d'expérimentation mettant en évidence des approches théoriques et méthodologiques par lesquelles se tissent les liens entre la démarche de recherche et la mise en opérationnalité. Ainsi, j'ai travaillé sur la nature composite des enjeux de développement de la filière viticole tout en cherchant à connecter ces derniers aux dynamiques territoriales. Comme j'ai pu le souligner, c'est le triptyque conceptuel « *territoire-paysage-filière* » que je mobilise dans ce travail. Le fil conducteur qui me semble unir les deux entités territoire et filière se révèle dans la construction de chaînes patrimoniales et de paysage. Ces thématiques sont propices à une approche pluridisciplinaire car elles peuvent être traitées à travers le prisme de la culture et du savoir-faire (anthropologie) ; de l'organisation et de l'administration des réseaux (sociologie) ; du jeu d'acteurs, de la gouvernance, de l'attractivité et de la valorisation (géographie sociale).

Pour répondre à toutes les problématiques rencontrées en début de cette thèse, la principale difficulté a été le choix de l'échelle d'observation et d'analyse. Certains questionnements impliquent une échelle macroscopique (structuration du vignoble, gouvernance territoriale, marchés émergents, image, réputation), alors que d'autres questionnements impliquent une échelle microscopique (patrimonialisation, modes d'habiter, vécu et ressenti des habitants, appropriation des lieux, etc.). Les échelles macro demanderaient un travail collectif et ne sont pas pertinentes dans le cadre d'un travail de thèse réalisé par une seule personne. Les échelles micro sont intéressantes d'un point de vue scientifique mais ne permettent pas de répondre à la commande du vignoble. Cette pluralité de perspectives (micro/macro, émique/étique⁷⁰, institutionnel/acteurs) et de cadres d'analyse combinés à l'approche pluridisciplinaire, ont été constamment confrontés. Ce croisement était nécessaire pour aboutir à une analyse aussi riche que possible afin de déployer la question de la recherche dans toute sa complexité.

Face à cette difficulté du choix d'échelle, une solution consiste à ne pas choisir d'échelle a priori mais à suivre la construction de l'échelle d'action, par les acteurs eux-mêmes, dans le cadre du projet d'élargissement de la démarche Fontevraud à l'ensemble du vignoble. C'est, à partir de ce projet que peut s'élaborer une démarche de connaissance des dynamiques à l'œuvre sur le territoire. La nature multidimensionnelle de l'approche paysagère nécessite une connaissance fine du territoire d'étude, de sa géographie, de son histoire, des savoir-faire locaux et de leur inscription dans l'espace. Ce diagnostic

⁷⁰J.-P. Olivier de Sardan dans son article « Émique » présente et synthétise le sens de l'utilisation des termes *émique* et *étique*. Il cite notamment la définition du linguiste E. R. Pike : « *l'emic est centré sur le recueil de significations culturelles autochtones, liées au point de vue des acteurs, alors que l'etic repose sur des observations externes indépendantes des significations portées par les acteurs et relève d'une observation quasi éthologique des comportements humains* ». Voir Jean-Pierre Olivier De Sardan, 1998, « Émique », in *L'Homme*, tome 38, n°147, « Alliance, rites et mythes », p. 153, [En Ligne], http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1998_num_38_147_370510, consulté le 23.12.2017.

complexe m'a conduit à me saisir de méthodes qualitatives et quantitatives, et à adopter une approche dynamique s'appuyant sur des variations d'échelles d'observation⁷¹.

Lecture bibliographique

Pour mener à bien cette étude, j'ai réalisé un travail bibliographique pour alimenter et enrichir la connaissance du territoire et du vignoble, de ses terroirs, et de ses hommes ainsi que des différents réseaux d'acteurs. Ma réflexion s'est appuyée sur des ouvrages et des recherches en sciences politiques et sociales, des textes officiels des politiques publiques ainsi que sur des ouvrages monographiques. Les résultats de la recherche sont le fruit du travail de chargée de mission, qui m'a facilité l'accès à une abondante littérature grise⁷², ainsi qu'aux différents dispositifs institutionnels : plans de développement du territoire et de la filière, plans de gestion, chartes, diagnostics, études, cahiers des charges, dossiers internes à la structure, rapports, délibérations et comptes rendus de réunions, circulaires, fiches projets, dossiers de presse. Ces nombreux documents m'ont donné la possibilité d'étudier plus précisément le vocabulaire et les formules employées pour décrire le paysage, mais aussi la définition des espaces ainsi que des projets en co-construction entre les différents acteurs de la filière et du territoire. La littérature « grise », interne à l'association des producteurs a également contribué à la compréhension de périodes et d'étapes relatives au développement des AOC.

Il est cependant fort regrettable de constater que la bibliographie en sciences humaines et sociales concernant le vignoble beaujolais s'est amoindrie ces trente dernières années. Comparé à des vignobles tels que ceux de la Bourgogne voisine, du Bordelais ou de la Champagne, le Beaujolais se trouve délaissé par les historiens ruralistes, les géographes régionalistes et les anthropologues. Si des laboratoires de recherches développent et approfondissent sans relâche et dans le temps long la connaissance fine de grandes régions viticoles, ce n'est malheureusement plus le cas pour le Beaujolais. Et pourtant, les riches contributions des historiens « ruralistes » du centre d'Histoire Economique et Sociale de la région lyonnaise ont alimenté le Bulletin du Centre Pierre Léon⁷³ pendant près de trente ans. Véritable incubateur d'historiens spécialisés dans le domaine de l'économie et de la société⁷⁴, le Centre a participé pleinement à la constitution d'une politique régionale de recherche scientifique. En ce qui concerne la région beaujolaise, on y retrouve les historiens « ruralistes » tels que Georges Durand, Marie-Thérèse Lorcin, Gilbert Garrier et

⁷¹ J. Revel (dir.), 1996, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard et Le Seuil, Paris.

⁷² Plusieurs stages du Master Etudes Rurales de l'Université Lyon 2 se sont déroulés dans le territoire du Beaujolais avant et pendant notre travail de thèse, ce qui a donné lieu à la réalisation de rapports collectifs et individuels. Voir à ce sujet le chapitre 5 de cette thèse.

⁷³ Le Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la région lyonnaise a été créé en 1968 par l'historien Pierre Léon qui donnera plus tard son nom au Centre et au Bulletin.

⁷⁴ Organisé en huit équipes de recherche, différents champs de l'histoire sociale et économiques de la région lyonnaise ont été traités. Les équipes numéro 3 et 4 ont travaillé sur l'espace rural et respectivement sur : « La société d'Ancien Régime. La sociabilité villageoise » et « Société et économie rurale dans la région Rhône-Alpes de la fin du Moyen Age à nos jours ».

Sceau qui ont cherché à mettre en relief des processus d'évolution des espaces ruraux, notamment sous l'influence urbaine. Cette génération de scientifiques a contribué à ancrer la vigne culturellement et économiquement.

La disparition d'un suivi monographique des années 1980 à nos jours crée une discontinuité importante, notamment en ce qui concerne la perception du cadre politique et économique et des dynamiques sociales propres au vignoble. Cette rupture de suivi scientifique est selon moi une lacune importante pour la construction d'un jugement objectif quant aux évolutions de la structure socio-économique du vignoble beaujolais. Ces dernières sont en étroite relation avec les évolutions des pratiques agronomiques et les raisonnements techniques que le monde viticole a choisi d'adopter à des périodes précises. Les entretiens compréhensifs que j'ai effectués auprès d'anciens responsables de l'Union des Vignerons du Beaujolais et du pôle développement de la Chambre d'agriculture, ainsi qu'auprès de viticulteurs, m'ont permis de comprendre à quel point l'absence de mise en avant et de valorisation des différents éléments qui ont marqué les étapes du développement de la filière lui portent préjudice encore aujourd'hui⁷⁵. J'ai pu combler ce vide grâce à la littérature grise et aux documents techniques générés par des professionnels de la filière.

c. Approche du terrain

L'immersion dans la société étudiée et la conduite des études de cas suppose l'adoption de l'observation participante propre à l'ethnométhodologie⁷⁶. La posture en question rejoint celle de l'ethnologue et plus largement du chercheur en sciences sociales qui souhaite contribuer aux processus du développement local *in vivo*. La mise en application des expérimentations et des observations suppose une présence sur le terrain, inscrite dans le temps relativement long, condition qui m'a été offerte par le contrat. Ce qui veut concrètement dire que mon approche relève d'une expérience, d'un « *art, reposant sur les intuitions et les qualités humaines du chercheur* »⁷⁷. Selon l'anthropologue François Laplantine, il s'agit « *d'un art qui renvoie également à un savoir-faire, ainsi qu'à une expérience du partage du sensible [qui sont] difficilement transmissibles par les mots* »⁷⁸.

Durant les quatre ans de coordination du projet Charte de Fontevraud, j'ai été amenée à vivre sur le terrain. Pour cela, j'ai quitté la ville de Lyon pour m'installer dans un des

⁷⁵ Je pense ici au travail conduit autour du développement sur le thème de la qualité et de l'adaptation des pratiques culturelles par rapport aux enjeux biophysiques et écologiques, comme la lutte contre l'érosion et la pollution des eaux.

⁷⁶ Florence Weber rappelle dans son article l'apport fondamental et « canonique » de Malinowsky quant à la méthode en anthropologie sociale, et la nécessité de créer des liens entre cette dernière et la méthode sociologique. Florence Weber, « De l'ethnologie de la France à l'ethnographie réflexive », *Genèses* 2012/4 (n° 89), pp. 44-60.

⁷⁷ F. Laplantine, 2005, *Le social et le sensible. Introduction à l'anthropologie modale*, Téraèdre, Paris, p. 11.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 11.

villages du Pays des Brouilly. Le travail prégnant d'animation a été rythmé par des réunions avec des élus, des viticulteurs, des groupes de travail, des financeurs et partenaires, mais aussi par des temps informels. La quête de la connaissance du terrain suppose d'approfondir l'appréhension de celui-ci à travers la multiplication des lieux d'observation tout en s'intégrant dans la vie locale. Privilégier les temps informels permettait dans certaines situations de « *délier les langues* », mais aussi d'être acceptée. Les dégustations des vins dans les caves des producteurs ont fait partie, par exemple, des moments de convivialité contribuant à faciliter la connaissance, et à créer une relation de confiance. C'est surtout de cette façon, dans les interstices de la vie professionnelle, que j'ai été en mesure de palper les attentes et les besoins des viticulteurs pour bâtir des projets inclusifs. Avec le temps, je me suis aperçue que mon rôle avait été celui de « *passseuse d'idées et d'opinion* » entre les différents réseaux, c'est-à-dire de celle qui remonte les attentes et les mécontentements, les regrets et les frustrations. Cette fonction était d'autant plus cruciale que les objectifs de la Charte de Fontevraud n'ont pas été compris d'emblée par les viticulteurs, qui exprimaient au début quelques réticences face à ce nouveau label.

Ma situation particulière de chercheuse en immersion, habitante du territoire, mais aussi engagée dans l'action, chargée de projet, invite à nuancer cette affirmation : si l'observation participante a pu être réalisée dans certaines conditions, dans d'autres, j'ai été aussi un des acteurs du territoire, dont l'avis et le point de vue a compté au sein des groupes de travail, des comités de pilotage, des comités scientifiques. Car, l'intégration dans ce qui est appelé des « *réseaux*⁷⁹ *d'acteurs* », m'a conduite à prendre part à de nombreux réseaux relatifs à des démarches, projets, territoires administratifs, secteurs de compétences, et groupes aux intérêts parfois divergents.

d. Le statut du chercheur-acteur dans le contexte de la commande : une expérience *in vivo* ou l'épreuve de l'acceptation

La démarche heuristique que j'ai déployée est avant tout celle du chercheur-acteur impliqué dans la vie d'une filière, dans un cadre politique et institutionnel local, ainsi que dans une réalité professionnelle précise. Mon approche n'est pas seulement théorique, puisque dans mon travail quotidien de « *professionnelle* » j'ai été amenée à élaborer des projets concrets, me permettant ainsi d'expérimenter quelques principes de la recherche appliquée. La double posture du chercheur, qui est aussi un acteur, implique l'approche transversale et pluridisciplinaire. La médiation semble faire la jonction entre les deux univers. Elle concourt à la mobilisation des acteurs et favorise le travail de traduction des enjeux. Quant à la nature du contrat CIFRE, elle avait pour objectif d'apporter aux acteurs une forme de réflexivité nouvelle au sein de la filière vitivinicole beaujolaise. Le cadre

⁷⁹ Le concept de *réseau* est défini par le sociologue Ali Aït Abdelmalek par « *un comportement de collaboration, un ajustement des lignes de conduite visant à atteindre des objectifs, déterminés conjointement, " les plus désirables " par tous, et par le fait que les individus sont fréquemment en contact, du fait des responsabilités et des préoccupations professionnelles assumées en commun* ».

même d'une bourse CIFRE implique une présence et un contact permanents avec le terrain et les acteurs du projet.

La proximité quotidienne avec les acteurs du terrain m'a conduite à affiner mes objectifs de recherche et d'action au gré des approches, des cheminements et des opportunités. Ma présence m'a également permis de prendre en compte les différentes intentionnalités des acteurs impliqués dans le projet ainsi que les diverses façons d'explicitier les déterminations. La mise en place des actions de valorisation m'a permis la création de chaînes de patrimonialisation impliquant un ensemble d'acteurs.

Le rôle de l'acteur-observateur est d'un grand intérêt, en raison de sa place à la fois dans le champ de la connaissance et dans celui de l'expérimentation. Cette double posture est à même d'interpréter les phénomènes sociaux, économiques et culturels mais également de problématiser les processus. Dans la recherche-action, l'action devient source de connaissance. Cette connaissance est aussitôt intégrée dans les processus en cours.

Cette position de chercheur-acteur a imposé une quête permanente de légitimité éprouvante et très prenante. On parle de légitimité, car le statut de chercheur-acteur n'est pas vraiment assimilé dans le milieu professionnel. Ce constat m'a souvent placée dans une posture délicate. Le chercheur-acteur doit développer des aptitudes de diplomatie et de pédagogie. Les acteurs et les commanditaires ont des demandes spécifiques et les attentes sont souvent liées au désir d'avoir rapidement des résultats concrets et palpables. Cet enjeu peut déstabiliser le chercheur car il suppose un risque d'instrumentalisation par le projet et plus généralement par le terrain. Ces contextes malaisés et complexes s'expliquent en partie par l'inscription de ma mission professionnelle dans des processus territoriaux déjà en marche. De même, la recherche-action suppose de relever et d'analyser « *de l'intérieur* » les formes, les enjeux et les effets de l'application/implication du chercheur qui « *fait de son terrain un métier ou qui fait de son métier un terrain* »⁸⁰ et qui est confronté par la même occasion aux résultats de ses travaux.

Ainsi, la difficulté d'une thèse CIFRE consiste à concilier les attentes des commanditaires avec les exigences scientifiques. Or, les préconisations d'action ne peuvent découler directement d'une démarche de connaissance. Mais la situation dans laquelle je me suis trouvée, acteur et observateur à la fois, a constitué un bon atout pour concilier les deux.

⁸⁰ « Construire le métier en terrain », in *Anthropologie, professionnalisation... précarité ?* Lettre de l'ARA n°57, Association Rhône-Alpes d'Anthropologie, Lyon, 2ème semestre 2006.

Conclusion du chapitre

Le paysage est un objet commun et transversal dont le territoire et la filière se sont saisis à un moment donné dans leur processus de développement. Nous allons voir à travers les pages qui suivent comment les acteurs vont se le « partager » en lui attribuant des représentations différentes. L'objectif est de démontrer en quoi le paysage est un support intéressant de médiation sociale et de mobilisation d'acteurs, puisque l'expérience de la conduite du projet de la Charte de Fontevraud a démontré des dynamiques d'enrôlement intéressantes.

Le fait que le paysage renvoie à un cadre de vie communément partagé et à un patrimoine collectivement construit favorise la mise en place et l'expérimentation de démarches. On verra de quelle manière les parties prenantes et les entrepreneurs du patrimoine qui se manifestent à l'échelle locale, tels que les pouvoirs politiques, les associations, les producteurs, les habitants, les organismes professionnels, etc., se saisissent de ce nouvel objet et vont produire des formes alternatives de patrimonialisation.

Afin d'introduire de manière cohérente le triptyque filière-paysage-territoire et de saisir au mieux cette rencontre dans une temporalité bien précise, je reviendrai brièvement sur les éléments d'instrumentalisation du paysage en passant par ses nouvelles assises juridiques et administratives. Je vais chercher à démontrer la complémentarité entre la fonction réglementaire du paysage et les conditions de sa mise en projet qui ont évolué dans un contexte de crise et de remise en question.

C'est autour et dans le cadre de projets de développement du vignoble beaujolais, visant à produire des consensus sur un projet global de territoire et de filière, que mon travail s'est construit progressivement. Le contexte d'attractivité du territoire, conjointement avec la crise du vignoble, a joué un rôle déclencheur : il a poussé les collectivités territoriales et les acteurs de la filière vitivinicole à affirmer leurs capacités à anticiper et à définir des stratégies de développement et des procédures correctrices, dans une perspective économique et selon les principes du développement durable. La multiplication d'outils pour ce vaste projet tels que les plans, les chartes, les contrats, les programmes, vise à maintenir la cohésion économique ainsi que l'équilibre social et écologique des territoires. Les grands éléments constitutifs des principes du développement, qui intègrent les enjeux de la cohérence territoriale, doivent être distingués et clarifiés, afin de révéler la diversité des stratégies et les principes de ce que nous pourrions qualifier de mise en scène du paysage.

Chapitre 2. Présentation du terrain d'étude : le Beaujolais, un territoire en crises multiples

L'analyse structurelle qui suit cherche à mettre en relief les composantes des paysages, qui définissent les premiers jalons des indices de leur qualité et expliquent leur attrait, que ce soit d'un point de vue esthétique, touristique, récréatif, résidentiel, environnemental. Ainsi, l'objet paysage demande la conduite d'une analyse à plusieurs échelles afin d'ancrer et de concrétiser sa problématique. Pour ce faire il s'agira de révéler les liens complexes entre la filière et le territoire de production. C'est à travers la compréhension des crises que traversent le vignoble et son territoire que je m'interrogerai sur la place du paysage dans les processus de mesures correctrices et sa révélation en véritable ressource économique, sociale et culturelle, davantage incorporée dans des projets de développement, des démarches de requalification, de protection des terres agricoles, et des politiques d'aménagement du territoire. Le glissement opéré vers la qualité dans son acception large mérite d'être examiné conjointement avec la mobilisation du paysage par les outils de la programmation et de la planification élaborés dans le cadre des politiques territoriales. Je chercherai à saisir l'enjeu de la *qualité paysagère* ainsi que sa place dans la construction des nouvelles territorialités et des espaces d'action.

I. Le vignoble beaujolais à travers ses familles « historiques »

Le vignoble beaujolais se caractérise par le mariage harmonieux, mais souvent contesté, entre les traditions profondes de la culture vitivinicole et une indispensable modernité se mettant au service d'une identité marquée. Ces particularités peuvent assez bien s'expliquer par les caractéristiques géomorphologiques des entités géographiques. Le Beaujolais est connu pour son parcellaire morcelé, l'exclusivité du cépage gamay et sa taille en gobelet ancrée dans la région depuis plus d'un siècle. Le vignoble est également connu pour sa forte densité de plantation, parmi les plus importantes de France⁸¹, voire du monde. Il s'agit d'une moyenne de plus de 9 267 pieds par hectare⁸², ce qui a pour conséquence des coûts de production 1,7 fois plus chers en moyenne que dans d'autres vignobles. Au-delà des coûts importants, cette densité explique l'impossible mécanisation des différentes interventions culturales sur la vigne. Cela conduit à des impasses techniques importantes qui s'expliquent par les contraintes environnementales (réduction des produits phytosanitaires autorisés), dont l'agriculture doit de plus en plus tenir compte.

1. Les paysages beaujolais : entre tradition et modernité

Qualifié d'espace infrarégional, qui s'articule autour d'une communauté d'agglomération et de communautés de communes périurbaines et rurales, le Pays Beaujolais se situe aux portes d'une des plus importantes métropoles européennes : Lyon. Le vignoble, caractéristique la plus connue et représentative d'une partie de la réalité territoriale, est

⁸¹ La moyenne nationale en AOC est de l'ordre de 5 000 pieds/ha.

⁸² Source : Casier viticole informatisé (CVI) des douanes, 2007.

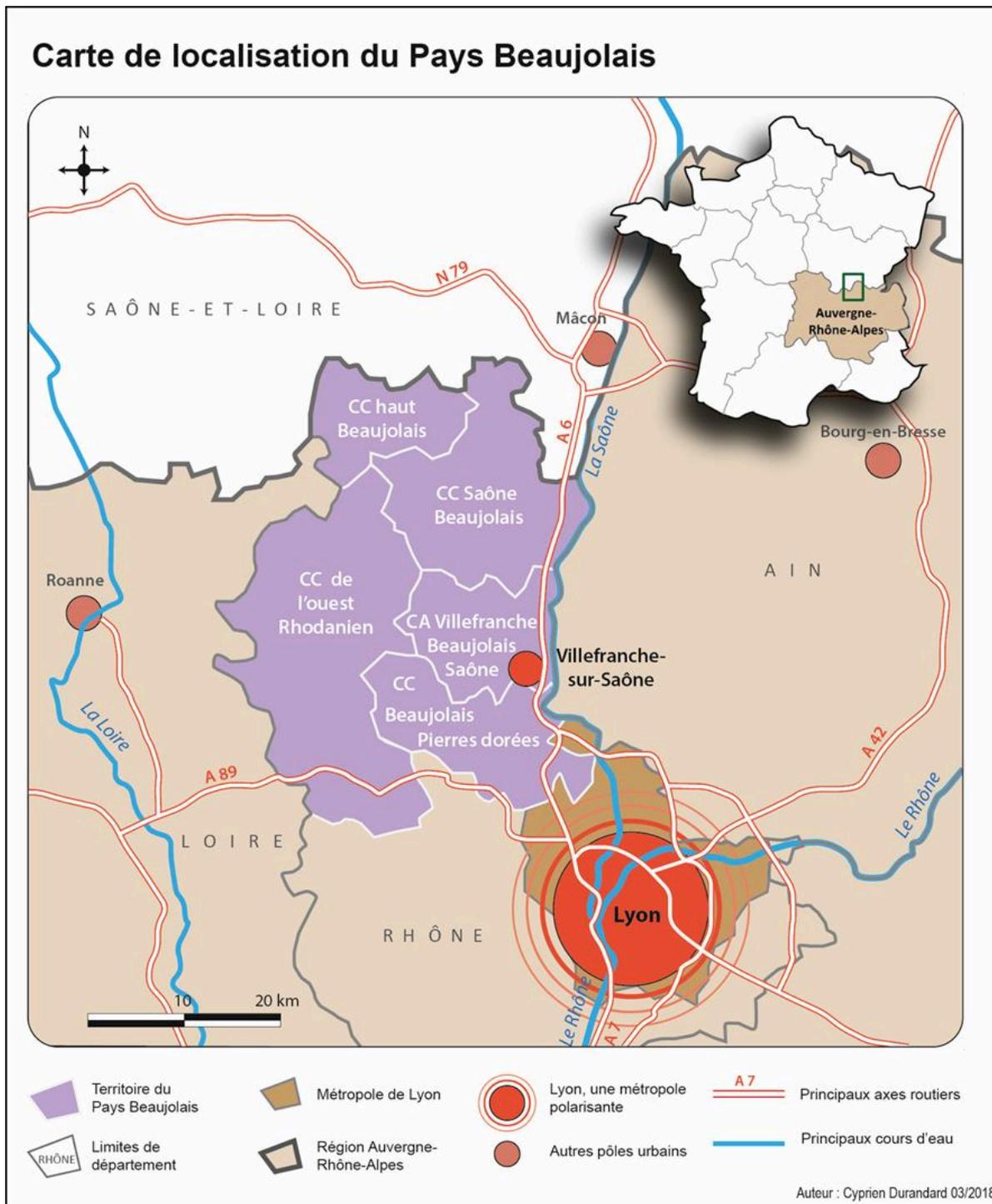
fondé sur des unités géographiques qui contribuent à la revendication d'une forte identité territoriale et d'un cadre de vie attractif.

a. Le Pays Beaujolais : bleu, vert, rouge

Situé au nord du département du Rhône, le Pays Beaujolais touche au département de Saône-et-Loire dans sa limite septentrionale. A l'ouest, le Beaujolais est voisin du département de la Loire. Quant à la partie méridionale, elle atteint les Monts du Lyonnais. A l'ouest le territoire est limité par la barrière montagneuse des contreforts du Massif central, tandis qu'à l'est, la vallée de la Saône marque une frontière naturelle entre le Beaujolais et la Dombes. Le territoire du Beaujolais n'est pas une invention récente mais constitue une entité ancrée géographiquement et historiquement. Depuis des siècles, le Beaujolais est un important territoire de transition : entre le Lyonnais au sud, le Mâconnais au nord, la Saône à l'est, le Charolais à l'ouest et le Roannais au sud-ouest (*cf.* Carte 1). L'espace qui le constitue présente des paysages et des trajectoires différents et contrastés, de la moyenne montagne du Haut Beaujolais aux plaines alluviales de la Saône traversées par des axes importants de communication.

Le Beaujolais est historiquement partagé en trois entités géographiques qui sont : les Beaujolais vert, bleu et rouge. Ce sont les activités économiques, mais aussi les particularismes géomorphologiques, qui lui confèrent ces trois couleurs. A l'est se situe « *le Beaujolais bleu* », et c'est le Val de Saône qui lui attribue symboliquement la couleur bleue. Cette partie de la région est traversée par les principaux axes de communication (le T.G.V., l'autoroute A6, les ports de la Saône). On y trouve d'importants centres de logistique développés essentiellement à proximité de Villefranche-sur-Saône, la capitale administrative. C'est ici également que l'essentiel de l'industrie beaujolaise est installé. À l'ouest, « *le Beaujolais vert* » se caractérise par la montagne et ses forêts de pins Douglas. La région est marquée par les activités de l'élevage et de la sylviculture, mais aussi du tissage et du décolletage. La ville de Tarare est son centre administratif. Enfin, « *le Beaujolais rouge* » est celui dont les coteaux et la plaine abritent le vignoble, et dont la capitale historique est Beaujeu.

Carte 1. Localisation du Pays Beaujolais.



Réalisation : Cyprien Durandard, Anna-Maria Yordanova, mars 2018.

En procédant à une lecture successive des plans de paysage qui s'offrent au regard, d'est en ouest, on découvre la plaine de la Saône suivie de la plaine agricole. La marqueterie paysagère est rythmée par des espaces agricoles (élevage, cultures céréalières, maraichage) des villes et des centres urbains de taille petite et moyenne⁸³. Derrière ce premier plan qui s'étend en cordon le long du fleuve, s'ouvre une belle perspective, celle de la plaine viticole suivie des coteaux et des piémonts aussi couverts de vignes. Les villages sont disséminés dans le paysage, nombreux sont les habitats isolés. Ce tableau se termine par la coiffe boisée des Monts du Beaujolais.

La particularité géomorphologique du Beaujolais a conditionné à l'ouest du pays la structuration géologique complexe des Monts du Beaujolais, caractérisée par des vallées encaissées et séparées les unes des autres par un relief montagneux au couvert végétal dense. Situé sur les rebords d'une faille géologique, le Beaujolais est installé sur la bordure orientale du Massif central dont le relief est riche et varié : plaine alluviale de faible pente, piémonts et premiers contreforts des Monts du Beaujolais. Les terrains les plus anciens, d'origine volcanique, remontent à la formation géologique du Beaujolais : il s'agit des racines profondes de la chaîne hercynienne datée d'environ 330 millions d'années. Les transformations lentes de plissement, cuisson et processus métamorphiques sont à l'origine de la constitution du patrimoine géologique emblématique du vignoble. Parmi les plus anciennes expressions de la complexité géologique on peut citer le Mont Brouilly. Cette colline qui se détache dans le paysage, est un haut lieu qui marque la séparation entre le nord et le sud du vignoble.

Sur cette première photographie, on voit au premier plan la plaine viticole dans le secteur de la commune de Saint-Lager. Le parcellaire est morcelé, l'habitat en dehors du bourg est dispersé. Au second plan on voit la colline du Mont Brouilly. On devine au loin les coteaux viticoles sur les Monts du Beaujolais.

Photographie 1. Le Mont Brouilly vue est-ouest, Beaujolais Nord.

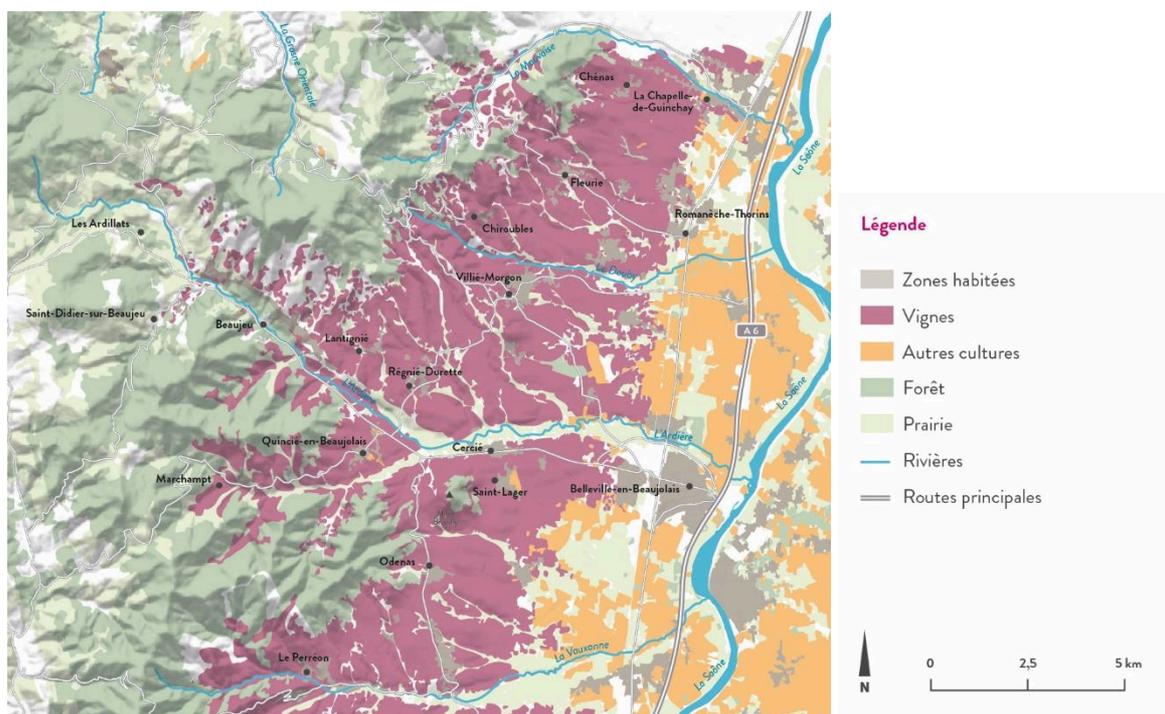


Crédit photo 1 : Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.

Les transformations géologiques et l'installation lente du réseau hydrographique ont façonné le relief de la région, en lui conférant un caractère original. Au nord-ouest et à l'ouest, de nombreuses vallées dessinent le paysage. À l'est, le paysage est ouvert sur la plaine de la Saône. À l'ouest, les formes ondulées des premières crêtes des Monts du Beaujolais sont entrecoupées par des vallées. Parmi les plus importantes : la vallée de l'Ardières au nord-ouest et la vallée de l'Azergues au sud-ouest. Les deux présentent un intérêt majeur du fait des axes de circulation reliant la Saône à la Loire.

La photographie aérienne (*cf.* photographie 2) représente la vallée de l'Ardières, identifiée par sa ripisylve. Au premier plan se trouvent le village de Cercié et la RD37 qui relie la Saône à la Loire en partant de Belleville-sur-Saône, en passant par Beaujeu (capitale historique du vignoble Beaujolais) pour atteindre le Col des Echarmeaux dans le Haut-Beaujolais. La culture de la vigne est dominante dans ce secteur viticole, parmi les plus anciens du vignoble.

Carte 2. Occupation des sols au nord de Villefranche-sur-Saône.



Réalisation : Clément Steinhäusser, Anna-Maria Yordanova, septembre 2021

L'espace réservé à la culture de la vigne s'arrête à environ 450 mètres d'altitude pour laisser place au couvert végétal des Monts du Beaujolais. Sur les coteaux de ces derniers s'épanouissent les vignes de l'appellation « *Beaujolais-Villages* ». Les lignes de crêtes abritent des zones naturelles protégées : les landes du Beaujolais (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), les Landes du Haut-Beaujolais (Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - ZNIEFF- de type I), les Hauts Bassins de l'Ardières et de ses affluents (ZNIEFF de type II), les Landes de Sainte-Marie et du Haut-Beaujolais, la Croix Rozier (ENS), la partie sommitale du Mont Brouilly (ENS). Quant aux piémonts, ils sont traversés par de nombreux affluents de la Saône. Orientés d'est en ouest, les ruisseaux prennent leurs sources dans les massifs boisés des Monts du Beaujolais et drainent les coteaux et les plaines viticoles. Peu encaissés et de taille modeste, leurs ripisylves sillonnent et rythment le paysage. Les alignements en larges bandes ou en corridors étroits des ripisylves des cours d'eaux ajoutent au paysage des courbes nouvelles.

La vallée de l'Azergues est la deuxième vallée de la région en importance, sa longueur est de 64 km. Elle commence au village de Poule-les-Echarmeaux, à quelques kilomètres seulement du département de la Loire ; la rivière coule entre vallons pâturés et petits villages pour se jeter dans la Saône entre Villefranche et Anse. Dans son extrémité nord-ouest la vallée se trouve à 50 km de Lyon, à l'ouest 25 km la séparent de Villefranche-sur-Saône.

Photographie 2. La vallée de l'Ardières.



Crédit photo 2 : commune de Cercié.

La vallée est partagée symboliquement au niveau du village de Chamelet qui incarne une véritable frontière historique entre les Monts du Lyonnais et les Monts du Beaujolais. Les ambiances paysagères, l'occupation de l'espace, l'activité agricole divergent entre les deux parties. En aval de Chamelet, les villages des Pierres Dorées, très denses, sont très attractifs du fait de leur proximité avec Lyon.

Jusqu'à cette limite d'ailleurs, des parcelles de vignes sont présentes sur les coteaux. En amont du village de Chamelet, en remontant la Haute vallée d'Azergues, dont Lamure-sur-Azergues est le chef-lieu du canton, les paysages sont plus intimistes et champêtres dans une ambiance de fond de vallon. Les villages se succèdent en enfilade le long de la RD 485, des hameaux et des habitations éparses sont disséminés sur les versants. Là aussi l'agriculture, avec ses principales activités d'élevage et de sylviculture, a un rôle majeur à jouer quant au maintien et à l'entretien des paysages. Pour certains il s'agit de l'entretien des pâturages en fond de vallons et sur les versants, car l'abandon de ces terres conduit à un rapide reboisement et donc à la fermeture du paysage. Plus généralement, la déprise agricole est une menace accentuée par la pression foncière. La problématique de la vulnérabilité des paysages dépend en grande partie aussi de l'activité sylvicole et des cycles de replantation et de coupe des bois. La culture du pin Douglas, caractéristique de la région, est en effet intéressante pour la filière bois car elle offre la possibilité d'un cycle de repousse très rapide (15 à 20 ans) par rapport à d'autres essences.

Photographie 3. Vue du ciel : paysage de la vallée de l'Azergues.



Crédit photos IEF Unschooling en Vallée d'Azergues.

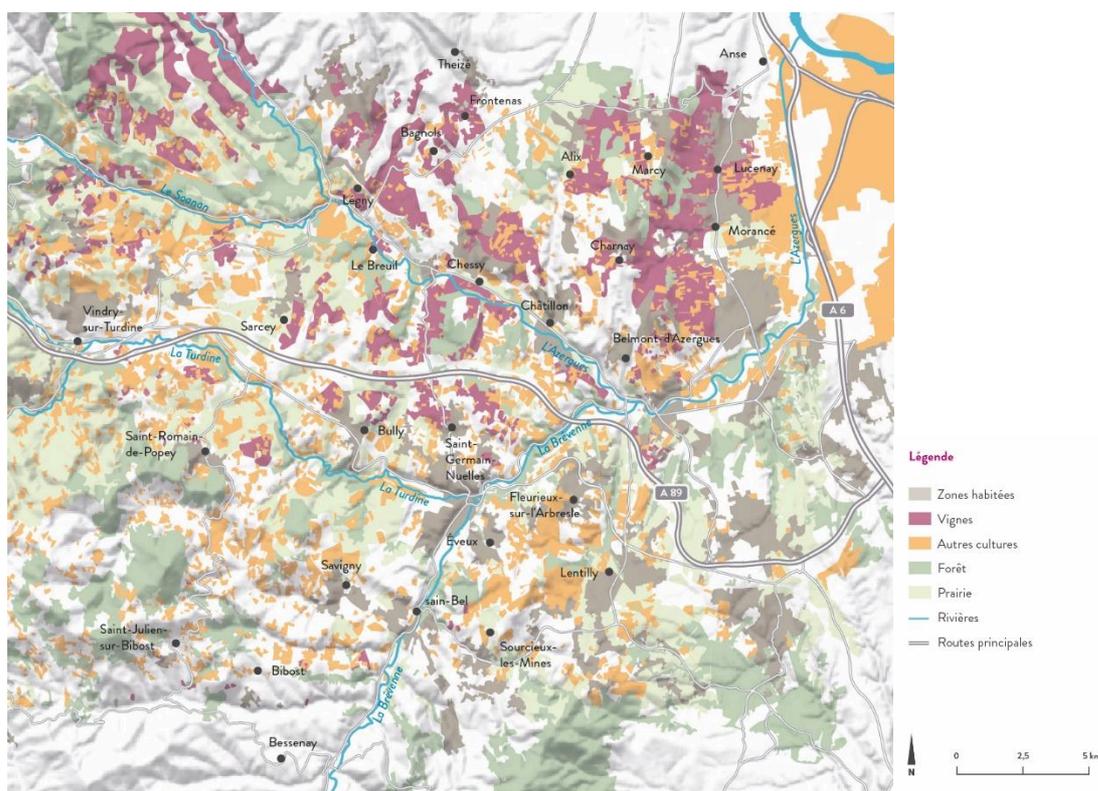
Les paysages changent ainsi au gré des abattages et des replantations. Les coupes rases des parcelles forestières se succèdent tout au long de l'année, laissant l'espace dans un état lunaire peu esthétique.

b. Le vignoble à travers ses « familles historiques »

Le vignoble beaujolais se situe entre le vignoble Mâconnais au nord et les Monts du Lyonnais au sud. Il s'étend sur 50 kilomètres de long et sur 12 à 15 kilomètres en largeur entre la vallée de la Saône à l'est et la chaîne des Monts du Beaujolais à l'ouest. La partie méridionale du vignoble est bordée par les Monts du Lyonnais.

Les terroirs du Beaujolais sont différents d'une appellation à une autre, phénomène lié notamment aux très nombreux microclimats dus à la complexité de la géomorphologie et à la nature des sols. Les parties nord et nord-ouest du vignoble sont marquées par des formations granitiques qui représentent l'épine dorsale de la partie septentrionale du Beaujolais et la zone de ses dix Crus. La partie méridionale du vignoble se caractérise par un sol argilo-calcaire. Ces particularités expliquent la richesse des terroirs et la sectorisation du vignoble marqué par des aires d'appellations délimitées par la réglementation de l'INAO en douze AOC.

Carte 3. Occupation des sols au sud de Villefranche-sur-Saône.



Réalisation Clément Steinhausser, Anna-Maria Yordanova, septembre 2021.

Le cépage gamay est le fil qui relie les trois entités du vignoble et l'ADN qui le caractérise. Ce n'est toutefois pas pour autant que les vins du Beaujolais se ressemblent, car les terroirs des différentes aires de production se révèlent à travers leur diversité. En premier lieu, ce sont les qualités géomorphologiques, divergeant du nord au sud, qui conditionnent les valeurs géo-pédologiques des sols dont la formation complexe est souvent fascinante et contribue ainsi à l'effet terroir. Le vignoble, dit de semi-montagne, est situé sur les contreforts du Massif central entraînant une topographie marquée et des différences culturelles quant à la conduite de la vigne :

- 50 % du vignoble présentent des coteaux de pente supérieure à 20 % (en 2008 cela représentait 11 300 hectares) ;
- 38% du vignoble présentent des coteaux de pente supérieure à 30 %, soit 6 500 hectares ;
- L'altitude moyenne est de 300 m et les altitudes de production varient de 250 à 450 m.

Hierarchisation des appellations beaujolaises

Contrairement aux vignobles de la Bourgogne ou du Bordelais, plus complexes quant à la hiérarchisation des appellations, la pyramide des AOC beaujolaises est relativement simple (cf. carte 4, les AOC du Beaujolais). Tout en bas de la pyramide on trouve les « *Beaujolais* » suivis par les « *Beaujolais Villages* » pour finir par les dix Crus du vignoble.

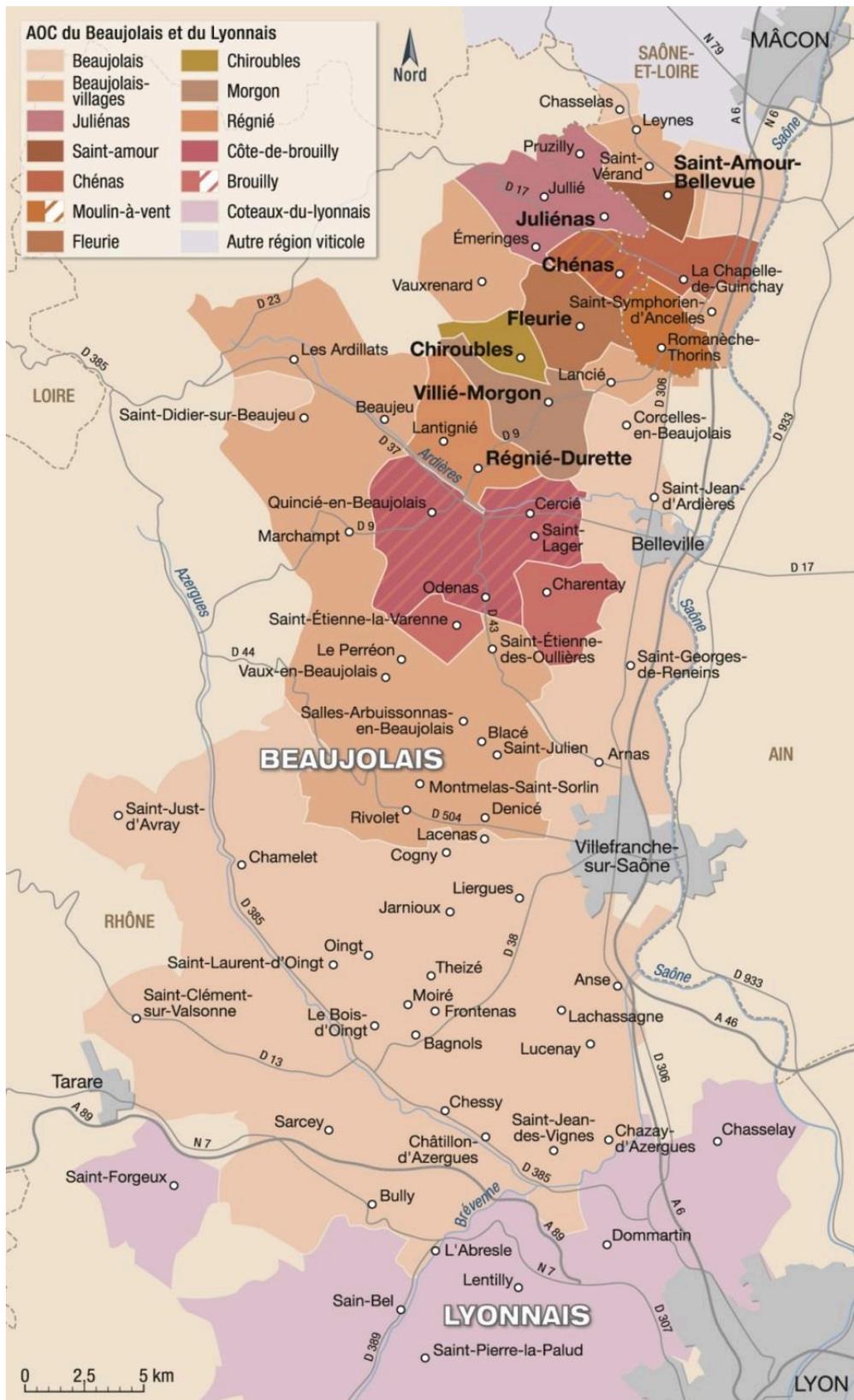
L'appellation régionale « *Beaujolais* » regroupe des vins produits principalement au sud de Villefranche-sur-Saône, mais aussi le long de la Saône, où se trouvent des sols argilo-calcaires, granitiques et alluvionnaires. Durant les trois dernières décennies, les surfaces viticoles ont augmenté, élargissant le périmètre du vignoble. Aujourd'hui, on trouve les vignes les plus méridionales dans les villages du Breuil, Légny, Sarcey, les Olmes, Saint Loup, Saint-Romain-de-Popey, Bully, Saint-Germain-sur-Nuelles, Chessy, Chatillon.

Les « *Beaujolais Villages* » sont cultivés autour des Crus du Beaujolais, sur le territoire délimité de trente-huit communes, au nord de Villefranche-sur-Saône. Les dix Crus du Beaujolais - qui sont Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côte-de-Brouilly, Fleurie, Juliéas, Morgon, Moulin à Vent, Régnié, Saint-Amour - sont des AOP communales cultivées dans la partie nord du vignoble.

La carte du Guide Hachette⁸⁴ met en perspective les douze appellations par rapport à d'autres vignobles voisins, aux villes et villages du Pays Beaujolais, aux centres urbains les plus importants. L'absence de carte des AOC du Beaujolais réalisée dans le détail est symptomatique, et pointe les lacunes d'une stratégie de communication dépourvue de certains outils de base.

⁸⁴ A la différence d'autres grandes régions viticoles, le Beaujolais ne dispose pas de cartes adéquates et lisibles de ses différentes appellations viticoles. Les cartes des douze AOC que l'on trouve sur le territoire sont très simplifiées et quelque peu archaïques. C'est une des raisons pour lesquelles je suis « contrainte » d'utiliser une carte conçue par le Guide Hachette.

Carte 4. Les AOC du Beaujolais.



Source : Le Guide Hachette, URL : www.hachette-vins.com/tout-sur-le-vin/regions-vins/78/beaujolais-et-lyonnais/.

c. La restructuration du vignoble à l'origine des évolutions du paysage

Les principes de conduite de la vigne impactent fortement le paysage. En Beaujolais on peut observer des différences culturelles entre le nord et le sud du Beaujolais, que je propose de présenter et d'analyser.

Depuis les évolutions des cahiers des charges des AOC en 2008, sur lesquelles je reviendrai plus en détail dans le 3^e chapitre, les avancées technologiques liées à une politique de la restructuration et aux tendances de replantation sont observables dans les vallées et le sud du Beaujolais. Le plan de restructuration, par exemple, induit plusieurs changements dans l'organisation du vignoble. Dans le cas du Beaujolais, il s'agit de travailler sur la densité de la plantation en vue de diminuer le rendement⁸⁵ pour améliorer la qualité des raisins.

Ce processus s'accompagne obligatoirement d'un palissage qui a pour avantage d'exposer au soleil une surface de feuillage plus importante, garantissant ainsi une qualité optimale des grappes de raisins par une aération maximale. En outre, le palissage suppose de conditionner par la taille le jeune plan, en laissant à la vigne une ou deux pousses selon la conduite recherchée. En Beaujolais on a adopté la conduite en Guyot. Elle peut être simple, ce qui suppose de laisser un courson et une baguette sur la souche ; dans le cas de la conduite double, il s'agira de laisser deux sarments et deux baguettes sur lesquelles se développeront les grappes.

Cependant, l'universalisation des procédés et la mécanisation des travaux semblent être difficilement applicables sur l'ensemble du vignoble. En effet, les adaptations doivent tenir compte du relief, de la nature des sols, de la variété des cépages et des modes de plantation. Plus encore, les résultats attendus peuvent différer d'une zone à l'autre. Par résultats j'entends le rendement, dont la baisse dans certains cas est économiquement inacceptable pour la survie économique des exploitations. Les conditions de production s'avèrent plus restrictives également pour deux tiers de la superficie des Crus qui se situent dans des zones difficiles marquées par une forte pente. Le relief remet ainsi en cause la mécanisation des coteaux et le remplacement des vendanges manuelles par une machine.

De plus, la démarche de restructuration du vignoble, par exemple, met en relief certaines formes de résistance face aux innovations ou aux adaptations du vignoble. Les professionnels et les techniciens se heurtent à l'opiniâtreté d'une partie de viticulteurs. Ces résistances demeurent particulièrement fortes dans le Nord Beaujolais où les producteurs de la zone des Crus font le choix de préserver les techniques traditionnelles en matière de conduite de la vigne, afin de préserver un rendement économiquement attractif. Ce type de dichotomie observé du nord au sud démontre aussi que « *les logiques propres à chaque*

⁸⁵ Par rendement il faut entendre la quantité de raisin récolté à l'hectare, on peut parler également de rendement en hectolitres à l'hectare.

société ne sont pas nécessairement réductibles simultanément à une même orientation qui ferait office d'intérêt soi-disant général »⁸⁶. Il est en effet à souligner qu'au-delà de la réglementation imposée aux viticulteurs, ces derniers disposent d'une « *part de liberté* » notamment dans l'opération des choix culturels, à condition de rester dans les limites du cahier des charges de l'appellation. Les viticulteurs interrogés à ce sujet m'expliquaient que ces tendances « *ne correspondent pas forcément aux recommandations de l'administration et des hommes de science* »⁸⁷.

Ces images illustrent bien la conduite dite « *traditionnelle* » qui consiste à tailler le cep en gobelet. De l'organisation de la parcelle en passant par la taille, le relevage des vignes et la vendange, tout le travail est réalisé manuellement. A titre d'exemple, la photo de droite montre une vigne relevée individuellement sur chaque cep et attachée par une lanière de roseau. D'après les entretiens conduits auprès de viticulteurs du Nord Beaujolais, cette technique très ancienne demande aussi un geste et un savoir-faire pour enrouler le bout de branche, assoupli au préalable.

Photographie 4a et 4b. Conduite de la vigne dite « traditionnelle » dans le Nord Beaujolais. Secteur Crus Côte de Brouilly et Brouilly.



Crédit photos 4a et 4b : Anna-Maria Yordanova.

Dans cette partie du vignoble on peut trouver une véritable collection de vieux engins agricoles, maintenus en vie afin de desservir les parcelles difficilement mécanisables situées sur des pentes abruptes. Bâtiments et machines agricoles, outils et méthodes : les ressources sont nombreuses et permettent de revendiquer un savoir-faire et l'ancrage d'un patrimoine culturel matériel et immatériel que l'on continue de transmettre.

⁸⁶ M.-H. Piault, *op. cit.* p. 47.

⁸⁷ G. Garrier, 1983, *op. cit.*, pp. 21-37.

Photographie 5. Vendanges manuelles. Secteur Régnié-Durette, Beaujolais Nord.



Crédit photo 5 : Anna-Maria Yordanova.

Photographie 6. Véhicule ancien transportant le raisin jusqu'au quai d'une coopérative. Deux hommes basculent la vendange des bennes dans le chariot. Coopérative viticole de Quincié-en Beaujolais.



Crédit photo 6 : Anna-Maria Yordanov, septembre 2019.

Le Beaujolais Sud

Par opposition, aucune contrainte de déclivité dans le Sud Beaujolais, de l'autre côté de la vallée de l'Azergues. Lorsque nous nous rendons dans la partie la plus septentrionale du vignoble, dans le secteur de Bully, Légny, Sarcey, Les Olmes, Saint Loup, Saint-Romain-de-Popey, le parcellaire est complètement restructuré. Sa densité de plantation est de 5000-5500 pieds/ha ce qui contribue grandement à l'impact visuel. Les plants sont plus hauts, et la vigne est plantée tous les 2m20-2m30 permettant ainsi la mécanisation. L'espacement a pour conséquence le palissage systématique de la vigne. La réduction de la densité de la plantation à l'hectare suppose l'agrandissement de la taille des parcelles.

La diversification des cépages dans cette partie du vignoble s'explique à la fois par la nature des sols argilo-calcaires qui se prêtent bien à la culture du chardonnay, du pinot et du viognier, mais aussi par le fait que les viticulteurs de cette région ont créé une offre de produits jusqu'alors inexistante en Beaujolais. Le gamay est progressivement détrôné dans cette partie du vignoble où l'on développe la gamme des vins blancs, des Crémants de Bourgogne et du viognier moelleux. Une autre spécificité : la vinification et la valorisation des produits sont faites en majeure partie par des caves coopératives très présentes dans le Sud Beaujolais. Dans le secteur, on peut noter la quasi-absence de caves particulières qui commercialisent leur vin, car celui-ci est très rarement vinifié au domaine, selon une tendance généralisée dans le nord du vignoble. De fait et par conséquent, l'offre œnotouristique est également absente dans le secteur. Ce phénomène s'explique par les crises successives survenues dans les années 2000. Jusqu'alors, les viticulteurs procédaient à la vinification sur la propriété. La forte demande de vins Primeurs dans les années 70 et 80 explique la vente exclusive au négoce, et par conséquent le faible développement du marché bouteilles. La baisse des ventes, que ce soit en volume ou en valeur, a conduit ainsi les viticulteurs à se rapprocher des caves coopératives très présentes dans le secteur.

Photographie 7a et 7b. Vigne palissée, espacée et conduite en Guyot sur secteur de Sarcey (photo de gauche) et secteur de Bully (photo de droite).



Crédit photos 7a et 7b Anna-Maria Yordanova.

Sur la photo ci-dessous, on voit une parcelle de vigne de l'extrême sud du vignoble sur la commune de Bully et l'on aperçoit les collines des Monts du Lyonnais. Les vignes sont dans cette partie du vignoble espacées, palissées et enherbées, ce qui atteste l'utilisation réduite des produits désherbants et explique un passage plus facile vers la culture bio.

Photographie 8. Une parcelle de vigne de l'extrême sud du vignoble sur la commune de Bully.



Crédit photo 8 : Anna-Maria Yordanova.

La polyculture a conditionné la mécanisation du vignoble dès son implantation, car les parcelles ont été adaptées au passage du matériel déjà utilisé pour les autres cultures. Saint-Romain-de-Popey est un des premiers villages du Beaujolais ayant arraché un rang sur deux afin d'avoir des vignes larges. Sans le savoir, de nos jours, ces orientations s'adaptent parfaitement à la demande sociétale en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. De plus, ces modes cultureux sont aujourd'hui plus facilement valorisables par l'attribution de labels de qualité (bio, lutte raisonnée, HVE etc.). La mécanisation ici fait partie du quotidien. Le matériel agricole, dans bien des cas, est mutualisé par les CUMAS. Les seuls travaux manuels sont ceux de la taille et du relevage. Quant aux vendanges, elles aussi sont effectuées par des machines à vendanger. Curieusement différentes par rapport au nord du vignoble, ces disparités technologiques et de savoir-faire restent complémentaires et valorisantes, laissant aux exploitants le choix de leurs pratiques.

Photographie 9. Machine à vendanger, secteur Bully, Sud Beaujolais.



Crédit photo 9 : cave coopérative Agamy.

Quant au paysage environnant il s'apparente à un patchwork déterminé par la polyculture traditionnellement maintenue sur ce secteur. Les élevages de vaches laitières et à viande ainsi que les élevages de moutons sont bien ancrés. Les vergers de cerisiers et les quelques vergers de pommiers rythment et diversifient ici le paysage. Les exploitations maraîchères et les grandes cultures céréalières enrichissent ce tableau de territoire agricole dynamique aujourd'hui demandé par la population lyonnaise.

Photographie 10. Paysage de polyculture, secteur Oingt, Sud Beaujolais.



Crédit photo 10 : Anna-Maria Yordanova.

d. Les Beaujolais Villages : les enjeux du maintien d'une viticulture héroïque

Je ferai la présentation des Beaujolais Villages par la question qui trouble leur existence, à savoir celle de la problématique des coteaux. En effet, le Beaujolais est un vignoble de coteaux, toutefois, il n'a jamais été reconnu en tant que tel. La zone de l'appellation Beaujolais Villages est vaste et concerne de multiples localisations spatiales. Plus communément, on dit que les terroirs des Beaujolais Villages se situent au nord de Villefranche-sur-Saône. Mais il est opportun de préciser que les parcelles s'épanouissent dans les plaines à l'est, et sur les coteaux et les contreforts des vallées des Monts du Beaujolais à l'ouest. A commencer par la plus méridionale :

- la vallée du Morgon qui relie le village de Saint-Cyr-le-Chatoux à Rivolet et à Denicé ; suivie par la vallée de la Vauxonne qui traverse les communes du Perreon, Salles-Arbussonas, Saint-Etienne-des-Ouillères ;
- la vallée des Samsons, une petite vallée encaissée qui relie le village de Quincié-en-Beaujolais à Marchamps ;
- la vallée de l'Ardières avec les vignes de Lantignié et Beaujeu ;
- pour finir avec les coteaux de Vauxrenard, d'Emeringes et de Juliéas.

Ce n'est qu'en 2012 que l'on va reconnaître les difficultés liées à la viticulture de coteaux en Beaujolais. En effet, 24 communes (ou parties de communes) du Beaujolais viticole ont été définies comme « zones de montagne »⁸⁸. Définies par l'article 18 du règlement européen 1257/99, les zones de montagne sont caractérisées par des « handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux ». Ainsi, aux enjeux de préservation des surfaces et des exploitations viticoles on peut ajouter celui de la pérennisation du vignoble des coteaux. Dans ses travaux, la géographe Hélène Gibert qualifie ce dernier d'identitaire, et lui attribue également le statut d'aménité territoriale.

L'étude que la chercheuse a pu conduire des images promotionnelles utilisées par l'interprofession des vins du Beaujolais depuis 30 ans, a montré l'absence totale de cette dimension de vignes en coteaux, pourtant très qualitative dans le jugement d'un vin de terroir. Les vigneron eux-mêmes n'utilisent pas spontanément cet aspect pour mettre en valeur leurs vins. De leur propre aveu, ils n'ont pas réellement conscience de l'importance que pourrait avoir l'image « coteau » pour la vente et la valorisation des vins. Le coteau est perçu par les producteurs plutôt comme une contrainte pour la conduite de la vigne et un élément de pénibilité du travail.

⁸⁸ Arrêté du 24 mars 2012 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées.

La période de déprise viticole a fait prendre conscience aux vigneronns de leur attachement viscéral aux coteaux. Le projet de remembrement du vignoble, à titre d'exemple, ayant pour objectif de réunir le parcellaire morcelé dans de grandes parcelles que l'on appelle « *d'un seul tenant* » afin de réduire le temps de travail et le coup de production, n'a pas été accueilli avec grand enthousiasme par les vigneronns.

Depuis peu seulement, les opérateurs du vignoble découvrent la valeur des coteaux, pour la diversification de la gamme des vins proposés sur le marché par le Beaujolais, et pour la valeur esthétique que les paysages de coteaux représentent. Cette prise de conscience s'est traduite par l'inscription de l'objectif de valorisation des vins de coteaux et de reconquête des zones de coteaux dans le plan stratégique de l'Union des Vigneronns du Beaujolais élaboré en août 2012.

Ainsi un groupe de travail « *coteaux* » a été créé, et réunit une vingtaine de vigneronns exploitant essentiellement des vignes de coteaux. Ce groupe a pour objectif de trouver des actions en faveur de la valorisation des vins de coteaux et du redéploiement de la vigne en coteaux. Plusieurs orientations ont été données par le groupe et notamment la cartographie des zones de coteaux, la définition d'actions de développement des coteaux, le renforcement de la participation au travail du CERVIM et la création d'un label « *vin de coteaux* ». C'est dans ce cadre précis que l'Union des Vigneronns du Beaujolais, en partenariat avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin et la Chambre d'agriculture du Rhône, a décidé d'élaborer un projet global de réflexion et d'animation pour la reconquête des coteaux viticoles du Beaujolais.

e. L'ancrage historique : patrimoine et rente territoriale du vignoble

Cet aperçu des différences et des richesses de l'organisation spatiale et des structures paysagères en Beaujolais permet de renforcer le postulat de l'importance de la place de l'agriculture dans l'espace rural, qui se heurte, on le verra plus tard, à des pressions urbaines importantes mais aussi à des phénomènes spécifiques. Enfin, cette question des particularismes des territoires et des liens existant avec les lieux est déterminante et doit être mise en avant dans l'analyse de la qualité paysagère. Ainsi, et afin de définir objectivement cette qualité, on doit tenir compte de quatre ensembles de composantes qui déterminent les indices de qualité, à savoir :

- Le relief : montagnes, plateaux, plaines, collines ;
- Le couvert : forêt continue, activité agricole, paysages sauvages, lande, forêt de lande, couvert urbain et/ou industriel ;
- Les plans successifs et les perspectives, des espaces plus intimistes et cachés à la vue ;
- La présence de patrimoine bâti : patrimoine vernaculaire, grand patrimoine.

La présentation du Pays Beaujolais et de son vignoble décline d'ores et déjà le vocabulaire d'un paysage d'une richesse et d'une qualité avérées, travaillé et recherché. Un second degré d'interprétation du paysage culturel viticole se fait à travers les éléments identitaires que l'on peut qualifier d'esthétisants. Les éléments du patrimoine bâti monumental, tels

que les châteaux et les domaines bourgeois, sont facilement repérables dans le paysage de mer de vigne du Beaujolais par les parcs arborés attenants. Quant aux éléments du petit patrimoine vernaculaire tels que les cadoles, les puits, les petites chapelles, les croix, ils contribuent à la richesse des structures visuelles. Des éléments naturels comme les arbres isolés (très souvent il s'agit de cerisiers), les valons boisés, la ripisylve, indiquent la présence de cours d'eau et offrent des échappées visuelles.

Les paysages viticoles, et les éléments qui les jalonnent, créent ainsi des ambiances qui reflètent un ensemble de valeurs communautaires de typicité locale. Ce sont des empreintes lisibles et accumulées dans le temps, qui se rapportent à des périodes différentes de l'histoire locale. Le patrimoine bâti, ainsi que le petit patrimoine vernaculaire, sont des témoins de l'enracinement séculaire de la société qui a su construire, de génération en génération, les traits caractéristiques du paysage rural. Ce phénomène d'ancrage contribue également à une certaine forme de stabilité du paysage.

Photographie 11. Domaine viticole du château de Pierreux dans la commune d'Odénas, Nord Beaujolais.



Crédit photo 11 : Anna-Maria Yordanova, avril 2013.

Photographie 12. Parcelles de vigne avec des arbres isolés en fleur et une petite cadole, secteur Odéas.



Crédit photo 12 : Anna-Maria Yordanova, avril 2013.

Un patrimoine vernaculaire témoin de l'ancrage social de la vigne

La structure des espaces ruraux diverge suivant la manière dont ces derniers se sont développés au cours des siècles. La présence et l'importance d'axes de circulation (dans le passé et/ou actuellement), mais aussi la distribution des activités commerciales, sont à l'origine de l'organisation de l'espace. Ces éléments contribuent à la valorisation, au développement ou au déclin d'une région. Les différents contextes économiques, sociaux et politiques marquent les territoires en laissant des traces matérielles et immatérielles qui constituent ainsi la valeur patrimoniale de l'espace. La thèse d'Hélène Gibert, après une brève revue historique, explicite l'organisation du vignoble beaujolais par la dynamique des réseaux de circulation et de commercialisation. Les représentations cartographiques fournies par la géographe font apparaître, par exemple, une corrélation entre ces dynamiques et l'implantation des châteaux et des grands domaines viticoles.

Dans le Beaujolais, tout comme dans d'autres vignobles, l'empreinte historique s'est matérialisée par les vestiges architecturaux et les patrimoines vernaculaires qui attestent l'ancrage de la culture viticole dans la région. On peut prendre pour exemple les demeures de la noblesse aristocratique et bourgeoise de Lyon, répandues au cours des derniers siècles dans toute la plaine de la Saône et le piémont beaujolais. De nos jours, le vignoble compte environ 150 de ces édifices imposants qui contribuent grandement à la singularité et au caractère du paysage.

L'ancrage historique de la viticulture permet une lecture des rapports sociaux dans la région⁸⁹ : hypothèse également soutenue par l'anthropologue Marc Henri Piault, selon lequel « *une activité productive, dès lors qu'elle implique une part importante du groupe, projette dans le temps et dans l'espace une image concrète des rapports sociaux* »⁹⁰.

Photographie 13. Bourg de village et château, secteur Odénas.



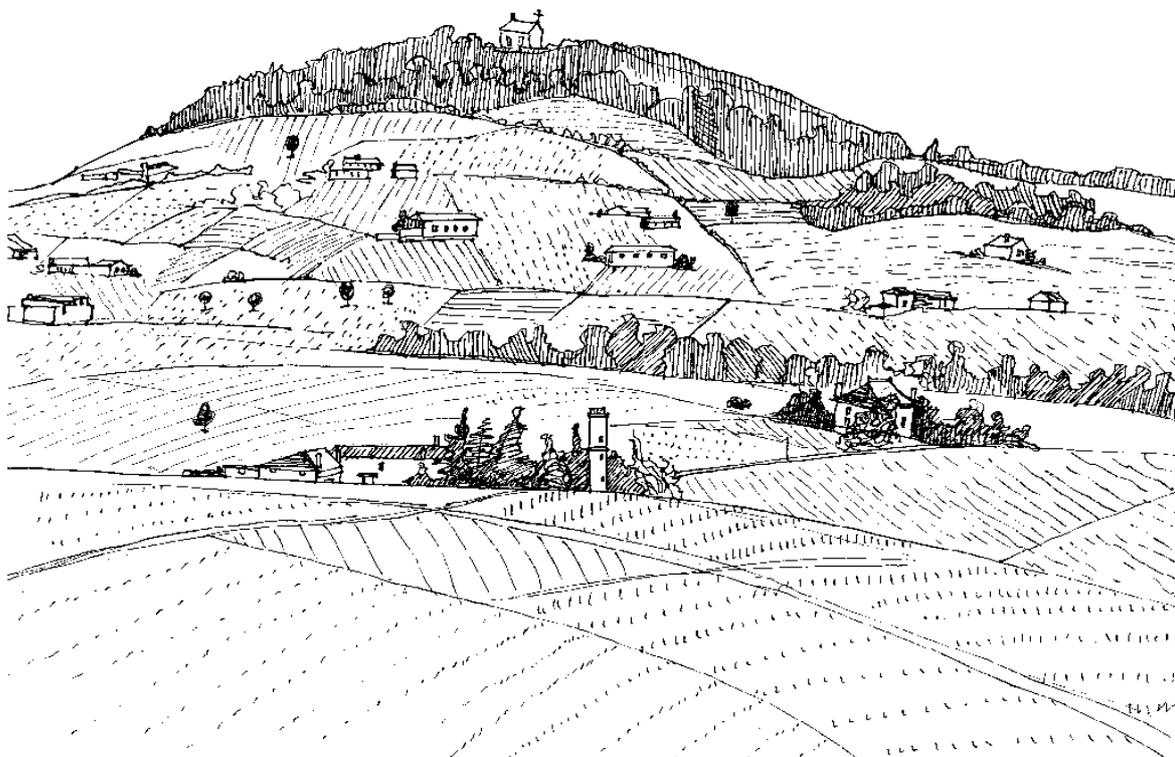
Crédit photo 13 : Anna-Maria Yordanova, juillet 2013.

Une autre spécificité du vignoble est à mettre en relation avec l'abondance des nappes phréatiques. Un phénomène qui explique en partie l'habitat dispersé du vignoble. La présence de sources souterraines et l'accès à l'eau étaient des facteurs déterminants dans le choix de l'emplacement pour bâtir les domaines agricoles et les habitations. Ce type d'implantation, très caractéristique pour le vignoble, visait à limiter les trajets quotidiens que le viticulteur devait faire pour réaliser les travaux dans ses vignes.

⁸⁹ La monographie de Georges Durand et les ouvrages de Gilbert Garrier abordent largement la question des relations sociales.

⁹⁰ M. H. Piault, « Ethnologie, culture et tourisme. Les conditions de production d'un itinéraire et l'expérience des "Chemins de la soie" en Cévennes », in *Patrimoine Ethnologique et tourisme. A propos des circuits culturels*, Actes des rencontres de Chambéry, 24-25 mars 1988, réunis par Cerclet D. et Gachet L.- J. Association Rhône-Alpes d'Anthropologie, p. 43.

Figure 4. Représentation graphique du vignoble de l'AOC Brouilly et Côte de Brouilly



Réalisation : Ekaterina Ivanoff-Trinadztaty août 2018.

Le type et les matériaux de construction ainsi que l'architecture de l'habitat changent sensiblement du nord au sud. La nature des sols diverge et les matériaux de construction du bâti le reflètent de manière significative. La limite entre les deux entités communément évoquées -Nord et Sud- se situe à quelques kilomètres de Saint- Etienne-la-Varenne, dernier village de la partie la plus méridionale de la zone des dix Crus du Beaujolais.

Comme souvent, les murs des bâtiments traduisent les particularités de la géologie locale. À quelques quinzaines de kilomètres de la limite entre la zone des Crus et les Beaujolais, se trouve une ligne de partage et les premiers villages dont l'architecture est marquée par l'emblématique « *Pierre dorée* ». Dans le Sud Beaujolais la pierre calcaire, d'une couleur jaune radieuse, est à l'origine de cette adjonction de l'adjectif « *dorée* ».

Le patrimoine vernaculaire et les habitations du Beaujolais des Pierres Dorées sont exceptionnels et représentatifs pour la région. La richesse et de la variété architecturale de cette région est mise en avant dans la communication et la promotion du territoire et joue en quelque sorte le rôle de vitrine du territoire. Situé au cœur du vignoble, à 5 min de la sortie Limas de l'autoroute A6, les portes des Pierres Dorées sont à peine à 20 min de Lyon. Le territoire réunit 32 communes au sein de la CC Beaujolais Pierres Dorées.

Les villes-portes de ce territoire sont : Lozanne, Anse, Chamelet, Jarnioux et Pommiers. Légendes, vestiges, seigneuries, châtelainies, abbayes et prieurés, forteresses et châteaux, manoirs et maisons bourgeoises sont présents dans le paysage et le patrimoine local de nombreux villages qui sont classés villages de caractère. Le joyau et la fierté de la région est le village d'Oingt, le seul à faire partie de la liste des « *plus beaux villages de France* ».

Photographie 14. Bâtiments en pierres dorées, secteur bourg de village de Cogny. Sud Beaujolais.



Photographie 15. Château de Montmels du XII^e siècle.



Crédit photo 14 et 15, Anna-Maria Yordanova.

Photographie 16. Château fort de Jarnioux de la fin du XIII^e siècle.



Photographie 17. Petite maison vigneronne, secteur Cogny.



Crédit photos 16 et 17 : Anna-Maria Yordanova.

Ici, la viticulture occupe 60% du territoire en appellation Beaujolais. Les exploitations viticoles sont de taille moyenne et la place des caves coopératives dans cette partie du vignoble est très importante. La polyculture est également présente de façon minoritaire avec les grandes cultures et l'élevage, respectivement localisés dans le sud-est et le nord-ouest. De façon générale les espaces non artificialisés (agriculture et zones naturelles) représentent environ 20000 ha, ce qui atteste une nouvelle fois de la richesse des espaces.

Dans le Nord Beaujolais, c'est le granit qui caractérise les constructions. La pierre dorée calcaire y est remplacée par les granits gris et rouge, le gneiss rose ou la pierre bleue. Même si les vocations fonctionnelles des bâtisses vigneronnes au nord et au sud sont les mêmes, les réalisations architecturales divergent fortement.

La maison traditionnelle du Beaujolais consiste en une habitation haussée sur une cave, à laquelle on accède par un escalier extérieur. L'étable, la grange et les dépendances agricoles se trouvent rejetées sur le côté. Habituellement représenté sur les supports iconographiques et les étiquettes des bouteilles, ce style a été repris lors de la première vague de modernisation de l'habitat qui a vu le jour dans les années 1970-80. Un autre genre de maison typique, largement répandu dans la région, est celui de plusieurs corps de bâtiment qui forment une cour fermée quadrangulaire (dans le Beaujolais, le terme de ferme n'est pas utilisé). Nous y trouvons le modeste logis du vigneron, qui rappelle la maison décrite précédemment. La cour abrite d'autres bâtiments répartis dans cet espace : le hangar pour stocker la paille, la remise pour le matériel agricole, les étables et la grange, le cuvage et les caves (celle du propriétaire est souvent enterrée et celle du vigneron, de taille plus modeste, de plain-pied). Il n'est pas rare de voir encore l'appartement que le propriétaire occupait exclusivement lors de ses visites au domaine. En règle générale, ce sont les meilleures pièces de la maison qui lui revenaient. Voir ci-après des images d'une maison de ce type.

Photographie 18. Domaine viticole typique, secteur Nord Beaujolais.



Crédit photo 18 : Anna-Maria Yordanova.

Nous voyons alors que le patrimoine bâti du Beaujolais est étroitement lié à son vignoble. Le cadre architectural, additionné à la richesse des structures paysagères, attire de nouvelles populations. Le vignoble est constitué de plusieurs composantes dont les limites sont bien marquées par des facteurs naturels. Ces derniers structurent des échelles spatiales différentes qui se caractérisent par des types d'espaces ruraux et des degrés de périurbanisation et d'enjeux de développement. Il est important de montrer à présent la vulnérabilité du paysage face à ces phénomènes qui menacent le paysage et risquent de le dégrader ou de le banaliser.

Photographie 19a et 19b. Organisation des bâtiments d'un domaine viticole, secteur Régnié-Durette. Nord Beaujolais.



Crédit photo 19a et 19 Anna-Maria Yordanova, juin 2010.

2. Attractivité, pression et transition foncière

Pour comprendre la corrélation entre les enjeux de pression foncière et les impacts de la crise économique qui a touché le vignoble, l'analyse des chiffres sera la plus parlante. Afin de cerner le plus rapidement la problématique, on parlera avant tout de la conséquence la plus visible de la crise structurelle entre 2004 et 2013. Cette crise est donc liée à la baisse des cours des vins provoquant une crise économique à long terme. La dégradation brusque du marché et les disparités entre l'offre et la demande entraînent une diminution importante des surfaces en vigne du vignoble beaujolais, toutes appellations confondues.

a. Les causes et conséquences de la crise viticole

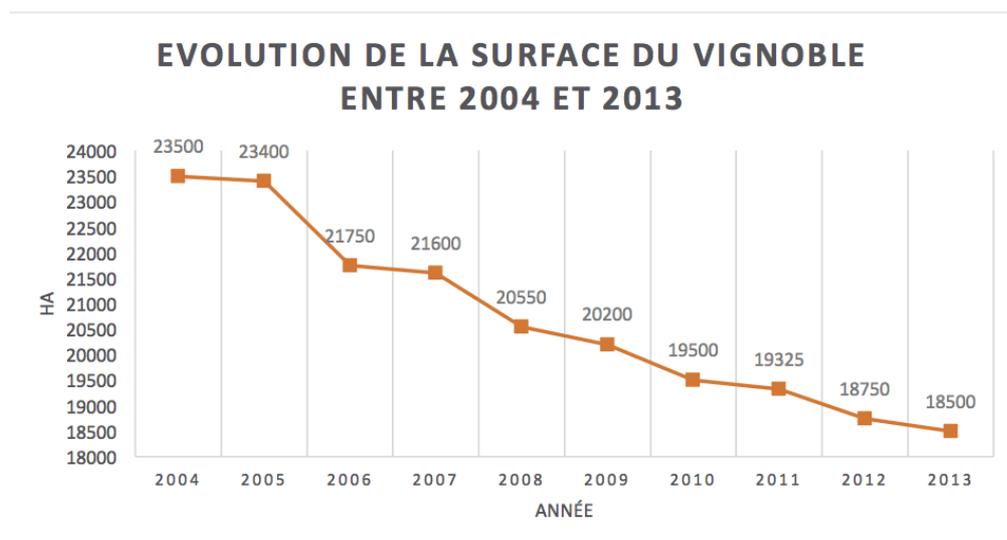
La synthèse du tableau récapitulatif des surfaces revendiquées en 2004, 2011 et 2013 met en parallèle les impacts par appellation. On constate une diminution importante des

surfaces à l'échelle du vignoble qui représentait, en 2004, 23 026 hectares. La surface globale du vignoble est passée à 18 074 ha en 2013, soit une diminution de 22 % en neuf ans⁹¹. En 2021, ce chiffre est tombé à 13 500 ha⁹².

Ce qui est plus intéressant c'est que cette chute demeure localisée géographiquement dans les terroirs de l'appellation Beaujolais (- 30 % en 2013) et l'appellation Beaujolais Villages (- 26 % en 2013) dont la valorisation des produits a été la plus touchée. Comme nous avons pu le voir précédemment, l'aire de l'appellation Beaujolais Villages concerne les vignobles de coteaux au nord-ouest de Villefranche-sur-Saône. Les Beaujolais sont localisés au Sud de la capitale administrative. Ces zones sont proches des centres urbains et des infrastructures qui relient le Beaujolais à la métropole et constituent un intérêt notable dans les processus de libération d'enveloppes urbaines.

En ce qui concerne les surfaces de vignes pour la zone de Crus, dans le Nord Beaujolais, celles-ci restent stables et augmentent même dans certains cas. Cette stabilité est due à la notoriété des vins de garde du Beaujolais qui a permis de maintenir le cap. Ce qui n'a pas été le cas pour deux des AOC des Crus qui se sont vu affecter de manière plus sensible. Il s'agit du Cru Chiroubles, connu pour son vignoble de forte pente, et de l'AOC Régnié qui éprouve des difficultés à s'imposer sur le marché et à défendre pleinement son image dans la lignée des autres Crus du Beaujolais (Cf. Figure 6).

Figure 5. L'évolution de la surface du vignoble entre 2004 et 2013.



Source : document « Observatoire du Vignoble Beaujolais, synthèse de juin 2014, années (2003) 2004-2013 », reproduction Anna-Maria Yordanova.

Le chiffre d'affaires global du vignoble beaujolais est passé de 250 millions d'euros en 2004, à 159,1 millions d'euros en 2009. Cela représente une réduction du chiffre d'affaires

⁹¹ Cf. Annexe 5 : article « Ces paysages en danger de mort » du 21 juin 2012.

⁹² <https://www.beaujolais.com/wp-content/uploads/sites/2/2021/10/Dossier-de-presse-Beaujolais-Nouveaux-2021.pdf>

de 90,9 millions d'euros (-36%) en cinq ans. Cette chute brutale des cours s'est traduite concrètement par l'abandon des vignes et l'enfrichement très rapide des parcelles⁹³. L'observatoire viticole beaujolais souligne le différentiel entre la cessation et la création d'exploitations entre 2005 et 2011 : 523 exploitations étaient créées quand 1470 disparaissaient. Les causes de disparition peuvent être expliquées, entre autres, par des raisons économiques liées à des difficultés de commercialisation. En 2019, c'est une baisse de 50% du chiffre d'affaires de la partie sud du Beaujolais qui a été constatée, en 15 ans⁹⁴.

Figure 6. Surfaces revendiquées en appellations beaujolaises entre 2004 et 2013 (déclarations de récolte) en ha et % d'évolution entre 2004 et 2013.

Année	Beaujolais	B Village	Brouilly	Chénas	Chiroubles	C de Brouilly	Fleurie	Juliéas	Morgon	Moulin à Vent	Regnié	Saint Amour	VDP
2004	9943	6518	1321	282	374	322	883	596	1138	677	650	323	0
2011	7261	5144	1301	275	353	328	857	578	1114	674	607	327	43
2013	6963	4854	1283	259	335	329	855	545	1105	654	591	301	54
%	-30%	-26%	-3%	-8%	-10%	2%	-3%	-9%	-3%	-3%	-9%	-7%	-

Source : Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2014 Années (2003) 2004-2013, Chambre d'agriculture Rhône, tableau N°4, p. 14.

b. L'attractivité foncière des vignobles proches des centres urbains

En plus du phénomène d'abandon, apparaissent deux autres tendances aux enjeux forts. D'une part l'attractivité des terres agricoles, potentiellement convertibles en terrains constructibles proches des centres urbains ou d'axes routiers importants, devient l'objet de convoitise et de spéculation foncière. Dans la mesure où les parcelles de vignes se trouvent à proximité de zones de construction de nouveaux lotissements, l'objectif des propriétaires est de les faire passer en terrain constructible, car, par suite de la crise de la filière, la valeur du foncier agricole a drastiquement chuté.

D'autre part on note la difficile reconversion des terrains. En effet, les parcelles abandonnées dans les secteurs à forte pente s'enfrichent sans pouvoir être reconverties, du fait d'une impossible mécanisation. Ce phénomène a animé des débats à toutes les échelles et a alimenté de nombreuses études sur la possible reconversion de ces terres.

Je souhaite toutefois rappeler au lecteur l'importance de l'étendue du vignoble qui concerne 96 communes⁹⁵, et dont la production est reconnue par des signes de qualité.

⁹³ Cf. Annexe 6, Article « Beaujolais : paysages viticoles en sursis » du 21 juin 2012.

⁹⁴ Source : https://www.academievin.org/wp-content/uploads/2019/05/D.-Piron_Acad%C3%A9mie-Internationale-du-Vin-d%C3%A9c-2019.pdf.

⁹⁵ Dont 85 dans le Rhône et 11 dans la Saône-et-Loire.

Dans ce contexte de déprise, l'apparition des friches et la dégradation des paysages viticoles sont rapides et préoccupent tant les professionnels de la filière que les différents acteurs du territoire. La transversalité de la problématique implique davantage les acteurs de l'interprofession et des pouvoirs publics dans des réflexions communes. Le devenir du foncier agricole devient un enjeu de taille⁹⁶ pour et dans le développement des espaces. Et cela dans la mesure où l'économie locale dans la partie vignoble est de plus en plus liée à l'économie résidentielle. La subjectivité de la qualité paysagère constitue désormais une valeur ajoutée tout à fait saisissable dans les projets immobiliers.

Urbanisation de l'espace viticole

La crise qui a provoqué des dynamiques d'arrachage et de restructuration du vignoble, fortement incitées par la Communauté Européenne, a eu pour conséquence la libération importante de foncier. Il s'agit de la reconversion de terres agricoles dont l'exploitation n'est plus rentable économiquement. L'opportunité de vente de ces terres a été saisie par le phénomène de nouvelles demandes urbaines imposées par le voisinage de la métropole lyonnaise. Le diagnostic foncier réalisé par le bureau d'études Tercia en novembre 2009 confirme la relation entre la crise du vignoble et les tendances d'extension urbaine sur des terrains viticoles économiquement perdants.

Ce phénomène demande, cependant, à être nuancé suivant les lieux. Là où l'on peut observer des changements dans l'affectation du foncier ainsi qu'un accroissement du nombre de projets de ventes, c'est dans la partie nord-est du Beaujolais viticole. L'artificialisation de ces espaces libérés est bien perceptible notamment dans la partie est de la région, le long de la plaine de la Saône. Il s'agit des terroirs de l'appellation Beaujolais teintés en couleur violet (*Cf.* Carte 7). Dans ces zones, le terrain est en effet très attractif du fait de sa proximité immédiate avec l'autoroute A6, la nationale N7, et la ligne de chemin de fer Lyon-Dijon. Cette aire fait l'objet de spéculations sur un marché foncier attractif et de la construction de grandes zones pavillonnaires. Le Beaujolais, son paysage et ses espaces sont marqués désormais par le partage entre l'activité agricole et les récentes vocations des territoires tournés vers de nouveaux projets d'urbanisation⁹⁷.

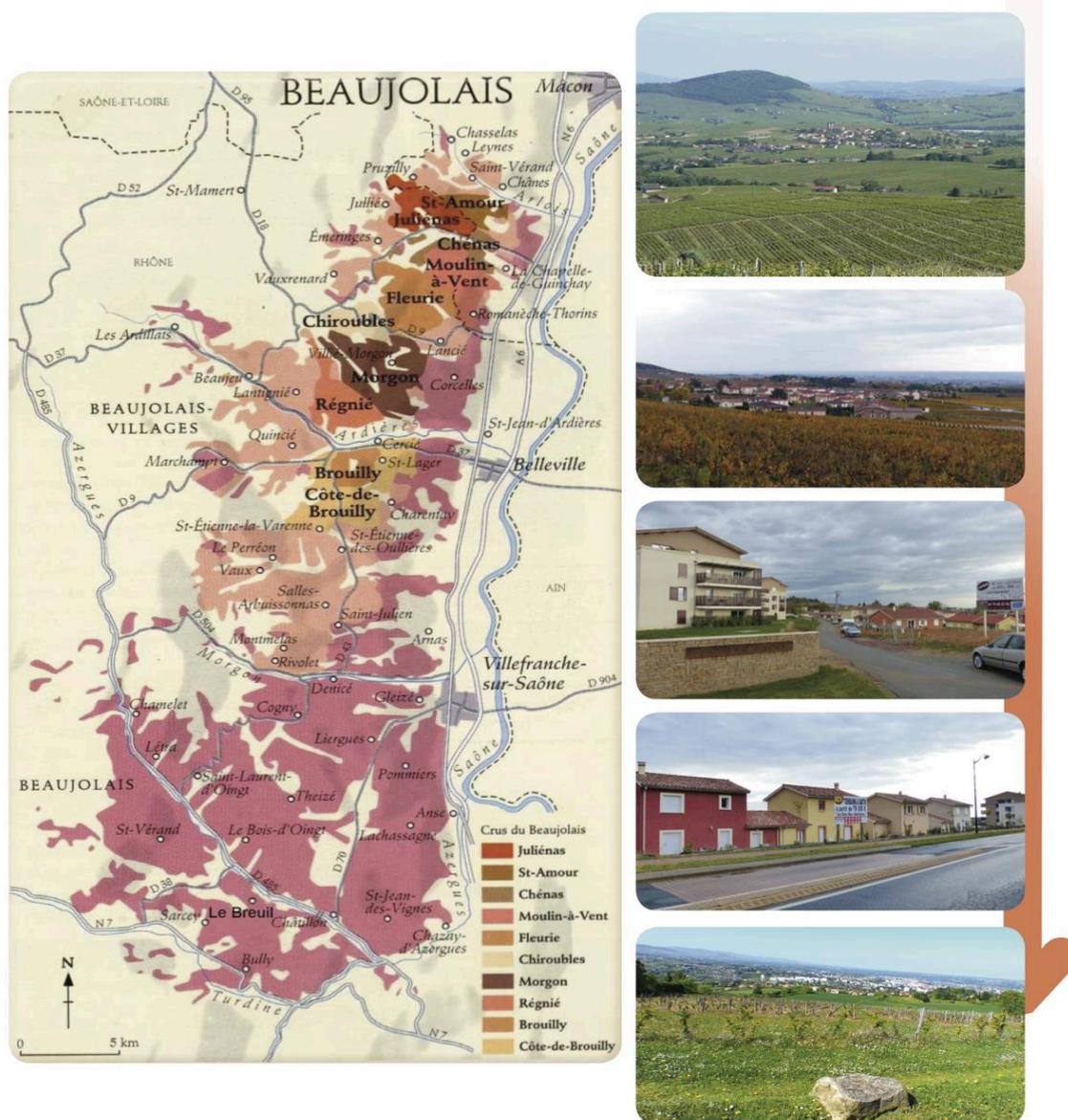
La carte de la région Beaujolais et plus particulièrement de son vignoble (Carte 4) met l'accent, par les photographies qui lui sont associées, sur les tendances d'urbanisation de l'espace viticole qui évoluent sensiblement du nord au sud. En effet, avant la crise des années 2000, les paysages du nord, exclusivement marqués par l'occupation des vignes, n'étaient pas concernés par les questions de l'urbanisation.

⁹⁶ Le Grenelle de l'environnement ainsi que la loi de modernisation agricole intègrent pleinement ces enjeux. Afin de diminuer la consommation foncière des espaces agricoles par le phénomène d'urbanisation, en 2011 les acteurs du territoire vont se constituer en commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA).

⁹⁷ Cf. Annexe 7 : article «Entre terres agricoles et péri-urbain, la physionomie du Nouveau Rhône.» du 24 octobre 2014.

Dans le sud, les tendances divergent quelque peu. Les ventes de terrains se répartissent de façon plus modérée entre le Beaujolais des Pierres Dorées et l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, situation qui peut s'expliquer par l'existence d'une pression foncière plus ancienne. De plus, le degré de patrimonialité de la partie méridionale du Beaujolais se distingue de la partie septentrionale. Le renom et la notoriété du Sud Beaujolais sont dus à la qualité architecturale des villages des Pierres Dorées, qui sont en effet le gage d'un intérêt plus soutenu et la cause d'un prix du foncier bien plus élevé que pour les biens et terres situés dans la vallée de la Saône. Ces constats peuvent être illustrés par la carte qui suit.

Carte 5. Paysages viticoles – paysages urbains. La progression du phénomène d'urbanisation du sud au nord du vignoble.

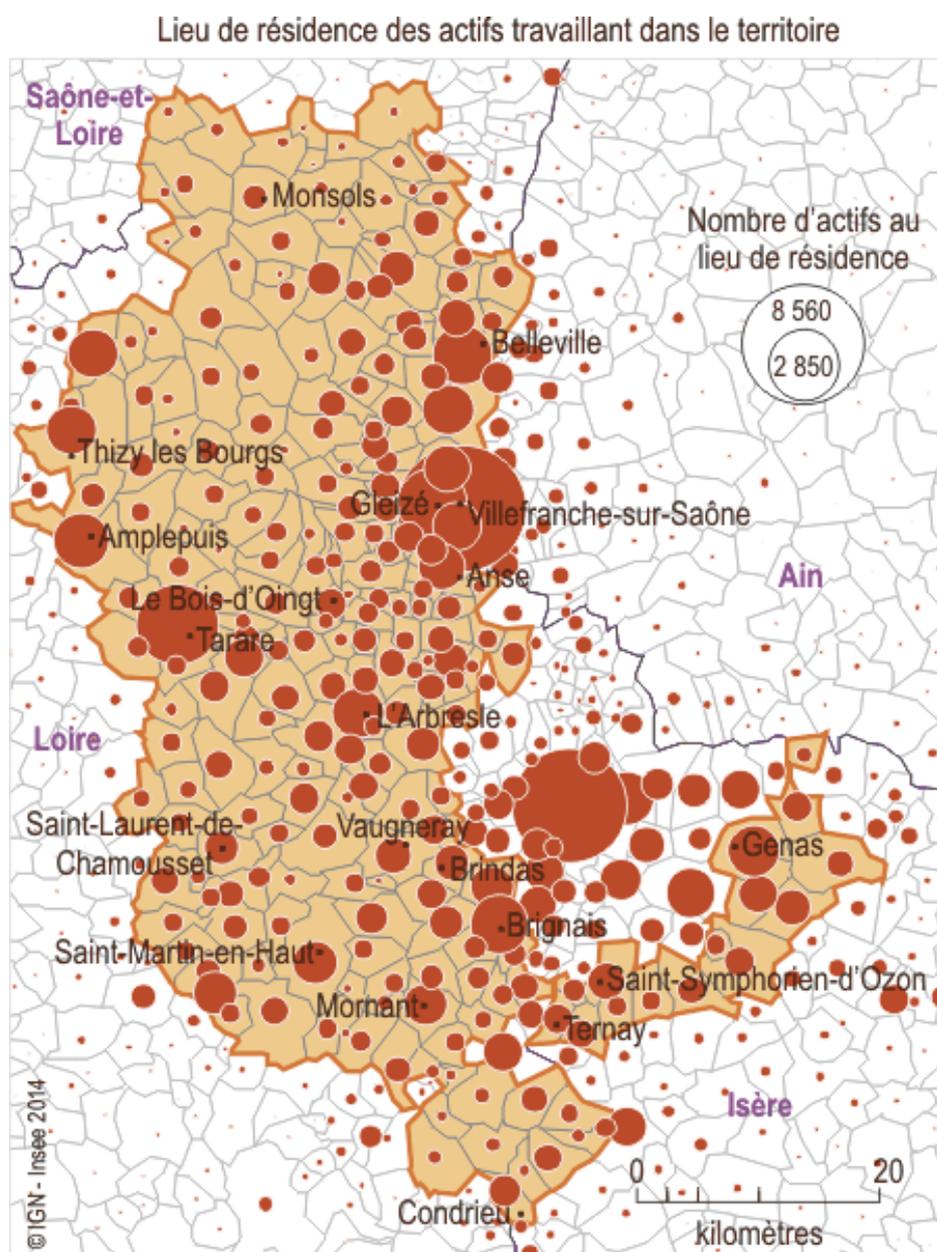


Source : Crédit photo Anna-Maria Yordanova.

c. Les enjeux de l'aménagement de l'espace : la nouvelle portée fragile et polémique de la qualité paysagère

Avant de passer à l'analyse de la construction de la notion de paysage viticole et de sa mobilisation dans des démarches de reconstruction de l'image du territoire et de la filière, je souhaite revenir sur les cadres institutionnels qui administrent une nouvelle relation aux paysages ordinaires et contribuent de cette façon à les fabriquer.

Carte 6. Attractivité foncière et résidence des actifs travaillant dans le territoire.



Source : Insee, Recensement de la population 2010⁹⁸.

⁹⁸ Source <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285574> ; consulté le 10 janvier 2018.

Entre 1982 et 1992, l'idée que les paysages se banalisent trouve progressivement sa place dans les débats publics. C'est ainsi que l'objet paysage est introduit comme objet juridique et levier de l'action publique. La loi paysage de 1993 le reconnaît comme porteur de valeurs nouvelles. Cette orientation s'explique et se justifie par les nouvelles préoccupations en lien avec la maîtrise et les transformations des territoires. La loi préconise la prise en compte des prescriptions de paysagistes en matière d'aménagement foncier et, par là même, les enjeux de la préservation des paysages deviennent de plus en plus explicites.

En même temps, le développement et la structuration des territoires nationaux ont fait ressurgir la question de l'aménagement cohérent des espaces. Le regard porté sur les paysages, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires, a évolué aux côtés des « préoccupations [territoriales devenues elles aussi plus] explicites »⁹⁹. En 1999, le débat national « *Habiter, se déplacer... vivre la ville* » donne naissance, le 13 décembre 2000, à la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (la loi SRU). Celle-ci entend donner une cohérence aux politiques d'urbanisme et aux politiques de déplacement qui doivent désormais s'inscrire dans une perspective de développement durable.

La libération d'enveloppes foncières destinées à être artificialisées soulève une nouvelle série de questions au cœur de laquelle on retrouve encore la notion de qualité. En effet, la maîtrise de *la qualité urbaine* occupe une place majeure dans les nouvelles préoccupations et stratégies territoriales. C'est néanmoins ce que l'on peut lire dans les documents officiels d'orientation. Mais comment la qualité se décide-t-elle ?

Les Plans Locaux d'Urbanisme et les Chartes paysagères sont des exemples pertinents de désignation de la qualité localisée. Accompagnées d'outils documentaires, tels que les diagnostics et les plans d'action, ces démarches explorent l'univers de la qualité de manière concrète, en prenant en compte les éléments qui y contribuent. Si les tendances d'extension urbaine des villes petites et moyennes s'expliquent par la proximité de centres urbains et/ou d'infrastructures elles témoignent aussi d'une volonté politique de développement des communes. Dans ce contexte de dynamiques d'urbanisation accrues, l'intérêt de la qualité et le degré de patrimonialité acquièrent une nouvelle portée.

Dans le cas du Pays Beaujolais, l'idée de rationaliser la consommation de l'espace et de préserver sa qualité voit le jour, notamment au sein des politiques publiques et des documents de planification spatiale. L'objectif premier de ces directives est de limiter la consommation des espaces agricoles et naturels et de les préserver au mieux. On y retrouve la problématique de la continuité urbaine et le traitement des franges périurbaines lorsqu'il s'agit d'espaces à forte dominante rurale. L'incitation des territoires à élaborer des schémas de cohérence spatiale incarnés par les SCOT et les PLU a donné de la matérialité

⁹⁹ P. Dério, P. Béringuier, A.E. Laques, 2010. « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? », in *Développement durable et territoires*, Sept. 2010|Vol. 1, n°2.

à la loi SRU. C'est dans cette perspective de préservation du cadre et de la qualité de vie que l'idée de protection des paysages commence à émerger en Beaujolais.

II. Les grands enjeux de la filière et du territoire : polémique de la qualité paysagère

Face aux dynamiques des territoires nationaux depuis le début des années 2000, de nouvelles approches, une nouvelle gestion et de nouveaux modèles de gouvernance des territoires s'imposent aux acteurs. C'est à travers la territorialisation des démarches et leur adaptation aux objectifs stratégiques propres aux territoires qu'une nouvelle aire de développement apparaît. La construction d'une vision cohérente et en perspective du développement territorial est un travail de longue haleine et ne va pas de soi. La recomposition des échelles de coopération entre les territoires, et les ambitions de compétitivité de ces derniers, les ont conduits à adopter de nouvelles approches de développement.

S'intéresser à la construction discursive et stratégique des nouveaux objets de l'action publique en Beaujolais permet de suivre l'évolution de cette fabrication. Car le renouvellement, l'élargissement et la spécification des nouveaux champs d'investigation et de compétence en matière d'aménagement des territoires, de gestion des ressources naturelles et d'animation des espaces induisent une nouvelle culture de projet. Cette nouvelle direction dans laquelle les territoires se sont engagés a été induite à des fins d'évolution des logiques d'action pour une qualité territorialisée. La mutation des formes de gouvernance et d'organisation donne naissance à un renouveau des structures, acteurs et processus de gestion.

De nouvelles orientations vers une reterritorialisation de l'action publique et le projet de recherche d'équilibre entre l'urbain et le rural émergent sous un jour nouveau dans les travaux des chercheurs en sciences sociales, des aménageurs du territoire et des politiques publiques. Ces phénomènes s'accompagnent par des processus que Laurent Rieutort renvoie à la reterritorialisation de l'agriculture. Cette tendance est palpable à travers des leviers que l'on mobilise de plus en plus conjointement dans des démarches de développement des territoires, tournées vers la durabilité, la patrimonialisation et l'origine des produits¹⁰⁰.

Dans le contexte de la territorialisation des politiques publiques, je vais examiner la place qu'occupe le paysage dans les documents normatifs et d'orientation. L'objectif est de comprendre l'approche transversale et multifonctionnelle de la thématique paysagère qui a émergé en Beaujolais, afin de comprendre la construction progressive d'interventions spécifiques qui lui sont propres. Il est essentiel de saisir les conditions selon lesquelles le paysage - abordé tantôt comme ressource, tantôt comme enjeu - a été accepté ou non,

¹⁰⁰ L. Rieutort, « Dynamiques rurales françaises et reterritorialisation de l'agriculture », in *L'information géographique*, 2009/1, vol. 73, pp. 30-48.

patrimonialisé ou controversé par les acteurs dans les nouvelles approches de développement. Ce que nous voyons à travers les exemples des projets de paysage que j'ai conduits, c'est qu'il est nécessaire d'évaluer sa mise en opérationnalité en tant que levier dans les processus de développement du territoire et de la filière.

1. Se développer à proximité d'une métropole européenne

En décembre 2002, le Pays Beaujolais a bénéficié d'une première phase de diagnostic territorial suivie d'une réflexion stratégique et prospective. Les objectifs de développement de la nouvelle entité administrative ont été inscrits dans la Charte du Pays Beaujolais. Dans cette première expression des orientations stratégiques, les acteurs cherchent à bâtir un socle commun pour les projets à venir au cœur desquels se trouvent la question identitaire et la question patrimoniale. Les objectifs du Pays Beaujolais s'articulent autour de deux axes centraux : d'une part le renforcement d'une vision commune du territoire et de son identité, de l'autre, la promotion d'un modèle de développement durable.

Les nouveaux objectifs pour l'action se concentrent sur l'optimisation des atouts du territoire tel que le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme du Beaujolais. Les acteurs se sont engagés dans une réflexion sur la préservation et la valorisation de ressources naturelles, ainsi que sur l'équilibre à trouver entre le développement économique du territoire et la préservation du cadre de vie. La structuration méthodique d'un développement local, coconstruit et concerté, est mise en route sur le territoire du Pays Beaujolais.

a. Les Directives territoriales d'aménagement : vers de nouvelles perspectives de développement

Elaborées à l'initiative de l'Etat, les Directives territoriales d'aménagement (DTA) sont des documents d'urbanisme et d'encadrement stratégique pour les territoires nationaux. Elles concernent les territoires présentant des enjeux forts en matière d'aménagement et de développement, mais aussi de protection de l'environnement¹⁰¹. À ce titre, la DTA¹⁰² de l'Aire métropolitaine lyonnaise est approuvée par le décret n° 2007-45 le 9 janvier 2007¹⁰³ et se rapporte aux départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire. Ce sont 382 communes qui sont concernées. L'établissement de la directive territoriale vise la promotion d'une métropole internationale et le développement de pôles d'excellence. Il est aussi proposé aux pôles secondaires des perspectives de développement qui doivent évoluer dans de nouveaux contextes territoriaux. Un autre point fort de la DTA est le souhait de maîtriser la dynamique démographique et l'étalement urbain afin de minimiser

¹⁰¹ Contrairement aux SRADT, elles sont opposables aux SCoT et aux PLU.

¹⁰² Entre 2003 et 2007, on compte six DTA en tout : l'Aire métropolitaine lyonnaise, les Alpes Maritimes, les Bassins Miniers Nord-Lorrains, l'Estuaire de la Loire et l'Estuaire de la Seine, ainsi que les Bouches du Rhône.

¹⁰³ Source : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/dta-de-l-aire-metropolitaine-lyonnaise-a10970.html>, consulté le 26.11.2015.

les risques de banalisation des espaces. Pour comprendre sa complexité¹⁰⁴, ou plutôt la diversité des contextes, il est nécessaire de prendre en considération les territoires la composant. Dix SCoT forment le périmètre de référence de la DTA Aire métropolitaine lyonnaise¹⁰⁵.

La lecture de l'étude réalisée par le Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE) de Lyon, dont l'objet est l'analyse comparative des SCoT de la DTA Aire Métropolitaine Lyonnaise¹⁰⁶, contribue grandement à la compréhension des enjeux des territoires en matière d'urbanisation. En ce qui concerne le Beaujolais, c'est la partie méridionale qui se trouve concernée par la DTA. La zone des Crus et la partie nord-ouest du vignoble s'inscrivent dans la définition du « troisième niveau d'armature urbaine, sur lequel la DTA polarise le développement : par greffe de qualité dans les cœurs verts, par densification dans la partie urbanisée dans les territoires périurbains à dominante rurale »¹⁰⁷.

Considéré comme « cœur vert » dans le diagnostic, le Beaujolais est décrit comme un territoire d'accueil qui doit développer sa fonction résidentielle et économique tout en luttant contre l'étalement urbain. L'objectif premier de la directive, en ce qui concerne cette partie du Beaujolais, est de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels. La continuité urbaine et le traitement des franges périurbaines sont d'autant plus importants lorsqu'il s'agit d'espaces à forte dominante rurale. C'est dans cette perspective de préservation du cadre de la qualité de vie que l'idée de préservation des paysages commence à émerger sensiblement.

b. Le Pays : un outil fort du Beaujolais

La démarche de *Pays* émerge en 1998 avec la demande de l'association touristique *le Pays Beaujolais* et de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône pour une reconnaissance officielle du Beaujolais « suite à un appel déposé par la DATAR sur les Pays émergents et s'appuyant sur la cohérence du territoire et la volonté des acteurs locaux »¹⁰⁸. La loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999 va renforcer cette revendication. En décembre 2002, après une phase de diagnostic territorial et une réflexion stratégique et prospective, la formalisation des objectifs de

¹⁰⁴ Six propositions d'études successives ont été nécessaires afin d'arrêter et de valider le texte final de la directive.

¹⁰⁵ Il s'agit de l'Agglomération lyonnaise, le Beaujolais, la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, la Dombes, le Nord Isère, l'Ouest lyonnais, les Rives du Rhône, le Sud Loire et enfin le Val de Saône-Dombes. Cette directive conditionne l'affirmation d'une armature urbaine tripolaire entre Lyon, Saint-Etienne et le Nord-Isère.

¹⁰⁶ Analyse comparative des SCoT de la DTA Aire métropolitaine lyonnaise, document réalisé par le CETE ([Centre d'études techniques de l'Équipement](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/04-decryptage_dta_aml_cle6ecc19-1.pdf)), novembre 2007, p. 60. Numéro de documentation : ISRN EQ-CT69-DVT/RE-07-69/B-FR ; URL : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/04-decryptage_dta_aml_cle6ecc19-1.pdf.

¹⁰⁷ F. Bordère, D. Déléaz. (dir.), Analyse de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire métropolitaine lyonnaise, CETE de Lyon, p. 9.

¹⁰⁸ Document de présentation de la Charte du Pays Beaujolais, décembre 2002, p.6.

développement de cette nouvelle entité administrative s'est faite dans un document de référence appelé *Charte du Pays Beaujolais*. Le projet du Pays Beaujolais s'appuie sur deux principes de base :

- renforcer une vision commune du territoire ;
- promouvoir un modèle de développement durable.

Les orientations stratégiques sont formulées ainsi par les acteurs : un territoire, donc une identité à renforcer ; une image et un nom à capitaliser et à valoriser ; des hommes, et par conséquent, un espace d'émergence de nouveaux talents (entreprises, populations) ; un patrimoine, et pour finir un territoire qui inscrit son avenir dans le développement durable.

Ce qu'il faut comprendre avec l'apparition des Pays c'est qu'au-delà d'une structuration politique et d'une ingénierie administrative et de gouvernance cohérente, il s'est agi de bâtir et de développer des spécificités et des compétences propres aux territoires tout en défendant leurs diversités, complémentarités et identités. La démarche de « Pays » a conduit progressivement les territoires du Beaujolais vers une vision partagée de ce que l'on peut appeler une stratégie de développement commune. Celle-ci se traduit par une circonscription administrative qui défend une identité et une appartenance à un territoire partagé. Le processus a mis plusieurs années avant de devenir fédérateur et efficient. Le projet a démarré avec treize communautés de communes correspondant aux treize cantons¹⁰⁹, pour arriver aujourd'hui aux quatre intercommunalités¹¹⁰ soit 137 communes et 336 398 habitants en 2016 selon les statistiques de l'INSEE.

Aujourd'hui, le Beaujolais est administrativement organisé et réparti entre cinq EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : la communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, les communautés de communes Saône-Beaujolais et le Beaujolais des Pierres Dorées situées dans la plaine de la Saône (carte 1). Quant aux Communautés de communes du Haut-Beaujolais et de l'Ouest Rhodanien, elles sont situées plus à l'Ouest, au cœur des montagnes beaujolaises.

III. Médiateur d'un territoire en construction et en recherche de légitimité : le Syndicat mixte du Beaujolais

Les Syndicats mixtes, sous l'égide d'un conseil d'administration à vocation intercommunale¹¹¹, approuvent et coordonnent les différentes procédures et politiques contractuelles de la Région avec les territoires. Ils veillent à la nécessaire articulation et à la recherche de cohérence entre les autres procédures contractuelles existant sur le

¹⁰⁹Amplepuis, Anse, Beaujeu, Belleville, Gleizé, Le Bois-d'Oingt, Lamure-sur-Azergues, Monsols, Tarare, Thizy, Villefranche-sur-Saône, et une partie des cantons de Limonest et Neuville.

¹¹⁰ La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, La Communauté de Communes Saône Beaujolais, La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

¹¹¹ Y siègent les présidents de toutes les EPCI du territoire.

territoire. Cette recherche d'équilibre se fait dans le cadre administratif du Pays Beaujolais au sein duquel on va travailler et ajuster la planification, le développement et les intérêts économiques du territoire. La coordination des projets se fait à partir de Villefranche-sur-Saône, ce qui a permis à la ville de jouer pleinement son rôle de capitale administrative du Beaujolais. Véritable médiateur du territoire, le Syndicat mixte coordonne et organise le dialogue entre différents acteurs et intervenants, accompagne, évalue et finance la mise en place de projets partenariaux, travaille sur des outils de suivi. Les thématiques agricole et environnementale font partie intégrale des missions de la structure. Réunis dans les bâtiments du 210, la filière et le territoire se retrouvent dans les démarches de valorisation au cœur du Syndicat mixte.

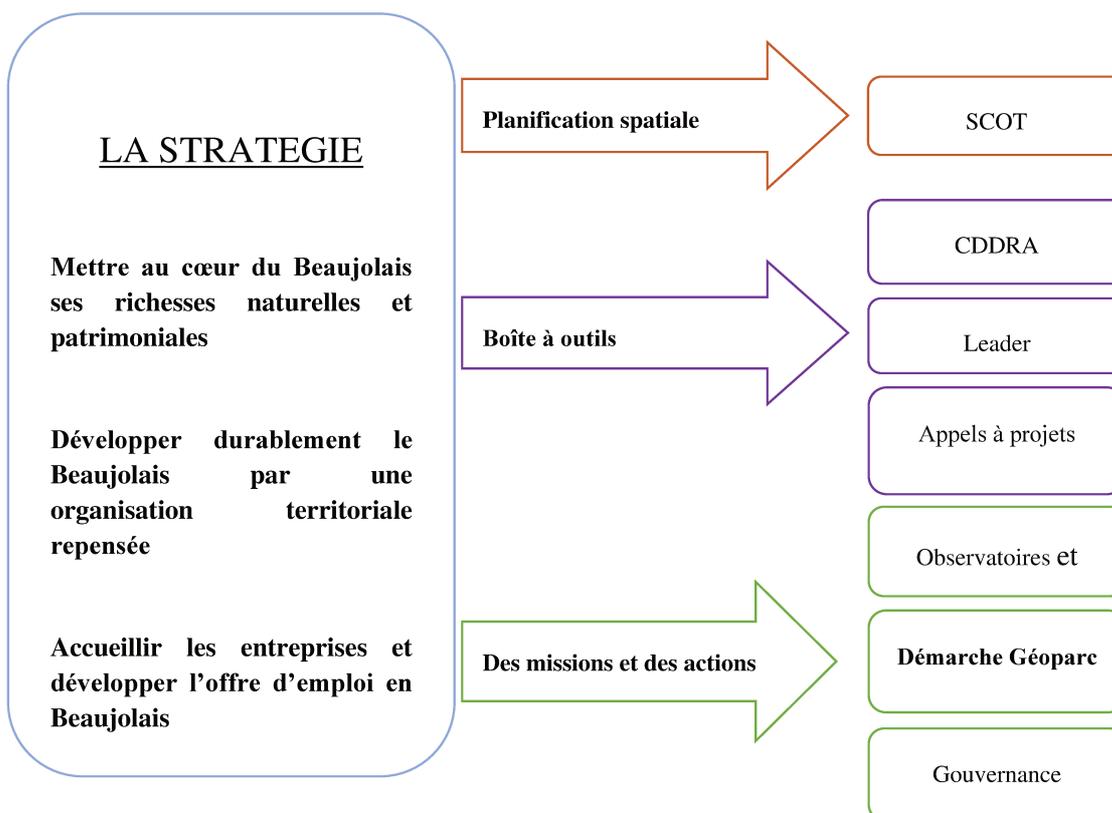
1. Des compétences complémentaires au service d'une même stratégie

En 2004, la Région Rhône-Alpes signe un premier Contrat de Développement (CDPRA) d'une durée de 5 ans avec le Pays Beaujolais. En tout, ce sont 23 fiches d'action qui constituent ce nouvel outil doté d'une enveloppe budgétaire de 13,8 millions d'euros. Tous les projets que nous avons pu animer ont été financés par le Contrat de Développement. Les Syndicats mixtes constituent des structures pertinentes et performantes qui gèrent la mise en œuvre et le suivi des CDPRA. Cela s'explique en partie par leurs capacités d'adaptation et le suivi rapproché de leurs agents. Ce sont des médiateurs efficaces qui accompagnent des projets cohérents tout en créant des espaces de dialogue entre une multitude d'acteurs publics et privés. Ils assurent aussi un suivi et un accompagnement des projets dans le temps, ce qui confère une relative stabilité aux actions et aux stratégies de développement.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat mixte du Beaujolais met en œuvre des dispositifs et des procédures contractuelles régionales tels que le CDDRA, le PSADER, le SCoT et encore la convention d'agglomération. Rédigé par la DATAR, le *Guide pour la mise en place des Pays* stipule l'organisation de Conseils de Développement¹¹² et de Comités de pilotage impliqués dans l'élaboration de la Charte de Pays et en région Rhône-Alpes dans le projet CDPRA. Les Contrats de Développement de Pays de Rhône-Alpes s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion conduite entre l'Etat et la Région et prenant place dans le Contrat de Plan conduit de 2000 à 2006. La Charte de Pays n'est qu'une étape intermédiaire et qui servira de socle commun pour le futur Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes (CDPRA) et qui donnera matérialité à des orientations stratégiques pour la mise en place d'actions concrètes.

¹¹²« Associés à l'élaboration des chartes et à l'évaluation des actions conduites au sein du pays, ce qui leur confère un rôle actif dans la démarche. Librement organisés (sans statut prédéfini), leur vocation est de constituer des lieux de proposition et d'initiatives afin d'exercer une fonction de mobilisation de la société civile et, le cas échéant, de relais d'information auprès des populations ». Guide pour la mise en place des Pays (DATAR).

Figure 7. Des compétences complémentaires au service d'une même stratégie



Source : Syndicat mixte du Beaujolais, texte de présentation *Compétences et Orientation*, novembre 2014.

Progressivement, le Pays se retrouve à la tête d'un réseau d'acteurs et devient centre de ressources et de coordination. La structure juridique du Syndicat mixte du SCoT Beaujolais, qui correspond au périmètre du Pays, marque également une avancée territoriale notable. Les dispositifs - tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Beaujolais et la charte paysagère du vignoble - sont en réalité des boîtes à outils constituées d'approches sectorielles : aménagement, agroécologie, économie mais encore développement social. Les différents domaines enchevêtrés supposent aussi une imbrication de compétences, elles-mêmes orchestrées dans le cadre d'une gouvernance multi-acteurs. Ces différentes catégories opérationnelles doivent être traduites, coordonnées et orientées conjointement, pour et avec les acteurs de la filière et du territoire. Le Syndicat mixte du Beaujolais coordonne le suivi et l'animation du SCoT et porte des contrats pluriannuels. Son rôle est de conférer au territoire, selon son président Daniel Paccoud, « une identité administrative au sens de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire – (loi PASQUA, 1995, renforcée par la loi VOYNET, 1999) »¹¹³.

¹¹³ Relevé de décision 1^{ère} réunion « Aspects juridiques » projet Marque territoriale Beaujolais du 2 septembre 2014.

Le SCoT du Pays Beaujolais

L'élaboration des SCoT est un des exemples les plus marquants de la décentralisation et de la territorialisation de l'action publique, car la responsabilité de l'organisation et de l'anticipation des effets du territoire devient l'affaire des élus. Ces derniers sont dès lors tenus de travailler ensemble dans l'objectif de faire surgir, dans le cadre d'une référence ou d'un outil commun, une cohérence territoriale. Selon Didier Labat, l'élaboration des SCoT est le résultat de la « *production d'une vision mutualisée des problématiques et des enjeux paysagers sur un vaste territoire* »¹¹⁴, lesquels doivent évoluer dans les principes du développement durable.

L'arrêté préfectoral n°2003-1318 du 7 mars 2003 fixe le périmètre du SCoT du Beaujolais¹¹⁵. Il est important de rappeler que la démarche d'élaboration du SCoT du Pays Beaujolais se situe parmi les premières en France. C'est en 2009, et après quatre ans de travail des 55 élus et membres du comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Beaujolais, que le projet devient effectif¹¹⁶. Ainsi, toute la partie nord du département du Rhône est couverte par le SCoT Beaujolais qui représente environ 1 550 km². Il s'agit d'un territoire qui propose 75 000 emplois et qui est occupé par 200 000 habitants¹¹⁷. Le SCoT du Pays Beaujolais affirme un objectif d'accroissement de la population de 45 000 habitants à l'horizon 2030.

L'élaboration du document a associé les 13 intercommunalités de l'époque, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire dans un long processus de concertation et de coopération. Plus largement, tous les organismes exerçant leurs compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de transport ou encore d'environnement ont été consultés. Il s'est agi d'un travail d'élaboration d'un modèle de développement du territoire fondé sur une nouvelle manière d'habiter le territoire. D'autre part, le travail a permis la rencontre entre les différents acteurs et les élus locaux.

Ce vaste projet marque de fait le renforcement des pratiques de coopération entre les intercommunalités du territoire du SCoT. Il devient également la base de travail et la « *pièce maitresse* » du développement du Beaujolais. Le diagnostic territorial du SCoT s'est forgé autour de trois axes¹¹⁸: la prise en compte de la richesse et de l'importance du

¹¹⁴ D. Labat, 2011, « L'analyse des proximités comme outil de compréhension de la coordination de l'action paysagère », in *Projets de paysage*, En ligne : www.projetpaysage.fr, consulté le 18.04.2015.

¹¹⁵ De manière générale, les Schémas de Cohérence Territoriale sont des documents de planification stratégique, à portée règlementaire, qui cherchent à encadrer en particulier l'urbanisation et l'organisation de l'espace. Il s'agit d'orientations ou de prescriptions qui visent avant tout la construction d'un projet qui sera celui du territoire et se construira dans le temps, puisqu'il se projette à l'horizon de trente ans. C'est à un établissement public de coopération intercommunale et à son comité syndical que revient la procédure d'élaboration des SCOT. Les Syndicats mixtes sont chargés d'accompagner le suivi et la mise en œuvre des objectifs retenus.

¹¹⁶ Source : www.pays-beaujolais.com, consulté le 4 octobre 2017.

¹¹⁷ Source : SCoT Beaujolais.

¹¹⁸ *Ibid.*

patrimoine paysager naturel et humain ; l'intégration d'une meilleure protection et gestion des milieux naturels dans une logique de projet de développement durable, notamment face à la pression grandissante qui s'exerce sur ces derniers ; l'approche socio-économique du territoire du Pays Beaujolais « pour construire un projet de développement cohérent et durable dans un respect des équilibres naturels, paysagers et humains »¹¹⁹. Ces différentes lectures soulignent l'importance accordée au patrimoine paysager.

Un document complexe de planification stratégique

Pour comprendre la complexité du document, il est nécessaire de voir les éléments distincts et complémentaires qui le constituent, fixés par l'article L121-1 du Code d'urbanisme¹²⁰ : un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations Générales, l'état initial de l'environnement, le diagnostic socio-économique, l'évaluation environnementale, la Charte paysagère et une carte du territoire. Cet assortiment de documents et de diagnostics fait ressortir les jalons communs, les atouts et les faiblesses d'un territoire attrayant et vulnérable, qui se heurte à une crise importante de « l'habiter ». Les différents éléments pointent l'importante crise que rencontre le vignoble, d'autant plus que ce dernier participe activement au développement économique et social du Beaujolais, ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

Parmi les objectifs du SCoT Beaujolais se trouve la promotion de l'activité touristique sur le territoire, la préservation de l'agriculture, le développement des fonctions dans les centres-bourgs, la diversification des activités tertiaires. Depuis son approbation, le SCoT du Pays Beaujolais est à la recherche d'un équilibre relativement fragile entre la croissance démographique, l'accueil de nouvelles activités économiques et la maîtrise des pressions exercées sur les espaces (ruraux), tout en veillant à la gestion économe du foncier agricole. Le diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du SCoT Beaujolais se penche davantage sur la place du territoire par rapport à la métropole lyonnaise. L'approche métropolitaine qui se lit à travers l'échelle de l'InterSCoT¹²¹ donne une vision stratégique

¹¹⁹ Source : *Rapport de présentation : Synthèse*, version approuvée le 29 juin 2009, p. 13.

¹²⁰ L'article L121-1 du Code d'urbanisme, modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 103, détermine les conditions que les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales sont censés assurer : « 1). L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ; 2). La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural [...] ; 3). Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, [...] la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, [...] la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ». Source : www.legifrance.gouv.fr, consulté le 20.10.2015.

¹²¹ « À travers la démarche de l'INTERSCoT, les collectivités ont souhaité reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun » qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales ». Dans *Rapport de présentation : Synthèse. Penser ensemble les enjeux à l'échelle des nouveaux cadres territoriaux : une vision métropolitaine partagée*. p. 15.

et politique s'inscrivant dans le cadre de cette logique territoriale. Elle permet de définir la place du Beaujolais dans une dynamique supra territoriale »¹²².

a. Observatoire du territoire et Charte de développement durable

L'enjeu de l'accueil de 45 000 habitants à l'horizon 2030 s'accompagne de celui de la création de 20 000 emplois, mais aussi de la construction de logements évalués au nombre de 36 000. Ces accroissements à prévoir sont appelés encore par le PADD : « des développements quantitatifs doivent s'accompagner d'une utilisation la plus économe possible des espaces naturels et agricoles »¹²³. Les quatre piliers du PADD du Beaujolais sont les suivants :

- mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales ;
- développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée ;
- accueillir travail et entreprises en Beaujolais ;
- affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais.

Le Pays Beaujolais s'est également doté en 2009 d'une Charte de développement durable qui reprend globalement les engagements inscrits conjointement dans le SCOT, le PADD et le DOG¹²⁴. Quelques orientations attirent tout particulièrement l'attention : le tourisme est ainsi abordé en tant que moteur puissant pour le développement économique local ; sont mis en avant également les enjeux de la gouvernance, le *marketing* territorial, l'importance de la performance de l'ingénierie territoriale, la communication et la circulation de l'information afin de mieux partager le projet de territoire.

b. Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural : un projet transversal au territoire et au vignoble

L'urbanisation du Beaujolais pose de façon plus pressante la question de l'avenir des espaces ruraux et notamment du foncier agricole. Plusieurs projets ont été mis en œuvre en faveur du développement rural et agricole. En octobre 2008, le territoire du Pays Beaujolais fait acte de candidature auprès de la Région Rhône-Alpes pour un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), qui constitue le volet agricole du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)¹²⁵. Le PSADER cherche à répondre « *aux inquiétudes des acteurs et des élus locaux, en termes de*

¹²² Source : *Rapport de présentation : Synthèse*, version approuvée le 29 juin 2009, p. 13.

¹²³ Source : *Projet d'Aménagement et de Développement durable*, document de présentation, version approuvée le 29 juin 2009, p. 3.

¹²⁴ Le Document d'Orientations Générales (DOG) est l'outil qui permet la mise en œuvre du projet stratégique défini par le PADD, élaboré exclusivement par les élus locaux.

¹²⁵ Des axes opérationnels sont définis par et dans le Contrat de Développement de la Région Rhône Alpes (CDRA) dont le budget est plafonné à 4 420 000 € pour toute la durée du programme. La participation financière de la Région au projet est fixée à 1 217 000 €, ce qui représente 28 % des dépenses éligibles.

pérennité des filières agri-rurales, du maintien des emplois et de la population active en milieu rural, de diversification agricole, de gestion concertée des espaces, ainsi que des synergies et de la solidarité entre acteurs et secteurs d'activités »¹²⁶.

Lors de la phase d'identification des enjeux du territoire au moment de l'écriture du diagnostic, deux grandes thématiques sont identifiées, dont l'évolution future risque de marquer durablement le Pays Beaujolais : la question foncière et la question de l'identité territoriale. L'identité du territoire et le cadre de vie sont clairement associés à l'activité agricole et forestière. Le document définit ainsi l'objectif d'atteindre un équilibre fragile entre les enjeux socio-économiques de la filière, l'aménagement du territoire, la qualité du produit et du cadre de vie.

L'approbation du projet stratégique du développement rural met en relief la prise de conscience par les acteurs du territoire : « *la transversalité de l'agriculture avec la plupart des axes de développement du territoire* »¹²⁷. Plus encore, le PSADER affiche clairement le désir d'accompagner la filière viticole pour sa sortie de la crise, complétant les démarches de la filière définies plus précisément dans le PIDA (Programme Intégré de Développement Agricole). Le programme cherche également à « *aider les agriculteurs à s'adapter à une évolution du monde rural devenant de moins en moins exclusivement agricole* »¹²⁸. La nature transversale du projet de territoire se lit à travers la nature des actions et la liste exhaustive de bénéficiaires identifiés : Syndicats, Communes et communautés de communes, OPA, SAFER, associations et fédérations, organisations socio-professionnelles, structures de regroupement.

Le nombre important d'opérateurs et de bénéficiaires s'explique également par la dimension stratégique des objectifs à atteindre. La recherche d'animations spécifiques et la mise en place de partenariats en fonction des thématiques apparaissent comme un enjeu de taille. Le projet stratégique peut être considéré dans sa globalité comme un projet qui vise l'excellence territoriale, une ambition qui rencontre les objectifs de développement du vignoble.

c. Diagnostic paysager du Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais : vers un projet-paysage

Les acteurs peuvent anticiper ces mouvements tout en « *recompos[ant] de nouveaux paysages de qualité* »¹²⁹. Initiée en début de l'année 2006, la démarche d'élaboration d'une Charte paysagère du Pays Beaujolais s'est inscrite dans la mouvance du SCoT : ils s'autoalimentent¹³⁰. Selon les élus locaux, ce document devait prendre la fonction d'un

¹²⁶ Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural. Diagnostic, Préambule, p. 8.

¹²⁷ *Ibid.* PSADER, p. 3.

¹²⁸ *Ibid.* PSADER, p. 3.

¹²⁹ Avant-propos du président du Syndicat mixte du SCoT Beaujolais Bruno Charvet, dans *Rapport de présentation du diagnostic paysager du Pays Beaujolais dans le cadre d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais*, 16 décembre 2008.

¹³⁰ La charte paysagère du Beaujolais est construite en parallèle à l'élaboration du Document d'orientations Générales (DOG) qui exprime les prescriptions du SCoT.

véritable outil favorisant la connaissance, la prise en compte et la concertation autour du paysage¹³¹. Les élus du Pays Beaujolais ont défini ainsi les trois objectifs majeurs de la Charte paysagère, conscients des évolutions à venir : la mise en place d'une stratégie paysagère à l'échelle du Pays ; l'ouverture d'une base de réflexion sur la notion de paysage pour définir un projet ; et la déclinaison des orientations et des préconisations dans le cadre d'actions concrètes¹³².

Dès lors, l'attention portée au paysage lui confère le statut de « *richesse du territoire* ». Ces étapes sont celles qui aboutissent au projet-paysage, qui est considéré par les acteurs du territoire comme un outil tant « *le projet de paysage à l'échelle territoriale se définit plus comme une base de réflexion prospective sur les paysages à venir que comme une esquisse formelle du paysage futur* »¹³³.

Ce document-cadre est aussi un outil et un premier pas vers la mise en place d'un modèle de développement durable des territoires. Son élaboration témoigne de « *l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre territorial, du cadre de vie* »¹³⁴. Afin de préserver les qualités intrinsèques, le document stipule que le territoire se doit de travailler en direction de trois enjeux majeurs :

- La préservation de la qualité environnementale et de la dimension patrimoniale des paysages.
- La valorisation d'espaces et d'éléments existants dans une perspective de développement du tourisme et de maintien du paysage du quotidien qui assure un cadre de vie.
- L'enjeu de « *la création du paysage* » se rapporte à l'idée de conduite de projets sur le territoire (aménagement de lotissements ou de parcs d'activités) qui soient en cohérence avec les stratégies de développement et les directives d'aménagement.

La mise en relief des facteurs qui menacent ou impactent le paysage est censée mieux planifier la construction du paysage de demain. La charte paysagère est appréhendée selon trois axes thématiques : la ville et le développement urbain ; la campagne et la valorisation du cadre de vie ; les pratiques et les perceptions du paysage. Elaborée en tant qu'outil d'aide à la décision, la charte paysagère doit aboutir progressivement à une dimension plus opérationnelle des orientations politiques. L'échelle exclusive de ce que l'on peut appeler l'opérationnalité du paysage reste celle de la commune. Le levier d'action à valeur réglementaire est celui des PLU. Les projets qui sont réalisés à des échelles supra communales ont une valeur de démonstration de bonnes pratiques. Selon la charte

¹³¹ La Loi de protection, de gestion et d'aménagement des paysages de 1993 définit les chartes paysagères en tant que : « Un instrument de concertation de stratégies entre agents publics et privés, applicables à l'échelle locale, supra-municipale ou régionale, en vue de l'accomplissement d'actions de protection, gestion et aménagement des paysages dont l'objectif est d'en maintenir les valeurs ».

¹³² Source : *Charte Paysagère du Pays Beaujolais*, Diagnostic 2008, p. 7.

¹³³ *Ibid.* p.9.

¹³⁴ *Ibid.* p. 9.

paysagère, c'est « *l'occasion de créer une nouvelle image et une nouvelle conception de l'aménagement et du paysage qui lui est associé* »¹³⁵. Pour les élus, ces projets fabriquent et créent le paysage de demain.

¹³⁵ *Ibid.* p. 10.

2. Attractivité du cadre de vie, pression urbaine et transition foncière

Classé « nouvelle campagne » par la DATAR¹³⁶ en 2003, le Beaujolais est présenté comme un espace rural en transition vers un espace périurbain, résidentiel et tertiaire, jouxtant l'agglomération caladoise et la métropole lyonnaise. La Directive Territoriale de l'Aménagement reconnaît le Beaujolais comme un « environnement agricole et paysager de grande qualité »¹³⁷. En effet, la qualité du cadre de vie est tributaire de l'urbanisation de la zone rurale répartie sur les coteaux et les plaines de la Saône. Si cette qualité de vie, comme nous l'avons vu, se caractérise par la grande diversité de structures paysagères d'un espace à dominante agricole, elle attire également de nouveaux habitants par la possibilité de bénéficier de logements individuels, la facilité de la mobilité et des déplacements pendulaires. Ces nouvelles tendances correspondent à la double vocation des territoires qui s'inscrivent désormais dans une « *multiscalarité des pratiques [située] entre hypermobilité et envie d'ancrage* »¹³⁸.

Mais, dans un contexte où les acteurs du terrain cherchent à réduire les possibilités d'extension de l'enveloppe urbaine, en limitant l'attribution de nouveaux terrains destinés à l'urbanisation, et en favorisant la densification¹³⁹, que deviendront les petites villes et les villages ? Les tendances d'extension et de densification des bourgs de villages ont comme conséquence la surcharge de l'enveloppe urbaine. D'ailleurs, en 2016 les élus du Beaujolais évoquent cette problématique de la densification dans l'évaluation de mi-parcours du SCOT Beaujolais. Ainsi, on peut lire « *qu'avec la loi ALUR (Accès au logement et pour un Urbanisme Rénové)*¹⁴⁰ et la suppression des COS, on assiste à une *surdensification des secteurs à forte pression urbaine* »¹⁴¹.

¹³⁶ Source : « Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable », Étude prospective de la Datar, CIADT du 3 septembre 2003.

¹³⁷ Source : *Analyse comparative des SCOT de la DTA Aire Métropolitaine Lyonnaise*, document réalisé par le CETE, novembre 2007, p. 60, [En ligne], http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/04-decryptage_dta_aml_cle6ecc19-1.pdf, consulté le 12.02.2012.

¹³⁸ C. Loudier-Magouyres, P. Michon, 2014, *Le nouveau rapport à l'espace public dans les franges urbaines*. Communication Colloque Paysages des franges urbaines, 5-7 novembre 2014, Narbonne.

¹³⁹ L'Etat incite et prescrit aux territoires de mettre en œuvre le modèle de développement fondé sur le concept de « village densifié ».

¹⁴⁰ Publiée au *Journal Officiel* le 26 mars 2014, la loi ALUR n°2014-366 remplace la loi du 6 juillet 1989 et introduit une réforme du droit au logement.

¹⁴¹ Source : Syndicat mixte beaujolais, *Évaluation Schéma de Cohérence Territorial du Beaujolais*, décembre 2016, p. 65, [En ligne] <http://pays-beaujolais.com>.

a. Vulnérabilités du paysage face aux dynamiques territoriales

Marqués par l'industrie du tissage, le vignoble et le commerce, les liens entre le Lyonnais et le Beaujolais s'insèrent désormais dans les problématiques de la métropolisation, de l'extension urbaine, de la densification du tissu d'infrastructures, des mobilités pendulaires et de la périurbanisation. Sur les plans démographique et socio-économique, le Beaujolais est un territoire dynamique et très attractif, pour de nouvelles populations attirées par la qualité du cadre de vie. Le développement accru de l'habitat résidentiel, la progression immobilière et l'accroissement des zones économiques artisanales sont encouragés par la proximité des centres urbains et leur extension : Lyon, Mâcon, Roanne, Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône. Les zones bien desservies par les infrastructures et sous tutelle des territoires urbains attirent de nouvelles populations. Les espaces destinés à être « *artificialisés* » concernent les périphéries est et sud du Pays Beaujolais. Actuellement, ceux qui sont les plus artificialisés se situent en périphérie du Pays Beaujolais, principalement le long de l'autoroute du Soleil, l'A6 (Belleville, Villefranche sur Saône) à l'est ; le long de la nationale 7 au sud ; et en bordure du département de la Loire et de la plaine de Roanne à l'ouest (Cf. carte 1).

b. Nouvelles dynamiques économiques et d'attractivité spatiale

Le déclin de l'industrie locale, à commencer par l'industrie du textile au début des années 2000 dans le Haut-Beaujolais, a eu pour conséquence la disparition de milliers d'emplois. D'autres secteurs sont concernés, tels que la production de produits en plastique et en caoutchouc, les denrées alimentaires, la fabrication de meubles et le travail du bois, l'industrie chimique, l'industrie du papier, la fabrication de machines et d'équipements. L'affaiblissement de l'industrie est compensé par l'apparition et la montée en force du secteur tertiaire, le Beaujolais est passé progressivement d'une économie industrielle à une économie qui se rapproche davantage d'une « *économie de services* ».

Cela peut expliquer les forts processus d'urbanisation à vocation économique qui s'observent dans la partie méridionale du Beaujolais et le long de la rive droite de la Saône, entre Villefranche-sur-Saône et Belleville. La vocation des abords de la route nationale 7 est d'accueillir de nouvelles entreprises au sein des zones d'activité existantes ou en projet. Les possibilités d'accès direct pour les camions par les autoroutes A6 et A42 favorisent les activités logistiques fortement développées autour de Villefranche-sur-Saône.

Le degré de pression varie selon deux conditions : la proximité avec les pôles urbains et les fonctions des espaces. Les zones d'intérêt pour l'installation des nouvelles populations coïncident avec les espaces occupés par la vigne. Le secteur viticole et plus largement le secteur agricole soulèvent une multitude de problématiques en lien avec le foncier. Ces

enjeux sont sans cesse réactivés dans les débats actuels qui concernent la périurbanisation et la territorialisation de l'agriculture¹⁴². Les zones les plus vulnérables et attractives sont sur le périmètre des communautés de communes de Saône-Beaujolais, l'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône et la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Si le Beaujolais est communément associé à son vignoble, ce n'est pas l'unique activité du territoire : comme nous avons pu le voir, d'autres espaces agricoles et naturels y sont largement développés. Afin de se rendre compte de l'importance de cette occupation dans le paysage on peut se référer au rapport réalisé pour le secteur de la communauté de communes Saône-Beaujolais qui correspond à la partie nord du vignoble, celle de la zone des dix Crus du Beaujolais.

L'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise publie en décembre 2013 les *Chiffres clés de l'agriculture et de l'espace agricole ; regard sur la communauté de communes Saône-Beaujolais*. Le tableau ci-dessus met en évidence la place de l'agriculture et de ses espaces qui occupent 58% de la superficie du territoire de la communauté de communes. Les espaces naturels représentent près de 12 000 ha sur ce secteur. L'importance de la place qu'occupe l'agriculture de nos jours est globalement la même. Cependant, on peut découvrir, à travers une mise en parallèle sur ce tableau, que les espaces artificialisés se développent proportionnellement à la perte des surfaces agricoles : je reviendrai sur ces points plus en détail ultérieurement. Ce territoire représente un attrait important pour les citoyens qui cherchent à s'installer à la campagne.

¹⁴² A. Gueringer, E. Duron, « Caractériser la propriété foncière sur un territoire : l'identification de "profils" de propriétaires pour une meilleure adaptation de l'action publique et collective », *Sciences Eaux & Territoires* 2014/1 (Numéro 13), pp. 6-11.

Tableau 1. Occupation du sol, territoire de la communauté de communes Saône-Beaujolais, déc. 2013

	2000	2005	2010	Evolution 2000-2010
1. Espaces artificialisés y compris espaces en mutation	2 409 ha 7 %	2 497 ha 7%	2 607 ha 8 %	+ 198 ha + 8 % *
Espaces urbains	2 045 ha 6 %	2 098 ha 6 %	2 195 ha 6 %	+ 150 ha + 7 %
Zones d'activités économiques et commerciales	163 ha 0 %	183 ha 0 %	198 ha 1 %	+ 35 ha + 21 %
Infrastructures	135 ha 0 %	135 ha 0 %	138 ha 0 %	3 ha + 2 %
2. Espaces non artificialisés	32 214 ha 93 %	32 127 ha 93 %	32 016 ha 92 %	- 198 ha - 1 %
Espaces agricoles	20 263 ha 59 %	20 175 ha 58 %	20 070 ha 58 % **	- 193 ha - 1 %
Espaces naturels	11 951 ha 35 %	11 952 35 %	11 946 ha 35 %	-5 ha 0 %

Source : Spot Thema, Agence d'urbanisme Observatoire partenarial Espaces agricoles et naturels, Déc. 2013¹⁴³

* Moyenne départementale = 5,4 % ** A l'échelle du département, 51 % des espaces sont agricoles pour un total de 80 % d'espaces non artificialisés.

Les tendances se renversent : s'il y a encore une dizaine d'années les Lyonnais cherchaient à passer du temps à la campagne le week-end et durant les vacances, ce cadre de vie est aujourd'hui privilégié pour des résidences permanentes. En effet, la moitié des habitants actifs du Pays de l'Arbresle travaillent à Lyon, selon un rapport de l'Observatoire Socio-Économique du Pays paru en 2017¹⁴⁴. La proximité de l'autoroute se présente comme atout pour cette mobilité car on peut gagner Lyon en 20-25 min. Selon les viticulteurs, les rapports avec les nouvelles populations ont sensiblement changé, la catégorie des habitants

¹⁴³ <https://agriculture-urbanisme-territoiresdurhone.fr/wp-content/uploads/2016/02/Rubrique-8-7-Chiffres-cles-agriculture-CC-Saone-Beaujolais.pdf>

¹⁴⁴https://www.mdefrhone.com/wp-content/uploads/2018/11/DIAGNOSTICINTERCOMMUNAL_MdEF_CCPA2017.pdf

des résidences secondaires étant plus ouverte et compréhensive vis-à-vis du métier. Les relations semblent être plus tendues avec les néo-ruraux qui critiquent plus facilement les pratiques viticoles.

Photographie 20. Progression des lotissements à l'intérieur du vignoble. Secteur Belleville-en-Beaujolais.



Photographie 21. Lotissements à l'intérieur du vignoble, secteur Ville-sur-Jarnioux. Beaujolais Sud.



Crédit photos 20 et 21 : Anna-Maria Yordanova, juillet 2020.

Sur la photo n° 20 on voit un lotissement qui s'agrandit et grignote du terrain de jour en jour. Situé sur la commune de Belleville-en-Beaujolais sa densité est étonnante. Au premier plan on peut apercevoir un champ de colza et, à droite derrière la haie, une parcelle de vigne qui joue le rôle de rempart à l'extension du lotissement.

c. Une région à la démographie dynamique

Selon l'INSEE, la densité de population du Beaujolais était en 2011 de 137 habitants/km², alors que celle de la zone de référence n'excédait pas les 70 habitants/km². En 2018, cette densité était de près de 205 habitants/km²¹⁴⁵. Par ailleurs, lorsque nous regardons en arrière, nous pouvons noter que ces chiffres connaissent une croissance constante. En effet, en 2006, la densité de population en Beaujolais ne dépassait pas les 129 habitants/km². L'évolution positive de ces données s'explique en partie par le bon niveau d'équipements et de services qu'offre le territoire. Les franges sud-ouest et est sont les plus touchées par l'urbanisation. La croissance démographique est le résultat de l'extension de l'aire urbaine de la ville de Lyon depuis les années 2000. La pression des agglomérations mâconnaise et roannaise contribue également à l'urbanisation du Pays Beaujolais. Selon les statistiques de l'INSEE, « l'influence de la métropole lyonnaise a gagné 61 communes depuis 1999. Ces communes rassemblent 102 000 habitants, soit près de la moitié de la population actuelle du territoire »¹⁴⁶. Entre 2006 et 2011, la population du Pays Beaujolais a augmenté de 12 000 habitants, dont 1 100 personnes par an (sur 5 ans, soit 5500 habitants) viennent de l'aire urbaine lyonnaise. Le Pays Beaujolais comptait 185 000 habitants en 1999, 200 000 habitants en 2006, 220 000 habitants en 2015 et 258 763 habitants en 2018¹⁴⁷.

Si le regain d'attractivité de la campagne du nord-ouest lyonnais est avéré, une autre tendance s'observe. Il s'agit des personnes qui cherchent à quitter les parties du territoire concernées par le phénomène d'urbanisation, en faisant le choix de s'installer dans des communes qui ne sont pas à proximité et sous l'influence des villes. Entre 2016 et 2017,

¹⁴⁵ Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) : 433,5 hab/km²

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200040590>) ;

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) : 87,5 hab/km²

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200040566>) ;

Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) : 82 hab/km²

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200067817>) ;

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) : 213 hab/km²

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200040574>) ;

Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) : 207 hab/km²

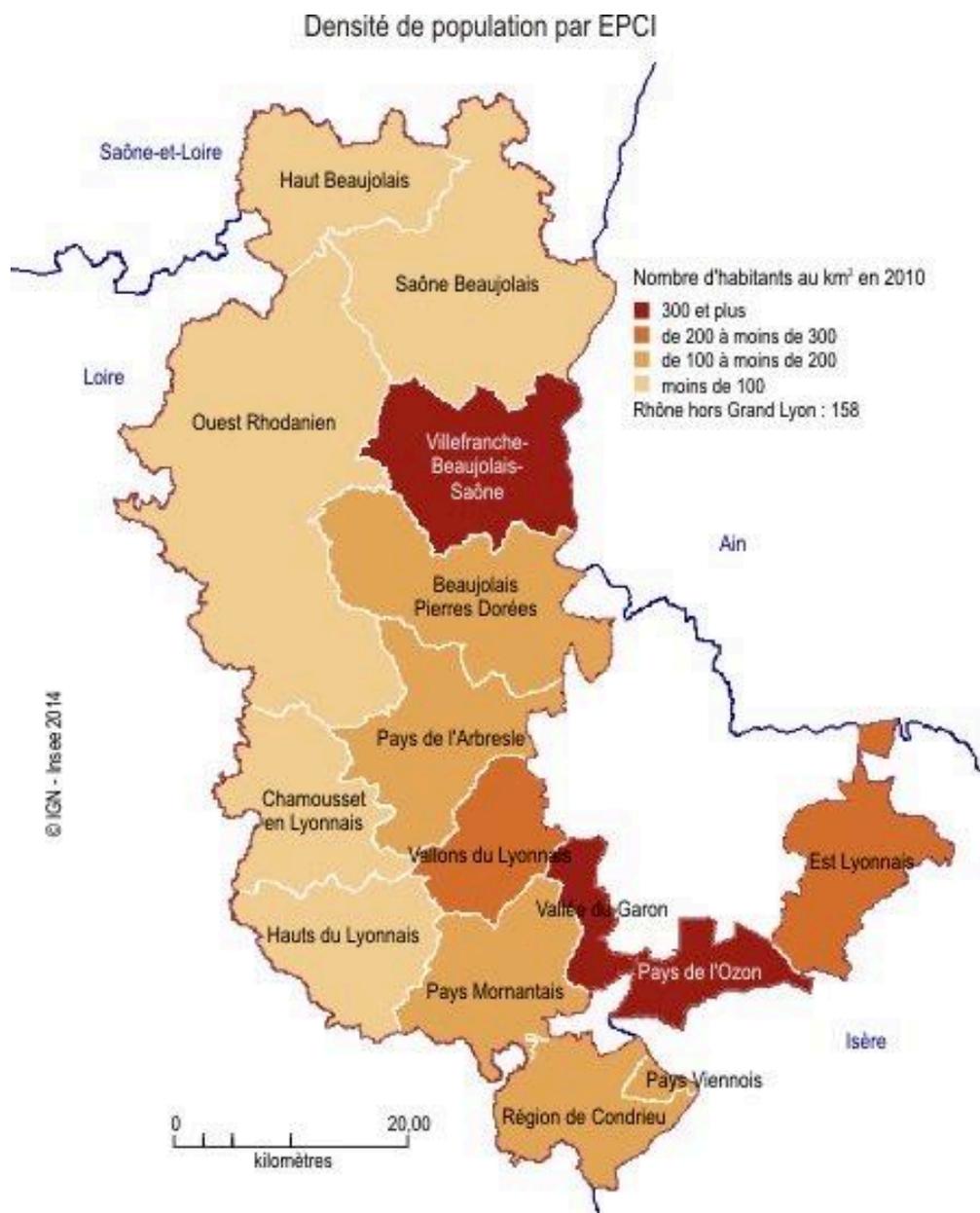
(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-246900625>).

¹⁴⁶ INSEE Analyses Rhône-Alpes, *Le Beaujolais : un territoire rural marqué par les restructurations industrielles*, n° 34 – paru le 10 juillet 2015. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288223>

¹⁴⁷ Selon l'INSEE en 2018 la CAVBS comptait 72 677 habitants, la COR 50 616, la CCSB : 44 277, la CCBPD 53 136, la CCPA : 38 057.

58 200 habitants de la Métropole l'ont ainsi quittée¹⁴⁸. La carte ci-dessus représente la principale concentration des habitants qui suit l'axe nord-sud de la Saône.

Carte 7. Densité de population dans le Nouveau Rhône. Source : Insee, 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010¹⁴⁹.

¹⁴⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5426718?sommaire=5426916>

¹⁴⁹ Source <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285574> ; consulté le 10 janvier 2018.

d. La croissance démographique : les menaces d'une nouvelle expérience de l'altérité

Le phénomène de regain de la campagne s'accompagne d'un renouvellement de la population. Le prix élevé du foncier se justifie par la proximité de Lyon et l'attractivité du territoire. Selon les statistiques de l'INSEE, dans le Beaujolais les nouveaux habitants sont « *de cadres et de professions intermédiaires [...] les niveaux de revenus sont satisfaisants* »¹⁵⁰. La diversification du type de logements, notamment collectifs et sociaux, implique des phénomènes nouveaux entre communes encore rurales et communes qui ont vocation à devenir résidentielles. La densification des villages suppose de privilégier la construction de logements locatifs et collectifs. Les logements sociaux se multiplient dans les villes de taille moyenne et apparaissent dans les villages, le risque étant la paupérisation de certaines communes par rapport à d'autres plus prisées.

Les nouvelles configurations de l'espace marquées par la dominante rurale et agricole où se côtoient des paysans et des néo-ruraux, révèlent d'autres types de problématiques. Il s'agit de la cohabitation et de l'usage partagé de l'espace. Or, la proximité des espaces cultivés avec des espaces fortement urbanisés provoque des tensions. Le manque de connaissance et de référentiels partagés - notamment en matière de modes culturels que le vignoble reçoit quotidiennement des viticulteurs - entraîne des situations conflictuelles. Une habitante de lotissement se situant face aux parcelles viticoles de l'appellation Côte de Brouilly se confie « *je ne comprends pas pourquoi il faut qu'ils traitent au canon dès six heures du matin. Cela fait un tel bruit. C'est vraiment pénible, surtout au mois de juillet-août quand les gens sont en vacances tranquilles chez eux* »¹⁵¹. Un article de presse publié le 15 mai 2014 fait allusion à une situation de conflit entre un viticulteur et les instituteurs d'une école primaire. En effet, le viticulteur en question a une de ses parcelles attenante à la cour de l'école. Lorsque le viticulteur, contraint par les conditions climatiques¹⁵², a entrepris le traitement de sa vigne au canon pendant les heures de cours, les enseignants se sont immédiatement opposés à cette pratique jugée nocive et nuisible pour les enfants.

Malgré une apparente cohérence historique du Beaujolais, de multiples univers sociaux correspondent à des microcosmes en étroite relation avec des types de développement économique différents établis depuis des siècles. L'hétérogénéité de ces microrégions se justifie également par des espaces vécus dont les dimensions économiques, politiques, sociales et culturelles divergent. Je rattache ici la dimension économique de manière plus générale aux ressources territoriales prédominantes et caractéristiques. Ainsi la partie nord-est du Beaujolais se caractérise par la viticulture, le Haut-Beaujolais par l'activité sylvicole

¹⁵⁰ Source : INSEE Analyses Rhône-Alpes, *Le Beaujolais : un territoire rural marqué par les restructurations industrielles*, n° 34 – paru le 10 juillet 2015. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288223> .

¹⁵¹ Entretien C.M. le 20 juin 2014.

¹⁵² En effet, certains traitements, notamment contre le mildiou, doivent être réalisés quelques heures avant la tombée de la pluie, afin que cette dernière « *ne lave pas* » le produit.

et plus généralement agricole, la partie sud est et ouest par l'attractivité résidentielle et l'économie tertiaire. Les différentes parties du Beaujolais peuvent donc être appréhendées comme des microrégions orientées vers des centres urbains et conditionnées par des flux, des réseaux et des facteurs naturels imposés par le relief.

Multiplés bassins de vie « isolés » par des obstacles naturels

Le maillage territorial et la fragmentation du Beaujolais sont très hétérogènes. Conditionné par des unités administratives (cantons, communautés de communes) et un relief riche de formes, le Beaujolais se caractérise par une fraction symbolique et sociale de l'espace. Une première distinction, que nous avons décrite précédemment, s'opère entre le Beaujolais rouge (vignoble), Beaujolais bleu (plaine de Saône) et Beaujolais vert (sylvicole). Mais c'est la multitude de bassins de vie dont nous souhaitons souligner l'existence. Défini par l'INSEE comme « *un petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* »¹⁵³ le bassin de vie peut être aussi déterminé par les caractéristiques géographiques des lieux.

Dans la plaine de la Saône, ces bassins de vie s'organisent de manière logique et rationnelle autour des villes de taille petite et moyenne. La situation est différente dans la partie occidentale du Beaujolais, les contreforts des Monts du Beaujolais. Des vallées encaissées abritent des communes et des hameaux qui sont isolés par des ceintures forestières dans le massif montagneux. Ce n'est pas pour autant que ces communes se dépeuplent. Au contraire, ces territoires sont tout aussi attractifs que ceux de la plaine. L'isolat au cœur du massif montagneux offre une qualité de vie exceptionnelle tout en bénéficiant d'une proximité relative avec la ville de Lyon et d'autres centres urbains importants.

Les courbes ondulées des Monts du Beaujolais créent physiquement des obstacles géomorphologiques qui déterminent des temps de parcours importants entre les différentes localités. Ce constat est particulièrement prononcé du nord-ouest au sud-ouest, mais les mêmes observations peuvent être faites d'est en ouest dans la partie vignoble. Par exemple, les temps de trajets depuis Villefranche-sur-Saône (capitale administrative du Beaujolais) sont les suivants : Tarare en 45 minutes, Cours-la-Ville en 1 heure 5, Poule-les-Echarmeaux en 50 minutes, entre Létra et Beaujeu 50 minutes. Ce qui a pour effet de détacher les habitants, par exemple, du Haut-Beaujolais, des problématiques du vignoble et de la vallée et *vice versa*.

Pour profiter des services et des commerces de la vie courante, les habitants du Beaujolais vert se dirigent plus facilement vers les centres urbains proches, tels que Roanne, Tarare, Villefranche ou Belleville-sur-Saône. Des habitants interrogés dans différentes localités affirment ne s'être jamais rendus dans le vignoble et de ne pas connaître l'existence des différentes appellations : « *j'avoue ne pas connaître le vignoble. Je me rends une fois par*

¹⁵³ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/les-decoupages-administratifs-et-leur-pertinence-les-bassins-de-vie> consulté le 28 nov. 2017.

mois à Beaujeu pour l'orthophoniste de ma fille, mais après je ne connais pas du tout la région. Et dire que je suis allée une seule fois dans ma vie à Villefranche »¹⁵⁴.

À l'inverse, les habitants du vignoble ne connaissent la partie montagneuse de la région que par les sentiers pédestres pratiqués occasionnellement. Les spécificités locales, les références historiques et modèles identitaires sont méconnus ou ignorés. La question du relief prononcé et de l'accessibilité apparaît alors comme un facteur d'éloignement ou d'isolement et fragilise le sentiment d'appartenance à un même Pays.

¹⁵⁴ Entretien V. B. juin 2017.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, j'ai voulu évoquer divers éléments et composantes d'un paysage souvent qualifié « *d'exceptionnel* » ou « *d'étonnant* ». Par la description des territoires du Beaujolais conduite en amont, on a pu voir que tous ces éléments sont largement présents dans le paysage : on passe des paysages ouverts des plaines, aux ambiances plus intimes des vallées et des montagnes ; des espaces modérément industrialisés aux localités tantôt rurales, tantôt urbaines ; des campagnes cultivées aux réserves plus sauvages. Les ambiances paysagères divergent et se complètent tout en gardant comme point commun l'activité agraire qui entretient et jardine les espaces, et détermine de nouveaux enjeux.

Les outils de planification ont pour vocation d'ordonner et de donner une cohérence à l'aménagement de l'espace au niveau d'une région. Toutefois, le degré de patrimonialité peut être assuré à l'échelle d'une localité restreinte, telle que la commune, le centre-bourg ou le hameau. La garantie de la préservation d'une certaine authenticité du patrimoine bâti devient un enjeu non seulement important mais aussi très fragile. Cet état de fait s'explique par le pouvoir que les élus communautaires ont sur les processus d'aménagement qui dépendent de leur niveau de sensibilité aux enjeux de la préservation de la qualité.

Les logiques de rationalisation de l'espace adoptées lors des nouveaux chantiers de construction sont propres aux communes. Les différentes stratégies font émerger des contradictions qui s'expriment en premier lieu par les choix des réalisations architecturales. Elles sont impérativement contrôlées si elles se situent dans les limites de périmètres classés par les Bâtiments de France, par exemple. Cet organisme joue le rôle de modérateur de l'espace dans les processus d'aménagement. Pour les communes n'étant pas concernées par des mesures de protection quelconques, les aspects esthétiques et qualitatifs des extensions dépendent du libre arbitre des élus locaux. La sensibilité de ces élus à la qualité du cadre de vie et les facteurs des qualités d'aménagement deviennent tout aussi primordiaux.

Je peux émettre l'hypothèse que l'évolution du niveau de patrimonialité des territoires ruraux et des villages en particulier, se fait à deux vitesses et va évoluer dans le temps. Ce niveau va diminuer ou s'accroître en fonction de la nature des nouveaux aménagements, la marginalisation économique ou spatiale des espaces. Le sens de la préservation, de la capitalisation du degré de patrimonialisation ou sa négligence va produire des déséquilibres importants entre les territoires. Et si, comme j'ai pu le démontrer, la qualité de vie est en grande partie définie par la qualité des aménagements de l'espace, les localités qui réunissent différents paramètres qualitatifs deviendront plus prisées que d'autres. L'acquisition de terrains ou de logements dans ces lieux sera possible à un prix très élevé. À l'opposé, d'autres territoires dont la vocation s'exprimera par des fonctions de cités-dortoirs ou qui présentent des signes de paupérisation vont se démarquer. Ce type de clivage sera nouveau pour la région.

Il s'agit de voir, à partir des nouveaux champs de l'action publique, comment l'entité administrative du Beaujolais cherche à construire depuis les années 2000 une cohérence territoriale et partenariale, notamment par l'adaptation des politiques publiques aux enjeux des territoires dans un cadre marqué par la recomposition des échelles de gouvernance et d'action. Le passage en revue des documents-cadres du Beaujolais met en avant des procédures et des initiatives qui cherchent à protéger l'espace rural.

En parallèle il faut souligner l'enjeu déterminant pour la filière et son rôle pour le maintien des exploitations situées sur le piémont des Monts du Beaujolais et dans les zones de forte pression urbaine, c'est-à-dire principalement dans la plaine de la Saône. A cet égard, cet objectif représente un enjeu territorial majeur pour la région. C'est également la raison pour laquelle les organismes locaux de développement lui accordent une attention importante.

D'autre part, la proximité géographique immédiate entre le vignoble et les villes en constante croissance démographique, constitue un facteur favorisant les relations entre les acteurs et donc est susceptible de faciliter l'émergence de dynamiques collectives. Ces dynamiques peuvent reposer sur des intentions qui se traduisent par des actions, en mesure de mobiliser des formes de synergies locales. Or, les produits de qualité sont par leur inscription territoriale et leur ancrage économique une ressource intéressante pour les projets de développement. Car la territorialisation des produits d'origine contrôlée est une des conditions principales des dénominations géographiques, et attribue une place importante aux formes d'organisations territoriales des acteurs qui font exister les AOC.

De fait, ce contexte d'élaboration de stratégies de développement, mises en place à la fois par le territoire et le vignoble beaujolais, présente un intérêt pour cette étude, car il me permettra de saisir la rencontre et l'articulation entre les projets de filière et les projets de territoire. Il s'agira aussi de répondre aux questionnements suivants : dans quelle mesure le développement du Beaujolais intègre-t-il les enjeux en lien avec la crise de la filière ? Dans quelle mesure l'essor du vignoble constitue-t-il un moteur pour l'attractivité économique de la région ? Peut-on entrevoir des interactions entre stratégie de filière, politique de territoire et stratégie d'appellation ? Ces questions sont en effet centrales pour la compréhension et l'évaluation des projets de revalorisation des productions sous signe de qualité que j'ai pu conduire. Quant aux réflexions engagées autour de l'émergence d'objets transversaux pour l'action, qui supposent de nouvelles formes d'ingénierie et de systèmes d'acteurs, je me propose de les présenter dans le chapitre qui suit.

Chapitre 3. Cadre stratégique du développement économique et social de la filière beaujolais : perspectives et freins

Dans ce chapitre, il s'agit de comprendre comment émerge le besoin de requalification du vignoble, de ses espaces et de ses produits dans un contexte de crise qui ébranle le monde viticole depuis les années 1990. L'identification des principaux enjeux du vignoble, tels qu'ils se structurent, se polarisent, se déconstruisent et se recentrent depuis les années 2000, amène progressivement les acteurs à mobiliser de nouvelles aménités pour bâtir les orientations de projets structurants.

L'intérêt pour le paysage par les acteurs de la filière et ceux du territoire, résulte aussi en partie du contexte de crise économique et sociale qui a contribué à la rencontre des deux entités. Je souhaite étudier la rencontre des dynamiques agricoles et de celles du développement territorial qui a été marquée, dans la période étudiée, par une convergence d'objectifs. Je pense ici aux domaines de l'(agro)écologie, de la préservation des paysages et des patrimoines, de l'économie touristique. La présentation et l'analyse des documents cadres d'orientation stratégique cherchent à mettre en relief cette conjonction dans une logique d'intérêt général.

I. Les conséquences des crises multiples sur la filière vitivinicole

Avec près de 3 000 exploitations viticoles, 16 coopératives et plus de 180 négociants, le vignoble beaujolais représente la seconde production viticole de Rhône-Alpes en volume annuel de vin. Il bénéficie d'une des plus grandes notoriétés mondiales parmi les AOC aux côtés du bordeaux, des vins de Bourgogne et de Champagne. Les plus gros débouchés commerciaux se concentrent à l'échelle nationale, ce qui représente environ 60% des volumes commercialisés, le reste étant vendu à l'export. En effet, le positionnement sur le marché international est devenu un véritable enjeu stratégique dont l'objectif est de constituer un nouveau relais de croissance du marché national. Il s'agit de voir dans ce chapitre comment les professionnels de la filière beaujolaise élaborent des leviers d'action et réunissent progressivement les conditions d'amélioration de la production afin de retrouver une place sur les marchés national, international et local. Ce sont les enjeux de la restructuration de la politique de gestion de la qualité, de la mise en place d'une politique collective commerciale active et aussi de la promotion des produits.

1. Remise en question du « modèle AOC » : l'Appellation d'Origine Contrôlée, une assise légitime et suffisante pour l'image des vins ?

Les communautés qui vivent de l'activité agricole sont confrontées à des difficultés particulièrement marquées dans des régions qui se caractérisent par la monoculture. Les crises qui touchent ces territoires de production impactent sensiblement l'équilibre des exploitations en accentuant leur vulnérabilité économique. Les domaines doivent gérer conjointement différentes problématiques telles que le marché, la survie économique de l'unité de production, la commercialisation, la conduite de la vigne à l'échelle de

l'exploitation. En plus de ces éléments, les agriculteurs sont soumis, depuis les années 2000, à des contraintes supplémentaires qui supposent des réajustements en vue « *d'une amélioration qualitative* ». Cette dernière concerne à la fois le produit fini et la ligne de conduite de l'exploitation qui passe, entre autres, par l'adoption de mesures agro-environnementales. À cela, s'ajoutent des contraintes administratives : les viticulteurs ont l'impression d'avoir perdu leur autonomie par rapport à leur métier et d'avoir été « *pris au piège* ». Dans un contexte de fragilisation économique de la filière, couplé aux évolutions des demandes sociétales, se posent de nouvelles questions qui se traduisent par la division de la profession et la mutation des formes d'organisation et de gouvernance. En effet, en dépit d'une proximité géographique des douze appellations, et malgré leur ancrage économique et territorial fort, les syndicats viticoles restent très indépendants. Depuis la crise économique, la proximité organisationnelle et les relations de coordination entre les acteurs sont devenues très complexes.

La convergence vers des intérêts et une dynamique commune pour la valorisation du produit a été mise à mal au sein même des appellations. Les points qui suivent vont tenter de mettre en parallèle les différents éléments de contexte qui peuvent expliquer cette période de délitement des rapports et de la cohésion des acteurs au sein des AOC, et plus largement au sein de la gouvernance de la filière.

Alors que les appellations du beaujolais ont fait partie de la première vague de délimitation et de classification impulsée par l'INAO dès les années 1935, comment expliquer ce rejet récent des appellations dont la notoriété semblait avoir été acquise au cours du siècle précédent ? La déstabilisation du modèle AOC, compromis par suite d'une importante crise identitaire, est une première explication. Cette crise trouve ses racines dans le schéma de commercialisation des vins du Beaujolais Nouveau durant sa période euphorique qui commence dès la fin des années 1960. D'autre part, on peut pointer la mise à mal du modèle collectif de l'action agricole en tant que moteur de progrès et armure face aux difficultés.

Ce qu'il faut retenir, c'est que globalement l'image des vins du Beaujolais est réduite à celle du Beaujolais Nouveau, donc d'un produit issu d'une stratégie *marketing*, sans l'ancrage géographique ni le savoir-faire associés aux AOC. Ainsi, le *paradoxe du beaujolais* provoque dans les années 2000 l'échec de la notoriété de l'AOC dans son intégralité. La caution de l'origine semble ne pas avoir été suffisante en temps de bouleversements socio-économiques. Elle n'est pas parvenue à créer un bouclier suffisamment résistant face aux aléas et difficultés économiques, au désamour des consommateurs et aux critiques médiatiques.

a. Réorganisation des modèles de développement : vers une stratégie de la réussite

Contrairement aux discours ambiants, plusieurs moments de détresse socio-économique sont antérieurs aux années 2000. En effet, c'est en 1991 que le beaujolais va enregistrer

une première crise de la gouvernance dont l'importance se traduit par la mise en place de la tutelle de l'UIVB, tutelle confiée au sous-préfet.

Les premiers bouleversements se sont manifestés par suite de la disparition des petits négociants et de toute une catégorie de petits marchands de vin, qui a causé la perte de la force de frappe des ventes. Au début des années 2000, on enregistre une crise viticole aigüe qui se caractérise par la perte de marchés et une baisse de prix significative par rapport à des coûts de rendement très élevés. Après un fabuleux millésime en 2003, la chute des ventes va perdurer jusqu'en 2009. Mais c'est en 2005 qu'une vague de mécontentement se soulève dans le vignoble. La gouvernance de la filière est remise en cause ainsi que « *l'inefficacité des dirigeants face à la crise* »¹⁵⁵.

Le bilan de la crise impose aux dirigeants de la filière de développer des approches qui tiennent compte des marchés, tout en s'adaptant aux nouvelles tendances socio-économiques et en les replaçant dans le contexte de la filière. Quelques-unes des problématiques auxquelles s'est heurtée et se heurte encore la viticulture beaujolaise sont : la variabilité des cours, les pertes de parts de marché, la fragilisation des exploitations par des coûts de production élevés¹⁵⁶, la baisse mondiale de la consommation et une concurrence exacerbée.

En 2012, en plus de ces difficultés propres à toute filière viticole, le Beaujolais se heurte à la problématique de l'atomisation de l'offre¹⁵⁷, à une stratégie de promotion insuffisante (de la région et des produits), et à « *la défaillance qualitative des vins* »¹⁵⁸. La faiblesse de l'organisation économique et commerciale de la filière participe également à ce constat général. À cela s'ajoute une crise structurelle qui concerne l'adaptation technique des exploitations et du vignoble, ainsi que la rupture de dialogue entre les viticulteurs et les professionnels des OPA. Malgré cette longue liste de difficultés, selon les acteurs de la filière la période de crise « *doit être vue comme une période intermédiaire d'ajustement* »¹⁵⁹.

C'est à partir de 2002 que le Beaujolais a entrepris de nombreuses réformes avec l'objectif de retrouver un équilibre social et économique. Les premiers efforts sont remarquables et accompagnés par l'Etat et par les collectivités territoriales. Un premier train de mesures a ainsi vu le jour, dès 2002 : il est à mettre en perspective avec les réformes qui ont suivi. L'étape d'adaptation s'est ainsi traduite par l'élaboration et l'expérimentation d'un ensemble de projets.

¹⁵⁵ Entretien G. S., ancien directeur du Comité de Développement du Beaujolais, le 10 juillet 2013.

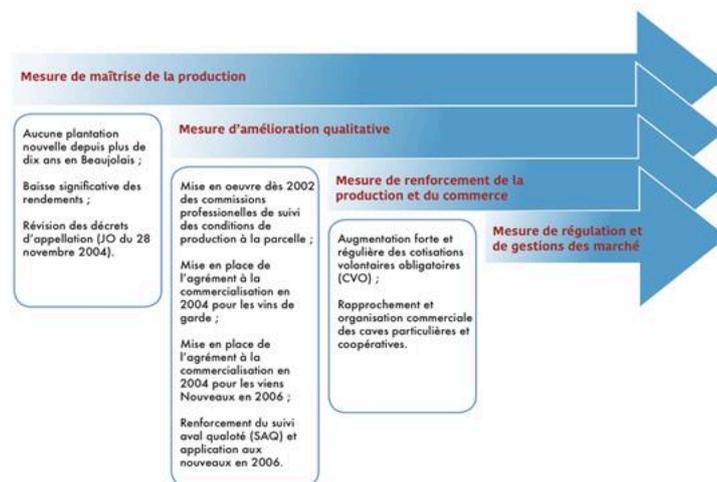
¹⁵⁶ En Beaujolais, les coûts de production sont 1,7 fois supérieurs à la moyenne nationale.

¹⁵⁷ Morcèlement du marché et écart important entre l'offre et la demande.

¹⁵⁸ Source : formulation tirée du Plan stratégique de développement appelé aussi plan Bolio, nov. 2006.

¹⁵⁹ Source : rapport « Etat de la crise en Beaujolais », note rédigée par le directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais, 2003.

Figure 8. Premières mesures correctrices et stratégiques d'anticipation de la crise en Beaujolais envisagées en 2002.



Réalisation : Anna-Maria Yordanova, mars 2017.

On distingue ainsi cinq axes ou piliers multiscalaires :

- Le premier concerne la maîtrise de la production. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre en ce sens par l'Interprofession, notamment l'accord d'un contingent annuel qui autorise la replantation à hauteur d'une cinquantaine d'hectares pour stimuler principalement l'installation de jeunes viticulteurs. Une autre mesure concerne la révision des décrets d'appellation¹⁶⁰ afin de maîtriser les rendements agronomiques du vignoble : mode de taille, densité de plantations (de 10 000 à 5 000 pieds par hectare) et sauvegarde du vignoble de coteaux.

- Le second pilier vise une amélioration qualitative de la production : cela passe par la désignation, dès 2002, de commissions professionnelles par appellation. Ces dernières sont chargées du suivi des conditions de production à la parcelle¹⁶¹. Un quota de rendement maximal de production a aussi été instauré. Dès 2004, une réglementation relative à la commercialisation cherche à réguler la mise en marché des vins de garde et l'agrément des vins. La date de mise en marché des vins de garde sera effective en 2011¹⁶². De plus, le

¹⁶⁰ JORF n°277 du 28 novembre 2004, p. 20269, texte n° 62 relatif aux appellations d'origine contrôlée « Beaujolais » et « Beaujolais supérieur » ; Décret n° 2009-1346 du 29 octobre 2009 relatif aux appellations d'origine contrôlée « Beaujolais », « Beaujolais Villages », « Beaujolais » suivie du nom de la commune d'origine, « Pouilly-Vinzelles » et « Pouilly-Loché » :

¹⁶¹ Sur ce sujet, voir les Annexes « Lettre commission contrôle à la parcelle Association des Producteurs des Crus Brouilly Côte de Brouilly ».

¹⁶² Cette mesure souleva un grand débat. Je renvoie en annexe à un courrier adressé aux viticulteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly par le président de l'appellation, afin que le lecteur se saisisse de la

Suivi Aval Qualité (SAQ)¹⁶³ est renforcé pour les vins de garde et pour les Beaujolais Nouveaux.

- Le troisième pilier repose sur le renforcement de la promotion et du commerce. Afin d'augmenter et de rendre plus performante la promotion interprofessionnelle, l'augmentation de la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) est mise en place¹⁶⁴. La profession fait aussi le choix d'établir une distinction dans la communication pour les trois « familles » du beaujolais, et de monter une campagne spécifique pour le marché des Primeurs.

- Le quatrième pilier est celui de la régulation et de la gestion du marché. Une des stratégies adoptées est celle de la « suppression » de volumes excédentaires¹⁶⁵. Cette stratégie s'inscrit plus largement dans le cadre des mesures de l'organisation commune des marchés qui cherche à remédier à la crise européenne.

- Le cinquième pilier s'oriente sur les mesures environnementales et le renforcement de l'appui technique pour la qualité.

Or, si la construction de la qualité en tant qu'objet protéiforme de l'action trouve ses racines dans les années 1990, l'axe environnemental et celui de la valeur immatérielle ont été appréhendés bien plus tard. Dans les années 1990, on parlait beaucoup de la qualité mais en l'assimilant à la qualité gustative du produit, question qui prêtait à débat, notamment en ce qui concernait les critères objectifs et subjectifs de ce qu'est un « bon vin ».

En Beaujolais, tout était axé autour de la recherche de la qualité, phénomène qui s'inscrit dans la culture technico-technique de l'œnologie. On voyait tout de même apparaître les dimensions environnementales n'incluant pas forcément la conception paysagère, en tout cas pas de manière explicite. Cette prise de conscience est tardive par rapport à d'autres vignobles. À titre d'exemple, les vignobles de la vallée du Rhône ont fait une montée en gamme dès les années 1990, en valorisant leurs qualités intrinsèques et en portant leur intérêt immédiatement sur les valeurs du terroir.

Ainsi, les nouvelles mesures et approches reflètent une première réaction structurée face à la crise, et les professionnels du vignoble ont progressivement poursuivi leurs réflexions vers le complexe qualitatif. C'est cette évolution qui ancre la problématique de cette thèse,

problématique avant tout collective que cette réglementation cherchera à défendre (cf. Annexe 8 : Document interne Crus Brouilly et Côte de Brouilly «Lettre report de la date de la mise à la consommation »).

¹⁶³ Le SAQ est le suivi aval qualité.

¹⁶⁴ Augmentations forte et régulière des cotisations volontaires obligatoires (CVO) pour accentuer la promotion interprofessionnelle : + 1 € en 2002, + 1,50 à 3,30 € selon les appellations en 2004 dont 0,75 € en remplacement de la taxe parafiscale supprimée le 31 décembre 2003.

¹⁶⁵ Ainsi, pour les millésimes 2005 et 2006, 249 000 hl sont détruits, des stocks tampons sont constitués et un plan visant l'arrachage de 3000 ha de vigne sur 3 ans est adopté.

à savoir le travail sur les valeurs immatérielles des terroirs supposant l'ancrage de l'origine et de la qualité des terroirs dans les réalités du territoire. Jacques Maby les définit ainsi : « réalités [...] des milieux agronomiques [...] celles des associations humaines, des solidarités professionnelles, celles des richesses du patrimoine, de l'esthétique des paysages, de la force des cultures, des usages et des héritages »¹⁶⁶. L'ensemble de ces réalités forme selon l'auteur un complexe de valeurs symboliques qui, avec les facteurs organoleptiques et les saveurs gustatives, forment la qualité du vin. Dans cette perspective de valorisation et de reconnaissance des appellations d'origine protégée (AOP), des indications géographiques de provenance (IGP), des spécialités traditionnelles garanties (STG), le Label Rouge et l'Agriculture biologique, une nouvelle ligne de conduite et de gouvernance est donnée aux filières. Selon Jacques Maby, qui décrit dans son article *Gouvernance et territoire*¹⁶⁷ les principes et les idées fondamentales qui ont accompagné cette réforme, ce sont les processus de mondialisation et de globalisation qui « stimulent la renaissance des valeurs du territoire » et la réaffirmation de la « qualité territoriale [et son] potentiel symbolique ».

b. Le Plan Bolio pour l'« Avenir Beaujolais »

Le plan stratégique mis en route par la profession viticole du Beaujolais, appelé encore plan Bolio¹⁶⁸, a été présenté auprès du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi qu'au Conseil général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, le 1^{er} décembre 2006 constituant ainsi un point de départ pour développer les atouts de la filière en vue de sa requalification. Dans les grandes lignes, ce dernier cherche à promouvoir une politique de qualité jusqu'au consommateur final. L'accroissement de la notoriété du vignoble passe ainsi par la constitution d'une ingénierie composite, moteur des évolutions et des réorientations engendrées par la gouvernance de la filière.

On retrouve l'attention portée au contrôle de la qualité de la production et du produit ; un travail autour de la restructuration et la modernisation du vignoble ; la volonté de sauver les vignobles de coteaux¹⁶⁹. Le besoin de distinction claire entre les vins de garde et les vins primeurs est également clairement défini afin de promouvoir dans leur diversité les terroirs du Beaujolais. En outre, des moyens plus importants sont envisagés pour la promotion-communication du vignoble et de ses vins, tandis que les efforts environnementaux sont également encouragés. En arrière-plan de cette perspective de développement, on aperçoit l'intention des acteurs de bâtir une politique d'excellence et un engagement explicite pour une montée en gamme. L'élaboration, par les différentes

¹⁶⁶ J. Maby, 2011, « Gouvernance et territoire », in Hinnewinkel J.-C. (dir.), *La gouvernance des terroirs du vin. Entre le local et mondial, au Nord comme au Sud*, éd. Féret, Bordeaux. P. 29

¹⁶⁷ *Ibid*, p. 29.

¹⁶⁸ Alain Bolio est un ingénieur général à l'origine du « plan avenir Beaujolais » présenté en 2006 et validé en 2007.

¹⁶⁹ Cf. Annexe 9 Article « Les coteaux du Beaujolais seront en fête cet été » du 25 mars 2015.

instances de la filière, d'outils méthodologiques et d'accompagnement technique vise à renforcer les aptitudes de compétitivité à la fois des vignerons, des caves coopératives et des négociants.

La réorganisation du marché des vins du Beaujolais ainsi que leur valorisation économique efficace ne peuvent être atteints que par l'implication collective des vignerons. Nous avons déjà souligné précédemment l'importance de la rupture de dialogue entre les organismes professionnels et la viticulture, raison pour laquelle les acteurs de la filière ont accordé de grands espoirs à la redynamisation du mouvement coopératif. C'est d'ailleurs ce qui est affirmé dans le plan stratégique du Beaujolais, qui vise à renforcer le poids de la coopération.

Pour les professionnels de la filière, la coopération représente une solution pour faire face à la crise de manière collective. Les structures coopératives sont en mesure, selon les acteurs, de procéder plus facilement à l'acquisition de matériel de vinification moderne, offrant ainsi des perspectives intéressantes pour l'amélioration de la qualité et un appui pour dans les dynamiques de restructuration du vignoble. En deuxième lieu, un regroupement des volumes de vin en vrac est possible avec le système coopératif, ce qui représente un certain poids devant les opérateurs. D'autre part, le renforcement et le remaniement de l'organisation coopérative peut révéler une force commerciale emblématique et représentative capable d'affronter et de reconquérir les marchés.

c. La définition de la typicité des terroirs

La dégradation de l'image des vins a conduit les professionnels de la filière à une nécessaire réflexion pour redéfinir ce qui fait terroir et ce qui détermine la qualité du produit.

C'est depuis 1994 que l'INAO a mis en place un groupe d'experts ayant pour mission d'étudier et de formaliser les liens existant entre les caractéristiques d'un produit et son origine géographique¹⁷⁰. Longtemps les caractéristiques des terroirs viticoles se sont

¹⁷⁰ En Beaujolais, c'est depuis le début des années 2000 que le vignoble s'est engagé dans une redéfinition de ses qualités à travers la réalisation de tests organoleptiques, de dégustations, de recherches œnologiques, menées par la SICAREX, sur les qualités géologiques et géo-pédologiques des sols, les savoir-faire et les principales caractéristiques des produits en AOC. L'étude de la relation *sol-plante* conduite par la SICAREX consiste en la sélection de dix parcelles de vigne réparties sur les trois grandes familles du vignoble. Les localisations géographiques sont à Juliéas et Fleurie pour les Crus ; à Lancié, Vaux-en-Beaujolais et Saint-Etienne-des-Ouillères pour les Beaujolais villages, à Bagnols, Lucenay, Cercié, Saint-Germain-sur-l'Arbresle pour les Beaujolais. Le choix des parcelles est effectué en fonction de trois critères : précocité, type de sol, identification par le réseau de Maturation de la Chambre d'Agriculture et le réseau de Maturation de la SICAREX. Ce qui les caractérise : un rendement identique obtenu par processus de régulation ; une variété des pratiques culturales (entretien du sol, taille etc.) ; des vendanges récoltées à maturité identique et une

limitées aux composantes sol, climat et savoir-faire. Dans les années 2000 une nouvelle dimension est introduite par les professionnels de l'INAO, dimension qui touche à la typicité liée au terroir. Cette approche a mobilisé un nouvel ensemble de facteurs qui influent sur le caractère unique des produits sous signe de qualité. Les travaux ont abouti à la définition des notions de terroir, de typicité et de typicité liée au terroir.

En janvier 2007, sur la base de ces concepts, la direction de l'INAO a missionné d'urgence¹⁷¹ un groupe de travail « *Terroir, typicité, évaluation sensorielle* »¹⁷² pour élaborer des outils et pour proposer une démarche opérationnelle aux professionnels de la filière viticole. L'enjeu d'une telle approche de la typicité était d'aider les professionnels des vignobles à redonner du sens aux AOC, et d'apporter ainsi une meilleure cohérence dans leur gestion et leur communication autour de leur qualité.

Avec l'appui des partenaires scientifiques et techniques de l'INAO, le groupe a mis en place quatre expérimentations. La trame méthodologique de celle-ci permet de procéder à l'analyse des caractéristiques qui sous-tendent la typicité des appellations d'origine (groupe humain de référence, l'inventaire des savoirs partagés et qui concernent le choix des pratiques culturelles et œnologiques, etc...). Quant à l'utilisation de la méthodologie d'évaluation sensorielle, elle consiste en une approche globale qui vise la délimitation d'un espace sensoriel.

Selon les experts de l'INAO l'évaluation sensorielle doit permettre l'appréciation de la typicité d'un produit, typicité étroitement liée au terroir. Pour cela il convient de mobiliser nos cinq sens lors de la dégustation des vins, afin de les laisser s'exprimer dans toute leur complexité. On fait ainsi parler le vin lors de séances de dégustations organisées par l'INAO et la SICAREX auxquelles on convie des professionnels de la vigne et du vin, mais aussi des personnes lambda. L'objectif est de trouver l'influence du terroir sur les vins à travers leurs caractéristiques gustatives et aromatiques.

Le tableau produit par le groupe de travail « *Terroir, typicité, évaluation sensorielle* » définit la typicité liée au terroir par trois éléments principaux : l'espace géographique, la communauté humaine et les pratiques. On voit donc apparaître l'entité des paysages viticoles qui qualifie l'espace géographique de production. Plus encore, le paysage est mobilisé pour mettre en évidence les interrelations entre l'appréciation des paysages et celle des qualités organoleptiques des vins dégustés¹⁷³. La dimension paysagère est alors

vinification en petites cuves avec des conditions standardisées par un protocole de vinification appliqué chaque année et l'application des mêmes paramètres œnologiques.

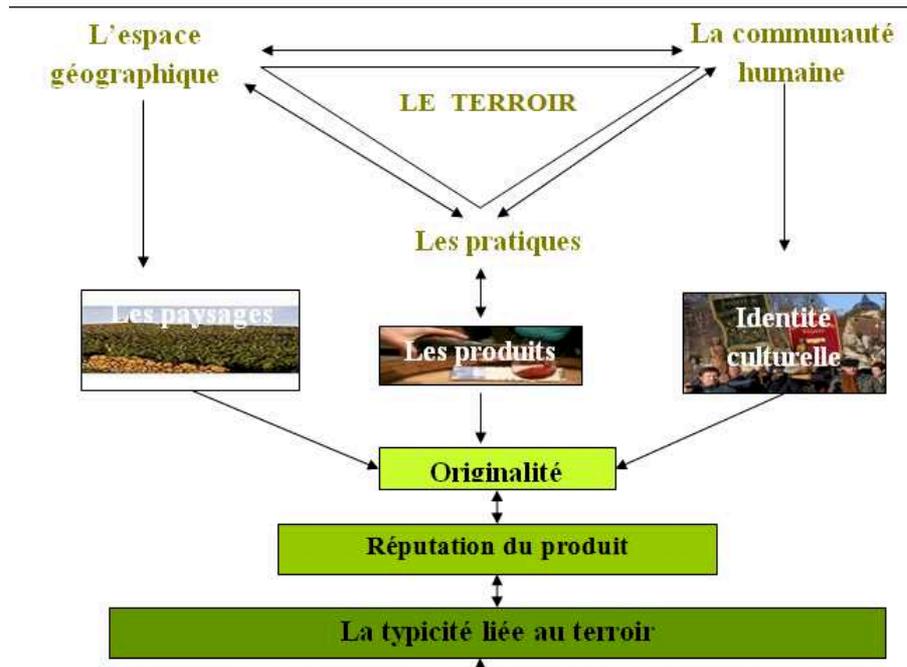
¹⁷¹ Cette mission urgente s'est inscrite dans le cadre de la réforme des signes de l'origine et de la qualité.

¹⁷² Le groupe de travail Terroir, typicité, évaluation sensorielle (TTES) initial est constitué de C. Martin Poly, C. Mercier, P. Cellier, P. Laville, J.M Desbiez, G. Vaudelin, G. Flutet, E Vincent, F Morales, A Guyot avec l'appui des centres qui seront engagés dans des démarches de caractérisation (actuellement Poligny, Angers, Montpellier et Villefranche-sur-Saône).

¹⁷³ Différentes expérimentations ont été menées dans le vignoble, et j'aimerais évoquer ici celle conduite par le Lycée viticole de Bel Air. En 2012, un groupe d'élèves met à l'épreuve la typicité sensorielle des vins lors

inscrite dans les cahiers des charges des appellations, et prend ainsi une place toute aussi importante que les autres composantes du terroir. Elle est également mobilisée lors des démarches de délimitations. Cet intérêt porté aux paysages viticoles se traduit également par la création de labels, la Charte de Fontevraud s'inscrivant dans ce mouvement.

Figure 9. Composantes et facteurs qui définissent la typicité liée aux terroirs.



Source : groupe de travail Terroir, Typicité, Evaluation Sensorielle (TTES).

2. Rupture de dialogue : crise dans les rapports entre professionnels de la filière et viticulteurs

Dans le cadre de l'étude commanditée par l'UVB, nous avons vu que l'une des premières préoccupations de la structure était la rupture de dialogue entre les viticulteurs et les professionnels des OPA. Je présenterai ici quelques éléments de contexte susceptibles d'expliquer les antécédents de cette rupture. Car les conflits, selon l'anthropologue Jean-

de dégustations au cours desquelles sont faites des projections de photographies avec des paysages à connotations positives et négatives. L'expérience a montré l'impact sur l'appréciation des vins des mauvaises impressions provoquées par les photos ne laissant pas place au plaisir, qui font écarter inconsciemment la qualité gustative du produit.

Pierre Olivier de Sardan¹⁷⁴, sont des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société locale. C'est pourquoi je cherche à exposer, dans les pages qui suivent, les origines de la rupture de dialogue entre les professionnels de la filière et les viticulteurs, qui a conduit le vignoble vers une crise structurelle. Afin de comprendre la nature des rapports entre les acteurs de la filière, il convient de procéder à l'étude empirique et multidimensionnelle des interactions entre les groupes socio-professionnels. Cette analyse inscrite dans une perspective diachronique s'est construite à partir de différents recueils effectués sous forme d'entretiens compréhensifs auprès de professionnels de la filière, de membres d'associations locales, ainsi que de techniciens et de viticulteurs.

a. Réformes des Appellations d'Origine : vers un changement d'échelle de la gouvernance

La loi d'orientation agricole et la réforme des AOC en 2007 marquent un épisode fort pour les vignobles français. Considéré par l'INAO comme nécessaire, la réforme des AOC est une forme de remise à plat du système de gestion des appellations. La démarche vise en effet de revoir les critères de « *l'originalité, l'authenticité et la qualité* » définis par le sénateur Joseph Capus dans les années 30. Afin de rétablir et de renforcer la relation de confiance entre les consommateurs et les producteurs, il a fallu redéfinir les principes qui attestent les qualités et l'originalité des vins en lien avec le terroir.

Ainsi la loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006 et les réformes survenues peuvent être schématisées en cinq points qui concernent :

- La ré-organisation des modes de valorisation des produits agroalimentaires ;
- La création d'un nouvel établissement public « l'Institut National de l'Origine et de la Qualité » (il remplace depuis 1er janvier 2007 l'Institut national des Appellations d'Origine et de la Commission Nationale des Labels et Certifications¹⁷⁵) ;
- La réforme des systèmes de contrôle des produits sous signe SIQO ;
- La mise en place d'organismes de défense et de gestion (ODG) ;
- L'organisation d'autres mesures transitoires.

Les premiers ajustements vont alors passer par la formalisation des rôles des syndicats d'appellations dans la gestion des appellations d'origine contrôlée. Car le système et son régime d'appellations d'origine et de terroir ont été remis en cause au niveau européen et au niveau international dans les discussions commerciales, avec comme interrogation les

¹⁷⁴ J. P. Olivier de Sardan, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, éd. Karthala, Paris.

¹⁷⁵ Le nouvel institut, qui a conservé l'acronyme « INAO », sera en chargé de l'ensemble des signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) qui sont : AOC/AOP, IGP, Label Rouge, STG et Agriculture Biologique.

modalités de protection d'un nom d'appellation dès lors qu'il est utilisé par plusieurs vignerons. Les réglementations européennes soulèvent à cette époque diverses interrogations, notamment sur le système de libre concurrence, puisqu'on impose des normes pour la production, y compris en termes de rendement. Pour cela, en contrepartie il fallait bien apporter des garanties et donc modifier la gestion des appellations d'origine par un régime qui se rapproche du système normatif de l'industrie.

Phase d'écriture des cahiers des charges des AOC

C'est à ce moment qu'émerge l'idée de cahiers des charges, alors qu'auparavant les appellations d'origine disposaient uniquement de décrets d'appellation. Ainsi, grâce à l'incitation créée par les cahiers des charges, on a introduit le vocable de la qualité et des normes industrielles. La particularité de cette démarche, c'est que les acteurs des appellations devaient décrire dans les nouveaux cahiers des charges les conditions de production, mais aussi le lien avec l'origine. Cela signifie donc qu'à cette époque-là on a réécrit l'histoire pour des appellations qui existaient depuis une centaine d'années.

L'aspect normatif impliquant la formalisation des cahiers des charges devait être établi en quelques semaines. L'INAO avait suggéré une collaboration étroite entre les professionnels de la filière et les vignerons pour cet exercice périlleux. Lors de réunions de terrain organisées par l'Union des Vignerons du Beaujolais, des viticulteurs des syndicats d'appellations ont été convoqués pour participer au processus de réécriture. Dans les faits, les viticulteurs étaient libres de remettre en cause ou de redéfinir une aire d'appellation, ce qui équivalait presque à la possibilité de réécrire la loi d'une appellation. Cela a eu pour effet de créer des conflits ou des tensions sous-jacentes au sein même des appellations. Selon les témoignages de viticulteurs et de professionnels de la filière, cette situation a induit une fragilisation de la gouvernance, à la fois pour l'UVB qui venait de passer la crise de 2005 (encore très vive), et pour les présidents d'appellations. Cette situation a ouvert la voie à la spéculation pour certains viticulteurs actifs dans le processus de réécriture. Pour cette mission-là, l'UVB qui a accompli en quelque sorte le rôle du secrétariat, a été soupçonnée de servir les intérêts des uns au détriment des autres.

Mise en place d'ODG en Beaujolais

Concrètement, la réforme des AOC du 1^{er} juillet 2008, que l'on appelle désormais Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) impulse la création des ODG (Organismes de Défense et de Gestion des appellations)¹⁷⁶ qui prennent les responsabilités

¹⁷⁶ Un organisme de défense et de gestion est une structure syndicale ou associative qui réunit les acteurs agricoles inclus dans des démarches de signes de qualité et d'origine (Label Rouge, IGP, AOP, etc.). Parmi les compétences on retrouvera la rédaction des cahiers des charges, mais aussi la mise en place de plans de contrôle. Les ODG doivent défendre les produits, contrôler leur conformité et les conditions de production, veiller à la protection du nom, du produit et du terroir etc. L'organisme est certifié par l'Institut national de l'origine et de la qualité.

portées auparavant par les anciens syndicats. De fait, ils deviennent les représentants officiels des AOC. Ces efforts de renforcement de la gouvernance par l'apparition de nouvelles échelles d'action cherchent à dépasser les particularismes locaux, que Jacques Maby appelle « *localisme(s) paysan(s) [qualifiés de] vieux blocages sociologiques, pour ne pas dire claniques* »¹⁷⁷. La redéfinition du système de gouvernance a cherché également à rééquilibrer les rapports de force entre différents opérateurs de la filière (familles du négoce, caves coopératives, viticulteurs, syndicats des propriétaires et du métayage et autres membres associés). Selon Jacques Maby, cette nouvelle forme de gouvernance est capable de renforcer la représentativité des appellations mais aussi d'accroître le « *débat interne* » et le « *développement du consensus* ».

Pour l'INAO la désignation d'ODG permet :

- une meilleure lisibilité pour les opérateurs multi AOC et pour les partenaires institutionnels ;
- une gouvernance pertinente et cohérente commune et/ou ciblée pour les AOC, et la poursuite d'un travail conduit au sein de commissions spécifiques sur des dossiers juridiques, fiscaux, environnementaux, fonciers, d'organisation économique et de développement ;
- une mutualisation des coûts pour certaines missions, par exemple la promotion des produits¹⁷⁸.

Dans le contexte difficile de crise économique, on a demandé à la filière de désigner les nouveaux modes de gouvernance et le nombre d'ODG¹⁷⁹ qui devaient se créer. Ainsi, dans le Beaujolais, les douze appellations d'origine donnent lieu à la création de deux ODG pour représenter les trois grandes familles du Beaujolais : les Crus pour les appellations communales, les Beaujolais Villages Associés pour l'appellation Beaujolais Villages avec le Groupement des Beaujolais pour l'appellation Beaujolais.

b. Tentatives de reconstitution pour une gouvernance équilibrée

Le statut de l'ODG a été mal compris dès le départ par les vignerons et a été utilisé, selon les personnes interrogées, par ceux qui voulaient remettre en cause des modèles de gouvernances préexistants pour s'en saisir. De plus, ce processus induisant un changement important dans l'organisation de la gestion est survenu dans un contexte de fragilisation économique de la filière, un moment peu propice à l'appropriation des nouvelles formes de gouvernance.

¹⁷⁷ Maby J., 2011, « Gouvernance et territoire », in Hinnewinkel J.-C. (dir.), *La gouvernance des terroirs du vin. Entre le local et mondial, au Nord comme au Sud*, éd. Féret, Bordeaux, p. 29

¹⁷⁸ Source : document interne produit par l'INAO, Contexte réglementaire pour la reconnaissance des structures en qualité d'Organisme de Défense et de Gestion (ODG), janvier 2008.

¹⁷⁹ L'ODG est une reconnaissance officielle des organismes professionnels qui se trouvent au cœur des démarches des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

Quant à la structuration des organisations de gestion, les professionnels relèvent un point important concernant la désignation de leurs conseils d'administration. Pour comprendre, il faut rappeler qu'initialement existaient trois syndicats : le groupement des Beaujolais, l'amicale des Beaujolais Villages et l'Union des Crus. Les Crus étaient déjà réunis au sein d'une fédération puisque chaque cru disposait d'un syndicat. Selon différents témoignages, dans cette fédération, des désaccords et des tensions étaient préexistants à la réforme des AOC.

Avant les réformes de l'INAO, chaque syndicat avait en charge la gestion de son appellation ainsi que le choix de sa propre politique de développement. En 2007, une première proposition est émise visant à la création d'une seule ODG pour l'ensemble du vignoble. Le préfet et les élus viticoles ont porté cette idée de rassemblement autour d'un seul organisme composé de plusieurs sections, afin de centraliser la gouvernance des trois familles, pour traiter avec l'INAO et les pouvoirs publics. Cette proposition a fait l'objet de résistances toujours fortes. En effet, les trois grandes familles ne sont pas en bons termes, des différends sont observés depuis la création du groupement des beaujolais il y a déjà plus d'un siècle. J'ai pu relever ces animosités à la lecture des archives dans les comptes rendus des réunions des syndicats. Le mouvement syndical du Nord Beaujolais est né à l'initiative de riches propriétaires. A l'inverse, les syndicats du Sud Beaujolais ne bénéficiaient pas de la même représentativité de propriétaires importants et donc de protectorat élitiste.

Pour revenir à la création des ODG, des représentants des syndicats ont émis des craintes quant à la fusion des trois familles historiques, liées à la perte présumée de l'identité de chacune d'elles. Cette peur provient, pour les acteurs, de la supériorité des Crus que l'on cherche à mettre toujours en avant au détriment des deux autres familles.

Cependant, l'extrait de l'entretien réalisé avec un ancien responsable viticole met en lumière d'autres problématiques et tensions sous-jacentes propres¹⁸⁰ au souhait de transformer le système de gouvernance :

« La question de la perte d'identité était ni plus ni moins une peur de perte de pouvoir. Parmi les opposants les plus farouches, avec le recul on note des personnalités qu'on retrouvera au cœur du scandale de la scission des Crus en 2014. Ainsi, la polémique autour des futurs ODG et leur nombre a créé une arène sur laquelle « les vieux ennemis » de 2005 se sont affrontés à nouveau. Paradoxalement, ceux qui étaient arrivés aux manettes en 2005 étaient tous favorables à une seule ODG. Depuis leur accession au pouvoir, le vignoble n'avait pas enregistré d'avancée, la réussite économique n'était pas là non plus. Dans le même temps, les anciens dirigeants avec lesquels ils s'étaient affrontés en 2005, soutenaient également l'idée de l'unification. Ce qui a donné naissance à des alliances contre nature. Toutefois, et au-delà de l'aspect politique, les acteurs

¹⁸⁰ Cf. Annexe 10. Article « L'unité avant tout » du 7 mai 2015.

semblaient être conscients de l'importance de la force à donner à l'union mais aussi au fait que c'était l'organisation la plus efficace à terme »¹⁸¹.

Revenons à la réforme de 2008 et à la phase déterminante de définition de la nouvelle gouvernance, car après de nombreuses négociations deux ODG ont été désignées : d'un côté les Crus, de l'autre les Beaujolais et les Beaujolais Villages. Si le vote des Beaujolais et des Beaujolais Villages était en faveur d'une seule ODG¹⁸², le choix s'était fait à contre-cœur pour les Beaujolais Villages qui souhaitaient préserver une forme d'indépendance. Concours de circonstances ou décision rapidement entérinée, cette nouvelle configuration de gestion du vignoble ne sera pas complètement assimilée, ni acceptée par les différentes parties. Selon les professionnels de la filière, un référendum aurait dû être organisé prenant en compte les volontés des parties concernées.

c. Création des ODG et apparition de nouvelles catégories d'acteurs

La mise en place des ODG a imposé une nouvelle configuration de leur gouvernance. L'élection des membres du conseil administratif a fait surgir de nouvelles personnalités jusqu'alors inconnues dans les actions collectives. Historiquement, étaient mis en avant des viticulteurs issus le plus souvent de syndicats locaux et cantonaux, ce qui supposait une implication et une visibilité dans la vie collective des appellations. La crise de 2005 - qui a donné lieu à des événements¹⁸³ dont l'effet immédiat a été le renversement des dirigeants et des viticulteurs siégeant au sein de l'UVB et de l'Interprofession - a été suivie par l'arrivée d'une nouvelle génération de viticulteurs.

« Ces nouvelles personnes n'étaient pas en quelque sorte légitimes puisqu'elles ne représentaient qu'elles-mêmes. Les nouveaux élus étaient sans culture collective, ni culture d'engagement. La désignation des membres des ODG a eu pour effet de propulser des personnes aux manettes de la gouvernance qui n'auraient jamais dû se retrouver là. Car ce qui pouvait paraître comme une richesse au début s'est rapidement transformé en désordre. Ces propos sont argumentés par les constats et les analyses du fonctionnement interne des ODG. On pense ici à l'inefficacité des commissions thématiques qui s'explique en partie par ce manque de culture de l'action, une absence de respect des règles collectives, un manque de discipline collective, un non-respect des décisions ce qui peut être qualifié quelque part de contre nature dans un syndicat. Ce qui a eu pour effet l'installation d'un désarroi qui n'a fait que s'aggraver »¹⁸⁴.

Ainsi, durant les années qui ont suivi, les confusions et les amalgames se sont multipliés. La souveraineté de l'ODG est indiscutable, mais ce qui est resté incompris par les élus

¹⁸¹ Entretien G. S., viticulteur, ancien directeur du Comité de Développement de la Chambre d'Agriculture, le 10 mai 2013.

¹⁸² Une structure qui s'apparente à une supra-ODG commune aux deux familles.

¹⁸³ Ces événements ont été qualifiés par les viticulteurs interrogés de révolution ou de putsch.

¹⁸⁴ Entretien François Roth, ancien directeur de l'UVB, du 18 août 2018.

viticulteurs, c'est que les décisions prises au sein de l'UVB concernaient l'ensemble du vignoble et l'intérêt collectif de la filière.

d. Délitement social du corps viticole des AOC

Si la crise des années 2000 marque l'effondrement de la notoriété des AOC du Beaujolais, elle impacte l'essence même de leur nature fédératrice. En effet, il semble que le rôle des syndicats locaux de production, en tant que vecteur d'organisation et de maintien d'un système d'acteurs, a été mis à mal durant cette période. Les organismes de gestion et de coordination de la filière ont expliqué cet état de fait au sein même des appellations, par le désengagement généralisé des viticulteurs de la sphère publique et du fonctionnement effectif du vignoble. Afin d'obtenir un point de vue sur ce que les acteurs ont qualifié « *d'essoufflement de la dynamique collective* », j'ai interrogé deux catégories : les structures de coordination de la filière (représentants de syndicats viticoles, professionnels de centres techniques et de l'interprofession) et les organismes de développement.

Si l'on s'attarde sur la composante la plus importante qui donne sens au terroir, la communauté humaine, les conséquences des crises ont accéléré des formes de délitement social du corps viticole, et notamment des divisions entre les organismes professionnels et les viticulteurs, entre les viticulteurs et leur syndicat d'appellations ou les organismes de défense. Cette rupture se traduit, entre autres, par un désengagement des vigneron des actions collectives, et la mise en œuvre de stratégies de plus en plus individuelles¹⁸⁵. Il est en effet délicat de saisir les raisons de cet éloignement : s'agit-il d'un rejet ou d'un désintérêt des viticulteurs de l'AOC ? Il y a peut-être un mélange subtil des deux.

e. Déséquilibres socio-professionnels : transformation d'un monde professionnel et social local

La période étudiée semble se situer à la jonction de deux époques. Je pense ici aux évolutions engendrées par des politiques agricoles et la réforme de l'INAO concernant le système de gouvernance des AOC, qui ont provoqués des évolutions de la gouvernance et des modifications du tissu professionnel.

L'apparition d'une nouvelle catégorie d'élus viticulteurs a coïncidé avec l'arrivée de nouvelles générations d'agriculteurs porteurs de convictions plus « *modernes* »¹⁸⁶, qui doivent évoluer désormais dans un contexte de préoccupations différentes, plus multifonctionnelles que celles relevées par leurs prédécesseurs :

¹⁸⁵ Le processus d'éclatement a été aussi encouragé par les pouvoirs publics à travers des incitations par des financements de démarches de valorisation commerciales favorisant la mise en avant des ventes au domaine pour les privés ou les coopératives.

¹⁸⁶ Je pense ici à la façon dont les nouvelles générations de viticulteurs appréhendent leur vignoble et leur domaine, à leurs manières plus indépendantes et individuelles d'orienter le développement stratégique de leur activité de production et de commercialisation.

- l'adaptation du domaine aux nouvelles pratiques écologiquement responsables ;
- l'intégration de normes législatives lourdes et complexes ;
- la diversification de l'offre afin de conquérir de nouveaux marchés ;
- la mise en place de nouvelles activités économiques, complémentaires de l'activité de l'exploitation (vente au domaine, accueil touristique, développement de structures d'accueil, etc.).

Les nouveaux objectifs d'assainissement et de développement économique des entreprises ne laissent guère de temps pour l'engagement collectif au sein même des AOC.

Cela nous renvoie à la structuration sociale des AOC qui sont, *a priori* et avant tout, un bien commun collectivement construit et défendu¹⁸⁷. Si les AOC sont le fruit d'efforts collectifs de reconnaissance, elles déterminent également un espace social dont les limites sont relativement bien définies. L'ancrage historique de la culture viticole, par exemple, a pérennisé la transmission de savoir-faire localisés et identitaires. « *En agriculture il n'y pas comme dans l'industrie, de production en série, mais il y a production de formes archétypiques qui confortent ou créent l'identité, l'originalité, la lisibilité, l'intelligibilité d'un lieu* »¹⁸⁸. D'autre part, les territoires des AOC reflètent le modèle d'un capital social qui favorise l'action collective et qui se détermine par « *les droits et les obligations relevant d'un environnement social marqué par la confiance, la capacité de circulation de l'information au sein de la structure sociale, et l'existence de normes et de sanctions qui s'imposent et que respectent les membres d'une communauté* »¹⁸⁹.

Un autre point, qui s'avère problématique à plusieurs titres et entraîne des changements importants, est « *[la] complexification des tâches et des raisonnements techniques, [l']écologisation de l'agriculture* »¹⁹⁰. En effet, le monde agricole est amené à répondre aux injonctions imposées par le développement durable. Désormais, les producteurs doivent affronter : d'un côté, la nécessaire intégration des impératifs écologiques parmi lesquels on retrouve le « *désir de paysage* » ; de l'autre, les logiques de rationalité économique et de survie de l'exploitation. Les producteurs se retrouvent au cœur d'arènes multiples sur lesquelles se décident et se négocient des enjeux majeurs étroitement liés au développement des territoires. On observe l'apparition d'une « *gamme de prescripteurs, reconnus et contestés, porteurs de recommandations diverses entre lesquels des*

¹⁸⁷ F. Célérier, R. Schirmer, 2012, Hommes, femmes et territoires du vin (1960-2010). Les Appellations d'origine contrôlée (AOC), modèle de développement local à la française : L'exemple de la vigne et du vin, En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00772320/document>, consulté le 05.02.2015.

¹⁸⁸ Y. Michelin, L. Ménadier, 2012, « Quand des producteurs d'AOC en Auvergne se penchent sur leurs paysages. Production de formes et de modes paysagers », in Sylvie Lardon (dir.), 2012, *Géoaquonomie, paysage et projet de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, éd. Quae, Paris p. 223.

¹⁸⁹ S. Loudiyi, V. Angeon, S. Lardon, 2004, *Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales ?*, Mimeo.

¹⁹⁰ F. Goulet, Y. Chiffolleau, 2006, *op. cit.*

coopérations et des conflits se développent »¹⁹¹. Les agriculteurs se retrouvent entre les actes législatifs, les directives, les règlements et ceux qui sont missionnés pour veiller à leur bonne application. Les structures publiques cherchent à mettre en place des solutions d'assistance et d'amélioration de la situation viticole. Mais la lenteur des réajustements, liée en partie aux mécanismes du marché, et l'absence de résultats palpables complexifie les relations entre les vigneron et les professionnels de la filière, remettant en cause la légitimité de ces derniers aux yeux des viticulteurs.

Dans le Beaujolais, l'instauration des ODG a permis au vignoble de rentrer dans le système de la qualité. Dans cette nouvelle course pour l'excellence et la qualité dans laquelle les filières agroalimentaires se lancent au début des années 2000, les itinéraires techniques à suivre et à appliquer à l'échelle du domaine, de la parcelle et du produit sont de plus en plus complexes. Quant aux nouvelles stratégies de développement adoptées par les filières, elles imposent l'assimilation et le transfert de connaissances et d'innovations.

Développées par les organismes techniques propres aux bassins de productions, les nouvelles approches doivent être expérimentées, approuvées et mises en application par les agriculteurs dans les exploitations. En ce sens, l'accompagnement par des techniciens devient indispensable et essentiel face aux exigences croissantes et aux méthodes scientifiques que l'on cherche à mettre en œuvre. Mais, paradoxalement, les viticulteurs participent de moins en moins à la vie collective de la profession : « *On a du mal à mobiliser du monde, c'est toujours les mêmes qui se collent à la tâche* »¹⁹².

On constate à cette période des évolutions des modes d'implication dans la vie de la filière, et une rupture nette du dialogue entre les viticulteurs et les professionnels de la filière. La mise en place de la nouvelle gouvernance de la filière, fortement préoccupée par le redressement de son vignoble n'a-t-elle pas négligé la relation au terrain et à ses administrés ? Malgré les tentatives de la Chambre d'agriculture, par exemple, d'organiser des réunions de terrain ou des réunions plus techniques, les salles restent pratiquement vides. La disparition de ces moments de partage entraîne des difficultés pour faire adhérer des producteurs aux actions conduites par les organismes techniques. De plus, la légitimité des professionnels et des techniciens de la filière est souvent remise en cause par les viticulteurs. Ce reniement s'accompagne d'un manque de reconnaissance du travail fourni par ces derniers. Les avancées en matière de recherche autour de la qualité gustative et agronomique développées et expérimentées à l'échelle du vignoble restent ignorées par les viticulteurs et par les médias.

Dans ce contexte, la question des liens entre techniciens et producteurs se pose, et notamment la possibilité de créer ou de recréer des partenariats. S'agit-il d'une perte de

¹⁹¹ Philippe Lacombe, 2007, « Un nouvel espace pour l'économie rurale ? » in *Économie rurale*, 300, juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, [En ligne], <http://journals.openedition.org/economierurale/2096>, consulté le 28 mars 2017.

¹⁹² Président de l'Association des producteurs Brouilly et Côte de Brouilly.

crédibilité, de confiance, d'efficacité à l'égard du pôle technique de la filière ? Les réunions de terrain, historiquement animées dans chaque appellation, vont disparaître petit à petit. Les animateurs sont physiquement moins présents sur le terrain et dans le vignoble. Cette « *défaillance* » entraîne, d'une part, une méconnaissance de la réalité sociale et des problématiques quotidiennes que les viticulteurs rencontrent ; d'autre part, elle les éloigne d'une appropriation fine des situations locales. Pourtant, les organismes professionnels expriment le besoin de retrouver un équilibre et une proximité avec la viticulture. Dans les faits, pour les AOC, le phénomène de rupture de dialogue a un impact sur l'efficacité des projets menés et sur les ambitions que la filière s'est données en matière de développement qualitatif d'un vignoble compétitif et moderne¹⁹³.

À l'échelle locale, dépourvus de responsabilités, les syndicats cantonaux historiques sont rentrés dans un état de léthargie et de somnolence. Une première explication potentiellement exploitable était la mise à mal du modèle collectif de l'action agricole, largement défendue depuis les années 1950 en tant que moteur de progrès face à la crise. La société viticole des années 2000 semble se caractériser par un fort désengagement des producteurs et par le délitement de l'unité professionnelle. Cette nouvelle page de l'histoire est également marquée, selon nos interlocuteurs, par la disparition progressive de *leaders* professionnels et syndicaux.

Cet état se manifeste par l'espacement important des réunions des CA, des commissions thématiques inactives et un faible taux de présence et d'implication dans la vie de l'appellation. L'écart se creuse dans les relations entre groupes socioprofessionnels. L'accroissement de formes de sectarisme et d'individualisme soulève ainsi le problème de l'implication des vigneron dans des actions collectives. Certains auteurs soulignent la perte d'une culture de la mobilisation.

Si les AOC sont le fruit d'efforts collectifs de reconnaissance, leur existence et leur attractivité sont étroitement liées à ces mêmes dynamiques collectives. Comme nous l'avons vu, la mobilisation autour d'objets communs est de plus en plus délicate dans le contexte présenté précédemment. En effet, dans les années 2000, les vignerons semblent se détourner de plus en plus des réunions syndicales, viticoles, de pré-vendanges, ce qui a eu pour effet la perte de ces espaces de rencontre et de débat ponctuels dont ils bénéficiaient auparavant. L'assistante de secrétariat de l'UVB, ayant travaillé près de vingt ans dans la structure, nous a confirmé ce phénomène :

« En dix-huit ans de travail au sein de l'Union des Vignerons, j'ai clairement vu le changement. À prendre comme exemple la réunion Pré-vendanges, qui est de loin la plus importante de l'année. Dans les années 2000 on est passé progressivement de 1 500 personnes présentes sur les deux étages du cuvage des compagnons, à une salle de fête d'un village qu'on remplissait à peine à moitié de vignerons. C'était flagrant »¹⁹⁴.

¹⁹³ Cf. Annexe 11. Article « Une démarche stratégique en cours » du 26 juin 2014.

¹⁹⁴ Entretien Sandrine Desseigne, assistante de secrétariat Union des Vignerons du Beaujolais, décembre 2014

Lors de différentes rencontres de terrain, nos interlocuteurs ont émis l'hypothèse que ce sont les difficultés économiques qui ont fait plonger les viticulteurs dans le renfermement et l'isolement. Pour les professionnels, cette attitude semblait exacerber les tensions existantes¹⁹⁵, tant sur le plan privé que collectif.

f. La valorisation des AOC à travers le terroir, le patrimoine et les paysages : un terrain de conciliation possible ?

Toutefois, si des espaces « classiques » d'engagement tendent à s'amenuiser, d'autres espaces semblent avoir été recréés ailleurs. J'ai pu observer l'émergence de nouvelles formes d'engagement et de nouvelles sphères d'intérêt investies par les viticulteurs et les professionnels de la filière. Le patrimoine par exemple, dans sa large acception, constitue selon les viticulteurs interrogés un terrain plus conciliant, mais aussi une voie à privilégier pour le développement des appellations. On observe alors un glissement de la fonction historique des syndicats comme scènes sociales, politiques et de négociation, vers des appareils préoccupés de la promotion et de la valorisation des produits. Un des acteurs majeurs dans ces processus a été l'Union des Vignerons du Beaujolais (UVB). Intéressé par la création de nouvelles synergies entre les professionnels et les viticulteurs, le syndicat professionnel s'est saisi des particularités et des atouts communs des aires de production pour améliorer l'image extrêmement dégradée du Beaujolais.

Afin de finir de poser le cadre institutionnel des nouvelles voies de développement des filières sous signe de qualité, nous lisons dans la contribution de Jacques Maby dans l'ouvrage *La gouvernance des territoires du vin* que « la [...] tutelle d'un ODG réactualise la question des solidarités territoriales et peut conduire à la redéfinition des valeurs identitaires portées par le produit d'origine et exprimées dans ses qualités »¹⁹⁶. Cela suppose, en d'autres termes, que ces nouvelles instances ont cherché à repenser l'action et les modalités de valorisation de l'activité vitivinicole en fabriquant notamment des objets communs, comme le paysage ou le terroir par exemple.

C'est au syndicat professionnel de l'UVB que les organismes de défense ont confié par délégation un certain nombre de compétences et de missions, parmi lesquelles on retrouve « la représentation, l'organisation et la défense des intérêts généraux du vignoble et des producteurs de vins à appellations d'origine contrôlée du Beaujolais et autres produits issus de la vigne et du vin »¹⁹⁷. Je cherche à démontrer en quoi consiste la nouvelle mission de l'UVB et la mise en place d'une politique du terroir qui s'est focalisée sur la recherche d'un équilibre technique, humain et culturel.

¹⁹⁵ Mes interlocuteurs ont fait allusion notamment à des problématiques familiales étroitement liées à la gestion des domaines viticoles, aux échanges ou à la succession du foncier.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 31.

¹⁹⁷ Source : Statuts de l'Union Viticole du Beaujolais, document rédigé en mai 2007.

Comme le souligne l'ancien directeur de la structure :

« On ne parlait plus de taxes des produits pétroliers ou du contrôle des vins par exemple, mais on voulait dans ce nouveau rôle de l'Union des Vignerons se réinventer un rôle plus pertinent, centré autour de la valorisation du vin. Ainsi, elle a essayé de recréer quelque chose, avec différentes intentions. En partant de différents constats et problématiques liés, entre autres, au marketing et à l'image du Beaujolais »¹⁹⁸.

Pour cela, il a fallu repartir des principes fondamentaux de la qualité des vins français et dont l'argumentaire pouvait être renforcé par le paysage, le terroir, des pratiques éco responsables. Quant à l'approche paysagère : « Entre 2005 et 2009, on était très loin de ces problématiques-là. Moi je suis venu en 2007 d'une région où on parlait déjà des terroirs et des paysages, alors qu'en Beaujolais on n'en parlait pas du tout. L'absence de la thématique paysagère se confirme aussi par le fait qu'aucun travail universitaire n'a porté son attention sur cet objet. Les DESS de l'époque en géographie et histoire ont très peu travaillé sur leur région ce qui est également assez symptomatique »¹⁹⁹.

En définitif, le contexte aux enjeux multiples et polymorphes semble avoir offert à l'Interprofession de la filière le choix d'imaginer des projets novateurs. Pour certains d'entre eux, les projets de paysage et de terroir se sont révélés des points de rencontre ou encore des outils de médiation, capables de recréer des liens entre les viticulteurs et les professionnels de la filière. La visée de la montée en gamme et les ambitions de travail sur l'excellence qualitative des vins, la caractérisation objective des potentialités physiques des terroirs, ont permis à la profession de se confronter à de nouvelles formes d'ingénierie et de gouvernance.

La volonté de communiquer sur ces atouts et de transmettre ces valeurs aux vignerons en les sensibilisant à ces aspects, s'est traduite par des démarches telles que la *Caractérisation des terroirs* ou la *Valorisation des paysages viticoles*. Les stratégies de valorisation de l'image des AOC qui s'appuient sur une qualité gustative « justifiée » par les démarches de mise en avant de la typicité des terroirs émergent également en 2008. On peut citer ici la mise en place d'une des actions majeures du vignoble, le projet de *caractérisation des sols (des terroirs) viticoles du Beaujolais*²⁰⁰. Cette démarche conduite sur cinq ans devait permettre à la filière de compléter le classement des différents terroirs et de mieux les connaître, dans le but de renforcer le schéma pyramidal sur lequel repose la segmentation des vins du Beaujolais. Les résultats scientifiquement conduits et construits devaient être exploités par les professionnels de la filière mais aussi servir d'outils de connaissance, de communication et de promotion pour les vignerons.

¹⁹⁸ Entretien François Roth, ancien directeur de l'U.V. B., 18 août 2018.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ Je propose en annexe un compte rendu de l'étude qui met en exergue la complexité géo-pédologique du vignoble (cf. Annexe 12 : Dossier de presse « L'Etude des terroirs du Beaujolais »).

Un important temps d'animation a été accordé à ces projets conçus comme des laboratoires d'expérimentation et de recherche. La démarche de reconnaissance de la marque des *Pierres Dorées*²⁰¹ est une initiative qui vient du terrain et s'est retrouvée parmi les premières actions et tentatives de valorisation des vins mises en route par l'UVB. La démarche de la marque territoriale des « *Pierres dorées* » qui a été portée par l'INAO et l'ODG des Beaujolais et Beaujolais Villages.

Il n'a pas été, cependant, évident pour les autres acteurs de la filière de s'approprier ces nouvelles orientations. Au début des discussions et de l'émergence des nouveaux dispositifs, les acteurs de la filière ont préféré rester à la marge et observer de loin ce qui se passait. Les structures territoriales et professionnelles comme la SICAREX, la Chambre d'Agriculture, l'Interprofession ont pris un temps important pour s'impliquer dans ces nouveaux processus. L'appropriation s'est faite dès l'instant que les structures ont compris l'intérêt que ces dernières pouvaient avoir un intérêt pour l'animation locale et la redynamisation des groupes locaux de coopération²⁰².

II. Cadre stratégique du développement économique et social de la filière et du territoire beaujolais : perspectives et freins

Les dynamiques de territorialisation des politiques publiques s'attachent à révéler et à mobiliser de nouvelles ressources des espaces. Les nouvelles formes de légitimation mais aussi de centralités apparaissent notamment face à la métropole lyonnaise. Ces phénomènes se manifestent entre autres par le fait que les territoires cherchent à tirer davantage partie de leurs ressources environnementales et socio-culturelles. Les nouvelles voies de développement ont nécessité la mise au point d'ingénieries innovantes. Cette partie cherche à démontrer comment les acteurs, par l'exploration d'approches transversales du développement, ont mis en route des actions partenariales dont l'intérêt se situe dans la mise en parallèle des compétences, des dispositifs existants mais aussi d'objets d'action de la sphère du social, de l'économique et de l'environnemental.

1. Le patrimoine, vecteur de développement économique : la rencontre entre filière vitivinicole et tourisme

La région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par la pluralité des territoires qui la forment. La singularité de ces espaces à dominante rurale ainsi que la quantité des produits

²⁰¹ Il s'agit d'une démarche initiée au tout début des années 2000, portée par un groupe de viticulteurs des Pierres Dorées membres du syndicat local qui, avec l'office du tourisme, avaient lancé la marque « Rochers des Pierres Dorées ». Cette marque avait été imaginée au début pour les vins et s'est étendue à d'autres produits du secteur par la suite.

²⁰² La méthodologie de travail proposée par le bureau d'études Sigales, en charge du projet de caractérisation des terroirs, est apparue comme très pertinente. Le travail par secteurs lors du projet de caractérisation des terroirs, par exemple, a nécessité la constitution de groupes de vigneron dans chaque commune.

de qualité maillent la région et déterminent sa réputation et sa force. La diversité des activités agricoles et la beauté de ses paysages tout aussi variés contribuent à l'image de destination convoitée pour un tourisme orienté vers la gastronomie, les expressions et les savoir-faire du terroir, et les activités de pleine nature. Le tourisme rural est incontestablement un élément important du développement économique des régions. Les liens de complémentarité entre l'agriculture et le développement du secteur touristique sont, à ce titre, intéressants à saisir dans une perspective de multidimensionnalité et de multifonctionnalité. La mise en scène des territoires et de leurs productions respectives permet au tourisme régional de véhiculer une image et une notoriété.

a. La structuration de l'offre touristique vitivinicole de la région Rhône-Alpes

La politique de développement du tourisme régional en France, dans sa plus vaste acception, s'oriente sur la montée en gamme et la qualité des prestations françaises depuis la loi du 22 juillet 2009. Celle-ci concerne le développement et la modernisation des services touristiques. Dans ce contexte, la qualité et le caractère unique des particularismes socio-économiques des territoires sont à défendre et à mettre en avant.

En ce qui concerne les économies de terroir, trois sources de valorisation directe sont observables :

- le domaine agroalimentaire qui évolue de plus en plus en fonction des modes de consommation et de variation des goûts ;
- la rencontre et les convergences du tourisme et de l'œnotourisme dont la compétitivité dépend de la capacité de démarcation construite sur les particularismes locaux, les valeurs immatérielles des terroirs qui s'expriment à travers les patrimoines socioculturels et naturels ;
- les activités liées aux labellisations, propres aux produits (AOC, AOP, IGP, Label Rouge etc.) et d'autres formes de reconnaissance.

La région Rhône-Alpes est la 4^e région viticole la plus importante de France. Les Vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD) représentent 53% des vignobles. Selon les différents acteurs, c'est également « une des premières en qualité » car 72% de la production globale est issue de ses 42 AOC. Le vignoble Beaujolais et les Côtes du Rhône assurent à eux seuls 50% des volumes²⁰³. En 2006, dans un souci de pallier la crise structurelle et conjoncturelle de la filière vins, la Région Rhône-Alpes, et plus particulièrement la direction de l'Agriculture et du Développement rural, met en œuvre le Contrat Régional Objectifs de Filière Vins (CROF vins)²⁰⁴. Ainsi, la mise en synergie des

²⁰³ Source : Comité de Pilotage vitivinicole Rhône-Alpes, 2010.

²⁰⁴ Le budget alloué pour la durée du contrat triennal (2007-2009) est de 2,75 millions d'euros. Source : littérature grise.

professionnels de la filière vitivinicole de la région cherche à structurer et aussi à soutenir davantage les vignobles régionaux. La mission d'animation du CROF est confiée au Comité de Pilotage Vitivinicole de Rhône-Alpes²⁰⁵, instance professionnelle viticole reconnue par les pouvoirs publics et dont l'une des missions est le développement de l'œnotourisme.

b. Diagnostic de l'offre de tourisme viticole en Rhône-Alpes

Dès 2006, l'évaluation par vignoble de l'offre et de la demande vitivinicole en matière touristique a permis de dresser un état des lieux relativement exhaustif, mettant en relief les forces et les faiblesses, mais aussi les spécificités des différents territoires. L'état de développement et de structuration de l'offre œnotouristique a été complété par la connaissance des pratiques et des initiatives des acteurs locaux des différents territoires. Quatre formes d'initiatives pouvant servir de standard ont été repérées dans la région :

- Les mises en réseau des labels ;
- Les balades et randonnées douces sur des thématiques Viti Vini ;
- Les évènements autour du Viti Vini ;
- Les prestations œnotouristiques sophistiquées autour de [l'univers] vitivinicole »²⁰⁶.

Les territoires pratiquent à des degrés variables le tourisme vitivinicole, certains manifestent un foisonnement désordonné d'initiatives et d'acteurs, comme c'est le cas du Beaujolais par exemple. Les études prospectives démontrent que des approches de l'offre cohérentes et structurées sont à bâtir selon les spécificités des différents vignobles, tout en tenant compte de la cohésion existante, ou à créer entre les réseaux d'acteurs des secteurs public et privé. Cette première phase de connaissance va mettre en évidence le réel besoin de construction d'une stratégie œnotouristique commune à la Région Rhône-Alpes.

Quelques éléments clés ont été mis en avant. Une fois de plus, c'est la qualité qui figure parmi les objectifs essentiels de compétitivité. À titre d'exemple, une charte d'accueil des caveaux est envisagée en premier lieu, afin d'encadrer et d'assurer la qualité des prestations. L'idée d'associer *vins et gastronomie* est assez novatrice et opportuniste, étant donné que la région Lyonnaise véhicule l'image de capitale gastronomique réputée. Reste à définir les liens vins-gastronomie qui demeurent encore imprécis. Dans la liste des actions à développer, de nouvelles thématiques sont explorées telles que le végétal, le

²⁰⁵ « Créé en 1985 à la suite d'un accord entre la Région, l'Etat et la Chambre régionale d'agriculture, le Comité de pilotage vitivinicole Rhône-Alpes rassemble tous les acteurs de la filière vitivinicole (interprofessions, syndicats, ODG, fédérations de caves, chambres d'agriculture etc.). Il a pour mission de faire émerger des projets, de définir les orientations stratégiques avec la Région, l'Etat et la DRAAF, de proposer des dispositifs d'aides à la filière, de défendre et représenter les intérêts de la filière, notamment en participant aux travaux des associations européennes (AREV, CERVIM), de coordonner les programmes, de faire émerger des projets inter vignobles ». Source : <http://rhone-alpes.synagri.com> .

²⁰⁶ Comité de pilotage vitivinicole Rhône-Alpes. P. 37

paysage, les techniques et le terroir. Ces nouvelles approches cherchent à compléter l'offre et à satisfaire différents types de public. Le volet communication est désigné par les acteurs des filières et du domaine touristique comme étant très important dans l'identification et la mise en avant des diversités des territoires viticoles de la région. L'idée de mise en valeur des terroirs viticoles est cependant marginalement avancée.

c. Les CROF Rhône-Alpes : vers l'essor de l'œnotourisme

Trois contrats CROF ont vu le jour pour les périodes 2007-2009 ; 2011-2015 ; 2016-2019. Ils remplacent d'ailleurs définitivement le PIDA et deviennent la seule aide spécifique à la filière vin de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui nous intéresse dans cette vaste et ambitieuse démarche, c'est la place du tourisme et plus particulièrement celle de l'œnotourisme. Les différents comptes rendus permettent de voir l'évolution de la perception du tourisme en tant qu'activité économique complémentaire à la viticulture. Dès la définition des axes d'actions stratégiques, le tourisme va occuper une place centrale dans une expérimentation de projets inter-vignobles au nom du rayonnement de la Région. Les vignobles Beaujolais, Côtes du Rhône Nord, Côtes du Rhône Sud, Coteaux du Tricastin, Diois, Ardèche, Savoie, Bugey, Lyonnais Forez et Côtes Roannaises sont représentés dans cette démarche respectivement par leurs organisations interprofessionnelles et syndicales. Par conséquent, les premières réflexions et mesures se structurent autour de deux axes principaux :

- « l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le développement des ventes, notamment à l'export et en consolidation du marché national ;
- la valorisation des richesses agricoles de terroir et savoir-faire régionaux, c'est-à-dire celle des potentiels de la consommation régionale et du tourisme régional, avec notamment deux sous-axes consacrés au tourisme vitivinicole : l'Axe 2.1 concerne la professionnalisation de l'accueil dans les caveaux ; l'Axe 2.2 se structure autour de l'insertion de la viticulture et des vins de Rhône-Alpes dans l'offre touristique régionale »²⁰⁷.

Les résultats de l'étude préliminaire et les débats recueillis lors des ateliers participatifs soulignent alors le rôle majeur de la gouvernance territoriale et le besoin d'une « organisation locale en lien avec la région. [Le Beaujolais demande] un chef d'orchestre local, puissant et ayant autorité »²⁰⁸. La nécessité de « faire rencontrer » le monde du tourisme et le monde du vin est un autre point sur lequel l'œnotourisme doit s'appuyer selon les membres du Comité de Pilotage. Mais outre un réseau d'acteurs publics et privés

²⁰⁷ Comité de pilotage vitivinicole Rhône-Alpes, *Définition d'une stratégie de communication régionale et d'un plan d'actions*. « Etat des lieux de l'offre et de la demande œnotouristique en Rhône-Alpes et premières pistes de stratégie de communication suite aux ateliers ». Cabinets PV2D et Emotio Tourisme, 21 décembre 2007. p. 2.

²⁰⁸ *Ibid.* p. 63.

à consolider et à faire fonctionner, les participants de la démarche soulignent le caractère strictement « *personnel de la relation entre le vigneron et le touriste : question d'adaptation, capacité à témoigner ou à raconter sa propre histoire [car il a] le rôle d'ambassadeur local* »²⁰⁹.

Nous pouvons appuyer cette remarque par une autre observation faite à la suite de l'analyse des résultats des Ateliers-débat organisés le 7 juillet 2004 par l'Interprofession Beaujolais dans le cadre des Assises *Le Beaujolais demain*. En effet, il s'agit d'une démarche importante de consultation et de travail collaboratif avec les viticulteurs, conduite dans le cadre d'ateliers de travail visant à trouver des issues possibles et des moyens d'anticipation face aux premières répercussions de la crise économique.

À la question N°3 « *Quels sont les attitudes et comportements qui sont les plus favorables au développement du Beaujolais ?* », parmi les quatorze réponses émises « le développement du tourisme vitivinicole » vient en dernière place emportant 2% des voix. Cela atteste pour la période évoquée que les viticulteurs du Beaujolais ne semblaient pas avoir été convaincus par l'efficacité de l'activité touristique en tant que moyen stratégique pour sortir le vignoble de la crise. De plus, le tourisme apparaît comme un second métier déconnecté de l'activité de production.

Ce sondage montre un certain état d'esprit des vignerons au début des années 2000. La place de la multifonctionnalité de la viticulture n'est envisagée à cette époque que très marginalement, et sa prise en compte semble être très relative. Toutefois, 15 ans plus tard, la question de la multifonctionnalité sera un ressort important et sera largement adoptée et exploitée en tant que stratégie de développement des exploitations viticoles. Dans le cas du Beaujolais, région aux portes de la métropole lyonnaise, la structuration de l'offre touristique apparaît non seulement comme un complément d'activité, mais comme un outil économique au service de la diversification qui s'offre aux viticulteurs.

d. La nécessaire rencontre vin-tourisme dans le Beaujolais

Les professionnels du tourisme s'accordent pour constater un nombre de nuitées très faible en Beaujolais. Les touristes passent en moyenne une à trois nuits sur le territoire, ce qui est insuffisant pour favoriser la valorisation des produits sur le bassin local. Dans une situation de crise économique qui perdure, la multifonctionnalité des exploitations jointe au développement de l'offre de proximité apparaît comme une solution pour leur maintien. La multifonctionnalité peut se lire à travers l'élargissement du spectre d'approches stratégiques de développement des propriétés, et l'extension de leurs compétences et de leurs vocations. Les fonctions et les offres des domaines viticoles peuvent être développées, par exemple, par l'adjonction de l'activité d'accueil au domaine, de vente directe des produits, des services de l'hébergement, etc. L'existence de différents dispositifs et aides financières facilite ces dynamiques et permet aux viticulteurs de

²⁰⁹ *Ibid.*

s'affranchir des réseaux existants et de faire croître de nouveaux potentiels de développement.

Ainsi, les objectifs commerciaux et la quête d'image valorisante déterminent la motivation grandissante de développement du secteur du tourisme viticole. Cela explique aussi que les intérêts économiques aient poussé les acteurs à redéfinir leurs rapports et à se fédérer autour d'objets nouveaux, tels que la gastronomie, le patrimoine et les paysages.

Même si des structures d'accueil touristique sont historiquement développées en Beaujolais, le projet œnotouristique va chercher à ajuster l'offre à une demande de plus en plus ciblée. La création d'un poste dédié à l'œnotourisme au sein de l'Interprofession Beaujolais en 2007 témoigne de l'intégration de nouveaux objectifs pour le développement du vignoble. L'Inter Beaujolais pilotera dès lors des projets d'envergure tels que la Route des vins du Beaujolais, la labellisation du Pays des Pierres Dorées, les Bistrots lyonnais etc.

Quant au Pays Beaujolais, il a cherché l'inscription et le développement de l'activité touristique comme axe stratégique majeur dans le cadre de son Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. Le Syndicat mixte du Pays Beaujolais s'est impliqué de façon affirmée dans cette ingénierie et dans l'accompagnement des orientations stratégiques des territoires ainsi que dans le financement des projets porteurs.

En 2010, dans le cadre du contrat, quatre zones touristiques sont définies qui couvrent l'ensemble du pays. Au nord, c'est le « *Beaujolais Vignoble* » qui s'ouvre aux visiteurs avec ses grands paysages de vignes des dix Crus du Beaujolais et ses Villages. Au sud, le « *Beaujolais Cœur de ville* » accueille les touristes dans sa capitale administrative, la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône et ses quatre communes Gleizé, Limas, Arnas et Villefranche-sur-Saône. À l'ouest, les Monts du Beaujolais correspondent au zonage « *Beaujolais Vert Nature* ». À l'est, le charme des villages du « *Beaujolais des Pierres Dorées* » forme une transition entre l'agglomération lyonnaise et la partie sud-est du Pays Beaujolais auquel se joignent quatre communes du Pays de l'Arbresle (L'Arbresle, Bully, Nuelles, Sarcey). On aboutit progressivement à la mise en place d'un jeu d'espaces qui s'est opéré selon le degré de patrimonialisation de différentes unités géographiques par la mise en avant de hauts lieux.

La Route des vins du Beaujolais est une réalisation qui s'inscrit dans le prolongement de la Route des vins de Bourgogne. L'aménagement de la signalétique a vu le jour en 2010, pour 147 km de route balisée. La Route des vins du Beaujolais²¹⁰ a été envisagée par les acteurs de la filière comme un fil conducteur de découverte du « *célèbre* » mais méconnu vignoble Beaujolais.

²¹⁰ Je reviendrai sur cet outil dans le chapitre 6.

2. La « mise en label » des territoires : la panacée du développement local ?

L'irruption et l'accroissement des démarches œnotouristiques de labellisation qui se manifestent dans toute la France, semblent être une tendance qui se déploie parallèlement et en opposition aux conséquences de la mondialisation. *L'authentique et le remarquable* semblent vouloir lutter contre la banalisation et la dilution des particularismes identitaires. Le Beaujolais n'a pas manqué d'adhérer à ces processus émergents.

Les projets de labellisation m'ont interpellée tout au long de mon travail car ils semblent présenter aux yeux des élus une source de légitimation systématique. L'émergence de cette pratique, devenue si emblématique, constitue un vrai observatoire des enjeux de qualification et de « *modélisation* » du territoire. Jusque dans les années 1980, le principal acteur de la patrimonialisation était l'Etat. La décentralisation provoque un changement radical de ce phénomène en multipliant les acteurs et en inscrivant le patrimoine à un niveau localisé. Ce passage du statut de patrimoine national au patrimoine local suppose également l'apparition de nouveaux enjeux politiques et institutionnels, qui le mobilisent de plus en plus dans la construction territoriale. Du domaine réservé et privé de la famille, le premier glissement qu'opère le patrimoine est celui qui l'impose dans l'espace public. On cherche désormais à produire de la valeur patrimoniale autour de ces savoir-faire, ces croyances, et ces productions du « *social et du culturel* » inscrits dans une localité et qui se rapprochent plus de l'idéal.

a. La représentation intégratrice et consensuelle du paysage ?

Le paysage en tant que patrimoine naturel et culturel se place au centre de deux enjeux majeurs : sa préservation et sa valorisation. Saisi en tant qu'objet transversal, le paysage permet la mobilisation de multiples caractéristiques qui ne sont pas seulement liées à l'image du territoire et à son identification culturelle, mais qui entrent directement en lien avec les dynamiques de développement des secteurs agricoles et économiques.

Le paysage, selon Véronique Peyrache-Gadeau et Loïc Perron, est un « *construit social* », un processus complexe qui associe des représentations individuelles et collectives où s'entremêlent environnement, cadre de vie, perceptions culturelles et patrimoniales²¹¹. Ces dernières, selon les auteurs, définissent également les valeurs du paysage en tant que ressource locale spécifique qu'il « *ne faut pas définir et envisager en fonction d'une*

²¹¹ M. J. Fortin, 2007. « Chapitre 1 - Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », in Martine Berlan-Darqué éd., *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Éditions Quæ, « Sciences & Technologies », pp. 16-27. DOI : 10.3917/quæ.grani.2007.01.0016. URL : <https://www.cairn.info/--9782759200597-page-16.htm>

consommation potentielle mais selon les modalités extrêmement variées de sa production » et de sa reproduction/conservation²¹².

Les démarches se multiplient depuis plus de 25 ans et on observe un glissement des tendances de plus en plus orientées sur des processus de patrimonialisation. Ces derniers, dans un sens large, cherchent la mise en place d'outils qui facilitent la perception et l'appréhension de l'espace sur lequel on mettra en avant d'autres externalités. Selon Hadjou Lamara²¹³, le territoire n'est jamais donné en soi mais résulte d'une phase de construction qui repose sur la mise en valeur d'un certain nombre de ressources. Le territoire se définit alors par un ensemble d'éléments et d'aménités qui contribuent à créer son identité. L'auteur nous invite à nous détacher d'une vision déterministe du territoire qui consisterait à définir la ressource comme « *un potentiel naturel exploitable* ».

En effet, on assiste à un élargissement de cette définition où le critère marchand n'est plus le seul critère à être retenu. Entrent peu à peu en compte dans la définition de la ressource des objets comme les paysages, le climat, le patrimoine, la géologie, qui deviennent de véritables facteurs de différenciation et d'attractivité touristique potentielle. De fait, le patrimoine naturel et culturel constitue un thème porteur pour le tourisme. Ce sont précisément les phénomènes de patrimonialisation qui nous permettent de suivre la révélation et la fabrication du paysage en tant qu'objet de l'action et aménité territoriale.

La mobilisation du paysage en tant que ressource dans les démarches de labellisation et de patrimonialisation, offre un terrain pertinent pour l'analyse. Elle illustre les modalités selon lesquelles les acteurs d'un territoire donné cherchent à se repositionner et à se démarquer dans un système de valeurs et de reconnaissance de plus en plus soumis aux processus de mondialisation et de globalisation²¹⁴ caractéristiques des sociétés contemporaines. De plus, ces processus qui s'inspirent selon différents auteurs des stratégies des marques se propagent sur les territoires : le *branding* ou encore le marketing territorial.

b. Les nouveaux outils du développement transversaux aux problématiques du territoire et de la filière

Selon des aspirations récentes, les filières agroalimentaires des produits de qualité cherchent à réinvestir les champs de l'unicité identitaire afin d'accroître la notoriété des AOC. La patrimonialisation des facteurs socioculturels et physiques qui définissent les terroirs viticoles se voit ainsi matérialisée par des labels. Ces procédés de valorisation

²¹² S. Ferrari, 2004, « Agriculture et production de paysage », in Puech D., Rivière Honegger A. (dir.), *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? La recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaires*, CNRS, Université Paul Valéry, Montpellier 3, pp. 165-174.

²¹³ H. Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires* [Online], Varia (2004-2010). URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8208>

²¹⁴ *Op. cit.* Fagnoni E., 2013.

contribuent, en théorie, à la « construction de l'identité autour d'un produit »²¹⁵, artisanalement élaboré. La valeur patrimoniale et le déterminisme historique des produits sous signe de qualité, ou plutôt des formes sociales qui le produisent, le reproduisent et l'inscrivent dans un univers symbolique peuvent contribuer à « la mise en scène du singulier »²¹⁶. Ces caractéristiques identitaires et potentialités qualitatives sont à révéler par les acteurs.

Dans le cas du Beaujolais, la filière vitivinicole a été la première, grâce aux nouvelles approches du terroir et des AOC, à avoir cherché la mobilisation des nouveaux objets de l'action qui ont révélé ainsi leur nature transversale. En matière d'adoption d'outils et d'objets innovants pour le développement, on peut dire que la viticulture a joué le rôle de fer de lance, en contribuant notamment à l'intérêt qu'on pouvait porter à ces questions-là ; elle a permis aussi de donner un coup d'accélérateur aux démarches entreprises par le Syndicat mixte. La multiplication des projets qui ont émergé à la même époque a donné du sens à la problématique paysagère et aux objectifs de la requalification.

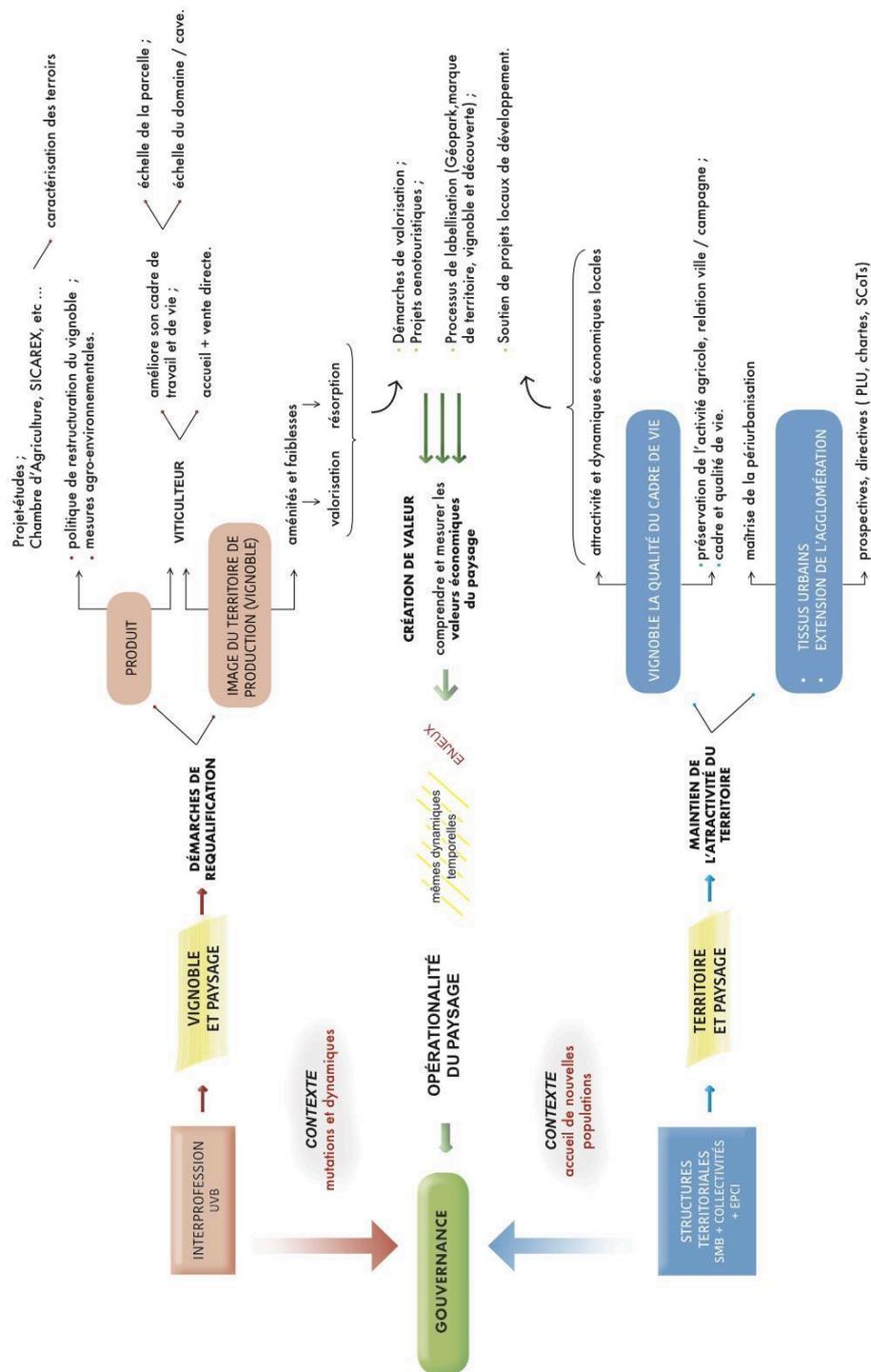
Les différents projets conduits en parallèle ont cherché la convergence entre les politiques et les stratégies de développement du vignoble et du territoire. Cela montre que la filière n'a de sens que si elle est appréhendée dans son cadre territorial. La rencontre du vignoble avec le territoire n'a été possible que grâce au rôle accordé au système de gouvernance partenarial et transversal. La mobilisation du paysage, celle du patrimoine et celle de la géologie s'inscrivent dans une réciprocité et une complexité de liens qui ne tiennent pas uniquement à l'image du territoire ou à son identité socio-culturelle, mais sont étroitement connectés aux activités économiques et agricoles.

Nous avons pu voir que le Beaujolais est un territoire attractif qui s'appuie sur des filières dynamiques cherchant, par l'adaptation de comportements stratégiques, à s'inscrire dans un environnement de marchés plus compétitifs. En effet, pour les filières agricoles et alimentaires, celles du tourisme ou encore de l'artisanat, il s'agit d'apporter de la plus-value à la fois aux services et aux produits. L'accroissement de la plus-value passe, comme j'ai cherché à le démontrer, par l'interconnexion d'axes complémentaires et d'acteurs qui cherchent à renforcer la qualité et à diversifier les performances du territoire et de la filière. Ces interconnexions entre les acteurs dans le cadre de conduite de projets transversaux sont visibles sur les Figures 9 et 10. Ces dernières mettent en avant des intentions et des approches collectives encore très embryonnaires.

²¹⁵ C. Delfosse, 2013, « Produits de terroir et territoires. Des riches heures du développement rural à la gouvernance métropolitaine », *Sud-Ouest européen* [Online], 35 | 2013, mis en ligne le 30 septembre 2014, consulté le 2 février 2017. URL : <http://journals.openedition.org/soe/549>.

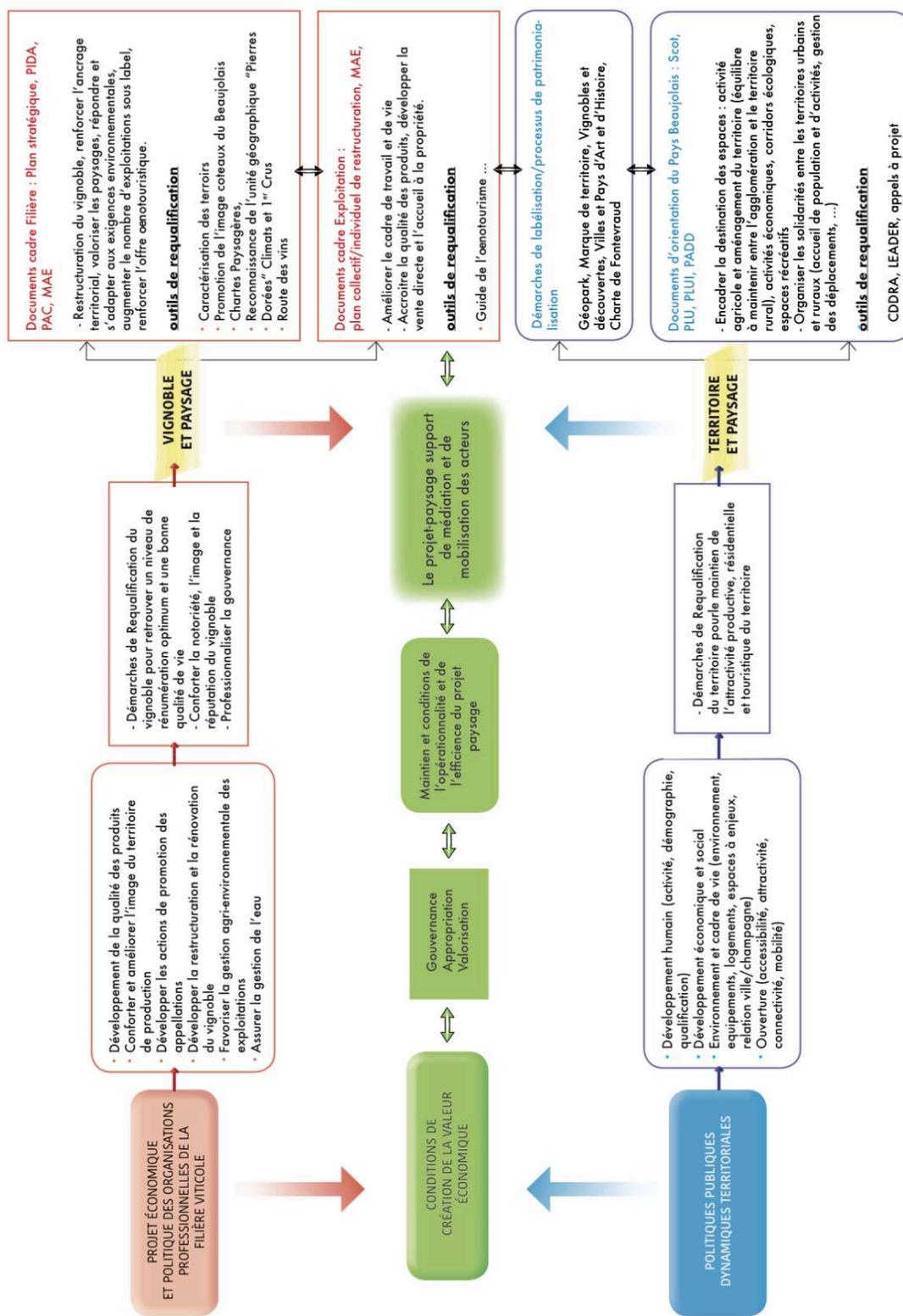
²¹⁶ C. Bromberger, 1993, « Ethnologie, patrimoine, identité. Y a-t-il une spécificité de la situation française ? », in Fabre D., (dir.), *L'Europe entre culture et Nations*, éd. De la MSH, Cahier 10.

Figure 10. Enjeux de stimulation du développement économique de la filière et du territoire



Source : Anna-Maria Yordanova, 2015.

Figure 11. Outils de requalification et de dynamisation de l'économie de la filière et du territoire.



Source : Anna-Maria Yordanova, 2015.

Ce chapitre a cherché à démontrer la complémentarité et la complexité des approches de développement : elles se traduisent par la multitude d'outils méthodologiques et de documents d'encadrement, mis en place pour accompagner les transitions socio-économiques. Nous avons pu voir que les documents et les schémas présentés se structurent autour de quatre axes principaux qui sont :

- l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement ;
- le développement stratégique du potentiel touristique ;
- la politique d'accueil des nouvelles populations ;
- le développement économique global.

Dans les faits, la nouvelle « *liberté* » offerte par la décentralisation a nécessité de nombreuses années de réajustement entre les acteurs du secteur public et l'intégration de nouvelles responsabilités. Les différents outils de planification et les stratégies de développement adoptés au cours des années 2000 ont permis de structurer une culture de travail entre les acteurs du territoire, privés et publics. De nouvelles formes de coopération entre les territoires ont été mises en place. Pour les professionnels et les gestionnaires des territoires, le maintien et la viabilité des pratiques agricoles, forestières et viticoles, est devenue une question essentielle, indispensable à la conservation des paysages.

Ainsi, des partenariats avec différents secteurs d'activités, notamment avec la filière viticole et la filière bois, ont été mis en place. Les Chartes, les contrats, les schémas, tous visent, malgré la diversité du Beaujolais, à affirmer un positionnement et une identité qui passe par l'identification des éléments d'appartenance. Les logiques d'identification deviennent essentielles pour cette région fortement marquée par la viticulture, qui oriente depuis les années 2000 sa stratégie de développement économique en grande partie sur l'activité touristique.

Conclusion du chapitre

Parmi les effets générés par les crises qui ont frappé le vignoble beaujolais, nous avons identifié la volonté des acteurs de la filière de bâtir des stratégies de différenciation afin de renforcer l'identité viticole aux yeux des consommateurs et des acteurs territoriaux. Ont aussi été identifiées des démarches mises en place par les professionnels dans le but de souligner et de mettre en avant l'approche complexe de la qualité. Sa prééminence est recherchée dans les processus cultureux, la diversification des produits, ainsi que l'amélioration et la maîtrise des coûts.

La nature de l'engagement de la filière dans ces voies n'est pas seulement morale, elle est aussi sociale, matérielle et politique. La validation politique des orientations stratégiques tente de consolider l'engagement des acteurs pour un développement durable du vignoble, en même temps qu'il présente d'autres ambitions telles que le réinvestissement du *terroir* en tant qu'outil d'identification et modèle économique. Car si la permanence et l'ancrage du vignoble beaujolais n'est pas à démontrer, elle est toutefois à réinventer ou à renouveler. Dans ce sens, une approche multiscalaire a été déployée pour légitimer et structurer ce que nous avons défini comme *complexe qualitatif*, qui suppose l'instauration de processus de chaînes patrimoniales.

D'autre part, j'ai cherché à rendre évident la mise en place de réflexions autour d'une politique de concurrence. Celle-ci rapproche de manière très saisissable le territoire et la filière, notamment dans les initiatives de relance et les processus d'affirmation identitaire. Il ne suffit plus de penser le développement du Beaujolais par la relance unique du produit, mais par la réinvention des modèles qui travaillent de manière globale sur la construction de nouvelles ressources aptes à générer de la richesse et à conforter l'attractivité du Beaujolais. L'œnotourisme et le tourisme deviennent des points de rencontre essentiels entre le territoire et la filière. Quant aux processus de labellisation, ceux-ci semblent conforter, en théorie, de nombreux objectifs et enjeux. Je pense ici à la mobilisation de qualités culturelles, naturelles et paysagères, dans une logique de système de gouvernance élargie en cherchant l'adhésion et la participation active des habitants, des acteurs publics et privés tout en mettant en cohérence des actions conduites sur le territoire.

Mon souhait était de montrer qu'il existe un panel conséquent de dispositifs et de documentations (institutionnels, bureaucratiques etc.), de souligner les différentes étapes de construction sémantique et l'évolution de la stratégie de développement du territoire - ou plutôt des stratégies de territoire en fonction des échelles d'action et des institutions parties prenantes.

Quant au détour par les documents cadres et le « *millefeuille* » institutionnel, il a été nécessaire afin de comprendre les processus de modernisation de l'action publique qui nous ont conduits à la rencontre du couple territoire-vignoble. A son tour, cette rencontre a

permis de saisir le paysage considéré par les institutions en tant qu'objet transversal et multifonctionnel. A la suite de cette présentation, il est apparu que la qualité composite, culturelle et naturelle, du paysage, constitue une forme de rente territoriale tant pour la qualité du cadre de vie que pour des activités économiques telles que l'agritourisme, mais aussi nous le verrons pour l'image des AOC. Quant aux différents dispositifs institutionnels ils ont fabriqué des catégories d'acteurs, cependant, pas toujours très actifs sur certaines problématiques.

D'autre part, la formalisation des différents contrats territoriaux et outils d'aide à la décision ayant été approuvés et mis en application coïncide avec la période à laquelle j'ai débuté mon travail dans le vignoble. Ce sont en effet les structures, les institutions et les acteurs auxquels j'ai été confrontée et avec lesquels j'ai dû combiner.

Toutefois, et malgré l'objectif de servir l'intérêt général, ces démarches n'ont pas eu l'effet fédérateur attendu : « [...] toutes ces démarches après la phase initiale de mise en place s'essoufflent peu à peu, de plus on ne peut pas attester qu'elles soient vraiment fédératrices, elles sont plutôt une nouvelle source de tensions »²¹⁷. Les difficultés d'appropriation des nouveaux objets pour la requalification en tant que catégorie de l'action révèlent l'importance du travail de traduction et de pédagogie.

Je suis arrivée au moment nécessitant cette traduction et vulgarisation des valeurs dont l'objet paysage est porteur. Un moment clé, où il fallait donner du sens à des problématiques pressenties, qui avaient été inscrites par ailleurs dans ces documents cadres mais n'avaient pas été mobilisées jusque-là. Etant dans la position de devoir traduire en actes des politiques publiques, il m'a fallu imaginer des projets sur la base de petites accroches qui pouvaient donner du sens à des partenariats transversaux et faire naître des projets collectifs. Cette précision est importante dans la mesure où la mise en œuvre des projets dont j'ai été en charge s'inscrit pleinement dans une logique d'expérimentation et de laboratoire.

²¹⁷ Citation tirée de l'entretien avec François Roth, ancien directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais, le 18 août 2018.

Conclusion de la Partie I

Cette première partie a été consacrée à l'analyse des étapes et des conditions de « *transformation* » du paysage, du terroir et du patrimoine en objet au service de l'action, mais aussi à l'identification de la nature protéiforme et de l'intérêt porté à ces objets. J'ai pu montrer que les gestionnaires des territoires et de la filière cherchent, à travers les stratégies politiques de la compétitivité, une plus grande visibilité et un profit économique. Cela explique la place donnée aux orientations socio-économiques du développement des territoires parmi lesquelles : l'accueil des nouvelles populations et des entreprises, les enjeux de la position marketing du territoire. En effet, le travail autour de l'accroissement de l'attractivité de la région peut assurer une autonomie économique plus importante et un positionnement plus affirmé par rapport à la métropole lyonnaise.

Le traitement de ces questions a fait naître des réseaux et des arènes plus transversales, des niveaux de gouvernance multi-acteurs et de nouvelles formes d'ingénierie pour la gestion des projets. Ces évolutions ont fait émerger des valeurs à défendre et à légitimer. Automatiquement, les nouvelles orientations ont donné lieu à des processus de négociation, et implicitement, à des conflits entre les acteurs territoriaux que je me propose de présenter dans la deuxième partie du présent travail dédié à l'étude de cas.

Le deuxième chapitre a été consacré à l'analyse de la situation de crise économique et sociale des années 2000 dont j'ai voulu ordonner les effets. Les crises, qu'elles soient structurelles, conjoncturelles, sociales ou politiques, incitent les territoires et les acteurs à explorer de nouvelles dynamiques. Face aux crises (climatiques, biologiques, économiques et humaines), des arrangements, des adaptations sont mis en œuvre. La résilience, notion particulièrement d'actualité, et par rapport à laquelle il est utile de disposer d'un certain recul, passe d'abord par une phase de désillusion et de désenchantement des acteurs suivie par un mouvement de mobilisation de ressources sociales matérielles et immatérielles à travers lesquelles les communautés surpassent les difficultés.

Dans ce sens, l'idée avancée par Courlet et Pecqueur me paraît pertinente, car selon les géographes, les crises amplifient et redonnent place au territoire et font émerger de nouveaux modèles de développement : « *pouvant se déployer autour des capacités d'adaptations aux mutations économiques et technologiques, à bifurquer, à créer et innover et à réguler à travers des solidarités spatiales* »²¹⁸. La résilience permet aussi d'expliquer, de manière cognitive, les attitudes des acteurs confrontés à des situations sociales et économiques instables et délicates. Afin de comprendre ces différentes dynamiques, il est nécessaire d'inscrire le processus de résilience dans des contextes

²¹⁸ C. Courlet, B. Pecqueur, 1992, « Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement », in Benko, Lipietz, *Les régions qui gagnent*, PUF, p. 83.

d'équilibres et de déséquilibres pluriels qui révèlent à leur tour des comportements d'affirmation et/ou des mutations au sein du système fonctionnel et spatial du vignoble²¹⁹.

Ce travail d'ordonnement a permis de mettre en relief le fait que les crises qui ont touché la région et les vins du Beaujolais, ont fait prendre conscience aux acteurs locaux de la nécessaire organisation collective pour trouver les outils et les modalités pour « rebondir ». Nous avons également pu voir que le modèle de référence et la stratégie de développement des AOC ont été amenés également à évoluer. En effet, de nouveaux axes pour la valorisation des produits sous signe de qualité ont été envisagés.

Dans ces processus, les patrimoines culturel et naturel (je pense ici au paysage dans sa plus grande acceptation) apparaissent *a priori* comme des dynamiques de développement plus consensuelles. Les géographes Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre²²⁰, mais aussi Guy Di Méo²²¹, opèrent dans cette approche consensuelle une distinction entre « *grand patrimoine* » et « *patrimoine de proximité* ». Si pour le premier le consensus se positionne autour de la vision esthétique et pédagogique des patrimoines, pour le second le patrimoine est un bien collectif susceptible de créer du lien social entre les acteurs et d'alimenter des discours politiques et associatifs suscitant ainsi la pensée de la mobilisation. Le patrimoine est appréhendé alors comme instrument donnant lieu à des projets communs qui construisent ce que les auteurs appellent, des « *identités partagées* ».

L'émergence de l'objectif de reconquête des positions commerciales *via* une (re)valorisation conjointe des produits et du vignoble a signé une nouvelle époque dans le développement du vignoble.

Après un temps de réajustements, les acteurs du territoire et de la filière semblent avoir intégré les nouveaux enjeux qui passent avant tout par la gouvernance d'un territoire morcelé et d'une profession divisée. Une autre problématique a également été révélée, celle de la cohérence à donner aux dynamiques de développement dans le respect des valeurs du développement durable. Ce moment que j'ai identifié en tant que moment de crise du développement du Beaujolais a permis, par tâtonnement et oscillation, l'éclosion de nouveaux objets de l'action.

Les projets novateurs voient alors le jour et ils se manifestent par des approches plus transversales et multifonctionnelles quant à la révélation et l'exploration des ressources du territoire. Dans cette orientation, la mobilisation du paysage et plus largement celle du patrimoine naturel et culturel se caractérisent alors par des approches plus innovantes et

²¹⁹ Je renvoie le lecteur en Annexe 13 : Synthèse des données et de la situation économique en Beaujolais « Crise structurelle et conjoncturelle : des chiffres révèlent » où je propose une brève revue du contexte de déséquilibre économique provoqué par la crise qui a débuté dans les années 2000.

²²⁰ M. Gravari-Barbas, V. Veschambre, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in *Conflits et territoires* [en ligne], Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004, <http://books.openedition.org/pufr/1831>
ISBN : 9782869063235. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pufr.1831>. Consulté le 23 mai 2022

²²¹ G. Di Méo 1995, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espaces et Sociétés, Méthodes et enjeux spatiaux*, n° 78, L'Harmattan, pp.15-34. DOI : 10.3917/esp.1994.78.0015

« modernes ». Ces dernières se schématisent par le *discernement de l'authenticité*, elle-même assurée d'un côté par des labellisations et des marques, de l'autre par un réinvestissement des AOC en tant que ressources productives et patrimoniales. Les processus d'affirmation ou de réinvention identitaire passent inévitablement par la rencontre des préoccupations du territoire et de la filière.

Le nouveau statut attribué au paysage révèle sa dimension stratégique. Mobilisé dans des processus de développement économique, social et durable, qu'il s'agisse du territoire, de l'appellation d'origine ou de la filière entière, le paysage a fait objet d'actions multi-partenariales. La définition collective du paysage *via* les différentes démarches et outils réglementaires a fait émerger son statut d'objet commun, dont la validité passe par la mise en place d'actions spécifiques que nous allons étudier dans la partie qui suit.

Je vais démontrer également comment la Charte de Fontevraud et la démarche de valorisation des paysages ont cherché initialement à constituer un cadre pour réunir le territoire et la filière. Mais la présentation des démarches montrera aussi comment les acteurs se trouvant dans un espace fragmenté, plein de différences, au lieu de le considérer comme un obstacle, l'ont accepté comme un atout dans l'objectif de se soustraire à la standardisation.

Pour la période définie et dans une perspective dynamique, l'objectif était de saisir les processus de patrimonialisation émergents qui ont évolué dans un contexte politique, administratif, social et territorial mouvant, et ont fait surgir une diversité de problématiques. C'est également la raison pour laquelle j'ai voulu présenter et comprendre le « *millefeuille* » institutionnel. Ce sont en effet les structures, les institutions et les acteurs auxquels j'ai été confrontée et avec lesquels j'ai dû combiner. Mon souhait était de montrer qu'il existe un panel conséquent de dispositifs et de documentations (institutionnels, bureaucratiques etc.). L'objectif était de souligner les différentes étapes de construction sémantique de la stratégie du territoire - ou plutôt des stratégies de territoire en fonction des échelles et en fonction des institutions parties prenantes.

Ces différents dispositifs institutionnels ont fabriqué des catégories d'acteurs, cependant, pas toujours très actifs sur certaines problématiques. Je suis arrivée à l'époque de la traduction, de la vulgarisation et de l'adaptation de l'objet paysage. Un moment clé, où il fallait donner du sens à des problématiques pressenties qui avaient été inscrites par ailleurs dans ces documents cadres, mais n'avaient pas été mobilisés jusque-là. Etant dans la position de devoir traduire en actes des politiques publiques, il m'a fallu imaginer des projets sur la base de petites accroches qui pouvaient donner du sens à des partenariats transversaux.

Après l'analyse de mes observations, j'ai réussi à saisir le fait que certains acteurs institutionnels étaient dans une position de légitimation. Je pense ici à l'association des producteurs de Crus Brouilly et Côte de Brouilly à laquelle la stratégie de projet de paysage avait donné une légitimité. Ou encore au Syndicat mixte du Beaujolais qui s'est saisi pleinement du processus de labellisation Géoparc, devenu l'action phare de la structure. Mais aussi à l'Union des Vignerons du Beaujolais qui s'est emparée du projet de paysage en tant qu'outil fédérateur de la profession. Je pense enfin à la Chambre

d'Agriculture qui a voulu co-conduire le projet de valorisation des paysages pour pouvoir donner un nouveau cadre à des démarches en lien avec la biodiversité.

DEUXIEME PARTIE : La médiation paysagère en action et en chantier

Il s'agit de révéler dans cette deuxième partie la manière dont les acteurs du vignoble ont cherché à construire la valeur ajoutée des AOC du Beaujolais. Cette partie a pour objectif de rendre également palpable la mise en place des chaînes patrimoniales et les dynamiques propres aux projets de paysage. Le contexte de rencontre entre projets de territoire et projets de filière, comme entre projets nationaux et projets locaux, mettra l'accent sur les difficultés de leurs mises en œuvre.

Les démarches que je vais présenter se déroulent à des échelles différentes : du périmètre communal à la délimitation d'une AOC ou sur l'ensemble du vignoble. La mise en parallèle de ces différentes échelles permet de saisir les limites, les moyens et les fins dans la conduite de projets de paysage qui s'inscrivent plus largement dans un projet de filière. Ces champs d'expérimentation sur le paysage abordent différentes spatialités au cœur desquelles des conflits et des négociations se jouent et révèlent la complexité des postures à adopter lors des différentes phases de l'animation des démarches.

Cette présentation des différents projets a pour objectif de montrer à quelles conditions le paysage a permis ou non le passage de (ré)actions individuelles au dialogue et aux actions collectives. De fait, à partir des exemples proposés, il serait possible de mettre en relief les conséquences de « *l'évolution sociétale du statut des signes de qualité, [qui] sont passés de caution gastronomique à outil de développement agricole à part entière* »²²². D'autre part, il s'agit de faire la démonstration de la construction de la chaîne patrimoniale et la description de l'installation du processus de patrimonialisation du territoire.

²²² J. Frayssignes, 2005, *op. cit.*, p. 53.

Chapitre 4. La Charte de Fontevraud : le moteur de la construction d'une marque collective au service de l'AOC

Je vais introduire dans le présent chapitre le contexte de l'émergence d'un projet collectif au service de la défense et de la mise en avant d'une AOC, et plus particulièrement la façon dont le projet de paysage de la Charte de Fontevraud a vu le jour en Beaujolais. Quels ont été les éléments déclencheurs de cette initiative ascendante ? Dans quel contexte et dans quelles conditions les acteurs publics et privés se sont-ils rencontrés pour constituer un réseau opérationnel, de gouvernance et d'ingénierie du paysage ? C'est en décrivant les différentes étapes de construction que je pourrai identifier la manière dont le projet de paysage a pris forme.

I. Les projets du Pays des Brouilly : une marque collective au service de l'AOC

L'adhésion à la charte paysagère « *condense* » l'essence même de la thèse : la manière selon laquelle le paysage est monté en objet d'action publique, adoubé et argumenté, mis en événement et en « *laboratoire* », mais aussi en dispositif où l'expérience CIFRE et la thèse ont pris leur place. Quant à l'acte de la signature officielle, celui-ci symbolise la formulation de l'engagement collectif de la viticulture et du territoire dans un projet qui a initié une nouvelle dynamique de développement local. Les initiatives - la Charte paysagère de Fontevraud et le projet du caveau de dégustation de l'Espace des Brouilly - mettent en relief cette « *capacité stratégique de la localité* »²²³, exprimée par de nouvelles formes de l'action collective que je me propose de présenter.

1. Présentation du terrain d'étude et des acteurs du projet Charte de Fontevraud

a. Situation géographique du Pays des Brouilly

Le Pays des Brouilly est une marque collective déposée en 2008 pour représenter deux Crus du Beaujolais : Brouilly et Côte de Brouilly. Cette dénomination regroupe non seulement les aires de production des AOC Brouilly et Côte de Brouilly, qui occupent 25% de la surface totale des six communes – Saint-Lager, Charentay, Odenas, Saint-Etienne-la-Varenne, Quincié-en-Beaujolais et Cercié – mais aussi l'intégralité des périmètres communaux de ces dernières.

²²³ H. Mendras, J. L. Briquet, G. Courty, 1989, « Observer le changement social », in *Politix*, vol. 2, n° 7-8, octobre-décembre 1989, pp. 17-20 : « *La dimension locale est fondamentale pour comprendre le changement social dans une société qui est encore de structure paysanne* ».

La zone d'appellation du Cru Brouilly est marquée au sud par la vallée de la Vauxonne, au nord par la vallée de l'Ardières, à l'ouest par les contreforts des Monts du Beaujolais, à l'est par la vallée de la Saône. Le Cru Côte de Brouilly siège au cœur des vignes des Brouilly, et se réserve les coteaux ensoleillés du Mont Brouilly. La Surface Agricole Utile (SAU) du Pays des Brouilly représente 60% de la surface totale des six communes du Pays, soit 4 102 hectares (Cf. Carte 10). La place de la vigne n'est pas moindre car elle représente 70% de la SAU soit 3 059 hectares. Depuis les dynamiques impulsées en 2015 par la mise en place de la loi Notre, le Pays des Brouilly fait entièrement partie de la Communauté de communes Saône Beaujolais²²⁴.

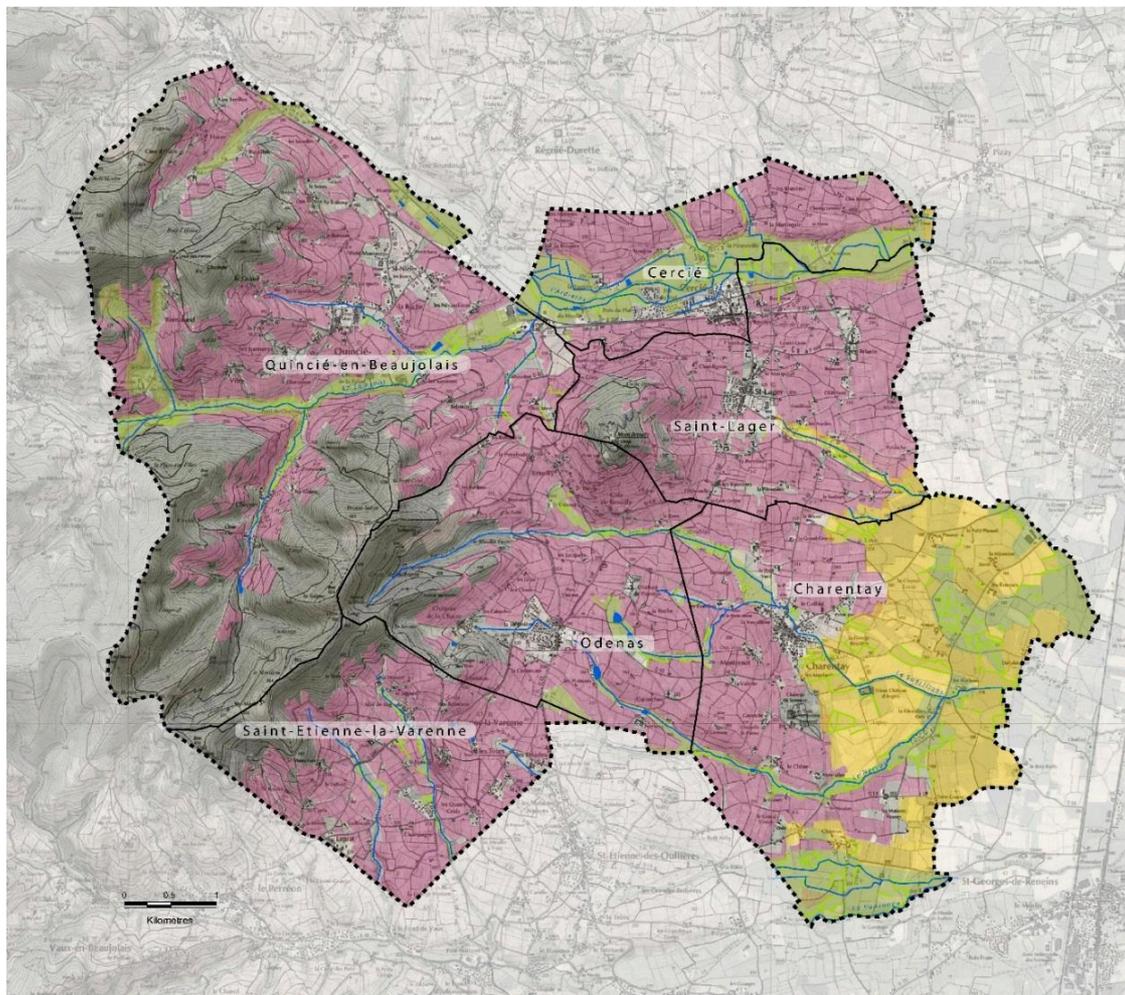
La carte ci-dessous donne à voir « *le papillon* » du Pays des Brouilly et le vignoble qu'il abrite. Les terres labourées succèdent au vignoble et occupent environ 12% de sa surface de la plaine de Saône. Les sols alluvionnaires contribuent au développement de grandes cultures céréalières et maraichères. Les prairies occupent 19% du territoire, arrivant en troisième position des principaux milieux agricoles du Pays. Les bandes étroites en bordure des rivières, à l'aval et dans la partie médiane des cours d'eau, représentent une transition naturelle entre les franges périurbaines et le vignoble.

Avec près de 1300 ha de vigne, l'appellation Brouilly est le Cru le plus important du vignoble. À l'inverse, celui de Côte de Brouilly avec ses 320 ha qui couvrent le Mont Brouilly est le plus petit des Crus du Beaujolais (Cf. photographie 22).

Le Mont Brouilly, situé au cœur des deux appellations, constitue un haut lieu non seulement pour les deux appellations, mais aussi pour tout le vignoble beaujolais. Poste avancé des Monts du Beaujolais dans le piémont viticole en bordure du Val de Saône, il surplombe le carrefour routier entre la RD 337 et la RD 43. Visible depuis l'autoroute A6, son profil harmonieux aux courbes douces et régulières, est souligné par le couvert boisé sombre au sommet. La qualité du site est déterminée par l'ampleur de la vue qu'il offre. C'est en effet le seul lieu permettant une vue panoramique à 360°, ce qui lui confère sa fonction de « *géosymbole* ».

²²⁴ Avant cette période, la commune de Quincié-en-Beaujolais dépendait de la communauté de communes de la Région de Beaujeu.

Carte 8. Occupation de la vigne toutes appellations confondues au Pays des Brouilly. En jaune, sont représentées les zones agricoles dans la plaine de la Saône et la vallée de l'Azergues.



Source : « Territoires et Paysages » inclus dans le diagnostic du Pays des Brouilly, projet d'adhésion Charte de Fontevraud, 2010.

La teneur symbolique du Mont Brouilly est en grande partie liée à l'expérience et aux pratiques religieuses qui se déroulent dans la Chapelle Notre-Dame de Brouilly surnommée par les habitants chapelle « *Notre-Dame aux Raisins* » mais aussi en tant que haut lieu de rencontres associatives et amicales. Protectrice du Beaujolais, elle se situe au sommet du Mont de Brouilly, que les communes d'Odenas et de Saint-Lager se partagent. Étroitement liée à la culture de la vigne, la chapelle trône au sommet d'un lieu traditionnel de dévotion. La silhouette imposante du mont attire de nombreux visiteurs. Facile d'accès, la colline est souvent fréquentée par un tourisme « rapide », des rencontres sportives et associatives. Devenu un « site-paysage » emblématique, l'image du Mont figure pratiquement sur tous les supports touristiques du vignoble.

Photographie 22. Mont Brouilly vu du ciel.



Source InterBeaujolais. Droits d'auteur : Franck Lechenet Inter Beaujolais.

b. Le cuvage de l'Espace des Brouilly : les nouvelles aspirations d'un caveau de dégustation

Situé au pied de la colline, dans le bourg du village de Saint-Lager, le Cuvage des Brouilly existe depuis 1956. Abrité dans un bâtiment du XIX^e siècle, c'est un lieu de dégustation et de présentation des vins des producteurs des appellations Brouilly et Côte de Brouilly.

À quelques centaines de mètres seulement de l'église et du château de Saint-Lager classé Monument Historique, la vieille bâtisse du cuvage abrite sous sa charpente authentique deux objets exceptionnels et inscrits au titre des Monuments historiques. L'imposant pressoir de 1820, pièce rarissime, toujours en état de marche, mesure 5 mètres de hauteur et pèse 12 tonnes. Ce pressoir à roue à écureuil, dit encore « *pressoir écureuil* », dispose de montants d'une seule pièce mesurant 70 cm. Une ancienne cuve cerclée de bois de cerisier complète ce patrimoine exceptionnel. C'est plus précisément sous cette cuve que les vignerons de l'Association des producteurs des deux Crus ont placé mon bureau. J'ai occupé cet espace étroit durant quatre ans.

Il me semble important de comprendre le rôle et la place de l'Espace des Brouilly au sein des appellations Brouilly et Côte de Brouilly, et plus concrètement la façon dont le Cuvage des Brouilly a marqué son entrée sur l'arène du développement local en tant qu'acteur clé aux côtés de l'AOC.

Mon analyse nous ramène en début des années 2000, avec les premiers retentissements de la crise économique qui a touché le vignoble. C'est à cette époque plus exactement que le conseil d'administration du Cuvage des Brouilly en place s'interroge sur le devenir du caveau de Saint-Lager. Or, à partir de 2004, le caveau enregistre proportionnellement une baisse de fréquentation du lieu et inévitablement de la consommation. La structure déficitaire est jugée inadaptée aux exigences contemporaines, au changement du comportement et à la demande des clients :

« Depuis quelques années, le Cuvage des Brouilly connaît des problèmes de fonctionnement liés, entre autres, aux nouvelles mesures de sécurité routière et à la modification du comportement des visiteurs en matière de consommation »²²⁵.

Les comptes rendus des réunions du conseil, des assemblées générales, les courriers envoyés aux différents protagonistes du territoire (collectivités locales, office du tourisme, communauté de communes, Conseil Régional, adhérents-viticulteurs du caveau) m'ont permis de suivre le cheminement chronologique de cette réflexion collective. J'accorde une importance à cette partie car la réaction des vignerons face à une situation de crise fut assez audacieuse. Après des années déficitaires, la structure s'apprêta à relever un nouveau défi : la construction d'un projet à multiples facettes.

Ce matériau précieux permet de revenir non seulement sur la manière dont le projet a été pensé, mais aussi sur les différentes phases le constituant ainsi que sur la façon d'impliquer et d'entraîner les acteurs du territoire. L'analyse de ces comptes rendus m'a montré la manière dont le projet de création de l'Espace des Brouilly avait ouvert la voie au partenariat. Elle m'a aussi permis de rentrer dans la « cuisine » de la fabrique de la ressource territoriale. La formulation des argumentaires, le déploiement et l'évolution du vocabulaire mobilisé m'ont intéressée tout particulièrement.

Afin de comprendre le fonctionnement du cuvage et les moyens financiers de son existence, il nous faut revenir à la fin des années 1990. La structure était financée exclusivement par des aides provenant des deux Crus concernés. Dans un contexte de crise, cette situation ne pouvant plus perdurer, la nouvelle équipe du conseil d'administration avait décidé d'agir :

« L'objectif sera de proposer une nouvelle organisation pour être plus proche des attentes de nos visiteurs : aujourd'hui, le vin seul n'attire plus le consommateur derrière un bar « buvette ». Désormais, nous voulons lui proposer une offre touristique plus globale, dans laquelle nous proposerions nos vins. L'idée est de créer un endroit « mixte » où l'on

²²⁵ Source : lettre H. L. adressée au président de la Communauté de Communes BBVS, en date du 26 octobre 2005.

trouverait des informations touristiques (activités, hébergement, restauration, etc.), des produits régionaux, mais surtout des animations qui rendraient le lieu vivant, ouvert et dynamique »²²⁶.

C'est ainsi qu'une réflexion autour d'un projet économiquement viable et multifonctionnel allait se construire progressivement. Au-delà d'une activité commerciale, les acteurs décidaient que le rôle du Cuvage des Brouilly devait être redéfini :

« Le Cuvage doit (re)devenir une vitrine pour nos appellations mais aussi peut-être plus largement, une vitrine pour un « Pays des Brouilly » englobant et réunissant les appellations (aspect viticole et administratif) et ses six communes (tourisme et vie associative) »²²⁷.

Dans le même courrier, nous lisons plus loin une incitation à l'implication de tous, d'un point de vue financier. Les six communes, les deux crus et les associations viticoles et locales doivent s'engager « *au bon déroulement de cette nouvelle structure* ». Les viticulteurs membres (porteurs de parts) du Cuvage ou adhérents aux Crus sont invités à participer à l'élaboration de ce projet en apportant leurs idées et propositions ou tout simplement « *en permettant à ce projet de voir le jour* »²²⁸.

Dès les prémices de cette démarche de modernisation, les avis étaient partagés, un amalgame se créant quant aux notions d'intérêt collectif et d'intérêt privé. Nombreux étaient ceux qui voulaient adopter l'idée de révolutionner l'ancien cuvage. Quelques voix s'élevèrent cependant. Des craintes que la nouvelle structure ne « *servirait que les intérêts de certains* » étaient couplées aux difficultés de faire passer le projet auprès des élus municipaux de Saint-Lager. Et, à la grande surprise des administrateurs, les élus-viticulteurs s'y opposèrent le plus farouchement. Des interrogations furent avancées quant à la légitimité des Crus de s'impliquer financièrement dans un tel projet « *qui ne concerne pas tous les viticulteurs* »²²⁹. Malgré ces prises de position, les membres du Cuvage poursuivirent le travail en proposant une première version de ce que le Cuvage devait devenir :

« Un lieu ouvert et qui assurera le suivi, le contact et le secrétariat des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, de la confrérie des Amis de Brouilly ; créer un point information pour les six communes, une antenne de l'Office de Tourisme de Belleville²³⁰ ; permettre aux viticulteurs d'avoir une vitrine ouverte sur leur production avec la mise en place d'un

²²⁶Source : Lettre adressée à l'association Billebaudez en Beaujolais en juin 2005.

²²⁷*Ibid.*

²²⁸*Ibid.*

²²⁹ Rappel : les membres-porteurs de parts du Cuvage sont au nombre de cinquante-six, en 2004 les viticulteurs produisant du Brouilly sont quatre cents, et ceux de la Côte de Brouilly cent quarante.

²³⁰ Belleville-en-Beaujolais depuis janvier 2019 (anciennement Belleville-sur-Saône), la ville se situe au bord de la Saône à environ 45 km au nord de Lyon. D'après les statistiques de l'INSE de 2015 la commune compte 8262 habitants. C'est également le chef-lieu de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais formée en 2010.

*casier bouteilles avec du stock disponible et de la documentation sur l'exploitation ; faire des réceptions et des dégustations soit des vins des producteurs, soit d'une cuvée sélectionnée pour le Cuvage ; créer des « événements culturels » pour faire du Cuvage un lieu vivant, des expositions d'artistes locaux, des journées à thème, des soirées dégustation et gastronomie ; des animations pour les enfants »*²³¹.

Afin que les lieux soient en mesure d'accueillir l'ensemble des activités mentionnées plus haut, d'importants travaux de réaménagement et d'amélioration de la fonctionnalité de l'espace étaient à prévoir. Pour aboutir à la réalisation d'un tel chantier les administrateurs ont poursuivi le travail d'implication des acteurs locaux. La transversalité et l'ambition du projet ont aussitôt rendu indispensable la coopération. D'après mes entretiens avec les administrateurs de l'époque, ces derniers ont ressenti qu'au gré des différentes rencontres avec les acteurs du territoire il y avait une prise de conscience de la légitimité et de la force du projet de requalification du Cuvage et de sa future place au sein du territoire.

Aux yeux des viticulteurs impliqués dans le projet, la modernisation de la structure d'accueil avait été importante, pour attirer à la fois les amateurs du vin mais aussi les touristes locaux et étrangers. Ainsi, en mars 2007, le Cuvage des Brouilly est devenu l'Espace des Brouilly. Entièrement réaménagé, le cuvage a été transformé en une antenne de l'OT et un espace innovant et complémentaire, organisé autour de la dégustation et la découverte des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, des produits régionaux (fromage, charcuterie, miel, biscuits, etc.).

C'est ainsi que les préoccupations d'ordre économique de l'Espace ont fait naître un projet partenarial complexe qui atteste la multifonctionnalité de la viticulture et l'importance de son implication dans le développement économique et culturel local. Progressivement cette démarche a permis la structuration d'une approche œnotouristique globale du territoire des deux AOC.

L'Espace est devenu progressivement un lieu incontournable de rencontres et d'échanges dont la nature est à chaque fois revisitée. Parmi les cuvages de dégustation de la région, l'Espace des Brouilly semble anticiper les évolutions sociétales des pratiques touristiques et de dégustation de manière raisonnée et méthodique. Cela a valu une certaine notoriété à des lieux dont le fonctionnement s'explique par l'investissement et le dynamisme des membres adhérents. Interlocuteur pertinent et acteur actif dans le développement du Nord Beaujolais, le cuvage s'engage pleinement dans l'animation économique et touristique, sociale et culturelle des deux AOC. De fait, l'Espace des Brouilly, est devenu un partenaire sérieux dans des projets locaux en lien avec le tourisme rural et le développement de l'œnotourisme régional.

²³¹ Projet « Cuvage des Brouilly », 8 juillet 2004.

c. L'association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly : un nouveau souffle pour les AOC

La réforme des AOC initié par l'INAO en 2008 a induit des changements notables pour les appellations d'origine et leur fonctionnement notamment par la création des Organismes de Défense et de Gestion (ODG). Elle est à l'origine du rapprochement et du fusionnement des deux syndicats d'appellation Brouilly et Côte de Brouilly.

Il s'agira à présent de voir de quelle manière les viticulteurs ont mis en route un processus de changement à travers la construction d'un projet collectif. Par projet collectif, j'entends l'union des deux appellations Brouilly et Côte de Brouilly au sein de l'Association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2008, le projet de rapprochement des deux appellations est présenté pour la première fois aux viticulteurs. L'AG qui suivit valida le principe de mettre en sommeil les deux entités existantes, d'un côté Brouilly, de l'autre, Côte de Brouilly, pour n'en faire qu'une. Le 18 décembre 2008, lors d'une AG constitutive, l'association des producteurs de Crus Brouilly et Côte de Brouilly voyait ainsi le jour. Son objet était ainsi décrit :

- « améliorer l'image, la qualité et la commercialisation des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, et toute initiative propre à la réalisation des objectifs ;
- assister ses membres pour la promotion des vins des Crus Brouilly et Côte de Brouilly ;
- déterminer les orientations et les règles d'appellation pour les Crus Brouilly et Côte de Brouilly, en lien avec les représentants de l'ODG " Union des Crus du Beaujolais " ;
- mener toute action qui s'inscrit dans ces buts »²³².

La création de l'association a ainsi voulu « réduire le nombre de réunions afin de se consacrer aux projets plus importants notamment en lien avec la promotion des deux appellations tout en gardant l'identité de chaque Cru »²³³. Et les projets communs n'ont pas tardé. Ces derniers ont été orientés à la fois vers le fonctionnement interne des appellations mais aussi vers la participation des deux AOC dans des démarches de stratégies collectives de filière. De nouveaux travaux sur la valorisation des appellations ont été proposés par l'Union des Vignerons du Beaujolais, d'autres ont été développés au sein des appellations ; la gestion du marché des vins et la mise en application des réglementations relatives au fonctionnement de l'ODG allaient se faire désormais en

²³² Source : Déclaration de création à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône dans le Journal Officiel de la République Française, le 10 mars 2009.

²³³ Source : entretien N.C., ancienne présidente du Cru Côte de Brouilly, le 3 juin 2013.

commun. Outre la gestion centralisée des appellations, l'union des deux appellations a permis une meilleure représentativité de l'AOC pour les grandes manifestations²³⁴ et la fédération des viticulteurs. Car parmi les problématiques les plus appréhendées en amont de la fusion, mes interlocuteurs ont évoqué « le facteur humain ». Le président de l'association, Michel Trichard, a livré son témoignage concernant cette étape :

« Nous devons nous réunir pour mieux défendre nos intérêts, mais cela n'a pas été facile. Malgré la proximité géographique des deux AOC, des rivalités ont toujours existé entre les viticulteurs des deux appellations. Il y a toujours eu des querelles de clocher. Pour ce qui concerne par exemple le fonctionnement à deux il y a toujours eu des conflits notamment quand il s'agissait de définir le montant de la participation financière dans telle ou telle action. Nous ne pouvions plus continuer ainsi, il fallait aller de l'avant, s'unir pour être plus forts. Avec la fusion on demandait aux viticulteurs de travailler dorénavant ensemble. Aujourd'hui c'est fait, mais ce n'était pas si simple au début »²³⁵.

d. La recherche d'un projet porteur et cohérent : la volonté de se démarquer

Les projets de fusion des deux AOC ainsi que la création de la nouvelle structure de l'Espace des Brouilly ont été conduits sous l'impulsion de trois personnes clés : Michel Trichard, Franck Tavian et Hervé Longefay. Les présidents respectifs des Crus et de l'Espace, soutenus par l'ancien responsable des deux structures, ont accompagné ces processus. Ce qui semble plus important, c'est que les viticulteurs profitant du moment de ces changements ont pris conscience de la nécessaire redéfinition de la stratégie de développement de l'AOC qu'il fallait mieux adapter à la réalité économique mouvante et aux changements sociétaux. La modernisation des services était alors à réinventer :

« Le vignoble a besoin d'alternatives, d'outils performants dont tous les viticulteurs peuvent se saisir pour mieux développer leur activité et être compétitifs »²³⁶.

L'ancien modèle de communication autour des vins et du vignoble était à revoir, le système d'action et de promotion à restructurer, et une nouvelle synergie entre les vigneronnes à retrouver. Cependant, le choix de l'objet ou de la nature de l'action à laquelle l'association se consacrerait, restait à définir. Il est apparu qu'il n'était pas si évident de trouver la bonne idée, ni le bon projet. Même si cette ambition a été encouragée d'un point de vue financier, car les Crus Brouilly ont hérité d'une bonne trésorerie venant de leurs prédécesseurs, les administrateurs peinaient à s'accorder sur un projet qui fasse sens et qui fasse rayonner les deux appellations.

²³⁴ La Fête des Crus, par exemple, fait partie des grands événements du vignoble organisés au printemps pour la durée d'un weekend. La mise en place de cette festivité annuelle mobilise durant plusieurs mois plus de 500 viticulteurs et bénévoles.

²³⁵ Propos recueillis lors de mon entretien d'embauche avec Michel Trichard et Frank Tavian le 14 août 2012.

²³⁶ Source : témoignage du président de l'Association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly lors de mon entretien d'embauche le 12 août 2012.

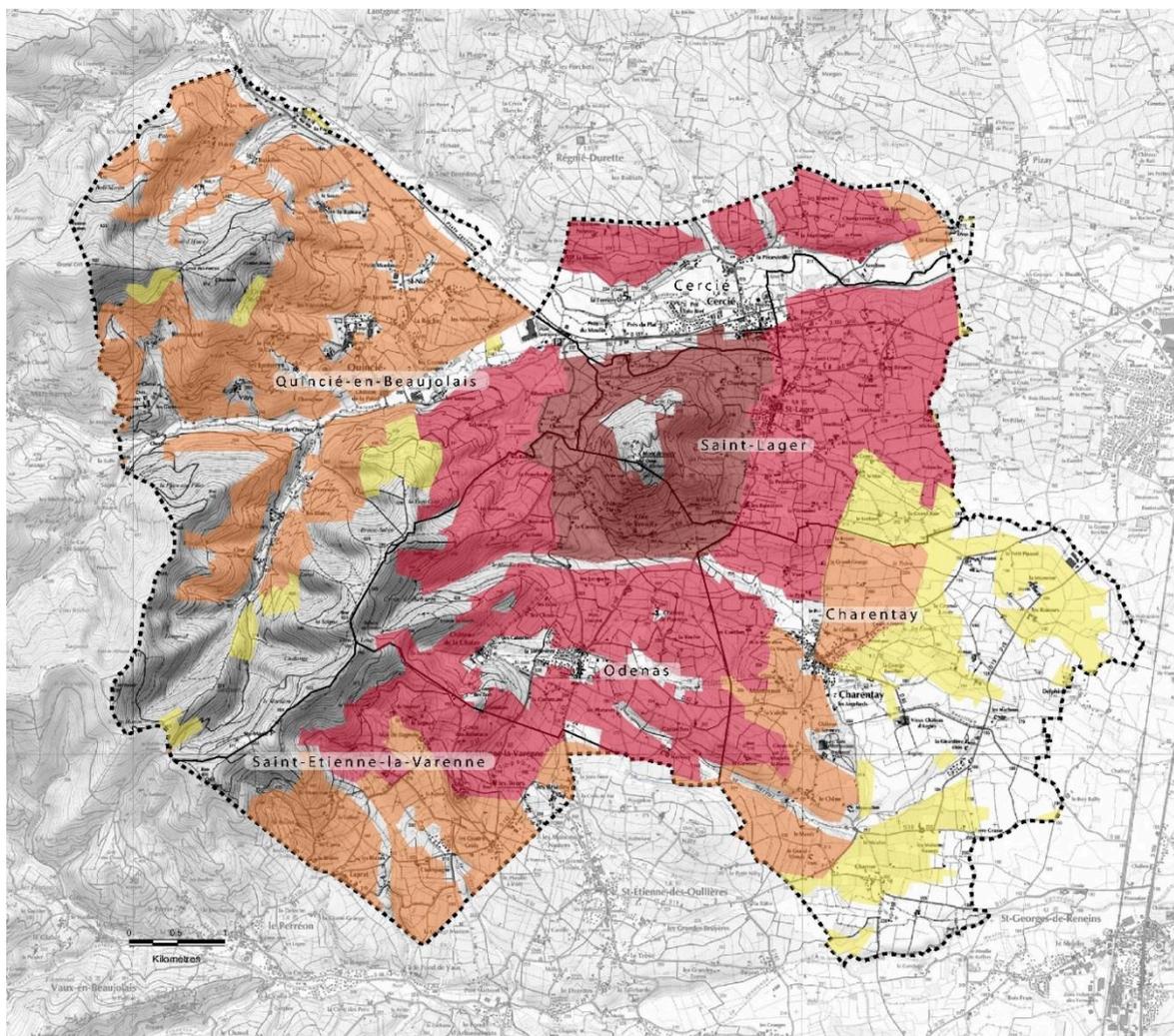
La première action réalisée par la nouvelle association avait été la mise au point d'un nouveau logo, devenu plus tard une marque, associant les deux appellations sous l'enseigne *Pays des Brouilly au Cœur du Beaujolais*. L'appropriation et la reconnaissance de la marque collective *Pays des Brouilly* a fait progressivement son chemin auprès des viticulteurs, mais également auprès des municipalités des six communes. On évoquera dorénavant ce territoire formellement et informellement comme le Pays des Brouilly. Il est nécessaire de souligner que la dénomination Pays ne se réfère pas à une entité administrative, mais à une coopération public-privé originale et prolifique, à une unité identitaire symbolique partagée par les acteurs.

La carte ci-dessous donne à voir « *le papillon* » du Pays des Brouilly, constitué de différentes couleurs de ses vignobles. Le Cru Brouilly est représenté sur la carte en couleur rose, quant au Côte de Brouilly l'appellation est au cœur de la carte, teintée en couleur rouge. D'autres aires de productions se déploient sur les six communes. L'appellation Beaujolais Villages, teintée de couleur orange, s'épanouit sur les coteaux des Monts du Beaujolais à l'ouest, sur ses contreforts au sud et dans les plaines à l'est. L'appellation générique Beaujolais est représentée en couleur jaune.

Si la question d'une recherche identitaire a germé dès les origines de l'association, ses contours n'avaient pas été clairement identifiés. Toutefois, ce qui ressortit de manière affirmée, ce fut la difficulté de la structuration et la mise en place d'une communication efficiente. La commission décida qu'avant d'aller plus loin, les viticulteurs devaient se pencher sur l'image du Cru. La formulation des premiers questionnements est révélatrice de l'état d'esprit et de la prise de conscience d'un nécessaire renouveau pour les AOC.

On peut lire dans les comptes rendus les interrogations suivantes : quel est le public ciblé ? Quel(s) message(s) faire passer ? Comment adopter une ligne de conduite et un fil conducteur pour une communication adaptée à chacune des « *cibles* » que l'on veut atteindre ? Parmi ces questions de fond, un autre enjeu essentiel est apparu. Les acteurs étaient conscients que les viticulteurs des deux Crus devaient se reconnaître dans les valeurs et les nouveaux outils de communication et de promotion qui allaient faire rayonner les appellations.

Carte 9. Délimitation du Pays des Brouilly avec ses aires d'appellation Brouilly (en rouge), Côte de Brouilly (en rouge foncé), Beaujolais Villages (en orange), Beaujolais (en jaune).



Source : « Territoires et Paysages » inclus dans le diagnostic du Pays des Brouilly, projet d'adhésion Charte de Fontevraud, 2010.

Au moment où ma première mission de six mois démarrait en 2012, les viticulteurs s'étaient orientés vers le financement d'une montgolfière. L'idée était d'imprimer sur la montgolfière le logo du Pays des Brouilly. Bien visible, ce dernier devait ainsi permettre une publicité élargie à l'échelle européenne, car le pilote de l'aérostat participait et concourait dans de nombreux courses et rassemblements. Le projet n'a pas abouti, car il n'a pas fait l'unanimité au sein du conseil d'administration. Et c'est à cette période qu'une nouvelle idée a fait surface et a attiré l'attention des producteurs : il s'agissait du projet d'adhésion des AOC à la Charte paysagère de Fontevraud.

2. Présentation du projet de paysage au sein de l'association des producteurs Brouilly et Côte de Brouilly

En avril 2008, lors d'une réunion du conseil d'administration des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, la viticultrice Chantal Pégaz présente le label Charte de Fontevraud comme solution pertinente de mise en avant de l'AOC, en réponse aux difficultés engendrées par la loi Evin et à la nécessité de trouver de nouveaux outils et mécanismes de communication. Elle attire l'attention des membres du conseil sur la portée internationale de cette charte paysagère « *qui par son réseau renforce l'identité de tous les vignobles ayant été reconnus pour la qualité de leurs paysages* »²³⁷. Chantal Pégaz chercha alors à renforcer son argumentaire par l'opportunité de se démarquer et de rendre singuliers et exceptionnels²¹¹¹ les Crus Brouilly et Côte de Brouilly à travers la labellisation. Dans ce sens, la dimension élitiste du réseau semble donner un caractère exclusif au label²³⁸ qui offre la possibilité de faire partie d'un cercle restreint de vignobles de renommée. Un autre argument est avancé et il concerne le caractère partenarial, collectif et volontaire d'une démarche conduite « *par le bas* », par les viticulteurs. D'autre part, l'obtention du label devait, selon la viticultrice, attirer par cette reconnaissance l'attention de sphères différentes : œnotourisme régional, gastronomie, monde diplomatique et politique, commerce international, etc. Bien que la présentation du projet ne semblât pas avoir séduit les seize administrateurs, il s'est « *imposé* » à l'association des producteurs. Le président s'en souvient :

*« C'est à deux voix et contre tout le conseil que nous avons réussi à faire passer l'idée et à se lancer dans cette démarche. Je n'ai pas fait voter le projet car je savais pertinemment que cela allait être refusé. Il fallait qu'on se saisisse de cette opportunité. On avait les moyens, mais on n'avait pas le projet. On avait tâté le terrain et on savait que des financements publics pouvaient être alloués pour la phase d'étude. De plus, il ne se passait rien à cette époque dans le Beaujolais. Le climat était suffisamment lourd et morose et il fallait se bouger. On ne comptait plus sur l'interprofession pour nous sortir de là »*²³⁹.

Après une prospection des éventuels partenaires institutionnels tels la Région, le Département et la DREAL, il apparaît que des financements pouvaient être alloués pour la phase d'étude et d'accompagnement à la labellisation. C'est ainsi que s'est faite la mise en route du processus de reconnaissance de la qualité patrimoniale et paysagère des aires géographiques des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.

²³⁷ Source : compte-rendu du conseil d'administration de l'association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly du 14 avril 2008.

²³⁸ On y retrouve les vignobles réputés du Val de Loire (France), du Château-Chalon (France), du Lavaux (Suisse), des Côtes de Beaune méridionales (France).

²³⁹ Source : Entretien M.T., septembre 2011.

a. La mise en place d'une gouvernance engagée

Le 11 mars 2008, les acteurs locaux ont été conviés à la première réunion de lancement de la démarche d'adhésion du vignoble des Crus Brouilly et Côte de Brouilly à la Charte de Fontevraud. Parmi les invités, on retrouve le président de la communauté de communes de la Région de Beaujeu, quatre maires et un adjoint des communes du Pays des Brouilly, des élus municipaux, le directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais, des membres du conseil d'administration de l'association des producteurs, un technicien du service environnement du Conseil Général du Rhône, le président d'un syndicat viticole local. L'ordre du jour est dense. On souhaite aborder des points relatifs à la gouvernance du label, la délimitation de l'aire géographique du projet, les principes du fonctionnement, les conditions et les manières d'implication des acteurs associés (communes, communautés de communes, syndicats locaux, organismes professionnels).

Figure 12. Enoncés et décisions prises lors de la réunion²⁴⁰.

- Le directeur de l'UVB affirme son soutien à la démarche en soulignant que celle-ci pourrait s'inscrire dans une grande opération de valorisation des Crus du Beaujolais, aux côtés d'autres études comme celle de la caractérisation des terroirs, par exemple.
- Le président de la communauté de communes de la région de Beaujeu précise que le projet d'adhésion à la Charte de Fontevraud rejoint également une étude paysagère réalisée par l'EPCI afin de créer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).
- Le Conseil Général rappelle son soutien pour ce type d'initiative, il précise également son rôle et ses attentes, notamment la nécessité de mener une démarche globale associée à la gestion des Espaces Naturels Sensibles²⁴¹, ainsi que la participation élargie des acteurs locaux. Il est également précisé que le CG pourrait financer entre 40 et 60% de la démarche d'adhésion. Les collectivités locales décident, peu de temps après, de participer financièrement à hauteur de 1 500 euros par commune, afin de couvrir la part d'autofinancement qui incombe au porteur de projet.

Parmi les questions essentielles, les acteurs ont dû décider du périmètre géographique sur lequel la Charte devait se déployer et opérer ses actions. Après une concertation animée, les acteurs ont retenu l'intégralité des surfaces communales, superficie qui va au-delà de la délimitation des zones AOC ce qui attribue une véritable dimension territoriale au projet. L'émergence de nouveaux projets implique la formation de nouveaux réseaux d'acteurs

²⁴⁰ Source : compte-rendu de réunion du 11 mars 2008 réalisé par le cabinet Territoire et Paysage.

²⁴¹ Le Pays des Brouilly est concerné par la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général et dispose de deux espaces de ce type : Les Landes du Beaujolais et le Mont Brouilly.

sensibilisés autour des mêmes enjeux « *selon le principe de réciprocité des bénéfiques* »²⁴². La stratégie adoptée par les Crus Brouilly et Côte de Brouilly a cherché le renforcement et la consolidation de ces nouveaux maillages, afin d'acquérir une efficacité dans l'action.

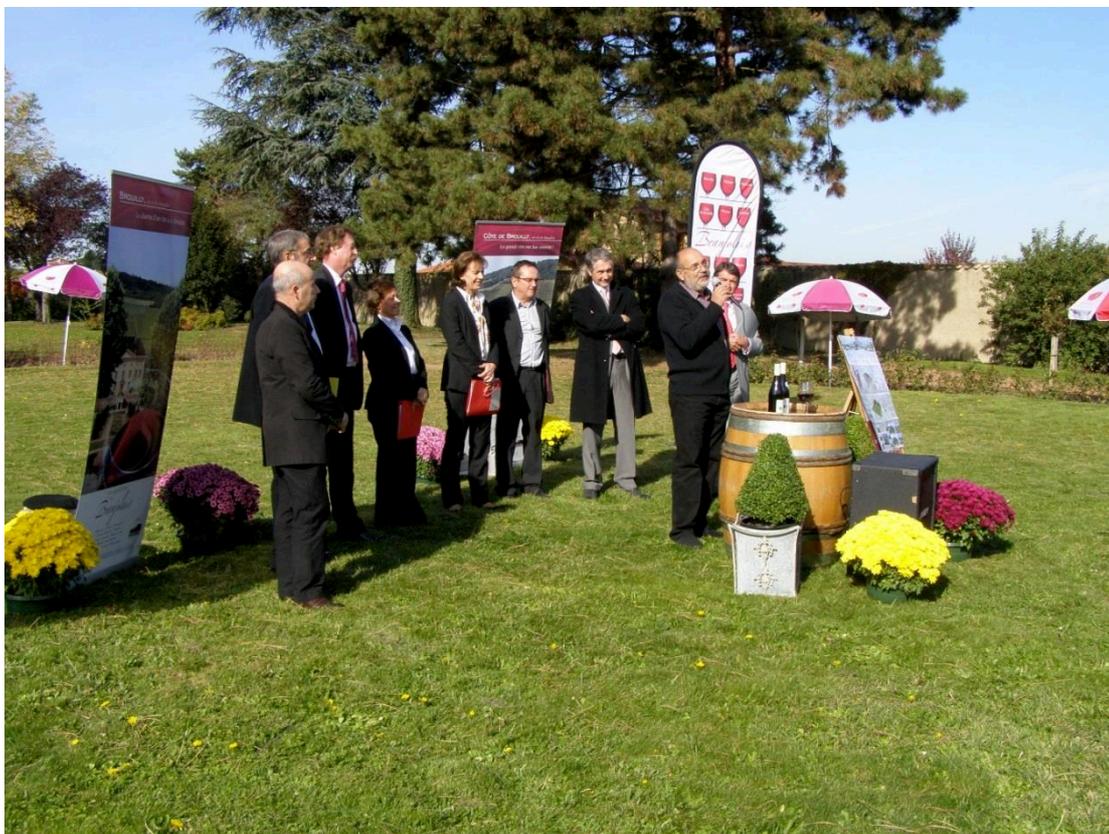
b. Officialiser l'engagement

Afin d'officialiser et de médiatiser le démarrage du projet, l'association et les communes du Pays des Brouilly ont convié l'ensemble des viticulteurs, des habitants et des partenaires territoriaux, des élus et des représentants des institutions, ainsi que les experts de l'Institut Français de la Vigne et du Vin. Lors d'une cérémonie aux allures solennelles au pied de la colline du Mont Brouilly le dimanche 18 octobre 2009, les viticulteurs des Brouilly ont annoncé le lancement de la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud et « *l'engagement en faveur des paysages viticoles* ».

De gauche à droite, on voit cinq des six maires des communes du Pays des Brouilly, Michel Trichard président de l'Association des producteurs, Bernard Fialaire maire de Belleville-sur-Saône et Président de la Communauté de communes Saône-Beaujolais, président de l'Institut Français de la vigne et du vin, au micro le premier adjoint de la commune de Charentay.

²⁴² D. Labat, 2011, « La mise en œuvre des politiques paysagères : quand la décision publique est confrontée aux échelles de définition », in *Projets de paysage*, mis en ligne le 20.01.2011, consulté le 12.02.2015, URL : www.projetsdepaysage.fr ; Emmanuelle Bonerandi, 2005, « Le recours au patrimoine. Modèle culturel pour le territoire ? », in *Géocarrefour*, vol. 80/2, pp. 91-100.

Photographie 23. Réunion publique de l'engagement officiel du Pays des Brouilly dans la démarche d'acquisition du label Charte de Fontevraud, 18 octobre 2009, Saint-Lager.



Crédit photo 23 : Espace des Brouilly.

La présentation du contexte dans lequel le projet a vu le jour s'est faite lors du mot d'accueil de Michel Trichard. Le président de l'association ne manqua pas à cette occasion de revenir sur les vignobles réputés qui constituent le réseau Fontevraud. Il qualifia de remarquables les paysages viticoles du Beaujolais, que les acteurs se doivent de défendre et de protéger. Ce devoir fut souligné par Trichard par la nécessaire implication de tous dans cette entreprise :

« L'intérêt de cette Charte est le rassemblement de tous les acteurs économiques, privés et publics, puisque le paysage, souvent façonné par les agriculteurs ou viticulteurs, appartient en réalité à tous ceux qui vivent dans la région »²⁴³.

L'opportunité du développement touristique et économique du territoire grâce aux actions engagées a été également évoquée. Quant au discours de Chantal Pégaz, il a été structuré

²⁴³ Source : discours du président de l'association Michel Trichard des crus Brouilly et Côte de Brouilly, 18 octobre 2009.

autour de points tels que l'identité et l'image de marque des Crus, la qualité du cadre de vie, le besoin d'une communication repensée et les opportunités que le paysage offre pour le rayonnement du Beaujolais. Pour renforcer ses propos, la viticultrice s'est appuyée sur des expériences et des exemples concrets. Elle souligne que la démarche d'adhésion du Pays des Brouilly s'inscrit à plusieurs titres au cœur de l'actualité du monde vitivinicole. Pour cela elle revient sur sa participation à un colloque international organisé par la Chaire Unesco et dédié à la thématique « *Paysages et patrimoines des régions viticoles* » :

« Au cours des diverses interventions, il a été démontré comment les paysages témoignent d'une adaptation ingénieuse des sociétés à leurs territoires. Les paysages gardent la mémoire des savoir-faire ancestraux. Ils portent l'empreinte des pratiques techniques et des projets récents. Ils contribuent à l'identité des lieux et offrent un cadre de vie particulier aux habitants. Ils sont l'image de marque au service du développement économique et touristique d'une région »²⁴⁴.

L'intervention s'est poursuivie par une présentation très détaillée des étapes structurantes qui accompagnent tout dossier de candidature. De manière très concrète, l'ancienne avocate a fait part à ses auditeurs d'exemples :

« D'actions simples, souvent peu coûteuses : l'implantation d'arbres²⁴⁵ dans le paysage qui pourrait être un fil conducteur à la route des vins ; l'utilisation sur les terrasses des cafés ou des restaurants de parasols qui valorisent les crus plutôt que des marques de multinationales ; aider à la reconstruction ou à la valorisation du patrimoine bâti rural qui sont des éléments de notre paysage »²⁴⁶.

²⁴⁴ Source : discours de Chantal Pégaz, 18 octobre 2009.

²⁴⁵ Chantal Pégaz pense au cerisier, arbre fétiche chez les Japonais

²⁴⁶ *Ibid.*

Photographie 24. Journée de présentation de la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud. Engagement du Pays des Brouilly dans la démarche de valorisation des paysages, 18 octobre 2009. Saint-Lager.



Photographie 25. Discours de Chantal Pégaz, viticultrice et membre du CA de l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.



Crédit photos 24 et 25 : Espace des Brouilly.

Chantal Pégaz revient sur le constat des lacunes de la communication conduite jusqu'alors par le vignoble :

« La qualité et le charme de nos villages n'ont jamais été mis en avant, et beaucoup de consommateurs ignorent la situation exacte de notre région. La charte de Fontevraud doit nous permettre de combler cette lacune. L'un des premiers enjeux est donc de valoriser l'image des paysages vit-vinicoles du Beaujolais en diffusant des plaquettes dotées de photographies des paysages qui marquent le territoire »²⁴⁷.

Ce carton d'invitation présente différents types de paysages viticoles caractéristiques du Pays des Brouilly. Le Mont Brouilly, symbole fort des Crus, est omniprésent sur les photographies. Le vignoble est au cœur de ces paysages que les acteurs souhaitent valoriser. Un paysage également associé à des éléments caractéristiques comme l'habitat traditionnel et le patrimoine vernaculaire et naturel tels que les cadoles ou encore les arbres isolés.

Figure 13. Carton d'invitation à l'occasion de l'engagement du Pays des Brouilly dans une démarche de valorisation de ses paysages viticoles.



²⁴⁷ Ibid.



Source : Union des Vignerons du Beaujolais.

L'implication des viticulteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly

La partie officielle s'est terminée, comme on a pour habitude dans le Beaujolais, par le verre de l'amitié appelé encore « *mâchon* ». L'implication des viticulteurs des Crus ne peut que renforcer la nature solidaire, consentie et volontaire de la démarche. Le verre de l'amitié est également une occasion de présenter et de défendre la qualité des vins produits par ces artisans. Lors de ces moments de dégustation, il ne s'agit nullement de rivaliser mais au contraire de mettre côte à côte la richesse et la diversité du terroir à travers les expressions diversifiées des vins. Ces moments de convivialité sont des moments forts pour les viticulteurs, des moments qu'ils maîtrisent et qu'ils aiment, des moments qui sont également très caractéristiques pour la profession. À cette occasion, on ne cherche pas à présenter son propre produit et on dépasse les logiques de concurrence. Les viticulteurs sont amenés à servir et à commenter les vins d'autres vignerons, ce sont des moments où l'on défend l'unité de l'AOC.

« Ce rituel est avant tout un temps privilégié pour l'échange. Pour les réunions de travail, c'est une partie incontournable de la rencontre. On n'évoque que très peu les sujets abordés lors de la séance de travail, ou au contraire on va chercher à résorber des points de blocage qu'on cherche à résoudre de manière tacite autour d'un verre. A côté du 210, il y avait un bar qu'on appelait l'Annexe. Combien de fois avons-nous continué nos réunions là-bas ? Les sujets d'actualités locales ou régionales sont préférés, ceux qui inquiètent, posent problème et font réagir. Sortis de la réunion, les participants qui pouvaient être quelques minutes auparavant des opposants sont de manière générale « politiquement corrects » et courtois. On ne se concerte pas mais on a plutôt tendance à échanger, à informer ses collègues sur ce qui se passe dans la commune et au village. Ces moments

sont privilégiés pour recenser et parfois recentrer les débats en apportant de l'information complémentaire, des éléments nouveaux, des ressentis personnels »²⁴⁸.

Le banquet fait l'objet de préparatifs concertés et organisés par les viticulteurs. Un appel aux bénévoles est systématiquement lancé par courriel car une importance toute particulière est accordée à la représentativité des vigneronns lors des différents événements. L'organisation est débattue en réunion et chacun joue un rôle précis dans les préparatifs et la mise en place de l'accueil. Les dépenses engendrées ne sont que très peu contestées, ainsi que le temps nécessaire pour les préparatifs et de présence lors de l'événement. La tradition veut que chaque AOC dispose d'une tenue, souvent composée d'un tablier et d'une chemise, qui portent l'inscription et le logo de l'appellation. On endosse cette tenue pour être identifié à un terroir, à une famille, à un collectif socialement construit et revendiqué. Même si, depuis que la crise a frappé, la plupart des viticulteurs ont des vignes dans des crus différents par souci de diversification, ils ne possèdent pas pour autant une tenue pour chacune de ces appellations. Le port de la tenue est d'abord lié au sentiment d'appartenance « *légitime* » à une communauté, légitimité en partie liée au lieu de résidence et donc d'ancrage.

Cette partie ultime des rencontres qu'est *le verre de l'amitié* peut être également animé par un certain cérémonial comme le parrainage de personnalités connues, politiques, culturelles ou de bienfaiteurs qui ont contribué d'une façon ou d'une autre au développement de l'appellation ou à son rayonnement. Les viticulteurs ont systématiquement recours à cette pratique. Lors d'événements importants, d'assemblées générales ou de fêtes annuelles, sont conviées des personnes que l'on souhaite remercier et fidéliser publiquement à travers ce rite d'intronisation effectué par la confrérie de l'appellation. L'attribution du statut d'ambassadeur est importante aux yeux des viticulteurs. Très souvent les personnes choisies ont œuvré ou se sont impliquées dans la vie de l'appellation. Il s'agit d'une forme de remerciement et de reconnaissance. J'ai été intronisée par les Amis des Brouilly en 2013 à l'issue de ma première année de travail. Pour la Charte de Fontevraud, les viticulteurs ont choisi Jean Brouilly. Reconnu dans la région, ce chef étoilé est emblématique de la gastronomie lyonnaise très fidèle aux vins du Beaujolais.

On voit ici que les relations dans le vignoble sont rythmées par des moments de sociabilité. Les activités des viticulteurs sont marquées par des temps forts qui ponctuent le quotidien et des événements festifs bien connus en Beaujolais. Ces moments-là sont souvent des moments de partage qui renforcent les rencontres ou marquent une période importante dans l'année ou un cycle de l'activité agricole : la fin des vendanges, la fin des réunions syndicales, associatives ou politiques, la fête des conscrits, les intronisations des confréries, les dégustations, etc. Cette dimension de fête ou d'esprit festif et convivial est fortement ancrée dans les sociétés locales et étroitement liée à la culture vitivinicole. Elle

²⁴⁸ Source : entretien G. S., ancien responsable du comité de développement de la Chambre d'Agriculture

est aussi transmise à l'univers politique et administratif du territoire : le *verre de l'amitié* en témoigne. Les différents aspects des fêtes sont bien rodés, minutieusement gérés et mis en place par les acteurs locaux. Faire perdurer ces habitudes traduit des marqueurs sociaux forts et stables, c'est aussi un signe de cohésion de la société locale.

Photographie 26. Les viticulteurs des Crus Brouilly Côte de Brouilly et le mâchon offert aux invités lors de la journée de présentation de la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud, 18 octobre 2009, Saint-Lager.



Source et crédit photo 26 : Espace des Brouilly.

Pour l'organisation de cet événement, l'enjeu d'associer au maximum les acteurs locaux était essentiel pour les membres du conseil d'administration. Il existe des mailing lists relativement exhaustives pour la diffusion et l'invitation aux différentes occasions. Les listes comportent les contacts de tous les partenaires économiques, politiques et sociaux de l'appellation : financeurs publics et privés, institutions et services techniques qui accompagnent les actions, hommes politiques locaux et régionaux, viticulteurs cotisants de l'appellation, presse locale et professionnelle. Il s'agit d'une forme élargie d'un réseau local au sein duquel tout le monde se connaît. Les longues années d'action et d'implication publique créent une proximité sociale entre les personnes qui occupent des positions professionnelles différentes et qui proviennent de divers milieux socioculturels.

Les hommes politiques du Beaujolais sont particulièrement proches des habitants. Les élus se rendent disponibles et participent aux différents événements organisés par les

associations qui touchent à la vie de la commune. A l'écoute, les élus suivent et connaissent souvent de près les problèmes personnels et les difficultés professionnelles des viticulteurs. Ils sont également attentifs à leurs initiatives et à leurs ambitions. Par ailleurs, les élus sont constamment sollicités et impliqués dans des projets plus globaux concernant plus largement le développement du territoire, ainsi la connaissance fine du contexte local leur permet de défendre les intérêts de la viticulture plus fermement.

Photographie 27. Mâchon beaujolais avec élus, vigneron, habitants et acteurs institutionnels, 18 octobre, Saint-Lager.



Source et crédit photo 27 : Espace des Brouilly.

Ces observations soulignent aussi la place accordée au vin et à la viticulture dans la vie locale. Quant à l'image sociale de l' élu, elle est produite par sa présence et renforcée par ses interactions, faisant de lui un acteur central de la promotion de la proximité. Cette proximité crée des liens de familiarité entre les acteurs mais aussi de la simplicité dans les rapports. Des affinités, des ententes et des alliances sont créées et entretenues, et sont mobilisées par les acteurs en temps voulu.

3. L'adhésion officielle à la Charte de Fontevraud : vers une recomposition des rapports entre les acteurs au travers du paysage

a. L'adhésion officielle au label

Le 24 septembre 2011 l'adhésion du Pays des Brouilly au réseau des vignobles aux paysages d'exception s'est faite lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée au sommet du Mont Brouilly. Parmi les invités de cet événement, on peut citer les signataires fondateurs de la Charte de Fontevraud comme l'Institut Français de la Vigne et du Vin²⁴⁹, l'INAO, le ministère de l'Agriculture et la Mission Val de Loire. Du côté du Pays des Brouilly, on retrouve les maires des six communes des deux crus, les présidents des deux communautés de communes, le député-maire de Villefranche-sur-Saône. Les partenaires techniques du vignoble ont été également conviés pour apposer leur signature et ainsi affirmer leur engagement dans la démarche. Il s'agit du Syndicat mixte du Pays Beaujolais, l'Union des Vignerons du Beaujolais, la Chambre d'Agriculture, l'Inter Beaujolais, l'INAO Villefranche. Des associations, des syndicats et des fédérations, des partenaires institutionnels et économiques se sont joints au projet tels la Fédération des chasseurs, l'Association Paysage Beaujolais, le Lycée viticole de Bel Air, les viticulteurs et les habitants du territoire, les commerçants et les acteurs du tourisme local, les mairies de Lyon, le Laboratoire d'études rurales de l'Université Lyon 2.

A l'approche de l'évènement, j'ai eu la possibilité de rencontrer pour la première fois les viticulteurs qui se sont portés bénévoles pour la logistique et l'aménagement des lieux. Rodés et habitués à s'impliquer dans l'organisation de festivités et évènements officiels, chacun des vigneronns savait ce qu'il avait à faire. C'est ainsi que les abords de la chapelle Notre-Dame-aux-Raisins au sommet du Mont Brouilly se sont rapidement transformés et ont été aménagés pour l'occasion. Estrade, pupitres, chapiteaux, espace de dégustation, assises, panneaux d'exposition, plantes et lâcher de ballons ont servi de décor à une fête singulière qui s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et sous un soleil radieux, en présence des acteurs du territoire.

²⁴⁹ « Le groupe est constitué de représentants des membres fondateurs de la Charte, le 12 décembre 2003, à savoir : les ministères en charge de l'agriculture et en charge de l'environnement, de l'écologie et des paysages, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, la Confédération des Vins du Val de Loire, l'Interprofession des Vins du Val de Loire « InterLoire », le syndicat mixte interrégional « Mission Val de Loire » (région Centre et région Pays de la Loire), la Commission Française pour l'UNESCO et le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS France), des régions signataires de la Charte. Le groupe d'évaluateurs est également constitué d'experts du paysage et de la viticulture, issus d'organisations professionnelles, de collectivités territoriales, de structures de recherche et d'enseignement, d'organismes publics et associatifs, des ministères en charges de l'agriculture et en charge de l'environnement, de l'écologie et des paysages, de bureaux d'études et d'experts mandatés de réseaux internationaux ». Source : notice d'adhésion au Réseau International Paysages Viticoles, 16 avril 2015.

Photographie 28a, 28b et 28c. Cérémonie officielle d'adhésion des Crus Brouilly et Côte de Brouilly à la Charte Paysagère de Fontevraud le 24 septembre 2011.





Crédit photos 28a, 28b et 28c : Anna-Maria Yordanova, septembre 2011.

Sur les images, nous voyons les différentes étapes de la cérémonie officielle du 24 septembre 2011 : estrade et aménagements autour de la chapelle Notre-Dame-aux-Raisins au sommet de la colline sur la première photo, suivie par le mot de présentation par Michel Trichard, président de l'Association des Crus Brouilly et enfin le « baptême » de la rose de Brouilly par la marquise Caroline de Roussy de Sales.

b. Signature de la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly

Quatre temps ont rythmé la partie officielle de l'adhésion. En premier lieu les acteurs du Pays des Brouilly, porteurs de la démarche, ont pris la parole pour témoigner de l'intérêt qu'ils portaient à la protection et la valorisation des paysages viticoles. Le président de l'association, les maires et les présidents des deux communautés de communes, le député-maire, tous ont souligné l'importance de l'engagement collectif au nom de la viticulture, du territoire et de l'économie locale.

Symboliquement, l'adhésion à la Charte de Fontevraud a été présentée comme un espoir pour le vignoble. Quant à la place des paysages viticoles, les intervenants se sont accordés sur leur rôle dans la définition des terroirs culturels français. Tous ont exprimé leurs espoirs vis-à-vis des paysages pour la requalification de l'image des vins du Beaujolais. Construits sur le ton de la certitude, les discours des viticulteurs et des hommes politiques ont cherché à rappeler aux acteurs et aux habitants que « *les ingrédients de la réussite étaient réunis* ». Il suffisait, selon les acteurs, de mobiliser ces composantes en les mettant en action pour aboutir à des résultats palpables et profitables à tous.

Les attentes des élus avaient été orientées sur les profits matériels et immatériels que le label de la Charte de Fontevraud pouvait apporter pour l'œnotourisme et le tourisme vert. On insista sur la construction sociale du paysage inscrite dans le temps long et forgée par plusieurs générations, ce qui justifie le sentiment de redevance, de responsabilité mais de fierté aussi. Les acteurs avaient également évoqué le rôle du patrimoine culturel et les valeurs immatérielles des terroirs Beaujolais qui devaient être révélées et mises à contribution pour une communication affermie.

Des parallèles avaient été faits entre l'image d'un territoire aux paysages exceptionnels et un cadre de vie de qualité, ce qui devait selon les acteurs refléter et rappeler la qualité du produit. Il est intéressant de souligner que le registre de l'écologie n'a pas fait partie des référents mobilisés ce jour-là : c'est le *paysage consensuel* et fédérateur qu'on a cherché à mettre en avant.

En effet, la transversalité des enjeux associés au paysage rend son statut délicat. Dans le cas de la viticulture, la question paysagère peut dans certains cas se situer en marge, notamment dans un contexte économique fragile pour les viticulteurs. Ces derniers se retrouvent de plus en plus face à une réglementation qui impose de nouvelles formes d'adaptation, et des modifications des modes cultureux qui vont dans le sens du développement durable, mettant l'idée moralisatrice²⁵⁰ au cœur des discours d'une certaine éthique touchant à l'intérêt collectif. On assigne désormais aux agriculteurs une responsabilité environnementale et des devoirs moraux pour une agriculture durable. La question de l'éthique mobilisée dans les processus de développement durable reste encore très délicate dans le milieu agricole.

Ainsi, les différentes interventions d'hommes politiques et dirigeants syndicaux ont eu pour effet de donner pour la première fois publiquement au paysage et au patrimoine culturel et immatériel, le statut de ressource et d'outil au service du développement local. L'occasion de la cérémonie officielle s'apparente au générique d'un long-métrage qui présente toutes les parties prenantes pour la réalisation d'un film ; il reste à découvrir le rôle joué par chacun des acteurs participants.

La consultation d'un tableau des structures présentes, montre que cet événement a bénéficié d'une représentativité riche et équilibrée entre professionnels de la filière viticole et élus du territoire.

²⁵⁰ A. Sgard, « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? », *VertigO* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 10 Numéro 1 | avril 2010, mis en ligne le 7 avril 2010, consulté le 6 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/9472>

Figure 14. Liste des acteurs présents lors de la cérémonie officielle de signature de la Charte de Fontevraud.

Représentants filière viticole	Collectivités locales
Chambres Consulaires et SIVU	EPCI
Monde associatif	Chambres Consulaires et SIVU
Ministère de l'agriculture	Député-maire de Villefranche-sur-Saône
Chargé de mission paysage DGPAAT/SDBE/BFB	
Institut Français de la Vigne et du Vin	Conseiller Régional
Expert OIV	Conseiller Général du Rhône
INAO Déléguée Territoriale Centre-Est	Syndicat Mixte Beaujolais
INAO Villefranche	Président Communauté de Communes de la Région de Beaujeu
l'Inter Profession des Vins du Beaujolais	Maires des six communes du Pays des Brouilly
Union des Vignerons du Beaujolais	SCOT Beaujolais
Président des Crus Brouilly et Côte de Brouilly	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais - Contrat des Rivières du Beaujolais
Syndicats Viticoles des six communes du Pays des Brouilly	Chambre de Commerce et d'Industrie
Président de la Cave coopérative de Bel Air	Office de Tourisme Beaujolais Val de Saône
Président Cave Coopérative Signé Vignerons Quincié-en-Beaujolais Conseiller Régional	Chambre d'Agriculture du Rhône
Elu FDSEA du Rhône	
SAFER du Rhône	
Lycée agricole de Bel Air	
Association Paysages Beaujolais	
MSA Ain-Rhône	
Fédération Départementale des Chasseurs	

Source : Anna-Maria Yordanova, 2015.

II. De la fonction utilitaire à la valeur patrimoniale du paysage

À présent, il s'agit de procéder à l'analyse des éléments qui organisent les grands traits des paysages viticoles. L'importance de cette démonstration tient à ce qu'elle structure et formalise la définition du paysage viticole. Cet exercice est indéniablement nécessaire pour tenter d'objectiver les qualités d'un paysage labellisé et qualifié d'exceptionnel. Le travail consiste à définir objectivement, à l'issue d'une analyse de données techniques, économiques, sociales, environnementales et spatiales, les marqueurs représentatifs d'un espace de production dominé par la culture de la vigne. Cette approche est également nécessaire pour comprendre la façon dont se structure l'espace viticole, sa lente fabrication et sa fonctionnalité à travers le paysage ; il convient ainsi de dresser un tableau des processus qui le modèlent. Pour cela, je vais m'appuyer sur la méthodologie dite de « *décomposition du paysage* »²⁵¹, mise au point pour l'élaboration des diagnostics paysagers. Je m'inspire plus précisément des deux études élaborées dans le cadre de la labellisation Charte de Fontevraud du Pays des Brouilly et de la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais²⁵². Cette mise en perspective des deux projets nous permettra de mieux comprendre la question de l'échelle et la nature de déploiement des projets de paysage.

1. Analyse structurelle de la définition et la prescription de la qualité paysagère du vignoble

Le relevé aussi exhaustif que possible des différentes composantes de fabrication et de fonctionnalité permet de décrire les caractéristiques d'une pratique professionnelle dans un espace qualifié de productif. Pour commencer, le mode de conduite, appelé aussi mode de culture, est déterminant pour chaque vignoble. Le cépage principal, la densité de plantation, les façons des plants et la taille du parcellaire : voici quelques-uns des éléments identitaires des différents vignobles. La présentation et l'explication des vocables locaux, que j'évoque ensuite, contribuent également à la description des particularismes du vignoble. Enfin, ce passage en revue des composantes identitaires et des lignes de force du paysage²⁵³ vise à décloisonner une apparente homogénéité paysagère.

²⁵¹ Collection APPORT Agriculture et Paysage, Des outils pour des projets de développement durable des territoires. « Projet d'exploitation agricole et paysage ». Brochure parue en juin 2009, Institut Français de la Vigne et du Vin, p. 7.

²⁵² Les deux diagnostics ont été réalisés par le même cabinet d'étude Territoires & Paysages.

²⁵³ Nous pouvons ainsi lire dans le *Carnet de territoire du Pays Beaujolais*, élaboré par le CAUE du Rhône, la formulation suivante : « [...] ces caractères ou lignes de force, issus d'une intelligence entre une société et son territoire, rendent un paysage reconnaissable parmi d'autres, participent à l'image d'un territoire et au sentiment d'attachement aux lieux ». *Carnet de Territoire : le Beaujolais*, 2016, Collection Carnets de

Selon Yves Michelin, il est nécessaire de recomposer les objets paysagers qui n'existent pas en tant que tels sans cet exercice. L'auteur invite également les professionnels du paysage à décrire et à spécifier les composantes du paysage pour chaque nouveau terrain et pour chaque nouveau projet. Ainsi « *l'appréhension du paysage passe par l'apprentissage du regard, point essentiel à prendre en compte dans une optique de médiation, car " on ne voit tout de suite que ce que l'on reconnaît "* (Lenclud, 1995) »²⁵⁴. Pour Yves Michelin, le travail de nomination du caractère fonctionnel et matériel du paysage doit être réalisé en coordination avec les acteurs locaux afin d'intégrer pleinement leurs représentations.

Cette phase est également importante car elle permet de compléter l'idée de complexe qualitatif d'une zone de production AOC. Pour Jacques Maby, la « *lecture analytique [du point de vue de sa] matrice paysagère physique ou idéale* »²⁵⁵ associée à des pratiques culturelles nous permet de compléter les propos sur « *le complexe œnoculturel qui construit le vin [et assure] l'originalité de sa qualité* »²⁵⁶.

a. De la reconnaissance des formes à la compréhension des fonctions

Le premier degré de lecture se fait à travers les différents modes de conduite de la vigne communément adoptés dans un vignoble et individuellement déclinés à l'échelle de la parcelle.

*« Sur les plateaux, dans les plaines ou sur les coteaux du vignoble nombreux sont les paramètres qui diffèrent, ce qui explique en partie les grandes tendances, les coutumes et les habitudes de comment planter sa vigne. C'est en observant qu'on se rend compte des nuances et des différentes techniques appliquées entre ceux " d'en haut " et ceux " d'en bas ", ceux du sud et ceux du nord de la région »*²⁵⁷.

Si l'organisation du parcellaire joue un rôle important dans cette modélisation de l'espace, son morcellement impose également une dynamique paysagère et un esthétisme particulier très caractéristique du Beaujolais. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cet état de fait. Seules quelques-unes des grandes propriétés du vignoble ont des surfaces regroupées qu'on appelle « *d'un seul tenant* ». De manière générale, les petits et moyens propriétaires cultivent des parcelles géographiquement éclatées et de taille modeste,

Territoire, Tome 1 - Editions CAUE Rhône Métropole (avec les contributions des acteurs du territoire), p. 160.

²⁵⁴ Y. Michelin, 2005, « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère », in Y. Drizy et V. Miéville-Ott, *La Polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 148.

²⁵⁵ Par lecture analytique, les auteurs supposent la mise en parallèle de « la morphologie du terrain » en tenant compte de son relief notamment et « l'utilisation du sol » ce qui « constitue la dimension objective de l'expérience paysagère ». Chételat, Ley, 2002 ; Michelin, 2000 ; Miéville-Ott, 2000.

²⁵⁶ J. Maby, 2002, « Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles », in *Annales de géographie*, 624 p.

²⁵⁷ Extrait d'entretien H. L. réalisé en novembre 2013.

acquises ou louées à des époques différentes, au gré des opportunités économiques et en fonction de la disponibilité du foncier.

Photographie 29. Paysage de vignes de coteaux en Beaujolais secteur Saint-Etienne-la-Varenne, Nord Beaujolais.



Photographie 30. Paysage de vignes restructurées à grand parcellaire secteur Lucenay, Sud Beaujolais.



Crédit photos 29 et 30 : Anna-Maria Yordanova, juin 2014.

En 2008, le Beaujolais compte plus de 63 000 parcelles. Ce morcellement est encore plus marqué dans les coteaux où le relief et l'orientation jouent un rôle essentiel quant au choix très individuel du vigneron, qui consiste à organiser la conduite de chaque parcelle de vigne, laquelle participe à son tour à la structure paysagère du vignoble. Les viticulteurs contribuent au façonnement et au modelage du paysage viticole. Ce choix de l'organisation de la parcelle n'est aucunement dicté par une préoccupation esthétique mais résulte d'un pragmatisme fonctionnel (Cf. photographie 29).

En faisant la lecture du paysage devant un coteau, le vigneron ne parle que très rarement de la richesse visuelle du patchwork parcellaire, mais il met en avant les avantages fonctionnels du choix de l'orientation des rangs des vignes réalisés afin d'optimiser l'espace dédié à la plantation. En comparaison, la taille des parcelles d'une vigne restructurée est de manière générale plus importante. Le tableau présenté ci-dessous réunit les éléments qui contribuent à la qualité visuelle de la structuration des paysages viticoles. De la qualité des matériaux (bois, plastique), de la réalisation des aménagements à la qualité de leur entretien dépend la valeur esthétique du vignoble.

Figure 15. Eléments et modes cultureux participant à la structuration du paysage viticole.

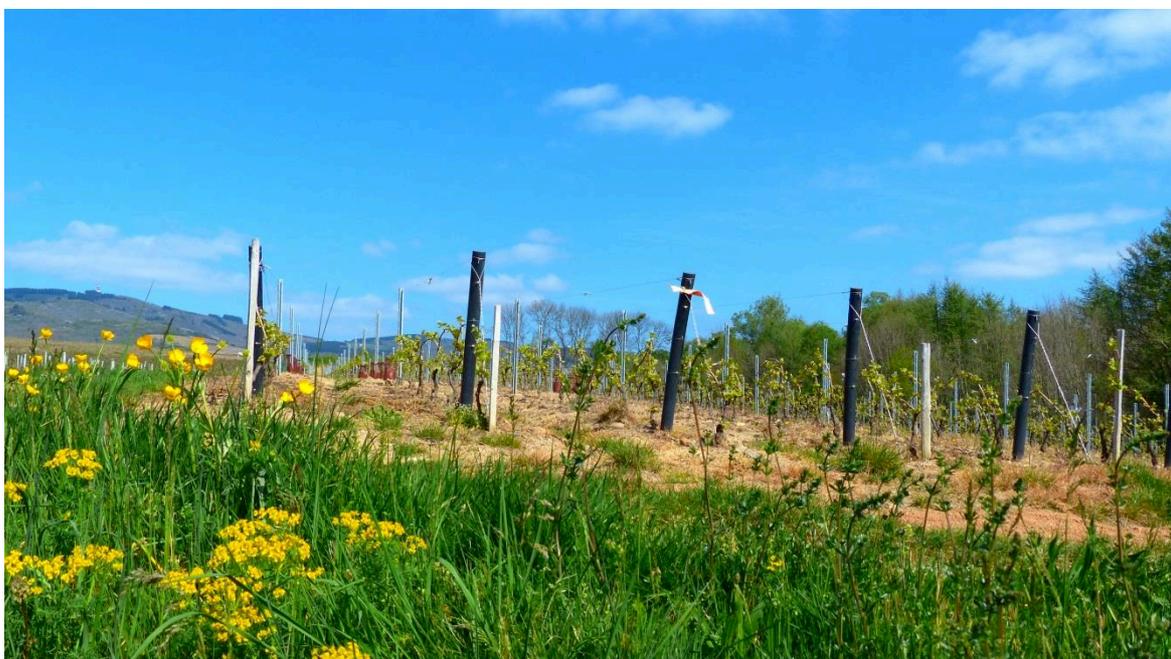
Savoir-faire vigneron mobilisé dans la conduite de la vigne à la beaujolaise	Matériaux, type d'aménagement, techniques utilisée
Taille de la parcelle/ densité de plantation	Peut varier de 10 000 pieds/ha à 5 000 pieds/ha
Taille du cépage* *Pourcentage gamay	Gobelet, Guyot simple ou double (1 à 2 baguettes/sarments)
Type de conduite	Gobelet, en Guyot vignes palissées
Matériaux utilisés Piquets Technique de palissage	Bois, plastique (couleur : blanc, noir, rouge) ; Fils de palissage bleus ou métalliques
Aménagements hydrauliques et maîtrise de l'eau pluviale	Glaciers, rigoles, rases d'évacuation de l'eau pluviale (béton, pierres, fossés en terre, grilles métalliques)
Lutte contre l'érosion	Enherbement inter rang, paillage (paille ou/et sarments), parcelle avec sixième rang arraché et enherbé
Rétention de la terre	Murets de soutènement en pierres maçonnées, talus enherbés
Eléments végétaux et de petit patrimoine	Arbres isolés, haies, fleurs en bout de rang ; Chapelles, croix de chemin, cadoles, murets, puits etc.

Réalisation Anna-Maria Yordanova, novembre 2013.

Photographie 31. Paysage de vignes restructurées, palissage avec des piquets en métal, secteur des Crus de Brouilly.



Photographie 32. Paysage de vignes restructurées avec des piquets en plastique noir, secteur Cogny.



Crédit photos 31 et 32 : Anna-Maria Yordanova, avril 2014.

Le pragmatisme fonctionnel de l'organisation des parcelles d'un vignoble de forte pente

Si le relief de forte pente est en partie à l'origine du parcellaire éclaté en Beaujolais, il détermine également le caractère de son organisation. La lutte contre l'érosion étant au cœur des préoccupations des viticulteurs, celle-ci se décline sous des formes et des procédés variés donnant lieu à des techniques culturales diverses. Le choix d'aménagement des parcelles et d'orientation des rangs est une première condition pour ralentir l'écoulement de l'eau lors de fortes pluies et éviter l'accumulation de masses d'eau en fond de parcelle. La couverture du sol joue également un rôle essentiel, car le processus de ravinement ne sera pas le même si le sol est nu, enherbé ou couvert de paillage. C'est une des raisons pour lesquelles on cherchera à le « protéger » en déployant diverses techniques, dont la disposition systématique de sarments au sol lors de la taille d'hiver ou encore le paillage. Le renforcement du couvert végétal des talus et l'enherbement entre les rangs favorisent le maintien du sol et jouent le rôle de zone tampon.

Malgré ces dispositifs, d'autres mesures et aménagements hydrauliques sont nécessaires pour retenir la terre. Les murets en pierres sèches ou maçonnées ont pour fonction de retenir les éboulis lors des fortes pluies. L'installation de traversières perpendiculaires à la pente, qui représentent des tranchées de 30-40 cm, interceptent et canalisent le ruissellement en ralentissant la vitesse de l'eau. A leur tour, les *glaciers*²⁵⁸ bâtis en pierres ou en béton, accoudées verticalement à la pente et à distance régulière, permettent l'acheminement des eaux pluviales et la limitation des précipitations. L'ensemble de ces aménagements cherche à limiter l'approfondissement des sillons et des fossés entre les ceps, mais aussi à empêcher la terre de « descendre ».

D'autre part, l'orientation du rang est pensée afin d'organiser la parcelle pour l'accessibilité et l'entretien mécanique²⁵⁹, qui doit à son tour optimiser le travail et les gestes portés aux ceps au quotidien.

Cette vision pragmatique et fonctionnelle peut être illustrée par l'exemple suivant. Lors d'une semaine consacrée au relevage de la vigne, travail effectué en juin-juillet, j'ai découvert une méthode, pour ainsi dire très personnalisée, du vigneron chez qui j'ai travaillé. Les agrafes en plastique qui servent à attacher les deux fils qu'on remonte à mi-hauteur de la végétation du cep devaient être placées tous les trois ceps. Le viticulteur a expliqué que c'était sa façon d'optimiser le temps de certains travaux : « *Tu vois, quand je dois récupérer les agrafes après les vendanges et avant la taille, je passe au milieu de deux*

²⁵⁸ Terme fréquemment utilisé dans le Beaujolais viticole pour désigner un canal ou une rigole maçonnés de pierres.

²⁵⁹ Largeur des talus pour le passage du tracteur et endroits où le tracteur va tourner pour avoir un nombre de rangs précis à sa portée lors des traitements au canon par exemple.

rangs et j'enlève simultanément les deux agrafes. Je ne perds pas de temps à les chercher, de plus je récupère la quasi-totalité et je m'en sers l'année suivante »²⁶⁰.

Photographie 33. Aménagement d'un glacier maçonné sur une parcelle en coteau dans le secteur de Régnié-Durette.



²⁶⁰ Entretien F. T., juin 2011.

Photographie 34. Aménagement de traversière perpendiculaire à la pente, secteur de Régnié-Durette.



Crédit photos 33 et 34 : Anna-Maria Yordanova, juin 2011.

J'ai pu relever lors de mes entretiens, mais aussi lors de mes travaux saisonniers dans les vignes, que les viticulteurs construisent un ensemble de repères et de comportements qui leur sont propres. A leur tour, les habitudes vont définir des méthodes et des approches du travail et un rapport spécifique à l'égard de l'environnement de travail. Un des vignerons que j'ai eu l'occasion de beaucoup fréquenter, commence sa journée par un tour dans les vignes attenantes à la maison.

Les conditions climatiques et/ou d'autres phénomènes (insectes, oiseaux, maladies etc.) sont par la suite soigneusement notifiés tous les jours et cela depuis plus de 50 ans. Les viticulteurs structurent ainsi à partir de ces observations des repères (pour les traitements de la vigne, les vendanges, la menace de maladies ou d'invasions d'insectes etc.) qu'ils mobilisent tout au long de l'année pour interpréter les conditions de production lors des différentes étapes d'attention portée à la vigne. Ces gestes, habitudes, méthodes culturelles font partie du patrimoine culturel immatériel du vignoble.

b. De l'analyse structurelle à l'herméneutique du paysage

Pour l'adhésion au label Charte de Fontevraud une première phase de la démarche consiste en une étude préalable, celle d'un « Diagnostic paysager viticole ». Entre mai 2009 et mars 2010, le cabinet d'études « *Territoires et Paysages* » réalise un travail de diagnostic

paysager du Pays des Brouilly. « Il s'agit d'un document de connaissance et d'aide à la décision qui vise à mieux définir et à agir sur la plus-value que représentent les paysages de vignobles »²⁶¹. La synthèse documentaire tient compte des études menées, des politiques d'aménagement et du cahier des charges des deux appellations.

La méthode de diagnostic paysager est orientée vers la définition des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, l'analyse de l'étendue spatiale et sociale du territoire considéré, la définition de clefs de lecture et d'interprétation du paysage, la perception de sa dynamique à l'échelle communale mais également à l'échelle d'unités paysagères identitaires, et enfin la prise en compte du paysage dans les pratiques de gestion²⁶².

Le document mêle l'analyse d'un paysage viticole déployé sur un socle géomorphologique et composé d'unités paysagères qui sont à l'origine de situations et d'ambiances diversifiées. Le diagnostic paysager est en soi une forme de lecture analytique. Quant à l'identification des pratiques et des conditions de production agricoles, ces dernières sont en mesure de démontrer leur impact sur le paysage.

La mise en évidence de la matrice paysagère se fait à l'aide de différents outils que les professionnels du paysage mobilisent et qui contribuent à une forme de lecture dynamique. Cette lecture cherche à enrichir la compréhension, la perception et l'interprétation du paysage culturel qui est coutumier et familier pour ses habitants.

Le diagnostic paysager, par sa structuration, crée des modèles de représentation et un référentiel. Joël Chételat et Elise Ley proposent des modèles de représentations sociétales à propos du massif jurassien, dont je vais me servir au sujet du vignoble beaujolais :

- analyse de l'étendue spatiale et sociale du territoire considéré ;
- définition de clefs de lecture et d'interprétation du paysage ;
- perception de sa dynamique ;
- prise en compte du paysage dans les pratiques de gestion.

La présentation de l'ensemble du territoire est abordée dans le document de diagnostic par thématique : géologie, sol, histoire locale, relief, eau, occupation du sol, biodiversité, agriculture, savoir-faire, villages et bâtis, réseaux et infrastructures. On trouve ainsi sept cartes IGN.

²⁶¹ Source : « Territoires et Paysages », septembre 2010, *Diagnostic paysager viticole, phase 1 ; Le paysage des Brouilly, un théâtre viticole*, Démarche d'adhésion Charte Internationale de Fontevraud, Document consultable en ligne : <http://ita.calameo.com/books/00177777547dd716c2933> . Le diagnostic comporte 49 pages et est organisé en quatre parties. Il suit une triple approche : le recensement de données, un travail de concertation avec les différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire de projet et un relevé de terrain conduit à partir de grilles d'analyse visuelle.

²⁶² J. Chételat, E. Ley, 2002, « Intégration des représentations sociales dans la gestion des paysages jurassiens », in *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 228, mis en ligne le 18 novembre 2002, consulté le 05.02.2015, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/2048> .

Les cinq premières représentent tour à tour les différentes composantes paysagères et les niveaux d'organisation du territoire :

- altitude et cours d'eau ;
- occupation du sol par la vigne, zones délimitées par les appellations Beaujolais, Beaujolais Villages, Brouilly, Côte de Brouilly ;
- milieu naturel : couverts boisés, landes, parcs arborés, haies et ripisylves, cours d'eau ;
- agriculture : vignoble, prairies, cultures céréalières ;
- zones urbanisées (bourgs de villages, hameaux) et zones artisanales, petit patrimoine ;
- unités paysagères ;
- carte de synthèse des enjeux paysagers viticoles.

L'intérêt de l'outil cartographique réside dans la présentation synthétique et successive de données socioculturelles du territoire. Les cartes sont accompagnées d'une légende adaptée aux marqueurs mobilisés. Le document est ponctué d'images photographiques²⁶³ reprenant les différentes caractéristiques et les éléments identitaires du paysage. Les planches d'images et les blocs-diagrammes viennent en appui des cartes et accentuent la représentation visuelle.

Figure 16. Bloc-diagramme présentant une vallée qui abrite des coteaux viticoles.



Source : « Territoires et Paysages » inclus dans le diagnostic du Pays des Brouilly, projet d'adhésion Charte de Fontevraud, 2010.

Après avoir présenté les éléments constituant l'identité structurelle du paysage à l'échelle de la parcelle, le cabinet d'étude propose dans une seconde partie du document un

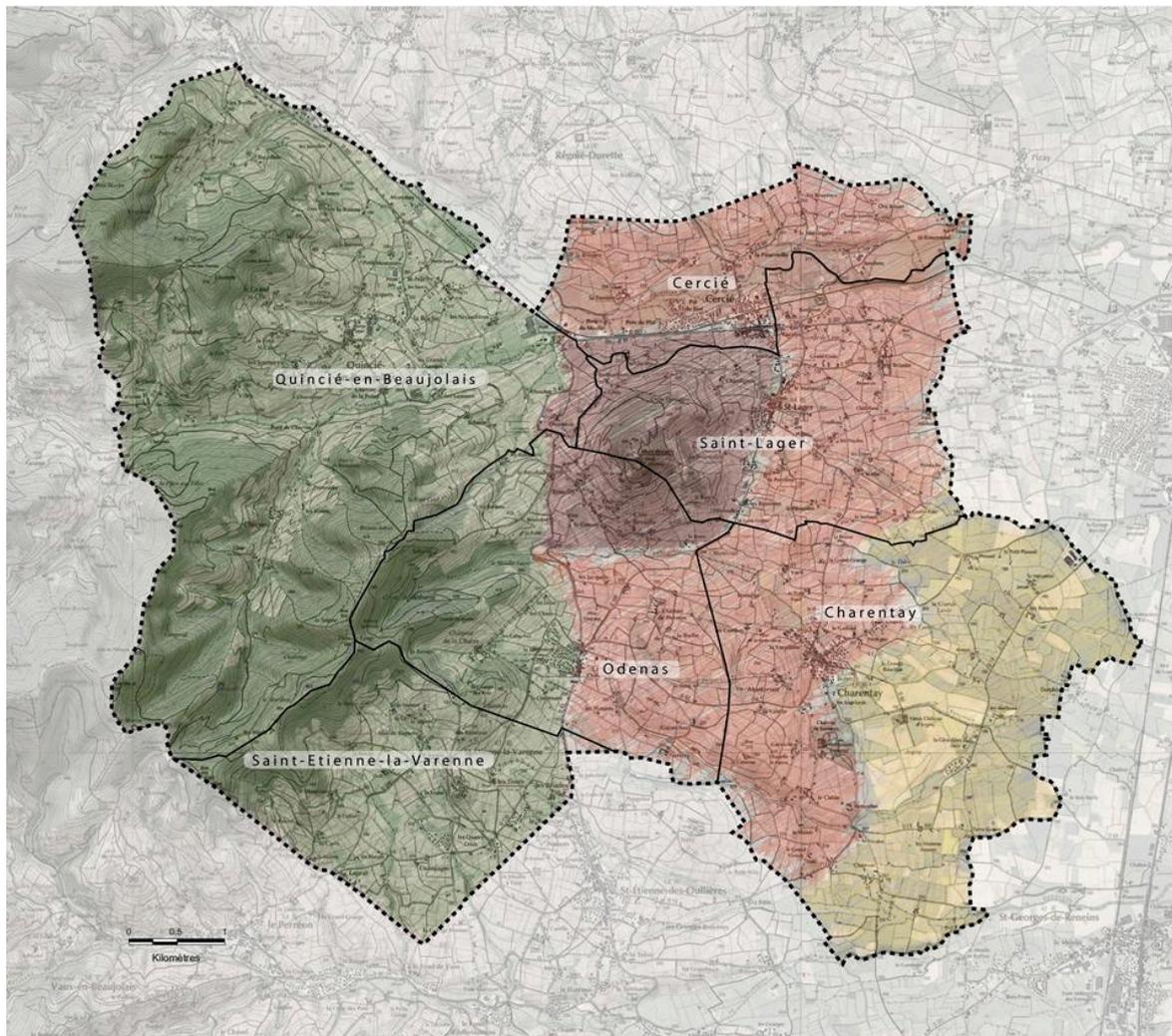
²⁶³ Six cents photos en tout ont constitué une base photographique et ont servi pour l'étude.

découpage du territoire en quatre unités paysagères. Fortement influencés par le relief, ces découpages géomorphologiques ne tiennent pas compte des limites communales, ni des zones d'appellation. On distingue ainsi la plaine et la vallée de la Saône à l'est, suivie par les premières pentes et vallons et la colline de Brouilly qui les surplombe et pour finir, les Monts du Beaujolais et les coteaux à l'Ouest.

La plaine et la vallée de la Saône concernent essentiellement la commune de Charentay. Cette unité paysagère se caractérise en grande partie par la polyculture et l'élevage. Les zones de piémont sont fortement marquées par la viticulture avec pas moins de 391 ha couverts de parcelles de vignes. Même si la végétation arbustive, ripisylves, haies et bosquets ont tendance à cloisonner le paysage, les fermes et le bétail lui confèrent un caractère de campagne vivante.

Nous retrouvons pour chaque unité paysagère des blocs-diagrammes, des schémas fonctionnels et des photos qui renforcent les propos. Afin de l'introduire et de la présenter, chaque unité est située sur une carte du Pays des Brouilly. Le schéma fonctionnel, accompagné d'un texte, exprime les structures paysagères à travers leur couvert végétal, le plus caractéristique étant la vigne. Les blocs-diagrammes synthétisent et schématisent les particularités et attirent l'attention sur les éléments remarquables et singuliers qu'il s'agit de conserver et de maintenir afin de préserver un paysage rural de qualité. Les éléments identitaires sont repris et géo-contextualisés. A titre d'exemple on y trouve les zones naturelles protégées de type ZNIEFF, les Espaces Naturels Sensibles et les Biotopes (landes).

Carte 10. Unités Paysagères du Pays des Brouilly.



Source : « Territoires et Paysages » inclus dans le diagnostic du Pays des Brouilly, projet d'adhésion Charte de Fontevraud, 2010.

Les éléments remarquables du patrimoine bâti comme les châteaux classés ou inscrits aux Monuments Historiques, sont également pris en compte, tout comme les éléments du petit patrimoine vernaculaire. Les tendances et les enjeux d'évolution de chaque unité concernée sont explicités. Ce regard analytique croise également les études produites par d'autres acteurs du territoire : l'interprofession, les collectivités locales, les structures accompagnant le tourisme de la Région, etc.

Le document se termine par une synthèse des enjeux territoriaux à travers une carte qui les donne à voir à l'échelle du Pays des Brouilly et ses quatre entités paysagères dégagées. Elle constitue une forme de conclusion qui englobe à la fois les qualités et les éléments « perturbateurs » relevés lors de la première phase de diagnostic. Elle met ainsi en exergue les principaux thèmes et enjeux en lien avec le maintien et la pérennisation des parcelles

agricoles sur le territoire. La structure végétale de la vigne contribue à la qualité paysagère et au cadre de vie.

L'accueil et la fréquentation du territoire induisent la problématique de l'offre touristique qui suppose entre autres l'aménagement de sites et de points de vue sur le vignoble. L'attrait du territoire pour de nouvelles populations est dû à la proximité des centres urbains et à la métropole lyonnaise, ainsi qu'aux réseaux d'infrastructures très développés. Ce constat qui s'impose de plus en plus fermement souligne une nouvelle fois l'importance de l'orientation et de l'accompagnement du développement et de la construction des nouveaux habitats résidentiels.

c. Paysage vécu, paysage perçu : la mise en scène d'une relation théâtrale

Le document du diagnostic, scindé en quatre parties, est présenté de façon originale. Le Pays des Brouilly avec ses composantes naturelles et son occupation humaine est dévoilé à travers une mise en scène qui prend la forme d'un « théâtre viticole ». Ainsi, le rideau de cette représentation théâtrale s'ouvre dès le plan de présentation de l'étude comme dans un programme de pièce de théâtre pittoresque :

1. Le théâtre viticole des Brouilly « *Topographie, géologie, eau : les fondements de la scène et du décor* » ;
2. Parcourir, regarder et contempler : « *Les cadres offerts au spectateur* » ;
3. Les composantes paysagères : « *Les différents costumes du vignoble* » ;
4. Unités paysagères viticoles : « *Les pièces de(s) Brouilly(s)* »²⁶⁴.

²⁶⁴ Plan de présentation du diagnostic paysager du Pays des Brouilly.

Si la topographie et la géologie constituent le décor et matérialisent la scène, elles sont habillées par la richesse des composantes paysagères comme de costumes variés et changeants au gré des saisons et de l'intervention de l'homme. Acteur et metteur en scène à la fois, le viticulteur est un des responsables de cette scénographie unique. Le territoire est personnalisé par le choix du langage théâtral qui attire l'attention des acteurs et des spectateurs sur son unicité. La mise en scène de l'espace et la qualité de sa représentation est l'« affaire de tous », mais dans cette pièce relève beaucoup du travail plus individuel des viticulteurs.

D'un point de vue plus symbolique, cette approche induit la complexité des relations entre les concepts d'actants, d'acteurs et de rôle. Michel Lussault définit dans le *Dictionnaire de la géographie* les « actants » comme des « réalités sociales, humaines ou non-humaines dotées d'une capacité d'action »²⁶⁵. L'actant constitue une entité ou un groupe incluant plusieurs acteurs accomplissant des rôles auxquels on va assigner un ensemble de fonctions. Dans une pièce de spectacle, les acteurs ou les personnages interagissent les uns avec les autres et ces relations sont qualifiées par Catherine Bauko de relations intra scéniques²⁶⁶.

Dans notre cas, et si on parle du paysage comme étant vécu, on suppose qu'il est construit et structuré en partie par les viticulteurs, mais il est également entretenu et transformé par les habitants. Les relations portées à l'espace peuvent faire objet de comparaison et s'apparenter à des relations intra scéniques. A l'inverse, le paysage sera perçu, quand on parle des rapports qui se produisent entre les personnes extérieures à un territoire et l'appréciation que le milieu géographique et humain procure à ses visiteurs. Ce rapport entre l'acteur et le spectateur, est qualifié de relation extra scénique.

Ainsi le paysage mis en scène dans le diagnostic donne un aperçu saisissant de la substance même et de la primauté de son rôle en tant que composante essentielle du territoire. Erigé en objet théâtral dynamique le paysage met en œuvre des liens complexes tissés entre les acteurs, les actants et les spectateurs. Ces relations sont définies dans l'étude par des proximités et des distances physiques et culturelles, et enrichies par des changements de perspectives visuelles et thématiques.

Dans le registre théâtral, la rencontre de la fiction ou du registre narratif avec la performance se fait dans l'interaction entre le spectateur et la scène : « le spectateur est à la fois destinataire de la fiction, produit des relations entre les personnages, et de la performance des comédiens »²⁶⁷. L'aménagement de l'espace et l'architecture paysagère créées conjointement par la viticulture et les collectivités locales traduisent ces interactions entre les acteurs. Le spectateur ne connaissant pas forcément la nature des relations entre

²⁶⁵ Définition « Actant » Lévy J. et Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 1 033.

²⁶⁶ C. Bauko, 2010, *Théâtre et réception : le spectateur postdramatique*, Brussels, P.I.E. Peter Lang.

²⁶⁷ *Op. cit.* C. Bauko, 2010, *Théâtre et réception : le spectateur postdramatique*, Brussels, P.I.E. Peter Lang.

les actants, va apprécier le caractère esthétique du milieu physique et anthropique qui se dévoile devant son regard. Cette représentation de l'espace ainsi que sa réception visuelle est le premier marqueur de la qualité paysagère. Avec le recours à l'univers théâtral, le cabinet d'étude a souhaité attirer l'attention des lecteurs-acteurs sur la primauté des représentations visuelles.

2. Fabrication de « modèles paysagers » et institutions d'objets communs pour l'action

Le diagnostic propose une méthode de lecture du paysage dont l'objectif est d'aiguiser le regard de ceux qui l'habitent et/ou « *le côtoient* » au quotidien. C'est un support qui structure, ordonne et fournit les premières appréciations qualifiées du paysage des Pays des Brouilly. « *Il s'agit d'un document de connaissance et d'aide à la décision qui vise à mieux définir et à agir sur la plus-value que représentent les paysages de vignobles* »²⁶⁸. La synthèse documentaire tient compte des études menées, des politiques d'aménagement et du cahier des charges des deux appellations. Le travail est orienté sur l'analyse du contexte de l'étendue spatiale et sociale du territoire considéré, la définition de clefs de lecture et d'interprétation du paysage, la perception de sa dynamique à l'échelle communale mais également à l'échelle d'unités paysagères identitaires et enfin la prise en compte du paysage dans les pratiques de gestion²⁶⁹.

Pour la démarche Charte de Fontevraud, le diagnostic est organisé en quatre parties. Il suit une triple approche : le recensement de données, un travail de concertation avec les différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire de projet et un relevé de terrain conduit à partir de grilles d'analyse visuelle. Je reviendrai plus en détail sur ces aspects dans les pages qui suivent.

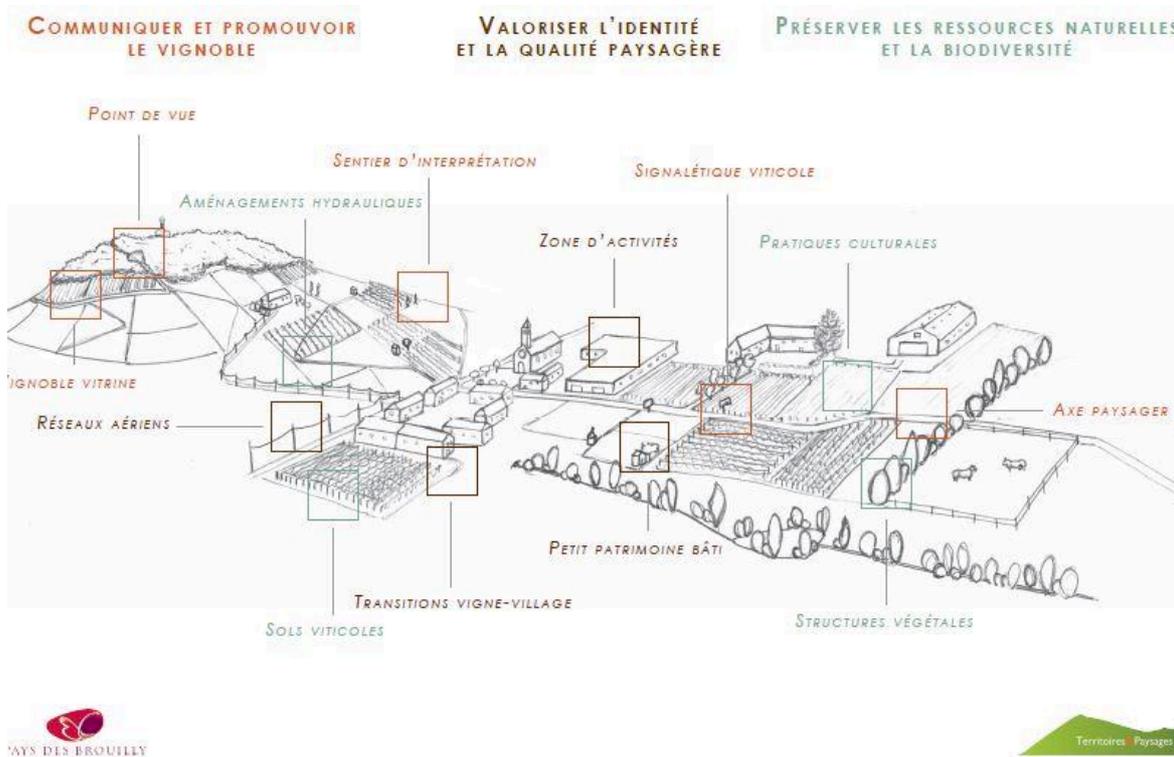
Dans le but d'attirer l'attention du public ciblé, le bureau d'étude va utiliser dans ce travail des images, des schémas (Cf. figure 17), la mise en avant de mots clés, des photomontages avant-après, etc. Les outils utilisés soulignent l'importance et la place de chaque élément qui fabrique le paysage. Cette approche témoigne également de l'inséparabilité des patrimoines ruraux : naturel, paysager, bâti, immatériel et culturel. Dans un paysage agraire, par exemple, le bloc-diagramme représente nécessairement la place du domaine viticole ou de l'exploitation agricole. Ces éléments sont superposés avec d'autres

²⁶⁸ Source : Territoire et Paysage, septembre 2010, *Diagnostic paysager viticole, phase 1 ; Le paysage des Brouilly un théâtre viticole*, Démarche d'adhésion Charte Internationale de Fontevraud, Document consultable en ligne : <http://ita.calameo.com/books/0017777547dd716c2933> . Le diagnostic comporte 49 pages et est organisé en quatre parties. Il suit une triple approche : le recensement de données, un travail de concertation avec les différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire de projet et un relevé de terrain conduit à partir de grilles d'analyse visuelle.

²⁶⁹ J. Chételat, E. Ley, 2002, « Intégration des représentations sociales dans la gestion des paysages jurassiens », in *Cybergeo : European Journal of Geography*[En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 228, mis en ligne le 18 novembre 2002, consulté le 05.02.2015, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/2048> .

informations visuelles importantes, comme le relief, le couvert végétal, le parcellaire, les habitations éparses et les lotissements, le bourg, la route, l'entrée du vignoble etc.

Figure 17. Synthèse des enjeux paysagers Pays des Brouilly ; réalisation « Territoires et Paysages » plan d'action Charte de Fontevraud 2010.



Source : « Territoires et Paysages » inclus dans le diagnostic du Pays des Brouilly, projet d'adhésion Charte de Fontevraud, 2010.

Les professionnels du bureau d'études ont ainsi conçu le diagnostic en tenant compte de la diversité de regards et d'attentions que les acteurs peuvent porter sur le paysage. L'étude a également tenu compte de la diversité de catégories d'acteurs auxquelles elle s'adresse : élus, techniciens, viticulteurs, associations culturelles, érudits locaux, habitants etc. Quant à la schématisation des données, elle permet de mettre l'accent sur les enjeux de façon simple en faisant apparaître une forme de fabrication de « modèles paysagers » sur lesquels on entend travailler. Ainsi, la production de supports visuels réalisés constitue en soi un outil de travail, qui favorise les échanges et les débats entre les acteurs du territoire et les protagonistes du projet de valorisation des paysages du Pays des Brouilly.

a. Un plan d'actions pour la valorisation des paysages à l'échelle du territoire du projet

À l'issue du diagnostic, de mars à août 2010, le cabinet *Territoires et Paysage* a poursuivi son travail d'accompagnement de la démarche initiée par les acteurs du Pays des Brouilly avec l'élaboration d'un plan de gestion. Celui-ci formalise et réunit un ensemble de

stratégies pour la préservation et la valorisation des paysages, qui s'organise thématiquement dans un document unique.

b. Premières formulations pour un travail sur la qualité paysagère

Cette phase de la démarche d'adhésion au label Charte de Fontevraud imagine et présente un premier programme prévisionnel constitué de séries d'actions localisées, dont les objectifs se caractérisent et se déclinent en trois axes structurants et formulés comme suit :

- Communiquer et promouvoir le vignoble ;
- Valoriser l'identité et la qualité paysagère ;
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Le plan d'action permet d'imaginer une palette relativement large d'interventions possibles autour de démarches d'amélioration ou de maintien de la qualité paysagère viticole. Le cabinet d'étude se présente ici comme force de proposition et place au cœur des travaux l'enjeu du soin de l'image et de la qualité que le paysage peut et doit renvoyer aux visiteurs extérieurs à la région. Ainsi, le document est une projection de ce qu'il faut et ce qu'on peut améliorer, et de ce sur quoi il faut travailler pour répondre aux enjeux identifiés. La place accordée aux acteurs et à leur implication apparaît comme essentielle dès l'introduction du document.

Nous pouvons lire qu'il s'agit d'une « *démarche volontaire et partenariale qui cherche à réunir autour d'objectifs communs l'ensemble des acteurs du territoire du Pays des Brouilly* ». Par cette idée, on affirme le désir d'enrôler, d'intéresser et de mobiliser dans ce projet de territoire, à la fois le domaine public et la sphère privée. Cette ambition inscrit la démarche dans un processus de construction d'un projet participatif. De fait, cela suppose que le projet de valorisation des paysages du Pays des Brouilly prend place dans des dynamiques de développement territorial et sera caractérisé par une politique coordonnée.

Les destinataires de cette étude et les porteurs de projets potentiels ont été ainsi répartis en deux grandes familles. D'un côté, les acteurs de la filière avec les viticulteurs et adhérents de l'association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, l'ODG, l'UVB, la chambre d'agriculture etc. De l'autre, les acteurs du territoire et les organismes locaux tels que les communes, les communautés de communes, les associations et les entreprises locales. Pour les seize actions prioritaires dégagées, le cabinet d'étude a dressé un panorama des acteurs susceptibles d'apporter un appui technique, une aide financière, ou d'être des partenaires de la démarche. La diversité des actions suppose que les acteurs énumérés sont en mesure d'agir en fonction du domaine de leurs compétences ou du degré qu'ils peuvent accorder aux projets, et encore des impacts qu'ils peuvent avoir sur le domaine économique, touristique, environnemental ou culturel.

La description du processus d'accompagnement technique et méthodologique de cette adhésion, et aussi le retour sur les moments forts qui ont marqué les différentes étapes de présentation de la démarche aux acteurs du territoire, ont été faits dans le but de montrer

les moyens mobilisés afin de donner du sens à l'objet paysage. Si les étapes qui se sont succédé ont cherché à placer le paysage en objet de l'action publique, à ce stade de la production de sens on était encore loin de l'objet consensuel que l'on imaginait pour un projet fédérateur. Il s'agira d'explorer à présent le passage du stade de « *réception* » du projet-paysage, qui est aux yeux d'Olivier de Sardan « *un processus complexe de construction de sens par le récepteur* »²⁷⁰, au stade de transformation du paysage en objet de négociation.

3. Mise en perspective avec la démarche de valorisation des paysages viticoles à l'échelle du vignoble

Si le plan stratégique *Bolio*, qui concerne le redressement du vignoble beaujolais et dont j'ai déjà évoqué les contours dans le troisième chapitre, prévoit le développement de la promotion et de la commercialisation formulées dans deux actions²⁷¹, il ne prévoit pas cependant des opérations visant à améliorer l'image du Beaujolais et de ses vins. Dans la perspective de remédier à cette lacune en octobre 2011 l'Union des Vignerons du Beaujolais, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône, s'est investie pleinement dans la question paysagère du vignoble. La conception d'une Charte paysagère a permis de positionner cette problématique à l'échelle du vignoble.

L'interprofession a formulé ainsi les objectifs de la démarche : valoriser les vins et l'image du territoire ; développer l'approche œnotouristique et de même l'offre sur le vignoble ; intégrer la viticulture dans les projets d'aménagement du territoire et être force de proposition dans les démarches partenariales et transversales. Je présenterai maintenant la mobilisation et l'exploration du paysage en tant qu'objet pour l'action à l'échelle du vignoble.

a. La construction d'une politique de projets de paysage pour l'ensemble du Beaujolais

En suivant le modèle déployé dans le cadre de la Charte de Fontevraud, la démarche de valorisation des paysages²⁷² a été conduite en deux phases : le diagnostic paysager, puis la constitution d'un guide technique.

Afin d'élucider d'emblée les liens entre les deux projets : Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly et Charte paysagère sur l'ensemble du vignoble beaujolais, il faut mentionner l'opposition immédiate des élus du Pays des Brouilly à l'initiative d'élargissement de la

²⁷⁰ J.-P. Olivier de Sardan, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, éd. Karthala, Paris.

²⁷¹ L'action 17 envisage de structurer un tourisme de terroir promouvant des actions de vente directe et de développement de l'œnotourisme. L'action 18 vise à accompagner les démarches de commercialisation individuelles et/ou collectives.

²⁷² La démarche s'est inscrite dans le PIDA Beaujolais N°3 axe 4 : *Valoriser les terroirs*, action 4.2. : *Valorisation des paysages*.

démarche paysagère et à la labellisation du vignoble, par crainte de l'amalgame et la confusion entre les deux territoires de projet (Brouilly-vignoble). Afin de dépasser une présumée concurrence entre le label déjà obtenu par le Pays des Brouilly, les acteurs ont cherché un consensus en changeant le nom initial du projet par « *Démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais* ». Le terme « *Charte* » n'apparaît pas non plus pour éviter toute confusion avec la Charte de Fontevraud du Pays des Brouilly et la Charte du Pays Beaujolais.

b. Diagnostic : Articulation de différentes échelles spatiales en unités paysagères

Le travail de diagnostic, qui précède l'élaboration du projet de paysage, a été conduit par le même bureau d'études « *Territoires et Paysages* ». La construction du document a mis en avant une nouvelle approche des caractéristiques, du fonctionnement et de l'organisation des paysages viticoles sur des échelles spatiales bien plus importantes. Pour comprendre l'ampleur du travail, il faut dire que le territoire d'étude concerne 90 communes de l'aire d'appellation Beaujolais.

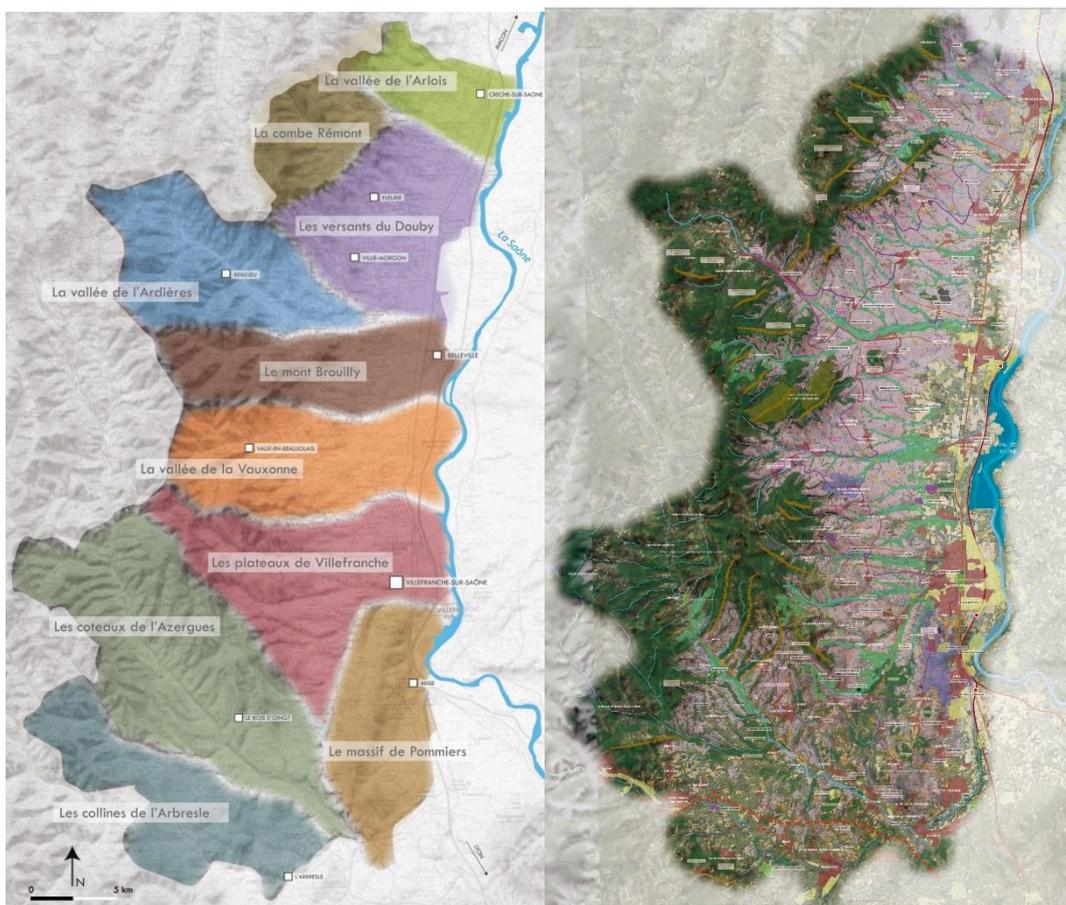
La lecture du socle paysager sur lequel s'étend le vignoble beaujolais a amené l'équipe du cabinet d'étude à distinguer dans un premier temps les composantes paysagères forgées par l'activité viticole, qu'elles soient anciennes ou actuelles, préservées ou abandonnées, en cohérence ou non avec les autres formes d'occupation du sol qui composent le vignoble. L'approche des paysages du Beaujolais a été faite selon ses fondements géographiques (morphologie, occupation du sol, réseau hydrographique etc.). Ensuite ont été mis en relief des particularismes historiques, culturels et sociaux, les éléments remarquables et les éléments qui peuvent nuire à l'appréciation de l'ensemble.

En soi, le travail réalisé a constitué un outil de connaissance des différentes unités paysagères que l'on a défini à des échelles spatiales tout aussi variées. Le maillage imaginé par le cabinet d'étude a fait émerger une trame paysagère d'un vignoble diversifié. Les unités paysagères ne cherchent pas à diviser une aire d'appellation, mais à faire la démonstration de la richesse des différentes structures la composant. Pour pouvoir travailler avec et sur ces unités il a fallu établir un zonage précis. Cet exercice est apparu comme fondamental pour la construction d'unités territoriales, géographiques et symboliques qu'il a fallu faire émerger au-delà de la diversité mais aussi des clivages du vignoble.

Les traits caractéristiques ont été replacés et analysés par unité. Le cabinet d'étude a ainsi défini dix unités paysagères : les collines de l'Arbresle, les coteaux de l'Azergues, le massif de Pommiers, les plateaux de Villefranche, la vallée de la Vauxonne, le mont Brouilly, la vallée de l'Ardières, les versants du Douby, la combe Rémont, la vallée de l'Arlois. Le découpage se rapporte à des entités géographiques et administratives importantes. Ces nouveaux territoires sont potentiellement des territoires de projet dont l'échelle met en lumière le besoin d'un travail en coopération sur des problématiques transversales. Comme dans toute approche préliminaire, il s'agit d'identification

« d'unités » qui ne font pas encore sens. Le travail de traduction des enjeux revient au processus de médiation. Quant à l'enjeu de l'appropriation, il est aussi important que la mise en action des projets.

Carte 12. Les Dix unités paysagères identifiés en Beaujolais par le cabinet « Territoires et Paysages ».



Source : Unités définies dans le Diagnostic de la Démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais, juillet 2012, p. 28.

L'interprétation des paysages viticoles du Beaujolais a organisé le second temps des travaux sur l'analyse et l'identification des dynamiques en cours, des tendances d'évolution perceptibles et propres à chaque entité paysagère du vignoble. Au cœur du travail de diagnostic, les enjeux principaux de chaque échelle spatiale distinguée ont été mis en évidence au sein même des grands ensembles. Différents outils ont été mobilisés dans des fiches-synthèses afin de refléter ces réalités : cartes, illustrations, blocs diagrammes, photographies²⁷³.

²⁷³ Le diagnostic paysager peut être consulté en ligne : <http://fr.calameo.com/books/0017777547dd716c2933>.

Figure 18. Fiche thématique de l'unité paysagère de la vallée de la Vauxonne.



Source : Document de diagnostic de la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais, « Territoires et Paysages », p.58.

Cette fiche thématique permet de saisir visuellement différentes dimensions de l'unité désignée : avant tout l'importance du territoire de projet, et implicitement la nature hétérogène des problématiques, le territoire s'étendant des pentes des monts du Beaujolais à la plaine. Deux appellations sont également concernées : Beaujolais et Beaujolais Villages, qui représentent des spécificités et des enjeux propres. Cependant, la formalisation d'une unité de paysage pousse les acteurs à appréhender cette spatialité dans une nouvelle perspective. Le paysage porte ici le rôle de médiateur, introduisant à portée de vue et de dialogue des évidences dont les différents protagonistes du territoire peuvent se saisir au nom de l'intérêt commun. Mais le paysage devient également source d'oppositions et de tensions pour lesquels il appartient au médiateur de régulariser les écarts et de positionner une gouvernance consensuelle.

La transversalité des approches est saisissable à la lecture des actions paysagères envisagées. Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : les enjeux de protection et de préservation, les enjeux de valorisation et de création, les enjeux de réhabilitation.

Figure 19. Référentiel d'enjeux pour la mise en valeur des territoires et terroirs viticoles.

Enjeux de protection et de préservation	Enjeux de valorisation et de la création	Enjeux de réhabilitation
<ul style="list-style-type: none"> -Préservation des vignobles vitrines : écrin des villages perchés, villages de coteau, domaines ; -Amélioration des zones d'interface vigne/végétation : bois, ripisylves, bosquets etc. -Entretien du petit patrimoine bâti dans le vignoble : cadoles, murets etc. ; -Intégration des aménagements hydrauliques viticoles : fossés, rigoles, exutoires etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en scène des entrées d'appellation : panneaux, bornes, etc. ; - Equipement des points de vue sur le vignoble ; - Mise en valeur de l'architecture des caves viticoles et de leurs abords : caves coopératives, châteaux, domaines ; - Aménagement d'axes de découvertes : route des vins, axe remarquable ; - Balisage de sentiers viticoles ; - Harmonisation de la signalétique viticole : des domaines, de l'appellation, de la route des vins ; - Accompagnement des liens entre le vignoble et le village : parcours pédestres. - Harmonisation du balisage : matière (bois, fer), couleur (blanche, marron). 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des zones d'interface vigne/village : entrées de villages ; - Réduction des impacts des infrastructures : lignes THT, réseau téléphone, routes et nouvelles autoroutes ; - Atténuation des points noirs paysagers : zones d'activités, hangars, industries ; - Réhabilitation des friches agricoles.

Source : document de présentation de la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais devant le comité technique en date du 14 mai 2012, p. 15.

La présentation du diagnostic et sa validation ont eu lieu devant un Comité de Suivi le 26 juin 2012. La composition de ce dernier a été réfléchi afin de regrouper le plus grand nombre possible d'acteurs du territoire : maires et élus municipaux et communautaires, organisations professionnelles de la filière, acteurs du tourisme, administrations, chambres consulaires etc.).

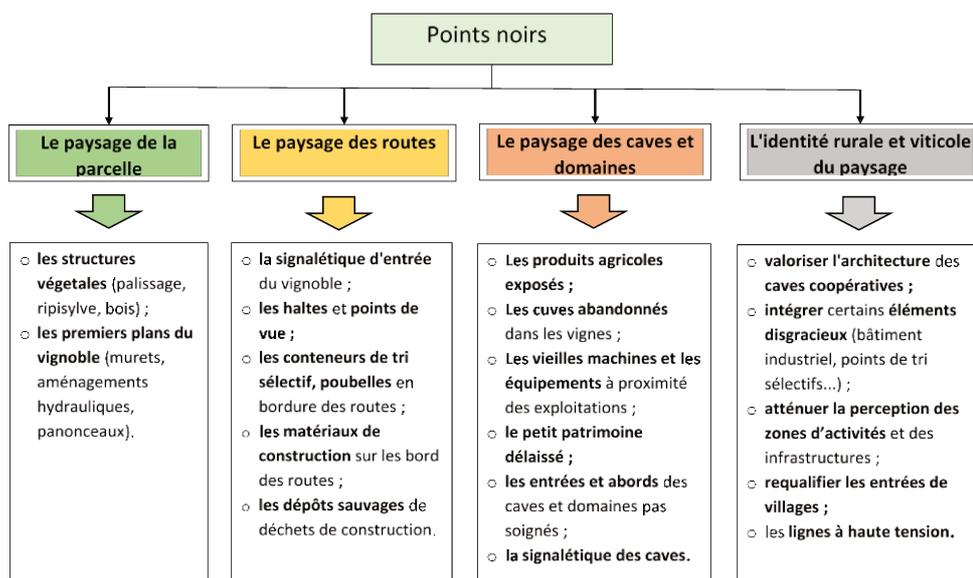
La présentation du diagnostic paysager a eu pour but de diffuser l'expertise et l'appréciation du paysage qui vient de l'extérieur. Cela permet tout d'abord une prise de conscience d'un regard qui vient d'ailleurs ; dans un deuxième temps, d'accueillir des suggestions pour un schéma de développement qui va mobiliser des ressources et va

travailler sur des problématiques sur lesquelles les acteurs n'ont pas encore forcément travaillé. C'est aussi la proposition d'une réflexion collective dans le cadre d'un projet de territoire. Plus tard, les perspectives de mise en route d'un projet se révéleront possibles en fonction du degré d'appropriation et de sensibilité des parties prenantes. Nous pouvons en effet imaginer la difficulté de l'accompagnement d'un schéma de développement dans lequel s'entremêlent différents modèles culturels, sociétaux et politiques. À ce stade du travail, pour moi et mes collègues de l'UVB, cet objectif de mise en dynamique était encore à atteindre.

c. Pour un guide des bonnes pratiques

Dans la continuité du travail de diagnostic territorial, des commissions thématiques, appelées encore ateliers vigneron, ont été créées, composés de viticulteurs et d'élus locaux désireux de participer à la mise en place de projets paysage. Le recoupement et la mise en commun des problématiques propres aux différents acteurs ont mis en évidence le besoin de disposer d'un document qui s'apparente à un guide de bonnes pratiques. Ce dernier avait été imaginé dans le but de proposer des orientations techniques mais aussi des parties prenantes ressources pour des actions financièrement viables d'une gestion quotidienne des paysages.

Figure 20. Présentation des axes principaux pour l'action dans le cadre de la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais.



Source : schémas de synthèse réalisée à partir du document du Guide des Bonnes pratiques du Beaujolais, p. 6, Anna-Maria Yordanova, Olga Chorna, avril 2013.

Le document devait être élaboré dans le sens d'un manuel permettant d'identifier clairement les structures et services compétents auxquels le porteur de projet peut faire appel pour bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement cohérents. La systématisation des problématiques paysagères a permis aux acteurs de se situer dans telle ou telle situation et d'envisager des démarches adéquates. Une approche séquentielle et consécutive a été faite par le cabinet d'étude des points noirs²⁷⁴ paysagers. Les problématiques ont été traitées selon quatre échelles : le vignoble, la route, la parcelle et le domaine, ce qui implique à la fois le domaine public et privé.

À partir de cette approche structurante, la coordination de nouvelles étapes de la démarche a reposé sur la mise en place et l'animation d'un nouveau processus de concertation avec les acteurs locaux, par commune, par unité paysagère et communauté de communes. La dynamique de concertation s'est avérée à la fois similaire à celle déployée pour la Charte de Fontevraud et différente, car la démarche concerne des territoires de projets bien plus vastes.

²⁷⁴ Nous appelons « *points noirs* » les éléments disgracieux dans le paysage.

Conclusion du chapitre

Conscients des nouveaux axes de développement du vignoble que les acteurs se devaient d'entreprendre, conscients des effets négatifs provoqués par une très longue hégémonie des vins nouveaux qui ont détérioré l'image des vins de terroir et de garde, les viticulteurs des AOC Brouilly et Côte de Brouilly ont choisi de procéder à une forme de revendication territoriale de la qualité par le paysage.

Le projet d'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte paysagère est une démarche ascendante originale qui a permis l'établissement « [d'] une entité socio-économique construite [sur] un espace abstrait de coopération entre différents acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des processus de création de ressources ou des ressources particulières et des solutions inédites »²⁷⁵. Ce qui veut aussi dire que le désir de revaloriser les deux aires d'appellation a révélé de nouveaux objets, tels le paysage et le patrimoine, pour l'engagement et pour l'action au nom de l'intérêt collectif. Car, « c'est à travers ce processus de spécification, par lequel les acteurs énoncent des valeurs, des enjeux et des intentions en lien avec le paysage, que celui-ci devient objet d'une construction sociale (ou collective) et acquiert un statut de ressource territoriale »²⁷⁶. Dans cette perspective, la démarche d'adhésion témoigne de cette construction de sens qui suppose l'existence d'une représentation partagée de ce qui « fait paysage » et « d'une démarche projective et raisonnée à partir de laquelle une société locale identifie des potentialités identitaires »²⁷⁷.

Ainsi, la démarche d'obtention du label Charte de Fontevraud a impliqué une reconfiguration des relations entre les acteurs autour des paysages viticoles. La mise en place de cette démarche territoriale a pour conséquence d'associer des acteurs à la réflexion et à l'action concrète au profit de l'avenir de la filière vitivinicole en Beaujolais.

Interactive, la charte paysagère cherche à constituer une nouvelle forme de dialogue par l'intermédiaire du paysage et à renouer des relations entre « le monde agricole et les collectivités territoriales nouvelles »²⁷⁸ à travers le déploiement et la dynamisation d'une ressource commune aux deux entités. La démarche de valorisation des paysages viticoles du Pays des Brouilly et le travail de définition des enjeux paysagers locaux ont révélé une nouvelle approche du territoire et une nouvelle forme de réflexivité qui prend en compte la demande sociale, ainsi que « la capacité d'un territoire à mobiliser la créativité

²⁷⁵ B. Pecqueur, 2000, *Le développement local : pour une économie des territoires*, Syros, Paris, p.15 ; Gibert H., 2010, 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2, p. 27.

²⁷⁶ V. Peyrache-Gadeau, L. Perron, 2010, *op.cit.*, p.3.

²⁷⁷ *Ibid.*, p.4.

²⁷⁸ C. Praly, 2012. « La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales. L'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône », in *Montagnes Méditerranéennes*, 2012, n°25, pp. 84-93.

individuelle et collective »²⁷⁹. La coopération entre le secteur public et privé est également une forme de réflexivité territoriale.

La description du processus d'accompagnement technique et méthodologique de cette adhésion et le retour sur les moments forts qui ont marqué les différentes étapes de présentation de la démarche aux acteurs du territoire, ont été faits dans le but de montrer les moyens mobilisés afin de donner du sens à l'objet paysage. Si les étapes qui se sont succédé ont cherché à placer le paysage en objet de l'action publique, à ce stade de la production de sens on était encore loin de l'objet consensuel que l'on imaginait pour un projet fédérateur. Il s'agira d'explorer à présent le passage du stade de « *réception* » du projet-paysage, qui est aux yeux d'Olivier de Sardan « *un processus complexe de construction de sens par le récepteur* »²⁸⁰, au stade de transformation du paysage en objet de négociation.

Dans les chapitres qui suivent, je me propose de retracer les étapes de mise en place et d'activation du label par le projet de paysage que j'ai pu conduire. Ces expériences constituent l'essence même du travail de recherche. Le déclenchement des dynamiques opérationnelles s'est fait à partir d'une arène au sein de laquelle agissaient et interagissaient des acteurs mobilisant des représentations différentes et complémentaires. La conduite des deux projets qui m'ont été confiés – la Charte de Fontevraud et la démarche de valorisation des paysages- m'ont permis d'expérimenter des situations, des outils et des processus de médiation complètement différents. Processus que je m'efforce de présenter dans le chapitre suivant.

²⁷⁹ E. Fagnoni, 2013, « Patrimoine versus mondialisation ? », in *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53/ 3-4|2013, mis en ligne le 02 juillet 2014, consulté le 14 février 2017. URL : <http://journals.openedition.org/rge/5048>, p 9.

²⁸⁰ J. P. Olivier de Sardan, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, éd. Karthala, Paris.

Chapitre 5. Activités et réalisations ou comment gérer un monde de projets

Il me paraît nécessaire de présenter les conditions et le contexte dans lesquelles la présente recherche-appliquée s'est déroulée, ainsi que d'évoquer ma place en tant que coordinatrice et médiatrice d'un projet original et d'une collaboration parfois périlleuse. Les sciences sociales portent une forte attention à la teneur réflexive de l'objet traité, elles sont attentives aux motivations du chercheur mais aussi à la place que ce dernier a tenue sur le terrain tout autant qu'à celle que les acteurs lui ont attribuée. Revenir sur les difficultés rencontrées lors de la mission suppose de rendre compte des limites du travail, notamment en précisant la place qui m'a été assignée.

I. Cadres et contextes de la recherche commanditée : la place du chercheur-acteur au cœur d'espaces de dialogue, de négociation et d'ingénierie territoriale

Les recherches commanditées impliquent une construction méthodologique et théorique des approches. Parmi les conditions déterminantes, figure la durée de réalisation souvent relative à la durée d'un projet. Dans le cadre d'une thèse CIFRE, cette condition de temporalité et aussi d'objectif à atteindre interpelle sur « *les limites de la recherche par projet [ou de la] recherche par objectif* »²⁸¹. Une autre difficulté des thèses CIFRE consiste à concilier les attentes des commanditaires (fortement orientées) avec les exigences scientifiques qui supposent de l'objectivité. Ainsi, la recherche commanditée et financée par un organisme extérieur au monde universitaire a-t-elle une incidence sur les finalités et la pratique même de la recherche ? Qu'est-ce que travailler finalement en thèse CIFRE auprès d'un opérateur comme l'UVB et une AOC, et comment fait-on le lien entre une activité professionnelle et une thèse ?

Le statut du chercheur dans un contexte de recherches commanditées s'inscrit depuis les dernières décennies dans de nouvelles configurations. Celles-ci se manifestent par une complexification de la place et du statut du chercheur en sciences sociales. Ces fonctions de polyvalence, par exemple, sont relatées par Olivier Givre²⁸² dans « Pluralité des acteurs et position(s) du chercheur », où l'auteur décrit les chercheurs et les nouvelles attributions que ces derniers cumulent à savoir : « *valorisateur-évaluateur* », « *enquêteur-chercheur* », « *diffuseur-promoteur* », et j'ajouterais « *médiateur-traducteur* ». Ces dénominations obligent à repenser la place et la situation traditionnellement occupées par l'ethnologue ou

²⁸¹ Dominique Trouche, Caroline Courbières, 2015 « La recherche sur projet en sciences humaines et sociales : lieux, stratégies et contenus », dans *Sciences de la société*, n° 93, p. 6, consulté le 20 mars 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sds/2284>.

²⁸² S. Antonov, O. Givre, 2006, Pluralité des acteurs et position(s) du chercheur, in *Patrimoine, tourisme, dynamique sociale : étude comparative des nouveaux usages en Europe*, Rapport scientifique, Agence Française de la Francophonie, Lyon, pp 26-31.

le chercheur en sciences sociales, c'est-à-dire celles de l'observateur extérieur à un monde qui se fait sans lui.

La présentation des différentes postures que j'ai pu expérimenter dans le projet en tant que coordinatrice, médiatrice et chercheuse, mais aussi prescriptrice de valeurs paysagères, permet d'illustrer mon rôle à la fois de vecteur et de créateur de cadre. Un cadre dans lequel j'ai fait émerger un patrimoine, j'ai fait émerger de la valeur et j'ai dû les défendre. Dans ce processus, on devient soi-même un acteur en mobilisant des objets qui existent sans nous, et on crée aussi des configurations qui n'existeraient pas sans nous. Cette deuxième partie de la thèse est consacrée à la description relativement détaillée des composantes d'une dynamique qui a mis en route l'opérationnalité d'un projet de paysage et a défini ma posture professionnelle. Mais auparavant, et afin d'introduire les contours de la commande, je souhaite revenir dans un premier temps sur mon parcours universitaire, qui a déterminé les orientations thématiques de mes travaux de recherche. Dans un deuxième temps, j'aborderai le moment où j'avais présenté ma candidature pour le poste d'animatrice de la démarche Charte de Fontevraud, un an et demi avant d'obtenir la bourse CIFRE.

1. Volonté de « faire-ensemble » ou la fragile légitimité à atteindre parmi une pluralité d'acteurs

a. Parcours universitaire et premières expériences inscrites dans des processus de développement local

Titulaire d'une licence ainsi que d'un Master 1 en Anthropologie, c'est très tôt que je me suis intéressée à l'anthropologie appliquée au développement local, qui suppose une approche tournée vers la recherche-action. Une première possibilité de réaliser un stage de six mois dans le cadre du Master 1 au sein de la Ville de Lyon m'a permis d'acquérir une vision concrète des processus de mise en place de projets de développement orientés sur la thématique de la démocratie participative. J'ai poursuivi ensuite mes études dans le cadre d'un master professionnalisant en sociologie appliquée au développement local.

Le choix de réaliser mon stage de fin d'études en Beaujolais m'a offert l'opportunité de travailler pour la première fois dans la région. Plus concrètement, il s'est agi de la conception d'un nouveau produit touristique pour la valorisation du patrimoine viticole sur une « commune-test ». L'idée du projet est née au sein du caveau de dégustation du Cru Régnié soucieux de la valorisation du territoire et de la diversification de l'offre touristique et culturelle de la commune. Cette initiative avait été ensuite portée par la commission municipale Tourisme, Patrimoines et Paysages de la commune de Régnié-Durette, reprise par la suite par la commission Patrimoine et Paysages de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu. C'est le soutien de la Communauté de Communes qui a permis la mise en place d'une étude dans le cadre d'une mission de stage.

La commande avait été orientée selon deux axes. Le premier consistait à mettre en place un circuit d'interprétation construit sur des thèmes fortement identitaires, tout en prélevant

dans le paysage divers éléments pour les constituer en un ensemble signifiant. La sensibilisation de la population et des touristes à la préservation du patrimoine vernaculaire, de la transmission de la mémoire collective et des savoir-faire locaux constituait un enjeu fort pour les commanditaires. Dans un deuxième temps, je devais concevoir et proposer une base méthodologique commune pour la « fabrication » d'autres circuits d'interprétations sur le territoire de la communauté de communes.

Le travail autour de la mise en place du sentier d'interprétation des paysages et du patrimoine a souligné que la qualité de l'action patrimoniale suppose la participation effective des habitants. Ainsi, la partie innovante du projet s'est jouée sur l'approche non standardisée du processus d'élaboration du circuit et plus particulièrement sur la mobilisation de la population. La démarche a privilégié le partage et la prise en compte de la parole des habitants qui ont activement participé à la co-production du récit en faisant apparaître une identité collective. D'autre part, la singularité de la mission a été la relative liberté dans la constitution de la méthodologie de travail ainsi que l'approche du terrain. Cette indépendance m'a permis de procéder à une immersion sur le terrain propre à l'approche ethnologique et sensible de la région. De plus, je me suis servie du temps de travail autour du parcours en tant qu'outil de médiation.

Grâce à la (re)découverte des richesses patrimoniales des lieux par les habitants mêmes, le travail de partage et de réappropriation a engendré un nouvel espace de dialogue entre les habitants d'une même commune. J'ai ainsi animé un groupe de travail composé d'habitants anciens et nouveaux, de viticulteurs, d'élus, d'accueillants et de professionnels du tourisme.

À la fin des six mois de travail, ce même groupe de travail s'est constitué en association 1901 « *Itinéraires, paysages et patrimoine* » qui a souhaité poursuivre l'expérience et la conduite d'autres projets culturels. Le stage a été prolongé avec le soutien des municipalités de Régnié-Durette et de Villié-Morgon par la création d'un poste de chargée de mission dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. L'objectif de la nouvelle commande était de tester la reproductibilité de la méthodologie déjà déployée sur Régnié-Durette. Le processus de patrimonialisation dans les deux études de cas a révélé que les itinéraires thématiques ne pouvaient pas être envisagés comme des produits universels. De plus, les démarches de patrimonialisation ont mis en relief certains conflits ou tensions entre les acteurs. Cette problématique a fait émerger la question de la place de la gouvernance et du jeu d'acteurs dans la réussite des projets.

b. Prise en charge de la mission de coordination d'un projet de paysage

Fort de mon expérience au sein de communes voisines de la colline du Mont Brouilly j'ai postulé pour un projet dont l'objet, à savoir le paysage, m'était complètement inconnu. Après avoir appréhendé les documents produits dans le cadre de la démarche d'adhésion du territoire au label Charte de Fontevraud, j'ai rencontré le président de l'association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, ainsi que le président du caveau de dégustation l'Espace des Brouilly. Loin d'un cadre d'entretien rigide, institutionnel ou normatif, les deux dirigeants avaient une idée très précise de la manière dont le projet devait se construire. Le

projet de paysage avait été imaginé dans l'optique de valoriser l'identité des deux AOC, Brouilly et Côte de Brouilly, à partir de cette ressource très peu mise en avant dans le passé.

Au-delà de l'idée de renforcer l'image des AOC, la question de l'appropriation de cet outil par les producteurs tenait une place essentielle dans les propos des deux présidents. Les viticulteurs souhaitaient favoriser une démarche collective qui implique les viticulteurs et les habitants du territoire. Avant tout vigneron, les deux hommes ont insisté sur l'importance et la nécessité de convaincre, et de faire adhérer le plus grand nombre de viticulteurs à la démarche. Il m'a fallu un mois pour prendre conscience que l'appropriation du projet devait avant tout légitimer l'engagement de l'association dans et pour la valorisation des paysages et du patrimoine.

En ce qui concerne mes fonctions éventuelles, il m'a été demandé d'être force de proposition et d'alimenter les réflexions tout en donnant de la chair à la démarche par des actions simples et proches du viticulteur. Les deux hommes m'ont fait comprendre que le poste demandait un savoir-faire et un savoir-être en termes de coordination et d'animation. Lors des deux entretiens d'embauche successifs, je me suis sentie en confiance, même si je ne pensais pas avoir l'expérience suffisante pour gérer un projet de cette envergure. Sortie tout juste des bancs de l'université, j'avais seulement une courte mais riche expérience d'un an dans la même région me permettant d'avancer des arguments et des idées sur la manière d'envisager le travail avec les habitants. L'idée de proximité à avoir et à créer avec les viticulteurs semblait être en effet un objectif essentiel pour les commanditaires.

D'autres éléments m'ont été spécifiés lors de ces premiers entretiens, comme l'absence d'un budget d'investissement, ce qui supposait la nécessité de chercher des opportunités financières et des partenariats publics et privés ainsi que des solutions alternatives pour la réalisation des projets. Quant au travail autour de la concrétisation du plan-paysage, les documents produits par le cabinet d'étude « *Territoires et Paysages* » devaient être mon fil conducteur. L'application des suggestions mises en avant par le bureau d'audit semblait chose simple pour mes employeurs. Ainsi, motivée par la mission et sa nature novatrice autant qu'audacieuse, j'ai obtenu un premier contrat de six mois, mon statut étant celui d'une simple employée.

Mon contrat a démarré 20 jours avant la signature de la Charte de Fontevraud le 24 septembre 2011. Se trouver dans le vif du sujet aussi rapidement représentait un « *baptême du feu* ». En très peu de temps, j'ai dû faire la connaissance des viticulteurs, coordonner la logistique et les préparatifs de la journée, contacter et relancer une multitude d'acteurs qui m'étaient alors inconnus. Formalités administratives, échanges de courriels officiels, avant et après l'événement du 24 septembre 2011, ont rythmé mes premières semaines de travail. Afin de préparer la bonne reprise du dossier et de me transmettre les principaux enjeux du projet, un « *tuilage* » de trois mois était envisagé avec le bureau d'études. La connaissance des dossiers accompagnant la démarche d'adhésion m'a permis d'identifier les axes

majeurs, les instances et les partenaires prêts à s'impliquer de près ou de loin dans ce projet de territoire, avec lesquels il fallait dorénavant composer²⁸³.

c. Négocier et affirmer sa place

Afin de renforcer les liens avec le terrain et les producteurs, il a été décidé, notamment par les élus, lors de la mise en place de mon poste d'animateur de la Charte de Fontevraud, de placer mon bureau de travail au sein de l'Espace des Brouilly²⁸⁴, situé dans la commune de Saint-Lager, à l'ouest de Belleville : je pouvais ainsi être identifiée rapidement et assurer une proximité au plus près des viticulteurs.

Mon lieu de travail a trouvé place au sein de cet espace de manière très improvisée : derrière une étagère de présentation des produits du terroir, sous une cuve en bois classée aux Monuments historiques. Mes premières rencontres avec « *les locaux* » ont été faites avec les adhérents du cuvage, ceux de l'association des producteurs, ainsi que les habitués de la boutique et les habitants des villages. Le fait de situer mon bureau au sein de cet espace participait donc à une stratégie d'insertion. Dans cette phase d'immersion, il m'a fallu défendre à la fois mon statut d'étrangère (à la région et au pays, du fait de mes origines bulgares), ainsi que mon utilité professionnelle en lien avec le paysage : deux entités « *exotiques* » qui devaient trouver désormais leur place dans les logiques pragmatiques des viticulteurs.

Durant les quatre ans, il n'a pas été simple, comme je l'ai déjà évoqué, de justifier mon poste dédié au paysage. Le fait que j'aie décroché une bourse CIFRE a déplacé le poids de la balance, dans la mesure où l'Etat a contribué largement au financement de ma rémunération. Les réticences ont été manifestes dès mon apparition au sein du caveau des Brouilly, où de nombreux viticulteurs s'efforçaient ouvertement d'ignorer ma présence. Aux yeux des viticulteurs, la légitimation de mon poste en tant que professionnelle du paysage dépendait des résultats concrètement atteints et des actions effectivement mises en place.

Les premiers temps informels dédiés à la connaissance du terrain et des acteurs se firent derrière le comptoir : en animant des dégustations pour des visiteurs et des clients, et en participant aux manifestations du cuvage et de l'association des producteurs des Crus Brouilly. Cette forme de « *mise en scène quotidienne* » favorisa les premiers contacts et mon introduction auprès des habitués des lieux. Produisant de la connaissance dans un bureau, je faisais aussi partie de l'objet de recherche. En effet, je savais pertinemment que

²⁸³ Cf. Annexe 14 : Extrait article « *Anna-Maria Yordanova : mission Fontevraud* » du 23 août 2011.

²⁸⁴ L'Espace des Brouilly est un lieu vivant aux multiples usages et fonctions. Ouvert tout au long de l'année, il accueille une boutique de promotion, c'est la vitrine des deux Crus. Il est très fréquenté car il héberge aussi des réunions associatives ainsi que des événements ponctuels (dégustations). C'est ici que les viticulteurs trouvent des informations utiles, se renseignent sur les actualités professionnelles, achètent le matériel de promotion et de communication vendu par l'Interprofession.

ma fonction était observée et critiquée. Le chercheur inscrit dans l'action se trouve alors dans une double position, celle de l'observateur et de l'observé, puisque lui-même prend part à l'action. En même temps qu'il cherche à saisir les rouages qui conduisent à la définition d'un projet de paysage, il est lui-même sommé de s'exprimer sur le sujet. Raison de plus pour aller davantage à la rencontre des acteurs : se faire connaître, se faire accepter et gagner la confiance des différentes catégories d'acteurs (élus, professionnels, viticulteurs, habitants), accroître les occasions d'apparition et de participation à la vie du vignoble. La succession de situations et de moments formels et informels auxquels j'ai pris part caractérise cette quête de légitimité à laquelle j'ai été confrontée.

Parallèlement à la coordination Fontevraud, une autre démarche m'a été confiée par l'Union des Vignerons du Beaujolais, en lien avec l'élargissement de l'adhésion à la Charte à l'échelle du vignoble. En tenant compte des dynamiques à l'œuvre sur l'ensemble du vignoble, l'objectif principal de ma mission était de proposer des outils de médiation et d'animation à déployer entre la filière vitivinicole, les agriculteurs, les OPA et les habitants. C'est ainsi que les deux démarches ont déterminé l'objet d'étude qui m'a permis d'obtenir la bourse de thèse CIFRE.

Le contexte d'immersion au cœur du syndicat historique était, quant à lui, complètement différent, mais très complémentaire de la première mission. Mon espace de travail était situé dans les locaux de l'UVB, au cœur des bâtiments du 210²⁸⁵, à Villefranche-sur-Saône en Beaujolais. La teneur institutionnelle et officielle des lieux, ponctués de convivialité, a été également un univers essentiel à découvrir. Mon spectre de participation à la vie de la filière a été largement élargi.

2. Variation de l'implication : la déclinaison des formes de médiation

La première phase de la démarche relative à l'adhésion a constitué un cadre rigide de gouvernance et un réseau qui n'était pas encore opérationnel. Lors de l'étape ultérieure, dédié à la mise en œuvre des projets, l'objectif de ne pas démultiplier les actions mais de travailler sur des synergies communes et concomitantes s'est imposé comme fil conducteur. Il s'agissait d'entrevoir des opportunités pour créer des passerelles entre le secteur public et privé, mais aussi entre les dispositifs existants. J'ai cherché à élaborer un réseau d'acteurs-ressources pour la structuration de la démarche. Au sein de ce réseau, j'ai voulu tisser des liens « *inter-catégoriels* » afin d'explorer la complémentarité des différentes compétences des acteurs et de conduire l'action dans une logique de laboratoire. Si l'un des enjeux de la Charte paysagère était de « *passer des images*

²⁸⁵ Toutes les organisations professionnelles du monde viticole du Beaujolais sont regroupées géographiquement à Villefranche-sur-Saône. Ce « poste de commandement » de la filière est situé 210, boulevard Victor Vermorel d'où son nom : le « 210 en Beaujolais ». Depuis 1961, y sont installés les organismes institutionnels tels que la Chambre d'Agriculture, le Comité de Développement, la SICAREX, l'Inter Beaujolais, l'Union des Vignerons du Beaujolais, les douanes, la Section viticole de la FDSEA, la Fédération des Caves Coopératives du Beaujolais et du Lyonnais, la gestion du CIBAS et de la Maison des Beaujolais.

souhaitées à la réalité matérielle et sociale »²⁸⁶, mon objectif a été de franchir l'étape de la planification documentaire et de passer à l'opérationnel en passant par la fédération de différents types d'acteurs (public-privé) et l'engagement d'un dialogue profitable à une démarche de valorisation des paysages.

Le temps accordé aux deux missions qui m'ont été confiées a été inégalement réparti. Les deux premières années ont été consacrées en grande partie à la coordination du projet Charte de Fontevraud conduit sur les six communes du Pays des Brouilly. Toutefois, dès le début de la mission, je devais m'inscrire dans une réalité territoriale dont il me fallait au préalable comprendre les enjeux. L'appropriation de ces derniers passe par la saisie des limites d'un espace vécu et rêvé.

Pour cela, la prise en compte du contexte dans lequel mon projet devait évoluer s'est faite par la prise de connaissance des différents dispositifs institutionnels déjà en œuvre : les plans de développement du territoire et de la filière, les plans de gestion, les chartes, les diagnostics, les études, les cahiers des charges, les dossiers internes à la structure, les rapports, les délibérations, les circulaires et les fiches projets. L'analyse des différentes données qualitatives et quantitatives avec lesquelles l'animateur doit composer et bâtir un cadre d'action collective constitue une étape essentielle de la coordination. Ce sont également les conditions pour mettre en place une médiation efficace.

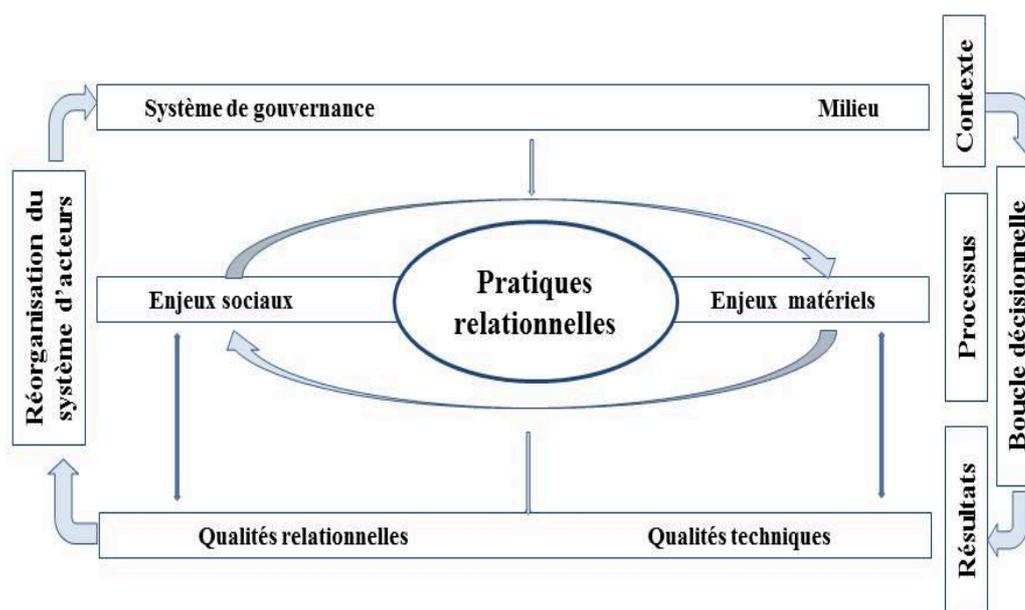
a. Appréhension des processus et des enjeux inscrits dans la gouvernance de la filière à travers la participation aux projets territoriaux

Dès la prise en main de mon poste, il m'a fallu appréhender au préalable les facteurs et les chaînes causales des relations entre les acteurs et des éléments matériels, symboliques et sociaux déterminant le contexte au sein duquel devait évoluer le projet (Cf. figure n°21).

Le schéma ci-dessous matérialise le cheminement de l'analyse, et organise l'ordonnancement de la réalité sociale et politique du terrain ainsi qu'une intentionnalité collective. Or, la transversalité de l'expérience paysagère détermine une réalité partagée du territoire. Cette phase d'observation demeure fondamentale pour la mise en place et l'organisation du système d'acteurs au sein duquel va évoluer la démarche. Ce travail permet également de réadapter les objectifs propres à la gouvernance du projet et d'ajuster la boucle décisionnelle tout au long du processus de coordination.

²⁸⁶ Y. Michelin, L. Ménadier, 2012, *op. cit.*, p. 87.

Figure 21. Analyse du contexte de réflexion et d'action.



Source : reprise du schéma de Richard Raymond²⁸⁷, réalisation Anna-Maria Yordanova.

Extérieure au territoire, j'ai tenté d'apporter un regard neuf à la définition du « *bien commun local* »²⁸⁸. Ma position de médiateur m'a placée entre deux mondes, celui de la recherche et celui de l'action, ma fonction étant d'unir ces deux réalités. Comme le souligne la sociologue Catherine Tourrilhes, « est désigné comme "médiateur" celui qui possède la double qualification d'être à la fois les deux pôles à relier »²⁸⁹. Dans le cadre

²⁸⁷ Source : littérature grise, cours ISARA, intervenant Richard Raymond : « L'apprentissage collectif : apprendre ensemble pour gérer ensemble ».

²⁸⁸ E. Doidy, 2003, « L'espace public en contexte : concertation et médiation en milieu rural », in Claudia Barril, Marion Carrel, Juan Carlos Guerrero et Alicia Marquez (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, L'Harmattan, Paris, p. 64

²⁸⁹ C. Tourrilhes, 2008, « La médiation, innovation sociale ou nouveau mode de régulation ? Vers des espaces tiers de socialisation », in *Pensée plurielle*, 2008/2, n°18, p. 111, en ligne : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2008-2-page-109.htm>, consulté le 13.08.2015.

de la mise en place de projets de paysage, j'ai cherché à mettre en relief l'existence d'intérêts communs autour de l'aménité paysagère et à faciliter ainsi l'instauration d'un dialogue multi-acteurs.

Le tableau ci-dessous réunit les différentes étapes de la médiation que Yannick Sencébé associe à un processus de traduction. En effet, cette schématisation me permet de hiérarchiser et de répartir les trois principales phases de coordination du projet de paysage à travers le prisme des trois modèles de la médiation-traduction proposés par la sociologue.

Figure 22. Les fonctions du médiateur-traducteur.

Type de traduction	Inventaire des interventions qui " font avancer les choses "
Traduction scientifique : du milieu vers les acteurs	" faire parler le milieu " → expertises et diffusion
	" faire parler les interactions " milieu - acteurs → dialogue et restitution
	Rendre compréhensible ce qui pourrait arriver en fonction de ce que font ou feront les acteurs et le milieu → prospective
Traduction croisée : des acteurs les uns vers les autres	Médiation miroir
	Médiation passerelle
	Médiation-animation : faciliter le dialogue et la construction d'accords
Traduction opérationnelle et institutionnelle : des acteurs locaux vers des actions et institutions	A partir des discussions, introduire des propositions de solution ou critères de choix → aide à la décision
	Traduire les solutions retenues en action et projets collectifs → appui technique et ingénierie de projets
	Traduire les solutions retenues en organisations, règles, directives → ingénierie institutionnelle

Source : restitution Yannick Sencébé d'après Beuret J. E., 2006, *La conduite de la concertation*.

En reprenant le tableau, je retrouve le déroulement de la démarche par phases qui suivent et réunissent successivement les trois types de médiation proposés par Yannick Sencébé.

b. La traduction scientifique du milieu vers les acteurs

Cette étape du projet de paysage peut correspondre à la phase de structuration de la démarche autour de trois axes : les expertises, les interactions et les prospectives. Le niveau d'expertise scientifique correspond, en effet, à la phase d'élaboration de diagnostics et d'études paysagères réalisés par des professionnels spécialisés dans le domaine et qui ont procédé à l'orientation de la lecture du paysage et à la structuration d'une stratégie de projet de développement. Ainsi, entre mai 2009 et mars 2010, le cabinet d'étude

« *Territoires et Paysages* » réalise un travail de diagnostic paysager du Pays des Brouilly. Un diagnostic paysager a également été réalisé dans le cadre de la valorisation des paysages viticoles du Beaujolais par le même cabinet. Globalement, la méthode de diagnostic paysager est orientée vers la définition d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs : en cela les cabinets de conseil jouent le rôle de prescripteurs de la valeur. Les plans d'action, les études de faisabilité, les dossiers thématiques, les expertises extérieures, tous ces éléments produits sur le territoire du projet font partie de cette phase de traduction scientifique et professionnelle.

Des liens avec la recherche ont été entrepris au cours des années 2000. Une collaboration entre l'Union des Vignerons du Beaujolais et le Laboratoire d'Etudes Rurales de l'Université Lumière Lyon 2 a été mise en place en 2008 avec Hélène Gibert. Sa première recherche sur le vignoble, intitulée « *Les nouveaux enjeux territoriaux de la viticulture face au marché : analyse du jeu d'acteurs face aux possibilités de diversification de la production vitivinicole vers le jus de raisin sur le territoire du beaujolais* » a marqué le début d'une collaboration entre le laboratoire et l'UVB. Par la suite, de 2008 à 2014, des stages collectifs et individuels ont été mis en place entre les deux structures. Mon travail de thèse s'inscrit également dans ce cadre.

c. Niveau d'interaction avec les acteurs et de traduction croisée

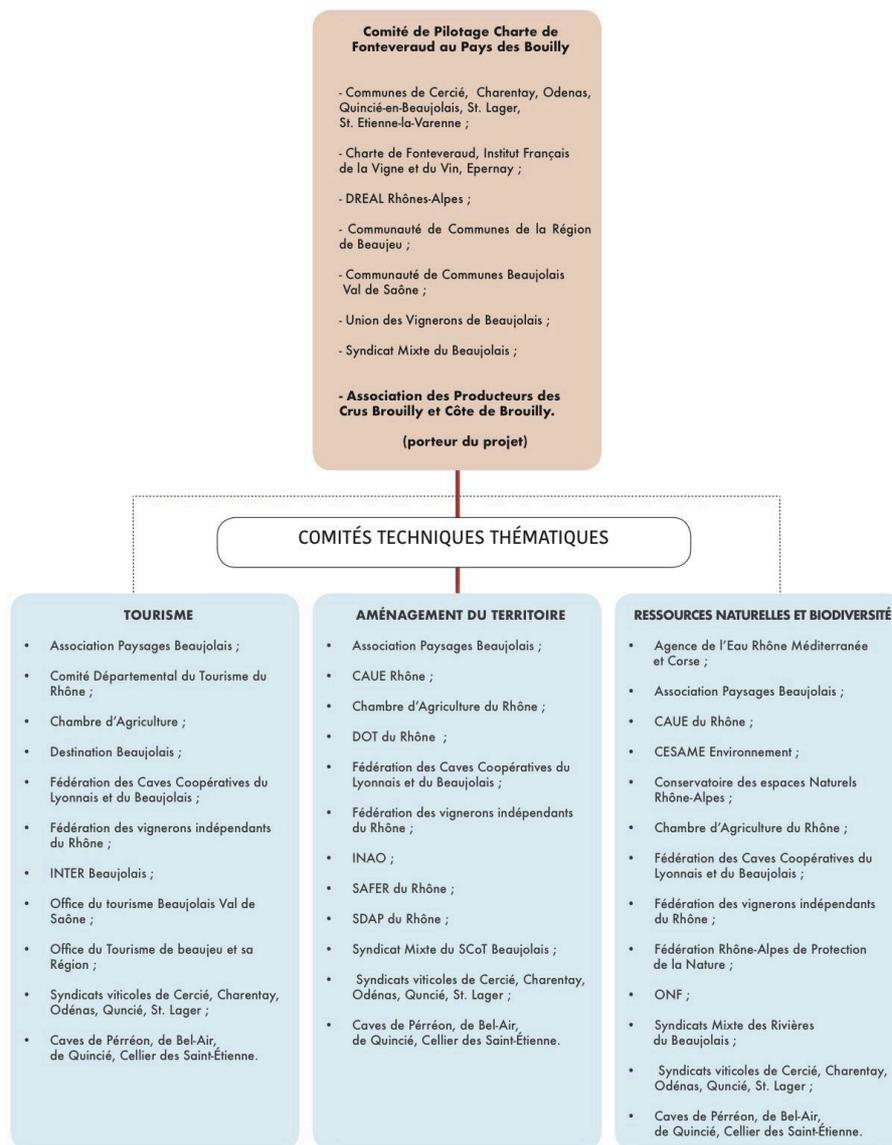
En parallèle du temps d'expertise, le médiateur met en place des interactions avec les acteurs afin de communiquer le plus largement possible sur les initiatives et les démarches. Ces moments sont très variés dans les formes et les contenus. Il peut s'agir de réunions de travail, de comités de pilotage ou comités techniques, mais aussi de temps plus informels.

Pour le projet de la Charte de Fontevraud, ma place au cœur de l'AOC a constitué mon premier « *échantillon* » : il s'est construit autour des membres des conseils d'administration de l'Espace des Brouilly et de l'association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, mais aussi d'autres viticulteurs et habitants rencontrés à des occasions formelles et informelles. L'analyse des organisations associatives et politiques (concours de dégustations, réunions de conseil municipaux, réunions de conseils d'administration), mais aussi celle des différents temps informels (entretiens collectifs et individuels, dans des groupes de discussion lors des événements) m'ont ensuite permis d'évaluer la volonté de réappropriation politique et civile de l'espace que le projet se devait de mettre en action. En parlant d'évaluation de la volonté des acteurs, je pense à la manière dont les élus, les techniciens ou les viticulteurs s'inscrivent dans la dynamique d'échange et montrent leur ouverture d'esprit face aux propositions avancées.

Quant à la gouvernance de la démarche, elle avait été imaginée dans une transversalité cherchant un équilibre entre les pouvoirs publics, la représentativité des acteurs et le savoir-faire et les compétences respectives. On retrouve ainsi dans le comité de pilotage les six communes concernés par le label Charte de Fontevraud, les deux communautés de communes du périmètre administratif qui couvre le territoire de projet, la DREAL qui pilote les politiques de développement durable de la région, l'Union des Vignerons du Beaujolais, syndicat professionnel qui défend les intérêts généraux du vignoble et des

producteurs des AOC, le Syndicat mixte du Beaujolais qui met en œuvre des dispositifs et des procédures contractuelles régionales, l’Institut Français de la vigne et du vin. En font également partie les organismes consulaires (chambre d’agriculture, SAFER) et les acteurs impliqués dans le secteur du tourisme, l’aménagement du territoire et ceux qui œuvrent en faveur de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.

Figure 23. Gouvernance du projet Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly.



Réalisation Anna-Maria Yordanova, mars 2016.

Malgré la riche composition de la gouvernance décrétée et instaurée lors de la phase d'adhésion au label Chartre de Fontevraud, très peu de partenaires se sont impliqués concrètement dans la démarche de mise en œuvre. C'est la place qui m'a été confiée de médiateur dans la deuxième démarche à l'échelle du vignoble qui m'a permis d'atteindre ces structures dans le cadre de coopérations dans d'autres projets. Or, dès l'instant où on m'a confié la mission de faire exister le paysage comme objet d'actions, j'ai accepté, sans le savoir, de prendre part à la pluralité des rôles joués dans une pièce à plusieurs actes. Ma présence dans l'UVB, m'a permis de pénétrer au cœur de la gouvernance du vignoble. J'ai participé aux différents temps de prises de décisions lors des réunions du Conseil d'Administration de l'UVB, d'échanges et de conduites de projets avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'Interprofession, le Syndicat mixte, la SICAREX, etc.

J'ai vécu des moments de tensions et de conflits, de négociations et de travail collectif. C'est la variation d'échelles concernées par les projets et les négociations auxquels j'ai pu participer qui m'a permis d'aborder sous un nouvel angle la dialectique territoire-filière. En effet, c'est un autre terrain plus institutionnel que j'ai eu l'opportunité de découvrir. Je pense aux projets de développement existants et conduits au sein des territoires ou de la filière. Voici quelques projets auxquels j'ai pu participer durant la mission :

- Elaboration du Guide du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes ; n°34/ Le Beaujolais ;
- Projet *Agro-Environnemental et Climatique* (PAEC) sur le Beaujolais viticole ;
- Groupe de travail départemental sur la *stratégie foncière du territoire* et plus particulièrement le parcellaire agricole. Elaboration d'un outil commun de communication et de sensibilisation des propriétaires sur le devenir des parcelles et les solutions d'accompagnement et/ou d'aide financière pour la reconversion. Un projet conduit en partenariat entre la DDT, la SAFER, le Conseil Général du Rhône, le Syndicat mixte du Beaujolais, les Communautés de Communes et l'Union des Vignerons du Beaujolais) ;
- Projet de restructuration foncière sur la commune de Quincié. Projet conduit par la SAFER ;
- Projet de *vignoble de forte pente* conduit par CEVRIM ;
- Processus d'adhésion du Beaujolais au *label international de Géoparc* UNESCO ;
- Projet *Laboratoire des Paysages viticole*. Projet national piloté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin ;
- Projet partenarial *Itinéraire du paysage et du patrimoine du Beaujolais* conduit entre le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Rhône (CAUE), l'Union des vignerons du Beaujolais (UVB) et le Syndicat mixte du Beaujolais (SMB).

Chacune de ces démarches a été ponctuée par des espaces de dialogue, de négociation et différentes formes de gouvernance. Or, la nature dynamique des évolutions territoriales suscite la création de nouveaux interstices et de nouvelles arènes dans lesquelles les mêmes acteurs se croisent ou de nouveaux se rencontrent pour la première fois. Ils appartiennent et représentent des structures, défendent des projets et des positions, négocient les conditions de coopération. Une première phase culminante dans ces négociations est le point d'ancrage légitime de chacun qui est à son tour validé politiquement au sein des structures de chaque partenaire respectif. Les positionnements dans les démarches ne sont évidemment pas répartis de façon égalitaire. Cela dépend en grande partie des moyens financiers et humains déployés pour l'implication, mais aussi du degré de celle-ci qui varie entre la participation et la co-production dans les projets.

Dans ces réseaux et mondes continuellement en train de se faire, je devais me positionner face à un nombre important d'acteurs du territoire, tous légitimes pour se prononcer et donner leur opinion sur l'objet d'étude. J'ai cherché à anticiper et à évincer les possibles conflits d'interprétation et à inscrire le projet dans une logique de continuité en cohérence avec les politiques de gestion globale des territoires déjà en place. Par ailleurs, la participation aux différents projets a permis aux acteurs de m'identifier en tant que coordinatrice de projet. Cette participation aux processus de développement m'a donné une certaine légitimité en tant que professionnelle, mais a permis aussi une plus grande visibilité des projets de paysage dont j'étais en charge.

Cette identification a facilité par la suite les échanges ciblés avec les différentes parties prenantes que j'ai cherché à impliquer dans les démarches : élus, financeurs, viticulteurs, monde associatif, université, habitants. L'implication dans des processus de développement s'est faite à l'échelle du territoire et de la filière ; elle a été conduite parallèlement à la mise en place de l'animation de la Charte de Fontevraud sur l'aire géographique des AOC Brouilly et Côte de Brouilly. La démarche de valorisation des paysages à l'échelle du vignoble m'a permis d'endosser véritablement la place de coordinateur de projet.

S'il m'a fallu du temps pour asseoir mon statut auprès des différents acteurs, j'ai réussi assez rapidement à constituer de bonnes relations avec le directeur de l'UVB et le président de l'Association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly. Ces relations de confiance et leur intérêt pour les démarches conduites ont largement contribué à la mise en place d'actions tout au long de la mission. Les rapports ont été déterminants également dans le rôle de médiatrice que j'ai dû mettre à l'épreuve entre les deux structures, mais aussi plus largement entre les différents groupes d'acteurs : politiques, professionnels, associatifs, viticoles.

En termes de médiation, ma présence sur le terrain m'a permis d'entendre les motivations explicites des acteurs, exposées lors des réunions, mais aussi implicites, lors d'échanges et de temps plus informels. Quant aux sujets polémiques, ils doivent être traités d'une façon particulière. Le soin de relever les ressentis auprès de chaque acteur-clé lors de réunions informelles et en comité très restreint (deux à cinq personnes) peut s'avérer décisif quant à la prise d'une décision importante lors d'un comité de pilotage ultérieur. L'entretien

téléphonique et les rencontres en tête-à-tête permettent d’appréhender et de comprendre certains blocages, réticences et *non-dits*. Le médiateur doit veiller à ce que la hiérarchie soit respectée, surtout dans le cadre de collaboration avec des élus. Dans cette perspective, j’ai cherché à tisser, avec quelques élus politiques et les vigneron référents, des relations fondées sur les principes de la confiance et de la capacité à gérer l’avancement du projet en autonomie.

La question de la relation établie et entretenue entre l’ élu référent et le coordinateur du projet est essentielle. Le fonctionnement du projet dépend de la bonne entente et du lien qui existe entre ces derniers. L’identification de quelques référents parmi les partenaires est importante afin d’échanger régulièrement sur l’avancement du dossier et de travailler ensemble sur des prises de décisions antagonistes telles que le partage équitable de certaines actions qui ne touchaient cependant que quelques-unes des communes membres de la Charte de Fontevraud. Il a fallu du temps pour faire accepter l’idée que les projets conduits au gré des opportunités pouvaient toucher inégalement les six communes dans les actions, mais faisaient rayonner la démarche dans son intégralité.

d. La traduction opérationnelle ou la mobilisation des compétences techniques et cognitives des acteurs

L’absence de moyens financiers (d’un budget de fonctionnement, mais aussi d’un budget prévisionnel) a orienté le mode opératoire pour la mise en place des projets vers une conduite économe, participative et alternative. Quant au côté collaboratif, il était réclamé par l’association des producteurs dans l’intention de fédérer le territoire et d’unir les viticulteurs. C’est en soi une nouvelle manière de faire du développement, à la fois avec des outils encore inconnus, un territoire qui se construit et des acteurs qui se repositionnent. En sortant des sentiers battus des marchés publics et des prestations classiques de maîtrise d’œuvre que l’on a pour habitude de solliciter, il a fallu bien plus de temps pour entrevoir de quelle manière monter des projets alternatifs.

Les actions imaginées dans le plan d’action de la Charte devaient constituer le point de départ pour la phase opérationnelle du projet. Les tentatives pour mettre en place des partenariats avec des organismes dont les compétences pouvaient correspondre aux actions proposées par « *Territoires et Paysage* » se sont avérées très peu fructueuses. L’ambition de mettre en place des projets tels que l’enfouissement des réseaux aériens, la gestion écologique du vignoble ou encore l’élimination de la signalétique anarchique et obsolète, s’est avérée trop lourde tant du point de vue législatif que financier.

Il est apparu alors que les documents cadres de la Charte étaient insuffisants pour déclencher une dynamique concrète de partenariats. Il a fallu alors identifier et organiser les priorités des six communes et de l’association des producteurs des Crus Brouilly. La définition des actions s’est faite en fonction des financements possibles et de leur inscription dans les lignes budgétaires existantes de l’association des producteurs, des municipalités, des communautés de communes, du Département ou de la Région.

C'est également dans ces situations que le « *bricolage* » méthodologique s'est imposé et que d'autres formes de partenariats se sont développées. Ainsi, et malgré les difficultés rencontrées au début de la mission, le projet Charte de Fontevraud a fini par captiver les différentes attentions. C'est grâce à la concrétisation des actions et à l'enrôlement des habitants et des viticulteurs que la légitimité a été atteinte.

C'est à partir de cette phase de réalisation de projets durant l'année 2014, que les structures et les parties prenantes avec lesquelles les efforts pour établir des contacts s'étaient avérés vains auparavant, se sont approprié le projet d'aménagement paysager et touristique du Mont Brouilly. Celui-ci a été mobilisé comme objet d'action exemplaire du territoire, permettant de prétendre à l'obtention de nouveaux labels ou de financements de projets d'envergure. Le Mont Brouilly a été désigné premier géosite du Beaujolais parmi les 180 répertoriés dans la démarche de labellisation Géoparc de l'UNESCO. La conduite du projet dans les valeurs et le respect de l'écosystème a été présentée en exemple dans le dossier de candidature pour le financement d'un contrat territorial de restauration de milieux, appelé encore Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAE). Pour la première fois, le label Fontevraud a été affiché dans les dépliants réalisés par l'Office du Tourisme, et les communes du Pays des Brouilly ont consacré des articles à la démarche dans leurs bulletins municipaux.

La liberté dans l'orientation et la coordination des actions dont je disposais a permis d'aller au bout de l'idée de mise en place de projets de paysage alternatifs, participatifs et d'un coût de réalisation faible. Je mobilise le concept de coordination pour qualifier la dynamique donnée à un réseau d'acteurs qui coopèrent dans des processus de développement local. J'ai cherché à expérimenter une politique d'animation ayant pour objectif la mise en réseau des acteurs, afin d'explorer de manière optimale la richesse des compétences techniques et cognitives de ces derniers. Un des exemples les plus marquants d'un tel partenariat fut notre collaboration avec un jeune paysagiste DPLG²⁹⁰. Dans une perspective d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly, je me suis rapprochée du paysagiste Samuel Auray, ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP). Ensemble nous avons œuvré trois ans pour la co-construction originale du projet. Cette alliance nous a également offert la possibilité de nouer des partenariats fructueux avec l'ENSP, avec d'autres professionnels paysagistes

²⁹⁰ Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) résume ainsi les compétences des paysagistes titulaires d'un diplôme d'Etat : « Le paysagiste DPLG est un concepteur d'espaces, capable d'imaginer, de proposer et de mettre en œuvre des formes et des dispositifs paysagers nouveaux, à toutes les échelles territoriales. Il apporte à la collectivité sa capacité à concevoir des outils pour appréhender et gérer les dynamiques de l'environnement et l'évolution des territoires, à la croisée du naturel et du social. Il aide les acteurs de l'aménagement, du développement et de la protection du patrimoine à maîtriser l'impact de leur action sur le sens et la valeur du cadre de vie. Il contribue à la production et à la diffusion des savoirs sur le paysage. C'est un professionnel orienté vers l'activité de conception de projet de paysage dont l'approche généraliste est construite essentiellement à partir de ses observations sensibles et esthétiques sur le terrain », en ligne : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4465> consulté le 08.05.2017.

mais aussi avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône (CAUE).

Grâce au travail d'étude de faisabilité fourni par le paysagiste Samuel Auray, nous avons réussi à associer²⁹¹ différents protagonistes identifiés à la définition du projet ainsi qu'au processus de décision. La construction méthodique d'une stratégie de l'action, accompagnée de multiples embuscades et rejets, a néanmoins permis de dépasser des positions conflictuelles et de faciliter l'élucidation de malentendus.

Le savoir-faire du paysagiste et mon travail de coordination se sont concentrés sur la recherche de dénominateurs communs de ce que serait le paysage-ressource²⁹². La construction d'outils autour de ce patrimoine naturel, culturellement entretenu, devait servir les intérêts des différents acteurs : viticulteurs, opérateurs du tourisme, collectivités locales, habitants.

II. La coordination du projet de paysage ou comment construire une action collective et partagée

1. La Charte et « l'objectivation » de la demande sociale

Au début de ma mission, je disposais des documents cadres élaborés à l'occasion de l'adhésion du Pays des Brouilly au réseau Fontevraud. Un important travail avait été également réalisé autour des aides financières possibles. Mais malgré ces premiers éléments conséquents, je n'avais pas encore identifié ce qu'il manquait pour donner du sens au projet pour qu'il devienne réellement un projet de territoire. De mes expériences professionnelles précédentes, je savais déjà que pour rendre durable un projet il fallait le co-construire avec les parties prenantes, c'est-à-dire les viticulteurs, les habitants et les élus. Commença alors la première étape de mon travail, orientée sur une meilleure connaissance du contexte socio-culturel et historique du Pays des Brouilly. J'ai également porté mon attention sur ses acteurs et la compréhension de la demande sociale, afin de cerner les besoins et les revendications, les intérêts divers et contradictoires.

a. La Charte de Fontevraud : la vocation unique d'un outil de marketing territorial ?

La phase qui concerne l'après-labellisation et la mise en action des projets suppose d'impliquer les acteurs une nouvelle fois pour une étape de construction collaborative d'un projet collectif. Mais au-delà de la mise en place du fonctionnement futur, c'est la question de la compréhension même des fondements de la Charte qui s'est posée. Car, si l'accompagnement du processus d'adhésion est relativement normé par des organismes

²⁹¹ M. Callon, B. Latour (dir.), 2006, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Les presses de l'Ecole des Mines, Paris.

²⁹² P. Y. Guiheneuf, 2008, *Chronique d'une conférence de citoyens. L'avenir des espaces ruraux européens en question*, éd. Charles Léopold Mayer, Paris.

spécialisés dans le domaine, les démarches sont également accompagnées par des professionnels comme des bureaux d'études qui suivent un canevas relativement clair pour l'élaboration des diagnostics et des plans de gestion.

La mise en route du projet autour de la valorisation des paysages du Pays des Brouilly, initiée par le bureau d'études « *Territoires et Paysages* », s'est concentrée sur la production de documents cadres. Le cabinet a proposé une lecture pour identifier les éléments qui caractérisent et spécifient les paysages. Ainsi, le travail de diagnostic met en avant les jugements de valeur associés au paysage, dans un sens esthétique, en pointant ses qualités et ses faiblesses. Afin de poursuivre le travail de construction de projet de paysage dans un premier temps, l'enjeu réside, selon Joël Chételat, dans « *l'incitation à l'engagement et la responsabilité des acteurs envers le paysage* »²⁹³.

Or, il semble qu'il y ait une confusion quant à la portée prescriptive d'une Charte. Nous le savons, une Charte paysagère suppose la protection, la gestion et la valorisation des paysages viticoles. Cependant, les acteurs lui confèrent inconsciemment les simples avantages d'une stratégie *marketing*. Selon Edith Fagnoni²⁹⁴, à partir d'une labellisation, les acteurs d'un territoire cherchent à se positionner dans un système de valeurs et de reconnaissance en opposition aux conséquences des processus de la mondialisation et de la globalisation. Dans cette perspective, la recherche d'obtention de labels induit des processus qui s'inspirent des stratégies des marques.

Dans le cas de la Charte de Fontevraud, cela signifie que la mise en application réelle des préconisations se trouve rapidement mise en péril du fait du caractère coercitif des mesures de prévention à mettre en place pour limiter ou supprimer les impacts négatifs sur les paysages et sur l'environnement. L'incitation à l'engagement restait donc à réinventer. Le travail de médiation et de traduction devait se déployer à ce stade. Avec quels outils cela devait-il se faire ?

b. Paysages en confusion

Je me suis rapidement aperçue qu'au moment de la signature de la Charte, la conscience à l'égard des enjeux réels vis-à-vis du paysage était très limitée. J'ai pu relever plusieurs confusions, à commencer par celle des objectifs et des enjeux de mise en route d'un label par rapport à ceux du *marketing* territorial. Pour les acteurs du Pays des Brouilly, l'attribution du label semblait être une évidence du fait de la reconnaissance des paysages viticoles au titre des « *paysages d'exception* ».

Les responsables de l'association des producteurs avaient d'ailleurs présenté en 2009 les objectifs de la démarche d'adhésion en ces termes : « *Il faut en effet bien comprendre qu'à*

²⁹³ J. Chételat, 2005, *Éléments méthodologiques de diagnostic paysager utilisant les systèmes d'information géographique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de F. Golay, F. Kienast, Université de Fribourg, p. 302.

²⁹⁴ E. Fagnoni, 2013, « Patrimoine versus mondialisation ? », dans *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53/ 3-4|2013, mis en ligne le 2 juillet 2014, consulté le 14 février 2017. URL : <http://journals.openedition.org/rge/5048>, p 9.

travers cette action de communication nouvelle des crus Brouilly et Côte de Brouilly, c'est l'image de l'ensemble du Beaujolais qui sera valorisée. Les touristes penseront à s'arrêter dans notre région, à y séjourner pour découvrir notre patrimoine historique, culturel et paysager, et à devenir de véritables ambassadeurs du Beaujolais (Pays et Vins) lorsqu'ils rentreront chez eux »²⁹⁵.

La reconnaissance du caractère exceptionnel a fait que les acteurs de la démarche ont inscrit cette qualité dans l'immédiateté. Les responsabilités auxquelles les acteurs avaient consenti par l'acte d'adhésion à une Charte paysagère n'ont pas été tout à fait intégrées par les viticulteurs, les élus politiques et les conseillers municipaux. Après mes premières rencontres avec ces derniers, il est apparu qu'ils souhaitaient se limiter au développement de cet argument d'esthétique et de qualité grâce à des outils de communication afin d'attirer la curiosité des consommateurs et des touristes.

De plus, d'autres confusions existaient également du côté des viticulteurs qui ne semblaient pas vouloir comprendre l'intérêt de la portée du paysage en tant que ressource économique. Est apparu un nouvel enjeu du projet, celui de l'appropriation par les viticulteurs lambda du paysage en tant que sujet et objet de l'action. Les producteurs qui ne faisaient pas partie d'instances décisionnelles ou d'autres organismes habitués à manier des termes à la mode (tels que le paysage ou le patrimoine) n'avaient pas une vision consensuelle sur ces objets-là. De fait, il s'est avéré que l'enjeu de l'appropriation était jugé par les acteurs de la profession vitivinicole comme aussi important que l'enjeu de sa mise en valeur. Il fallait trouver une approche qui sorte des relations administratives aseptisées qui ne tiennent pas compte d'une réalité souvent bien plus complexe.

Un autre point est apparu comme polémique, celui de la supposée partie « *réglementaire et obligatoire* » de la Charte : « *on n'arrête pas de nous imposer des choses* ». Cette réaction confirme le constat d'Yves Michelin et de Lydie Ménadier sur la place qu'occupent les agriculteurs dans les démarches paysagères : « *Bien qu'ayant une relation particulière au vivant à la fois fonctionnelle et symbolique, les agriculteurs ne participent que rarement au débat actuel porté sur les paysages qu'ils contribuent à façonner et sur lesquels la société dans son ensemble porte un regard et exprime des attentes spécifiques* »²⁹⁶. La majorité des viticulteurs²⁹⁷ interrogés se sont montrés très sceptiques, et loin d'être convaincus que le rôle de l'appellation était de travailler sur « *ces questions de paysage* ». Les actions imaginées par le cabinet d'études et validées par les membres du conseil d'administration tels la restauration du petit patrimoine, l'harmonisation des panneaux directionnels des caveaux et des domaines, ou encore l'enfouissement du réseau aérien paraissaient aux yeux des vigneron abstraits et injustifiés. Les critiques au sujet de la

²⁹⁵ Source : présentation de la démarche Charte de Fontevraud lors de l'Assemblée Générale du Crédit Agricole, caisse locale de Belleville-sur-Saône, le 11 février 2010.

²⁹⁶ Y. Michelin, L. Ménadier, 2012, « Quand des producteurs d'AOC en Auvergne se penchent sur leurs paysages. Production de formes et de modes paysagers », in Sylvie Lardon (dir.), 2012, *Géogronomie, paysage et projet de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, éd. Quae, Paris,

²⁹⁷ Le lieu de recueil de ces témoignages est le caveau des Crus Brouilly, lieu de rencontres régulières lors de différentes réunions et où les langues se délient autour du verre de l'amitié.

démarche portée par l'association des producteurs étaient très virulentes. La notion même de paysage ne faisait pas consensus et ne devait pas constituer, à leurs yeux, la priorité des investissements de l'association des producteurs, notamment en raison de la crise conjoncturelle.

Les contrecoups des difficultés économiques se sont fait ressentir sur la qualité de vie des viticulteurs : leurs revenus mensuels sont très faibles et, pour certains, n'atteignent pas le SMIC. Avec ironie, les viticulteurs me faisaient part du paradoxe entre la volonté de mettre en place des projets ambitieux au budget conséquent et la réalité de leur quotidien. Résidant très souvent dans des logements anciens et précaires, les viticulteurs n'ont souvent pas la possibilité de procéder à des travaux de première nécessité. Le système de faire-valoir du métayage en Beaujolais suppose que le propriétaire met à disposition du vigneron le logement ainsi que le cuvage. Très souvent les demandes pour apporter des améliorations dans des logements, qui sont pour certains à la limite de l'insalubrité, restent vaines. A l'évocation du besoin « urgent » de sauvegarder des éléments du petit patrimoine vernaculaire les vignerons répondaient : « *Mon toit croule et toi, tu veux que je répare ma cadole ?* ».

Très souvent, c'est le pragmatisme et/ou le rapport très rationnel à l'argent qui fait parler les producteurs. Ce même pragmatisme m'a mise dans une position inconfortable dès les débuts de ma mission. En effet, comment justifier un poste de travail dans un climat économique aussi délicat et sur un sujet aussi abstrait que le paysage ? La confrontation face aux acteurs du terrain m'a amenée à une relecture des concepts mobilisés. Pour que le paysage devienne un objet de travail accepté par les viticulteurs il a fallu chercher des exemples de projets similaires conduits sur d'autres territoires. Ce travail d'argumentation était centré autour des impacts positifs des projets de paysages qui allaient au-delà de leur conception théorisée beaucoup trop abstraite pour les viticulteurs.

2. Structuration d'une méthodologie de l'animation

Après la prospection consacrée à la manière dont d'autres territoires ont travaillé sur des projets de paysage, une prise de contact a été faite avec différentes personnes-ressources du Pays des Brouilly. Il est apparu que les positionnements concernant le projet divergeaient fortement pour les six communes. C'est pourquoi il s'est avéré nécessaire d'appréhender les différents contextes, les acteurs et les initiatives afin de relever ce qui diverge ou au contraire ce qui peut contribuer à la construction du sens commun.

En cela, chaque projet est unique et son coordinateur se retrouve face à des choix et des conditions avec lesquelles il doit composer et construire une action. Au gré des rencontres, des recherches, un réseau se crée, il bâtit des partenariats et procède à des choix stratégiques et opportunistes pour les actions. L'animateur doit explorer des approches transversales du développement du projet afin d'amener d'autres acteurs à s'impliquer dans des partenariats : l'intérêt de ces dernières est de mettre en parallèle des compétences, les dispositifs existants mais aussi des objets d'action appartenant aux sphères tant sociales qu'économiques et environnementales.

a. Etape exploratoire et définition des sphères d'influence et de l'ancrage de l'Association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly

L'objectif principal de cette première phase demeure d'orienter les actions de la Charte de Fontevraud sur le déploiement d'une stratégie pertinente, opérationnelle mais aussi réaliste qu'efficace. Cette étape du travail a été articulée autour de la connaissance de l'organisation géographique et la territorialité des acteurs. Ce qui m'a intéressée dans cette approche, c'est la façon dont les acteurs agissent et pensent leur territoire, mais aussi leurs attentes et leurs ambitions pour le développement de leur commune, leur appellation, leur association, leur région. C'est en se basant sur ce relevé qu'il devient possible d'entrevoir des ouvertures d'orientations et d'engagements qui peuvent être favorisés dans le cadre de la Charte.

Figure 24. Structuration de la construction préliminaire du projet de paysage.



Source : Anna-Maria Yordanova, mars 2021.

Les choix qui devaient être privilégiés étaient décisifs quant à la redéfinition de la place de l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly en tant que partie prenante dans les processus de développement local. Pour cela il a fallu intégrer dans la stratégie du développement de la Charte les ambitions des communes qui composent le Pays des Brouilly.

Pour mener à bien la construction de cette première approche, il m'a fallu étudier l'environnement social, économique et politique de l'aire de l'appellation et plus généralement du vignoble, aussi que l'ensemble des parties prenantes pertinentes ayant des intérêts potentiels à s'inscrire dans le processus de valorisation. Cela m'a permis d'aboutir dans un premier temps à :

- la constitution d'une base de données des acteurs privés et publics ;
- l'identification de parties prenantes majeures ou importantes dans la création de nouveaux partenariats ;
- la prise de contact avec les acteurs institutionnels et politiques, les professionnels de l'univers vitivinicole et les vigneron·ne·s moteurs et intéressés.

Cette étape exploratoire du terrain a été pour moi également l'occasion :

- d'analyser l'étendue spatiale et sociale du territoire considéré ;
- de m'approprier les clés de lecture, de compréhension et d'interprétation du paysage viticole et de ses spécificités ;
- de me saisir des enjeux, des contraintes et des opportunités liés à la gouvernance politique locale mais aussi de l'AOC ;
- de percevoir la dynamique de l'appellation à une échelle des territoires de production ;
- d'observer l'implication de l'AOC Brouilly et Côte de Brouilly dans la vie de la communauté locale et dans les projets de développement économiques, environnementaux et sociaux ;
- d'identifier les zones d'influence de l'appellation qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité du terroir des Brouilly ;
- d'isoler les acteurs restant à conquérir et à enrôler pour la démarche de valorisation.

Les résultats de cette phase m'ont permis d'isoler la qualité des relations que les Crus Brouilly et Côte de Brouilly entretient avec les différents acteurs institutionnels et professionnels. Mes premiers ressentis m'ont également guidée sur la structuration d'une stratégie de l'action pour la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du plan d'action de la Charte paysagère que je vais présenter dans le chapitre qui suit.

Chapitre 6. La Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly, un label international de réseaux d'excellence de paysages viticoles

Ce chapitre met en relief les remous et les difficultés rencontrées lors des premières étapes de la planification et de la construction opérationnelle du plan d'action de la Charte de Fontevraud. Rappelons que celle-ci a voulu s'inscrire dans un processus global de production culturelle et identitaire, tout en cherchant l'implication des acteurs du territoire et leur fédération. Ainsi, les pages qui suivent vont montrer dans un premier temps que l'objet paysage n'est pas si consensuel que la démarche a pu le revendiquer. Ensuite, je démontrerai comment, lors d'un travail conséquent d'inventaire, s'est mise en place une chaîne patrimoniale elle-même inscrite dans un processus de patrimonialisation défini dans le cadre de la Charte.

La description factuelle aura pour objectif de démontrer qu'il n'existe pas de cheminement rigide et immuable dans ces procédés. La recherche d'outils et de moyens pour la mise en place d'actions concrètes va, quant à elle, démontrer qu'elle implique des dérives et des réorientations des démarches qui n'étaient pas envisagées initialement par les acteurs.

Je poursuivrai dans ce chapitre sur des démarches de sauvegarde du patrimoine qui ont été entreprises. Deux ans après l'adhésion à la Charte ces démarches concrètes étaient nécessaires, mais elles ont fait ressortir quelques problématiques centrées autour de la coordination des projets. Je présenterai aussi les modes opératoires pour le choix de l'échelle de l'action, et la manière dont ce choix a été déterminé en fonction de la motivation des acteurs et l'organisation des réseaux partenariaux.

La deuxième partie du chapitre concernera l'installation progressive du projet de paysage, et plus particulièrement un projet plus ambitieux et structurant pour l'ensemble du Pays Beaujolais, celui de l'aménagement du Mont Brouilly. En effet, le projet de paysage qui concerne le site est un exemple concret de désignation et de « *mise en paysage* » d'un haut lieu du vignoble. C'est pourquoi je souhaite revenir sur les étapes qui ont marqué l'aménagement de la colline de Brouilly, sur les acteurs en présence ainsi que sur les réalisations concrètes en lien avec le territoire et les habitants. Cette étude de cas permettra de démontrer la mise en route d'un processus de patrimonialisation qui vise à produire du sens et aussi du lien de façon durable. Ensuite, je montrerai comment le Mont Brouilly est devenu un exemple, un modèle pour le développement des territoires à partir de la ressource paysagère. Enfin, en m'appuyant sur la littérature scientifique, je proposerai ici une première évaluation du projet, du point de vue quantitatif et qualitatif.

I. La constitution d'une base de repères patrimoniaux et identitaires communs

Lors de la première phase d'animation, encadrée par le cabinet d'étude « *Territoires et Paysages* », en charge du diagnostic et du plan d'action, un calendrier prévisionnel de réalisation avait été proposé et validé par le comité de pilotage. Mes préoccupations

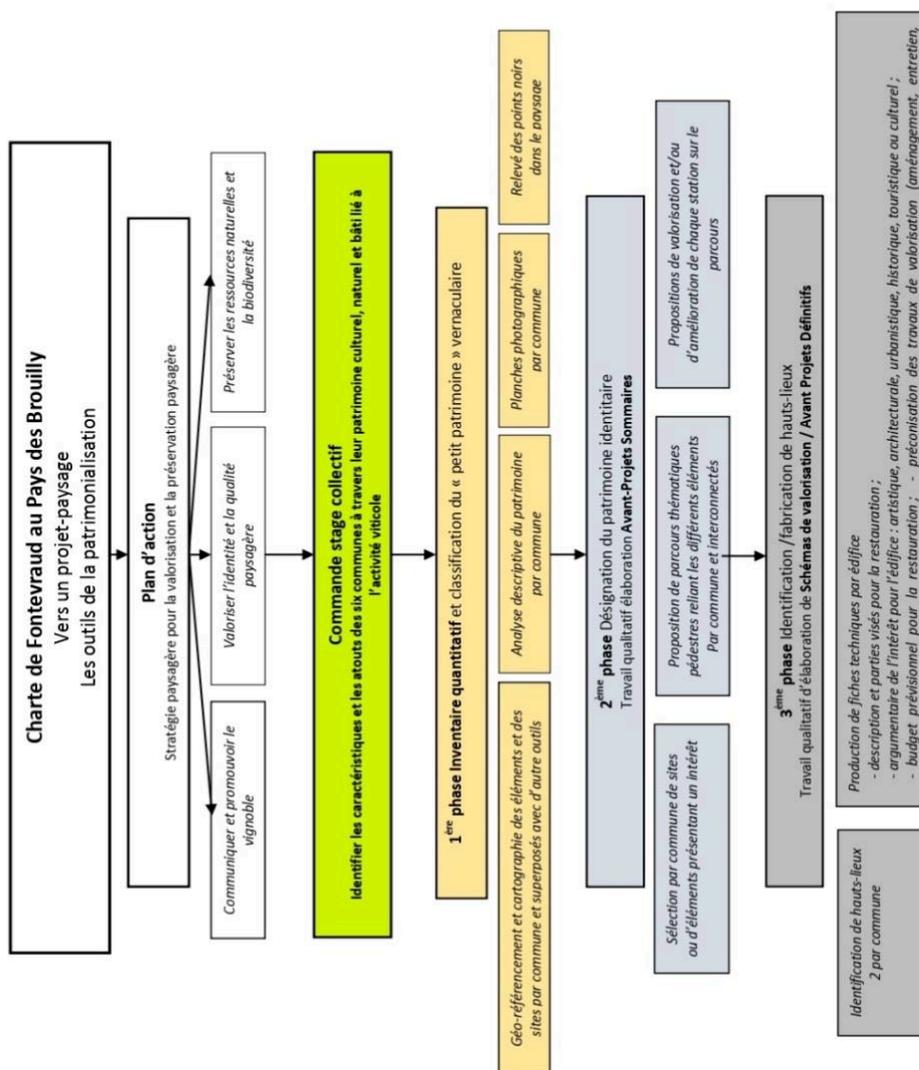
convergeaient avec celles du bureau d'études, et j'ai ainsi participé au montage d'un stage collectif avec des étudiants du Master 2 « *Patrimoine rural et valorisation culturelle* » de l'Université Lyon 2 et le Laboratoire d'études rurales²⁹⁸. Afin de poursuivre et mieux structurer, compléter et enrichir la connaissance des composantes culturelles et paysagères du vignoble, l'objectif du stage était de réaliser un inventaire du patrimoine culturel, naturel et bâti du vignoble des crus Brouilly et Côte de Brouilly.

1. Vers la connaissance des composantes patrimoniales du Pays des Brouilly

Ce premier inventaire du patrimoine vernaculaire visible de la voie publique a été financé par la Région. Inscrit pleinement dans les stratégies de subventionnement, le stage a trouvé sa justification dans le cadre de l'action n°1 « *Promouvoir une identité locale forte par l'observation et la préservation des systèmes paysagers et du patrimoine* » du CDDRA. Réalisé à l'échelle des six communes du territoire du Pays des Brouilly : Charentay, Odenas, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Lager, Cercié et Quincié-en-Beaujolais, ce processus est relatif à la construction d'une chaîne patrimoniale dont les étapes peuvent être schématisées ainsi (Cf. figure 25).

²⁹⁸ Selon le géographe Michel Philiponneau (1999), la décentralisation qui a le vu jour en France dans les années 1980, a induit un partenariat intéressant entre les administrations, les collectivités publiques et le monde universitaire. L'expertise quantitative et qualitative développée par les sciences sociales a suscité un vif intérêt pour la sphère publique. Conscientes de la demande, les Universités ont multiplié des formations professionnalisantes qui ont développé davantage l'approche pluridisciplinaire qui cherche à comprendre les contextes socio-économiques des territoires français.

Figure 25. Construction d'une chaîne patrimoniale dans le cadre de la démarche Charte de Fontevraud.



a. Méthodologie de l'inventaire

L'objectif du stage collectif était de fournir des données précises (photos, géolocalisation, description, etc.) et de renforcer ainsi la cohérence des outils de communication, notamment par la mise en évidence de sites intéressants mais inconnus sur le territoire du Pays des Brouilly. Il devait répondre également aux attentes des municipalités et des accueillants du territoire (Offices de Tourisme, domaines viticoles, hébergeurs, gîtes, etc.). Les résultats du travail d'inventaire devaient permettre la conception de supports promotionnels pour guider le visiteur à la découverte du patrimoine et des paysages locaux. L'inventaire du patrimoine devait répondre aussi à l'objectif de la préservation.

L'étude a été conduite en deux étapes par deux promotions d'étudiants, entre 2011 et 2013. En tant que maître d'œuvre, j'ai encadré ces stages collectifs que cela soit pour la formulation de la commande ou pour toutes les questions relatives à l'organisation administrative et logistique. Le plus profitable dans cette expérience était d'être sur le terrain et de parcourir les communes aux côtés des étudiants. C'était en effet une bonne occasion pour appréhender et approfondir mes connaissances des composantes paysagères et patrimoniales du Pays des Brouilly. Cette expérience m'a beaucoup apporté pour mon travail d'animatrice.

Initialement, le projet avait été imaginé par le cabinet d'études autour de la réalisation d'un état des lieux des cadoles²⁹⁹ présentes dans les vignes. Cependant, les objectifs du stage ont été redéfinis et réajustés afin de mieux correspondre à la nécessaire prise de conscience collective à l'égard du patrimoine vernaculaire. La recherche des étudiants devait permettre à la fois d'identifier le patrimoine local à travers son recensement qualitatif et quantitatif et de sensibiliser à la fragilité du patrimoine bâti et naturel, à sa conservation et à sa mise en valeur.

Il a été proposé de procéder à une analyse méthodique du terrain prenant en compte, dans la mesure du possible, tous les éléments visibles de la voie publique et constitutifs du paysage local. Pour ce faire, le travail de neuf étudiants a été réalisé en deux temps. Lors d'une première semaine, l'objectif a été de recenser et de cartographier les éléments du patrimoine vernaculaire. Afin d'introduire les jeunes gens dans l'univers du Beaujolais, un à deux habitants les ont accompagnés et guidés durant une après-midi. Chaque commune dispose de ses érudits locaux connus et reconnus pour leur savoir et l'intérêt porté à l'histoire, au patrimoine, à la généalogie, etc. Dans le cadre du stage, les viticulteurs du CA ont aiguillé le choix des guides. Les différents moments de ces rencontres ont ainsi permis d'entraîner de nouvelles personnes dans le projet, et aussi de saisir les représentations des habitants à l'égard de ce qui relevait pour eux du patrimoine. Chaque guide avait la liberté

²⁹⁹ Les cadoles sont des cabanes construites en pierres sèches.

de faire découvrir sa commune à sa guise : églises, chapelles, cadoles, croix de chemins, ponts anciens, lavoirs et puits, carrières et hameaux à architecture vigneronne typique.

Pour les deux stages collectifs, les deux semaines de terrain se sont déroulées au plus près des viticulteurs. Lors de la mission, j'ai cherché à multiplier et intensifier les rencontres et à créer des occasions comme des rencontres avec les érudits locaux dans le caveau des Crus Brouilly, des dégustations pour la découverte des vins des appellations ; des visites de domaines pour la compréhension des processus de fabrication des beaujolais ; des temps de travail au sein des mairies pour être au plus près des élus locaux et des employés des structures ; des soirées vigneronnes (devenue traditionnelles) au gîte des étudiants en toute « *intimité* » avec les viticulteurs des Crus pour mieux se connaître et mieux appréhender les univers des uns et des autres. Un constat d'attachement aux enjeux du territoire a fait basculer la commande et la manière de s'impliquer dans le projet. Les multiples rencontres ont eu pour effet de créer une forme de confiance et de familiarité mutuelle entre les viticulteurs et les étudiants, ce qui a favorisé ensuite la qualité de l'écoute et un intérêt pour l'étude et les résultats produits.

Photographie 35. Travail sur cartes communales d'une des équipes d'étudiants.



Crédit photo 35 : Anna-Maria Yordanova.

La première photographie relate le travail sur des cartes communales et le cadastre d'un des groupes d'étudiants. Fait intéressant, la séance de travail a lieu dans la salle même où se tient parallèlement une réunion du conseil municipal de Quincié-en-Beaujolais. Lors de cette dernière, le cabinet d'études en charge du plan local d'urbanisme présente aux élus le document intermédiaire qui avait intégré les éléments du petit patrimoine répertorié

quelques semaines auparavant par le même groupe d'étudiants. Sur la quatrième photo, un autre groupe d'étudiants valide avec la secrétaire de Saint-Etienne-la-Varenne les éléments géo-référencés.

Photographie 36. Etude du cadastre d'une des communes par un des équipes d'étudiants avec la secrétaire de mairie.



Crédit photo 36 : Anna-Maria Yordanova.

Un deuxième temps à visée pédagogique a été organisé par l'enseignant afin d'explicitier la manière dont les éléments repérés devaient être décrits et classés dans les documents tout en utilisant le vocabulaire architectural. Or, la méthodologie établie a permis d'aller au-delà du simple géo-référencement de cadotes dans les vignes.

Dans un souci d'efficacité « optimale », de respect du délai et de la commande, les étudiants ont appliqué une approche et une procédure de description uniformisées. Au nombre de douze, les catégories du patrimoine ont été organisées par thématique : viticole, vinicole, communautaire, eau, panorama, ressource du sol, religieux, statuaire, républicain, monumental, habitat vernaculaire, agricole. L'adoption d'une méthodologie de travail sur le terrain ainsi que la mise au point d'une nomenclature devaient permettre de saisir de manière cohérente et similaire les différents éléments. Les groupes devaient relever pour chaque élément retenu son emplacement (hameau, lieu-dit), la catégorie et le type, le statut (public ou privé), le type architectural, les matériaux de construction, l'état de conservation et la description du site. Chaque élément a été géo-référencé et rapporté

sur une carte topographique à l'échelle 1 : 25 000. Pour chaque commune a été réalisée une planche de présentation de la commune accompagnée d'une planche photographique³⁰⁰.

Le groupe d'étudiants n'a pas repéré exclusivement les éléments les plus typiques, ou uniques, de la région. Les aspects disgracieux du paysage ont été également objet d'attention. Déjà évoqués dans le plan d'action de la Charte de Fontevraud, ces éléments sont qualifiés de « *points noirs* », c'est-à-dire des « *éléments qui se détachent de manière négative, soit dans le paysage, soit aux abords des circuits, donnant ainsi une mauvaise image du vignoble du Pays des Brouilly* »³⁰¹. Ce sont les décharges sauvages, les terrains en friche, les murets de soutènement écroulés, les cadoles abandonnées, les techniques de restauration non adaptées, les signalétiques obsolètes, l'environnement végétal non entretenu et envahissant³⁰².

Les étudiants ont décrit le paysage beaujolais de cette manière : « *Pour les coups de cœur, il s'agit d'ensembles architecturaux inscrits dans un environnement attrayant et agréable, permettant d'apprécier un point de vue sur le grand paysage par exemple. D'autres situations, plus intimes et qui semblent transcender le temps, nous ont invités à nous imaginer la vie d'un hameau quelques décennies en arrière. Pour les points noirs, ce sont souvent des endroits dont on a l'impression qu'ils ont été injustement et volontairement oubliés, délaissés, négligés et pollués* »³⁰³.

³⁰⁰ Cf. Annexe 15 : Extrait document de travail « Typologie de référencement du petit patrimoine de la commune de Quincy-en-Beaujolais ».

³⁰¹ Citation tirée du rapport final « Proposition de valorisation du patrimoine vernaculaire des six communes du Pays des Brouilly », février 2012.

³⁰² Cf. Annexe 16 : Article « *Un grand nettoyage s'impose pour mettre en valeur les paysages* » du 30 novembre 2012.

³⁰³ Source : entretien étudiants PRVC, novembre 2012.

Photographie 37. Cadole délabrée et débris à proximité d'une vigne abandonnée. Secteur Quincié-en-Beaujolais.



Photographie 38. Four à pain traditionnel à l'abandon à côté de la route. Secteur Quincié-en-Beaujolais.



Crédit photos 37 et 38 Association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly. Photographies prises par les étudiants lors du stage collectif de l'état des lieux du petit patrimoine, 2011-2012.

Photographie 39. Points noirs Pays des Brouilly.

L'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly et les communes de Cercié, Charentay, Odenas, Quincé en Beaujolais, Saint-Etienne la Varenne et Saint-Lager se sont engagées dans une démarche de préservation et de valorisation des paysages du vignoble.



Photographie 40. Points noirs Pays des Brouilly.



Source : Photomontage réalisé par le cabinet Sigales, avril 2013.

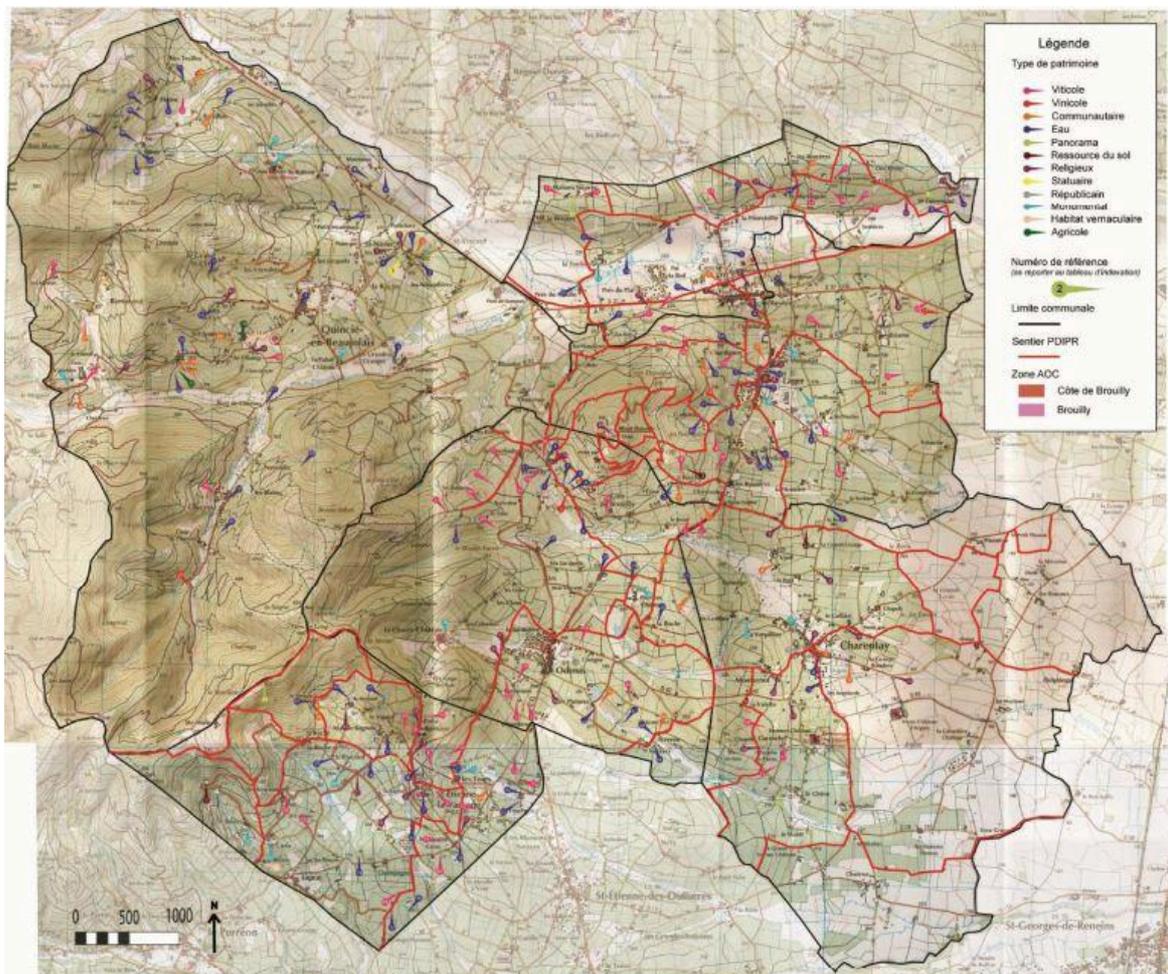
Ce montage photographique a été fait par les géologues de la démarche Caractérisation des terroirs beaujolais. Amenés à travailler sur les zones d'appellation dans le cadre de leurs interventions, ces derniers ont fait une série de photographies confrontant le discours officiel de la beauté du paysage avec une autre réalité. Les clichés ont été adressés, sur le ton de l'humour, simultanément à l'Interprofession et à l'Union des Vignerons du Beaujolais en attirant l'attention des professionnels responsables sur les accrocs.

En effet, à l'issue de ce premier inventaire conduit en 2011, près de 248 éléments ont été répertoriés. La mise en évidence de la diversité du patrimoine s'est faite en utilisant le support de la carte. Les éléments du patrimoine ont été présentés par des gommettes de couleur sur la carte du Pays des Brouilly. En toile de fond a été disposé le réseau des randonnées PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de la Randonnée).

Les résultats du stage ont mis en évidence la part importante du patrimoine dont le statut est de propriété privée : les fours, les puits, les serves³⁰⁴. Ce point soulève la question de la délicate mise en place d'une *politique de sauvegarde du patrimoine culturel local*. En effet, quand le statut juridique des éléments relève du domaine privé, il devient problématique de financer des actions de restauration. La volonté du propriétaire d'agir en faveur de la sauvegarde de son héritage est aussi de grande importance. Il faut rappeler qu'il y a toujours une part d'autofinancement qui relève au minimum de 20 % du montant global de l'action. A ces divers points s'ajoute la condition de l'intérêt public. Le propriétaire doit accepter d'ouvrir ponctuellement l'édifice au public.

³⁰⁴ Les serves sont des bassins de rétention d'eau, construits en pierre.

Carte 13. Superposition de l'ensemble des éléments des petits patrimoines, répertoriés sur le périmètre des six communes du Pays des Brouilly.



Source : Documents de travail stage collectif, novembre 2011.

Cette carte, réalisée par les étudiants PRVC, réunit à la fois le tracé pressenti par le Conseil Général dans le cadre du balisage des sentiers PDIPR (ici présenté par un trait rouge plein) avec la superposition de « gommettes » représentant les éléments du petit patrimoine relevé lors de la mission de stage. On peut ainsi remarquer que l'essentiel des richesses patrimoniales est concentré sur les sentiers pédestres, et suppose ainsi la mise en place d'un partenariat étroit entre les deux démarches.

En 2011, le Conseil Général était en train de finaliser le tracé des sentiers PDIPR sur la communauté de communes Beaujolais-Val de Saône³⁰⁵. Je suis rentrée en contact avec la personne responsable du projet de balisage, afin d'établir des échanges réguliers sur l'avancement parallèle des démarches. L'objectif était que la Charte de Fontevraud soit

³⁰⁵ Ce qui explique l'absence de tracé sur la commune de Quincié-en-Beaujolais qui faisait partie à l'époque de la communauté de communes de la Région de Beaujeu.

impliquée dans le projet du nouvel aménagement touristique. La complémentarité des projets était évidente et le partenariat efficace devait permettre de ne pas démultiplier les démarches et de donner ainsi une vraie cohérence aux outils de communication et d'aménagement sur le territoire.

C'est avec les documents de l'inventaire que j'ai pu organiser une réunion de travail avec le service du Conseil Général en charge de la mise en place des sentiers PDIPR. Les responsables du projet étaient demandeurs des éléments répertoriés par les étudiants, et dans l'attente de ces derniers les travaux d'aménagement du tracé avaient été suspendus : après la présentation des documents réalisés à l'issue du stage collectif, les résultats ont pu être pris en compte. Cela a eu pour effet l'élargissement des circuits et l'adaptation du pré-réseau du PDIPR aux éléments du patrimoine vernaculaire répertoriés (Cf. Carte 15 des éléments géo référencés sur circuit PDIPR). Les nouveaux carto-guides des sentiers pédestres édités par le département ont largement intégré l'inventaire.

b. Restitution des premiers résultats de la révélation patrimoniale

La restitution du travail effectué a pris la forme d'un dossier commun aux six communes accompagné de dossiers indépendants déclinés par commune. Les six dossiers individuels ont été constitués :

- d'une cartographie détaillée comportant des gommettes correspondant aux éléments et sites repérés ;
- d'une analyse descriptive du patrimoine recensé ;
- d'une planche « contact » composée de photos représentatives et identifiées par des codes en lettres et en chiffres (la lettre se référant à la première lettre de la commune concernée).

Les documents ont été distribués dans les mairies et mises à disposition en libre consultation à l'Espace des Brouilly en version papier. Les données collectées ont ainsi constitué un nouvel outil visant à donner une identité commune aux six villages du Pays des Brouilly, et à faire prendre conscience d'un paysage culturel et identitaire.

À l'issue de la première semaine de stage et après la rédaction du rapport intermédiaire, une présentation a été faite devant les élus et les viticulteurs lors de l'assemblée générale de l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, le 19 décembre 2011. Les résultats de l'inventaire ont été présentés par commune. Avec des photos à l'appui, les viticulteurs ont pu découvrir un vaste état des lieux des différents éléments du patrimoine qui ponctuent le paysage : puits, fours à pain, croix de chemin, cadoles, pigeonniers, etc. L'accumulation de plusieurs éléments dans certains hameaux et villages était bien visible sur la carte. L'étude a produit un effet de surprise, car de nombreux édifices se sont révélés méconnus. Cette richesse révélée de l'héritage culturel « *insoupçonné* » semblait étonner ses habitants. Pour moi, en tant qu'animatrice du projet, cette présentation a été un vrai premier succès, car elle a provoqué un intérêt et de vifs débats et discussions.

Au cours de l'assemblée générale, de nouvelles pistes de réflexion ont émergé : elles ont contribué à la réadaptation du projet et à la mise au point d'une nouvelle méthode et d'une nouvelle problématique pour la seconde phase de stage.

2. La désignation du patrimoine identitaire et des hauts lieux du Pays des Brouilly

L'inventaire a orienté les acteurs vers la prise en compte de l'état de conservation du patrimoine. L'enjeu de la deuxième phase du stage collectif était d'approfondir cette réflexion, et de produire un travail qualitatif d'argumentaire complet autour des moyens nécessaires pour la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux. Cela supposait la description détaillée des travaux (matériaux, coût et temps) nécessaires à la valorisation des sites à forte valeur ajoutée. Ces nouveaux éléments devaient constituer des documents complémentaires à soumettre aux élus, aux vignerons, aux propriétaires concernés et aux partenaires financiers. Une hiérarchisation de sites prioritaires a été faite par commune. Les étudiants devaient proposer pour chacun d'entre eux des actions de valorisation touristique ou de préservation adaptée. Des caractéristiques propres de chaque village, en lien avec le paysage ou avec des éléments du patrimoine, ont inspiré aux étudiants de dégager des fils conducteurs thématiques et de produire ainsi une nouvelle interprétation des espaces.

Après avoir parcouru les six communes, les équipes d'étudiants ont pu, par un important travail de repérage, relier les différents sites ou éléments présentant un intérêt. Pour chaque commune ont été distingués des lieux « coup de cœur » accompagnés de propositions de valorisation. La méthode de travail s'est ainsi orientée vers la proposition de parcours pédestres pour chaque village. L'intérêt des différents parcours étant de passer par des lieux présentant un fort intérêt. Le parti pris était aussi de rallier les éléments identifiés des communes *via* les sentiers PDIPR. Cela a donné lieu à un réseau de six circuits interconnectés permettant de découvrir la richesse et la variété paysagère du Pays des Brouilly.

a. A la recherche de partenariats territoriaux bilatéraux

L'inventaire réalisé par les étudiants a été approuvé comme une nécessité par la population. Mais une problématique a émergé assez rapidement, à la suite de cette étude, celle de la nature du patrimoine identifié, essentiellement privé. Or, comment inciter les propriétaires privés à se lancer dans des projets coûteux pour la restauration de leurs biens ? Comment construire des projets d'intérêt commun, trouver des financements et aboutir à une maîtrise d'ouvrage cohérente ? Un des écueils à éviter était de créer des polémiques locales « pourquoi lui et pourquoi pas moi ? ». J'ai cherché à sensibiliser le Conseil Régional sur ces points.

Les dossiers d'Avant-Projets Sommaires ont constitué une base documentaire solide permettant de « négocier » le devenir du patrimoine et de chercher de nouveaux

partenariats. Après prospection des possibilités de portage financier, j'ai cherché à rencontrer des acteurs des secteurs privé et public. Différentes perspectives de partenariat ont été déclinées. J'ai soutenu le projet devant des caisses locales des banques³⁰⁶ présentes sur le territoire ainsi que des fondations. Ces rencontres n'ont malheureusement pas porté leurs fruits. J'ai aussi tenté d'établir un partenariat avec la MFR du Rhône, mais les référents sollicités ne sont pas allés jusqu'au bout du partenariat évoqué. De plus, et malgré de nombreuses tentatives, je n'ai pas réussi à trouver d'interlocuteur pour accompagner la démarche de la Charte de Fontevraud dans le cadre des fonds européens³⁰⁷.

Dans la continuité des recherches de voies de financement des projets de restauration, j'ai pu entrer en contact avec la Fondation du Patrimoine de France. Cette dernière propose différentes stratégies de co-financement pour l'entretien et la restauration du patrimoine public ou privé, classé ou vernaculaire.

Selon le délégué de la Fondation, le projet devait poursuivre l'établissement de nouveaux supports plus détaillés et adaptés aux objectifs recherchés (conservation du bâtiment, mise en valeur à des fins touristiques, amélioration du cadre de vie, réutilisation ou changement d'usage, etc.). Ce travail supposait de produire une fiche technique par édifice, comprenant la description des éléments et des parties visées pour sa remise en état. La connaissance devait être enrichie par des informations du Service Régional de l'Inventaire, des documents d'archives (plans, mémoires des artisans, documents du cadastre, photographies ou représentations anciennes). Je devais aussi élaborer un argumentaire justifiant l'intérêt de la restauration de l'édifice retenu d'un point de vue artistique, architectural, urbanistique, historique, touristique ou culturel. Enfin, il me fallait établir un budget prévisionnel pour chaque intervention, lister les contraintes à prendre en compte, leur incidence budgétaire et évaluer le coût de l'entretien futur du patrimoine restauré.

Bien que cette piste de partenariat avec la Fondation du Patrimoine n'ait pas pu aboutir³⁰⁸, les différents échanges m'ont donné des idées méthodologiques quant à la poursuite du travail autour du patrimoine et ont apporté une nouvelle tournure au projet.

³⁰⁶ Le Crédit Agricole étant présent historiquement dans le territoire, chaque caisse locale dispose d'un budget modeste attribué aux initiatives locales.

³⁰⁷ Le Beaujolais vert est le seul territoire organisé en Groupe d'action locale dans le cadre du programme LEADER.

³⁰⁸ La prise de contact avec des propriétaires volontaires ainsi qu'avec des artisans locaux pour évaluer les coûts de la restauration ont mis en évidence des projets financiers très lourds. Le facteur économique est apparu alors comme un frein à toute initiative.

b. De l'étude à l'élaboration d'un schéma de valorisation du patrimoine du Pays des Brouilly

Les échanges avec le délégué régional de la Fondation du Patrimoine ont donné une nouvelle dimension au projet. Un réajustement important a été nécessaire, les actions à venir devant toucher de façon aussi équilibrée que possible les six communes du Pays des Brouilly. Pour cela, il a été décidé de procéder à la sélection de deux édifices patrimoniaux par village : elle devait se faire autour d'éléments représentatifs à forte valeur symbolique ou architecturale et dont la sauvegarde était ressentie comme urgente. Deux chapelles, deux colombiers sur plan circulaire, deux lavoirs, un four à pain, deux belvédères, une retenue collinaire et une ancienne carrière ont fait l'objet d'une nouvelle commande de stage collectif auprès de l'Université et du Master 2 « *Patrimoine rural et valorisation culturelle* ».

Figure 26. Les patrimoines sélectionnés pour une étude approfondie dans les six communes du Pays des Brouilly.

Commune	Saint-Etienne-la-Varenne	Odenas	Saint-Lager	Charentay	Cercié	Quincié-en-Beaujolais
Patrimoine étudié	Belvédère	Retenu collinaire de Nervers (privée)	Four à pain (privé)	Chapelle St. Pierre (communale)	Chapelle Saint-Ennemond (en attente de changement de statut privé/communal)	Colombier de la Varenne sur plan circulaire (privé)
	Lavoir (Communal)	Ancienne carrière Mont Brouilly (privée)	Les abords de la Chapelle Notre Dame aux raisins (communaux)		Lavoir (communal)	Colombier du Suzy sur plan circulaire (privé)

Source : document de travail Anna-Maria Yordanova, 2013.

L'intervention a été consacrée à la description la plus complète possible des sites et des édifices retenus. Pour chaque lieu et monument, la même trame a été utilisée et déclinée selon trois axes :

- la présentation de l'édifice (localisation géographique ; intérêt patrimonial, architectural, historique, culturel et touristique ; état actuel) ;
- la préconisation des travaux de restauration (projet, estimation des travaux, maître d'œuvre, maître d'ouvrage) ;
- la préconisation des travaux de valorisation (aménagement, entretien, médiation).

C'est ici que je souhaite introduire José Dias, l'enseignant encadrant les deux stages collectifs. Il a mis au point la méthodologie de travail qui a permis une approche aussi complète que possible de l'objet étudié à savoir le patrimoine vernaculaire. Enseignant aux multiples casquettes, José Dias est directeur du Musée-Maison du Patrimoine d'Hières-sur-Amby mais aussi tailleur de pierre-sculpteur de troisième génération. La transmission aux étudiants de sa passion de l'histoire et de l'architecture a joué un rôle important dans l'apprentissage et dans la pratique de la description.

J'ai suivi les groupes d'universitaires sur le terrain ; j'ai pu apprécier l'esprit de déduction et appréhender le procédé cognitif par lequel un ensemble architectural doit être abordé : observer et explorer les traces caractéristiques laissées sur les matériaux, le façonnage et la transformation, l'appareillage et la fonction, le réemploi et les traces d'usure. Chaque entaille, chaque remaniement ou élément de décoration porte en soi un message qui se prête à l'interprétation. L'enseignement à la distinction des traces de la boucharde³⁰⁹, de la marque du tâcheron incisée sur le bloc de pierre, ou l'évaluation de la richesse du bas-relief du tympan de l'église du village encouragent les néophytes à donner de la valeur sociale et symbolique aux ouvrages ainsi appréhendés. L'absence d'informations ou d'éléments archivistiques sur tel ou tel édifice est un cas très fréquent, et c'est ainsi que l'on se prête volontairement « *au jeu de reconstitution déductive des faits* ».

³⁰⁹ Identification des traces différentes laissées par deux types d'outils de taille de pierre : le marteau taillant et la boucharde. Pour le premier, il est « *aussi appelé laie, et ressemble à une brettelle qui serait dépourvue de dents. Ses tranchants lisses et droits laissent à la surface de la pierre des traces linéaires, parallèles et continues* », quant à la boucharde c'est un « *outil à percussion, marteau en fer dont les extrémités, le plus souvent carrées, sont équipées chacune d'une série de dents pyramidales en nombre variable ; en principe réservé au travail des roches dures et froides [son emploi se généralisa bientôt sur les chantiers médiévaux]* ». Description tirée de l'article de Muriel Jenzer, « La boucharde : un outil de la fin du Moyen Âge ? L'exemple de l'ancienne église abbatiale de Saint-Claude », in *Bulletin Monumental*, tome 156, n°4, année 1998. pp. 341-353.

Photographie 41. Chapelle de Saint-Ennemont à Cercié.



Crédit photo 41 : Anna-Maria Yordanova, 5 février 2013.

Grâce à cette reconstitution certains édifices ont retrouvé une place dans le paysage local. Je pense ici aux deux colombiers sur plan circulaire³¹⁰ et à la chapelle de Saint-Ennemont à Cercié. L'utilisation de la terminologie technique a contribué à la revalorisation des différents édifices en les anoblissant aux yeux des acteurs locaux et en leur donnant un nouveau sens³¹¹.

Après avoir étudié, décrit et répertorié les éléments et le mobilier de la Chapelle de Saint-Ennemont, le groupe d'étudiants a convié l'équipe du conseil municipal à une rencontre lors de laquelle l'équipe a voulu présenter les éléments remarquables quelque peu oubliés sous les couches de poussière. Le maire de la commune, deux adjoints ainsi que deux correspondants de presse locale étaient présents lors de cette rencontre.

Une fois de plus, le travail des étudiants a été très apprécié. Leur sensibilité, leur curiosité et leur implication ont contribué à une nouvelle production documentaire dénommée Avant-Projet Définitif. La constitution de dossiers complets par édifice, destinés aux démarches de recherche de financements, a contribué à la production d'une nouvelle forme de connaissance faisant partie de l'histoire culturelle des six communes. Leur approche

³¹⁰ Cf. Annexe 17 : Article « Les pigeonniers des trois châteaux, étapes d'un futur circuit touristique ? ».

³¹¹ Cf. Annexe 18 : Document de travail « Schéma de restauration-valorisation du petit patrimoine des communes du Pays de Brouilly. Chapelle du Mont Brouilly Saint-Lager ».

reste introductive et préliminaire, elle devrait être complétée par un travail de recherche archivistique plus solide et plus cohérent pour la reconstitution de l'histoire locale. Néanmoins, la variété des types de patrimoines bâtis choisis pour les Avant-Projets Définitifs a permis de revenir schématiquement sur la construction du paysage social dans ses grandes lignes et d'entrevoir de nouveaux modes de valorisation.

Les nouveaux supports documentaires ont fait également l'objet de rendus publics et de réunions de présentation auprès de chaque équipe municipale. Les communes de Quincié-en-Beaujolais et de Cercié ont fait le choix de mettre les dossiers sur les sites des mairies, ces derniers ont été également communiqués auprès des associations locales. Le 19 avril 2013, l'équipe qui a travaillé sur la commande de stage collectif a présenté des pistes de travaux de valorisation et de restauration pour les différents sites devant des habitants des communes, des élus municipaux et communautaires, des vignerons, des artisans locaux, des représentants de la Fondation du Patrimoine et de la Région Rhône-Alpes. Les étudiants ont insisté sur le caractère d'urgence pour la sauvegarde des édifices qui étaient dans un état de conservation inquiétant. Le délégué de la Fondation du Patrimoine a exprimé sa surprise quant à l'ampleur et à la qualité des travaux réalisés dans des délais aussi brefs, et a encouragé les élus à poursuivre la démarche de protection du patrimoine engagée.

Des présentations des résultats ont eu aussi lieu lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Producteurs ainsi que devant le Conseil d'administration. A ces réunions étaient présents une dizaine d'élus, des responsables viticoles, des représentants d'associations (patrimoine, paysage, tourisme, chasse), des artisans et des commerçants. Les communes intéressées ont également souhaité un exposé sur l'avancement de la démarche devant les conseils municipaux. Dans la perspective des suites à donner au projet, l'idée d'une programmation annuelle de restauration a été émise.

Une coopération bilatérale complexe

Alors que le travail autour de l'élaboration des Avant-Projets avait été terminé, subitement, des éléments nouveaux ont été portés à ma connaissance. Par exemple, la réfection d'un des lavoirs, celui de Saint-Etienne-la-Varenne, avait déjà fait l'objet de réflexions au sein de la municipalité. Une série de consultations auprès d'architectes et des services techniques a été effectuée. Cependant, je n'ai jamais été mise au courant de cette démarche, et les documents relatifs à cette étude n'ont pas été portés à ma connaissance.

Sur la même commune, le projet d'amélioration du belvédère a été également compromis. Le muret de la parcelle de vignes qui se situe à côté du promontoire que nous avons souhaité revaloriser était partiellement détruit. J'ai organisé une rencontre avec le métayer qui m'a révélé que son propriétaire n'entreprendrait et n'autoriserait aucune action sur cette parcelle. Il m'a été expliqué que le propriétaire et le maire n'étaient pas en bons termes à cause d'une histoire de permis de construire qui n'avait pas été accordé au propriétaire de la vigne mais à la fille du maire.

Dans la continuité des découvertes des démarches en faveur du patrimoine déjà réalisées, la chapelle de Cercié était dans l'attente de changement du titre de propriété (privé/public) et le dossier était bloqué depuis de nombreuses années. Quant à la chapelle de Charentay, elle avait également fait objet de réflexion et d'études pour une restauration. Ces informations m'ont été livrées seulement après la réalisation des deux stages collectifs ce qui était décevant et frustrant en même temps. Pourtant, une communication interne avait été établie au cours des différentes réalisations, le choix des édifices patrimoniaux avait été validé en comité de pilotage et les maires des communes avaient été tenus informés au fur et à mesure de l'avancement du travail, des lettres d'information avaient été régulièrement adressées. Le partenariat avec les mairies - ce qui suppose le degré d'information des conseillers et l'adhésion des conseils aux actions - s'est avéré également très complexe.

Pour certaines communes, la faible implication politique dans le projet s'affirmait de plus en plus. Les élus de Charentay et de Saint-Etienne-la-Varenne ont adopté un positionnement ambigu et fuyant. Par exemple, ils ne donnaient pas suite à nos demandes de présenter l'avancement de la démarche devant les conseils, dans le but d'engager un dialogue et saisir les points de blocage. La commune de Charentay, par exemple, a orienté ses attentions exclusivement sur l'aménagement d'un parc d'activités économique³¹² différant ainsi le projet de requalification de la chapelle Saint-Pierre et plus largement les projets de la Charte de Fontevraud.

À cette étape du projet, il est apparu que malgré les efforts d'échanges réguliers, certains élus et maires référents de la démarche Charte de Fontevraud n'avaient pas suffisamment communiqué sur l'état d'avancement du projet, ce qui a complexifié le dialogue et les futures négociations au moment des travaux. Se positionnant vis-à-vis de leur patrimoine local, les collectivités ont pu comprendre comment se forment, s'entretiennent, évoluent ou changent les valeurs locales des individus.

c. Chantiers de restauration du petit patrimoine

La recherche d'outils et de moyens pour le passage du projet dans une phase opérationnelle m'a conduite à un format expérimental. Cette étape dédiée aux chantiers était nécessaire pour donner une dynamique à la chaîne patrimoniale construite par les universitaires.

³¹²Lybertec est un parc d'activités économique et un projet d'envergure déployé sur 160 ha répartis dans trois communes (Belleville-sur-Saône, Charentay, Saint-Georges-de-Reneins). La réflexion a été engagée en 2002 en associant le Département du Rhône, la CCI du Beaujolais, la CC Saône-Beaujolais, la CA Villefranche-Beaujolais-Saône. Plus de 110 000 m² de bâtiments sur 26 ha de foncier sont sur les voies de l'aménagement depuis le mois d'août 2014. Le projet revendique une politique environnementale qui cherche à mettre en cohérence une multitude de paramètres environnementaux lors de la phase d'aménagement. Le Comité de Pilotage s'engage également à la maîtrise et la réduction des impacts des activités du parc sur l'environnement. L'intégration et le maintien d'une trame verte dans le projet d'aménagement ainsi que le maintien de l'écran paysager sont fortement revendiqués dans le projet : son « *traitement général cherche à préserver la frontière rurale agricole* ».

Un premier chantier de restauration du patrimoine dans le cadre de la démarche a eu lieu au mois d'août 2013. La mission de reprise d'un mur de soutènement a fait l'objet d'un chantier de bénévoles internationaux dans le cadre d'un partenariat avec l'association d'insertion *Concordia*.

Les 12 volontaires venus d'Ukraine, de Turquie, d'Italie, du Japon, de Russie, d'Allemagne, de Corée du Sud et de France ont souhaité faire partie de cette expérience et acquérir des techniques de construction ancienne. Le chantier a été ouvert aux viticulteurs, aux habitants et à toutes les personnes désireuses d'apprendre ce savoir-faire disparu. L'appel à la participation des viticulteurs et des habitants pour ce chantier a été largement promu mais n'a malheureusement pas été saisi.

Ce premier chantier a été marqué par l'échec et un résultat inacceptable pour la commune. Lors du chantier, je n'avais pas pu être présente pour remédier en temps et en heure aux différentes problématiques de logistique. Livrée à elle-même, sans aucun soutien matériel de la part des locaux, l'équipe d'adolescents n'a pas pu être bien encadrée, ce qui a remis en cause son efficacité mais aussi les futurs recours aux chantiers de bénévoles. L'association de bénévoles Concordia a ainsi proposé la mise en place à ses frais d'un chantier « *de récupération* » qui allait être organisé en juillet 2014. Cette fois-ci, le fait d'être présente m'a permis de mobiliser et d'organiser des viticulteurs et des entreprises locales du Pays des Brouilly. L'encadrement de qualité de ce nouveau chantier a permis son bon déroulement, et ses résultats se sont révélés très satisfaisants et appréciés par la population.

Photographies 42a et 42b. Chantier de « *récupération* » du mur de soutènement à Brouilly.





Crédit photos 42a et 42b : Anna-Maria Yordanova, 2014.

Cette expérience a mis en évidence les difficultés liées aux techniques de restauration « anciennes » et le fait que ces dernières ne peuvent pas s'improviser. Les voies alternatives sont insuffisantes et peuvent être aussi compromettantes. Les savoir-faire de ce type de techniques de construction - ne faisant plus partie des savoirs populaires transmis de génération en génération - sont en voie de disparition. La pénurie, voire l'extinction de ces connaissances, et la proportionnelle dégradation du patrimoine bâti posent des questions à différents niveaux : comment anticiper les détériorations et sauvegarder le patrimoine vernaculaire ? L'inventaire réalisé par les étudiants a souligné sa relative abondance, mais aussi le fait que les différents éléments étaient le plus souvent propriétés privées. Quelles sont les voies d'accompagnement possibles des propriétaires qui doivent recourir à des entreprises pour des travaux de restauration souvent très coûteux ? Comment préserver et sauvegarder ce qui constitue l'identité de l'espace rural ?

d. Restauration d'un four à pain privé sur la commune de Saint-Lager

Le four à pain situé sur la commune de Saint-Lager a également fait objet d'un schéma de valorisation dans le cadre du stage collectif. Le dossier élaboré par les étudiants de Lyon 2 décrit amplement cet édifice. Situé sur le bas-côté de la route qui mène au sommet du Mont Brouilly, le four à pain présentait un intérêt par sa visibilité et son accessibilité. En effet, le four se situe au cœur d'un petit hameau, à quelques minutes de marche du bourg de village et de l'Espace des Brouilly, lieu de promotion des deux appellations. Sa

réhabilitation est devenue un objectif de la Charte en raison de son caractère architectural et de son emplacement stratégique³¹³.

Photographie 43a et 43b. Etapes de restauration du four à pain par des bénévoles et des habitants de la commune.



Crédit photos 43a et 43b : Anna-Maria Yordanova, juin 2014.

³¹³ Cf. Annexe 18 : Article « Toujours plus actifs dans l'amélioration des paysages » du 21 août 2014

Ce projet est le premier à avoir décliné un partenariat public-privé. Des négociations ont été conduites durant un an entre le propriétaire du four du Château des Ravatys (propriété de la fondation de l'Institut Pasteur), la mairie de Saint-Lager, l'Association des producteurs et Concordia. Pour réaliser cette commande, il a été prévu un groupe de douze bénévoles accompagnés de deux animateurs.

Contrairement au chantier de restauration du mur de soutènement, le four à pain a davantage attiré l'attention des habitants et des voisins du hameau. Ces derniers, curieux de l'émulation inhabituelle autour de l'édifice, se sont rendus sur le chantier régulièrement pour suivre l'avancement des travaux ou pour mettre un coup de truelle sur les murs du four à pain. Un retraité de la commune, ancien charpentier et par ailleurs Meilleur ouvrier de France, s'est porté volontaire pour donner un coup de main aux travaux. Rapidement et par la force des choses il s'est chargé de l'encadrement de la réaffectation du toit du four. La présence de Monsieur Braiment, sur un chantier qui s'est avéré aussi complexe que délicat en termes de conservation et de travaux à réaliser, était rassurante.

L'action de la sauvegarde, de la restauration et de la remise en fonctionnement du four à pain qui a fait objet de recensement et d'inscription dans un schéma de valorisation est un très bon exemple de la désignation d'une chaîne patrimoniale et des étapes qu'un édifice doit traverser pour être préservé. C'est également une très bonne démonstration d'une dynamique de projet inscrite dans un processus de patrimonialisation avec une réelle implication des acteurs et un partenariat public-privé.

e. De la désignation d'une chaîne patrimoniale au processus de patrimonialisation d'un territoire en projet

Lors de mes premiers entretiens avec les habitants du Beaujolais, je me souviens d'avoir entendu : « *nous n'avons pas de patrimoine ici. Pas de Tour Eiffel, ni quoi que ce soit d'autre qui puisse susciter l'intérêt des touristes* ».

Pourtant la région ne manque pas de vestiges du passé, dans le sens monumental du terme. On trouve en Beaujolais plus d'une centaine de châteaux d'époques différentes. Quant aux éléments recensés dans le cadre de l'inventaire, ils sont présents depuis « *toujours* » dans le paysage local. Les échanges avec les habitants ont révélé que le caractère et la fonction particulière du patrimoine bâti avait tendance à s'estomper peu à peu pour le regard habitué. C'est le travail conduit par les universitaires qui a donné de la matérialité au « *petit* » patrimoine appelé « *ordinaire* » par les viticulteurs.

Avec cette description, j'ai souhaité démontrer la succession des différentes étapes et le résultat des réajustements de l'approche du projet. La fabrication de ce processus n'était pas prévue initialement. Le besoin formulé dans le plan d'action était de compter et de décrire les cadoles dans les vignes, en vue de restaurer ou d'embellir les abords de celles qui présentaient un intérêt visuel depuis la route. Le processus de reconnaissance a également eu pour mérite d'avoir voulu enrôler les habitants du territoire en les invitant à désigner et à faire découvrir leur pays.

Les recommandations de la Fondation du Patrimoine ont permis d'avancer davantage dans la démarche. La sélection d'édifices et de hauts lieux pour un futur travail de réfection et de revalorisation a donné une nouvelle orientation au projet. Les éléments que j'ai pu brièvement évoquer concernant les contextes délicats instaurés autour de ces édifices ont suscité de nouvelles configurations des jeux d'acteurs. La recherche de nouvelles alliances et l'instauration de partenariats se sont avérées incontournables pour les futures actions de valorisation, impliquant à la fois les domaines privé et public.

La sociologue Nathalie Heinich s'est intéressée à la construction de la chaîne patrimoniale à travers des observations conduites auprès des spécialistes et des chercheurs de l'inventaire du Patrimoine. Le terme de chaîne patrimoniale suppose en ce sens les différentes étapes d'un processus lors duquel on aborde ce que l'on appelle communément patrimoine.

Au-delà de sa reconnaissance et de son inscription, le but est d'accompagner ces éléments jusqu'à leur conservation ou leur restauration. Un des postulats de la sociologue est que le patrimoine n'existe pas en soi tant qu'on ne l'a pas désigné. Le regard aiguisé des spécialistes, leur savoir-faire et leur capacité d'expertise permettent d'évaluer un objet ou un édifice selon des critères bien définis (relation au passé, rareté, qualités esthétiques, etc.). L'urbaniste Elsa Vivant résume cette approche en ces termes : *« loin de la quête de la monumentalité, une des spécificités du travail des chercheurs du patrimoine réside dans leur capacité à regarder au travers de la banalité quotidienne des objets, pour repérer, inventorier, voire conserver (dans la mémoire des archives) les éléments remarquables ou spécifiques du patrimoine »*³¹⁴.

La réflexion de l'urbaniste Elsa Vivant prend davantage de la matérialité quand on a la possibilité de s'intéresser - et idéalement de participer - au cheminement intellectuel du processus de désignation du patrimoine, susceptible de donner un nouveau statut au *« familier »*.

Le processus de patrimonialisation a été favorisé par « le regard extérieur » des étudiants. Leur formation en sciences sociales avait été à l'origine d'analyses pertinentes et sensibles de l'objet d'étude. Les jeunes gens ont manifesté un réel intérêt pour l'histoire du Beaujolais et une compréhension de son contexte socio-économique. J'ai pu observer, mais aussi accompagner, une réelle immersion sur le terrain, enrichie par des échanges, formels et informels, entre étudiants de l'université, bénévoles des chantiers de restauration et acteurs du Pays des Brouilly.

L'inventaire d'un patrimoine a provoqué une dynamique et une succession d'interactions. Ces dernières ont poussé à leur tour les acteurs à approfondir leur approche et leur connaissance des ressources et des aménités qu'ils désiraient mobiliser pour l'attractivité

³¹⁴ E. Vivant, « Nathalie Heinich, La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2009, mis en ligne le 5 novembre 2009, consulté le 19 mai 2017. URL : <http://lectures.revues.org/837>.

du territoire. Cette première démarche exploratoire du territoire a fourni des résultats concernant le degré de patrimonialité du territoire. La constitution de bases documentaires et la capitalisation des études ont été utiles à l'élaboration de dossiers de pré-projets que je pouvais présenter pour l'instruction des demandes auprès des financeurs. Elle a aussi permis d'envisager, de construire et de défendre des actions de requalification auprès des acteurs. Petit à petit s'est construite une approche systématique et régulière des axes thématiques traités par la Charte, permettant plus tard d'assurer des aides financières. Le Conseil Général, le Conseil Régional, la DDT, la DREAL, le CAUE, la Chambre d'agriculture, ont suivi avec intérêt les avancées du projet. Toutefois, les réels impacts de cette phase de travail sur des schémas stratégiques de valorisation patrimoniale n'ont été appréciés qu'à partir de 2014.

II. Projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly : émergence et évolution

Situé à une heure de route de Lyon et un peu moins de Mâcon, le site du Mont Brouilly constitue une opportunité pour développer une destination de loisir à la journée. Sa proximité avec ces agglomérations est un atout indiscutable. L'accueil touristique - le tourisme vert en milieu rural - est perçu comme une ressource économique complémentaire pour les territoires. La réalisation des projets présentés ci-dessus, qui cherchent à répondre aux attentes des accueillants du territoire, constitue un premier pas vers la diversification et l'attractivité de l'offre œnotouristique sur le territoire, laquelle, à long terme, devrait profiter à l'économie locale. C'est également la présentation de la mise en place successive d'un projet de paysage.

1. La gouvernance partagée autour d'un lieu partagé

Le site « *sommet du mont Brouilly* » a été inscrit en 1993 à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Rhône, essentiellement pour les enjeux paysager et touristique qu'il représente. À la demande des communes de Saint-Lager et d'Odéas, en lien avec la communauté de communes Beaujolais-Val de Saône, le département du Rhône a lancé la définition d'un plan de gestion et de mise en valeur du Mont Brouilly, inscrit à l'inventaire départemental des espaces naturels sensibles en 2010. L'ENS du Mont Brouilly, d'une superficie d'une soixantaine d'hectares, est situé au cœur du vignoble et des appellations Brouilly et Côte de Brouilly. Il constitue un motif paysager remarquable du Beaujolais.

Le travail engagé en 2008, réalisé en parallèle de la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud défendue par l'Association des producteurs des crus Brouilly et Côte de Brouilly, vise à valoriser le vignoble à travers ses qualités paysagères et environnementales à l'échelle des appellations. La définition d'un plan de gestion de la partie sommitale du Mont Brouilly avait été envisagée par le Conseil Général du Rhône dans le but d'améliorer

la diversité de sa faune et de sa flore plutôt ordinaire, mais également de préserver le patrimoine paysager que représentent le Mont et l'aménité en termes de cadre de vie.

Dans le cadre de cette protection des milieux boisés et ouverts du sommet, un diagnostic environnemental et un plan de gestion ont été réalisés par le cabinet CESAME. Le plan de gestion et les propositions d'actions ont été présentées et validées par le comité de pilotage le 28 septembre 2011. De fait, le Mont Brouilly s'est trouvé au centre de plusieurs démarches en cours pour la préservation de l'environnement, la valorisation du paysage et du patrimoine et le développement touristique du territoire. Des intentions d'aménagement du sommet ont été formulées à travers différentes études et réflexions réalisées sur le site : Plan d'action Fontevraud, Plan de gestion de l'ENS, Schéma de valorisation du patrimoine par les étudiants de l'Université Lyon 2.

À la suite d'une sollicitation du Conseil Général en charge de la gestion des Espace Naturels Sensibles, une officialisation du mode de gouvernance est jugée nécessaire en 2012. En effet, au mois de septembre 2011, lors du comité de suivi pour la mise en place d'un plan de gestion du Mont Brouilly, il est proposé « *de transférer les compétences pour toutes les actions concrètes impliquant des travaux significatifs* » sur le site. Considérant les objectifs convergents et la complémentarité entre les politiques de l'ENS et la charte de Fontevraud, et afin de créer une synergie effective entre les deux démarches, les communes d'Odenas, de Saint-Lager et la communauté de communes Beaujolais-Val de Saône décident en 2012 d'élargir le comité de pilotage du plan de gestion de l'ENS aux membres du comité de pilotage de la charte de Fontevraud. La composition du comité de pilotage est repensée, de même que la structure en charge de l'animation du projet.

L'association des producteurs des crus Brouilly et Côte de Brouilly est ainsi désignée comme structure chargée de l'animation du plan de gestion du mont Brouilly en articulation avec la mise en œuvre de la charte de Fontevraud. De fait, j'ai été chargée d'animer et de gérer cet espace aux enjeux multiples. Le calendrier de l'action avait été fixé pour trois ans, de juillet 2012 à juillet 2015. Le travail d'animation correspondant à un tiers-temps sur l'ensemble de la période, soit environ 68 jours par an. Le Conseil Général s'engageait à soutenir cette action d'animation spécifique dans le cadre de la nouvelle gouvernance, en accordant une aide financière à hauteur de 50% du montant de l'opération estimée sur la période 2012-2015.

a. Etudes et démarches préliminaires autour de la colline du Mont Brouilly : vers un projet d'aménagement

La revue des outils documentaires existant autour du site a permis de mettre en évidence le paradoxe entre l'enjeu de développement touristique du Mont Brouilly et la gestion de ses milieux naturels. En effet, plusieurs constats doivent être mis en relief, pour comprendre dans quelle situation se trouvait le site avant les actions concrètes mises en route en 2014. Pour faire simple, la colline de Brouilly n'a jamais bénéficié d'aucun aménagement ni de travaux d'amélioration ou d'anoblissement, ce qui a contribué à l'installation d'un mouvement de « *laisser aller* ».

Les abords de la chapelle ont été entretenus par des interventions ponctuelles des employés communaux de Saint-Lager et d'Odenas : les tontes de la pelouse et le prélèvement d'ordures étaient les seules attentions portées au site. Le stationnement anarchique dans la grande prairie attenante à la chapelle a eu pour effet d'abîmer le couvert végétal et de « contribuer à l'érosion de la biodiversité liée aux landes et pelouses »³¹⁵. L'absence de structures d'accueil, tels que tables de pique-nique, bancs ou poubelles, renforçait l'impression de site délaissé. La fermeture des vues par la repousse des arbres contribuait au sentiment de frustration des visiteurs qui avaient fait l'ascension de la colline pour découvrir en perspective des paysages sur la plaine de la Saône, les Alpes, mais aussi les Monts du Beaujolais et les villages du vignoble.

Ces constatations ont souligné l'importance d'une réflexion cohérente pour les actions d'aménagement à venir, notamment sur la cohabitation des deux principaux axes de gestion envisagés : d'une part, faire fonctionner les différents usages du lieu et, d'autre part, permettre la cohabitation de milieux naturels et de lieux très fréquentés par le public. Une conception d'ensemble s'est avérée nécessaire pour définir un projet qui prenne en compte les contraintes pour inscrire les futurs aménagements du site dans un schéma cohérent.

Les études préliminaires ont établi un diagnostic approfondi du site du Mont Brouilly. En revanche, elles n'ont pas permis de passer à la phase opérationnelle. En effet, elles ne présentaient pas de conception d'ensemble du site, ni de planifications ou de descriptions techniques des ouvrages à réaliser, ni de véritables programmes d'intervention ou de gestion. Le CAUE du Rhône considéra alors qu'il était nécessaire de prévoir l'intervention d'une ou plusieurs équipes de concepteurs (un paysagiste ayant de véritables compétences en gestion de sites naturels et un écologue) pour dessiner un projet à l'échelle du site et assurer sa maîtrise d'œuvre. Le paysagiste devait réaliser une conception tenant compte de l'ensemble du site tout en intégrant à la fois les contraintes écologiques, esthétiques et touristiques.

Les études précédentes proposaient des aménagements classiques, qui ne rentraient que très peu en adéquation avec l'identité du Mont Brouilly. Les entretiens avec des paysagistes m'ont sensibilisée sur les moyens économes de création et de gestion du site, et ce dès le stade de la conception. Les choix de projets ne devaient pas être faits, selon les professionnels, dans une logique d'esthétisation, mais devaient remédier dès le départ aux logiques de gestion pratique.

Pour résumer, le projet d'aménagement du sommet du Mont Brouilly devait à la fois consentir à la mise en valeur du site tout en privilégiant des réalisations économes en moyens techniques et financiers, et en utilisant les ressources et les matériaux disponibles sur place. La sobriété des aménagements était en mesure, par exemple, de créer une identité forte du site. Il s'agissait d'éviter une banalisation du site par la pose de matériaux

³¹⁵ Source : Plan de gestion Espace Naturel Sensible du Mont Brouilly, septembre 2011, p. 4.

préfabriqués ou « issus d'un vocabulaire d'espaces publics urbains », la singularité dans les traitements paysagers étant un gage d'originalité.

b. Cheminement d'une construction progressive du projet de paysage

Cette première lecture du site et de ses enjeux m'a fait prendre conscience de la difficulté de réaliser un projet de paysage de qualité sans prendre en compte les logiques des professionnels de l'aménagement. Les entretiens avec des professionnels du paysage ont mis en évidence le besoin d'approfondir les projets de conception, et celui de produire de nouvelles études, alors que la colline du Mont Brouilly avait fait l'objet de quatre études³¹⁶ entre 2010 et 2012.

L'idée de devoir produire - mais surtout de devoir financer - une nouvelle étude, déplaisait fortement aux élus. Cette première phase du projet témoignait de la nécessité de prendre en compte les politiques publiques qui ont tendance à essaimer des démarches et à financer des études sans toujours se soucier des suites données au projet.

J'ai dû avancer des arguments pour sensibiliser les élus mais aussi pour les mettre en garde contre des actions prématurées et précipitées, qui mettraient en péril la qualité du projet futur. Je n'avais pas encore d'idée précise sur la forme que devait prendre le projet, mais les tout premiers contacts avec les professionnels du paysage m'ont fait prendre conscience de ce qu'il ne devait pas être. Dans toutes mes communications internes ou lors de présentations, j'avais cherché à mettre en avant la nécessité de poursuivre la voie de la valorisation qualitative du Pays des Brouilly.

« C'est le moment d'introduire un événement de grande importance pour les appellations Brouilly et Côte de Brouilly, il s'agit de la fête des Crus 2013 qui se déroulera à Odenas. Les producteurs des Crus ont fait le choix du thème qui marquera cette fête : les Paysages et le patrimoine du Beaujolais viticole. En vue de cette grande manifestation, il est important de se donner tous les moyens dès maintenant pour travailler, soigner et entretenir l'image du Pays des Brouilly. Le Mont Brouilly étant un symbole fort du vignoble, il accueille et continuera d'accueillir un nombre important de visiteurs. La mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS, ainsi que la réalisation d'actions ciblées liées à la mise en valeur d'éléments patrimoniaux ou à l'entretien d'éléments végétaux hors périmètre ENS, apparaissent comme complémentaires »³¹⁷.

Plus de six mois ont été nécessaires afin qu'un échange sur la nécessité de réaliser une étude de faisabilité soit entendu par les maires des communes concernées. En effet, les

³¹⁶ Septembre 2010, diagnostic paysager « *Le paysage des Brouilly, un théâtre viticole* » dans le cadre de la démarche d'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte de Fontevraud ; Octobre 2010 Plan d'action « *Communiquer, valoriser, préserver le paysage des Brouilly* » ; septembre 2011 Plan de gestion de l'ENS Mont Brouilly « *Propositions pour un programme d'actions* » ; février 2012 « *Schéma de restauration-valorisation du petit patrimoine des communes du Pays de Brouilly. Chapelle du Mont Brouilly Saint-Lager* ».

³¹⁷ Extrait d'un de mes discours, préparé à l'occasion de l'Assemblée Générale des Crus Brouilly.

communes de Saint-Lager et Odenas se partagent la partie sommitale du Mont. Dorénavant, les principales décisions vont être débattues et prises principalement au sein des deux conseils municipaux et du conseil d'administration des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.

La partie classée du Mont Brouilly s'inscrivant dans la politique départementale des ENS, tous les projets devaient être subventionnés à hauteur de 50%. De plus, quelques projets prévisionnels avaient déjà été présentés au cours de l'année 2012 dans le cadre des financements du CDDRA, prenant en charge 30% des dépenses.

Le paysagiste qui souhaitait réaliser l'étude de faisabilité réclamait pour ce travail un prix très attractif. Tenant compte du fait que le Département finançait 50% de la prestation, il restait à payer par les deux communes environ 500 euros. Après avoir entendu et compris la dialectique du projet-paysage, les deux maires ont mis à l'ordre du jour la poursuite des travaux autour du Mont Brouilly. Pour la commune de Saint-Lager, le sujet a été évoqué lors de trois réunions de conseil municipal. Lors de ces rencontres, des réactions négatives se sont manifestées : « *pourquoi payer 500 euros pour une nouvelle étude ? Avec cet argent, nous pouvons acheter nous même les bancs et les poubelles* ».

c. Imaginer un projet pour séduire les décideurs

L'étude de faisabilité a été confiée à un paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG), pour le périmètre restreint (sommet du Mont), mais également le périmètre élargi (coteau de la colline). Son travail a permis de définir les orientations schématiques en matière d'entretien et d'aménagement du site, et de mettre l'accent sur la cohérence spatiale et fonctionnelle, l'unité et la qualité dans le traitement de tous les ouvrages à venir : cheminements, gestion du végétal, édifice, zone de stationnement ou d'arrêt, signalétique et autres.

Le concepteur a été capable de dessiner les limites et les emprises des espaces ouverts et des espaces boisés en prenant en compte les contraintes végétales, écologiques et économiques du site³¹⁸. L'étude s'est appuyée dès le départ sur les principes des démarches participatives. Des réunions ont été organisées afin de présenter différents *scenarii* d'aménagement du Mont Brouilly, en impliquant un large panel d'acteurs : élus, employés communaux, partenaires du projet, viticulteurs et habitants.

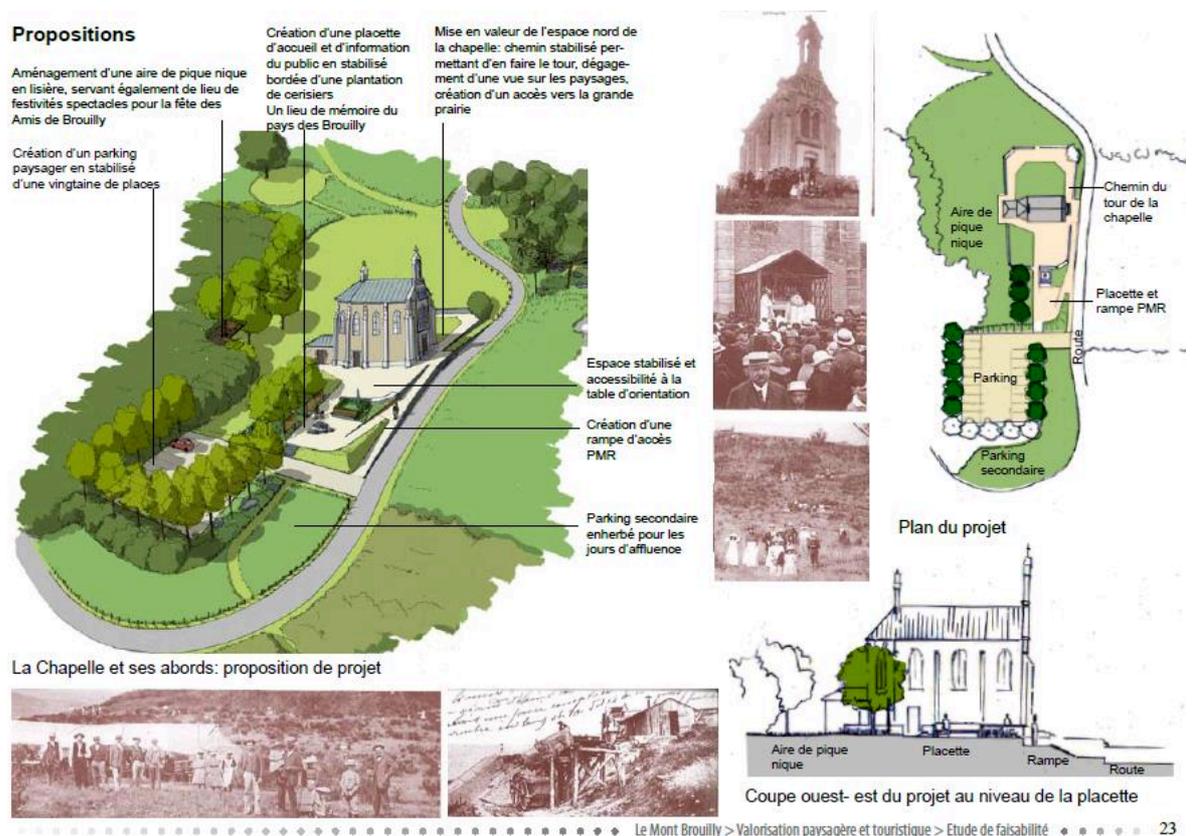
Même si le déploiement de *scenarii* paysagers est une procédure assez classique dans les démarches d'aménagement paysager (car elles permettent de « *donner à voir les images des scènes qui peuvent advenir, à des décideurs (les élus) mais également des habitants* »³¹⁹), l'utilisation du dessin de l'espace, des différentes ambiances paysagères, a été décisive dans cette phase du projet. Le paysagiste se prête à décortiquer et à décrire les

³¹⁸ Cf. Annexe 19 : Document de travail « Etude de faisabilité de la valorisation paysagère et touristique du Mont Brouilly ».

³¹⁹ P. Donadieu, 2012, *op. cit.*, p. 87.

pratiques des lieux, nouvelles et anciennes, et cherche à reconstituer un lien entre les deux. Par le déroulé de son travail, il mène progressivement les gestionnaires à se projeter, et à entrevoir les résultats d'une stratégie de conduite adaptée au site mais aussi inscrite dans le temps.

Figure 27. Proposition d'aménagement des abords de la chapelle Notre-Dame-aux-raisons.



Source : Etude de faisabilité pour le projet d'aménagement du Mont Brouilly, 2014.

L'objectif de la présentation de l'étude de faisabilité était de faire comprendre aux acteurs que les actions devaient être mises en place au service de la qualité de l'espace. Travailler sur ses potentialités est un travail qui s'apparente à de la création, une création qui allait être réalisée dans une dynamique de co-construction que je me propose de suivre.

d. Vers la valorisation d'un haut lieu

Le rendu de l'étude de faisabilité a fait l'objet de différentes réunions de travail à la suite desquelles les actions sur le Mont ont été priorisées en fonction des coûts, mais également en fonction de la lourdeur des interventions. Ainsi, une première phase de réalisation a été programmée dès le printemps 2014. Globalement, la première intervention devait se

concentrer sur la végétation et les milieux. Il a été programmé de procéder à l'ouverture et à la diversification paysagère et écologique du sommet et de ses lisières. Les chantiers devaient anticiper les modes de gestion des espaces ouverts du site, tels que les prairies. Le planning prévisionnel (Cf. figure 28) avait pour intérêt de montrer les évolutions et les réajustements que le projet allait subir les années suivantes.

Figure 28. Planning prévisionnel de l'aménagement du Mont Brouilly.



Réalisation : Anna-Maria Yordanova, mars 2015.

Afin d'assurer une continuité au projet, l'ambition du paysagiste était de devenir le maître d'œuvre et le coordinateur du projet. Son rôle essentiel était de veiller à la bonne traduction du projet dans sa réalisation, tel qu'il avait été validé par les élus. Il a sensibilisé les acteurs de la gouvernance à la question de l'accompagnement du projet en tant que gage de réussite. En effet, le rôle du maître d'œuvre est très important, car il participe aux travaux durant le chantier, et au suivi de la gestion post-réalisation.

Quant à l'engagement des acteurs locaux dans le projet d'aménagement, par sa dimension participative, il allait permettre d'échanger des opinions, des pratiques et des savoir-faire tout au long de la mise en œuvre du projet. Ainsi, le projet a pris une tournure originale et inhabituelle.

2. Un partenariat fort entre le Pays des Brouilly et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Pour des raisons d'efficacité et de conduite économe et participative des actions, il a été envisagé dans un premier temps, de conduire les travaux sur le couvert végétal en partenariat avec les Brigades Vertes. Très vite, cette possibilité a été remise en cause. C'est ainsi que lors de nos échanges avec le maître d'œuvre, nous avons saisi l'opportunité et

conclu à l'avantage d'un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

a. Versailles en Beaujolais pour une méthodologie : « Rien ne se perd, tout se transforme »

L'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles organise tous les ans, dès la rentrée avec les étudiants de 1^{ère} année, un atelier pédagogique intitulé : « Conduire le vivant, le droit à l'erreur ». Une première visite du site par deux enseignants de l'ENSP a eu lieu le 18 octobre 2014. Ce rendez-vous sur place avait pour objectif d'apprécier le Mont Brouilly et d'évaluer l'intérêt du site. Également paysagistes DPLG, les deux enseignants représentaient le département écologie de l'école³²⁰.

Après la rencontre avec les maires des deux communes concernées (Odenas et Saint-Lager) et l'appréciation des enseignants, le Pays des Brouilly sollicita l'Ecole Supérieure du Paysage de Versailles pour un partenariat dans le cadre d'un chantier organisé autour de l'aménagement du Mont Brouilly. Un atelier a eu lieu en fin d'hiver 2013 et en début de printemps 2014³²¹. Plus de cinquante étudiants de première année recrutés par concours au niveau bac+2 ont été encadrés par des paysagistes DPLG permanents et professionnels tout au long de l'expérience.

La philosophie de l'intervention était d'associer au chantier le maître d'œuvre, dans l'objectif de transformer un site à partir de ses propres ressources. Ces ressources devaient être valorisées par les élèves : aucune évacuation de matériaux n'était envisagée et les fournitures étaient très réduites. L'intervention, articulée en plusieurs phases, se voulait efficace et immédiatement visible, mais aussi réversible.

La nouvelle de l'arrivée des étudiants de l'école de Versailles dans le Beaujolais a suscité une vague d'enthousiasme et de fierté de la part des habitants. Le CAUE, par exemple, avec lequel jusqu'alors nous n'avons pas réussi à construire des relations effectives, a commandité le tournage d'un film documentaire lors des différentes phases du travail des Versaillais. En tout, quatre temps ont rythmé l'atelier « Conduire le vivant ». Une première semaine sur place a eu lieu, au cours de laquelle les trois premiers jours ont été dédiés à

³²⁰ Il s'agit d'un département particulier au sein duquel l'enseignement est centré sur l'acquisition de compétences concernant des modes culturels variés : des actions très interventionnistes sur les sites aux projets artistiques et soignés à la manière d'un jardinier. La particularité de l'approche du vivant de ce département sera plus claire dans les descriptions qui suivent et qui relatent une expérience menée sur le Mont Brouilly.

³²¹ Plusieurs ateliers ont été menés les années précédentes par l'Ecole Supérieure du Paysage, avec divers partenaires : avec les services de Plaine Commune (93) au parc Lihou à Epinay-sur-Seine, avec la SNCF sur la commune de Bois-Colombes (92), les services du parc du château de Versailles aux Mortemets, la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne (91) à la Sapinière de Grigny, la communauté de communes pour les plans d'eau de Tailly-Merceuil (21), à nouveau avec la Plaine Commune pour trois sites de Stains.

l'approche sensible du site avec le département Arts Plastiques. Cette pratique avait pour but d'introduire les étudiants à la reconnaissance des lieux et au projet.

La thématique choisie dès le premier jour « *De bas en haut et vice-versa* » devait orienter et inspirer les étudiants. Divisés en trois groupes, chacun ayant un secteur spécifique du sommet et des coteaux du Mont, les jeunes gens devaient imaginer une prestation artistique grandeur nature. En lien avec le thème de l'atelier, les étudiants devaient représenter les efforts de l'homme en relation avec les lieux et le relief « *imposé* » à son quotidien.

Sur la photographie ci-dessus, une étudiante présente la réalisation de son groupe sur les marches de la chapelle. Les éléments mobilisés (des sarments, des blocs de pierres bleues, des gravats, des végétaux etc.) pour cette mise en scène ont été trouvés sur le site et représentent les pentes de la colline. Le film réalisé par le CAUE relate cette expérience artistique³²².

Photographie 43. Première approche du Mont Brouilly. Atelier d'Art appliqué sous le thème « *De bas en haut et vice-versa* »



Crédit photo 43 : Anna-Maria Yordanova.

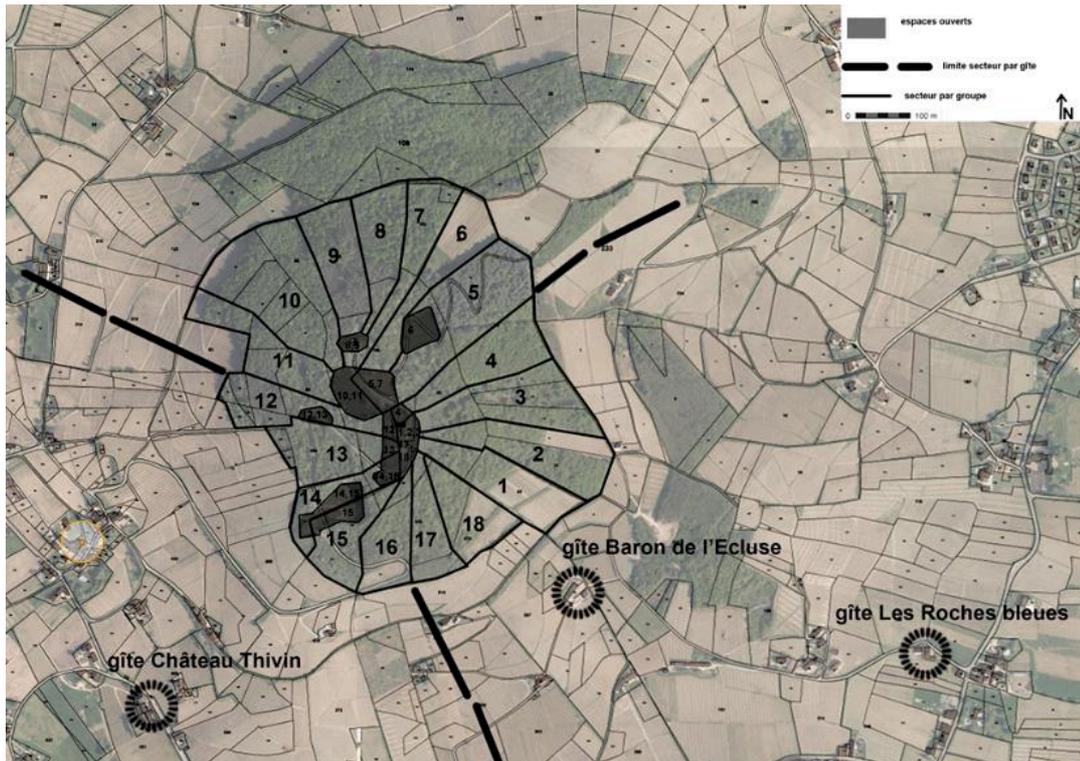
Méthodologie d'approche du sommet du Mont Brouilly en tant qu'objet pour l'action

Méthodiquement, les étudiants ont partagé la partie sommitale et boisée du Mont en différents secteurs. Un camembert divisé en 18 parts a été identifié (cf. carte 12), chaque part a été attribuée à un groupe de trois à quatre étudiants pour être ensuite auscultée et étudiée dans les moindres détails.

³²² Lien film « CAUE - Mont Brouilly » <https://www.youtube.com/watch?v=vx3Yw-flbA> .

Quelques belles surprises sont ressorties des enquêtes de terrain réalisées par les 18 groupes d'étudiants. Un des groupes a, par exemple, découvert une deuxième carrière aussi grande que la carrière « principale » du Mont, qui avait été complètement envahie par la végétation. Les locaux et natifs de communes avoisinantes n'avaient pas connaissance de son existence et pourtant, un sentier passe au cœur de cette carrière.

Carte 14. Approche méthodologique du Mont Brouilly lors de la phase d'état des lieux.



Source : Document de travail Atelier 3 « Conduire le vivant, le droit à l'erreur » mars 2014, Ecole Nationale Supérieure du Paysage Versailles.

Des points forts et des points faibles ont aussi été mis en avant par les équipes, les données récoltées devant venir alimenter les propositions pour les chantiers à venir. Les informations récoltées lors de la première semaine ont permis aux étudiants de procéder à la phase de construction du projet, une fois rentrés à Paris. J'ai été conviée à participer aux différentes présentations de leur étude. Je pouvais ainsi réagir et donner mon avis sur des points délicats et spécifiques : type de propriété, volonté ou non de la part des propriétaires d'agir sur leurs parcelles, types de manifestations culturelles conduites sur le site et particularités des associations qui se saisissent des lieux à différentes occasions, etc.

La qualité des dessins, la richesse des propositions, des types d'aménagements et des ambitions, dépassaient largement toutes les attentes des acteurs. Personne n'avait imaginé une intervention aussi complexe et réfléchie à une telle échelle.

Photographie 44. Phase d'approche individuelle de valorisation du Mont Brouilly. Présentation des travaux des élèves, Ecole de Versailles, Paris.



Crédit photo 44 : Anna-Maria Yordanova.

Dès le retour des étudiants dans le Beaujolais, une réunion publique s'est imposée afin de présenter les différentes suggestions d'aménagement. Pour valider les choix des étudiants, j'ai organisé une réunion publique de concertation le lundi 17 mars 2014 où furent conviés : les associations locales et la confrérie des Amis de Brouilly, les acteurs du tourisme, les élus communaux, les maires, les habitants, les partenaires institutionnels, les viticulteurs. La rencontre a permis de présenter, secteur par secteur, les interventions envisagées. Des échanges dynamiques et des confrontations de points de vue ont rythmé la soirée. Après réajustement des choix et leur validation, le chantier pouvait démarrer dès le lendemain matin. Prendre en compte le point de vue de la population locale lors de réunions publiques favorise la définition d'objectifs concrets de qualité paysagère.

Selon le professeur en sciences politiques Gilles Pinson, le « *mécanisme de recomposition* » d'un projet de paysage vise à « *amener les acteurs à développer des représentations, des identités et des intérêts communs [pour] faire système* »³²³. Les débats qui ont surgi lors de cette réunion ont permis de confronter les usages et les représentations que les acteurs ont de l'espace. Dans ce cas-là, « *réduit à une donnée à voir, le paysage image devient dans les mains des aménageurs un support utile de communication pour le*

³²³ G. Pinson, « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, 2006/4 (Vol. 56), p. 619-651. DOI : 10.3917/rfsp.564.0619. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-4-page-619.htm>.

débat public. Il montre ce qui peut être compris, jugé, admis, contesté ou refusé »³²⁴. Globalement, les acteurs locaux se sont ainsi approprié la démarche. Les échanges et le fait de les avoir associés aux différentes phases de réflexion ont permis une réelle co-construction d'une vision commune du projet.

Photographie 45. Réunion publique de présentation des intentions d'aménagement. Saint – Lager.



Crédit photo 45 : Anna-Maria Yordanova.

b. Mise en application des idées et coordination du projet

En parallèle du suivi des travaux de l'école de Versailles, j'avais à charge l'organisation et la logistique du chantier. Le projet avançant à vive allure, les secteurs d'intervention ont été complètement bousculés. Initialement le chantier d'aménagement devait se concentrer sur des secteurs prisés par le grand public : chapelle, grand parking, pré et grande carrière. Les communes de Saint-Lager et d'Odenas sont propriétaires de 11,9 ha sur le sommet du Mont.

Dans le document du plan de gestion de l'ENS, le cabinet d'études en charge du diagnostic a signalé huit parcelles à enjeux. Parmi celles-ci, on retrouve l'ancienne carrière et les ruines de la guinguette appartenant au groupe AXIMA Centre³²⁵ et la plantation de cèdres appartenant à l'Institut Pasteur. Une autorisation d'intervention par un conventionnement a été nécessaire, et le gestionnaire du groupe a donc été rencontré. Après présentation du

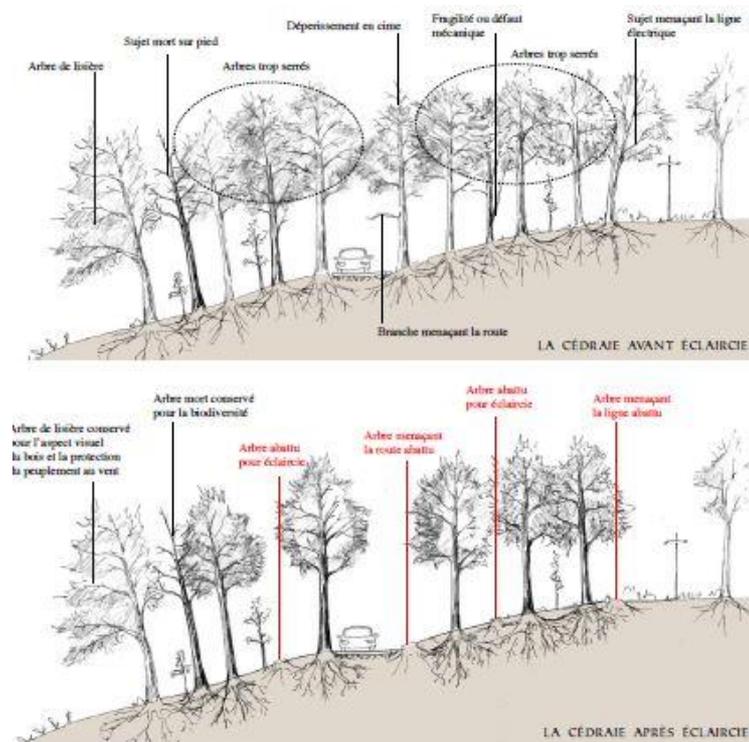
³²⁴ P. Donadieu, 2012, *op. cit.*, p. 88.

³²⁵ Le groupe Axima est une des plus grandes entreprises de routes et autoroutes qui possède la petite et la grande carrière d'extraction du Mont Brouilly. En effet, la pierre du Mont Brouilly était utilisée dans l'empierrement des routes (pour constituer une première couche de pierre dure avant de poser le goudron).

projet, sur le principe, le fond et la forme, ce dernier a donné son accord pour le chantier. Puis, un nouveau partenaire privé apparaît : l'Institut Pasteur devient progressivement incontournable tout au long de la démarche. En effet, les parcelles qui avaient attiré l'attention des enseignants paysagistes de Versailles, dès leur première venue sur le site, appartiennent au château des Ravatys, propriété de l'Institut Pasteur. Il s'agit d'une parcelle que je nommerai désormais la « cédraie », dont l'origine diffère des autres peuplements du Mont Brouilly. Plantée de cèdres de l'Atlas (*Cedrus Atlantica*), c'est une essence dont l'aire géographique originelle se situe dans les montagnes d'Afrique du Nord. Son introduction se fait en France à partir de 1850, car elle est très appréciée pour l'ornement de parcs et de jardins, mais également pour le reboisement en moyennes montagnes méridionales. Plantée depuis plus d'un siècle sur le Mont Brouilly, la cédraie n'a jamais connu d'entretien particulier.

Dans cette perspective, un partenariat avec l'Institut Pasteur a été imaginé. L'éclaircie de la parcelle devait permettre aux « meilleures » espèces de retrouver les conditions de croissance et de développement optimales. Les arbres abattus pouvaient servir pour aménager les constructions et le mobilier imaginé par les étudiants. À la suite de rencontres organisées sur place entre les paysagistes et les responsables du domaine viticole du château des Ravatys, un accord a été trouvé pour que les arbres les moins puissants soient choisis et coupés.

Figure 29. Présentation graphique des principes de coupe et d'éclaircie menés dans la cédraie.



Source : « La cédraie : diagnostic de l'état du peuplement et principes d'actions dans le cadre du projet de valorisation paysagère et touristique du sommet du Mont Brouilly », février 2014.

La nouvelle tournure donnée au projet m'a amenée à trouver de nouveaux prestataires, notamment en ce qui concerne le débardage à cheval³²⁶, ainsi qu'un banc de scie mobile³²⁷. Cela a nécessité de réajuster les budgets, d'obtenir des nouvelles validations de la part des élus et de l'association des producteurs. D'autre part, l'élargissement du périmètre à 18 micro-chantiers m'a imposé la recherche des propriétaires concernés. Pour avoir les autorisations et les accords, je ne disposais que de quelques jours. Le président de l'association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, ainsi que les maires des communes, soutenaient pleinement ces nouvelles perspectives d'aménagement.

J'ai dû organiser une recherche afin de retrouver les propriétaires, en recourant au plan cadastral, à la base de données des mairies, des réseaux d'interconnaissance, ainsi qu'aux Pages Blanches. J'ai pu recueillir des réactions totalement disparates et imprévisibles des propriétaires : de l'enthousiasme, de l'encouragement, de la curiosité et du soutien au projet de « *revitalisation* » du Mont, à la colère et à la méfiance. Cependant, cette phase du projet d'aménagement a généré des critiques méthodologiques. Les protocoles administratifs n'ont pas toujours été respectés à la lettre et je pense ici au conventionnement avec les propriétaires des parcelles.

Globalement, nous avons pu procéder au démarrage des chantiers sur la plupart des secteurs. Les principaux objectifs des trois jours de chantier étaient d'inscrire ce temps dans une logique d'économie, de sens pratique, d'approche pédagogique et d'esprit participatif. La mobilisation de bénévoles est apparue comme un point important sur lequel j'ai fourni beaucoup d'efforts. Une large communication avait été faite pour attirer un maximum de volontaires, non seulement pour gagner en efficacité, mais également pour donner l'occasion aux participants de se réapproprier le Mont en faisant partie d'un projet de territoire. Ainsi, la stratégie de « *don contre don* » a été développée.

La présentation du type de travaux à mener, tels que le bûcheronnage, le défrichage, le jardinage et la réalisation d'ouvrages pour l'accueil du public, devait montrer la variété des actions auxquelles hommes et femmes pouvaient participer. Ces bénévoles avaient la possibilité d'acquérir une expérience jardinière mais aussi de profiter de bois de chauffage produit sur les propriétés communales à ce moment-là. Le principe d'échange avait été envisagé de deux façons principales :

- Pour ceux qui étaient en mesure de réaliser les coupes avec leur propre matériel : bénéficier du bois façonné et débardé.

³²⁶ Le maître d'œuvre du projet d'aménagement a privilégié pour les travaux forestiers - et plus particulièrement pour la partie destinée à l'extraction des bois abattus - le travail avec un débardeur équestre, de façon à abîmer le moins possible le sous-bois.

³²⁷ L'utilisation sur place d'un banc de scie mobile a permis de mieux valoriser le bois coupé sur place. Directement installé sur la route, au cœur même de la cédraie, des planches de 41mm sont sciées dans les billes de pied, des bastaings dans la partie haute des billes et des chevrons sont sciés dans les plus petites sections.

- Pour ceux et celles qui n'étaient pas en mesure de le faire eux-mêmes, un stère de bois était livré à domicile, par demi-journée consacrée à des travaux définis ensemble.

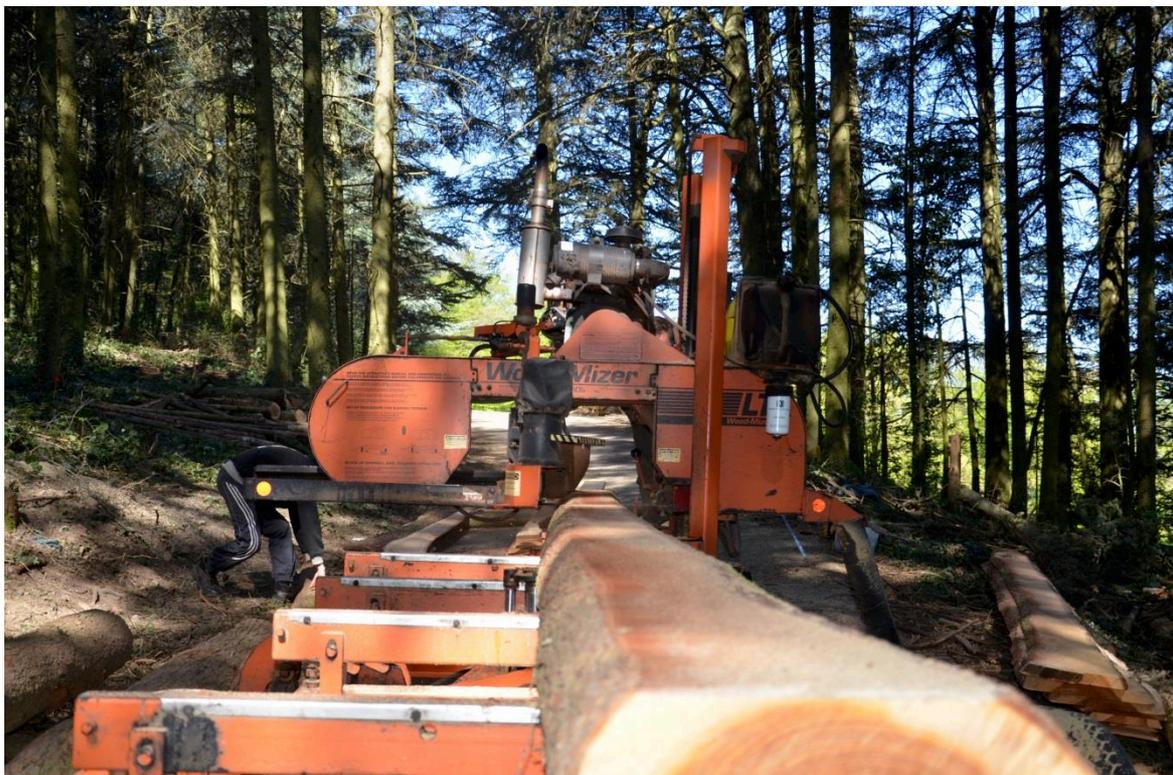
Photographie 46. Abattage et extraction des billes de bois avec des chevaux de trait.



Photographie 47. Acheminement des planches débitées sur les différents sites faisant objet d'aménagement.



Photographie 48. Débitage du bois sur place à l'aide de banc de scie mobile.



Crédit photos 46, 47 et 48 : Anna-Maria Yordanova, mars 2014.

c. Temps de chantiers - temps d'échanges : la révélation d'un site oublié

L'esprit du chantier relève d'une démarche originale, celle de faire participer des personnes aux origines et aux compétences variées : les étudiants et leur encadrant pédagogique, le personnel communal, des personnes en insertion, des élus, le CAUE du Rhône, des élèves du primaire, des élèves du lycée viticole et des habitants. Le mercredi 19 mars 2014, la colline du Mont Brouilly a accueilli près de cent personnes³²⁸. Une réunion d'organisation au sommet le matin a permis aux différents groupes d'intégrer les volontaires. Le bruit des tronçonneuses et des débroussailleuses venait des quatre coins du site. Côté est, des savoir-faire spécifiques ont été déployés pour l'action complexe de l'abattage des cèdres. La coupe a été réalisée par Olivier Jacquemin, bûcheron professionnel et enseignant paysagiste à l'ENSP, les billes ont été débardées à cheval, façonnées et sciées sur place.

³²⁸ Cf. Annexe 20 : Article « *Mont Brouilly : les habitants prennent les choses en main* » du 21 mars 2014.

Ainsi, les différents ouvrages sur le site ont été effectués avec le bois issu de la cédraie et mis à disposition par l'Institut Pasteur³²⁹, les employés communaux et les habitants transportant ensuite sur des tracteurs les planches fraîchement façonnées sur les différents lieux où l'on avait besoin de bois pour concevoir des structures. Côté ouest, des travaux de débroussaillage et de nettoyage de la grande et petite carrière battaient leur plein. Des chantiers d'ouverture de vues sur le grand paysage et les villages ont été conduits en plusieurs points. Des lisières ont aussi été créées à partir des branches coupées afin de border les espaces de manière naturelle, en obstruant le passage des hommes dans des espaces de régénération de la flore et faune.

Des équipes ont travaillé pour rendre plus accueillants certains lieux. L'équipe d'étudiants ayant en charge les abords frontaux de la chapelle passaient de l'esquisse d'un belvédère à sa matérialisation avec l'aide de quelques habitants et viticulteurs. Étonnamment, parmi les volontaires, des personnes qui s'étaient farouchement opposées à la Charte de Fontevraud furent fortement impliquées dans des travaux et revinrent pendant les trois jours. Des viticulteurs qui remettaient en cause la politique des deux AOC et la présidence de ces dernières manifestaient une certaine froideur vis-à-vis du projet de labellisation. Pourtant, pendant les chantiers, ils se sont largement impliqués, dépassant ainsi les mésententes politiques et les conflits personnels pour œuvrer pour le bien commun et leur territoire.

Le site a bénéficié de la venue d'élèves des écoles primaires d'Odenas et de Saint-Lager, le temps d'une matinée. Au programme, une visite de découverte du site au cours de laquelle les élèves de l'école du paysage leur ont fait découvrir la végétation du site. Ensuite, ils ont participé à des ateliers de plantation d'arbres, de création de mobilier ludique et de manipulation de la matière végétale. Plusieurs mois après, des mamans viticultrices se sont confiées à moi :

« Maintenant on remonte souvent sur la colline, ma fille se souvient avec beaucoup d'émotions ces moments où avec des copines elles avaient planté chacune leur arbre. Bon, c'est sans importance, mais elle ne se souvient pas exactement de l'endroit de la plantation »³³⁰.

Une classe d'élèves du lycée viticole de Bel-Air est venue prêter main forte pour le nettoyage des lisières et l'extraction des bois de la forêt. Le travail d'équipe aux côtés des chevaux de débardage a contribué à la bonne humeur des jeunes qui se disaient très contents de participer au chantier. Toute l'équipe du Syndicat mixte du Beaujolais a aussi demandé une journée de congé afin de participer aux travaux. Le président du Syndicat a fortement encouragé cette initiative en leur « *donnant* » la journée, estimant que c'était un moment fort pour le territoire et que la participation physique des employés était une belle

³²⁹ Une partie du bois façonné a été réutilisée pour la totale reconstruction de la charpente du four à pain du hameau de Chardignon, propriété de l'Institut Pasteur. Le projet de réhabilitation du four à pain a été mené en août 2014.

³³⁰ Source : entretien P.T., 22 juillet 2014.

justification. La semaine d'intervention a été choisie en cohérence avec les cycles végétatifs, sans forcément qu'on se rende compte que le chantier se terminait la veille des élections municipales.

Photographie 49. Réunion de travail entre les encadrants et les professionnels paysagistes au cours du chantier à l'Espace des Brouilly de Saint-Lager.



Crédit photo 49 : Anna-Maria Yordanova, mars 2014.

Le samedi 22 mars 2014, les étudiants ont organisé une visite du Mont « transformé ». Sous la pluie et les nuages gris d'un printemps qui se réveillait, fiers du résultat, les étudiants versaillais faisaient redécouvrir la colline autrement. En dépit du temps inhospitalier, de nombreux habitants et élus prenaient plaisir à déambuler sur des sites révélés et réveillés, des vues dégagées offrant généreusement une nouvelle perception des villages et du vignoble. L'aménagement de tables et de bancs, de marches et de couloirs végétaux aménagés rendaient agréable la transition entre les différents espaces et ambiances paysagères.

C'est dans un climat décontracté que les vignerons et élus du Pays des Brouilly ont rendu hommage à la détermination, à l'ambition et au sérieux des jeunes gens qui ont su « *briser la glace* »³³¹. Cette expression voulait tout d'abord exprimer la gratitude pour les efforts fournis, mais aussi et surtout constater un changement de perception et de rapport de la part des habitants envers ce qu'est un projet de territoire. L'expérience vécue a permis d'asseoir une nouvelle réalité de la gestion de l'espace de façon partagée et alternative.

³³¹ Source : expression employée par le président de l'Association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly dans son discours de remerciement le samedi 22 mars 2014 à l'Espace des Brouilly.

L'ensemble des participants a insisté sur le rôle de cette expérience pour l'avenir de la Charte de Fontevraud, dans la relation particulièrement étroite qu'elle entretient à présent avec les habitants du territoire. L'importance, la souplesse et l'ouverture de la maîtrise d'ouvrage ont été également soulignées pour cette mise en route de projet de paysage.

Photographie 50. Départ des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage.



Crédit photo 50 : Anna-Maria Yordanova.

d. Phase de rebond après chantier

La réflexion des étudiants de Versailles a été poursuivie lors d'une semaine dédiée au « *rebond individuel* ». L'exercice consiste à élaborer individuellement une vision de gestion sur l'ensemble du site du Mont Brouilly en tenant compte de ses fonctions sociales, écologiques et productives. Les deux semaines passées sur le terrain devaient permettre aux jeunes gens de revenir sur l'expérience conduite sur les 18 secteurs, afin de proposer un projet global. Les deux axes forts, les moteurs des actions qui ont été mis en relief étaient d'une part l'exploitation des couverts végétaux en tant que ressources (production de bois de chauffage et de bois d'œuvre, possibilité d'entretien des milieux par pâturage de troupeaux en transhumance), et d'autre part, la poursuite des propositions autour de l'accueil du public et le développement d'évènements festifs en lien avec les pèlerinages à la Chapelle, la fête des Amis de Brouilly, la mise en œuvre d'espaces récréatifs. La prise en compte des différents usages du lieu doit s'inscrire dans une démarche qui donne du sens et crée du lien entre les habitants du territoire et les visiteurs. J'ai été conviée à participer à la présentation des projets. Le documentaire réalisé à la demande du CAUE relate ces moments (lien du film mis en ligne mentionné ultérieurement). De plus, une

plaquette de présentation du projet conduit dans le cadre de l'Atelier 3 « *Conduire le vivant, le droit à l'erreur* » a été réalisée par les professionnels encadrants³³².

e. Des chantiers participatifs : amateurisme ou bricolage méthodologique

La première phase d'aménagement conduite en partenariat avec l'École de Versailles est sortie des gonds d'un projet maîtrisé. Quand j'emploie le terme « *maîtrisé* » je pense au côté prévisible, conditionné et rigide d'une action organisée (du côté de la partie commanditaire et celle de l'exécutant). La démarche participative a offert de la liberté dans l'action, ce qui était plutôt un atout. D'autre part, la mise en situation dans le cadre et le contexte des actions telles qu'elles ont été menées, renvoient à la capacité dont les acteurs se dotent au travers de leurs engagements dans le processus.

Le travail en réseau a mis en lumière les différentes aptitudes des acteurs face aux situations. L'adaptation constante aux aléas changeants et dynamiques propres à la conduite de chantiers de cette envergure, m'a fait me heurter à des situations d'incertitude tout en gérant et générant des situations complexes, de nouveaux enjeux apparaissant en cours de route. La technicité sur certains chantiers a accentué la polyvalence de mon rôle. Le plus éprouvant lors de la réalisation du chantier était de faire converger les exigences des différents partenaires, d'être à l'écoute et capable de résoudre des problématiques techniques dans l'urgence. La solidité de l'équipe et l'écoute politique dans cette phase du projet m'ont permis dans des situations précises d'être lucide, mais m'ont aussi fait prendre conscience des limites de mes compétences et de la zone de mon influence. L'animation des partenariats public-privé m'a montré les possibilités de mise en place de nouvelles formes de partenariats gagnants s'inscrivant dans des processus de « *don contre don* ».

f. Phases successives d'aménagement

Des chantiers se sont succédé depuis l'école de Versailles dont l'intervention a donné une certaine légitimité et « *liberté de faire* ». Les propositions du paysagiste avaient été soutenues et encouragées. Dans la veine du premier chantier, il a fallu poursuivre les actions. La limitation du grand parking, la poursuite de création de mobilier, l'ouverture de vues sur les paysages, étaient à l'ordre du jour³³³.

Les abattages dans la cédraie se sont poursuivis afin d'aller au bout de la démarche d'éclaircie. La réaction de quelques habitants m'a cependant mise en garde. Des rumeurs ont été véhiculées dans les villages. Des habitants « bienveillants » disaient que des arbres avaient été coupés « *à tout vent et que lors de la prochaine tempête toute la forêt allait être couchée* ». Une nouvelle pédagogie devait être adoptée. Dans ces conditions, il devenait

³³² Cf. Annexe 21 : article « Toujours plus actifs dans l'amélioration des paysages ».

³³³ Cf. Annexe 22 : Document de travail « Conduire le vivant : le droit à l'erreur ».

urgent d'expliquer aux habitants l'intervention d'assainissement et les bienfaits de cette dernière. Dans le cadre de l'aménagement du futur sentier d'interprétation, un panneau explicatif devait être mis en place afin d'explicitier le principe de l'éclaircie.

Cependant, le doute a pris racine auprès de propriétaires de la parcelle. Le sentiment d'une coupe abusive et démesurée devait être élucidé. Nous y reviendrons dans la phase d'aménagement du belvédère géologique. En attendant, de nouvelles installations ont vu le jour, telles que de nouvelles tables de pique-nique, des escaliers, des lisières déterminant le périmètre du parking, la délimitation du parking même, etc. Les travaux conduits dans un rythme intensif ont attiré des habitants. Alertés par la presse mais aussi par le bruit des tronçonneuses et la curiosité, les habitants arrivèrent. Nous avons vu ainsi le Mont se « couvrir » de visiteurs avides de faire de nouvelles découvertes. Le Mont Brouilly est un site sur lequel des usages différenciés se mêlent. Le projet d'aménagement a aussi fait émerger plusieurs protagonistes qui jusqu'alors ne s'étaient pas affichés, à commencer par la Confrérie des Amis de Brouilly, le club de VVT, les chasseurs, etc.

A titre d'exemple, les Amis de Brouilly se saisissaient du Mont Brouilly pour organiser tous les ans la traditionnelle fête champêtre, en réunissant les jeunes et les plus très jeunes habitants du Beaujolais et alentours, pour une journée qui se déroulait sous le signe de l'Amitié. Toutefois, cette après-midi placée sous le signe de la convivialité, de l'interaction et de la festivité, semblait s'essouffler depuis quelques années. Le projet d'aménagement se devait de remédier à cette problématique, les nouvelles installations donnant un nouvel élan au rassemblement.

3. Elaboration d'un sentier d'interprétation ludique et innovant

Aujourd'hui, l'activité économique liée à la filière touristique est présente sur l'ensemble du territoire du Beaujolais. La démarche de création d'un sentier d'interprétation des paysages et du patrimoine est un outil supplémentaire mais également complémentaire à l'offre existante. L'extension à plusieurs communes devrait conduire à un appui permanent de la démarche. Elle a pour but d'accroître le potentiel d'accueil sur le territoire et de proposer une animation soutenue et diversifiée durant les quatre saisons : expositions, spectacles, conférences, visites guidées, etc. Outre l'aspect touristique-commercial des circuits culturels, le processus de la mise en avant et de la valorisation du patrimoine offre une dynamique culturelle et sociale. La création du sentier thématique d'interprétation du patrimoine et des paysages est avant tout destinée aux habitants. Anciens et nouveaux, à travers ce processus de patrimonialisation, ces derniers s'approprient ou se réapproprient une identité culturelle locale. Dans la coordination du tourisme culturel, ludique et de pleine nature, l'interprétation est un puissant outil qui développe le savoir patrimonial et écologique à l'échelle d'un territoire par l'intermédiaire de réseaux de sites interconnectés. La sensibilisation et l'appropriation du patrimoine permettent aux habitants (anciens et nouveaux) ainsi qu'aux visiteurs de créer des moments de rencontre entre les hommes qui l'habitent et ceux qui souhaitent le découvrir.

Grâce à la (re)découverte des richesses patrimoniales (naturelles et culturelles) des lieux, à leur partage et leur réappropriation par l'investissement collectif, la démarche d'aménagement du Mont Brouilly a favorisé un travail de mise en récit du passé et du lieu. Les conditions créées par cette expérience ont fait émerger des composantes d'une nouvelle-ancienne identité. Ce qui a permis de construire un projet original, à la fois économe, ludique, participatif et pédagogique.

a. Réflexion autour de la création d'un produit touristique hors du commun

Le projet de circuit thématique autour du Mont Brouilly a été initié en 2009 et validé par le Conseil d'Administration de l'association des Crus en tant que site pilote. Le tracé a été étudié et des conventionnements de passage avec les propriétaires ont été signés, les chemins ruraux ont fait objet de délibération au sein des municipalités concernées. Le projet de réalisation du sentier a été également inscrit dans le plan d'action de la Charte de Fontevraud dans le Thème 2 « *Communiquer et promouvoir le vignoble* », Action 8.

Cependant, dès mon arrivée en poste, j'ai voulu que ce futur aménagement soit réalisé dans la perspective d'un produit touristique différent, original et créatif. C'est une des raisons pour lesquelles le projet n'avait pas encore vu le jour alors même que les viticulteurs avaient déjà fait des devis et imaginé les sujets à aborder. Les thématiques des quatre saisons de la vigne ou le travail du vigneron étant largement explorées dans d'autres sites, je cherchais quelque chose de plus pertinent et captivant. Ce n'est pas pour autant que les bonnes idées sont apparues dans l'immédiat. Cela a nécessité de réfléchir davantage sur un produit cohérent et sur la construction d'une histoire narrative avec des axes thématiques conducteurs.

Sur la carte, on identifie le tracé des trois sentiers. En bleu, le nouveau chemin du PDIPR reliant l'Espace des Brouilly (indiqué par la lettre V) au sommet de la colline. En rouge, est indiquée la petite boucle du sentier d'interprétation, et en violet, la grande.

Ce parcours offre aux visiteurs deux approches de la découverte du Mont Brouilly *via* ses deux boucles :

- l'une portant sur des éléments de connaissance objective du territoire : terroirs, géologie, pédologie, éléments identitaires du paysage ;
- l'autre relatant l'histoire et la culture du pays au travers de récits allégoriques, intégrant des contes, des légendes et des nouvelles en rapport avec le site³³⁴.

Si le tracé du sentier d'interprétation reste pérenne, son contenu pourrait évoluer dans le temps au gré d'interventions d'artistes, de conteurs, de scientifiques, ou de nouvelles interventions sur le paysage. Certaines œuvres sculptées auront vocation à être éphémères,

³³⁴ Une des légendes attachées au Mont Brouilly est celle de Gargantua qui a déversé sa hotte pleine de pierres dont le tas a formé la colline ; une autre légende est racontée en rapport avec une petite grotte dans les bois, le dessinateur a inventé l'histoire de Pierre l'Hermitte.

d'autres seront plus pérennes. Des évènements tels que des représentations théâtrales en marchant, des interventions de conteurs, pourraient être organisés pour animer ce sentier.

Carte 15. Tracé des trois boucles de randonnée autour du Mont Brouilly.



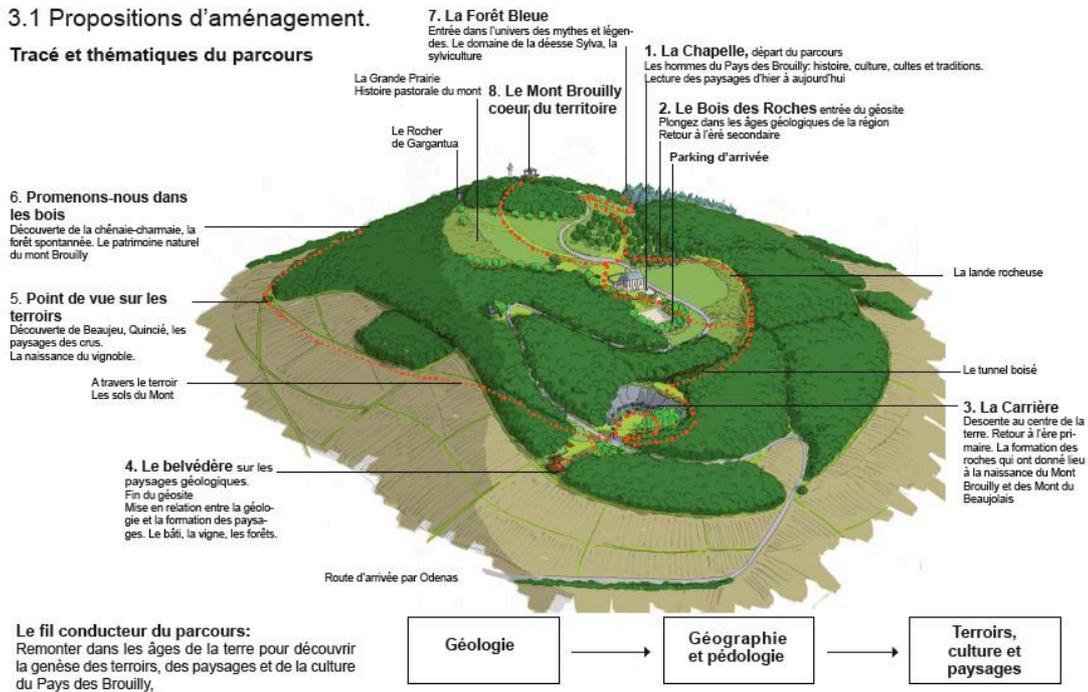
Source : documents de travail préparation itinéraire pédestre.

Figure 30. Bloc-diagramme du projet d'aménagement thématique de la petite boucle du sentier d'interprétation du Mont Brouilly.

III. Projet

3.1 Propositions d'aménagement.

Tracé et thématiques du parcours



Source : projet de valorisation touristique et paysagère du Mont Brouilly, réalisation graphique paysagiste maître d'œuvre de la démarche.

La poursuite du projet a ainsi porté sur le développement de structures d'accueil du public, mais également sur la création de supports d'aide à la découverte du paysage, des terroirs, de l'histoire et de la culture du pays des Brouilly. Le sentier apporte des clés de compréhension de la géologie locale et du grand paysage via l'aménagement du belvédère du Mont Brouilly.

Cette phase du projet correspond à la mise en action des paysages performés. Par « *performé* » j'entends l'accent mis sur la dimension contemplative des paysages viticoles en les agrémentant d'outils ou d'éléments de médiation (panneaux, sculptures, espaces aménagés, performances artistiques, installations *in situ*, etc.) qui viennent faciliter l'appréciation du paysage et composer une histoire. Cela peut se faire à l'aide de supports qui proposent au visiteur d'explorer une ambiance paysagère à travers des récits et des narrations en lien avec celle-ci. L'objectif de cette mise en avant, de quelque chose qui *a priori* se donne à voir, est de stimuler le spectateur à penser l'image tout en construisant des relations avec celle-ci.

L'analyse des éléments de médiation qu'offre le paysage permet de saisir la culture vitivinicole à travers les caractéristiques culturelles et les patrimoines matériels et immatériels qui lui sont assignés. Dans les modes opératoires qui conditionnent la

fonctionnalité de l'espace, on découvre des valeurs matérielles et immatérielles caractéristiques de la région. La patrimonialisation du paysage cherche à construire un apanage d'éléments qui contribuent à la compréhension de l'histoire de l'espace et de sa qualité. Selon Paul Claval, pour expliciter les faits de culture les géographes mobilisent le paysage³³⁵.

b. Créations éphémères pour un haut lieu à redynamiser

Le sentier s'organise autour de 10 points d'arrêt ou d'interprétation. Chacun des arrêts se doit de développer une thématique particulière en lien avec les caractéristiques du site, les perceptions paysagères, les pratiques agricoles, l'histoire ou la géologie. La réalisation du sentier thématique a permis de conforter et d'adapter des données scientifiques et techniques, dans un but pédagogique, ludique et touristique, aux paramètres de la vulgarisation et de la médiation. J'ai cherché à adapter cet outil au jeune public. Observer pour comprendre, respecter pour conserver, s'approprier pour partager étaient les enjeux clés de la démarche. Le travail autour de la transmission du savoir et de la mémoire était indispensable pour la culture identitaire des générations futures.

Les contenus d'interprétation ont pris la forme de panneaux d'information, de tables de lecture du paysage et de ses composantes. Des pancartes ont été créées spécialement pour être intégrées à des éléments du paysage (trunks d'arbre, rochers) et de sculptures en bois (totems, personnages, flèches, bornes). Le travail de conception des histoires narratives s'est fait conjointement par un dessinateur, un écrivain et un sculpteur. L'objectif était que les créations s'articulent, se complètent et s'enrichissent mutuellement en renforçant la fable par l'imaginaire, rendant ainsi le sentier unique. Les illustrations ont été réalisées à la main et à l'aquarelle. Une partie des dessins produits a servi à appuyer des contenus objectifs du tracé, et une autre série de dessins fantastiques est venue en complément des sculptures.

Le projet de réalisation des supports de communication comprenait :

- L'étude pour le tracé du parcours et la définition de ses thématiques ;
- La réalisation des illustrations du sentier ;
- La rédaction du récit et des contenus du sentier ;
- La création d'une brochure pour les visiteurs ;
- La mise en page d'une quinzaine de panneaux (informations générales, fresques de la chapelle, clairière des lutins, parcours botanique, rocher de Gargantua, cartes postales anciennes) ;
- La réalisation de sculptures (flèches du sentier, cadres de panneaux, personnages, sculpture géologique) ;
- L'installation du fléchage et bornage du sentier ;

³³⁵ P. Claval, « L'analyse des paysages », p.55, in Claval P. (dir.), 1995, *Géographie et Cultures*, N° 13, *Spécial Paysage*, Editions l'Harmattan, p. 143.

- L'installation des panneaux ;
- Le défrichage pour l'élargissement de certains tronçons du sentier.

Figure 31. Mise en connexité du travail du narrateur, du sculpteur et du dessinateur.



Source : document de travail sentier d'interprétation du Mont Brouilly.

La réalisation du mobilier s'est faite avec et à partir des matériaux issus des coupes réalisées sur le site en les intégrant de façon harmonieuse dans le paysage.

c. Création de sculptures pour le sentier d'interprétation

Dès l'été 2014, des réflexions autour de la création du contenu du sentier d'interprétation ont été organisées en comité restreint entre le paysagiste maître d'œuvre, le dessinateur, l'écrivain, le sculpteur. Les déambulations sur le Mont Brouilly devenaient de plus en plus fréquentes et habituelles. Lors de chaque visite, de nouveaux objectifs de connaissance ou de repérage associaient de nouveaux partenaires : viticulteurs, géologues, botanistes et géopédologues. Ces moments d'échanges sur place ont permis d'avancer conjointement sur le sentier d'interprétation, mais aussi sur la teneur des supports pédagogiques du géoscope³³⁶,

³³⁶ Le géoscope est un aménagement touristique et ludique qui met en scène la géologie locale grâce à des outils d'interprétation et à des échantillons de blocs de roches. Cet aménagement sera présenté dans les pages qui suivent.

dont l'aménagement allait voir jour dès le printemps 2015. L'enjeu du travail sur l'aspect ludique des aménagements était l'un des objectifs pour la mise en place des projets futurs.

Dans ce sens, l'intervention de l'école de Versailles a beaucoup contribué à cette vision de l'espace, formulée ainsi par Olivier Jaquemin : « *Se rendre sur le mont, le parcourir, s'y arrêter, y séjourner pour flâner ou agir, doit être animé de ce plaisir de jouer avec les lieux et la matière. Parlons de fantaisie aussi, de créativité libre et imprévisible, d'œuvres d'imaginations non-conformistes* »³³⁷. Selon Bendix, « *la patrimonialisation pousse à considérer les formes d'expression culturelle comme une ressource [mais] la culture a la capacité de se renouveler - en définitive, la créativité culturelle est ce qui ne cesse de transformer les environnements et les milieux* »³³⁸.

En août 2014, durant un mois complet, dans le cadre de la réalisation du sentier d'interprétation, Hristo Hristov, sculpteur bulgare, a été engagé pour réaliser les œuvres sur place. L'idée d'élaborer le sentier d'interprétation en mobilisant des artistes démontre le souhait de développer le côté créatif du projet de paysage, notamment grâce à des outils éphémères telles les sculptures et le mobilier en bois. L'intervention du sculpteur s'inscrit pleinement dans cette philosophie. La définition du « *temporaire* » avait été formulée au préalable dans le cadre du chantier de Versailles : « *Au-delà des ouvrages capables de durer plusieurs années, l'ouvrage provisoire, souvent vite entrepris, a de l'intérêt. Il est économe et durable ! On y revient, on l'abandonne, on le transforme, on le remplace. Il est un vecteur de lien des gens entre eux et avec le site* »³³⁹.

La présence quotidienne du talentueux sculpteur bulgare Hristo Hristov sur le parking de la chapelle a renforcé l'attractivité du lieu pendant les vacances. La spectaculaire création de personnages et d'éléments en bois, surgissant à l'aide d'une tronçonneuse, a attiré les habitants des villages environnants. Les grands-parents venaient avec leurs petits-enfants tous les deux ou trois jours pour voir les évolutions et découvrir les nouvelles créations.

³³⁷ Echange de courriels entre les professionnels encadrants de l'Ecole de Versailles, dans le cadre de la préparation du chantier sur le Mont Brouilly, citation tirée d'un e-mail d'Olivier Jacqmin du 8 février 2014.

³³⁸ R. Bendix, 2011, « Héritage et patrimoine : de leurs proximités sémantiques et de leurs implications », p. 116, in. *Ethnologie de la France*, cahier N° 26 *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, sous la direction de Chiara Bortolotto, paru aux Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

³³⁹ *Ibid.*

Photographie 51. Intervention du sculpteur Hristo Hristov au sommet de la Colline du Mont Brouilly. Travail sur bois pour la création de supports directionnels et d'information, et aussi de figures fantastiques.



Crédit photo 51 : Anna-Maria Yordanova, août 2014.

III. Projet Géoparc en Beaujolais : une approche multidisciplinaire et multi-partenariale

La démarche d'adhésion du Beaujolais au label Géoparc porté par l'UNESCO s'est trouvée en phase avec le projet d'aménagement du Mont Brouilly. Dès 2013, les élus réunis au sein du Syndicat mixte ont émis le souhait d'obtenir le label. Comme leur nom l'indique, les Géoparc cherchent à valoriser des sites dont la géologie est caractéristique, singulière ou exceptionnelle. Dans le Beaujolais, à l'originalité de la géomorphologie s'ajoute un géosol tout aussi intéressant. Ce postulat pouvait être désormais objectivé par les études des terroirs menées dans le territoire. Au moment où le Syndicat mixte s'est saisi de cette initiative, le projet d'aménagement du Mont Brouilly entrait tout juste dans sa phase opérationnelle, après près de quatre années consacrées aux études diverses faites pour dégrossir, comprendre, esquisser et imaginer les formes que le projet de valorisation du Mont Brouilly allait prendre.

1. La structuration de la valorisation patrimoniale du territoire du Beaujolais

L'étude de faisabilité relative à l'acceptation du Pays Beaujolais dans le réseau Géoparc a été réalisée également par le cabinet d'études *Territoires et Paysage*. Après la Charte de Fontevraud et la démarche de valorisation des paysages viticoles, c'était le troisième diagnostic que le cabinet effectuait en l'espace de deux ans, ce qui a facilité le travail d'organisation et de coordination des acteurs. Le cabinet avait été identifié sur le territoire à l'occasion des accompagnements précédents : cela a contribué en partie à faciliter les échanges. D'autre part, la connaissance fine du territoire à la suite des diagnostics paysagers a inscrit la démarche Géoparc dans une continuité logique de valorisation du Beaujolais.

a. La caution des labels pour la promotion du territoire

Dans le schéma de compétences du Syndicat mixte, parmi les domaines d'intervention, nous retrouvons le label Géoparc. Il s'agit en effet d'un portage politique mais aussi de l'animation du dispositif. L'émergence de la démarche d'adhésion du Beaujolais au réseau international des Géoparc remonte à la fin de l'année 2012. À l'image de la démarche de labellisation de la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly³⁴⁰, le projet Géoparc apparaît à la suite de la réflexion individuelle d'une personne qui est parvenue à enrôler différents acteurs de la sphère publique et privée dans la fabrication d'un projet collectif d'envergure. L'argumentaire fort pour l'adhésion et le portage politique de la démarche avait été construit autour des opportunités qu'un label UNESCO est censé apporter au développement économique et à l'attractivité du territoire. D'autre part, la portée de la renommée des labels UNESCO et les projets qui leurs sont assignés a été saisie comme une opportunité fédératrice.

Néanmoins, les prérequis pour se lancer dans une démarche aussi ambitieuse trouvent leurs racines dans le contexte de la métropolisation, des nouvelles recherches d'ancrage et du renforcement de la gouvernance locale. Après avoir procédé à l'élaboration de l'outil documentaire pour la gestion et l'aménagement des territoires, et après avoir construit une gouvernance partenariale (comités techniques, comité de pilotage et instance décisionnelle), la question s'est posée de la transposition opérationnelle des orientations.

³⁴⁰ Ce que ces deux démarches ont en commun c'est le point de départ, ou plus exactement la personne qui a déclenché et attiré l'attention des élus communautaires et des élus professionnels sur l'existence et l'opportunité de candidater pour obtenir un label réputé. Nous reviendrons sur le portrait de Chantal Pégaz, viticultrice à l'influence notable qui a su convaincre le comité de pilotage du Syndicat mixte. La place centrale de cette viticultrice et sa force de persuasion ont été centrales dans les démarches d'obtention des labels Fontevraud et Géoparc. Il y a là une personnification du territoire, du fait que cette habitante s'est auto-investie dans ces processus de labellisation en se présentant comme vecteur de développement.

Le désir d'intégrer le réseau international du prestigieux organisme advient au moment où le Pays avait dépassé la phase d'élaboration des documents cadres pour le territoire, et où il était en mesure d'accompagner les porteurs de projets. Or, à cette même période la démarche Charte de Fontevraud était déjà mise en route depuis quatre ans. Les études préalables ainsi que les actions mises en œuvre dans la candidature et par la suite la phase opérationnelle de la Charte avaient été systématiquement financées par le Syndicat mixte grâce au contrat CDDRA. Une enveloppe budgétaire de plusieurs centaines de milliers d'euros était mise à disposition des porteurs des projets du territoire.

Le projet de paysage entrepris par le Pays des Brouilly remplissait intégralement les conditions d'éligibilité du Contrat de Développement, d'où son intérêt particulier. Seule nuance, hormis le projet de la Charte de Fontevraud et les actions impulsées par une association de produits biologiques (ARDAB), aucun autre projet local n'avait été jugé d'envergure et de rayonnement important. En 2012, une technicienne du Syndicat mixte nous confie « *qu'il faudrait dix projets comme celui de la Charte de Fontevraud pour épuiser l'enveloppe* »³⁴¹.

Ce constat est très symptomatique et dévoile pour cette période un territoire en manque d'initiatives et de projets structurants s'inscrivant dans les priorités de développement de la région. Les efforts d'articulation entre les différents maillages administratifs et territoriaux du Pays Beaujolais ne facilitent pas la situation. Là aussi l'usage de l'expression de « *projet fédérateur* » constitua la base argumentaire solide du projet Géoparc. La caution d'un label UNESCO garantissant une « *reconnaissance prisée* »³⁴² pour un territoire en recherche de légitimité a permis le lancement d'une démarche fondée sur un nouveau modèle de développement touristique de la région. Qualifié par le président du Syndicat mixte Daniel Paccoud de « *challenge pour le Beaujolais* », ce nouveau modèle de développement ou de légitimation s'est ainsi saisi d'une ressource naturelle inhabituelle telle que la géologie.

Curieusement, la révélation de l'objet géologie comme ressource pour le développement touristique et identitaire de la région est apparue bien plus consensuelle pour les acteurs du territoire, le monde associatif et même pour les habitants du territoire. Nous faisons cette comparaison autour de l'appropriation par rapport à l'objet paysage qui avait fait son apparition avec la Charte de Fontevraud trois ans auparavant. Le témoignage de cette acceptation et de cette recevabilité par le plus large panel d'acteurs fut le taux de participation de ces derniers lors des forums participatifs organisés dans le cadre de la démarche Géoparc par le Syndicat mixte. À l'issue de la première rencontre le 28 février 2013, plus de cent participants ont pris part aux ateliers de travail. Ce temps de rencontre fut dédié lors d'une première phase à l'identification des partenaires potentiels, que ce soit

³⁴¹ Entretien avec C.H., coordinatrice de projets territoriaux, Syndicat mixte du Beaujolais, le 27 septembre 2012.

³⁴² Source : mot d'introduction du président du Syndicat mixte Daniel Paccoud dans *Dossier de Synthèse Forums Participatifs* du Syndicat mixte du Beaujolais, 19 décembre 2013, p. 3.

du côté des institutions et des organismes (communautés de communes, comité de développement, chambres de commerce et d'industrie, fédération des chasseurs, lycées professionnels, musées) ou du côté des associations locales³⁴³.

Vers une patrimonialisation et une appropriation de l'objet géologie

Si l'approche paysagère n'a pas suscité suffisamment l'adhésion de la population, de nombreuses associations locales ont exploité la brèche de la géologie pour inscrire leurs démarches très localisées dans le projet global de Géoparc. L'émergence de la démarche de labellisation a donné un nouveau souffle aux associations locales qui ont su réajuster leurs activités aux besoins de la labellisation. Nous pensons au collectif *Itinéraires Paysages et Patrimoine* qui s'était formé en décembre 2010, à la suite de notre stage de fin d'études dans la commune de Régnié-Durette.

A l'origine formée autour de la création d'un sentier d'interprétation des paysages et du patrimoine, l'association avait rencontré des difficultés pour le financement de supports nécessaires à la mise en place de cet outil. Les blocages venant de l'EPCI avaient freiné à l'époque l'aboutissement du projet. Néanmoins, les membres de l'association ont cherché à maintenir une dynamique culturelle locale en proposant aux habitants des événements ponctuels. Les journées du patrimoine sont à ce titre une bonne occasion permettant l'animation de lieux à l'histoire ou au patrimoine emblématiques. La démarche d'adhésion du Beaujolais au label Géoparc a offert à *Itinéraires Paysages et Patrimoine* une possibilité de visibilité. L'appropriation de la thématique géologique a eu pour effet d'orienter rapidement l'intérêt de l'association et toutes ses futures actions autour du sujet.

Pour comprendre le contexte que la démarche d'adhésion a fait apparaître il faut replacer les enjeux du classement du Beaujolais par l'impérative présentation de géosites³⁴⁴. Ces géosites doivent mettre en avant des particularismes de la géologie locale dans l'objectif de la rendre accessible et compréhensible pour tous. Ainsi, le territoire de projet du futur label UNESCO comptant 135 communes devait présenter un certain nombre de sites aménagés avec pour fil conducteur la géologie locale. Or, dans sa phase d'autoévaluation le territoire ne comptait pas plus de trois géosites fonctionnels : le musée des Pierres Folles, le sentier géologique de l'Espace Pierres Folles et le parcours du Beaujolais des Pierres Dorées qui concerne deux villages : Theizé et Jarnioux. L'enjeu de faire adhérer au projet tous les

³⁴³ Voir en Annexes le Dossier de Synthèse Forums Participatifs, décembre 2013.

³⁴⁴ « Un géosite est un espace qui permet d'observer des éléments et des phénomènes géologiques intéressants pour la compréhension de la géologie. Un géosite contient un ou des objets géologiques. [...] un géosite reflète l'histoire géologique de la région, ses événements ou processus qui l'ont créée. Un site peut être qualifié de géosite au regard de son intérêt scientifique, sa rareté, sa portée éducative, sa valeur esthétique. Les sites d'importance écologique, archéologique, historique et culturelle doivent nécessairement être inclus comme géosites comme représentant le patrimoine géologique immatériel » définition proposée dans le compte rendu des ateliers-FORUM Geopark du 28 février 2013, p. 2.

acteurs du territoire apparaît donc comme déterminant pour asseoir l'ambition de décrocher le label international.

Afin d'autoévaluer l'acceptabilité du Pays Beaujolais dans le réseau Géoparc, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet d'études « *Territoires et Paysages* », le cabinet qui avait accompagné la démarche Fontevraud au Pays des Brouilly. L'état des lieux conduit conjointement sur les Beaujolais « *bleu* », « *vert* » et « *rouge* », a permis la connaissance des initiatives associatives, publiques ou privées qui touchent de près ou de loin le sujet géologique. Cette phase se caractérise par le repérage des potentialités et des atouts du territoire à travers le prisme des processus géomorphologiques qui l'ont créé. Des sites chargés d'importance écologique, archéologique, historique et culturelle ont été également mis en avant.

Au début de la démarche il était cependant difficile pour les acteurs de définir et de présenter ce que pouvaient être les géosites. Une première classification des sites et des actions en Beaujolais fait apparaître deux tendances : « *les sites naturels et les ressources naturelles, exploitées ou non ; les sites patrimoniaux et historiques. Ces deux volets sont réunis dans les lectures paysagères : le paysage prend une dimension particulièrement importante dans le Beaujolais* »³⁴⁵.

Selon le géologue Bruno Roussel, directeur du musée des Pierres Folles, le Beaujolais propose « *un dérivé de la géologie* » qui doit être inscrit dans son lien avec l'homme. Les professionnels qui accompagnent le travail d'autoévaluation évoquent « *une géologie anthropologique qui demande à être démocratisée et vulgarisée* ». Le renouveau de la place attribuée au patrimoine immatériel du territoire est ici emblématique et se justifie dans les différentes territorialités du projet à travers la lecture historique de l'utilisation des ressources géologiques. Ouverture qui favorisa un large mouvement d'appropriation du sujet et de l'objectif d'adhésion par les acteurs. En dépassant le domaine de la géologie en tant qu'objet de science dure, les porteurs du projet ont élargi leur intérêt au patrimoine dans sa plus large acception : il a acquis ainsi le statut de ressource et d'aménité. C'est aussi de la qualité de sa mise en avant et mise en évidence que dépendra la réussite du projet.

La mobilisation des ressources patrimoniales et des démarches existantes pour l'acquisition du label

C'est ainsi qu'une diversité de démarches locales ou de sites potentiels ont été répertoriés dans cette phase initiale : des carrières, des mines, des points de vue, des sentiers, des événements ponctuels organisés par des associations locales (la marche des cailloux à Régné-Durette, la marche des cadoles à Villié-Morgon, le sentier des cadoles à Ville-sur-Jarnioux). La rédaction de fiches par géosite pressenti a permis la formulation plus claire

³⁴⁵ Extrait du compte rendu des ateliers-FORUM Géoparc du 28 février 2013, p. 1.

des ambitions locales et la définition des besoins en termes de moyens humains et matériels. Le travail d'inventaire a joué un rôle majeur dans ce processus d'appropriation et d'enrôlement des acteurs du territoire. Aucune initiative n'a été omise ni négligée. La manifestation de la forte volonté des localités de s'investir dans le projet témoigne également de cette appropriation et de cette envie de faire ensemble.

L'identification de 180 géosites potentiellement exploitables a dévoilé sous un nouvel angle la problématique des liens à créer entre les territoires et entre des sites très éclatés. La recherche d'une cohérence dans la diversité d'objets à aborder a reposé la question de l'adaptation d'une ingénierie et d'une gouvernance. L'animation et l'accompagnement des initiatives, de la formulation à l'aboutissement des projets, ont été des points cruciaux dès le début de la démarche. L'animation du projet d'adhésion du Beaujolais au label Géoparc s'est inscrite également dans le cadre d'un projet de thèse CIFRE.

Figure 32. Premier visuel de la démarche Géoparc en Beaujolais.



Source : Syndicat mixte du Beaujolais.

Parmi les projets présentant un intérêt géologique, le site du Mont Brouilly a été classé premier géosite du vignoble. Cette reconnaissance a entraîné par la suite une étroite collaboration entre les deux démarches – Fontevraud et Géoparc. La mise en place de projets concrets dans le cadre de la charte paysagère a servi considérablement à la défense et à la justification du dossier de candidature pour le label UNESCO.

Ainsi, l'ajustement des projets d'aménagements sur la colline de Brouilly aux besoins d'un géosite, notamment en termes de création d'outils pédagogiques et de mise en

fréquentation pour le grand public, témoigne de la possible cohérence et de la transversalité entre les projets d'un territoire.

L'obtention des deux labels va nous servir de base de comparaison. Désignant de nouvelles arènes de coopération et de négociation des enjeux et des modèles du développement, les deux démarches ont été conduites quasiment en parallèle. La démarche d'obtention du label Géoparc conduit à se demander pourquoi un projet est plus réussi qu'un autre. S'agit-il d'une meilleure connectivité entre les acteurs, d'une ingénierie plus opérationnelle, d'une gouvernance et d'un portage politique plus affirmés, d'une meilleure appropriation de la part des habitants ou d'une plus grande légitimité ?

b. Le Mont Brouilly : un géosite d'intérêt majeur

Afin d'évaluer l'acceptabilité de la candidature du Pays Beaujolais, une étude de toutes les initiatives existantes sur le territoire a été faite : Beaujolais bleu, vert et rouge confondus. Ce travail a été nécessaire pour repérer celles qui pouvaient, de près ou de loin, s'inscrire dans la thématique géologique. Après quatre mois de prospection et de rencontre des acteurs, 150 sites potentiels ont été répertoriés. Le site du Mont Brouilly a été alors classé premier géosite du vignoble. Une remarque intéressante peut être faite en analysant cette nouvelle thématique émergente qu'est la géologie. Le projet est apparu bien plus consensuel et acceptable par les acteurs du territoire et le monde associatif, que celui concernant le paysage. À titre d'exemple, les différents forums participatifs organisés par le Syndicat mixte du Beaujolais rassemblaient à chaque fois près de cent participants, domaines public-privé confondus. De nombreuses associations locales ont exploité l'opportunité de cette brèche pour inscrire leurs démarches très localisées dans le projet global de Géoparc. La démarche avait besoin d'une telle adhésion afin de justifier son ambition de décrocher le label ; le territoire devait développer un certain nombre de sites aménagés et qui exploraient la géologie locale. En soi, la renommée de l'UNESCO est également apparue comme fédératrice pour un projet de territoire où de nouveaux maillages administratifs étaient en train de se former.

Mais revenons au projet de géoscope qui devait être réalisé à cette même époque. Il m'a fallu deux ans pour le montage de dossiers de demandes de financement auprès de multiples organismes³⁴⁶. La rencontre de plusieurs acteurs et prestataires pour retenir ou pas des scénarios pour l'aménagement a également été nécessaire. Lors de cette phase opérationnelle, la Charte de Fontevraud allait amorcer et articuler les différentes réflexions par des actions concrètes, ce qui en soi est apparu comme une opportunité inespérée pour le Géoparc. Le paysagiste, maître d'œuvre, poursuivait la mise en place d'un projet global à l'échelle d'un site, et avait été capable d'anticiper, de s'adapter et de réajuster ses projets

³⁴⁶ Parmi les financeurs, on peut citer le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes, la DREAL, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, des communes, l'Union des Vignerons du Beaujolais, la réserve parlementaire, des banques, etc.

au gré des opportunités mais aussi en fonction des demandes de ses commanditaires. L'aménagement d'un géosite correspondait tout à fait à un aménagement pédagogique demandé par le réseau des Géoparcs.

Dès le départ, un lien s'est établi entre les responsables de la démarche de labellisation et moi. La chargée de mission a décroché également une bourse de thèse CIFRE. Le Syndicat mixte connaissait bien l'état d'avancement de la Charte. Les acteurs du Pays des Brouilly n'avaient pas été surpris par « *le classement* ». Après les interventions de paysagistes professionnels, les projets les plus audacieux semblaient réalisables. De fait, les actions du Mont Brouilly s'inscrivaient des courants innovants et originaux pour le vignoble.

D'autre part, le classement « *premier géosite* » m'a donné une nouvelle légitimité en élargissant mon champ d'action. De plus, l'aménagement de la colline de Brouilly avait pris une certaine ampleur, ce qui lui a valu une « *récupération* » par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. Cela s'est produit d'une part parce que les projets de cette teneur ne pouvaient plus être portés pas les communes, ni par l'association des producteurs ; d'autre part, dans le contexte de la loi Notre, la compétence « tourisme » devenait désormais le domaine des communautés de communes. La gestion des espaces naturels étant par ailleurs également une compétence des EPCI, la prise en main du dossier par les services techniques de la communauté de communes semblait être évidente et justifiée.

c. Aménagement du belvédère paysager et géologique du Mont Brouilly

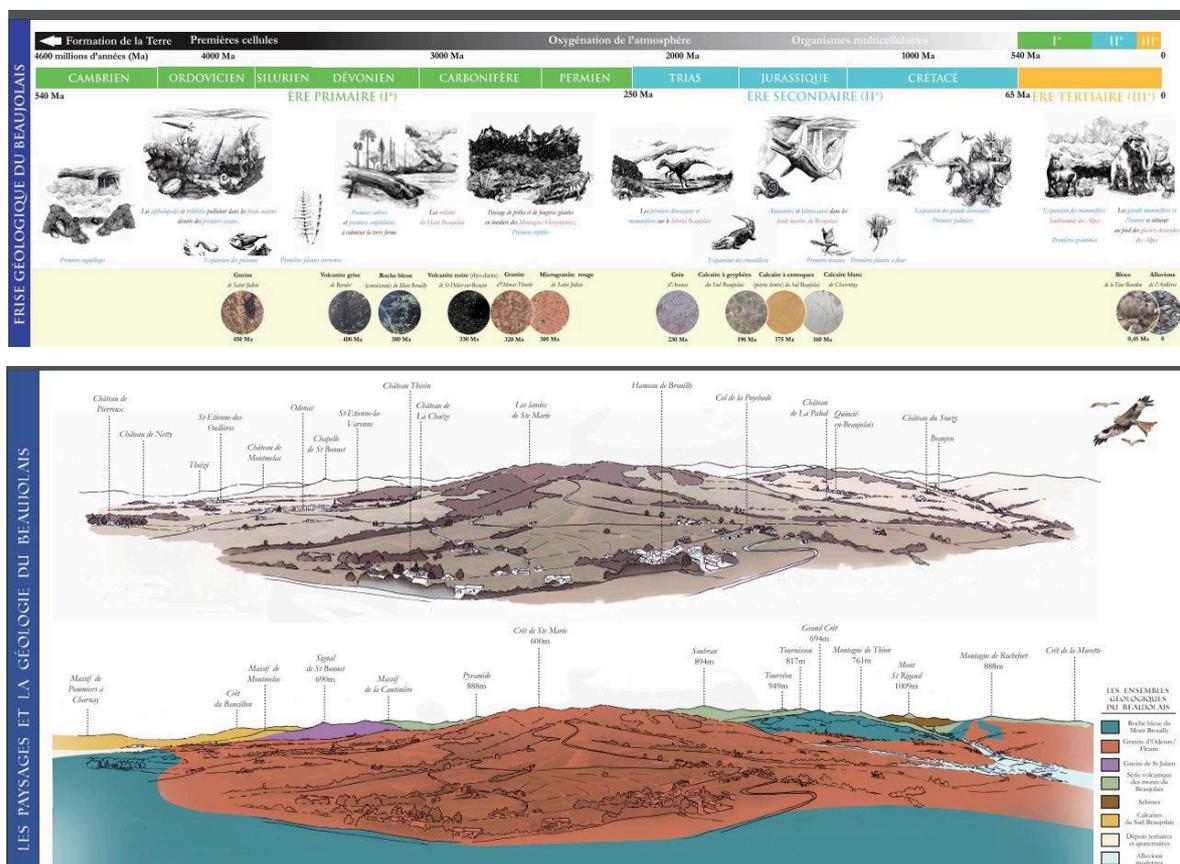
L'idée de géoscope avait déjà été avancée à l'époque de l'intervention des étudiants de l'Université, avant même que l'idée de Géoparc ne naisse, et l'initiative venait une nouvelle fois de Chantal Pégaz. Lors d'un de ses voyages privés, elle fait la découverte du musée géologique de plein air du département de la Lozère avec ses aménagements touristiques et ludiques. Le géoscope de la Lozère est installé dans une ancienne carrière, à proximité de l'aire de l'autoroute A75, et met en scène les 45 roches géologiques du département, mise en scène que la viticultrice a voulu aussitôt matérialiser sur la colline de Brouilly.

Cette action pédagogique, avec l'élaboration d'un espace de connaissance à la visibilité scientifiquement construite, fut un véritable défi. Ce défi a été relevé par le paysagiste maître d'œuvre et son équipe. Des consultations et des sessions de travail avec les géopédologues de Sigales, le géologue et directeur de l'Espace des Pierres Folles ont permis de recréer fidèlement le contenu des frises géologiques. Des frises géologiques ont été dessinées pour représenter les transformations que le Beaujolais a subies lors des grandes périodes géologiques. Les frises réalisées situent avec précision dans le temps la formation des roches qui ont marqué les terroirs viticoles. Les supports pédagogiques d'une très grande qualité livrent ainsi aux visiteurs les clés de lecture nécessaires pour la compréhension des processus lents. La complexité des phénomènes explique le caractère unique de la géologie du Beaujolais.

Initialement prévue face au front de taille de la grande carrière, l'étude de faisabilité de 2013 réalisée par le paysagiste l'imagina de l'autre côté de la route, face au grand paysage. Un grand belvédère avait été prévu, afin de permettre une meilleure lecture du paysage. L'objectif principal de l'aménagement de cette aire d'interprétation se situe dans la production d'outils permettant la connaissance et « *la lecture plus analytique [du paysage] qui met en relation la morphologie du terrain [à travers la présentation de la géologie dans le grand paysage] et l'utilisation du sol [avec un récit sur le travail de la vigne]* »³⁴⁷.

L'emplacement du belvédère permet d'appréhender le paysage « *comme la conjonction d'une trame territoriale globale et d'éléments caractéristiques de détail à laquelle l'observateur associe ses différentes interprétations* »³⁴⁸.

Figure 33. Panneaux d'interprétation de la géologie du Beaujolais et de l'espace environnant.



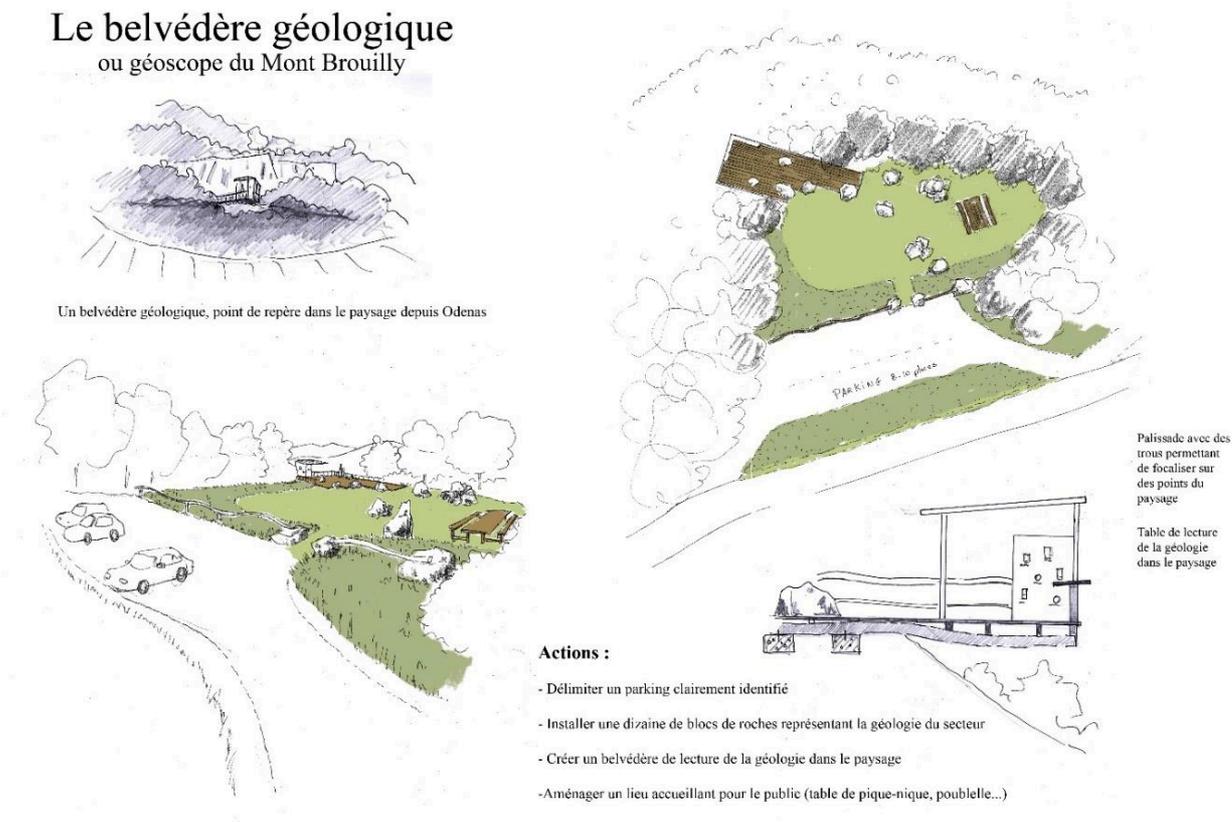
Source : panneaux d'interprétation de la géologie du Beaujolais et de l'espace environnant.

La troisième phase du projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly est celle de la construction du site du géoscope³⁴⁹. Les travaux, engagés dès la deuxième moitié du mois de mars 2015, ont été conduits sous la responsabilité du maître d'œuvre³⁵⁰.

³⁴⁷ Chételat, Ley, 2002, *op. cit.*

³⁴⁸ Rougerie, Berautchachvili, 1991 ; Michelin, 2000 ; Chételat, Ley, 2002, *op. cit.*

Figure 34. Projet initial d'aménagement du site du belvédère géologique face à la carrière du Mont Brouilly.



Source : Etude de faisabilité. Valorisation paysagère et touristique du Pays de Brouilly dans le cadre de la Charte de Fontevraud. Suites du projet, septembre 2014, p.7.

Les photographies ci-dessous montrent le début du chantier vu du front de taille de la carrière, et le belvédère achevé³⁵¹.

³⁴⁹ Cf. Annexe 23 : Article « Les brigades vertes ont débuté la 3^e phase d'aménagement du Mont Brouilly » du 3 mars 2015.

³⁵⁰ Cf. Annexe 24 : article « La 3^{ème} étape d'aménagement su sommet de Brouilly va débiter », du le 19 février 2015.

³⁵¹ Cf. Annexe 25 : Article « De nouveaux aménagements réalisés sur le Mont Brouilly » du 7 mai 2015. Et Cf. Annexe 26 : Article « Un label Geopark aux multiples facettes » du 18 juin 2015.

Photographie 52a et 52b. Construction du belvédère géologique face à la grande carrière du Mont Brouilly.



Crédit photos 52a et 52b : Anna-Maria Yordanova, 2014.

d. Résolution d'une situation de conflit dans une phase opérationnelle du projet

Pour les nouvelles interventions programmées pour 2015, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais s'est rapprochée à nouveau du paysagiste Samuel Auray et des Brigades Vertes qui ont pris la relève de l'entretien du site du 23 février au 7 mars. Lors de cette semaine de travaux, l'ouverture d'un tronçon de chemin pédestre sur le flanc ouest de la colline a été réalisée. Conjointement, la poursuite d'une éclaircie dans la cédraie de l'Institut Pasteur devait être reconduite par le paysagiste Olivier Jacquemin. Toutefois, des tensions sont apparues entre le maître d'ouvrage et l'Institut Pasteur qui considérait que la coupe devenait excessive. Ce positionnement trouvait sa justification dans la valeur marchande du bois précieux, et l'Institut s'interrogeait sur les possibilités d'en tirer profit. À quelques jours du nouveau chantier, ce dernier se trouva bloqué.

Après des négociations avec les gérants du domaine viticole du château des Ravatys, la situation parvenait à un point de non-retour. Cet état de fait compromettait les nouvelles réalisations ainsi que l'intervention des différents prestataires déjà retenus. Des confusions et des malentendus s'étaient installés progressivement, remettant en cause un partenariat dont il était nécessaire d'élucider les limites, les engagements et les obligations.

L'enjeu n'était pas simplement d'avoir gain de cause pour pouvoir continuer à utiliser un bois de grande qualité, mais il s'agissait de rassurer nos partenaires sur nos compétences. Les relations avec les gérants du château étant devenues plus tendues, ceux-ci émirent le souhait de réaliser une contre-expertise, afin d'évaluer la valeur marchande des cèdres abattus. En acceptant tout à fait ce désir, j'espérais juste que les conclusions de ce nouvel expert soient compatibles avec la philosophie développée jusqu'alors.

À cet effet, une mobilisation sans précédent des différents acteurs impliqués – maires de communes, président de l'association, maître d'œuvre, représentant de communauté de communes, paysagiste-forestier en charge de la coupe – s'est faite afin d'éclaircir les zones d'ombre. Le maître d'œuvre et le paysagiste en charge de la coupe ont ainsi rédigé un rapport qui revenait sur les grands principes et les méthodes de l'éclaircie appliquée.

Mais l'ultime décision devait être prise de plus *haut*. À cet effet, le directeur du service des legs de l'Institut Pasteur, siégeant à Paris, s'est rendu sur place pour évaluer la situation : nous nous sommes entretenus pendant deux heures sur le site. Madame le Maire d'Odenas, le président de l'association des producteurs, les paysagistes, le débardeur, le scieur, l'équipe des brigades vertes, étaient présents. L'approche pédagogiquement construite d'Olivier Jacquemin, la présentation de la ligne de conduite faite par Samuel Auray ont permis de passer d'une position de retranchement à des échanges ouverts et constructifs. Deux jours après le début du chantier, je recevais par courriel l'autorisation de l'Institut Pasteur pour procéder aux abattages dans la cédraie, ainsi que la permission d'utiliser le

bois pour les aménagements prévus sur le site (géoscope, aménagement du circuit d'interprétation, etc.).

Un autre exemple de relations conflictuelles

La colline est par ailleurs un site prisé des vététistes. Les pistes étant accessibles en voiture, de nombreux amateurs de sensations fortes se retrouvent sur les pentes abruptes au milieu des bois. Des circuits et des aménagements sauvages slaloment sur le côté nord-est des coteaux. Cette utilisation anarchique sur des propriétés privées ne se passe pas sans conflit avec les viticulteurs.

Lors de l'intervention des étudiants de l'ENSP, des modifications importantes ont été apportées dans ce secteur, ce qui m'a valu une rencontre inattendue avec le président du club de VTT de Pommier. Lors de cette rencontre, ce dernier m'expliqua que des entraînements réguliers de jeunes de 8 à 16 ans avaient lieu ici-même. L'encadrant a ainsi voulu s'exprimer sur les transformations que la plupart des pistes avaient subies. En effet, au-delà d'une approche esthétique, écologique et canalisée, c'est de la sécurité des cyclistes qu'il était question. Les agencements paysagers ne s'accordant pas du tout avec les logiques d'aménagement de pistes, le responsable du club m'a montré quelques principes et logiques en lien avec la déclivité, le type de réception après le franchissement d'obstacles, etc.

Ainsi, il est apparu que l'empilement de pierres de ramassage imitant un petit muret ou la pose d'une barrière au mauvais endroit mettaient en danger la vie d'un enfant ou d'un apprenti cycliste. Il a été ainsi convenu que le club procéderait à un arrangement des endroits à risque. J'avais été heureuse de découvrir de nouveaux partenaires de la démarche et de composer et recomposer l'espace en faisant concorder les attentes, les démarches et les usages.

Cependant, ce qui nous paraissait réjouissant a agacé certains élus. Le club en question n'avait pas officialisé ses pratiques par conventionnement et quand j'ai proposé de le faire, une opposition formelle est très rapidement apparue. Ce déni s'expliquait par la confusion existant entre les différents utilisateurs. Le club avait été identifié, mais les cyclistes qui pratiquaient ces descentes sauvages - et qui occasionnaient par ailleurs bien plus de dégâts - étaient insaisissables. C'est pourquoi les maires des communes ont souhaité obstruer totalement et pour tout le monde les accès à ce type de sport. Les mesures ont été radicales. Il a été demandé au maître d'œuvre de concentrer tous les efforts des brigades vertes sur la création de barrières, le déplacement de rochers et la destruction des aménagements sauvages. Ces mesures ont soulevé une vague de mécontentement, tout d'abord de la part des utilisateurs locaux mais aussi de la part des responsables du club.

Ces exemples illustrent une « arène » sur laquelle les acteurs sont initialement dans une situation de conflit et parviennent ou pas, grâce à des négociations, à aboutir à un consensus. Dans des situations de blocage et de conflit, il est important d'enrichir le sens « en faisant l'inventaire de l'ensemble des dimensions de la situation, des investissements

effectués par les différents types d'acteurs mobilisés et des diverses solutions qu'ils sont capables d'envisager »³⁵². Le cas de la forêt de cèdres est un exemple pertinent du partenariat public-privé : ce moment clé dans le processus de patrimonialisation demandait de défendre la philosophie de projet et l'incitation au déploiement d'efforts concomitants évoluant parallèlement aux réajustements d'une action de mise en valeur. Le réseau s'est montré alors actif et impliqué, responsable et professionnel, déterminé et convaincu. *A contrario*, dans le cas des pratiques sportives il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente.

2. Impact des réalisations sur l'appréciation du paysage et la réappropriation de sa qualité

Les améliorations apportées ont transformé la banalité de l'espace en un lieu qualitatif d'accueil du public. La construction du belvédère géologique a permis d'offrir aux visiteurs une vue généreuse sur le grand paysage, riche d'éléments et de représentations qui mobilisent des « *schèmes culturels interprétatifs* »³⁵³ différenciés et très individuels. Sur un lieu public de ce type, largement fréquenté, les échanges spontanés entre les gens ne sont pas rares. Le vigneron se prête volontiers au rôle de conteur, héritier d'une culture et cultivateur de la beauté qui se dévoile devant les touristes. Dans ces situations se développent alors des modèles de représentations sociales³⁵⁴ : l'appropriation se fait rapidement car la démonstration est concrète. Elle est accompagnée d'explications, avec la proposition de différentes clefs de lecture pour la compréhension d'une étendue spatiale.

a. Evaluation du projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly

La colline du Mont Brouilly représente un territoire³⁵⁵ d'action particulier. Nombreux sont les paramètres qui viennent à l'appui de ce propos. Dans la démarche d'aménagement de la colline, le paysage semble être « *l'objet fédérateur de l'action locale, parce qu'il permet de mobiliser les intérêts d'acteurs variés* »³⁵⁶. L'action a aussi donné de la matérialité à une entité socio-économique déjà construite. Selon Bernard Pecqueur, cette dernière

³⁵² P. Lascoumes, J.-P. Le Bouhris, 1997, *L'environnement ou l'administration des possibles. La création des Directions Régionales de l'Environnement*, L'Harmattan, Paris.

³⁵³ A. Berque, 1990, 1994 ; Chételat, Ley, 2002, *op. cit.*

³⁵⁴ Chételat, Ley, 2002, *op. cit.*

³⁵⁵ La notion de territoire est ici volontairement choisie car elle se voit modifiée « *non seulement sur le plan spatial, mais également dans la structuration des acteurs qui s'organisent en fonction de l'échelle d'intervention* » (Moine, 2006 ; Labat, 2011).

³⁵⁶ E. Guisepelli, « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du Nord », *Cybergeo: European Journal of Geography* [Online], Epistemology, History, Teaching, document 309, consulté le 7 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/3352>

« engendre des processus de création de ressources en vue de résoudre des problèmes productifs » et le Mont Brouilly, par le projet devient « un espace abstrait de coopération entre différents acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des ressources particulières et des solutions inédites »³⁵⁷. Selon Labat, « en développant une vision patrimoniale des espaces productifs, les acteurs légitiment l'insertion d'un nouveau facteur de gestion dans le devenir de ces espaces. Ces démarches permettent une sensibilisation et une implication des habitants dans des dispositifs valorisant la perception collective du paysage »³⁵⁸. Or, les chantiers de d'aménagement du Mont Brouilly ont permis d'aborder et d'expérimenter l'implication des habitants sur un lieu à haute valeur symbolique que tout le monde partage.

D'autre part, je souhaiterais revenir sur les éléments qui conditionnent le choix d'une échelle d'action dite opérationnelle.³⁵⁹ On y retrouve :

- **Le type de public atteint** : la proximité physique et intentionnelle des acteurs s'explique par le degré d'implication de ces derniers ;
- **L'intérêt paysager** de cette unité géographique et sa mise en valeur ;
- **Le degré de patrimonialité** : site classé et protégé, avec une forte valeur patrimoniale (un haut lieu).

Le projet conduit au sommet de la colline a cherché à concilier et à préserver à la fois la mémoire du lieu et sa mise en valeur à travers un projet original et créatif, caractérisé par cette dialectique ancien/moderne dont l'expression a été rendue possible par le processus de métissage et la capacité à captiver, mobiliser et explorer la créativité individuelle et collective. Les partenariats très enrichissants que le Pays des Brouilly a connus dans le cadre des différentes phases du projet sont le témoignage d'une négociation du « *comment et pourquoi faire* ».

N'ayant pas la prétention de faire l'état des lieux d'un débat disciplinaire contrasté, j'ai cherché néanmoins à dégager les idées fortes du concept de *métissage* « afin qu'elles enrichissent l'analyse des processus culturels où les interprétations et appropriations réciproques »³⁶⁰ sont occasionnées par et dans des processus de développement ou de patrimonialisation. Partant du postulat de Jean-Loup Amselle qui inscrit le métissage comme fondement même de la culture, « [celle] qui résulte donc d'un rapport de force interculturel négocié et renégocié, de traditions culturellement réinterprétées et refaites d'apports extérieurs »³⁶¹. Le métissage dont la chaîne patrimoniale a bénéficié a permis

³⁵⁷ B. Pecqueur, 2000, *Le développement local : pour une économie des territoires*, p. 15, cité dans la thèse d'Hélène Gibert *op. cit.*, p. 27.

³⁵⁸ D. Labat, 2011, *op. cit.*

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ Turgeon, 2004, *op. cit.*

³⁶¹ C. Lafaye. Amselle (Jean-Loup), « Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs », Paris, Payot, 1990, in *Politix*, vol. 3, n°10-11, Deuxième et troisième trimestre 1990. Codification(s) pp. 147-

aux acteurs d'horizons différents de s'approprier l'histoire et les valeurs locales, l'identité viticole de l'espace, pour les reconstituer, les révéler sous une autre lumière et les rassembler dans un lieu de mémoire et de symbolisme collectif.

Les efforts réalisés ont ensuite été de construire des outils de communication susceptibles d'attirer davantage l'attention sur le paysage, de le traduire et de sensibiliser la population à ce patrimoine. Cette étape de la sensibilisation a été un moment clef pour asseoir et ancrer la démarche auprès des acteurs du territoire et de la filière.

Cependant, la conception ne peut pas être une fin en soi car les acteurs doivent les investir de sens et les faire vivre par la suite. Un des enjeux majeurs du projet était de mettre en œuvre ce que Paradis et Lelli appellent une « *ingénierie de la participation appliquée au paysage* » dans l'objectif de « *sensibiliser les populations aux paysages ; former les acteurs institutionnels et locaux à la gestion des projets territoriaux ; accompagner la mise en œuvre durable des politiques paysagères* »³⁶².

b. Regard méthodologique et conceptuel de l'évaluation

Afin d'évaluer ma place en tant que médiateur dans le projet que j'ai pu conduire, selon la « grille » de Donadieu, on distingue trois exigences à réunir pour inscrire cette démarche dans un projet collectif :

- « *faire coïncider la participation du public à la recherche d'une plus grande hétérogénéité des catégories sociales et professionnelles concernées par la prise en compte du paysage* » ;
- « *intégrer une plus grande diversité de regards pour renouveler la gouvernance des politiques paysagères ou des actions paysagères intégrées dans les politiques territoriales* » ;
- « *opérer une meilleure compréhension des transformations à l'œuvre dans les pratiques, mais aussi dans les perceptions et les représentations de chacun vis-à-vis du paysage* ».

Selon cette grille de lecture, il me semble judicieux de parler de réussite du projet. Les différents temps du projet ont désigné un lieu de « *proximité organisée* »³⁶³ réunissant autour de lui un réseau d'acteurs économiques, politiques et institutionnels. La participation des habitants au projet a contribué à « *la construction collective du paysage en un espace de perception partagé* »³⁶⁴.

149 ; doi : <https://doi.org/10.3406/polix.1990.2168> https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1990_num_3_10_2168

³⁶² S. Paradis, L. Lelli, 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », in *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8548>, consulté le 3 février 2018.

³⁶³ Labat, 2011. Op.cit.

³⁶⁴ *Ibid.*

De fait, le Mont Brouilly devient un outil de développement œnotouristique, une carte de visite pour les vigneron et un support de futures coopérations. Les mobiliers installés ont double vocation : apporter une information ludique au public, et servir de support aux explications données lors de dégustations en plein air. Lorsqu'un viticulteur emmène ses clients dans la vigne et leur parle de son terroir, il peut désormais se référer à la carte pédologique du cru pour expliquer les caractéristiques organoleptiques des vins et indiquer précisément les emplacements de ses parcelles de vignes, ce qui est un atout formidable.

Ainsi, nous pouvons considérer indéniablement le site de la colline de Brouilly comme ressource pour le développement local. Le caractère unique du site se traduit par les projets qui l'ont animé : leur « *caractère est difficilement reproductible et transposable d'un territoire à l'autre* »³⁶⁵. Dans cette optique, selon Véronique Peyrache-Gadeau et Loïc Perron, il s'agit bien d'une « *co-construction du territoire et de la ressource* »³⁶⁶. Le terme de co-construction, abordé dans un article de Madeleine Akrich³⁶⁷ se réfère à la variété de ses usages et se rapporte au registre de la participation.

Il ne s'agit nullement d'un concept, mais d'une étape importante et décisive qui justifie toute action qualifiée de participative ou de collaborative. Elle implique une diversité d'acteurs mobilisés dans des processus de production : que ce soient des normes, des politiques, des projets, des connaissances, des identités ou des catégories. Selon l'auteur, décrire la co-construction suppose l'évocation de deux registres : « *Rendre compte des relations* » et « *conceptualiser un processus d'innovation* ». Quand un projet se co-construit cela implique le consensus des choix, dû ce me semble à l'expérience du partenariat et de l'association du secteur privé et public. Et la « *la réciprocité des bénéfices [...] où chacun y trouve son compte* »³⁶⁸ est un bon exemple.

L'expérience du projet d'aménagement touristique et paysager de la colline du Mont Brouilly peut être jugée comme une forme instantanée de coopérative entre les acteurs cherchant à mettre en œuvre une pratique de mise en valeur patrimoniale, paysagère et touristique innovante, qu'ils soient capables de défendre et de faire évoluer. Dans ce sens-là, il semblerait que le réseau d'acteurs mis en place dans le cadre du projet entre le syndicat viticole, le cuvage de dégustation et l'office de tourisme a donné une alliance opérationnelle et durable. « *Les batailles de l'organisation et de la communication auprès*

³⁶⁵ Colletis, Pecqueur, 1995, 2001.

³⁶⁶ V. Peyrache-Gadeau, L. Perron, 2010, « Le paysage comme ressource dans le projet de développement territorial », in *Développement durable et territoires*, sept. 2010|Vol.1, N°2.

³⁶⁷ M. Akrich, 2013. « Co-construction », in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C., et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/es/dico/co-construction>.

³⁶⁸ Labat, 2011, *op.cit.*

des touristes ne se gagneront que lorsque les acteurs du tourisme et du vin auront la ferme volonté de travailler ensemble et dans les échelles leur correspondant »³⁶⁹.

Ce « laboratoire » a mis en place un dialogue politico-professionnel et a abouti à des attitudes communes. La réelle plus-value du projet tient au processus de réflexion qui a été mené pour trouver une forme de réalisation attractive tout en mobilisant des méthodes alternatives. D'autre part, la vraie réussite du projet a été la force de l'exemple, un exemple qui sert de levier pour d'autres initiatives sur d'autres hauts lieux du Beaujolais, je pense ici à l'aménagement de la Terrasse de Chiroubles par le Cru Chiroubles qui a eu lieu au cours de l'année 2016-2017. Le Cru Fleurie a également entrepris un travail pour la création d'un circuit thématique et artistique sur la petite colline de la Madone de Fleurie.

Le besoin de l'évaluation des projets inscrits dans des processus de développement durable

Selon moi, une attention particulière doit être portée à la formulation des questions d'évaluation. L'évaluation doit se faire dans la définition précise des moyens mobilisés ainsi que des objectifs opératoires envisagés et des conditions qui définissent la pertinence d'un projet afin de mesurer les impacts de celui-ci. Pour commencer, je peux évoquer la durée du projet d'aménagement : scindée en différentes phases, l'évolution du projet s'est faite selon un rythme soutenu et régulier.

Le bilan physico-financier réalisé à la fin de mon contrat a démontré la bonne assimilation des sources de financement, ce qui a eu pour effet un équilibre des charges mobilisées par les différents acteurs. La logique de fonctionnement et d'évaluation des effets produits doit correspondre à la définition des indicateurs susceptibles de rendre compte de la situation, qu'ils soient passés et présents, et des effets de l'action publique, en revenant sur les indicateurs de contexte de l'état initial, caractéristiques de la zone d'action pour finir avec les caractéristiques des bénéficiaires potentiels.

En ce qui concerne l'Association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, les dépenses en quatre ans n'ont pas dépassé les 3 000 euros³⁷⁰. Et si on parle du degré d'implication des acteurs et des réseaux de participants, les phases successives ont montré qu'ils se sont sans cesse étendus et diversifiés. Certains liens entre les parties prenantes se sont affirmés, ce qui a eu des effets sur l'espace d'action collective et les résultats atteints.

³⁶⁹ Comité de pilotage vitivinicole Rhône-Alpes, *Définition d'une stratégie de communication régionale et d'un plan d'actions*, « Etat des lieux de l'offre et de la demande œnotouristique en Rhône-Alpes et premières pistes de stratégie de communication suite aux ateliers », Cabinets PV2D et Emotio Tourisme, 21 décembre 2007, p. 67.

³⁷⁰ Cf. Annexe 27 : Tableau des dépenses 2010-2015 Charte de Fontevraud – ENS Mont Brouilly.

IV. À la recherche d'outils de sensibilisation pertinents et percutants

Cette dernière partie du chapitre est consacrée à l'expérimentation et à la recherche autour de la mise en place d'outils de sensibilisation pertinents concernant les enjeux paysagers. Ce travail avait été conduit dans le cadre de la démarche de valorisation paysagère à l'échelle du vignoble.

1. Implication du vignoble beaujolais en tant que laboratoire de recherche

Des travaux scientifiques et appliqués sont conduits autour des outils méthodologiques que mobilisent les projets de paysage dans la gestion des territoires viticoles. Depuis 2003, ces travaux sont dirigés par l'Institut Français de la vigne et du vin (IFV), structure qui porte et anime le réseau Charte de Fontevraud.

L'objectif des études que supervise l'IFV est d'offrir aux techniciens du développement et de l'aménagement des territoires, aux viticulteurs, élus, paysagistes, architectes et chercheurs, les outils méthodologiques qui replacent systématiquement les paysages ruraux et viticoles au cœur des préoccupations territoriales. Plus important encore, l'IFV cherche à asseoir la place des paysages viticoles au sein des filières en tant qu'axe essentiel du développement territorial et durable. Il s'agit, entre autres, de l'intégration de l'approche paysagère aux résolutions de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), dans le cadre de la vitiviniculture durable et du terroir, mais aussi des politiques et des orientations européennes telles que la PAC et la Convention Européenne du Paysage.

a. Laboratoire des paysages viticoles : pour une méthodologie de la gestion, la valorisation et la reconnaissance des paysages viticoles

Au cours de l'année 2013, l'Union des Vignerons du Beaujolais a rejoint le réseau IFV dans le cadre du projet *Laboratoire de paysages viticoles* (LPV). Le projet LPV est en effet le lauréat de fonds de financement « *Recherche et développement* » de FranceAgriMer, et il est piloté par l'IFV pour une durée d'un an. Pour la conduite du projet, LPV a cherché la mobilisation de vignobles volontaires que l'on a appelés « *des laboratoires* ». Le projet expérimental souhaitant faire participer des vignobles de toute la France avait été organisé autour des objectifs suivants :

« Créer, avec et sur ces laboratoires, les modes d'appropriation opérationnelle et d'évaluation de la gestion des paysages viticoles, intégrant l'identité du paysage en question, le rapport du territoire à son paysage, son image, sa reconnaissance, sa

capitalisation et sa concrétisation qualitative, environnementale, sociale et économique »³⁷¹.

Parmi les vignobles participant au projet LPV, on retrouve : le Beaujolais, le Chablais, les Costières de Nîmes, les Côtes du Rhône et la Bourgogne³⁷². Pour ces « laboratoires » qu'on a cherché à faire collaborer, tous avaient un point commun : le paysage. Pour les uns, il s'agissait d'une volonté de s'engager dans des processus de valorisation ou de mobilisation du paysage en tant qu'outil pour le développement économique, durable et social des vignobles. Pour d'autres régions plus avancées sur la question, comme les Costières de Nîmes ou le Beaujolais, il s'agissait d'expérimenter des approches méthodologiques dans le cadre de projets de paysage plus complexes et techniques, comme les projets en lien avec les transitions agro-écologiques inscrits dans des démarches *Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural* (CASDAR). La nature multi-partenariale, multi-territoriale et expérimentale de la démarche a eu comme objectif de positionner le paysage viticole sur plusieurs échelles en « *développant et expérimentant une méthodologie d'étude commune et généralisable, et transférable à la profession* »³⁷³.

L'Union des Vignerons du Beaujolais a proposé sa collaboration pour le projet LPV dans le cadre de sa démarche de valorisation des paysages. Sa participation au dispositif a eu pour objectif d'expérimenter une nouvelle forme d'interaction et de coordination entre les acteurs autour des enjeux paysagers viticoles à l'échelle du vignoble. L'ambition de l'UVB a été de mettre en cohérence les objectifs, les enjeux et les stratégies des acteurs de la filière et du territoire, et d'élaborer une méthodologie transférable aux projets de paysage sur les différentes zones d'appellation.

En s'appuyant sur les réalités du terrain et les outils de gestion du paysage, il s'agissait pour l'UVB de développer des méthodes de médiation et de traduction autour des projets de paysage. La mise en œuvre d'actions paysagères devait passer par une phase importante de sensibilisation de la population, des viticulteurs et des élus territoriaux. Cette sensibilisation a été nécessaire pour favoriser dans un premier temps la réinvention de la communication interne et externe au vignoble autour de la qualité de ses paysages. C'est plus concrètement par l'expérimentation de la mise en place d'outils de sensibilisation que le vignoble a défini sa participation au projet LPV.

La participation du vignoble beaujolais au projet national *Laboratoire de paysages viticoles* (LPV) m'a poussée à réfléchir et à déterminer des actions de sensibilisation et de communication à l'échelle du territoire. Mon but était d'attirer l'attention des acteurs du territoire sur ce qui fait la force et la faiblesse du vignoble. En ce sens, la réaffirmation de la richesse et de la diversité des expressions paysagères du vignoble beaujolais a été

³⁷¹ Document de travail, note interne au réseau Projet Laboratoires Paysages Viticoles FranceAgriMer 2015-2016.

³⁷² Le vignoble de Bourgogne s'est impliqué pour les appellations Gevrey-Chambertin, Irancy, Marsannay, l'association des Paysages de Corton et de Pouilly-Fuissé.

³⁷³ Document de présentation de la démarche, 16 octobre 2013.

identifiée, d'après mon développement précédent, comme une ressource territoriale importante.

2. Forces et faiblesses des paysages viticoles du Beaujolais, ou comment travailler l'excellence

L'ancrage des projets de paysages dans la gouvernance territoriale et les processus de développement local est un enjeu de première importance, afin d'affirmer le statut du Beaujolais comme territoire d'excellence. Cette excellence est en partie déterminée par la qualité du cadre de vie qu'il s'agit de maintenir dans un contexte de périurbanisation. Les différentes démarches initiées depuis 2008 en faveur des paysages et du patrimoine ont fait émerger le besoin d'élargir les réflexions autour de la valorisation et de la protection des patrimoines naturels en impliquant au maximum la population. Les habitants comptent en effet parmi les acteurs principaux de cette qualité du cadre de vie.

La nécessité de communiquer davantage sur les enjeux des paysages a eu pour conséquence de faire passer ces derniers du statut d'*objet* et de *support* à celui d'*outil et levier* pour créer une véritable participation paysagère. L'Union des Vignerons du Beaujolais a cherché à rendre palpables les différentes composantes de l'identité viticole et de son exclusivité, afin de les rattacher non seulement aux pratiques agricoles mais aussi aux manières d'occuper les espaces. À ces fins, il a fallu travailler sur la mise au point d'outils d'information, de sensibilisation et de recommandation autour de la thématique paysagère.

a. L'enjeu de l'appropriation des projets de paysage

Durant trois ans, de 2012 à 2015, l'UVB a sans cesse adapté sa méthodologie, afin de rendre la démarche compréhensible pour l'ensemble des acteurs. Cette adaptation est passée par la recherche de mise en application d'une stratégie effective de participation. Or, l'assimilation des problématiques et des enjeux par les acteurs des secteurs public et privé demeure une des préoccupations majeures. La non-compréhension et la non-appropriation des objectifs des démarches conduites sur le vignoble peuvent remettre globalement en jeu la réussite des actions entreprises. Cependant - et je l'ai mis en avant tout au long de mon exposé - le travail sur les paysages suppose la production d'un certain nombre de documents cadres, de documents d'orientation, ainsi que d'outils de gestion. Ces derniers ont pour objectif de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux des territoires et cherchent à orienter des actions spécifiques.

Durant mon travail, j'ai observé que, dans bien des cas, les acteurs ont du mal à comprendre et/ou à s'approprier les différentes études. Cela soulève la question de la dimension pédagogique développée dans les documents. Le développement de méthodes de médiation et de sensibilisation est nécessaire afin de pérenniser les actions paysagères. L'appropriation par les populations - mais aussi par les acteurs institutionnels et locaux en ayant la charge - devient un facteur clé, déterminant le succès des processus de

développement local. La production d'outils, de supports pédagogiques et de sensibilisation apparaît comme étant une première étape essentielle des projets de paysage.

b. Se saisir d'opportunités et d'événements porteurs pour sensibiliser la population : le passage du Tour de France en Beaujolais

Le jeudi 17 juillet 2014, la 12^e étape Bourg-en-Bresse/Saint-Etienne du Tour de France devait traverser le vignoble beaujolais. La retransmission de la course à la télévision est largement suivie à l'échelle nationale et internationale. L'intérêt porté à cet événement s'explique non seulement par l'intensité de cette compétition sportive, mais aussi par la découverte virtuelle des régions traversées. Pour le Beaujolais, l'influence du passage du Tour de France devait permettre l'affirmation de la dimension esthétique des paysages du vignoble, grâce aux images aériennes transmises à la télévision. Outre le fait d'être un excellent moyen de promotion du vignoble, le passage du Tour de France semblait offrir une formidable opportunité pour une communication autour des paysages en amont de l'événement. Pour les membres de l'Union des Vignerons du Beaujolais, cette occasion permettait de mobiliser les acteurs du territoire : collectivités territoriales, habitants, professionnels de la viticulture, etc.

Il avait été décidé au sein de l'équipe de l'UVB que j'allais me saisir de cet événement pour communiquer sur des points vulnérables du paysage. C'était également une des premières communications à destination du grand public à aborder le paysage en tant qu'outil de développement du territoire. Un bref communiqué de presse à cette occasion a été préparé. Il présentait l'itinéraire de la course et le rôle déterminant des efforts collectifs pour l'amélioration de l'image que la région allait renvoyer. Les motivations de l'UVB ainsi que son implication dans le projet « *coup de balai* » ont été donnés dans l'article.

Extrait dossier de presse « *Le Beaujolais accueille une étape du Tour de France* » :

« Nous pouvons ensemble, dès à présent, améliorer les conditions d'accueil de ce grand événement. L'opportunité se présente pour chacun d'entre nous de jouer son rôle de citoyen responsable, habitant d'une belle région et d'un terroir authentique, et donc soucieux de son image auprès des visiteurs extérieurs. Toute personne peut contribuer à son niveau à l'embellissement de notre cadre de vie en agissant simplement, par exemple en luttant contre les points noirs qui affectent notre environnement. Les moyens d'actions peuvent être simples et efficaces ».

Figure 35. Première ébauche d'un support de communication autour de l'événement du passage du Tour De France dans le Beaujolais.

Passage du Tour de France dans le vignoble du Beaujolais

La célèbre course cycliste traversera du Nord au Sud le vignoble Beaujolais. Cet événement peut-être un excellent moyen de découverte du vignoble. La retransmission de l'étape à l'échelle nationale et internationale nous donne la possibilité :

D'Affirmer
une diversité d'expressions paysagères et la richesse de nos terroirs

D'Attirer
la curiosité sur notre région et son patrimoine réputé

D'Elargir
l'offre œnotouristique et écotouristique

De créer
une dynamique collective et participative dans nos communes

**Viticulteurs et habitants du Beaujolais
Travaillons ensemble pour améliorer
l'image de notre vignoble !**

Pour mieux connaître la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais
Contactez l'Union des Vignerons du Beaujolais

BEAUJOLAIS
INTER BEAUJOLAIS

Le Tour de France passe en Beaujolais ?
Le 17 Juin 2014

Source : Document de travail Union des Vignerons du Beaujolais, réalisation Anna-Maria Yordanova, Olga Chorna.

De quelle sensibilisation s'agissait-il ? Au début de la démarche, deux brochures, un recto-verso et un simple feuillet, devaient être rédigées pour annoncer l'événement et pointer du doigt les points à améliorer. Des situations disgracieuses ont été illustrées par des images concrètes. Ce document de sensibilisation devait toucher le plus grand nombre de personnes : viticulteurs, agriculteurs, habitants de la région, élus.

Figure 36. Travail sur une brochure de sensibilisation autour des points noirs.



Source : Document de travail Union des Vignerons du Beaujolais, réalisation Anna-Maria Yordanova, Olga Chorna.

Afin d'améliorer des éléments disgracieux dans le paysage, je me suis servie du tracé de la course. L'argumentaire a été construit sur l'ambiance paysagère environnante que le spectateur allait voir sur le trajet des cyclistes. J'ai constitué ainsi un groupe de travail et nous avons parcouru les communes traversées par la course. Un relevé photographique de tous les points problématiques repérables et visibles de la route a été fait à cette occasion. Plusieurs réunions se sont succédé, ainsi que des sorties de terrain dans le but d'évaluer les besoins et prendre des décisions sur la manière d'enrôler un large public. Le souhait de sensibiliser la population s'est fait à partir de ces aspects qui peuvent nuire à l'image du vignoble et du territoire plus largement.

Le message que j'ai cherché à faire passer est que chaque acteur du territoire est en mesure d'améliorer son cadre de vie, son cadre de travail, et son environnement quotidien en adoptant des gestes simples et systématiques. Dans un souci de présenter correctement ces relevés, j'ai consulté d'autres organismes compétents en matière d'aménagement et de conseil d'urbanisme. Le groupe de travail a ainsi été élargi au Syndicat mixte et au CAUE du Rhône. Cette coopération devait aboutir à la création d'un petit livret : l'objectif de la brochure était de replacer la question paysagère dans une démarche globale, celle de l'excellence territoriale à atteindre.

c. Brochure « *Le Beaujolais : plus beau vignoble du monde* »

La nature et le contenu de la brochure ont évolué entre le projet initial et l'impression du document. La succession des modifications a abouti à un visuel final composé de 8 pages en format A5. La vocation pédagogique initialement prévue a évolué vers un outil d'information³⁷⁴ soulignant l'importance de la mobilisation du paysage au service de l'attractivité de la région. C'est pourquoi la couverture de la brochure ainsi que ses deux premières pages étaient un rappel de l'héritage culturel matériel et immatériel du vignoble dont chaque habitant devait être conscient. De ce point de vue, la beauté du paysage et son esthétique étaient uniquement des portes d'entrée, la photographie étant un bon outil pour évoquer l'harmonieux et le beau que l'on a mis en parallèle avec le *laid* et le disgracieux. Si le document a servi en quelque sorte à la construction de la valeur, il a aussi induit une forme de « *norme paysagère* ».

Afin de procéder au choix d'images du vignoble qui interpellent sur sa beauté, j'ai travaillé avec le photographe Dominik Fusina : cet artiste local cultive depuis de nombreuses années une approche sensible du vignoble. Perpétuellement à la recherche du moment unique, le photographe a parcouru le Beaujolais en 80 jours en triporteur, avec comme « *outil de la mémoire* » plusieurs appareils photographiques. Le travail de l'artiste est exclusivement consacré au territoire beaujolais, dont il a su transmettre une image sensible. Les portraits de viticulteurs, de mains et de visages ridés pris dans un contexte trivial rendent les travaux de Dominik Fusina uniques. Dès les premiers échanges, le photographe a d'emblée saisi l'importance du message que je voulais transmettre *via* le document et l'importance de son implication dans le projet.

Les premières pages du livret étaient destinées à rappeler aux habitants du Beaujolais l'attrait du territoire pour les visiteurs. J'ai choisi le titre provocateur « *Le plus beau vignoble du monde* » pour souligner que ce vignoble n'avait rien à envier aux autres bassins de production. L'accent sur l'ancrage historique du vignoble était aussi l'un de mes objectifs à travers la photographie du château de Montmelas, situé dans la commune de Montmelas-Saint-Sorlin, et surnommé « *le château de la Belle au bois dormant* », dont la construction remonte au XII^e siècle et qui appartient à l'une des plus vieilles familles aristocratiques françaises, la maison d'Harcourt.

Les pages suivantes ont été consacrées, de manière simple et imagée, aux problématiques récurrentes et visibles de la route, afin d'interpeller le lecteur sur les points disgracieux que

³⁷⁴ Toutefois, il ne fallait pas oublier que les compétences de l'UVB ne devaient pas être confondues avec les missions de promotion de l'InterBeaujolais. : cela signifie que la brochure n'avait pas pour but de faire la promotion du vignoble.

j'avais pu repérer dans l'espace public des communes, aux abords des exploitations et des habitations. Des solutions possibles, simples et peu coûteuses, ont été proposées pour l'amélioration de ces situations. La partie « résolution » des différents cas de figures a été imagée et présentée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE du Rhône), partenaire de la démarche et structure compétente en matière d'aménagement urbain. Le bloc diagramme réunit sur une seule image toutes les problématiques sensibles du vignoble sur lesquelles les acteurs se doivent de travailler. Enfin, la dernière page de la brochure mentionne les partenaires susceptibles d'accompagner ou de conseiller les porteurs individuels ou collectifs de projets relatifs à l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Editée en 5 000 exemplaires, la brochure³⁷⁵ a été envoyée aux collectivités locales et distribuée dans les commerces (boulangeries, bars-tabac, restaurants) de toute la région. Un courriel d'introduction et d'information sur le document a été envoyé aux mairies des communes viticoles.

Figure 37. Extrait de la brochure « Le Beaujolais : plus beau vignoble du monde ».



Viticulteurs et habitants du Beaujolais
Travaillons ensemble
pour promouvoir
l'image du vignoble !

Il y a 2 ans, l'Union des Vignerons du Beaujolais s'est fixée comme objectif de promouvoir notre patrimoine forgé par les ancêtres et l'activité viticole et de mettre en valeur le caractère remarquable de notre territoire, de notre terroir et de nos produits. Un projet ambitieux mais à la hauteur de la qualité de nos paysages qui constituent aujourd'hui un outil important de promotion !

Nous oublions parfois la beauté de notre cadre de vie, héritage sensible que nous pouvons tous faire fructifier.

Ainsi l'Union des Vignerons du Beaujolais met en œuvre différentes actions contribuant à donner un nouvel élan à l'économie locale, à renforcer l'accueil touristique pour être en mesure de guider le visiteur à la découverte du patrimoine et des paysages locaux.

UNION DES VIGNERONS DU BEAUJOLAIS

Notre ambition :
accueillir le Monde entier

Le tourisme en Beaujolais est en plein essor. De nombreux événements de dimension nationale et internationale sont organisés dans notre vignoble chaque année, présentant au monde entier la beauté de nos paysages. Ces événements nous permettent :

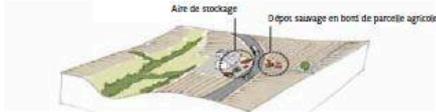
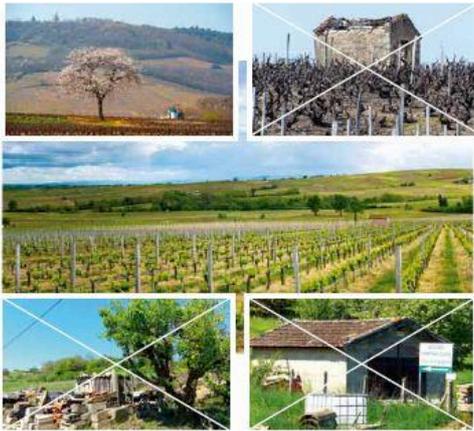
- D'Affirmer**
une diversité d'expressions paysagères et la richesse de nos terroirs.
- D'Attirer**
la curiosité sur notre région et son patrimoine réputé.
- D'Élargir**
l'offre œnolouristique et écotouristique.
- De Créer**
une dynamique collective et participative dans nos communes.

DÉMARCHE DE VALORISATION DES PAYSAGES VITICOLES DU BEAUJOLAIS

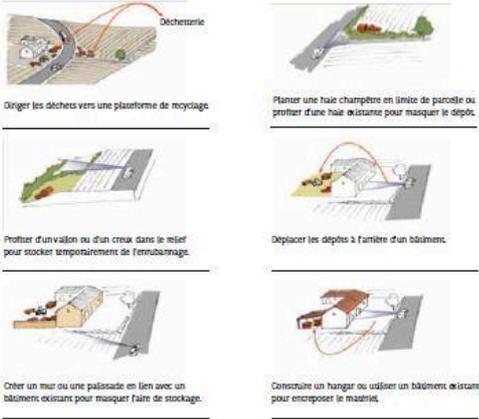
³⁷⁵ Cf. Annexe 28 : Brochure « Le Beaujolais : le plus beau vignoble du Monde ».

Soigner l'image du vignoble
c'est offrir une meilleure vitrine
à nos vins et notre région.

La beauté de notre vignoble rappelle la richesse et la diversité de nos terroirs ! Afin de renforcer l'attractivité du Beaujolais, nous vous invitons à commencer par l'amélioration de notre cadre de vie.



Comment réduire l'impact paysager
des dépôts de matériaux et des aires de stockage ?



- Déchèterie : Diriger les déchets vers une plateforme de recyclage.
- Planter une haie champêtre en limite de parcelle ou profiter d'une haie existante pour masquer le dépôt.
- Profiter d'un vallon ou d'un creux dans le relief pour stocker temporairement de l'emballage.
- Déplacer les dépôts à l'arrière d'un bâtiment.
- Créer un mur ou une palissade en lien avec un bâtiment existant pour masquer l'aire de stockage.
- Construire un hangar ou utiliser un bâtiment existant pour envelopper le matériel.

C'est ensemble qu'on y parviendra !

Source : Document de travail Union des Vignerons du Beaujolais, projet brochure de sensibilisation. Conception Anna-Maria Yordanova, Olga Chorna.

Exemple d'une page de la brochure sur laquelle des photos relevées sur la route du Tour de France illustrent des situations à résorber ; sur le volet de droite figurent des propositions pour résoudre le problème.

d. Le film comme support pédagogique

La création d'un film pédagogique a pour objectif d'aboutir à une vision collective de gestion, préservation et valorisation des paysages viticoles. La sensibilisation de la population et des vignerons au sujet du paysage a toujours été une préoccupation des Organisations Professionnelles de l'Agriculture (OPA). Dans le but de rendre le plan d'action de la démarche de valorisation paysagère plus clair et facile à comprendre, l'UVB a pensé à un film pédagogique³⁷⁶.

L'enjeu du visuel en question était de brosser à la fois le « portrait » d'un vignoble en pleine dynamique de développement, mais également de pointer du doigt les problématiques à résoudre, à améliorer, à anticiper : cela affichait en même temps

³⁷⁶ Le DVD du film est joint à la thèse.

l'engagement de la profession vitivinicole dans la valorisation de son territoire, et son désir d'excellence. Ce projet s'inscrivait également dans le cadre de la participation du Beaujolais au projet Laboratoire Paysages Viticoles.

Un outil pédagogique tel que le film favorise la transmission d'une idée centrale vers un auditoire cible, à travers un format précis qui permet l'appréciation plus sensible du sujet exposé. Dans le cadre du projet de gestion et de préservation des paysages viticoles, l'assimilation des objectifs liés aux actions concrètes apparaît comme floue et imprécise. L'intégration de démarches paysagères est difficile pour les acteurs d'un territoire du fait de la mobilisation de termes beaucoup trop abstraits.

Ainsi, le but fondamental du film est de mettre en évidence et en parallèle les impacts d'actions possibles sur les paysages. Le tournage d'un court visuel devait avoir deux lignes conductrices : d'une part montrer la subtilité et la beauté du vignoble, de l'autre passer en filigrane les éléments problématiques auxquels il est nécessaire de remédier. Pour ce faire, j'ai dû réfléchir et concevoir la trame du film. Des essais de synopsis et de scénarios ont permis d'aboutir à une version finale qui a servi de point de départ au cinéaste.

Une première écriture du synopsis a fait ressortir un schéma allégé composé de quatre séquences appuyées sur la classification des types de points noirs. La réalisation du film a fait l'objet d'un financement CDDRA. L'apport pédagogique, l'écriture du scénario et le suivi de la réalisation ont fait partie intégrante de la démarche paysagère financée par le PIDA. Réalisé par l'Union des Vignerons du Beaujolais en collaboration étroite avec le CAUE du Rhône, cet outil propose une réflexion sur les enjeux paysagers à travers la vision d'un homme ayant grandi dans le Beaujolais et qui, l'ayant quitté plusieurs années, y retourne et le retrouve avec un regard d'adulte.

À la sortie du film, l'Union des Vignerons du Beaujolais avait prévu d'organiser une grande réunion à la sous-préfecture lors de laquelle devaient être invités tous les maires des communes du Beaujolais. La présentation du film devait être accompagnée des commentaires d'un professionnel du paysage et suivie d'un débat. Cette réunion devait être l'occasion de présenter le plan d'action de la démarche de valorisation des paysages viticoles, mais aussi les projets à venir et les projets réalisés. Après sa réalisation, ce dernier se devait d'être libre d'accès pour les habitants du Beaujolais, les collectivités locales et les professionnels de la filière. Malheureusement, la sortie du film a coïncidé avec la dissolution de l'UVB et il n'a jamais été diffusé auprès du grand public. Le DVD du film est annexé à la thèse.

Les différentes actions conduites dans le cadre du projet Laboratoires Paysages Viticoles ont été présentées dans un bref dossier que j'applique en annexe³⁷⁷.

³⁷⁷ Cf. Annexe 29 : « Document de sensibilisation, outils pédagogiques : la quête d'une vision collective et partagée ».

3. Expérimentation de projets partenariaux autour de la transversalité du paysage

Après le diagnostic paysager dans le cadre de la démarche de valorisation, puis le relevé photographique des « *points noirs* » au moment du Tour de France, et l'expertise approfondie sur la Route des vins, l'UVB s'est rapprochée du CAUE du Rhône, structure compétente pour apporter une expertise sur l'ordonnancement des lieux problématiques et gagner en termes de requalification de l'environnement paysager du vignoble.

Dans la recherche de modalités de partenariat, le CAUE se proposa de faire une remise à plat, une mise en cohérence des différentes études réalisées par l'UVB en les faisant concorder avec les objectifs de la Charte Paysagère du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Beaujolais. Cette collaboration fut mise en place en vue de développer une approche pré-opérationnelle à l'échelle de l'itinéraire de découverte des paysages et du patrimoine du Beaujolais, centrée sur l'axe majeur du tracé de la route des vins.

a. L'étude de la route des vins du Beaujolais, une dorsale transversale

Rapidement, il apparaît que la route des vins peut jouer un rôle fédérateur : elle dessine des échelles d'actions sur lesquelles les différents acteurs du territoire peuvent venir greffer des intérêts diversifiés. Les documents réglementaires d'urbanisme tels que le SCoT, le PLU ou le PLUi renforcent ou développent les qualités urbaines, patrimoniales et paysagères du territoire. Les projets de mise en valeur concernant le patrimoine bâti, le cadre de vie (route fleurie, espaces publics, aménagements valorisés, etc.) ou les paysages remarquables peuvent également se greffer pour développer l'attractivité touristique en lui donnant une cohérence structurelle.

Un autre partenaire du projet désormais nommé « Itinéraire des paysages et du patrimoine du Beaujolais » s'est manifesté. L'implication du Syndicat mixte du Beaujolais permettait de travailler plus efficacement à l'échelle de l'urbanisme, de la préservation des entités agricoles, naturelles ou patrimoniales. Les itinéraires ont été utilisés comme arguments dans un processus de sensibilisation mais aussi de conseil auprès des collectivités territoriales.

En outre, le Syndicat mixte étant le maître d'ouvrage de la démarche Géoparc, le partenariat devait lui permettre d'établir des liens entre les différents géosites. De plus, tous les six ans les SCoT doivent être révisés. Pour la fin de l'année 2006, le travail de mise à jour devait montrer la prise en compte des qualités environnementales et paysagères, mais aussi la question de leur transversalité et de leur mise en cohérence dans le cadre du SCoT, du Grenelle de l'environnement et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Rhône-Alpes.

Au début de l'année 2008, un projet touristique d'envergure s'apprêtait à voir le jour et impliquait directement quatre structures du territoire : le Pays Beaujolais, l'association

touristique « Destination Beaujolais » (maître d'ouvrage), le Conseil Général du Rhône et l'Inter Beaujolais (maître d'œuvre). Il s'agissait de l'extension de la Route des vins de Bourgogne par le Beaujolais dans le but de l'étendre jusqu'à Lyon. L'action de balisage de l'itinéraire a été financée dans le cadre du Contrat de Développement du Pays Beaujolais, et la part d'autofinancement restante a été partagée entre les collectivités territoriales concernées et les structures socioprofessionnelles.

La dorsale de ce projet s'établit sur 145 kilomètres qui jalonnent le vignoble du nord au sud. Le projet cherche à joindre le vin et le tourisme. Il portera d'ailleurs le titre de « *Route touristique des vins du Beaujolais* » et sera confié à la mission *Enotourisme* créée en 2007 au sein de l'Inter Beaujolais. Le balisage de la route voit le jour à l'automne de la même année. Six ans plus tard, l'UVB s'est saisie de la Route des vins qui a constitué une première approche en termes d'action autour de la thématique paysagère. Afin d'évaluer les forces et les faiblesses du paysage, une étude a été confiée à une promotion d'étudiants (PRVC) dans le cadre d'un stage collectif conduit entre novembre 2014 et février 2015.

L'analyse fine de l'ensemble de la route a mis en évidence des incohérences : entre la route telle qu'elle est représentée sur la carte promotionnelle et la route dans la réalité du terrain ; entre l'ancienne et la nouvelle signalétique. Les étudiants ont aussi mis en avant le manque d'homogénéité des cartes graphiques sur l'ensemble du territoire, ainsi que le manque de valorisation et de signalétique d'interprétation du patrimoine et du paysage. Les résultats de l'étude ont mis en relief un défaut de coordination dans la stratégie touristique globale du territoire et la lisibilité de l'offre.

Lors des sorties de terrain, les étudiants ont constaté le rapprochement des Crus les plus septentrionaux avec la Bourgogne ou plutôt l'éloignement de ces derniers de l'identité beaujolaise. En effet, la signalétique viticole dans le nord fait ressortir un sentiment d'appartenance à géométrie variable, le nom Beaujolais étant quasiment absent dans la partie nord du vignoble. La communication *via* les pancartes des caveaux de dégustation des différents domaines ne mentionne pratiquement plus le Beaujolais, car les viticulteurs jugent que « *le Beaujolais n'est plus vendeur* ». Cette association avec la Bourgogne ne marque pas, de même que les effets de rupture nette avec le vignoble beaujolais.

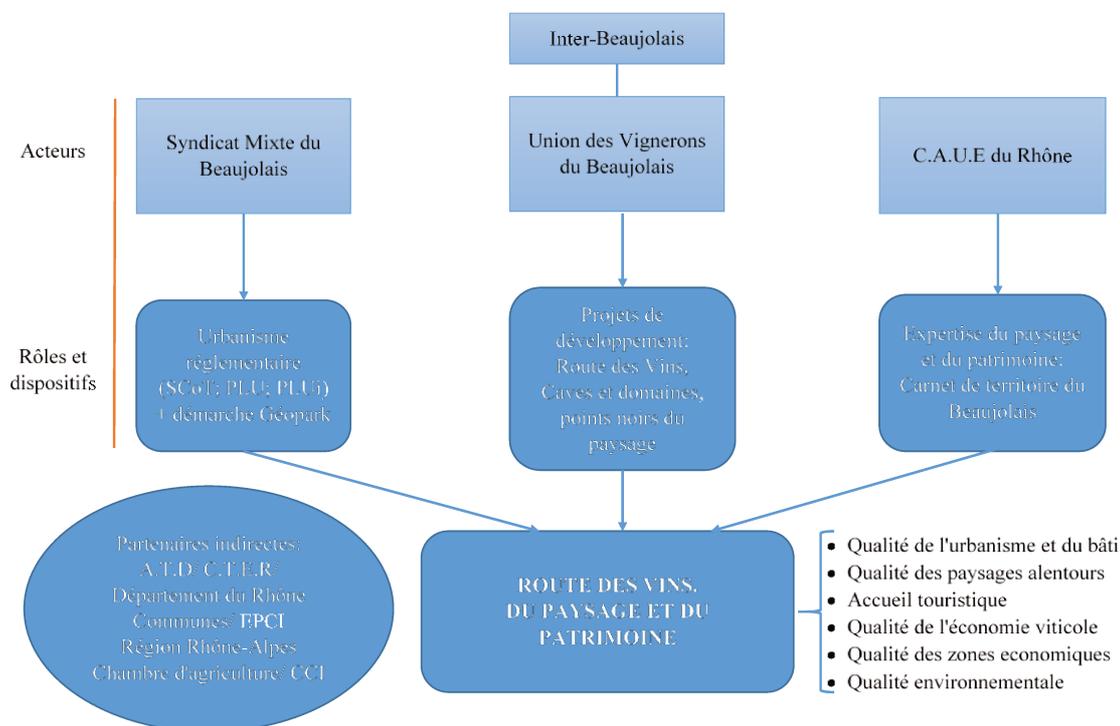
Dès lors, différentes stratégies sont déployées par les vigneron. Par exemple, une partie des vignes est déclassée en vins de Bourgogne, les meilleurs terroirs du Cru conservés avec leur « *dénomination originelle* ». Cette stratégie permet de diversifier l'offre, mais aussi de gagner de nouveaux marchés. Toutefois, ce rapprochement peut être dangereux car il existe, à long terme, un risque d'absorption des vins du Beaujolais par la Bourgogne, menaçant ainsi leur propre identité. Cette perte d'identité n'a-t-elle pas d'ailleurs commencé, alors que de nombreux viticulteurs en Crus ont fait le choix d'évincer sur les étiquettes toute connotation liée au Beaujolais dont l'image est fortement dégradée ?

b. Synergie dans les espaces intermédiaires de l'action

L'échelle d'intervention et d'étude dans une première phase du projet devait concerner le Beaujolais-Val de Saône et le Beaujolais viticole. À terme, une approche devait être faite du Beaujolais viticole. Pour cette raison, le CAUE s'est proposé de travailler et d'être force de proposition sur trois volets du projet :

- La mise au point d'une cartographie bâtie sur la connaissance des composantes paysagères, patrimoniales et touristiques à l'échelle du territoire d'étude. Ce travail suppose l'intégration de points de vue, de sites à intérêt, des éléments du petit patrimoine, des itinéraires PDIPR et autres sentiers pédestres ;
- La mise au point de schémas d'orientation paysagère et urbaine à l'échelle des entités de paysage mises en avant dans le diagnostic paysager ;
- L'élaboration de recommandations techniques, un accompagnement administratif pour des sites à aménager, à protéger ou à restaurer.

Figure 38. Schéma d'interaction dans le cadre du projet de partenariat « Approche paysagère, urbaine et environnementale à l'échelle des itinéraires de découverte du territoire viticole ».



Source : Document de travail CAUE Rhône, 16 oct. 2014.

Dans le cadre de ce partenariat, le CAUE a proposé de mettre à disposition l'outil informatique du portail S-PASS territoire. Il s'agit d'une plateforme collaborative de travail qui réunit plusieurs outils tels la cartographie SIG, le serveur FTP, l'outil d'édition, la médiathèque en ligne, le groupe de projet, la gestion d'activité. L'utilisation de ce portail rend visible à l'échelle nationale les projets de territoires sur lesquels les différents CAUE agissent : c'est un point important pour la reconnaissance des efforts fournis dans le domaine de la mise en valeur et de la protection des paysages engagés dans le cadre d'un partenariat filière-territoire.

L'objectif final était que le CAUE mette à la disposition des différents partenaires du projet des outils de connaissance (atlas cartographique à l'échelle des itinéraires de découverte du territoire, carnet de territoire³⁷⁸, recensement des marqueurs du paysage et du patrimoine) et un accompagnement technique des initiatives qui s'inscrivent dans le projet « *Itinéraire du paysage et du patrimoine* » (conseil à la maîtrise d'ouvrage pendant la phase de pré-programmation, de pré-opérationnalité et de stratégie foncière ; recommandations architecturales, urbaines et paysagères dans une visée de qualité des espaces ; aide pour la rédaction de cahiers des charges ; choix du maître d'œuvre et organisation de concours publics pour les différents projets).

De plus, le CAUE est un organisme compétent pour des actions de sensibilisation à destination du grand public, des élus, des professionnels de l'aménagement, de l'univers associatif et du milieu scolaire. Ces compétences constituaient un apport. L'UVB et le Syndicat mixte devaient remplir des fiches sur les actions conduites dans le cadre du projet de paysage et de la démarche Géoparc. Une trame a été évoquée par le CAUE et validée lors des réunions de travail. Celle-ci montre les moments clés du projet d'aménagement du Mont Brouilly.

Progressivement, au bout d'un an de collaboration, le travail s'est concentré sur la mise en valeur de sites d'intérêt géologique, paysager ou architectural, leur environnement large et leur accès par la route ou par les cheminements en modes doux. Plusieurs journées dédiées au parcours du vignoble ont été organisées dans le but de comprendre les obstacles à une adhésion au label UNESCO recensés dans les sites répertoriés L'objet central de nos réflexions était la mise en place d'une méthodologie autour de leur aménagement. Or, une évidence dérangeante ressortait de manière très marquée : les sites n'étaient pas connectés l'un à l'autre, et n'avaient pas été aménagés (ou très peu).

C'est le 8 octobre 2015 que le premier Géotour dans le Beaujolais voit le jour. La journée intitulée « *Vers un Géoparc à haute qualité paysagère* » a été pensée dans le but de favoriser les échanges sur le terrain entre les techniciens des communes et les élus des communautés de communes, les membres des comités de pilotage du SCoT, les membres

³⁷⁸ Ce carnet voit le jour en 2016, intégrant le Beaujolais viticole et le Beaujolais vert ; document consultable sur <http://fr.calameo.com/books/000958475adf95f1a3509>.

du comité de suivi de la démarche Géoparc, les associations locales impliquées dans des démarches de valorisation, etc.

Les quatre géosites ont été choisis en fonction des différents stades d'avancement. La première visite se situant dans la ville de Tarare concernait un projet de découverte urbaine autour de la thématique de la requalification de la rivière Turdine. La deuxième concernait un projet de valorisation paysagère du parc du Clos Pichat au Bois-d'Oingt. Le troisième projet comprenait l'aménagement d'un sentier pédestre qui cherchait à emprunter l'ancienne voie du « tacot » dans le village de Jarnioux, et pour terminer la journée, le projet d'aménagement géologique et paysager du Mont Brouilly.

Pour les trois premiers projets, si une forte motivation a été relevée de la part des élus et des associations locales, très peu d'éléments concrets ont été établis. Seul le dernier projet a été achevé. En tant que coordinatrice du projet Charte de Fontevraud, j'ai cherché à fournir un maximum d'éléments de contexte et d'outils opérationnels, afin de sensibiliser les acteurs des différents territoires de projet sur la complexité méthodologique dans l'élaboration de démarches cohérentes. J'ai également abordé les autres projets cherchant à mettre en connexion les six communes du Pays des Brouilly, et les démarches engagées dans le sens de la mise en valeur du patrimoine local. Or, l'efficacité de mon approche n'a pas pu être confirmée car c'est à peu près à ce stade que toutes les actions entreprises par l'UVB se sont arrêtées, avec la disparition du syndicat qui avait plus de soixante-dix ans d'existence.

En effet, la réforme des AOC, qui a été voulue pour rentrer dans un système de qualité plus conforme aux exigences européennes, s'est avérée très peu consensuelle. Dans le cas du Beaujolais, la nouvelle réorganisation ne tiendra que six ans de 2008 à 2014 et s'achèvera par la sortie de l'ODG des Crus du conseil d'administration de l'Union des vignerons du Beaujolais. Cette scission, largement débattue à l'échelle régionale, nationale et internationale et dont les raisons objectives restent ignorées, a contribué à la disparition irrévocable du syndicat professionnel de l'UVB avec toute la politique de redressement de la filière mise en place durant ces années³⁷⁹. La fermeture de l'UVB a marqué la fin de ma mission ainsi que de toutes les démarches conduites en faveur des paysages viticoles.

c. Analyse des réussites et des échecs

Les résultats que j'ai obtenus lors de mon expérience de chercheur impliqué dans l'action territoriale restent limités à plusieurs titres. D'abord, ils sont le fruit d'une subjectivité, de la manière dont j'ai vécu, réagi, puis interprété mon poste de chargé de mission. Ils sont le résultat d'un regard qui peut susciter la discussion scientifique. Ils sont aussi dépendants d'une personnalité, celle du chercheur et de son expérience personnelle, de son « *bagage* » scientifique et culturel. Le moment de la rédaction de la thèse m'a conduit à prendre de la distance avec l'action et le terrain. C'est alors que j'ai pris conscience que le temps de

³⁷⁹ Cf. Annexe 30 : Article « Beaujolais : l'union des vignerons, un pied dans la tombe » du 7 mai 2016.

l'écriture est aussi celui de la mise à plat des connaissances. Or, alors que ma fréquentation quotidienne du terrain me confortait dans la certitude de maîtriser les problématiques territoriales, la lecture assidue des documents stratégiques, de la bibliographie existante (bien que rare) sur le Beaujolais, m'a convaincue d'accorder un temps de recherche, spécifique, dédié, qui ne soit pas soumis à l'urgence de l'agir, afin d'approfondir les connaissances sur l'espace étudié, fréquenté et vécu pourtant dans mon quotidien. La temporalité de l'écriture m'a permis de prendre de la distance et de mieux comprendre ce que je pensais pourtant connaître en tant que technicienne du territoire.

Les résultats que j'ai présentés se sont aussi construits dans le cadre d'une temporalité précise, celle de mes années d'engagement professionnel auprès du territoire pour faire vivre le projet de la Charte de Fontevraud. Ces résultats ont été obtenus dans le cadre d'un contexte unique, et il est certain que depuis la fin de mon contrat de nombreuses modifications sont survenues. Je me garderais d'émettre des pronostics ou d'envisager des perspectives nouvelles face à des évolutions de plus en plus rapides et complexes, tant dans la sphère politique que sociale et économique. J'espère néanmoins que les enseignements fournis par mon analyse peuvent être transposables à d'autres contextes.

Au terme de cette thèse, je souhaite dans un premier temps revenir sur la difficile construction d'une position médiane, à la fois d'acteur et de chercheur, qui explique mon positionnement mitigé en tant que chercheuse dans les arènes scientifiques. En effet, l'expérience CIFRE s'est révélée être une médaille à deux faces : d'un côté, c'est une position confortable du fait du contrat et de la mission sur le terrain. Mais de l'autre, on est considéré comme un salarié et non comme un chercheur. Mes partenaires n'ont pas saisi ce qu'était le travail de chercheur : d'où le besoin de faire de la médiation avec ma propre position et mon métier, et un nécessaire travail de mise à distance.

Quant à la vision très institutionnelle, exprimée avec un vocabulaire très technique, qui a été développée dans la thèse, elle peut s'expliquer par le besoin de détailler des enjeux à la fois paysagers, de structuration de l'espace rural, mais aussi de stratégie de la filière et du territoire. En effet, je me suis trouvée au confluent de différentes problématiques qu'il a fallu comprendre. Cela explique en partie mes difficultés à mettre en perspective la manière dont le terrain a été conduit : elles ont eu pour conséquence l'absence analytique dans le travail, et des difficultés pour atteindre une dimension théorique et fondamentale au regard des questionnements soulevés par la conduite de projet. Néanmoins, l'approche des institutions dans le cadre de mon travail de recherche-action m'a offert après la thèse des perspectives professionnelles, relatives à la conduite de projets d'expertise et de conseil auprès d'acteurs privés impliqués dans des processus de développement local³⁸⁰.

L'écriture de la thèse constitue en soi la phase d'évaluation des projets conduits. C'est une étape tout aussi importante pour les coordinateurs que pour les acteurs par rapport au

³⁸⁰ J'ai été sollicitée en 2021 par la coopérative viticole Agamy pour la réalisation d'un diagnostic territorial et plus particulièrement le degré d'implication de l'entreprise sur le territoire et de son influence afin de compléter le volet « *Ancrage territorial* » dans la démarche d'obtention du label RSE.

processus de construction, de mise en œuvre, d'évaluation ou de mesure mais aussi d'impact de la démarche. Elle met en lumière les dynamiques de travail qui ne sont pas forcément visibles par les acteurs de la démarche, et justifie ma place en tant qu'agent du développement.

Avec le recul, et tout en analysant l'évolution des stratégies correctrices mises en place par les professionnels de la filière, on se rend compte que les acteurs ne se saisissent pas complètement des clés de la valorisation et des outils du développement qui sont mis à leur disposition. Et pourtant, le Pays Beaujolais a véritablement constitué un laboratoire à ciel ouvert. Peu de vignobles, à l'époque, ont mobilisé du personnel et des financements aussi conséquents pour faire vivre les projets de requalification. En mobilisant la question paysagère et celle du terroir, l'Union des Vignerons du Beaujolais a cherché l'ouverture et l'enrichissement de cet univers immatériel et symbolique. Dès les prémices de la démarche de valorisation, les professionnels étaient conscients du fait que le travail sur ces problématiques composites serait long à mettre en place. En effet, les cinq ans de mon implication professionnelle dans le vignoble se sont avérés insuffisants pour aller au bout des ambitions d'une médiation efficiente.

Par ailleurs, le contexte de recomposition du modèle de gouvernance de la filière viticole beaujolaise et de mutation de l'architecture institutionnelle - surtout en 2015 avec la dissolution de l'UVB³⁸¹ et la réforme territoriale - a conduit à s'interroger sur le rôle du paysage dans la restructuration des jeux d'acteurs. Force est de constater et de mesurer, avec le recul, le poids des changements et les impacts sur les processus de développement induits par l'instabilité et la fragilité des politiques publiques et des instances chargées de les mettre en place. La nouvelle organisation administrative des politiques publiques et les eaux troubles de la bureaucratie, avec le changement d'acteurs et d'interlocuteurs, font évoluer les logiques de gestion et de conduite des projets territoriaux. Différentes tendances s'observent alors : pérennisation des politiques antérieures (ce qui va les inscrire dans le long terme), ambitions d'accroître le champ d'intervention ou au contraire mise à mal de stratégies existantes.

Ces phénomènes s'accompagnent de l'émergence progressive d'un modèle élitiste, qui se traduit par un pouvoir des politiques publiques largement occulte, disposant de tous les leviers de décisions faites souvent en amont. Cette élite tente d'imposer ses intérêts aux autres groupes à travers une gouvernance qui *« s'inscrit dans une trame complexe d'interactions avec des institutions et des groupes d'intérêt [...] les institutions publiques ne forment que la partie visible ou officielle de la gouvernance [...] si l'on ose une métaphore empruntée à la psychanalyse, on dira que " ça gouverne " »*³⁸². De fait, la

³⁸¹ Cf. Annexe 31 : Extrait d'entretien « Retour sur les causes d'un échec deux ans après la disparition de l'Union des vignerons du Beaujolais ».

³⁸² G. Marcou, « Présentation. La gouvernance : innovation conceptuelle ou artifice de présentation ? », in *Annuaire des collectivités locales*, tome 26, 2006, *La gouvernance territoriale*, pp. 5-18. http://www.persee.fr/doc/coloc_0291-4700_2006_num_26_1_1735

dimension politique de la fonction gouvernante occupe de plus en plus de sièges dans l'agora publique.

Les processus complexes de construction d'une coalition politique locale brouillent les pistes de la compréhension des jeux d'acteurs et rendent la médiation plus complexe. Ce que j'ai pu observer et ce qui a été dit en ma présence n'est probablement pas « *ce qui s'échange entre les acteurs intriqués dans le même courant d'histoires sociales* »³⁸³.

On peut en prendre pour exemple le projet de gestion du Mont Brouilly, qui s'est vu institutionnalisé et instrumentalisé très rapidement après sa récupération par la Communauté de communes Saône-Beaujolais. Durant six mois, des élus et des responsables de services ont intégré activement les réunions du Comité de Pilotage de la Charte, une participation bien plus active que celle que j'avais pu observer depuis le début de ma mission. La rapide appropriation du projet coïncidait avec le succès des actions mises en place sur le Mont Brouilly. La Communauté de communes ne pouvait plus ignorer l'importance et le fort ancrage du projet. Officiellement, l'intérêt pour le projet se justifiait par la redistribution des compétences - et plus particulièrement de la compétence « *tourisme* » - entre les acteurs territoriaux (des communes vers les communautés de communes). L'appropriation s'est transformée de manière exponentielle en récupération exclusive de la gouvernance du projet. Les conséquences de ce changement ont concerné non seulement les modalités du suivi mais aussi les principes mêmes du fonctionnement d'un projet à la base participatif et co-conduit entre le secteur public et privé.

Au cours de l'été 2015, j'ai dû « *négocié* » et défendre à plusieurs reprises la philosophie de gestion du Mont Brouilly. La Communauté de communes voulait confier l'entretien du site aux Brigades vertes, et retirer ainsi le suivi du site au paysagiste qui en avait la charge jusqu'alors. Plusieurs rencontres avec la technicienne en charge du dossier ont été nécessaires afin de convaincre nos interlocuteurs de l'importance de la pérennisation du projet. Le rôle des fonctionnaires est apparu déterminant dans cette situation, du fait de l'application quelque peu routinière et impersonnelle d'une certaine règle de gestion des démarches. Cela soulève la question de l'implication des élus et de leur inscription dans le projet à long terme. Sur le plan personnel et professionnel, je me dois de signaler avoir été évincée subitement du projet, ainsi que de tous les autres projets de territoire, dès le mois de septembre 2015. Cela n'a pas pour autant empêché le projet de réinvestissement du Mont Brouilly en tant que haut lieu d'être poursuivi.

L'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte internationale de Fontevraud a déclenché une démarche collective de valorisation qui s'est traduite par la mise en place d'un projet de paysage ambitieux dont la renommée rayonne encore aujourd'hui.

En parallèle, la disparition de l'Union des Vignerons du Beaujolais a eu lieu quelques mois plus tard. Malgré la dissolution du syndicat porteur de la démarche de valorisation des paysages beaujolais, des synergies semblent avoir été créées, donnant lieu à des

³⁸³ M.- H. Piault, 1988, *op. cit.*, p. 51.

partenariats durables. Des interactions dynamiques ont été maintenues entre techniciens et agents de différentes structures telles que le Syndicat mixte et le CAUE, dans le cadre de la démarche Géoparc, l'appropriation et le portage de l'étude des sols par l'InterBeaujolais et la Chambre d'Agriculture. Cela montre que les différents projets créés durant ma présence sur le terrain ont révélé de nouvelles formes de construction collective de cadres cohérents d'intervention, qui se sont réadaptés au contexte territorial politique. En cela, on peut prétendre que l'ingénierie mise en place a réussi. Cette réussite se traduit, selon Dany Lapostolle, par une ingénierie « *qui s'efface [et] dont on n'a plus besoin à un moment donné. En poussant à l'extrême, l'ingénierie permet de développer non plus le territoire, mais des territorialités, c'est-à-dire un contexte où les personnes peuvent se créer elles-mêmes leur rapport au territoire* »³⁸⁴.

Après l'analyse de mes observations j'ai réussi à comprendre que la plupart des acteurs et parties prenantes du processus de patrimonialisation des paysages étaient dans une position de légitimation. Je pense ici à l'association des producteurs de Crus Brouilly et Côte de Brouilly, à laquelle la stratégie de projet de paysage avait donné une place au sein de l'AOC. Le Syndicat mixte du Beaujolais s'est quant à lui saisi pleinement du processus de labellisation Géoparc, devenu l'action phare de la structure et du territoire. Je citerai aussi l'Union des Vignerons du Beaujolais, qui s'est emparée de la thématique paysagère pour recréer une dynamique professionnelle et sociale au sein du vignoble. Je pense enfin à la Chambre d'Agriculture qui a voulu co-conduire le projet de valorisation des paysages, pour pouvoir donner un nouveau cadre à des démarches en lien avec la biodiversité qu'elle avait du mal à mettre en place en partenariat avec les viticulteurs.

Malgré les opportunités offertes par les labellisations, la mise en œuvre et en projet du paysage a révélé une sorte d'écart entre la vision du territoire comme laboratoire expérimental et les attentes ou tensions et conflits entre les acteurs. Les intentions portées au paysage ont aussi contribué à montrer qu'il y avait un écart entre les ambitions - y compris intellectuelles sous-jacentes - et la réalité d'un terrain très fragmenté et très conflictuel. La notion de paysage n'a-t-elle pas démontré que certaines échelles de décisions et de manières de penser le territoire n'ont pas fonctionné ensemble, et ont dysfonctionné ?

³⁸⁴ Interview Dany Lapostolle, in *Regards croisés*, n° 6, *Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes*, déc. 2014, p.10. Dany Lapostolle fait partie du programme IngéTerr qui s'intéresse à l'ingénierie territoriale (PSDR3).

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, il s'agissait de démontrer d'abord la découverte puis le développement de la question patrimoniale sur le territoire du Pays des Brouilly. On a pu suivre les conditions d'émergence d'un processus dicté par la mise en place de la Charte de Fontevraud. Quant à la révélation et la désignation du patrimoine du Pays des Brouilly, elles se sont faites dans le cadre d'un travail méthodiquement et scientifiquement construit, successivement conduit dans le cadre de stages collectifs. Le travail d'inventaire a induit un procédé correspondant, selon le géographe Guy Di Méo, à un processus de patrimonialisation suivant cinq étapes indispensables, à savoir : la prise de conscience ; le jeu d'acteurs ; l'inventaire et la sélection des objets patrimoniaux ; leur protection ; leur exposition et leur valorisation³⁸⁵. Pour le sociologue André Micoud, le processus de patrimonialisation « se définit comme une activité sociale consistant à faire quelque chose qui prend nom et valeur de patrimoine »³⁸⁶.

Si on revient sur l'objet du stage collectif, l'on s'aperçoit que le travail réalisé s'inscrit pleinement dans « une chaîne patrimoniale » selon les uns et « un processus de patrimonialisation » selon les autres. Ces deux procédés ont en commun les différents temps qui construisent et définissent les patrimoines. L'inventaire exhaustif du patrimoine a fait prendre conscience aux acteurs qu'il était nécessaire de le protéger en premier lieu. Une sélection d'édifices - dont le caractère n'est certes pas unique mais sort de l'ordinaire - a été effectuée, afin d'envisager les moyens de leur protection, sauvegarde et restauration. L'enjeu de la préservation concorde également avec l'envie de valorisation. C'est alors qu'un jeu d'acteurs se met progressivement en place.

On intervient pour améliorer la qualité afin que l'objet patrimonial devienne une ressource économique, mais aussi un argument identitaire scientifiquement travaillé par des spécialistes. Comme le souligne Di Méo, le processus de patrimonialisation coïncide avec le processus de construction territoriale qui se fait par le projet. Le projet de paysage initié par la Charte de Fontevraud a été imaginé comme outil pour la construction du territoire attractif et compétitif qu'est le Pays des Brouilly. Mais la problématique de la nécessaire réinvention identitaire identifiée par la filière vitivinicole a induit des dynamiques de révélation autour du patrimoine matériel des AOC Brouilly et Côte de Brouilly. Ainsi, le travail réalisé lors des stages universitaires a inscrit le Pays des Brouilly dans un processus structuré de patrimonialisation.

Le processus de patrimonialisation va toujours de pair avec une procédure de territorialisation. Ici, les acteurs constituent un nouveau patrimoine à partir d'un patrimoine existant. La phase de la mise en scène est également primordiale, car elle définit la qualité

³⁸⁵ G. Di Méo, 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in Bouffanges S., Moisson-Pouvreau P., *Regards sur le patrimoine industriel de Poitou-Charentes et ailleurs*, Gestes éditions, La Crèche, pp. 87-109.

³⁸⁶ A. Micoud, 2005, « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », in Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D., *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, éd. de l'Harmattan, Paris, pp. 81-96.

des interactions entre les acteurs, mais aussi le choix de ce que l'on décide de faire avec le patrimoine.

Les premiers projets de mise en action du projet de paysage se sont appuyés sur des éléments tangibles et perceptibles par tous les acteurs du territoire, tels que le « *petit* » patrimoine vernaculaire. Cette phase de co-construction avec les élus et les habitants du territoire a permis d'ouvrir le débat sur le travail autour de l'identité commune du Pays des Brouilly. Cela nous renvoie au postulat de Guy Di Méo, selon lequel ces processus sont le plus souvent concomitants avec les processus de construction du territoire.

Les expériences que j'ai pu décrire ont permis de constater que le format expérimental, peu coûteux dans les actions et les engagements, a ses limites. Les chantiers de restauration ont montré les limites des projets alternatifs et économes pour la sauvegarde d'un patrimoine. La place et le rôle du coordinateur et du médiateur ont également été mis à l'épreuve lors des opérations, de même que sa capacité à réguler des conflits et des problématiques, et à proposer des compromis dans l'urgence sans pour autant remettre en cause l'avancement du projet.

L'implication réelle des élus référents et des responsables associatifs a permis d'engager un dialogue constructif et de surmonter les impacts de situations imprévues et délicates. Leur soutien a permis des réajustements adéquats et rapides au cours de l'avancement du projet. Cependant, la réalisation des deux chantiers de restauration m'a permis de comprendre qu'il était vain de conduire des actions isolées qui ne s'inscrivent pas dans une démarche de valorisation structurée et un projet de mise en scène globale.

L'orientation du projet tient pour beaucoup aux choix faits par le coordinateur et à sa propre sensibilité. Comme j'ai pu le montrer avec la gamme de prescriptions faites par le cabinet d'études, j'ai voulu transgresser les règles plaquées et communément déployées dans les projets de développement. Au lieu de réaliser des actions nécessitant dans leurs grandes lignes la consultation et le choix de prestataires dans le domaine du développement touristique par exemple, j'ai expérimenté un développement réinventé. Il est certain que le désir de mettre en place des actions innovantes s'explique par les inspirations tirées de recherches et autres expériences scientifiques. Ainsi, dans ce chapitre, j'ai cherché à démontrer comment je suis arrivée progressivement au choix de partenariats hors-format qui ont donné lieu à des actions sur-mesure, gage de la réussite d'une démarche compétitive.

Le projet du Mont Brouilly et son aménagement témoignent du succès que l'action a rencontré auprès des habitants, des élus et des viticulteurs. Grâce au projet, le paysage a été reconnu comme élément du patrimoine commun et comme pilier de l'identité territoriale. Cette démarche ambitieuse - moins par les financements engagés que par les objectifs visés et atteints - a très vite suscité l'intérêt des communes voisines. Le site est devenu rapidement un modèle de développement paysager et un support du projet paysager. La place et le nouveau rôle, si longuement négociés par l'association des producteurs dans les processus de valorisation et de patrimonialisation du Pays des Brouilly, se sont affirmés par le succès d'un « *faire ensemble* » et le nouvel usage social de lieux patrimonialisés au cœur des deux AOC.

L'action d'aménagement du Mont Brouilly a donné du sens et une identité au Pays des Brouilly. L'expérience a démontré également la capacité des acteurs à créer du territoire. Ainsi, le projet de paysage a soulevé l'idée forte d'un espace à repenser. Plusieurs questions ont ainsi émergé : comment mobiliser cet objet et avec quels outils ? Quels sont les recours à la pédagogie ? À quelle échelle le projet doit-il être pensé sans qu'il soulève des conflits d'intérêts et de compétences (commune, communauté de communes, etc.) ? Comment aboutir à une vision partagée du projet du paysage ?

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette thèse, je dois souligner les résultats bénéfiques constatés à travers la mise en œuvre des principes de la Charte Fontevraud et ce en dépit de la dissolution de l'UVB qui est venue compliquer les problématiques et enjeux de la filière, dans le domaine politique, social et aussi économique. Mon analyse devrait toutefois être transposable à d'autres contextes, du point de vue des moyens d'action et des axes de réflexion proposés.

1. Une analyse poussée de l'existant menant à la définition d'une problématique

Pour revenir sur les résultats de ma thèse, notons tout d'abord l'avancée en termes de redéfinition d'une identité collective. L'une des missions sur lesquelles j'ai eu à travailler concernait l'union de différents acteurs vitivinicoles et politiques, autour d'enjeux territoriaux communs. Le constat est sans appel : c'est en joignant l'ensemble des parties prenantes et des outils partagés par le territoire, qu'il devient possible de le faire rayonner d'une manière homogène et pertinente. Depuis 1999 et les fondements du Pays Beaujolais, peu de démarches collectives ont été remarquées, freinant donc de potentielles actions. Sur ce point, la mise en application de la Charte Fontevraud, aboutissant à l'élaboration de cette thèse, apparaît réellement bénéfique : elle a créé en effet un socle commun, renforcé dans l'optique de poursuivre le développement territorial de la région. Cette mobilisation collective - dont les résultats eurent un effet "boule de neige" - démontre l'intérêt porté au principe d'une action commune. Si une seule appellation était originellement engagée dans le processus de la charte, les conclusions positives de ses projets, ainsi que la prise de conscience des aménités territoriales que de telles actions pouvaient apporter au vignoble, ont effectivement été la source d'un engagement plus vaste, touchant deux autres d'entre elles.

Dans le cadre de cette redéfinition de l'identité collective, la base de mon travail a été d'établir un état des lieux exhaustif du petit patrimoine vernaculaire du Pays des Brouilly. Ce regard macroscopique, historique et analytique, posé sur un espace aux multiples enjeux, a ainsi permis à ses différents acteurs de prendre conscience de son importance dans la construction de l'identité collective.

Les projets variés issus de la démarche ont par ailleurs contribué à l'essor de son rayonnement, dont les conséquences aussi bien touristiques que sociales ne peuvent qu'être bénéfiques. Ainsi donc, l'envergure du projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly en a fait le premier géosite du Beaujolais dans la démarche Geoparc, permettant ainsi au territoire d'adhérer au label réputé de l'UNESCO.

Une filière avide d'innovations et de développement...

Afin d'établir un plan d'action pertinent, il était également nécessaire de cerner clairement les forces et faiblesses du territoire, au regard des difficultés survenues au fil de son histoire. J'ai alors tâché de mettre en lumière les processus déclenchés par les crises économiques et structurelles ayant touché le territoire et la filière du beaujolais.

J'ai tout d'abord pu souligner la capacité de résilience de la filière face à la succession de problématiques induites, qui constituait l'un de ses principaux atouts. Il est indéniable que son aptitude à repenser ses modèles de gouvernance et de gestion sociale, telle que j'ai pu la décrire lors de mon étude, a constitué le socle de nouvelles formes d'action collective et a permis d'envisager des voies stratégiques de développement innovantes. Les multiples audits menés sur le territoire témoignent également d'un désir d'avancer ensemble dans la même direction, en se basant sur la compréhension de l'image du Beaujolais.

En effet, le travail de définition de la nouvelle stratégie s'est appuyé sur différentes observations et problématiques relevées par des études et des audits sur l'évolution des modes de perception et de consommation. Parmi les principaux constats, on retrouve la mise à mal du *marketing* territorial et l'image extrêmement dégradée du beaujolais qu'il s'agissait de rebâtir. La force d'initiatives communes et de réflexions partagées, dans le but de promouvoir une image forte du Beaujolais, semblait ainsi évidente. Pour aboutir aux résultats escomptés, il a été primordial de définir pertinemment les fondements de la qualité des vins et des éléments idéels la constituant, qui forment un complexe qualitatif. J'ai voulu expliquer le processus de la fabrication sémantique - et le travail collectif qui le sous-tend - du complexe qualitatif en tant que construit social inscrit dans des processus de développement de la filière, et conduit par des réseaux d'acteurs détenteurs de compétences multiples et complémentaires.

Grâce au travail partenarial, les professionnels de la filière ont d'abord inscrit et positionné la typicité des vins et l'unicité des univers qui les caractérisent par une maîtrise de la qualité organoleptique et gustative, par un suivi des chaînes opératoires *via* la traçabilité des processus de production, par la transmission et l'énonciation des innovations technologiques mais aussi des traditions ancestrales. Dans les différents chapitres, nous avons identifié les promoteurs, les prescripteurs et les agents de la qualité, et la façon dont ils s'organisent selon les démarches adoptées.

De nos jours, le travail sur l'évolution et l'amélioration de la qualité des vins a été remarquable dans le Beaujolais. En lien avec une meilleure connaissance objective des terroirs et de ses valeurs géo-pédologiques, ces différentes dynamiques ont permis à la filière de progresser davantage dans les voies de la qualité ces vingt dernières années. La valorisation de la gamme de produits déjà disponibles et les recherches pour une diversification de l'offre (rouge, blanc, rosé, effervescent, jus de raisin, nouveaux cépages etc.) ont marqué un nouveau tournant dans le vignoble. Il s'agit pour les techniciens de la filière et les viticulteurs de dissiper les *a priori* sur une homogénéité apparente des vins du Beaujolais relative aux principaux cépages cultivés. C'est ainsi qu'est né le désir de travailler sur l'objectivation d'une hétérogénéité du produit, et plus particulièrement sur la distinction entre les vins primeurs et les vins de garde.

... mais freinée par quelques faiblesses

Il demeure toutefois des défis - comme la nécessité de mieux communiquer - auxquels la filière du beaujolais doit continuer de répondre afin de poursuivre son essor : il lui faut tirer des enseignements constructifs du passé pour pouvoir mieux agir au présent. Lors de mon action, j'ai pu remarquer que les efforts fournis et les démarches innovantes engagées demeuraient relativement méconnues, aussi bien des parties prenantes que des entités locales.

Afin de démontrer le travail complexe réalisé autour de la qualité, j'ai donc procédé à un exercice de synthèse des démarches engagées. Cette mise en parallèle des expérimentations et des outils est nécessaire, selon moi, afin d'obtenir une vision globale du travail fructueux mené aussi bien par les techniciens que par les opérateurs. Ainsi la filière ne capitalise que très marginalement sur les expérimentations mises en place : elle gagnerait donc à améliorer sa communication de façon à asseoir ses avancées et redorer son image. Toutefois, avant de vouloir s'exprimer à l'extérieur du vignoble, c'est au sein de la production qu'il est nécessaire de structurer des argumentaires. L'appropriation de ces derniers par les opérateurs du Beaujolais permettrait de mieux se saisir du capital qualitatif en mesure d'accroître la valeur économique et symbolique du produit et du vignoble.

Face à ces problématiques - liées à un désir fort de rebâtir une image positive du Beaujolais et de la qualité de ses produits - la prise en considération du territoire comme objet d'action à exploiter de façon optimale et transversale a été fondamentale dans le cadre de ma recherche appliquée. Ma présence sur le terrain a débuté à un moment où la thématique paysagère devenait progressivement un nouveau facteur de gestion et de réinvention des territoires, tout en étant source de nouvelles préoccupations, notamment en termes de déploiements méthodologiques. Le cadre du dispositif de valorisation des paysages viticoles a permis au Beaujolais de développer des expérimentations originales. Nous avons pu voir que les AOC du Beaujolais constituaient effectivement une rente territoriale importante : leur réinvention collective par les acteurs locaux a révélé de nombreuses potentialités.

2. Structuration de la phase d'action et considérations relatives à la conduite du changement

Afin de saisir la complexité des enjeux que soulève la transversalité du paysage, la première partie du travail de thèse a été consacrée à l'analyse des politiques paysagères déjà existantes sur le territoire. L'imbrication des contextes et des problématiques, ainsi que la variation des échelles d'observation sur le terrain, peuvent parfois rendre la lecture de la thèse difficile. Néanmoins, cela a mis en avant un autre moment fort du raisonnement : celui d'une complémentarité entre les enjeux du développement économique, social et écologique du territoire et de la filière. Les questions de la préservation de la qualité des espaces viticoles et du cadre de vie du Beaujolais, mais aussi celle de leur valorisation, ont

ainsi constitué un fil conducteur commun et transversal aux deux entités. Les études de cas montrent d'ailleurs l'établissement de partenariats, et les conditions de mise en place des différentes phases des processus.

Le recoupement des trois échelles de l'expérience paysagère permet de définir le paysage en tant que support du développement territorial. L'étude de cas montre également les limites et les freins d'applicabilité de projets concrets, en raison des contextes spécifiques liés aux différents territoires. L'adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud est présentée et analysée depuis son émergence jusqu'à la mise en place concrète d'actions de valorisation et de promotion d'un territoire sous signe de qualité. Le projet de paysage s'est ainsi inscrit à la croisée d'une démarche de valorisation du patrimoine et d'une politique de relance du produit. De fait, j'ai montré que le paysage émerge à la suite de plusieurs démarches engagées en faveur du développement territorial et de la requalification du vignoble. Un autre intérêt de cette démarche ascendante *bottom-up*, volontaire et partenariale, est qu'elle est révélatrice d'une forte dynamique territoriale.

Réponses aux défis inhérents à la conduite du changement : les limites émergent d'une non-appropriation des outils proposés

Dans un second temps, la démarche de valorisation des paysages à l'échelle du Beaujolais viticole met en exergue les difficultés de mise en place d'un guide pré-opérationnel destiné aux opérateurs et aux acteurs du territoire. Le document du diagnostic propose de nouveaux découpages du vignoble et de ses paysages que les acteurs ont du mal à s'approprier et surtout à rendre opérationnels, en raison non seulement de la multiplicité des acteurs, mais aussi des divers contextes dans lesquels ils évoluent. La démarche est ici plutôt *top-down*. Enfin, la participation du vignoble beaujolais au projet Laboratoire Paysages Viticoles, lauréat du fonds de financement « Recherche et Développement » de FranceAgriMer 2013, démontre une autre dimension des projets de paysage, tels qu'ils sont envisagés par les techniciens. Ce cas d'étude aborde la problématique de la sensibilisation des acteurs aux différentes étapes de la réflexion et interroge les professionnels du paysage sur la construction d'outils pédagogiques et la possibilité de les transposer dans d'autres contextes.

Mon implication en tant que coordinatrice du projet m'a conduite, avec les commanditaires de l'étude, vers une reformulation de la problématique. En effet, la question de l'appropriation et de l'utilisation des outils mis en place par l'interprofession a été soulevée, ainsi que celle visant à déterminer les raisons de la non-appropriation de ces derniers.

En effet, nous remarquons que les organisations professionnelles et les structures chargées de l'animation du territoire et de la filière sont limitées. Et pourtant, c'est aux acteurs économiques de se saisir des outils développés : impliquer les entreprises locales semble justement être une clé de voûte du rayonnement de la marque de territoire conjointement mise en place. Cela nous amène aux fondements mêmes du développement : pour aboutir à des résultats fructueux, il est essentiel que les structures, les entreprises et les habitants d'un territoire soient acteurs de leur propre développement.

Idéalement, il faudrait renforcer les partenariats avec les différents acteurs du territoire et mener des actions communes, pour donner suite à l'obtention de la labellisation. Cela implique un temps important de médiation dans le cadre de la construction du projet de paysage, au cours duquel le dialogue entre les acteurs doit être instauré. Avant de travailler sur les objets de la qualité paysagère, Chételat et Ley soulignent aussi le besoin de travailler sur le consensus des acteurs. Pour permettre le bon déroulement des démarches, les espaces de construction et de reconstruction, en vue d'aboutir à des perceptions partagées, sont déterminants. Lors de cette phase le médiateur a un rôle essentiel.

Du projet à sa mise en œuvre : une transition fragile

Pour apporter une dimension plus concrète à cette nécessité d'appropriation des outils proposés, revenons-en à la notion de qualité. Dans le Beaujolais, elle a visiblement évolué au fil du temps. Afin de la faire croître, les organisations ont cherché à développer et à donner des appuis méthodologiques ainsi que des outils performants aux entreprises, à l'image des labels et des marques. Cependant, sans une appropriation et une utilisation effective de ces instruments, aller au bout des enjeux du développement devient extrêmement complexe. Etant donné l'entrain initial et le travail réalisé par les acteurs du changement - que ce soient des élus, des techniciens ou toute autre personne liée aux processus de développement - il est dommage que ces projets ne soient pas concrétisés à la hauteur de cet investissement.

En effet, si une forte volonté et de puissantes convictions sont appuyées par l'allocation de moyens importants et un temps précieux, il est fondamental de poursuivre ce même engagement dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre des propositions. Malheureusement, comme dans tous les types de structures, dès lors que la phase de concrétisation survient, la gouvernance mise en place a du mal à fonctionner. La citation que j'emprunte à l'ethnologue Régina Bendix est très significative de cette problématique et désigne une catégorie d'acteurs dont la vocation semble se résumer ainsi : « *Les acteurs qui s'occupent de monter les dossiers sont la plupart du temps autoproclamés [...] ; dans la phase qui suit le succès d'une candidature, il faut tout à coup décider de nouveaux processus et de nouveaux responsables, personnes et institutions* »³⁸⁷.

Certains acteurs bénévoles s'investissent comme vecteur des projets ou plutôt s'autoinvestissent et s'autoproclament spécialistes et développeurs du territoire. Mais mon expérience du terrain a montré que, dans ce cas de figure, il existe de réelles lacunes de communication entre les volontés personnelles et les volontés institutionnelles, ce qui engendre inévitablement des conflits nuisibles au projet.

³⁸⁷ Bendix R., « Héritage et patrimoine : de leurs proximités sémantiques et de leurs implications », p. 116, in. *Ethnologie de la France*, cahier N° 26, *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*. Sous la direction de Chiara Bortolotto, paru dans les Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

Par-delà une réticence notable face au changement, le manque de moyens fréquent dans la mise en œuvre des projets et les difficultés qu'il y a à animer durablement les dispositifs constituent de réels freins à leur concrétisation. Pourtant, l'idéal demeure de renforcer les synergies territoriales et d'inscrire de manière cohérente les actions dans le temps. En Beaujolais, ce phénomène se retrouve dans le cadre des thématiques paysagères, dont les acteurs se sont saisis pour en faire un nouvel axe de gouvernance. Leur idée est de rétablir par ce biais un contrat de confiance entre les organisations à la recherche de légitimité, les habitants, les acteurs du territoire et les vignerons.

Toutefois, les évolutions du monde professionnel doivent être prises en compte dans l'élaboration d'une stratégie de conduite du changement. En effet, celui-ci est aujourd'hui marqué par la nécessité permanente de mettre en place des chaînes de traduction, de médiation, de négociation, de justification et de légitimation. Cela se produit dans un monde de plus en plus modélisé, constitué de décideurs et de procédés d'action prédéfinis, au sein desquels les acteurs ont de moins en moins de place. La problématique de l'institutionnalisation et de l'instrumentalisation des objets d'action risque d'instaurer une approche exclusivement bureaucratique de ces derniers. L'institutionnalisation vient créer également de nouveaux rapports de pouvoir entre décideurs et acteurs, risque qui met en danger l'opérationnalité et l'existence même des labels ainsi que des projets de développement en général. Dans le cadre de projets-paysage c'est la médiation qui permet de dépasser l'approche formelle de l'action.

Dépasser le stade communicationnel en faisant perdurer les projets, en dépit de postes fréquemment renouvelés

Durant ma présence sur le terrain, plusieurs labels étaient en cours d'obtention, à l'image du Geoparc, de la marque du territoire « trèsBeaujolais », de « Pierres Dorées » ou encore du label *Vignobles & Découvertes*. Cependant, l'expérience du terrain a montré qu'une politique de qualité paysagère concrétisée par l'obtention d'un label n'est pas suffisante en soi pour créer de la valeur sur un territoire. Au contraire, la politique réelle de requalification ou de développement durable commence dès l'obtention d'une labellisation ou d'une quelconque autre distinction. S'il constitue un point de départ prometteur, cet atout communicationnel qu'est le processus de labellisation doit donc être complété. Cela nécessite de maintenir un engagement fort et des moyens importants lorsqu'il est question de le faire vivre. Il en va de même pour l'objet paysage qui « *met en jeu diverses échelles du temps et de l'espace [et qui] exige en même temps leur prise de conscience par l'acteur* »³⁸⁸.

Or, si la France est un véritable leader en matière d'approches paysagères théoriques, la méthodologie de mise en œuvre des projets de paysages à des échelles opérationnelles ne semble pas tout à fait acquise pour l'instant. Bien souvent, une perte de vitesse est

³⁸⁸ P. Claval (dir.), 1995, *Géographie et Cultures*, n°13, Spécial Paysage, L'Harmattan, Paris.

effectivement remarquée une fois la phase de communication terminée, ce qui crée une entrave aux promesses suscitées par la démarche. Ce phénomène peut assez bien s'expliquer par la succession d'élections et de changements de postes à l'échelle des décideurs, venant bousculer les priorités des leaders politiques. Si les élus s'appuient sur un discours étayé, basé sur la soutenabilité et la durabilité, il semble toutefois complexe de faire perdurer ces engagements. De nouveaux projets viennent remettre en cause les précédents, et une passation de pouvoir trop peu documentée peut faire perdre de vue les enjeux préalablement adressés.

Les efforts et moyens déployés au cours de projets disposant d'une faible visibilité, peuvent donc disparaître sans autre forme de procès. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'on s'intéresse à la perception qu'a le grand public de ces projets, on s'aperçoit d'un grand manque de sensibilisation. En se penchant sur la question du suivi, de la place et du rôle des élus politiques et professionnels dans le Beaujolais, cette non-appropriation ainsi que l'engagement partial de ces derniers sont problématiques pour la conduite de nombreux projets inscrits dans le cadre de plans stratégiques. Au-delà du cas du Beaujolais, ces questions semblent d'ailleurs être vraies pour l'ensemble des politiques territoriales en France.

Ainsi, l'examen du rôle déterminant et de la place attribuée à la figure du *leader* dans la construction et le maintien de réseaux d'acteurs dans le monde agricole est fondamental. Ses aspirations personnelles, son engagement, sa multi-appartenance et son statut de "*porteur*", sont donc des caractéristiques essentielles à prendre en compte dans les dynamiques d'échange de connaissances et de négociations. La capacité du *leader* à actionner des leviers aussi bien formels qu'informels dans le cadre de projets collectifs agricoles, est primordiale dans les processus de régulation.

3. Faire évoluer les modèles en misant sur la flexibilité et l'applicabilité

Si les démarches de labellisation cherchent de manière générale la valorisation des critères de qualité, ce « *désir de reconnaissance universelle* »³⁸⁹ induit une modification du regard porté sur les objets du patrimoine. Cela suppose donc de tenir compte des champs patrimoniaux d'intervention. En ce sens, la culture et le patrimoine dans sa plus large acceptation se sont transformés en produit et en objet de l'action pour le développement territorial. Edith Fagnoni, dans son article « *Patrimoine versus mondialisation* », s'interroge sur la pertinence des tendances de labellisation des territoires. Largement répandues, ces dernières sont soumises, selon l'auteur, à une standardisation. En effet, on élabore des trames selon lesquelles les démarches d'adhésion à des labels doivent se dérouler. De plus, ces processus sont aiguillés par des professionnels expérimentés (cabinets d'études, chargés de projets, etc.) qui accompagnent les territoires candidats.

³⁸⁹ E. Fagnoni, 2013. « Patrimoine versus mondialisation », in *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53/3-4|2013 : *Fonctions urbaines et respiration patrimoniale de la ville*.

La production de documents - même divergents dans le contenu - à l'appui des démarches, suit un canevas de rédaction indicatif. Pour cela, les candidats doivent d'une part présenter des supports-clés, et d'autre part justifier les objets dont on cherche à certifier l'originalité et le caractère exceptionnel. L'auteur s'interroge alors : « *ce transfert de modèles de plus en plus stéréotypés peut-il se concilier avec l'authenticité [et de quelle manière] ?* »³⁹⁰ Les observations faites lors de ma participation à des réseaux de paysage ont démontré que les techniciens en charge de la gestion de ce type d'outil souhaitent profiter d'une applicabilité des résultats : cela signifie pouvoir transposer une expérience dont on s'inspire et que l'on juge réussie, à un autre contexte et sur un autre territoire.

C'est dans ce cadre que l'on retrouve très souvent des études commanditées à des chercheurs. La nature des demandes porte sur un travail de modélisation et d'élaboration de méthodes opérationnelles, dans le but d'une transmission efficace. Reste à savoir de quelle manière le chercheur doit « *imposer* » son approche, son parti pris et les résultats de ses recherches, qui ne vont pas forcément dans le sens des commanditaires.

Si l'on constate le caractère transposable des démarches de labellisation, c'est le déroulement et la mise en place des initiatives qui est pertinente. Or, les dynamiques observées éveillent des énergies et des synergies qui se manifestent pour la cause commune : la promotion des territoires. La qualité de la démarche est évaluée par la capacité des acteurs à se saisir des aménités d'une localité. Aménités que l'on cherchera à inscrire dans des processus de reconnaissance et plus largement de patrimonialisation. Le processus participatif et les stratégies de mobilisation du territoire sont également déterminants en vue de l'approbation et de l'homologation des territoires et des filières agroalimentaires dans des réseaux de labels et de marques.

Comprendre plus en détail les enjeux du paysage

Selon Spichiger et Forney, on a tendance à attribuer abusivement au paysage « des éléments sans lien apparent », menant au risque qu'il « *déborde en absorbant les notions qui se trouvent à ses frontières, jusqu'à devenir un concept passe-partout* »³⁹¹. Les auteurs insistent sur le caractère indéterminé du concept ainsi que sur sa malléabilité. Il devient ainsi « *suffisamment familier pour ne pas évoquer la méfiance [...] ce qui permet d'y intégrer à peu près tout ce que l'on souhaite* »³⁹². Cette apparente représentation intégratrice et consensuelle pousse les auteurs à poser la question : « *à qui profite ce paysage si mal défini ?* »³⁹³ L'hypothèse des deux géographes peut paraître quelque peu extrême, lorsqu'ils évoquent « *les couches dominantes de la société* » qui se saisissent du caractère flou de la définition du paysage. Ils affirment par ailleurs que « *son adéquation aux règles du développement durable contribue à faire accepter une vision du monde*

³⁹⁰ E. Fagnoni, 2013, *op. cit.*, p. 54.

³⁹¹ *Ibid*, p. 54.

³⁹² *Ibid.*, p. 57.

³⁹³ *Ibid*, p. 67.

d'origine urbaine [...] pour qu'ensuite la population " convertie " participe volontairement à leur concrétisation, " pour le bien de tous " et en toute bonne foi »³⁹⁴. Cette réflexion fait écho à la remarque de l'anthropologue Marc-Henri Piault, pour qui le paysage est mobilisé comme un « instrument de reconnaissance [qui] peut être détourné au gré d'intentions antagonistes, éclatées, perverses, mais aussi se retrouver, se reconstruire, servir d'instrument de défense ou de conquête »³⁹⁵.

La Charte de Fontevraud : l'émergence de ces paradoxes

Le paradoxe des démarches conduites dans le cadre de la Charte de Fontevraud témoigne de ces enjeux, à la croisée entre intérêts politiques et bien commun. Initialement, l'enjeu majeur pour mes commanditaires était effectivement de convaincre les viticulteurs, afin qu'ils s'impliquent dans un projet collectif d'intérêt général. Les résultats fournis par les actions que j'ai pu mettre en place sur le territoire ont été validés, après l'évaluation de la conduite du projet. Je pense ici aux outils conçus au profit des vignerons, mais aussi au bilan financier concernant les dépenses s'étalant sur les quatre années d'expérimentation³⁹⁶. De son côté, le public ciblé était globalement satisfait des réalisations et de la dynamique impulsée.

Toutefois, en dépit de ces constats et après analyse de la conduite du projet, il est apparu que les conditions de sa mise en place ne rentraient pas tout à fait dans les sillons habituels des actions institutionnelles. En effet, la survenue d'opportunités a fait que l'organisation traditionnelle du projet s'est trouvée modifiée. A plusieurs reprises, j'ai dû présenter des dossiers de demande de subvention ou défendre des prises de position, sans anticipation. C'était par exemple le cas du partenariat avec le paysagiste engagé pour l'aménagement du Mont Brouilly, l'Ecole de Versailles, l'intervention du sculpteur ou encore le chantier de reprise du mur de soutènement à Odénas.

Dans ces situations imprévues, une relation de confiance avec les élus référents m'a permis de conduire les actions à leur terme. Mais à plusieurs reprises, cette manière de procéder a failli vouer à l'échec la poursuite du projet. La reconfiguration de la gouvernance de la démarche Charte de Fontevraud, avec le transfert de compétence de cette dernière vers la communauté de communes, a souligné les risques de pérennisation du projet. Aujourd'hui, les mentions du label ont d'ailleurs été complètement supprimées.

Dans le cadre de ma thèse, j'ai par ailleurs cherché à mettre en œuvre les principes de démocratie participative, en dépit du contexte socio-économique et politique complexe avec lequel j'ai dû composer. Selon Marcou, « la participation peut, selon le cas, renforcer la démocratie ou la fausser : tout dépend des conditions dans lesquelles elle s'exerce et de

³⁹⁴ *Ibid*, p. 67.

³⁹⁵ M.-H. Piault, 1988, « Ethnologie, culture et tourisme. Les conditions de production d'un itinéraire et l'expérience des Chemins de la soie en Cévennes », in *Patrimoine Ethnologique et tourisme*, Association Rhône-Alpes d'Anthropologie, p. 49.

³⁹⁶ Cf. Annexe : Bilan financier démarche Charte de Fontevraud.

ses liens avec les institutions électorales »³⁹⁷. L'absence de budget m'a amenée à recourir à des alternatives économiques grâce aux interventions alternatives, participatives et raisonnées. Cela m'a poussée à m'interroger sur les groupes d'intérêts que j'aurais pu froisser ou les jeux d'acteurs qu'il aurait été possible de considérer davantage.

Vers une nouvelle approche du territoire

Si les projets et les études de cas présentés dans la deuxième partie de ce travail ont le même dénominateur commun, à savoir la mobilisation du paysage dans des processus de requalification, les conditions et les contextes de leur mise en application diffèrent sensiblement. Conduits dans le cadre de labels, ces processus créent des configurations et des espaces tant politiques que sociaux originaux, qui nous donnent à voir la confrontation de valeurs pour un « *faire ensemble* » qui rend possible ou non l'existence d'un univers commun. La démarche de valorisation des paysages viticoles du Pays des Brouilly et le travail de définition des enjeux paysagers locaux soulèvent une nouvelle approche du territoire et une nouvelle forme de réflexivité.

Parmi les enjeux de la présentation de la démarche de valorisation des paysages viticoles se trouvait l'objectif de désigner les acteurs, les situations et les représentations que la constitution de la chaîne de patrimonialisation a révélées. Cela s'est déroulé dans une configuration particulière : la transformation d'un projet agricole au départ devenant par la suite territorial. Au-delà d'une motivation économique, c'est le désir de construire un projet fédérateur que les acteurs ont défendu. Une démarche au cœur de laquelle la dimension collective était déterminante pour la construction d'une action où la coopération et les interactions efficaces et pertinentes ont été recherchées.

Une complexité d'échelle à intégrer

La mise en action du projet-paysage dans le cadre de la Charte de Fontevraud a inspiré les professionnels de la filière, les menant à vouloir transposer cette expérience à l'ensemble du Beaujolais. Les résultats observés n'ont pas été tout à fait les mêmes selon les contextes. La question de l'échelle spatiale pour l'animation s'est imposée par la mise en parallèle des démarches de valorisation des paysages viticoles. Selon Droeven, « *l'élargissement du champ d'action à des espaces plus vastes amène dès lors à s'interroger sur le territoire dans sa globalité et dans sa complexité* »³⁹⁸. Les projets de paysages soulèvent donc la question de la gouvernance et de l'ingénierie indispensables pour mener

³⁹⁷ V. Hoffmann-Martinot, J. Sellers, 2006, « L'observatoire international des métropoles : pour une comparaison internationale de la gouvernance métropolitaine », in Marcou G. (dir.), *Annuaire des collectivités locales*, éd. CNRS, Paris, pp. 19-30.

³⁹⁸ E. Droeven, 2010, *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, thèse de doctorat en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique, sous la direction de Claude Feltz, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.

à bien des actions pertinentes. En effet, celles-ci sont liées à des systèmes territoriaux complexes, marqués par une multitude de points de vue dont il est important de tenir compte. Par exemple, récolter des clefs de lecture est primordial pour comprendre les interactions entre les acteurs.

Mais ce n'est pas tout. Si les contextes dans lesquels évolue chaque territoire génèrent des démarches paysagères différentes, comprendre et définir l'ancrage du projet est essentiel. Celui-ci est étroitement lié aux partenariats déterminant les arènes propres aux actions sur lesquelles se négocient les objets de l'action, tout comme la proximité de terrain. Dans ce cadre, la proximité du terrain revêt un intérêt majeur. En fonction de l'importance du projet (exemple de la valorisation du paysage sur la totalité du vignoble), le réseau spatial au cœur duquel les acteurs doivent être impliqués ne correspond pas au réseau politique ou de gouvernance de cette même démarche. L'absence d'une arène de négociation définie et localisée rend stériles de nombreux projets, mais aussi des dynamiques professionnelles et territoriales.

Au-delà d'une méthodologie bien structurée, plusieurs points cruciaux sont donc à considérer pour aboutir aux résultats escomptés : le facteur humain, la proximité géographique, la connaissance fine des territoires ainsi que la conscience de ses acteurs. Ces notions sont déterminantes pour permettre au médiateur paysager de trouver sa juste place. Le travail de thèse a alors placé au cœur de son analyse la négociation et la recomposition des rapports entre les différents acteurs. Celles-ci se sont développées à travers la notion de paysage, dans les modes d'organisation des processus de développement et la mise en place de chaînes paysagères.

De la valorisation à une patrimonialisation parfois éphémère

Grâce à des projets cherchant à mettre en valeur les espaces ruraux au moyen du patrimoine, j'ai procédé à la jonction entre valorisation et patrimonialisation. Cette évolution suppose la redéfinition et l'usage innovant des objets patrimoniaux, qui émergent dans le cadre de projets de labellisation et apparaissent comme moyens plus consensuels d'authentification et ressources pour le développement local.

J'ai pu démontrer la nature éphémère de la patrimonialisation. Souvent conditionnés par des démarches et des projets, ces processus évoluent dans des cadres politiques bien définis (mandats électoraux et orientations politiques). Ils sont mis en œuvre par des leaders qui en permettent l'avancement, et leur évolution est assurée par des techniciens et des professionnels. La préservation et la valorisation des ressources territoriales, ainsi que la pérennité des stratégies mises en place en ce sens, dépendent de la coordination locale mais aussi de la capacité des acteurs locaux à développer l'intelligence collective.

Cependant, les modèles de développement se transforment et changent en permanence par cycles courts. Ils fluctuent selon les contraintes, les opportunités, les projets, les tendances politiques, les zones d'influence et les différentes parties prenantes. Je pense ici aux élections, aux remaniements d'équipes municipales et aux changements de politiques

régionales. La modification d'un ou de plusieurs de ces paramètres met à mal ou exige un rééquilibrage des objectifs et des moyens mis en œuvre dans le cadre des démarches. L'appropriation et l'acceptation des projets auprès de nouveaux acteurs étant bien souvent complexe, c'est donc la viabilité globale de l'action qui s'en trouve compromise. Les changements de gouvernance ou de mandature, comme nous avons pu le démontrer, sont des événements perturbateurs entravant dans de nombreux cas le bon déroulement des démarches. Cela implique de penser le développement comme un cadre labile, pluriel, souvent incertain, lui-même en crise et faisant fréquemment l'objet d'interrogations. Etant donné ce constat, il est opportun de vouloir inscrire ces dynamiques dans une forme de continuité qui leur permette de se développer durablement.

Avec cette étude des nouvelles formes d'interdépendances au sein du territoire, on peut se demander si nous faisons face à une patrimonialisation du territoire ou à une territorialisation du patrimoine. Les démarches de labellisation orientent la réponse vers la première option, du fait des objectifs de la valorisation et grâce à l'accroissement de sa valeur immatérielle.

Des pistes à étayer à l'avenir

Pour aboutir à une meilleure gestion des enjeux, et afin que les politiques publiques s'investissent effectivement dans la protection et la valorisation des paysages, il est fondamental d'asseoir durablement la réputation liée à la qualité des ressources naturelles du Beaujolais. Une dynamique, des clés de lecture et des outils méthodologiques ont été fournis grâce au projet de la Charte et à la démarche de valorisation des paysages conduite par l'Union des Vignerons.

En somme, afin de donner un nouvel élan aux processus de patrimonialisation, il semble indispensable d'évaluer concrètement la valeur économique et patrimoniale dans le développement des territoires. Dans cette optique, il est nécessaire de trouver des méthodes efficaces d'évaluation de ce potentiel. Ainsi, une approche systémique permet de saisir l'importance de la « valeur » non-marchande des patrimoines agri-culturels et agro-environnementaux. Il est donc judicieux de travailler sur les relations de causalité entre la valorisation et les effets produits à une échelle économique locale. Les nouvelles analyses réalisées tendent à intégrer la contribution du patrimoine au développement dans les indices d'évaluation économique, au moyen de données qualitatives non monétaires. Il s'agira donc de voir quelles sont les conditions qualitatives et les indicateurs représentatifs pour que la création de valeur soit atteinte.

Une nouvelle problématique émerge toutefois : comment créer autrement de la valeur économique à court terme ? En effet, si les moyens d'animation déployés ne permettent pas d'aboutir à des bénéfices financiers, ils seront vains et apparaîtront comme secondaires. Une chose est certaine : le Beaujolais a toujours cherché à se positionner à l'avant-garde de la modernisation, bien que ses efforts semblent oubliés. La profession viticole ne valorise pas assez ces marqueurs culturels, au même titre que les empreintes intellectuelles et matérielles propres au vignoble. Des recherches historiques pour mieux

comprendre les tendances inégales relatives aux évolutions du vignoble seraient également bénéfiques.

Par ailleurs, cette thèse pourra être utile à de nombreux acteurs de la filière, dont les vignerons constituent la partie la plus concernée. Effectivement, mes années de recherche et d'immersion dans ces problématiques, m'ont fait constater, dans certains cas, un manque de maîtrise au regard du contexte historique de leur aire d'appellation. Une compréhension profonde des enjeux inhérents à leur terre, et la conscience de leurs évolutions successives ainsi que des causes les ayant générées, leur permettrait de mettre toujours plus en valeur les parcelles qu'ils exploitent et, à plus grande échelle, leur travail. J'espère donc que cet outil sera un atout qu'ils apprécieront d'exploiter à des fins d'appropriation territoriale, et qu'il servira la cause des acteurs plus globaux de la sphère vitivinicole.

Gardons finalement à l'esprit que la patrimonialisation se base sur un ensemble de tendances, elles-mêmes intrinsèquement liées à des enjeux de plus ou moins grande envergure. Permettre au paysage de rayonner implique donc de tenir compte de ces problématiques en perpétuelle évolution. En s'inscrivant dans une optique de développement innovant et en faisant preuve d'une conduite du changement pertinente, il sera alors possible pour le terroir de se forger une image forte en dépit d'un contexte marqué par la temporalité des acteurs et des projets.

En dépit des apparences, le territoire du Beaujolais - et plus particulièrement son vignoble - est relativement hétéroclite, ce qui se caractérise inévitablement par une pluralité et une diversité d'intérêts qui ne facilitent pas la mise en place et le maintien d'une stratégie de filière pérenne. La multitude de spatialités et de territorialités correspond à la fois aux périmètres des trois familles historiques, à savoir les Beaujolais, les Beaujolais Villages et les Crus, qui sont segmentés à leur tour par les aires d'appellations. Ce que j'ai pu observer durant la mise en place des différentes démarches et processus liés au développement, d'abord de la filière et ensuite du territoire, c'est que cette pluralité génère une certaine inertie d'implication des acteurs, tout aussi hétérogènes, dans des projets. Mon expérience m'a ainsi montré que le vignoble beaujolais est finalement un espace qui n'a pas d'unité. Sa propre fragmentation compromet la recherche et l'affirmation d'unité. Consciente de ce constat, la filière cherche, d'une certaine manière, à convertir cette fragmentation en atout.

BIBLIOGRAPHIE

Références bibliographiques

- ABDELMALEK A. A., 1996, *L'Europe communautaire, L'Etat-Nation et la société rurale. L'exemple du Pays de Redon*, L'Harmattan, Paris, 315 p.
- AMBROISE R., « Le projet de paysage en agronomie », dans Robin P., Aeschlimann J.-P., Feller C., 2013, *Histoire et agronomie : entre rupture et durée*, éditions IRD, Bondy, pp. 393-403.
- AMBROISE R., TOUBLANC M., 2015, *Paysage et agriculture pour le meilleur !* Educagri, Dijon, 144 p.
- AMBROISE R., BONNEAUD F., BRUNET-VINCK V., 2000, *Agriculteurs et Paysages. Dix exemples de projets de paysage en agriculture*, Educagri, Dijon, 210 p.
- AMBROISE R., BONNEAUD F., BRUNET-VINCK V., 2001, « Paysage et agriculture : un nouveau projet », dans *Aménagement et Nature*, n°141, juin 2001, pp. 29-42.
- AMBROISE R., BARNAUD M., MANCHON O., VEDEL G., 1998, « Bilan de l'expérience des plans de développement durable du point de vue de la relation agriculture-environnement », dans *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°34, juillet 1998, pp. 6-20.
- ANDOUX C., GILLET A., 2011, « Recherche et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », dans *Revue Interventions économiques*, mai 2011, 19 p., [En ligne], <http://interventionseconomiques.revues.org/1347>, consulté le 15.02.2016 .
- ANTONOV S., GIVRE O., 2006, Pluralité des acteurs et position(s) du chercheur, dans *Patrimoine, tourisme, dynamique sociale : étude comparative des nouveaux usages en Europe*, Rapport scientifique, Agence Française de la Francophonie, Lyon, pp. 26-31.
- AUBERT F., PIVETEAU V., SCHMITT B. (dir), 2009, *Politiques agricoles et territoires*, éditions Quae, Versailles, 224 p.
- AVOCAT C., 1982, « Approche du paysage », dans *Géocarrefour*, 57-4, pp. 333-342.
- BAILLY A. S., 1985, « Distances et paysages : vingt ans de géographie des représentations », dans *L'espace géographique*, vol. 14, n° 3, pp. 197-205.
- BANOS V., CANDAN J., 2014, *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale. Enquête en Dordogne*, éditions Quae, Versailles, 247 p.
- BARRAUD R., 2007, *Vers un « tiers-paysage » ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Bernard Bousquet, Université de Nantes, 413 p.
- BENAT-TACHOT L., GRUZINSKI S., *Passeurs culturels. Mécanismes de métissage*, éditions de la MSH, Paris, 322 p.

- BOULET D., BARTOLI P., 1989, *Dynamiques et régulations de la sphère agro-alimentaire. L'exemple viticole*, INRA ENSA éd., Montpellier, 910 p.
- BÉRARD L., MARCHENAY P., DELFOSSE C., 2004, « Les “produits de terroir” de la recherche à l’expertise », dans *Ethnologie française*, 2004/4 (Vol. 34), pp. 591-600.
- BERQUE A. (dir), 1994, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, éditions Champ Vallon, Seyssel, 123 p.
- BESSE J.-M., 2000, *Voir la terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, éd. Actes Sud, Paris, 170 p.
- BESSE J.-M., 2009, *Le goût du monde. Exercices de paysage*, Actes Sud/ENSP, Paris, 232 p.
- BEURET J.-E., 2006, *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l’environnement et le partage des ressources*, L’Harmattan, Paris, 342 p.
- BEURET J.-E., PENNANGUER S., TARTARIN F., 2006, “D’une scène à l’autre, la concertation comme itinéraire”, dans *Nature Sciences Sociétés*, 2006/1, vol. 14, pp. 30-42.
- BEURET J.-E., « Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment », dans *Négociations*, 2012/1 (n° 17), pp. 81-86.
- BLACK R., ULIN R., 2013, *Wine and Culture: Vineyard to Glass*, Bloomsbury, New-York and London, 323 p.
- BONERANDI E., 2005, « Le recours au patrimoine. Modèle culturel pour le territoire ? », dans *Géocarrefour*, vol. 80/2, pp. 91-100.
- BONNIEL J., GARRIER G., 1984, *Savoir paysan, savoir agronomique en Beaujolais*, Rapport à la Mission du Patrimoine Ethnologique, Centre Pierre Léon, Université Lyon 2, 104 p., [En ligne], www.culturecommunication.gouv.fr/content/.../file/Ethno_Barron_1984_336.pdf, consulté le 03.03.2015.
- BOURASSA S.-C., 1991, *The Aesthetics of Landscape*, Belhaven Press, London, 168 p.
- BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P., 2015, *Une French Touch dans l’analyse des politiques publiques ?* Presses de Sciences Po, Paris, 435 p.
- BRIFFAUD S., 2002, « Pour une pédagogie de la médiation paysagère : une problématique pour la formation des professionnels du paysage », dans les *Actes du Colloque « Gérer les paysages de montagne pour un développement concerté et durable »*, Florac, 5-6 novembre 2002.
- BRIFFAUD S., 2001, « Comment peut-on évaluer les effets d’une politique sur les paysages ? », dans BERLAN-DARQUE M., TERRASSON D. (dir.), *Politiques publiques et paysages. Actes du séminaire d’Albi*, Cemagref-ministère de l’Aménagement du territoire et de l’environnement, Paris, pp. 47-52.

- BERLAN-DARQUÉ M., TERRASSON D. (dir.), *Politiques publiques et paysages, Actes du séminaire d'Albi*, Cemagref, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, Paris, pp. 47-52.
- BERRIET-SOLLIEC M., 1999, *Les interventions décentralisées en agriculture. Essai sur la composante territoriale de la politique agricole*, L'Harmattan, Paris, p. 89.
- BROMBERGER C., 1993, « Ethnologie, patrimoine, identité. Y a-t-il une spécificité de la situation française ? », dans FABRE D., (dir.), *L'Europe entre culture et Nations*, éd. De la MSH, Cahier 10, pp. 45-63.
- CABANEL J., 2001, « Politiques de paysage en agriculture, l'apport de François Antoine Rauch », dans *Aménagement et Nature*, 141, juin 2001, pp. 66-71.
- CAILLE-CATTIN C., 2005, *Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère. Vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement des territoires*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de S. Ormaux, Université de Franche-Comté, 349 p.
- CALLON M., LATOUR B. (dir.), 2006, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Les presses de l'Ecole des Mines, Paris.
- CAUQUELIN A., 2007 [1^{ère} édition : 1989)], *L'invention du paysage*, PUF, Paris, 189 p.
- CARRÈRE R. et C., 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, éd. Aubier, Paris, 355 p.
- CÉLÉRIER F., SCHIRMER R., 2012, *Hommes, femmes et territoires du vin (1960-2010). Les Appellations d'origine contrôlées (AOC), modèle de développement local à la française : L'exemple de la vigne et du vin*, 14 p., [En ligne], <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00772320/>, consulté le 17.07.2015.
- CEFAÏ D., 2006, « Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain », dans Paillé P., 2006, *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, éditions Armand Collin, 2006, pp. 33-62.
- CHÉTELAT J., LEY E., 2002, « Intégration des représentations sociales dans la gestion des paysages jurassiens », dans *Cybergeo : European Journal of Geography*, Environnement, Nature, Paysage, document 228, mis en ligne le 18 novembre 2002, [En ligne], <http://journals.openedition.org/cybergeo/2048>, consulté le 05.02.2015.
- CHÉTELAT J., 2005, *Eléments méthodologiques de diagnostic paysager utilisant les systèmes d'information géographique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de F. Golay, F. Kienast, Université de Fribourg, 288 p.
- CHEVALLIER D.(dir.), 2000, *Vives Campagnes, le patrimoine rural, projet de société*, éd. Autrement, Paris, 225 p.
- CHOLLEY A., 1929, « Notes de géographie beaujolaise », dans *Annales de Géographie*, t.38, n°211, pp. 26-46, [En ligne], http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1929_num_38_211_9548, consulté le 15.05.2015.

- CLAVAL P. (dir.), 1995, *Géographie et Cultures*, n° 13, Spécial Paysage, L'Harmattan, Paris, 372 p.
- CLERGUEL L., DUBOST F., 1995, *Mon paysage, le paysage préféré des Français*, Ed. Marval, Paris, 107 p.
- COHEN S., 1986, « Point de vue sur les paysages », dans *Lectures du paysage*, Foucher, Paris, pp. 18-22.
- COLLETIS-WAHL K., PECQUEUR B., 2001, "Territories. Development and specific resources: what analytical framework?", dans *Regional Studies*, vol. 35, n°5, pp. 449-459.
- COLLOT M., 1995, « Point de vue sur la perception des paysages », dans Roger A. (dir.), 1995, *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Champ-Vallon, pp. 210-223.
- CORADE N., HINNEWINKEL J.-C., VELASCO-GRACIET H., « La crise territoriale des appellations viticoles du nord de l'Aquitaine », dans *Sud-Ouest européen*, 36 | 2013, mis en ligne le 26 septembre 2014. [En ligne], <http://journals.openedition.org/soe/504>, consulté le 6 février 2017.
- COULON T. SENTENAC G., « Un référentiel national Production intégrée des raisins pour les vignobles français », dans *Bulletin de l'OIV A*. 2001, vol. 74, n° 845-46, pp. 445-462.
- COURLET C., PECQUEUR B., 1992, « Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement », dans Benko G., Lipietz A. (dir.), *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp. 81-102.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, éd. Du Seuil, Paris, 512 p.
- DALMAS L., « Les méthodologies d'évaluation économique du patrimoine naturel et culturel », Economie, Patrimoine et Paysage Journée d'Information et d'échanges Mission Val de Loire, 12 décembre 2013, Tours.
- DARRÉ J.-P., 1996, *L'invention de la pratique dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*, éd. Karthala, Paris, 200 p.
- DARRÉ J.-P., 2006, *La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs*, éd. Gret, Paris, 111 p.
- DARRÉ J.-P., 2014, *Parcours d'un sociologue. Objectivité et parti-pris*, L'Harmattan, Paris, 108 p.
- DAUPHINÉ A., PROVITOLLO D., « La résilience : un concept pour la gestion des risques », dans *Annales de géographie* 2007/2, n° 654, pp. 115-125, [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-2-page-115.htm>, consulté le 27.11.2017.
- DAVASSE B., 2006, « La notion de paysage, éléments de réflexion pour une pédagogie dans le domaine du paysage », dans BICHINDARITZ F., *Qu'est-ce que le paysage ?* Juin 2004, Rennes, France, volume 2, pp. 38-42.

- DEBARBIEUX B., 2009, « Territoire-territorialité-territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain », dans Vanier M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, PUR, Rennes, pp. 19-30.
- DEBARBIEUX B., 2007, « Actualité politique du paysage », dans *Revue de géographie alpine*, 95-4/2007, pp. 101-114.
- DEBARBIEUX B., 2003, « Territoire », dans LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, pp. 910-912.
- DEDEIRE M., 1995, « Recomposition sociale et reconquête économique des milieux ruraux agricoles : entre terroirs et territoires », dans *Cahier de l'économie méridionale*, 19, pp. 59-95.
- DEPIGNY B., 2011, *L'agencification et la recomposition des scènes locales d'action publique. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine comme nouvelle bureaucratie technique ? (France, début XXI^e siècle)*, thèse de doctorat de Science Politique, sous la direction de Gilles Pollet, Université Lumière Lyon 2, 530 p.
- DERIOZ P., BÉRINGNIER P., LAQUES A.-E., 2010, « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? », dans *Développement et territoires*, septembre 2010/vol. 1, n°2, Dossier spécial n°13, dir. A. Sgard, M.J. Fortin, V. Peyrache-Gadeau, 27 p., [En ligne], <http://developpementdurable.revues.org/8682>, consulté le 18.03.2015.
- DE LAVERGUE C., « La posture du praticien-chercheur : une analyse de l'évolution de la recherche qualitative », dans *Recherches qualitatives*, hors-série, 2007, pp. 28-43.
- DEVAUX-SPATARAKIS A., GREGOT A., 2012. « Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation », dans *Politiques sociales et familiales*, n°110, décembre 2012, pp. 33-44.
- DI MÉO G., 2004, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », dans *Annales de géographie*, t. 113, n°638-639, pp. 339-362.
- DI MÉO G., 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires » dans BOUFFANGES S., MOISDON-POUVREAU P. (dir.), *Regards sur le patrimoine industriel de Poitou-Charentes et ailleurs*, Gestes éditions, La Crèche, pp. 87-109.
- DI MÉO G., 2010, « A propos de la qualité des productions agricoles et de sa relation aux territoires », dans HINNEWINCKEL J.-C. (dir.), *La gouvernance des terroirs du vin*, éd. Féret, Bordeaux, pp. 77-88.
- DELFOSE C., 2011, « La patrimonialisation des produits dits de terroir. Quand le "rural" rencontre "l'urbain" », dans *Anthropology of Food*, [En ligne], <http://aof.revues.org/6772>, consulté le 19 novembre 2012.
- DELFOSE C. (dir.), 2011, *La mode du terroir et les produits alimentaires*, éd. Les Indes Savantes, Paris, 358 p.
- DELFOSE C., 2013, « Produits de terroir et territoires. Des riches heures du développement rural à la gouvernance métropolitaine », *Sud-Ouest européen*,

- 35 | 2013, mis en ligne le 30 Septembre 2014, [En ligne], <http://journals.openedition.org/soe/549>, connexion le 2 février 2017.
- DEFFONTAINES J.-P., PROD'HOMME J.-P., 1995, *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- DOIDY E., 2003, « L'espace public en contexte : concertation et médiation en milieu rural », dans BARRIL C., CARREL J.-C., GUERRERO J.-C., MARQUEZ A. (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, l'Harmattan, Paris, pp. 199-218.
- DONADIEU P., 2007, « Le paysage comme paradigme de médiation, entre l'espace et la société ? », dans *Economie Rurale*, n°297-298, janvier-avril 2007, 9 p.
- DONADIEU P., 2007, « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », dans *Economie rurale*, n°297-298, janvier-avril 2007, pp. 10-22.
- DONADIEU P., 2007, « Du pittoresque au durable. Les natures touristiques du paysage », dans *Revue Espaces*, n°254, dossier « Le paysage, patrimoine touristique », décembre 2007, pp. 16-23.
- DONADIEU P., 2012, *Sciences du paysage. Entre théories et pratiques*, éd. Tec & Doc, Paris, 230 p.
- DONTENWILL S., 1997, *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque préindustrielle (milieu du XVII^e siècle – fin du XVIII^e siècle). Essai d'histoire géographique*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 433 p.
- DROEVEN E., 2010, *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, thèse de doctorat en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique, sous la direction de Claude Feltz, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, 320 p.
- DUMEZ H., 2012, « Les trois risques épistémologiques de la recherche qualitative », dans *Le libelio d'AEGIS*, vol. 8, n°4, pp. 29-33.
- DUPERRE M., « Dynamiques d'acteurs dans le domaine socio-sanitaire au Québec : genèse de la ressource territoriale », dans GUMUCHIAN H., PECQUEUR B. (dir), 2007, *La ressource territoriale*, éd. Economica, Paris, pp. 83-103.
- DURAND G., 1979, *Vin, vignes et vigneron en Lyonnais et Beaujolais (XVI^e – XVIII^e siècles)*, PUL, Lyon, 451 p.
- ELISSADE B., 2000, « Géographie, temps et changement spatial », dans *l'Espace géographique*, 29-3, pp. 224-236, [En ligne], http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_2000_num_29_3_2008, consulté le 18.02.2014.
- ESCUDIER J.-L., 2016, *Les hommes et la vigne : une histoire économique et sociale (1850-2010)*, Presses universitaires du Midi, Toulouse, 375 p.

- ESPOSITO-FAVA A., LAJARGE R., PECQUEUR B. (dir.), 2013, "Agriculture et politiques publiques territoriales", dans *Montagnes Méditerranéennes*, n°25.
- FAGNONI E., 2013, « Patrimoine versus mondialisation ? », dans *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53/ 3-4|2013, mis en ligne le 02 juillet 2014, [En ligne], <http://journals.openedition.org/rge/5048>, consulté le 14 février 2017.
- FAUCONNET P., 1928, *La responsabilité. Etude de Sociologie*, Librairie Félix Alcan, Paris, 400 p.
- FERRARI S., 2004, « Agriculture et production de paysage », dans PUECH D., RIVIÈRE HONEGGER A. (dir.), *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? La recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaires*, CNRS, Université Paul Valéry, Montpellier 3, pp. 165-174.
- FERRÉOL G., 1987, « L'esprit des lieux. Localités et changement social en France », dans *Revue française de sociologie*, 28-4, pp. 705-708.
- FERRÉOL G., LAFFORT B., PAYÈS A., 2016, *Le monde rural. Entre permanence et mutation*, L'Harmattan, Paris, 318 p.
- FRAYSSIGNES J., 2005, *Les AOC dans le développement territorial. Une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Michel Roux et Valérie Olivier, INP/ENSAT, Toulouse, 470 p.
- FROMAGEOT A., CECCHI P., PARENT F., COPPIETERS Y., « Ruptures économiques sans ruptures sociales : le maraîchage et la santé des paysanneries sénoufo entre résilience et vulnérabilité », dans *Annales de Géographie*, t.115, n°647, 2006, pp. 49-68, [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2006-1-page-49.htm> , consulté le 15.06.2016.
- GAILLARD-BANCEL H., 1929, *Les syndicats agricoles aux champs et au parlement, 1884-1924*, éditions SPES, Paris, 327 p.
- GALLOIS L., « Mâconnais, charolais, beaujolais, lyonnais [Le beaujolais et le lyonnais] », dans *Annales de Géographie*, t. 4, n°16, 1895, pp. 287-309.
- GARRIER G., 1973, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 960 p.
- GARRIER G., 1984, *Vignes et vigneron dans la France ancienne*, éd. Horvath, Le Coteau, 215 p.
- GARRIER G., 1989, *Le phylloxéra, une guerre de trente ans*, éd. A. Michel, Paris, 198 p.
- GARRIER G., 2002, *L'étonnante histoire du Beaujolais nouveau*, Larousse, Paris, 168 p.
- GARRIER G., 2005, « L'union du Sud-Est des Syndicats Agricoles avant 1914 », dans *Le mouvement social*, n°67, avril-juin 1969, pp. 17-38.

- GEORGE P., 1972, *L'illusion quantitative en géographie. La pensée géographique française contemporaine. Mélanges offerts au Prof. André Meynier*, Presses universitaires de Bretagne, Rennes, pp. 88-103.
- GIBERT H., 2012, *Requalification du vignoble beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2, 452 p.
- GILLET A., 2008, « La recherche en entreprise dans le cadre d'un doctorat : un mariage entre recherche académique et utilité sociale », dans PICHULT F., LISEIN O., RONDEAUX G., XHAUFLAIR V. (dir.), 2008, *La recherche intervention peut-elle être socialement responsable ?*, éd. Vuibert, Paris, pp. 27-45.
- GIVRE O., *Patrimoines, labels, marques, produits locaux : production de « l'authentique » et qualification des territoires*, mimeo.
- GIRAUT F., 2005, *Fabriquer des territoires. Utopies, modèles et projet*, mémoire présenté pour une HDR, sous la direction de Benoît Antheaume, Université Panthéon-Sorbonne, 251 p.
- GIROD R., 1956, « Le passage de la description à l'exploitation dans le cadre de la sociologie concrète », dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 21, pp. 100-113.
- GIUSTI C., 2012, « Sciences du relief ou géomorphologie ? Essai de définition d'un domaine interdisciplinaire entre géosciences et sciences sociales », dans *Cybergéo : European journal of Geography* [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 584, mis en ligne le 29 janvier 2012, [En ligne], <http://journals.openedition.org/cybergeo/24935>, consulté le 2 février 2017.
- GOULET F., CHIFFOLEAU Y., 2006, « Réseaux d'agriculteurs autour de l'agriculture de conservation en France. Echanges de savoirs et identité », dans *Options méditerranéennes*, Série A, n°69, pp. 177-181.
- GRAVARI-BARBAS M., *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, 618 p.
- GRÉMIOU P., 1976, *Le pouvoir périphérique*, Seuil, Paris, 477 p.
- GRUTER E., 1977, *La naissance d'un grand vignoble. Les seigneuries de Pizay et Tanay en Beaujolais aux XVI^e et XVII^e siècles*, PUL, Lyon, 191 p.
- GUERINGER A., DURON E., « Caractériser la propriété foncière sur un territoire : l'identification de " profils " de propriétaires pour une meilleure adaptation de l'action publique et collective », dans *Sciences Eaux & Territoires*, 2014/1, numéro 13, pp. 6-11.
- GUERMOND Y., 1984, *Analyse de système en géographie*, PUL, Lyon, 325 p.
- GUIHENEUF P.-Y., 2008, *Chronique d'une conférence de citoyens. L'avenir des espaces ruraux européens en question*, éd. Charles Léopold Mayer, Paris, 233 p.

- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJAGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés des territoires*, éd. Economica, Paris, 186 p.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007, *La ressource territoriale*, éd. Economica, Paris, 252 p.
- HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles. Origines et devenir*, éd. Féret, Bordeaux, 228 p.
- HINNEWINKEL J.-C., 2007, « Vignobles et géohistoire », dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest Européen*, tome 23, pp. 5-16, [En ligne], http://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_2007_num_23_1_2934 , consulté le 15.05.2016.
- HINNEWINKEL J.-C., 2010, *La gouvernance des terroirs du vin. Entre le local et mondial, au Nord comme au Sud*, éd. Féret, Bordeaux, 357 p.
- HIRSCH E., D'HANLON M. (dir.), 1995, *The Anthropology of Landscape: Perspectives on Place and Space*, Clarendon Press, Oxford, 280 p.
- HOFFMANN-MARTINOT V., SELLERS J., 2006, « L'observatoire international des métropoles : pour une comparaison internationale de la gouvernance métropolitaine », dans Marcou G. (dir.), *Annuaire des collectivités locales*, éd. CNRS, Paris, pp. 19-30.
- HOUSSEL J.-P., 1978, *Le Roannais et le Haut-Beaujolais textile : un espace à l'écart des métropoles*, PUL, Lyon, 205 p.
- HOUSSEL J.-P., « Pour une étude de l'héritage actuel de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) dans la modernisation des campagnes de la région Rhône-Alpes », dans *Revue de géographie de Lyon*, vol.61/4, pp. 471-475.
- HUBSCHER R., 1997, « Réflexions sur l'identité paysanne au XIX^e siècle : identité réelle ou supposée ? », dans *Ruralia*, n°1, 1997, mis en ligne le 1^{er} janvier 2003, [En ligne], <http://journals.openedition.org/ruralia/4>, consulté le 12 février 2017.
- HUMBERT F., 2010, « Contribution à la réflexion sur les processus contemporains de délimitation des vignobles français. La définition de l'AOC Bourgogne dans le Beaujolais (1930-1950) », dans *Territoires de vin*, mis en ligne en janvier 2010. [En ligne], https://tel.archives-ouvertes.fr/tel.../these_A_HUMBERT_Florian_2011 , consulté le 29.04.2015.
- HUPET P., 2002, « La communication du risque : oser l'incertitude », dans *Actes du colloque de Nantes, Agriculture et société*, Communication-Images-Médiations, ARF Editions, Tome 1, p. 33.
- JACQUET Olivier, 2009, « Les appellations d'origine et le débat sur la typicité dans la première moitié du XX^e siècle : le rôle du syndicalisme viti-vinicole bourguignon », dans *Territoires du vin*. [En ligne], <http://revuesshs.u-bourgogne.fr> , consulté le 15.11.2015.

- JANIN C., PERRON L., 2005, « Dynamiques urbaines et agricoles dans le Sillon Alpin : dilution ou affirmation identitaire ? », dans *Revue de Géographie Alpine*, n° 2005-4, pp. 33-45.
- JANIN C., 2013, « L'enjeu du paysage : entre des espaces agricoles structurants ou de remplissage », dans *Montagnes Méditerranéennes*, n°25.
- JOLLIVET M., MENDRAS H., 1971, *Les collectivités rurales française*, A. Colin, Paris, 224 p.
- JOLLIVET M., 1988, *Pour une agriculture diversifiée*, L'Harmattan, Paris, 335 p.
- KAPLAN R., 1975, "Some methods and strategies in the prediction and preference", dans Zube E.-H., Brush R.-O., Fabos J.-G. (dir.), *Landscape assessment: values, perceptions, and resources*, Standsburg, Pennsylvania, pp. 118-129.
- KOLLEEN G., 2003, *When Champagne Became French: Wine and the Making of a National Identity*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, MD and London, 245 p.
- LABAT D., 2011, *Le Paysage, levier d'action dans la planification territoriale. Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCoT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*, thèse de doctorat en sciences et architecture du paysage, sous la direction de Pierre Donadieu et Hervé Davodeau, École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, AgroParisTech, 442 p.
- LABAT D., 2011, « La mise en œuvre des politiques paysagères : quand la décision publique est confrontée aux échelles de définition », dans *Projets de paysage*, mis en ligne le 20.01.2011, [En ligne], www.projetsdepaysage.fr, consulté le 12.02.2015.
- LACOMBE P. (dir), 2002, *L'agriculture à la recherche de ses futurs*, éd. De l'Aube-DATAR, Paris, 183 p.
- LACOMBE P., 2007, « Un nouvel espace pour l'économie rurale ? », dans *Économie rurale*, 300 | Juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, [En ligne], <http://journals.openedition.org/economierurale/2096>, consulté le 28 mars 2017.
- LACROIX A., MOLLARD A., PECQUEUR B., 1998, « Politiques de développement local et rente de qualité territoriale des produits alimentaires », *Colloque Gestion des Territoires Ruraux : Connaissances et Méthodes pour la Décision Publique*, tome I, éd. Cemagref, Antony, pp 165–181.
- LAFERTÉ G., 2002, *Folklore savant et folklore commercial : reconstruire la qualité des vins de Bourgogne. Une sociologie économique de l'image régionale dans l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Florence Weber, EHESS, 657 p.
- LAFERTÉ G., 2006, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, éd. Belin, Paris, 320 p.
- LAPLANTINE F., 2005, *Le social et le sensible. Introduction à l'anthropologie modale*, Téraèdre, Paris, 220 p.

- LAPOSTOLLE D., 2013, « La recomposition des formes bureaucratiques dans le développement territorial. Ingénierie territoriale et intermédiations dans les territoires de projet », dans *Revue Interventions Economiques/Papers in Political Economy*, vol. n°48, mis en ligne le 1^{er} novembre 2013, [En ligne], <http://interventionseconomiques.revues.org/2043>, consulté le 9 janvier 2014.
- LARDON S., 2012, *Géoagronomie, paysage et projet de territoire : sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, éd. Quae, Versailles, 344 p.
- LARRÈRE C., 1997, *Les philosophies de l'environnement*, PUR, Paris, 130 p.
- LASCOUMES P., LE BOUHRIS J.-P., 1997, *L'environnement ou l'administration des possibles. La création des Directions Régionales de l'Environnement*, L'Harmattan, Paris, 253 p.
- LATOURE B., 1995, *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Inra éditions, Paris, 95 p.
- LEDOUX C., POLLARD J., 2015, « L'héritage intellectuel de l'analyse des politiques publiques en France », dans BOUSSAGUET L., RAVINET P., JACQUOT S. (dir.), *Une French Touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Presses de Sciences Po, Paris, pp. 203-220.
- LOUDIER-MAGOUYRES C., MICHON P., 2014, *Le nouveau rapport à l'espace public dans les franges urbaines*, Communication Colloque Paysages des franges urbaines, 5-7 novembre 2014, Narbonne.
- LOUDIYI S., ANGEON V., LARDON S., 2004, *Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales ?*, mimeo, 16 p.
- LOYAT J., 1982, *Le Beaujolais nouveau et ancien : 150 ans de métayage*, Chronique sociale, Lyon, 208 p.
- LUGINBÜHL Y., 1989, *Paysages, représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, Lyon, 267 p.
- LUGINBÜHL Y., 2000, « Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe », dans *Ruralia*, 06 | 2000, mis en ligne le 1^{er} janvier 2000, [En ligne], <http://journals.openedition.org/ruralia/147>, consulté le 4 février 2016.
- LUGINBÜHL Y., TERRASSON D., (dir), 2013, *Paysage et développement durable*, éd. Quae, Versailles, 312 p.
- LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, éd. du Seuil, Paris, 366 p.
- LYNCH K., 1982, *Voir et planifier : l'aménagement qualitatif de l'espace*, Dunod, Paris, 224 p.
- MABY J., 2002, « Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles », dans *Annales de géographie*, 624, pp. 198-211.

- MARACHE C., LACHAND S., BODINIER B., 2012, *L'univers des vins : hommes, paysages et territoires*, Bordeaux, France, 495 p.
- MASSÉ R., 1996, « Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. Hautes Etudes, 1996, 243 p., bibliogr. » dans *Anthropologie et Sociétés*, volume 20, n°3, 1996. pp. 143-145.
- MENDRAS H., BRIQUET J.-L., COURTY G., 1989, « Observer le changement social », dans *Politix*, vol. 2, n°7-8, octobre-décembre 1989, pp. 17-20.
- MÉNADIER L., MICHELIN Y., 2012, « Quand des producteurs d'AOC en Auvergne se penchent sur leur paysage. Production de formes et de modèles paysagers », dans LARDON S. (dir.), *Géoagronomie, paysage et projets de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, éd. Quae/NSS Dialogues, Versailles, pp. 223-241.
- MER R., 2002, « Agriculture, médias et opinion publique. Images et représentations de crises », dans *Agriculture et société. Communication, images, médiations. Actes du colloque de Nantes, 20-22 novembre 2002*, Paris, ARF Editions, 2003, tome 1, pp. 17-32.
- MER R., 2004, « Agriculteurs, paysans & co : crises d'identité et identité de crises », dans *Quaderni*, n°56, pp. 101-113.
- MICHELIN Y., « Le paysage ordinaire, un paysage culturel », dans DRIZY Y., MIEVILLE-OTT V. (dir.), 2005, *La Polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 227 p., (ISBN 2-88074-628-0)
- MICHELIN Y., 2005, « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère », dans DRIZY Y., MIEVILLE-OTT V. (dir.), *La Polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, pp. 143-177.
- MICHELIN Y., MÉNADIER L., 2012, « Quand des producteurs d'AOC en Auvergne se penchent sur leurs paysages. Production de formes et de modes paysagers », dans LARDON S. (dir.), 2012, *Géoagronomie, paysage et projet de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, éd. Quae, Versailles, 340 p.
- MICOUD A., 2001, « La campagne comme espace public ? », dans *Géocarrefour*, 76 (1), pp. 69-73.
- MICOUD A., 2002, « Eternelles campagnes ? », dans *Ecologie et politique*, 26 (3), pp. 75-87.
- MICOUD A., 2004, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », dans *Ethnologie française*, 34 (1), pp. 13-22.
- MICOUD A., 2005. « *La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique)* », dans BARRERE C., BARTHELEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, L'Harmattan, Paris, pp. 81-96.

- MILHAU J., 1953, « L'avenir de la viticulture française », dans *Revue économique*, volume 4, n°5, pp. 700-738, [En ligne], http://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1953_num_4_5_407000, consulté le 27.08.2016.
- MOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », dans *Espace géographique*, n°2, pp. 115-132.
- MOLLARD A., SAUBOUA E., HIRCZAK M. (dir.), 2005, *Territoires et enjeux de développement régional*, éd. Quae, Versailles, 240 p.
- MORLAT R. (dir.), 2001, *Terroirs viticoles : études et valorisation*, éd. Oenoplurimédia, Chaintré, 120 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, « La politique du terrain », *Enquête* [Online], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, pp. 71-109, [En Ligne], <http://journals.openedition.org/enquete/263>, consulté le 12.02.2017.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1998, « Émique », dans *L'Homme*, tome 38, n°147, « Alliance, rites et mythes », pp. 151-166, [En Ligne], http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1998_num_38_147_370510, consulté le 23.12.2017.
- OZOUF-MARIGNIER M.-V., 2009, « Le territoire, la géographie et les sciences sociales. Aperçus historiques et épistémologiques », dans VANIER M., *Territoires, territorialités, territorialisation. Controverses et perspectives*, PUR, Rennes, pp. 31-35.
- PAILLE P., 2010, *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, Armand Colin, Paris, 240 p.
- PAQUETTE S., POULLAOUEC-GONIDEC Ph., DOMON G., 2008, *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*, Chaire Unesco Paysage et Environnement de l'Université de Montréal/Ministère de la Culture, de la communication et de la condition féminine au Québec, 96 p.
- LELLI L., PARADIS-MAINDIVE S., 2000, « Quand le “ paysage ordinaire ” devient un “ paysage remarqué ” », dans *Sud-Ouest européen*, n°7, pp. 27-34, Toulouse.
- PARADIS-MAINDIVE S., LELLI L., 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », dans *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, [En ligne], <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8548>, consulté le 3 février 2018.
- PARKER T., 2015, *Tasting French Terroir: The History of an Idea*, University of California Press, Berkeley, 248 p.
- PECQUEUR B., 2000 (1989), *Le développement local : pour une économie des territoires*, éditions Syros, Alternatives Economiques, Paris, 120 p.
- PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.-B. (dir.), 2004, *Economie de Proximités*, éd. Hermès, Paris, 264 p.

- PECQUEUR B., 2000, *Le développement local : pour une économie des territoires*, Syros, Paris, 120 p.
- PERRIER-CORNET P., HERVIEU B., 2002, « Campagne française multifonctionnelles. Les enjeux de la gestion de l'espace rural », dans *Economie & Humanisme*, n°362, pp. 18-23.
- PEYRACHE-GADEAU V., PERRON L., 2010, « Le paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », dans *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, septembre 2010, [En ligne], <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8556> , consulté le 17.07.2016.
- PHILIPPONEAU M., 1960, *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée*, Armand Colin, Paris, 227 p.
- PHILIPPONEAU M., 1999, *La Géographie appliquée. Du géographe universitaire au géographe professionnel*, Armand Colin, Paris, 299 p.
- PIAULT M.-H., 1988, « Ethnologie, culture et tourisme. Les conditions de production d'un itinéraire et l'expérience des Chemins de la soie en Cévennes », dans *Patrimoine Ethnologique et tourisme*, Association Rhône-Alpes d'Anthropologie, pp. 41-78.
- POULOT D., 2006, « De la raison patrimoniale aux mondes du patrimoine », dans *Socio-anthropologie*, 19|2006, mis en ligne le 31 octobre 2007, [En ligne], <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/753> , consulté le 30 septembre 2016.
- POUZENC M., COQUARD D., PILLEBOUE J., OLIVIER V., GUIBERT M., 2007, « Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? », dans *Méditerranée*, 109/2007, mis en ligne le 1^{er} juillet 2009, [En ligne], <http://mediterranee.revue.org/index111.htm> , consulté le 30 septembre 2016.
- PRALY C., 2012, « La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales. L'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône », dans *Montagnes Méditerranéennes*, 2012, n°25, pp. 84-93.
- PRIVAT-DESCHANEL P., 1901, « Géographie régionale. Le relief du Beaujolais », dans *Annales de Géographie*, t. 10, N°52, pp. 318-329, [En ligne], [www.persée](http://www.persée.fr), consulté le 23.03.2017.
- RENAHY N., SORIGNET P.-E., 2010, « L'ethnographe et ses appartenances », dans *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, Armand Colin, Paris, pp. 9-32.
- REVEL J. (dir.), 1996, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard et Le Seuil, Paris, 243 p.
- RIEUTORT L., « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », dans *L'information géographique*, 2009/1, vol. 73, pp. 30-48.

- RIVOIRE M., AVOCAT C., MAUREL L., LEFÈVRE C., 1995, « La recomposition territoriale en question : positions d'acteurs », dans *Revue de géographie de Lyon*, vol. 70, n°2, 1995, pp. 159-168, [En ligne], www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1995_num_70_2_4204, consulté le 17.12.2016.
- ROBIC M.-C., 2004, « L'ethnologie et la géographie. Rencontre et voisinage de deux disciplines », dans *Ethnologues et géographes. Revue de d'Ethnologie française*, n°100, 2004/4, pp. 581-590.
- ROUBAN L., JOBERT B., MULLER P., 1988, « L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes », dans *Revue française de science politique*, 38^e année, n°3, pp. 433-435, [En ligne], www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1988_num_38_3_411430_t1_0433_0000_000, consulté le 25.02.2015.
- ROUDIÉ P., 1990, « Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980) », dans *Annales de Géographie*, 552, pp. 231-234, [En ligne], www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1990_num_99_552_20965_t1_0231_0000_3, consulté le 18.02.2017.
- SAMIE B., AVENARD J.-C., BERNOS L., GRAND O., 2003, *Manuel de production intégrée en viticulture*, éd. Féret, Bordeaux, 224 p.
- SANT M., 1982, *Applied Geography. Practice, Problems and Prospects*, Longman, Londres, 164 p.
- SANTIAGO M., 2010, « La tension entre théorie et terrain », dans PAILLE P., *La méthodologie qualitative. Posture de recherche et travail de terrain*, Armand Colin, Paris, pp. 201-223.
- SCEAU R., 1973, « La propriété foncière citadine dans le vignoble beaujolais », dans *Revue de géographie de Lyon*, vol.48, n°3, pp. 215-256, [En ligne], http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1973_num_48_3_1628, consulté le 23.02.2015.
- SCEAU R., 1975, « Un vignoble dynamique, le Beaujolais. Quelques aspects de son évolution récente », dans *Géocarrefour*, 50-2, pp. 127-150, [En ligne], www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1975_num_50_2_1673, consulté le 06.07.2016.
- SCEAU R., 1996, *Lyon et ses campagnes. Héritages historiques et mutations contemporaines*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 375 p.
- SGARD A., « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », dans *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, septembre 2010, 18 p.
- STANZIANI A., 2005, *Histoire de la qualité alimentaire (XIX^e-XX^e siècle)*, Le Seuil, Paris, 444 p.
- STANZIANI A., 2003, *La qualité des produits en France (XVIII^e-XX^e siècle)*, Belin, Paris, 345 p.
- TCHEKEMIAN A., 2008, *L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux français. Etude de l'application du programme français de développement rural dans six territoires ruraux*, thèse de doctorat en

- géographie, sous la direction de Hervé Gumuchian, Université Joseph-Fourier - Grenoble I, [En ligne], <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00373648/document>, consulté le 27 février 2016.
- TORNATORE J.-L., « Qu'est-ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale », dans *ethnographiques.org*, n°12, février 2007, [En ligne], www.ethnographiques.org/2007/Tornatore , consulté le 15 mars 2017.
- TOUBLANC M., 2004, *Paysages en herbe, le paysage et la formation à l'agriculture durable*, Educagri, Dijon, 298 p.
- TOURRILHES C., « La médiation, innovation sociale ou nouveau mode de régulation ? Vers des espaces tiers de socialisation », dans *Pensée plurielle*, 2008/2, n°18, pp.109-120, [En ligne], <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2008-2-page-109.htm> , consulté le 13 août 2015.
- VELU H., « Villefranche-en-Beaujolais », dans *Les Etudes rhodaniennes*, vol. 14, n°1, 1938, pp. 1-88, [En ligne], http://www.persee.fr/doc/geoca_1164-6268_1938_num_14_1_6532 , consulté le 18.mai 2015.
- VERCHERAND J., 1994, *Un siècle de syndicalisme agricole. La vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Université de Saint-Etienne/Centre d'Etudes foréziennes, Saint-Etienne, 443 p.
- VIVANT E., « Nathalie Heinich, La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère », *Lectures*, [En ligne], Les comptes rendus, 2009, mis en ligne le 05 novembre 2009, [En ligne], <http://lectures.revues.org/837> , consulté le 19 mai 2017.
- VOISENAT C. (dir.), 1995, *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, éd. de la MSH, Paris, 268 p.
- YORDANOVA A.-M., 2010, *La fabrique des territoires ruraux*, mémoire de Master en Sociologie appliquée au Développement local, sous la direction d'Olivier Givre, Université Lyon 2, 110 p.
- WEBER F., 2012, « De l'ethnologie de la France à l'ethnographie réflexive », *Genèses* 2012/4 (n° 89), pp. 44-60.
- WEBER M., 1995, *Economie et société*, 2 tomes, Uge Poche Pocket (Agora), Paris, 411 p.
- YORDANOVA A.-M., 2010, *La fabrique des territoires ruraux*, mémoire de Master en Sociologie appliquée au Développement local, sous la direction d'Olivier Givre, Université Lyon 2.
- WEBER F., 2012, « De l'ethnologie de la France à l'ethnographie réflexive », *Genèses* 2012/4 (n° 89), pp. 44-60.
- WEBER M., 1995, *Economie et société*, 2 tomes, UGE Poche Pocket (Agora), Paris, 411 p.

Table des illustrations

Table des cartes

Carte 1. Localisation du Pays Beaujolais.	64
Carte 2. Occupation des sols au nord de Villefranche-sur-Saône.....	67
Carte 3. Occupation des sols au sud de Villefranche-sur-Saône.	70
Carte 4. Les AOC du Beaujolais.	72
Carte 5. Paysages viticoles – paysages urbains. La progression du phénomène d’urbanisation du sud au nord du vignoble.....	92
Carte 6. Attractivité foncière et résidence des actifs travaillant dans le territoire.	93
Carte 7. Densité de population dans le Nouveau Rhône. Source : Insee, 2010.....	113
Carte 8. Occupation de la vigne toutes appellations confondues au Pays des Brouilly. En jaune, sont représentées les zones agricoles dans la plaine de la Saône et la vallée de l’Azergues.	160
Carte 9. Délimitation du Pays des Brouilly avec ses aires d'appellation Brouilly (en rouge), Côte de Brouilly (en rouge foncé), Beaujolais Villages (en orange), Beaujolais (en jaune).....	168
Carte 10. Unités Paysagères du Pays des Brouilly.	196
Carte 11. Synthèse des enjeux paysagers viticoles et légende correspondante, réalisation cartographique « Territoires et Paysages », diagnostic paysager 2010.	198
Carte 12. Les Dix unités paysagères identifiés en Beaujolais par le cabinet « Territoires et Paysages ».	205
Carte 13. Superposition de l’ensemble des éléments des petits patrimoines, répertoriés sur le périmètre des six communes du Pays des Brouilly.	243
Carte 14. Approche méthodologique du Mont Brouilly lors de la phase d’état des lieux.	266
Carte 15. Tracé des trois boucles de randonnée autour du Mont Brouilly.....	279

Table des figures

Figure 1. Présentation schématique de développement du vignoble selon les objectifs du Plan « Bolio » et le Programme intégré de développement agricole.	20
Figure 2. Schéma simplifié des perspectives de développement du vignoble Beaujolais selon la synthèse du « Plan Avenir Beaujolais » et du Programme intégré de développement agricole.	21
Figure 3. Perspectives de la recherche pour le développement.	52
Figure 4. Représentation graphique du vignoble de l’AOC Brouilly et Côte de Brouilly.	84
Figure 5. L’évolution de la surface du vignoble entre 2004 et 2013.	89
Figure 6. Surfaces revendiquées en appellations beaujolaises entre 2004 et 2013 (déclarations de récolte) en ha et % d’évolution entre 2004 et 2013.	90
Figure 7. Des compétences complémentaires au service d’une même stratégie.	100
Figure 8. Premières mesures correctrices et stratégiques d’anticipation de la crise en Beaujolais envisagées en 2002.	122
Figure 9. Composantes et facteurs qui définissent la typicité liée aux terroirs.	127
Figure 10. Enjeux de stimulation du développement économique de la filière et du territoire.	148
Figure 11. Outils de requalification et de dynamisation de l’économie de la filière et du territoire.	149
Figure 12. Enoncés et décisions prises lors de la réunion.	170
Figure 13. Carton d’invitation à l’occasion de l’engagement du Pays des Brouilly dans une démarche de valorisation de ses paysages viticoles.	175
Figure 14. Liste des acteurs présents lors de la cérémonie officielle de signature de la Charte de Fontevraud.	184
Figure 15. Eléments et modes culturels participant à la structuration du paysage viticole.	188
Figure 16. Bloc-diagramme présentant une vallée qui abrite des coteaux viticoles.	194
Figure 17. Synthèse des enjeux paysagers Pays des Brouilly ; réalisation « Territoires et Paysages » plan d’action Charte de Fontevraud 2010.	201
Figure 18. Fiche thématique de l’unité paysagère de la vallée de la Vauxonne.	206
Figure 19. Référentiel d’enjeux pour la mise en valeur des territoires et terroirs viticoles.	207
Figure 20. Présentation des axes principaux pour l’action dans le cadre de la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais.	208
Figure 21. Analyse du contexte de réflexion et d’action.	219
Figure 22. Les fonctions du médiateur-traducteur.	220
Figure 23. Gouvernance du projet Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly.	222
Figure 24. Structuration de la construction préliminaire du projet de paysage.	231
Figure 25. Construction d’une chaîne patrimoniale dans le cadre de la démarche Charte de Fontevraud. ...	235
Figure 26. Les patrimoines sélectionnés pour une étude approfondie dans les six communes du Pays des Brouilly.	247
Figure 27. Proposition d’aménagement des abords de la chapelle Notre-Dame-aux-raisins.	262
Figure 28. Planning prévisionnel de l’aménagement du Mont Brouilly.	263
Figure 29. Présentation graphique des principes de coupe et d’éclaircie menés dans la cédraie.	269

Table des figures

Figure 30. Bloc-diagramme du projet d'aménagement thématique de <i>la petite boucle</i> du sentier d'interprétation du Mont Brouilly.	280
Figure 31. Mise en connexité du travail du narrateur, du sculpteur et du dessinateur.	282
Figure 32. Premier visuel de la démarche Géoparc en Beaujolais.	289
Figure 33. Panneaux d'interprétation de la géologie du Beaujolais et de l'espace environnant.	292
Figure 34. Projet initial d'aménagement du site du belvédère géologique face à la carrière du Mont Brouilly.	293
Figure 35. Première ébauche d'un support de communication autour de l'événement du passage du Tour De France dans le Beaujolais.	306
Figure 36. Travail sur une brochure de sensibilisation autour des points noirs.	307
Figure 37. Extrait de la brochure « Le Beaujolais : plus beau vignoble du monde ».	309
Figure 38. Schéma d'interaction dans le cadre du projet de partenariat.	314

Table des photographies

Photographie 1. Le Mont Brouilly vue est-ouest, Beaujolais Nord.....	66
Photographie 2. La vallée de l'Ardières.....	68
Photographie 3. Vue du ciel : paysage de la vallée de l'Azergues.....	69
Photographie 4a et 4b. Conduite de la vigne dite « traditionnelle » dans le Nord Beaujolais. Secteur Crus Côte de Brouilly et Brouilly.....	74
Photographie 5. Vendanges manuelles. Secteur Régnié-Durette, Beaujolais Nord.....	75
Photographie 6. Véhicule ancien transportant le raisin jusqu'au quai d'une coopérative. Deux hommes basculent la vendange des bennes dans le chariot. Coopérative viticole de Quincié-en Beaujolais.....	75
Photographie 7a et 7b. Vigne palissée, espacée et conduite en Guyot sur secteur de Sarcey (photo de gauche) et secteur de Bully (photo de droite).....	76
Photographie 8. Une parcelle de vigne de l'extrême sud du vignoble sur la commune de Bully.....	77
Photographie 9. Machine à vendanger, secteur Bully, Sud Beaujolais.....	78
Photographie 10. Paysage de polyculture, secteur Oingt, Sud Beaujolais.....	78
Photographie 11. Domaine viticole du château de Pierreux dans la commune d'Odénas, Nord Beaujolais... ..	81
Photographie 12. Parcelles de vigne avec des arbres isolés en fleur et une petite cadole, secteur Odénas.	82
Photographie 13. Bourg de village et château, secteur Odénas.....	83
Photographie 14. Bâtiments en pierres dorées, secteur bourg de village de Cogny. Sud Beaujolais.	85
Photographie 15. Château de Montmelas du XII ^e siècle.....	85
Photographie 16. Château fort de Jarnioux de la fin du XIII ^e siècle.....	86
Photographie 17. Petite maison vigneronne, secteur Cogny.....	86
Photographie 18. Domaine viticole typique, secteur Nord Beaujolais.....	87
Photographie 19a et 19b. Organisation des bâtiments d'un domaine viticole, secteur Régnié-Durette. Nord Beaujolais.....	88
Photographie 20. Progression des lotissements à l'intérieur du vignoble. Secteur Belleville-en-Beaujolais.....	111
Photographie 21. Lotissements à l'intérieur du vignoble, secteur Ville-sur-Jarnioux. Beaujolais Sud.....	111
Photographie 22. Mont Brouilly vu du ciel.....	161
Photographie 23. Réunion publique de l'engagement officiel du Pays des Brouilly dans la démarche d'acquisition du label Charte de Fontevraud, 18 octobre 2009, Saint-Lager.....	172
Photographie 24. Journée de présentation de la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud. Engagement du Pays des Brouilly dans la démarche de valorisation des paysages, 18 octobre 2009. Saint-Lager.....	174
Photographie 25. Discours de Chantal Pégaz, viticultrice et membre du CA de l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.....	174
Photographie 26. Les viticulteurs des Crus Brouilly Côte de Brouilly et le mâchon offert aux invités lors de la journée de présentation de la démarche d'adhésion à la Charte de Fontevraud, 18 octobre 2009, Saint-Lager.....	178
Photographie 27. Mâchon beaujolais avec élus, vigneron, habitants et acteurs institutionnels, 18 octobre, Saint-Lager.....	179
Photographie 28a, 28b et 28c. Cérémonie officielle d'adhésion des Crus Brouilly et Côte de Brouilly à la Charte Paysagère de Fontevraud le 24 septembre 2011.....	181

Table des photographies

Photographie 29. Paysage de vignes de coteaux en Beaujolais secteur Saint-Etienne-la-Varenne, Nord Beaujolais.....	187
Photographie 30. Paysage de vignes restructurées à grand parcellaire secteur Lucenay, Sud Beaujolais.....	187
Photographie 31. Paysage de vignes restructurées, palissage avec des piquets en métal, secteur des Crus de Brouilly.....	189
Photographie 32. Paysage de vignes restructurées avec des piquets en plastique noir, secteur Cognac.....	189
Photographie 33. Aménagement d'un glacier maçonné sur une parcelle en coteau dans le secteur de Régnié-Durette.....	191
Photographie 34. Aménagement de traversière perpendiculaire à la pente, secteur de Régnié-Durette.....	192
Photographie 35. Travail sur cartes communales d'une des équipes d'étudiants.....	237
Photographie 36. Etude du cadastre d'une des communes par un des équipes d'étudiants avec la secrétaire de mairie.....	238
Photographie 37. Cadole délabrée et débris à proximité d'une vigne abandonnée. Secteur Quincié-en-Beaujolais.....	240
Photographie 38. Four à pain traditionnel à l'abandon à côté de la route. Secteur Quincié-en-Beaujolais...	240
Photographie 39. Points noirs Pays des Brouilly.....	241
Photographie 40. Points noirs Pays des Brouilly.....	241
Photographie 41. Chapelle de Saint-Ennemont à Cercié.....	249
Photographies 42a et 42b. Chantier de « récupération » du mur de soutènement à Brouilly.....	252
Photographie 43. Première approche du Mont Brouilly. Atelier d'Art appliqué sous le thème « De bas en haut et vice-versa ».....	265
Photographie 44. Phase d'approche individuelle de valorisation du Mont Brouilly. Présentation des travaux des élèves, Ecole de Versailles, Paris.....	267
Photographie 45. Réunion publique de présentation des intentions d'aménagement. Saint-Lager.....	268
Photographie 46. Abattage et extraction des billes de bois avec des chevaux de trait.....	271
Photographie 47. Acheminement des planches débitées sur les différents sites faisant objet d'aménagement.....	271
Photographie 48. Débitage du bois sur place à l'aide de banc de scie mobile.....	272
Photographie 49. Réunion de travail entre les encadrants et les professionnels paysagistes au cours du chantier à l'Espace des Brouilly de Saint-Lager.....	274
Photographie 50. Départ des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage.....	275
Photographie 51. Intervention du sculpteur Hristo Hristov au sommet de la Colline du Mont Brouilly. Travail sur bois pour la création de supports directionnels et d'information, et aussi de figures fantastiques.....	284
Photographie 52a et 52b. Construction du belvédère géologique face à la grande carrière du Mont Brouilly.....	294

Table des matières

Résumé et mots-clés.....	3
Résumé :	3
Mots-clés :.....	3
Remerciements.....	4
Sommaire	6
Index des acronymes	9
Introduction	12
PREMIERE PARTIE : Le Beaujolais viticole par le prisme du paysage.....	35
Chapitre 1. Une recherche structurée par et sur le projet de paysage	36
I. La mise en ressource du paysage : entre conceptualisation, valorisation et instrumentalisation	36
1. La mise en ressource du paysage, entre conceptualisation, valorisation et instrumentalisation	36
a. La construction d'une vision partagée autour du paysage en tant que catégorie de l'action	37
b. La valeur subjective du paysage.....	39
c. Fonctions territoriales, paysagères et environnementales de l'agriculture	40
2. Le paysage viticole au service de la valorisation des AOC viticoles. Présentation de l'étude de cas de la labellisation Chartre de Fontevraud au Pays des Brouilly	43
a. Repositionnement du vignoble par son paysage	43
b. Le paysage, une aubaine pour le développement économique des territoires sous signe de qualité	44
II. Label International de réseaux d'excellence de paysages viticoles : la Chartre de Fontevraud au Pays des Brouilly	45
1. Proposition d'un projet collectif multi-acteurs.....	45
a. Le projet de valorisation des paysages du vignoble beaujolais	46
b. La mise en action de la transversalité du paysage	47
2. Le paysage médiateur et/ou objet de médiation : une transversalité	48
a. Du paysage médiateur au projet de paysage	49
b. Place de la médiation paysagère dans les champs de l'expérimentation	54
3. Pour une posture transversale, pluridisciplinaire et appliquée	54
a. Intérêt scientifique pour la démarche de requalification.....	55
b. Méthodologie de la recherche	55
c. Approche du terrain	58
d. Le statut du chercheur-acteur dans le contexte de la commande : une expérience <i>in vivo</i> ou l'épreuve de l'acceptation	59
Conclusion du chapitre.....	61
Chapitre 2. Présentation du terrain d'étude : le Beaujolais, un territoire en crises multiples	62
I. Le vignoble beaujolais à travers ses familles « historiques ».....	62
1. Les paysages beaujolais : entre tradition et modernité.....	62

a. Le Pays Beaujolais : bleu, vert, rouge	63
b. Le vignoble à travers ses « familles historiques »	69
c. La restructuration du vignoble à l'origine des évolutions du paysage	73
d. Les Beaujolais Villages : les enjeux du maintien d'une viticulture héroïque	79
e. L'ancrage historique : patrimoine et rente territoriale du vignoble	80
2. Attractivité, pression et transition foncière	88
a. Les causes et conséquences de la crise viticole	88
b. L'attractivité foncière des vignobles proches des centres urbains.....	90
c. Les enjeux de l'aménagement de l'espace : la nouvelle portée fragile et polémique de la qualité paysagère.....	93
II. Les grands enjeux de la filière et du territoire : polémique de la qualité paysagère	95
1. Se développer à proximité d'une métropole européenne	96
a. Les Directives territoriales d'aménagement : vers de nouvelles perspectives de développement ..	96
b. Le Pays : un outil fort du Beaujolais	97
III. Médiateur d'un territoire en construction et en recherche de légitimité : le Syndicat mixte du Beaujolais	98
1. Des compétences complémentaires au service d'une même stratégie	99
a. Observatoire du territoire et Charte de développement durable	103
b. Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural : un projet transversal au territoire et au vignoble.....	103
c. Diagnostic paysager du Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais : vers un projet-paysage	104
2. Attractivité du cadre de vie, pression urbaine et transition foncière	107
a. Vulnérabilités du paysage face aux dynamiques territoriales	108
b. Nouvelles dynamiques économiques et d'attractivité spatiale	108
c. Une région à la démographie dynamique	112
d. La croissance démographique : les menaces d'une nouvelle expérience de l'altérité	114
Conclusion du chapitre.....	117
Chapitre 3. Cadre stratégique du développement économique et social de la filière beaujolais : perspectives et freins	119
I. Les conséquences des crises multiples sur la filière vitivinicole	119
1. Remise en question du « modèle AOC » : l'Appellation d'Origine Contrôlée, une assise légitime et suffisante pour l'image des vins ?.....	119
a. Réorganisation des modèles de développement : vers une stratégie de la réussite.....	120
b. Le Plan Bolio pour l'« Avenir Beaujolais »	124
c. La définition de la typicité des terroirs	125
2. Rupture de dialogue : crise dans les rapports entre professionnels de la filière et viticulteurs	127
a. Réformes des Appellations d'Origine : vers un changement d'échelle de la gouvernance	128

b. Tentatives de reconstitution pour une gouvernance équilibrée	130
c. Création des ODG et apparition de nouvelles catégories d'acteurs.....	132
d. Délitement social du corps viticole des AOC.....	133
e. Déséquilibres socio-professionnels : transformation d'un monde professionnel et social local...	133
f. La valorisation des AOC à travers le terroir, le patrimoine et les paysages : un terrain de conciliation possible ?	137
II. Cadre stratégique du développement économique et social de la filière et du territoire beaujolais : perspectives et freins	139
1. Le patrimoine, vecteur de développement économique : la rencontre entre filière vitivinicole et tourisme	139
a. La structuration de l'offre touristique vitivinicole de la région Rhône-Alpes	140
b. Diagnostic de l'offre de tourisme viticole en Rhône-Alpes	141
c. Les CROF Rhône-Alpes : vers l'essor de l'œnotourisme.....	142
d. La nécessaire rencontre vin-tourisme dans le Beaujolais	143
2. La « mise en label » des territoires : la panacée du développement local ?	145
a. La représentation intégratrice et consensuelle du paysage ?.....	145
b. Les nouveaux outils du développement transversaux aux problématiques du territoire et de la filière	146
Conclusion du chapitre.....	151
Conclusion de la Partie I.....	153
DEUXIEME PARTIE : La médiation paysagère en action et en chantier.....	157
Chapitre 4. La Charte de Fontevraud : le moteur de la construction et une marque collective au service de l'AOC.....	158
I. Les projets du Pays des Brouilly : une marque collective au service de l'AOC.....	158
1. Présentation du terrain d'étude et des acteurs du projet Charte de Fontevraud.....	158
a. Situation géographique du Pays des Brouilly	158
b. Le cuvage de l'Espace des Brouilly : les nouvelles aspirations d'un caveau de dégustation	161
c. L'association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly : un nouveau souffle pour les AOC	165
d. La recherche d'un projet porteur et cohérent : la volonté de se démarquer.....	166
2. Présentation du projet de paysage au sein de l'association des producteurs Brouilly et Côte de Brouilly	169
a. La mise en place d'une gouvernance engagée.....	170
b. Officialiser l'engagement	171
3. L'adhésion officielle à la Charte de Fontevraud : vers une recomposition des rapports entre les acteurs au travers du paysage.....	180
a. L'adhésion officielle au label	180
b. Signature de la Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly	182
II. De la fonction utilitaire à la valeur patrimoniale du paysage	185

1. Analyse structurelle de la définition et la prescription de la qualité paysagère du vignoble.....	185
a. De la reconnaissance des formes à la compréhension des fonctions	186
b. De l'analyse structurelle à l'herméneutique du paysage	192
c. Paysage vécu, paysage perçu : la mise en scène d'une relation théâtrale	197
2. Fabrication de « modèles paysagers » et institutions d'objets communs pour l'action.....	200
a. Un plan d'actions pour la valorisation des paysages à l'échelle du territoire du projet.....	201
b. Premières formulations pour un travail sur la qualité paysagère.....	202
3. Mise en perspective avec la démarche de valorisation des paysages viticoles à l'échelle du vignoble	203
a. La construction d'une politique de projets de paysage pour l'ensemble du Beaujolais.....	203
b. Diagnostic : Articulation de différentes échelles spatiales en unités paysagères.....	204
c. Pour un guide des bonnes pratiques.....	208
Conclusion du chapitre.....	210
Chapitre 5. Activités et réalisations ou comment gérer un monde de projets.....	212
I. Cadres et contextes de la recherche commanditée : la place du chercheur-acteur au cœur d'espaces de dialogue, de négociation et d'ingénierie territoriale	212
1. Volonté de « faire-ensemble » ou la fragile légitimité à atteindre parmi une pluralité d'acteurs.....	213
a. Parcours universitaire et premières expériences inscrites dans des processus de développement local.....	213
b. Prise en charge de la mission de coordination d'un projet de paysage.....	214
c. Négocier et affirmer sa place.....	216
2. Variation de l'implication : la déclinaison des formes de médiation	217
a. Appréhension des processus et des enjeux inscrits dans la gouvernance de la filière à travers la participation aux projets territoriaux	218
b. La traduction scientifique du milieu vers les acteurs.....	220
c. Niveau d'interaction avec les acteurs et de traduction croisée	221
d. La traduction opérationnelle ou la mobilisation des compétences techniques et cognitives des acteurs	225
II. La coordination du projet de paysage ou comment construire une action collective et partagée	227
1. La Charte et « l'objectivation » de la demande sociale.....	227
a. La Charte de Fontevraud : la vocation unique d'un outil de marketing territorial ?.....	227
b. Paysages en confusion.....	228
2. Structuration d'une méthodologie de l'animation.....	230
a. Etape exploratoire et définition des sphères d'influence et de l'ancrage de l'Association des producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly.....	231
Chapitre 6. La Charte de Fontevraud au Pays des Brouilly, un label international de réseaux d'excellence de paysages viticoles.....	233
I. La constitution d'une base de repères patrimoniaux et identitaires communs	233

1. Vers la connaissance des composantes patrimoniales du Pays des Brouilly	234
a. Méthodologie de l'inventaire.....	236
b. Restitution des premiers résultats de la révélation patrimoniale	244
2. La désignation du patrimoine identitaire et des hauts lieux du Pays des Brouilly	245
a. A la recherche de partenariats territoriaux bilatéraux	245
b. De l'étude à l'élaboration d'un schéma de valorisation du patrimoine du Pays des Brouilly	247
c. Chantiers de restauration du petit patrimoine	251
d. Restauration d'un four à pain privé sur la commune de Saint-Lager	253
e. De la désignation d'une chaîne patrimoniale au processus de patrimonialisation d'un territoire en projet	255
II. Projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly : émergence et évolution.....	257
1. La gouvernance partagée autour d'un lieu partagé	257
a. Etudes et démarches préliminaires autour de la colline du Mont Brouilly : vers un projet d'aménagement	258
b. Cheminement d'une construction progressive du projet de paysage.....	260
c. Imaginer un projet pour séduire les décideurs.....	261
d. Vers la valorisation d'un haut lieu.....	262
2. Un partenariat fort entre le Pays des Brouilly et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles	263
a. Versailles en Beaujolais pour une méthodologie : « <i>Rien ne se perd, tout se transforme</i> »	264
b. Mise en application des idées et coordination du projet.....	268
c. Temps de chantiers - temps d'échanges : la révélation d'un site oublié.....	272
d. Phase de rebond après chantier.....	275
e. Des chantiers participatifs : amateurisme ou bricolage méthodologique.....	276
f. Phases successives d'aménagement.....	276
3. Elaboration d'un sentier d'interprétation ludique et innovant.....	277
a. Réflexion autour de la création d'un produit touristique hors du commun	278
b. Créations éphémères pour un haut lieu à redynamiser	281
c. Création de sculptures pour le sentier d'interprétation	282
III. Projet Géoparc en Beaujolais : une approche multidisciplinaire et multi-partenariale	284
1. La structuration de la valorisation patrimoniale du territoire du Beaujolais	285
a. La caution des labels pour la promotion du territoire	285
b. Le Mont Brouilly : un géosite d'intérêt majeur	290
c. Aménagement du belvédère paysager et géologique du Mont Brouilly	291
d. Résolution d'une situation de conflit dans une phase opérationnelle du projet.....	295
2. Impact des réalisations sur l'appréciation du paysage et la réappropriation de sa qualité	297
a. Evaluation du projet d'aménagement touristique et paysager du Mont Brouilly.....	297

b. Regard méthodologique et conceptuel de l'évaluation.....	299
IV. À la recherche d'outils de sensibilisation pertinents et percutants	302
1. Implication du vignoble beaujolais en tant que laboratoire de recherche	302
a. Laboratoire des paysages viticoles : pour une méthodologie de la gestion, la valorisation et la reconnaissance des paysages viticoles.....	302
2. Forces et faiblesses des paysages viticoles du Beaujolais, ou comment travailler l'excellence	304
a. L'enjeu de l'appropriation des projets de paysage	304
b. Se saisir d'opportunités et d'événements porteurs pour sensibiliser la population : le passage du Tour de France en Beaujolais	305
c. Brochure « <i>Le Beaujolais : plus beau vignoble du monde</i> »	308
d. Le film comme support pédagogique	310
3. Expérimentation de projets partenariaux autour de la transversalité du paysage	312
a. L'étude de la route des vins du Beaujolais, une dorsale transversale	312
b. Synergie dans les espaces intermédiaires de l'action	314
c. Analyse des réussites et des échecs	316
Conclusion du chapitre.....	321
CONCLUSION GENERALE.....	324
BIBLIOGRAPHIE	337
Références bibliographiques.....	337
Table des illustrations	353
Table des cartes.....	353
Table des figures	354
Table des photographies.....	356
Table des matières	358
Annexes	364

Annexes

Table des Annexes

Annexe 1. Article « La viticulture accusée de polluer l’environnement ».	365
Annexe 2. Article « Préserver et valoriser les paysages viticoles » : Les Crus Brouilly et Côte de Brouilly.	366
Annexe 3. Article « Pour l’Union des vignerons, la meilleure défense c’est l’attaque ».	367
Annexe 4. Article « Du sol aux vins et du vin aux sols ».	368
Annexe 5. Article « Arrachages de vignes. Ces paysages en danger de mort ».	369
Annexe 6. Article « Beaujolais : paysages viticoles en sursis ».	370
Annexe 7. Article « Entre terres agricoles et péri-urbain, la physionomie du Nouveau Rhône ».	371
Annexe 8. « Lettre report de la date de la mise à la consommation ».	372
Annexe 9. Article « Les coteaux du Beaujolais seront en fête cet été ».	373
Annexe 10. Article Daniel Bulliat « L’unité avant tout ».	374
Annexe 11. Article « Une démarche stratégique en cours ».	375
Annexe 12. Dossier de presse L’Etude des terroirs du Beaujolais.	376
Annexe 13. « Crise structurelle et conjoncturelle : des chiffres révèlent ».	379
Annexe 14. Extrait article « Anna-Maria Yordanova : mission Fontevraud ».	394
Annexe 15. Extrait document de travail « Typologie de référencement du petit patrimoine de la commune de Quincié-en-Beaujolais ».	395
Annexe 16. Article « Un grand nettoyage s’impose pour mettre en valeur les paysages ».	401
Annexe 17. Article « Les pigeonniers des trois châteaux, étapes d’un futur circuit touristique ? ».	402
Annexe 18. Document de travail « Schéma de restauration-valorisation du petit patrimoine des communes du Pays de Brouilly. Chapelle du Mont Brouilly Saint-Lager ».	403
Annexe 19. Article « Toujours plus actifs dans l’amélioration des paysages ».	427
Annexe 20. Document de travail « Etude de faisabilité de la valorisation paysagère et touristique du Mont Brouilly ».	428
Annexe 21. Article « Mont Brouilly : les habitants prennent les choses en main ».	445
Annexe 22. Document de travail « Conduire le vivant : le droit à l’erreur ».	446
Annexe 23. Article « Les brigades vertes ont débuté la 3ème phase d’aménagement du Mont Brouilly ».	470
Annexe 24. Article « La 3ème étape d’aménagement au sommet de Brouilly va débiter ».	471
Annexe 25. Article « De nouveaux aménagements réalisés sur le Mont Brouilly ».	472
Annexe 26. Article « Un label Geopark aux multiples facettes ».	473
Annexe 27. Tableau des dépenses 2010-2015 Charte de Fontevraud – ENS Mont Brouilly.	474
Annexe 28. Brochure « Le Beaujolais : le plus beau vignoble du Monde ».	476
Annexe 29. « Documents de sensibilisation, outils pédagogiques : la quête d’une vision collective et partagée ».	480
Annexe 30. « Beaujolais : l’union des vignerons, un pied dans la tombe ».	487
Annexe 31. Extrait d’entretien « Retour sur les causes d’un échec deux ans après la disparition de l’Union des vignerons du Beaujolais ».	488

Annexe 1. Article « La viticulture accusée de polluer l'environnement ».

DOSSIER *Attaqué, le vin défend son terrain*

La viticulture accusée de polluer l'environnement

L'utilisation importante des pesticides en viticulture a provoqué des pollutions des eaux. Pour anticiper toutes critiques, les professionnels ont rapidement réagi et raisonné les pratiques.

La France est le quatrième consommateur mondial de pesticides et le premier utilisateur en Europe. La viticulture y contribue pour beaucoup. En 2000, elle représentait 3 % de la surface agricole française et consommait 20 % des pesticides vendus en France, selon l'Inra et le Cemagref. Ceci la place au second rang, juste après les grandes cultures qui exploitent des superficies bien plus importantes. Cette utilisation intensive de produits phytosanitaires alimente de sévères critiques car elle n'est pas sans laisser de traces dans l'environnement. Le Beaujolais est l'une des premières régions où l'on a mesuré le problème. Dès la fin des années quatre-vingt, des études menées, entre autres, par le Cemagref alertent les responsables professionnels. Elles révèlent une importante pollution de la Morcille et de l'Ardières. Ces deux petites rivières traversent le vignoble avant de se jeter dans la Saône. Dès qu'il pleut, elles charrient des herbicides et quelques fongicides à des concentrations dangereuses, voire toxiques pour la faune et la flore aquatique. Ces produits sont entraînés en même temps que la terre, par l'érosion.

Mesures antipollutions
Rapidement, on découvre que la pollution par les produits phytosanitaires touche d'autres rivières ou sources en Champagne, en Bourgogne, dans le Midi ou dans les coteaux du Layon. En 1998, l'Ifen (Institut français de l'environnement) publie son premier bilan annuel sur les pesticides dans les eaux. Il révèle que la contamination des eaux est un phénomène très répandu. Les analyses réalisées par l'Ifen en 2003 et 2004 montrent la présence de pesticides dans 96 % des points de mesure localisés sur les cours d'eau et dans 61 % des points de mesure sur les eaux souterraines. Dans 49 % des points de mesure sur les rivières, les eaux sont de qualité moyenne à mauvaise. Les contaminations peuvent persister à un niveau élevé longtemps après l'arrêt de l'utilisation des substances responsables. Malgré tout, on observe une diminution de la simazine, résultant de son interdiction.

Gabriel Savoye, vigneron et ancien président du Comité de développement du Beaujolais, explique que la découverte des pollutions a fait réagir les médias. Mais la mauvaise image n'a pas duré longtemps. Très rapidement, « une force vive s'est mise en place », explique Gabriel Savoye. Les vignerons ont agi pour couper court à toutes les critiques et protéger leur outil de travail. « Tout le monde a suivi. » Ils ont pris des mesures pour lutter contre l'érosion et pour contenir les molécules actives. « Aujourd'hui, le crapeau commun revient dans la Morcille. » L'eau de la rivière est de bien meilleure qualité. Autre exemple, dans la commune de Vosne-Romanée, en Bourgogne. Il y a huit ans, la Ddass constate la pollution d'un captage d'eau potable par trois herbicides. Michel Gros, vigneron et président du syndicat du village, organise rapidement des réunions de sensibilisation et d'information du public. Les vignerons prennent les devants. Ils réduisent les herbicides polluants, passent à la confusion sexuelle et se remettent à tra-

vailler le sol. Depuis, la source est potable, sauf lors de fortes pluies de mars et d'avril. En Champagne, c'est l'interprofession (CIVC) qui met en place des actions après la découverte de pollutions des eaux. Dans le milieu des années quatre-vingt-dix, elle convainc les viticulteurs que c'est essentiel pour leur image d'agir. « Ils ont rapidement pris conscience que réduire la pollution était un enjeu pour la filière, mais aussi un devoir moral », explique Arnaud Descotes du CIVC. Et maintenant, on découvre que le transfert des pesticides vers l'atmosphère est aussi une réalité. Une infime partie passe dans l'air. Cela a été démontré en Champagne, en Anjou et dans le Bordelais. Pour l'instant, il n'existe aucune réglementation concernant la teneur en pesticides dans l'atmosphère. Et on ne sait pas comment lutter contre ce phénomène. Or, la viticulture risque fort de se le voir reprocher.

Carole Farenc

« Il est urgent de ne pas attendre que la réglementation nous oblige de changer nos pratiques. »

Que fait la filière ?

Elle prend le problème à bras le corps

Pour limiter la pollution et pour mieux traiter, beaucoup de vignerons ont rejoint des groupes de lutte raisonnée. Certains ont créé l'association Terra Vitis, obéissant à une charte très stricte d'utilisation des produits de traitement. Par ailleurs, la profession a très fortement réduit le désherbage en plein et le recours aux produits de prélevée. Désormais, la majorité des herbicides est appliquée uniquement sous le rang. L'enherbement des tournières s'est également développé, car les bandes enherbées empêchent les produits phytosanitaires de ruisseler jusqu'aux rivières lors des fortes pluies. Aujourd'hui, la profession franchit une nouvelle étape. Elle s'équipe de stations de lavage et de remplissage des pulvérisateurs. Les vignerons font un énorme effort pour éliminer proprement les fonds de cuve des pulvérisateurs. Malheureusement, ces mesures tardent à porter leurs fruits, car il faut du temps pour assainir les eaux. Et de nouveaux problèmes apparaissent, comme la pollution par le glyphosate.

Les vignerons ont agi pour couper court à toutes critiques et se protéger

La Vigne N° 192 - Novembre 2007 **58**

Source : article « La viticulture accusée de polluer l'environnement », in. *La Vigne*, N°192, nov. 2007, p. 58.

Annexe 2. Article « Préserver et valoriser les paysages viticoles » : Les Crus Brouilly et Côte de Brouilly.

Paysages Viticoles

Préserver et valoriser les paysages viticoles

Les crus Brouilly et Côte de Brouilly

Laurence Fabbri et Marina De Cecco
Territoires & Paysages - Avignon - France.

Premier relief annonçant les contreforts du Beaujolais, le Mont Brouilly prête son nom à deux crus : Brouilly et Côte de Brouilly regroupant six communes au Nord du département du Rhône : Cercié, Charentay, Odenas, Quincié en Beaujolais, Saint-Lager et Saint-Etienne la Varenne.

Le sommet du Mont Brouilly fait l'objet d'une protection depuis 1935, en tant que Site Inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930. Le sol contient la fameuse « pierre bleue de Brouilly », roche d'origine volcanique.

Cerclant les versants de ce promontoire, le vignoble marque fortement l'identité du territoire. Les vignes AOC occupent 25 % de la surface totale des six communes. Vignes et domaines structurent et organisent le paysage, véritable vitrine touristique et commerciale, image du produit et du cadre de vie. Conscients de ce levier économique potentiel, les crus Brouilly et Côte de Brouilly se sont fédérés en décembre 2008 à travers une association afin de préserver et de valoriser leurs paysages viticoles. L'association a plus largement comme objectif d'améliorer l'image, la qualité et la commercialisation des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, d'assister ses membres pour promouvoir les vins, de déterminer en lien avec les représentants à l'ODG « Union des Crus du Beaujolais » les orientations et règles d'appellation pour les Crus Brouilly et Côte de Brouilly et de mener toute action qui s'inscrit dans ces buts.

Depuis sa création, l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly, s'attache à faire adhérer les six communes des crus à un projet commun d'élaboration d'un plan d'action afin de préserver et valoriser la qualité et la valeur des paysages du vignoble en vue de leur adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud (www.chartedefontevraud.org et n° 133 de la Revue des Œnologues).

Ce projet porté par l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly consiste, dans un premier temps, à réaliser un diagnostic paysager visant à identifier les structures et les composantes des paysages viticoles puis à construire un plan d'actions pour la valorisation, la gestion et la préservation des paysages viticoles, le tout en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire qui forment le comité de pilotage de la démarche : communauté de communes Beaujolais Val de Saône, communauté de communes de la Région de Beaujeu, Conseil Général du Rhône, DIREN Rhône-Alpes, Union des Vins du Beaujolais, syndicats viticoles locaux, professionnels du tourisme... Les objectifs de la démarche menée par l'Association rejoignent pleinement les objectifs du réseau des paysages viticoles de la Charte Internationale de Fontevraud qui reconnaît des démarches paysagères volontaires et concertées associant l'ensemble des acteurs du territoire viticole : collectivités locales, syndicats viticoles et vigneron, opérateurs du tourisme, organismes de formation et de recherche... et conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation la production viticole et la valorisation culturelle et touristique des paysages.

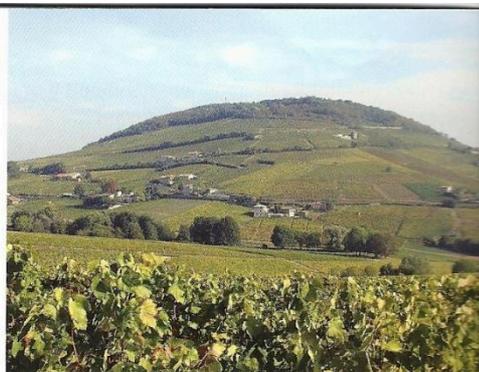
Le 18 octobre dernier a eu lieu la journée de lancement officiel de cette démarche. Cet événement a été l'occasion de présenter le réseau des paysages viticoles de la Charte Internationale de Fontevraud et d'expliquer le projet d'adhésion de l'Association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly en présence notamment de Jean Brouilly, chef cuisinier parrain de la démarche, des élus locaux, des vigneron, des représentants de la Charte Internationale de Fontevraud et des vignobles adhérents, de journalistes de la presse locale et de la presse spécialisée viticole.

La sensibilisation des acteurs locaux sur le savoir-faire vigneron a commencé. Reste à communiquer différemment sur le vin, à affirmer le caractère viticole de ce sommet arrondi visible depuis l'autoroute A7, à trouver des alternatives à la progression des zones d'activités sur le vignoble...

Résultats dans un an!

Pour en savoir plus
Territoires & Paysages
Hôtel d'entreprises
10 avenue de la Croix Rouge
84 000 AVIGNON - Tél. 04 90 27 18 83
www.territoiresetpaysages.fr

Débouchage à Façon sur toute l'Europe



Le Mont Brouilly.



Le vignoble de Brouilly.

Source : article « Préserver et valoriser les paysages viticoles » : Les Crus Brouilly et Côte de Brouilly, in. Revue des Œnologues N° 133, nov. 2009, p. 16.

Annexe 3. Article « Pour l'Union des vignerons, la meilleure défense c'est l'attaque ».

L'UVB lance une opération pour valoriser les paysages du Beaujolais. Dix actions concrètes verront bientôt le jour.

Face à la menace qui plane sur certains paysages viticoles, l'Union des vignerons du Beaujolais (UVB) a décidé de réagir ! L'UVB a lancé il y a quelques mois une "démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais". De quoi s'agit-il concrètement ? **"L'objectif est d'identifier une dizaine de sites pilotes en Beaujolais, où nous lancerons ensuite des actions ciblées"**, explique François Roth, directeur-adjoint de l'UVB. **"Il pourra s'agir d'enterrer des lignes électriques, d'améliorer l'image et l'accès aux entrées d'exploitations, ou encore les grandes entrées dans le vignoble depuis l'autoroute A6"**, cite en exemple M. Roth. **"Nous sommes partis sur la même**

méthode que pour une adhésion à la charte de Fontevraud, en prenant d'ailleurs le même cabinet d'études que celui engagé par le Pays des Brouilly." Le diagnostic sera bientôt achevé et les actions sur les sites pilotes pourraient démarrer dès l'automne prochain.

L'Union des vignerons du Beaujolais compte réunir autour de sa démarche les professionnels de la filière, mais aussi les élus, les offices de tourisme, les représentants d'associations... **"Il n'y a pas d'activité miracle pour remplacer la vigne, mais il faut trouver des solutions qui évitent que le paysage soit déstructuré. Car si au nord du Beaujolais, on peut encore apprécier les îlots bâtis noyés dans des mers de**



François Roth : **"Il faut que toute la profession soit convaincue de l'intérêt de défendre les paysages"**.

Le Pays des Brouilly, une longueur d'avance

Le cru brouilly / côte de brouilly fait figure de pionnier en matière paysagère en Beaujolais. Le Pays des Brouilly appartient officiellement depuis un an à la Charte de Fontevraud, un réseau international de paysages viticoles. Les représentants des deux appellations réunies ont œuvré pendant de longs mois avant d'arriver à cette consécration. Une animatrice pourrait être recrutée dès cet été pour entretenir la flamme.

Grâce à la Charte de Fontevraud, les vignerons disposent d'une opportunité de faire parler d'eux et de leurs produits à travers les paysages. C'est aussi une façon de contourner les barrières légales qui limitent la publicité sur le vin et plus généralement l'alcool.

vignes, avec les arrachages la situation est plus compliquée au sud", souligne le directeur-adjoint de l'UVB.

Encore faut-il que toute la filière viticole adhère au message. **"On peut y arriver, à condition de faire du paysage une grande ambition collective. Il faut que toute la profession soit convaincue de l'intérêt de défendre les paysages du Beaujolais, un potentiel énorme pour la région"**, avance François Roth, qui défend l'idée d'un Beaujo-

lais leader en France sur cette question : **"Dans l'acte d'achat d'une bouteille de vin, 80 % sont à relier à d'autres éléments que la qualité. Travailler sur le paysage et le faire savoir au consommateur, c'est donc aussi favoriser les ventes de vin à long terme"**. C'est ainsi assurer la pérennité de l'activité viticole, et en cascade limiter les arrachages de vignes. Donc sauver certains paysages. La boucle est bouclée.

Julien Verchère

Source : article « Pour l'Union des vignerons, la meilleure défense c'est l'attaque », in. *Le Patriote* N° 878, 21 juin 2012, p. 5.

Annexe 4. Article « Du sol aux vins et du vin aux sols ».



Source : article Saint-Martin-d' Uriage « Du sol aux vins et du vin aux sols », in. *Le Dauphiné Libéré*, 17 avr. 2013, p. 17.

Annexe 5. Article « Arrachages de vignes. Ces paysages en danger de mort ».



Source : article « Arrachages de vignes. Ces paysages en danger de mort », in. *Le Patriote* N° 878, le 21 juin 2012, p. 1.

Annexe 6. Article « Beaujolais : paysages viticoles en sursis ».

Beaujolais : paysages viticoles en sursis

Avec la crise viticole, près d'un dixième du vignoble a été arraché en moins de dix ans ! Entre retour à la friche, nouvelles cultures, enherbement, le sud et le centre du vignoble sont particulièrement concernés, en témoigne l'exemple de Rivolet. L'Union des vignerons du Beaujolais tente de réagir.

Vers une lente et difficile reconversion

En sept ans, le Beaujolais a perdu 7 % de sa surface en vignes. Si certaines parcelles peuvent être reconverties, d'autres risquent de rester en friche.

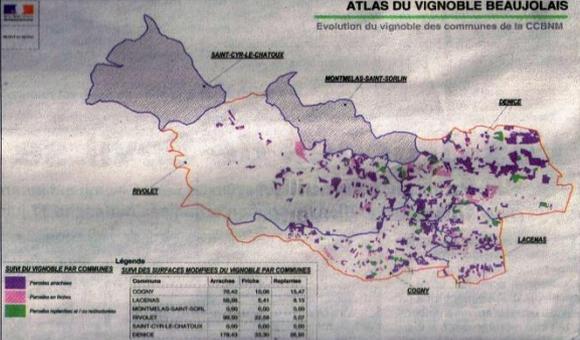
La crise qui touche le vignoble du Beaujolais depuis 2005 a eu pour conséquences l'arrachage massif de vignes. **"Entre 2004 et 2011, la surface physique du vignoble est passée de 23 542 hectares à 19 092 hectares"**, précise Pascal Hardy, responsable du pôle viticole à la Chambre d'agriculture du Rhône. En sept ans, le Beaujolais a donc perdu 7 % de ses surfaces en vignes. **"A ce chiffre il faut rajouter celui de 500 hectares perdus entre 2010 et 2011"**, ajoute Pascal Hardy. Ce sont surtout les vignes en appellation beaujolais et beaujolais-villages qui sont concernées par ces pertes de surfaces. **"Certains communes du Beaujolais sud ont perdu la moitié de leur potentiel en vignes"**, ajoute Pascal Hardy. L'arrachage a tendance à diminuer mais il se pratique toujours de manière parcelle à parcelle, même si les aides du Conseil général octroyées aux viticulteurs ont cessé en 2009 et celles de France-Agrimer en 2011. Ces campagnes d'arrachage avaient permis de limiter la surproduction de beaujolais et beaujolais-villages liée à la mévente. Les zones les



Pascal Hardy, responsable du pôle viticole à la Chambre d'agriculture du Rhône : "La mutation des paysages concerne surtout le Beaujolais sud".

plus touchées ont concerné le Beaujolais sud : Denicé, Lacesnas, Rivolet, Le Bois-d'Oingt, etc. Puis les questions liées à la reconversion ont suivi. Mais on ne peut pas conclure à ce jour à une reconversion massive des parcelles de vignoble arrachées. **"Une majorité des parcelles a été reconvertie en prairie"**, fait remar-

quer Pascal Hardy. Mais les parcelles de sorgho et de blé ne sont pas rares. **"Certains céréaliers louent des terres aux propriétaires. On note aussi quelques initiatives en ce qui concerne des cultures plus rares comme celle du safran ou de chènes truffiers. Sur le canton d'Anse, des viticulteurs ont pu replan-**



ATLAS DU VIGNOBLE BEAUJOLAIS
Evolution du vignoble des communes de la CCBNM

Legende

SURFACE VIGNOBLE PAR COMMUNES	SURFACE DES SURFACES BOUCHEES DU VIGNOBLE PAR COMMUNES		
Communes	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)
COGNAT	26,42	15,06	11,47
LACESNAS	26,26	6,41	6,19
BEAUVILLAS-SAINTE-SOLINE	5,00	5,00	5,00
RIVOLET	20,20	20,20	5,07
SAINTE-CROIX-CHATELAIN	5,00	5,00	5,00
DENICÉ	178,43	20,36	20,36

ter des arbres fruitiers, mais cela reste également marginal. D'autres replantent des cépages pour produire des effervescents ou des blancs." La remise en culture de vignes peut être donc une voie de réaffectation de surfaces arrachées. Par contre, les parcelles en coteaux très pentus présentent un risque de rester en

friches, aucune culture n'étant possible.

En parallèle à cette mutation de paysage viennent se greffer des problèmes économiques et humains. **"C'est une activité économique, un outil de production et un savoir-faire qui disparaissent, constate amer Pascal Hardy. Les organisations viticoles**

veulent redresser la barre, mais on ne voit pas trop la sortie du tunnel. Du côté de la production, d'une part il faut qu'on essaie de redonner du dynamisme en favorisant des installations et d'autre part il est indispensable d'ouvrir un vaste chantier de la transmission des exploitations."

Laurence Chopart

Des vignes à la luzerne

Blé, fourrage, luzerne : les anciens terrains dédiés aux vignes trouvent quelques alternatives, mais les plus pentus restent en friche.

Rivolet : un paysage en mutation

A cause des coteaux très pentus, aucune culture ne succède pour l'instant à la vigne arrachée.

Source : article « Beaujolais : paysages viticoles en sursis », in. Le Patriote N°878, le 21 juin 2012, p. 4.

Annexe 7. Article « Entre terres agricoles et péri-urbain, la physionomie du Nouveau Rhône ».

Témoignage d'un événement ? Alertez-nous ! Par mail à filrouge@leprogres.fr ou par téléphone au 08 000 768 43 (08 000 ROUGE)

Entre terres agricoles et péri-urbain, la physionomie du Nouveau Rhône

Réforme des collectivités. Le 1^{er} janvier prochain, le Rhône laissera sa place au Nouveau Rhône, département de 430 000 habitants. Premières photographies.

C'est un nouveau département qui va naître le 1^{er} janvier prochain. Une première française.

A côté de la création de la Métropole de Lyon et de ses 59 communes, nouvelle collectivité qui reprendra les compétences du département du Rhône, le Nouveau Rhône va également faire ses premiers pas. A cette occasion, l'Insee vient de livrer les premières photographies statistiques de ce territoire.

■ Un territoire rural, des habitants urbains

75 % des 430 000 habitants du nouveau Rhône sont des urbains. Une statistique qui permet de démontrer que le Nouveau Rhône abrite la deuxième couronne lyonnaise. Ce sont effectivement les territoires en frontière avec la Métropole qui abritent l'essentiel des populations avec une spécificité pour l'agglomération de Villefranche qui marque elle aussi une forte densité en territoire urbain.

Au global, le territoire marque une bonne vitalité démographique. Le paradoxe, c'est que les deux tiers du Nouveau Rhône sont occupés par des activités agricoles.

■ Une population plus aisée, plus qualifiée et plus jeune que la moyenne

Malgré des disparités qui demeurent importantes, la population du nouveau département va présenter un profil plutôt jeune (38 % ont moins de 30 ans), plus diplômé (42 % de diplômés du supérieur pour les 25-34 ans), et plus qualifié (15 % de cadres). Des Rhodaniens également mieux rémunérés. Le revenu net imposable s'élève à 26 800 euros en moyenne par foyer fiscal, supérieur de 15 % à celui de territoires de même nature.

■ Un taux de chômage à 8 % !

C'est trois points de moins que dans l'actuel département du Rhône incluant le Grand-Lyon.

■ Des disparités territoriales

Difficile là encore de trouver un territoire homogène dans ses composantes sociologiques et économiques. Ainsi l'Insee relève des « poches de précarité », notamment à Villefranche-sur-Saône et à Tarare où plus du quart de la population vit avec un bas revenu. Le taux de chômage est supérieur à 16 %. Belleville et Amplepuis connais-

sent également de nombreuses situations de précarité. Au global, 11 % de la population du nouveau Rhône vit avec un bas revenu. C'est sept points de moins que dans le Rhône actuel.

■ **Le poids de l'industrie**
L'industrie représente 20 % des emplois dans le nouveau département contre seulement 14 % dans l'actuel.

■ Près de la moitié des actifs sortiront du département pour travailler

48 % des futurs néorhodaniens sortiront de leur département pour exercer leur activité professionnelle. A l'inverse, quatre actifs sur dix travaillent dans le nouveau Rhône et résident à l'extérieur. Ce qui pose inévitablement la question des flux et des transports. C'est la raison pour laquelle, l'actuelle présidente du département, Danielle Chuzéville (UDI), souhaite renforcer l'attrait économique de son territoire. Avec, parmi les objectifs, de faire travailler les actifs près de chez eux. Aujourd'hui, 86 % des actifs ou des étudiants utilisent un véhicule motorisé pour se rendre au travail. Ce qui démontre toute son interaction avec la future Métropole de Lyon.

Le nouveau Rhône

Le périmètre du nouveau Rhône à partir du 1^{er} janvier 2015



■ Attention aux pollutions !

S'agissant de la qualité de l'air, les seuils réglementaires sont dépassés pour la pollution aux particules le long de l'A6 et au sud de l'agglomération lyonnaise, et la pollution à l'ozone dans les zones de relief dans l'ouest du territoire. S'agissant de la qualité

des eaux et des milieux aquatiques, il est noté une détérioration par des pollutions d'origine de nature agricole, domestique, industrielle. Il est enfin recensé 164 stations d'épuration, dont 25 % ne sont pas en conformité contre 8 % dans des zones comparables. ■

Geoffroy Mercier

Source : article « Entre terres agricoles et péri-urbain, la physionomie du Nouveau Rhône », in. Le Progrès, le 24 oct. 2014, p. 11.

Annexe 8. « Lettre report de la date de la mise à la consommation ».



PAYS DES BROUILLY

Objet : Report de la date de la mise à la consommation

Madame, Monsieur, Cher Collègue,

Pour la première fois l'ODG des crus du Beaujolais a pris à une forte majorité une décision collective. Le report de la date de mise à la consommation de nos crus du 15 décembre au 15 mars de l'année suivant la récolte. Cette modification se fera avec une période d'adaptation sur 5 années pour ne pas déstabiliser notre marché et ne pas nuire aux divers opérateurs.

Par cette volonté, nous voulons valoriser nos vins en les présentant comme des vins de garde par opposition aux Beaujolais et Beaujolais Villages Nouveaux. Cette mesure a pour objectif de leur bâtir une nouvelle notoriété en les tirant par le haut pour faire remonter nos prix, en vrac, comme en bouteilles.

Pendant plusieurs années, au sein d'Inter Beaujolais, la communication sur nos crus a été totalement inexistante, seul les Beaujolais Nouveaux tenaient le devant de la scène avec le résultat que l'on connaît. D'après la dernière enquête de notoriété, 80 % des personnes interrogées, de par le monde, connaissent le Beaujolais et savent qu'il s'agit d'un vin français, même s'ils ne savent pas très bien le situer dans l'Hexagone et seulement 30 % connaissent les crus du Beaujolais. Si nous voulons corriger cela, nous devons communiquer sur la différence qui existe entre nos 10 crus et les Beaujolais et Beaujolais Villages.

Mais sur quelle différence pouvons nous communiquer ?

Nous avons le même cépage, le même climat, les mêmes dates de récolte et la même date de mise en marché de nos vins. Les seules différences sont notre terroir et l'adaptation de nos vinifications à celui-ci. Leurs dissemblances ne peuvent se révéler qu'au cours d'une dégustation. Mais comment amener le consommateur qui ne connaît pas nos vins à faire le choix d'un Brouilly ou d'un Côte de Brouilly plutôt qu'un Beaujolais Village. Si nous ne sommes pas capables de cibler notre message publicitaire, le consommateur soit ne s'intéressera pas à nos vins, soit il choisira le Beaujolais Village moins cher.

En repoussant notre date de mise en marché, nous réintroduisons la notion valorisante d'élevage et nous créons l'intérêt médiatique.

Les avantages seront :

Une période de vente très distincte des Beaujolais et Beaujolais Villages.

Le besoin pour le négoce de se couvrir en achat sur nos appellations au delà de ses ventes moyennes de 12 mois, ce qui devrait créer une tension sur notre disponible. Les négociants ne pourront plus faire leurs achats en flux tendus comme aujourd'hui.

La nécessité pour le viticulteur qui vend une partie de son appellation en bouteille d'augmenter celle-ci avec les mêmes conséquences sur notre disponible. Pour le viticulteur qui vend la totalité de sa récolte, une hausse de ses prix pourra s'envisager en raison des risques de rupture.

A terme nous cesserons de dévaloriser les millésimes d'un an ou plus pour nos volumes en vrac.

Face à tous ces avantages je ne vois qu'un seul inconvénient, celui de créer, encore, une nouvelle règle. Mais on ne construit rien sans contrainte et je pense qu'il est grand temps de redonner à nos crus la place qu'ils méritent tant en termes de renom qu'en termes de valeur.

Michel Trichard

Espace des Brouilly - Parc de la Mairie - 69220 Saint Lager

Tel : 04 74 66 82 65 Fax : 04 74 66 74 11

E. Mail : espace.brouilly@orange.fr

Source : Document interne Crus Brouilly et Côte de Brouilly « Lettre report de la date de la mise à la consommation », le 29 mai 2011.

Annexe 9. Article « Les coteaux du Beaujolais seront en fête cet été ».

Rédaction : 15 allée des Cordeliers, 69400 Villefranche - 04 74 68 10 10 - lprvillefranche@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lprpublicite@leprogres.fr

QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS Les coteaux du Beaujolais seront en fête cet été

Oenotourisme. Le village et ses vigneron ont décidé de mettre à l'honneur leurs coteaux, ces pentes où se cultivent les vignes qui donnent le meilleur vin depuis des siècles

L'idée d'une fête pour mettre en valeur ce paysage original et ses vignes va se concrétiser cet été avec une journée dédiée à la promenade, à la découverte du vignoble et de ses vins : ce sera « Les coteaux beaujolais en fête ». Soutenue par le comité de préservation, réhabilitation, et attractivité du territoire (PRAT) piloté par Richard Saint-Didier, l'objectif de la fête est « d'utiliser le sentier viticole installé par le syndi-

cat de vignerons de Quincié-Marchamp comme circuit de découverte de nos coteaux », explique Richard Saint-Didier. « Nous y installerons des stands de dégustation bien sûr, mais aussi des stands pour expliquer le métier du vigneron et son histoire. On trouvera aussi des animations plus ludiques et musicales » poursuit-il. De plus, un vrai casse-croûte beaujolais au pressoir, au point culminant du circuit où la vue embrasse l'ensemble du vignoble sera sans doute proposé. L'idée est d'abord d'apporter une animation estivale de qualité en direction des touristes qui passent ou séjournent en Beaujolais. Les locaux peuvent aussi venir redécouvrir leurs coteaux où ils ne prennent plus tellement le temps de se promener. En effet, si les fêtes de village sont nom-

breuses en hiver et au printemps, les dimanches d'été sont assez peu animés. Le projet sera donc bientôt soumis à l'Office du tourisme.

De l'importance de protéger ces coteaux
Pour mémoire, les coteaux sont ces vignes installées depuis des siècles sur les pentes des collines beaujolaises. La culture de la vigne en coteaux, sur des terrains présentant une déclivité de 20 à 30 % est sportive et artisanale parce qu'elle est peu mécanisable « Cependant, c'est bien ce qui constitue l'identité de notre vignoble », remarque Patrick Dufour, viticulteur à Quincié et représentant à l'ODG des Beaujolais-village. « Sans l'image des coteaux, le beaujolais n'a plus de relief. La culture sur ces pentes est ancestrale

puisqu'autrefois les terrains plats étaient réservés aux prairies pour les vaches et aux cultures du blé ou de la pomme de terre. L'exposition y est excellente pour les raisins et le sol est bien mieux drainé. On y utilise deux fois moins de produits phytosanitaires que dans les

plats. Il n'y a que sur le désherbage qu'il faut nous améliorer, mais c'est en cours. » conclut le viticulteur. ■

De notre correspondante Marie-Pierre Jandeau
« Les coteaux beaujolais en fête » : dimanche 26 juillet à Quincié-en-Beaujolais.



■ La culture sur ces pentes est ancestrale Patrick Dufour. Photo M-P Jandeau

Repères

Sur 17 000 hectares cultivés, le Beaujolais compte 1 260 hectares en coteaux. La commune de Quincié est celle qui en possède le plus avec 168 hectares, avant Le Perréon, Vaux-en-Beaujolais, Marchamp et Beaujeu.

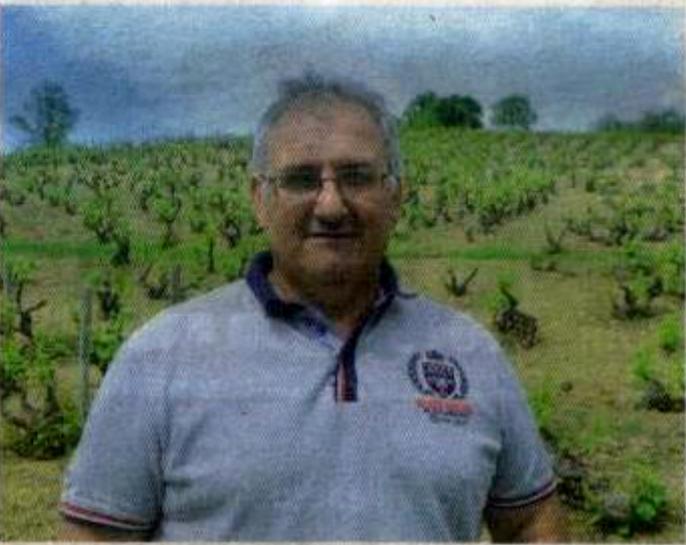
Source : article « Les coteaux du Beaujolais seront en fête cet été », in. *Le Progrès*, le 25 mars 2015, p. 27.

Annexe 10. Article Daniel Bulliat « L'unité avant tout ».

Daniel Bulliat : "L'unité avant tout"

Daniel Bulliat, vigneron à Beaujeu et ancien dirigeant de l'UVB, est furieux face aux divisions qui fragilisent le vignoble.

Daniel Bulliat fait partie de ces nombreux viticulteurs pour qui les frontières internes au Beaujolais n'existent plus. "Deux tiers de mes 33 hectares de vignes se trouvent en beaujolais et beaujolais-villages et un tiers en crus", illustre le producteur de Beaujeu. Comme beaucoup d'autres exploitants, l'ancien dirigeant de l'UVB se dit désolé par la crise actuelle. "Je suis déçu par la division, dont les vignerons ne veulent pas. Ce n'est qu'une querelle de dirigeants", peste Daniel Bulliat. L'homme a été l'un des fers de lance de la contestation lors du débat sur la modification des statuts de l'ODG beaujolais/beaujolais-villages jeudi dernier. Selon lui, les nouveaux textes risquaient de précipiter l'éclatement total du vignoble. "La réunion a été houleuse. A aucun moment il n'était question d'unité du Beaujolais. Je ne sais pas où on nous em-



Daniel Bulliat au cœur de ses vignes à Beaujeu.

mène !", proteste-t-il. A l'issue d'un vote ultra serré à bulletin secret, les statuts ont été rejetés par 26 voix contre 25. Une petite victoire personnelle pour Bulliat qui assure toutefois qu'il ne vise aucun poste lors des élections l'année prochaine (NDLR : candidat, il n'avait pas été élu au sein du bureau actuel). Et s'il se dit prêt à rendre service au sein d'un conseil d'administration d'ODG, ce ne sera peut-être pas forcément là où on l'attend. "Se rapprocher de la confédération de Bourgogne, je dis oui, mais à condition que le Beau-

jolais soit uni sous l'égide de l'UVB. On est fous de vouloir y aller en rangs dispersés", s'alarme Daniel Bulliat: Diversification avec les blancs (beaujolais blanc, bourgogne blanc, crémant), nouveaux marchés potentiels avec les "coteaux bourguignons", les raisons de travailler avec la Bourgogne ne manquent pas. "On peut trouver un autre nom qu'UVB, mais sans structure commune, on n'a pas d'avenir", achève le vigneron de Beaujeu.

■ Julien Verchère

Source : article Daniel Bulliat « L'unité avant tout », in. Le Patriote N°1028, le 7 mai 2015, p. 5.

Annexe 11. Article « Une démarche stratégique en cours ».

Beaujolais

ODG BEAUJOLAIS - BEAUJOLAIS VILLAGES / A l'occasion de son assemblée générale, jeudi 19 juin à Graves-beaujolais - beaujolais villages a présenté le lancement d'une démarche stratégique afin d'assurer le développement de la filière de production beaujolaise.

Une démarche stratégique en cours

L'ODG beaujolais-beaujolais villages travaille sur une stratégie globale pour les 2 appellations. Selon Frédéric Laveur, le président de l'organisme, celle-ci repose sur 3 piliers. Le beaujolais nouveau constitue l'une des 3 pierres angulaires. Selon ses mots, le président de l'ODG ne tient pas à sacrifier le vin primeur. « Au contraire, il faut développer sa valeur. Des millions de personnes attendent chaque année sa sortie. » Dans son plan, l'ODG veut également redonner un nouveau souffle aux vins de garde, encore dans l'ombre du beaujolais nouveau. Enfin, la stratégie globale de l'ODG repose aussi sur la diversification. « Nous devons nous appuyer sur les produits de Bourgogne pour nous relancer, sans pour autant mettre de côté nos beaujolais », a-t-il rap-

pelé. A partir de ces 3 piliers, les appellations beaujolais - beaujolais villages espèrent insuffler une nouvelle dynamique au marché actuel. Jeudi 19 juin, au Domaine des 12 communes à Graves-sur-Anse, les principaux représentants de l'organisme ont annoncé le lancement d'une démarche stratégique afin d'assurer le développement durable de la filière de production beaujolaise. « C'est une étape essentielle de notre plan », a insisté Frédéric Laveur, notamment en justification du budget (20 000 euros) consacré à ce projet.

Travailler sur l'identité

Mandaté par l'ODG et l'Union des vignerons du Beaujolais (UVB), Etienne Laporte, ingénieur agricole, œnologue et expert en marketing pour la filière viticole est chargé d'animer cette démarche. « Le renouvellement des générations est plus délicat dans le Beaujolais. Les viticulteurs subissent aussi les difficultés marketing et le recul du négoce local depuis plusieurs années. Cette démarche doit permettre de réfléchir au développement d'une stratégie propre au vignoble », a-t-il affirmé.

Cette démarche repose sur la commercialisation, et notamment le renforcement de la vente directe. Elle vise à donner aux consommateurs et aux différents marchés une vision claire de la gamme qui repose sur les 3 piliers précédemment présentés et les crus du Beaujolais. « Il faut travailler sur une identité pour mieux structurer cette large gamme », conçoit Etienne Laporte. Pour mener à bien ce projet collectif, l'expert en marketing mise sur l'adhésion et la pluralité des acteurs. Sa méthode de travail se décomposera en 3 étapes. La première est basée sur des témoignages de producteurs et de négociants, rencontrés ou contactés par téléphone, afin de connaître les ambitions de chacun. « Votre stratégie passera par un travail collectif. Il faudra donc inventer une forme de dialogue et développer de nouvelles relations », a indiqué Etienne Laporte. Ensuite, pour le deuxième volet de la démarche, l'expert tâchera de réunir tous les éléments pour travailler sur une identité. Un comité de pilotage, composé de producteurs et de négociants sera constitué et planchera sur des thématiques bien précises : marketing, communication, etc. Enfin, Etienne Laporte présentera sa stratégie aux différents partenaires, afin que ceux-ci la diffusent à tous les acteurs. Le travail ne fait donc que commencer... ■

David Duvernay

ACTUALITÉ

Maintenir le cap



Sébastien Coquard et Frédéric Laveur veulent maintenir le cap pour les appellations beaujolais et beaujolais villages.

Comme lors de l'ODG des crus, deux semaines auparavant, Frédéric Laveur a abordé tous les dossiers du moment pour les 2 appellations. En premier lieu, le millésime 2013 jugé bon mais au rendement faible (40 hl / ha en moyenne). En matière de prix, le président de l'ODG s'est satisfait du maintien des cours pour les beaujolais primeurs, soit 220 € / hl pour les beaujolais et 240 € / hl pour les beaujolais villages, tout en espérant mieux. « On peut commercialiser

Coefficient fixé à 0,5

La récolte 2014 approche. L'ODG a déjà pris ses dispositions concernant le rendement des 2 appellations. « Le conseil d'administration a validé le rendement à 52 hl / ha. Quant au coefficient, il restera à 0,5 ; soit un rendement de 26 hl / ha pour les primeurs », a informé Frédéric Laveur. Autre dossier abordé par le patron de l'ODG, la demande de reconnaissance par l'Inao de l'unité géographique « Pierres dorées » dans l'aire d'appellation AOC beaujolais. « Le dossier

Etienne Laporte, œnologue et expert en marketing

ODG - INTER BEAUJOLAIS

Du changement des organismes

Comme prévu dans les statuts, Frédéric Laveur, viticulteur en beaujolais, a souhaité une présidence alternée. Bastien Coquard, parti logiquement du conseil d'administration de l'ODG élu lors de la chaîne réunion en juillet. Présent à l'assemblée générale, Gilles Paris sera la présidence de l'ODG des crus beaujolais avant sa nomination à la tête d'alternance entre le négoce et la vente directe lors de l'assemblée générale de l'ODG le 17 h (210 en Beaujolais à Villefranch-sur-Saône). Je fais pleinement confiance à la continuité. Nous travaillons tous sur les mêmes objectifs. ■

Gilles Paris

Avec **LARO** et

Source : article « Une démarche stratégique en cours », in. Info Agricole N° 2280, le 26 juin 2014, p. 7.

Annexe 12. Dossier de presse L'Etude des terroirs du Beaujolais.

L'ETUDE DES TERROIRS DU BEAUJOLAIS

Les premiers enseignements de l'étude des sols

Le sol est un facteur de production complexe, quasiment non renouvelable. Les sols sont très inégalement résistants aux diverses agressions et contraintes. Ils sont bien plus changeants que ce qui est généralement ressenti et la description de la couverture pédologique est une étape nécessaire à la valorisation d'un 'terroir', mais assez ardue.

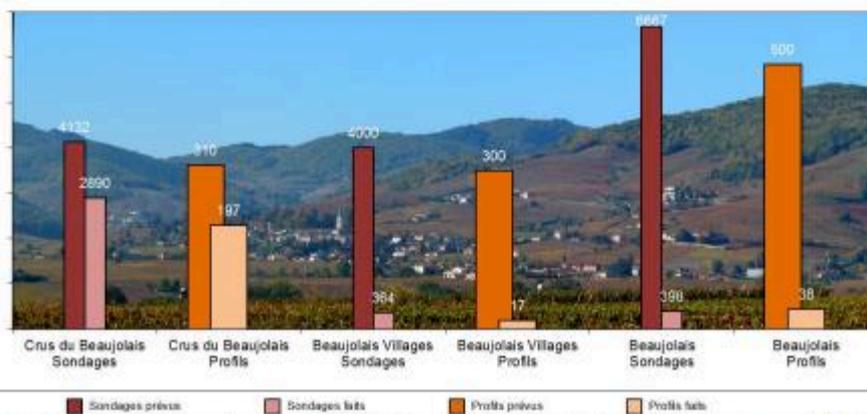
L'étude détaillée des sols du Beaujolais a concrètement débuté fin 2009.

visites sur le terrain de 15 à 30 personnes, séries de 15 à 20 profils, gérables sur 1 semaine.

La densité d'observation visée est de 1 profil pour 20 hectares de vigne, et une observation (tarière manuelle) pour 1,5 hectare.

Le choix des sites de creusement vise : (a) à suivre et comprendre des « enchainements » de sols dans le paysage, (b) assurer une répartition à peu

Avancement des Travaux à fin mars 2012



Au bout de deux années de prospection, fin mars 2012, environ 5000 ha ont été parcourus, quelques 2500 sondages à la tarière réalisés et 236 fosses ouvertes pour observer les 'profils de sol'. 14 'visites du jeudi', et environ 35 réunions (information préalable, choix des sites, validation des cartes..) ont été organisées.

Entre 350 et 400 viticulteurs ont donc été directement associés à ce travail.

Les deux tiers des acquisitions de données sont fait pour les crus : 5 sont quasiment terminés, 3 bien entamés et 2 seront abordés sous peu.

La décision d'attaquer les autres appellations en parallèle a été prise courant 2011 et engagée immédiatement. (graphique 1 avancement des travaux)

Rappel rapide de la méthode : interactive et mutualisée

On découpe, sur avis de ses représentants, l'appellation en autant de secteurs de 250 à 350 hectares que nécessaire, pour travailler avec des groupes d'une taille optimale : réunions en salle de 20 à 40 personnes,

près équitable sur un secteur, (c) impliquer un maximum de viticulteurs différents. Il faut de plus (d) des répétitions pour éviter de ne caractériser une unité de sol que par 1 ou 2 profils. Les pédologues proposent des périmètres de plusieurs parcelles, au sein desquels un emplacement définitif sera choisi par les viticulteurs.

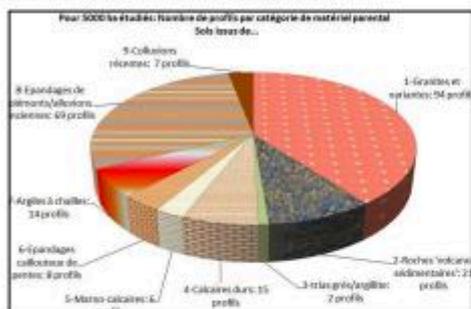
La prospection à la tarière est menée en parallèle, du début à la toute fin du travail, avant, après les profils, plus des vérifications/corrections après la réunion de validation.

La visite de terrain permet de passer concrètement en revue la palette complète des sols du secteur, d'abord les techniques de diagnostic de la nature et de l'état des sols. Des tractopelles puissantes ont été choisis, sans regrets, puisque cela a permis des explorations profondes y compris dans les rochers altérés.

Quelques résultats d'étape :

Les 236 profils ouverts ont une profondeur moyenne de 186 cm. Seuls 12 profils n'ont

pas dépassé 120 cm de profondeur en raison d'un rocher trop dur. La moyenne dépasse 150 cm pour chacune des grandes unités cartographiques ici regroupées en 9 grandes catégories. (graphique 2 : répartition des profils, au 30 mars)



La profondeur moyenne atteinte par les dernières racines vivantes est de 150cm. Elle est à peine plus élevée dans les sols des piémonts (158cm) que dans les sols sur granite (143cm) ou sur calcaire dur.

Les 94 profils directement issus du granite altéré (= saprolite), nous ont permis de progresser dans la compréhension de la subtilité des sols des coteaux granitiques. (photo 3).



Depuis plusieurs millions d'années, la transformation de la roche en 'saprolite' (le gore) résulte d'une véritable alchimie, avec des modifications de minéraux, et ceci sur parfois plus de 2 mètres de profondeur. Cette transformation augmente en général lorsque la pente diminue et que l'on se situe plus bas dans le versant, ainsi que vers le centre des concavités de pente, mais ce

n'est pas systématique et on a repéré de notables exceptions.

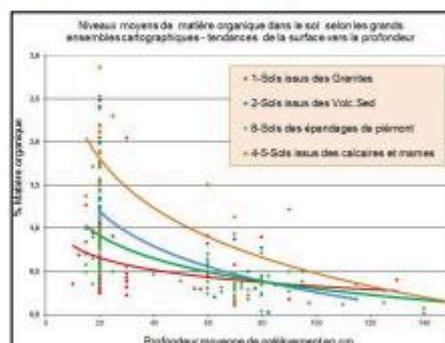
Selon nos estimations (pas encore validées), le saprolite intervient pour 4 à 80mm de réservoir hydrique supplémentaire (20 à 80% du réservoir estimé): ce chiffre varie selon le degré d'altération et d'argillification, (photo 4 : chevelus dans le saprolite, à 160cm).

Une quinzaine d'unités de sols permettront de nuancer ces altérations, ainsi que les approfondissements, présences de filons que nous avons observés.

69 profils concernent des alluvio-colluvions anciennes de piémont, le plus souvent sableuses à sablo-argileuses sur 40 à 60cm, puis argilo-sableuses à argileuses, bariolées et acides en profondeur. Même quand nous parlons ici de sols 'profonds' beaucoup de facteurs naturels (compacité, argilosité, prise en masse, croûtes ferrugines, hydromorphie) feront que l'enracinement sera souvent très faible au-delà de 60-80cm, avec des effets de 'seuils' marqués et donc des comportements variables d'un point à l'autre.

A côté de ces deux unités cartographiques (actuellement) principales les roches mères calcaires, les roches volcano-sédimentaires, les épandages caillouteux et les argiles à chailles commencent à dessiner quatre autres grandes unités, aux propriétés très différentes. On pressent déjà que sur l'ensemble des crus, les sols issus de granite seront les plus représentés, mais sans occuper plus de 50% des surfaces.

La Matière organique, le pH



On distingue bien sur le graphique 4 les différences de niveaux moyens de MO sur l'horizon 10-30cm, selon les grandes catégories de sol. Ils s'expliquent par les

vitesse de minéralisation qui varient d'un facteur 4.

On repère aussi que le stockage du carbone (lié aux matières organiques stables qui ont migré en profondeur par diverses voies) est conséquent dans certains types de sols.

Le pH : La remontée du taux de matière organique doit être précédée d'un contrôle du pH, qui dans 40 profils (18% du total des profils) reste inférieur à 5,5 pour les horizons de surface.

Ces pH inférieurs à 5.5 se répartissent inégalement selon les unités cartographiques : ils concernent par exemple :

- 35% des profils issus de granite. (Mais le pH remonte en profondeur)
- 18% des horizons de surface pour les profils issus des épandages de piémont et des argiles à chailles. (Par contre le pH y baisse nettement en profondeur, tombant parfois au-dessous de 4.5)
- Aucun des profils issus des formations volcano-sédimentaires (pierres bleues, noires, « schistes » verts), ni en surface, ni en profondeur.

Progressivement la légende s'élabore selon une grille adoptée depuis plus de 10 ans: matériau parental, degré d'évolution du sol et profondeur des enracinements. Ces codes peuvent ensuite être facilement regroupés pour aboutir à des cartes simplifiées, qui permettent de présenter les grandes unités cartographiques de sol harmonisées sur de plus vastes régions.

Les pistes à approfondir

Contributions hydrique et minérale des différents saprolites.

C'est évidemment LE point à mettre en valeur et à bien expliquer, puisque c'est un aspect absolument incopiable du terroir du beaujolais.

L'étude de la rhizosphère profonde et de l'environnement biologique des racines en conditions difficiles en est un corollaire (photo 5).

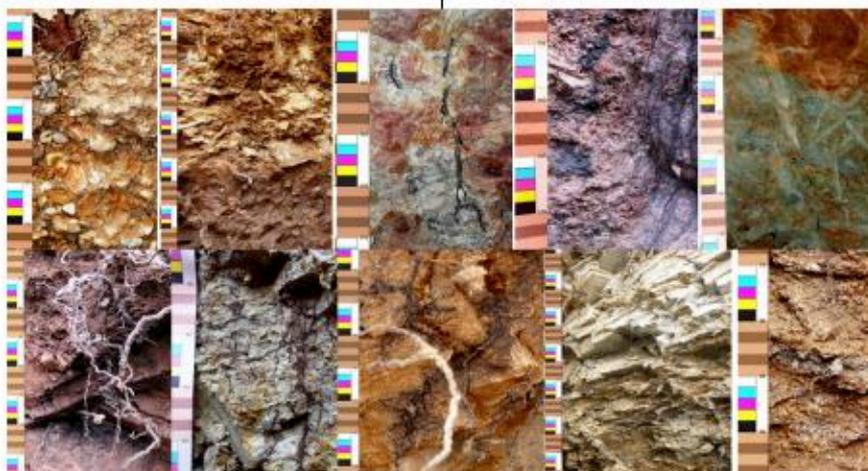
Par ailleurs, photographies, graphiques, extraits de cartes, vues en relief ont pu être valorisés à plusieurs occasions : conférences, congrès, articles, cours...

Conclusion

La connaissance des sols, malgré, ou à cause de sa complexité, de ses interactions avec de multiples domaines, présente un fort 'potentiel pédagogique', le plus souvent très positif pour l'image de marque d'une appellation. La carte des sols n'est pas une fin en soi, mais elle permet de structurer et de valider les observations, conseils et stratégies des intervenants techniques, économiques, communicants, qui rayonnent autour du vignoble Beaujolais. Des cartes thématiques appliquées pourront être produites. Elles seront d'autant mieux adaptées et utiles que les échanges sur le terrain auront été sincères et multiples : rendez-vous donc très bientôt pour les prochaines réunions ou visites...

Sigales, mars 2012

Isabelle Letessier, Josselin Marion, Axel Curt, Thomas Gaudin



Source : Dossier de presse pour utilisation interne à la profession de la filière, Cabinet Sigales, mars 2012, 3 pp.

Annexe 13. « Crise structurelle et conjoncturelle : des chiffres révèlent ».

I. L'impact chiffré de la crise

La perception de la crise par les acteurs du vignoble, et surtout par les viticulteurs, est particulièrement vigoureuse. Nous avons tenté de produire et de synthétiser des données quantitatives afin de nous éclairer sur les conséquences concrètes de la crise de la fin des années 2000. La difficulté de la tâche reposait sur la grande disparité des sources et les données parfois contradictoires. L'analyse cherche à mettre en lumière les disparités du vignoble en partant des facteurs socio-économiques et des points critiques : baisses de rendements et déperditions des surfaces, évolutions par type de propriété, afin de relier ces tendances aux facteurs techniques propres aux modes de conduite de la vigne et aux unités géographiques.

1. Crise et baisse de la production

Depuis les années 1990, quatre périodes de crise se sont alternées dans la Beaujolais avec des périodes de relatif succès. Une première crise frappe le vignoble en 1991-1992, suivi d'une seconde en 1996-1997. L'économie locale est mise à mal, l'interprofession décide le retrait momentané du marché, par la constitution de stocks-tampons d'un volume de 70 000 hl de vin³⁹⁹. Le tassement des prix et la faible évolution des structures de production posent de problèmes économiques conséquents. La baisse des revenus a été compensée par la recherche de productivité et surtout par la réduction des coûts culturels. En 2001-2002, une nouvelle crise touche le Beaujolais liée à la mévente et à la qualité d'un millésime⁴⁰⁰ très difficile. Cette situation oblige la profession à retirer définitivement 115 000 hectolitres de vins du marché. En 2004, le chiffre d'affaires global du vignoble Beaujolais passe de 250 millions d'euros à 159,1 millions d'euros en 2009, soit une réduction du

³⁹⁹ Le stock-tampon a pour objectif de conserver le vin, lorsque la production est trop abondante par rapport à la consommation, pour pallier aux fluctuations éventuelles l'année d'après. Cette mesure permet alors une reprise temporelle car les cours ont subi une réelle érosion.

⁴⁰⁰ Au-delà d'une appréciation de l'aire de production d'un vin, les spécialistes classent la production en fonction de l'année. Cette dernière est en mesure « d'estomper » et de transcender les régions, les classements, les hiérarchisations et les cépages. La notion de « millésime » comporte en soit un ensemble de référentiel auquel un connaisseur, amateur, producteur ou professionnel vont se référer pour nuancer, différencier et reconnaître les vins d'une année à une autre. L'interprétation et l'explication d'un vin est en partie construite sur « l'effet millésime ». Multiples sont les éléments qui déterminent l'influence d'une année complète sur le produit final. À commencer par les conditions climatiques que la vigne « subit » au quotidien, celles lors de stades végétatifs clés, mais aussi les intempéries violentes lors de la dernière phase de maturation qui vont laisser une « empreinte » importante sur le raisin. En plus de l'effet terroir propre à la géopédologie du sol et les spécificités du cépage, c'est le savoir-faire du vigneron qui va « lisser », « bonifier » et travailler sur le potentiel et les lacunes d'un millésime. Le millésime difficile, de manière générale exprime un ensemble de circonstances climatologiques qui influent la qualité du raisin, ce qui rend la matière première vulnérable. Cet état de fait va « compliquer » le travail du vigneron, le raffinement et l'élevage du vin.

chiffre d'affaires de 90,9 millions d'euros (-36%). Cette chute brutale des cours s'est traduite concrètement par l'abandon des vignes et l'enfrichement. Les viticulteurs ont alors cherché à baisser drastiquement les rendements, décision qui, aussi nécessaire qu'elle fut à l'échelle macro-économique, induit à l'échelle de l'exploitation des pertes de recettes certaines et d'importants problèmes de trésorerie.

L'évolution des volumes de production entre 2003 et 2011 (cf. tableau 1) est marquée par une forte croissance entre 2003 et 2006, puis un effondrement des volumes qui passe de 1 385 293 hl en 2004 à 861 801 h en 2011. Toutefois, cette tendance est à nuancer en fonction des appellations. Les vins « Beaujolais » sont les plus fortement touchés par cet effondrement de la production. Entre 2005 et 2011, la production a ainsi diminué de 218 723 hl. Ensuite, ce sont les Beaujolais Villages qui ont perdu 63 456 hl sur la même période. Les Crus s'en sortent mieux, à l'exception du Régnié, du Juliéna et des Côte de Brouilly qui sont en légère diminution.

Le Régnié était l'un des seuls vignobles ne pas avoir adhéré à la démarche de qualification par l'INAO dans les années 1930. Un dossier a été monté par les viticulteurs pour obtenir une reconnaissance en 1989 qui n'a été obtenue qu'au début des années 2000. Ce cru n'a jamais réussi à obtenir une place sur le marché alors même qu'il y a un siècle le Régnié avait une réputation plus fameuse que celle du Morgon, dont la production reste globalement stable au cours de la période étudiée. Un certain nombre de viticulteur ont préféré être classés en Beaujolais Villages ou bien adopter une triple stratégie de production de Crus, de Beaujolais Villages et de Régnié. La difficulté de l'appellation d'origine contrôlée explique peut-être en partie les volumes de production. L'appellation Bourgogne en revanche est en nette croissance, les volumes de production font état plutôt d'une nette croissance puisqu'ils passent de 11 826 hl en 2005 à 40 835 hl en 2011.

Tableau 1 : Déclaration de récolte en hl et par appellation de 2003 à 2011

Appellation	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2005 - 2011
<i>Beaujolais</i>	383 121	647 063	533 033	485 298	373 369	301 916	331 336	337 443	314 310	-218 723
<i>Beaujolais Village</i>	217 129	369 061	303 379	314 346	256 042	183 384	225 015	210 102	239 923	-63456
<i>Brouilly</i>	52 140	79 359	64 880	72 608	69 735	62 222	66 883	61 087	65 785	905
<i>Chénas</i>	8 395	15 396	13 283	14 244	12 521	7 715	9 631	10 528	14 876	1593
<i>Chiroubles</i>	12 420	20 910	15 640	20 372	18 742	16 492	16 916	17 097	17 608	1968

<i>C de Brouilly</i>	12 833	18 491	16 496	16 755	16 371	14 697	15 263	16 108	15 751	-745
<i>Fleurie</i>	26 192	51 126	40 111	48 343	43 651	33 878	39 572	41 663	41 288	1177
<i>Juliéнас</i>	19 921	35 138	32 279	31 711	30 220	14 217	22 429	26 607	30 357	-1922
<i>Morgon</i>	34 623	65 908	54 345	59 409	55 943	46 739	54 449	51907	54 395	50
<i>Moulin à Vent</i>	17 810	36 847	30 565	35 339	33143	25 399	29 545	29154	34 087	3522
<i>Regnié</i>	17 565	28 332	18 024	20 889	19 296	15 030	16 477	14 806	16 064	-1960
<i>Saint-Amour</i>	12 732	17 662	16 768	17 386	16 613	11 491	14 792	13 968	17 357	589
<i>Bourgogne</i>	-	-	11826	15 150	22 000	17 685	23 303	23 986	40 835	29009
<i>Autres</i>	-	-	3 853	3 948	6 978	5 374	8 318	7 794	11 786	7933
<i>VDP</i>	-	-	-	3 960	3 215	987	1 535	940	973	-
<i>Totaux AOC</i>	814 881	1385293	1138803	1136700	945 646	733 180	842 308	830 470	861 801	-247 993

Source : A.-M. Yordonova, à partir d'un tableau de l'Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2012 *Années (2003) 2004-2011*, Chambre d'agriculture Rhône, tableau n°11, p. 10.

La récolte 2013 est marquée par une nouvelle baisse des volumes globaux qui descendent à 696 924 hl, auxquels s'ajoutent les 39 448 hl de Bourgogne. La structure de la production subit des évolutions significatives. Tout d'abord, la part des volumes produits en Beaujolais ordinaires passe de 47% globale en 2004 à 34% en 2013. Les Crus représentent 26,5% du volume de récolte en 2004, ils passent à 36% en 2013. Les Beaujolais Villages restent stables à 26,5% entre 2004 et 2011. Une nouvelle catégorie de produit apparaît : les vins déclassés en Bourgogne. Ces derniers deviendront significatifs à partir de 2008 pour atteindre 5,5% de celle de 2013. En valeur absolue, les volumes déclarés entre 2004 et 2013 font apparaître une nette diminution qu'il s'agisse des Beaujolais, des Crus ou des Beaujolais Villages (cf. tableau 2). L'analyse des données démontre que les Crus ont manifestés une résilience notable par rapport à la crise, alors que les Beaujolais ordinaire et les Beaujolais Villages sont plus touchés.

Tableau 2 : L'évolution des volumes de production des vins du Beaujolais entre 2004 et 2013

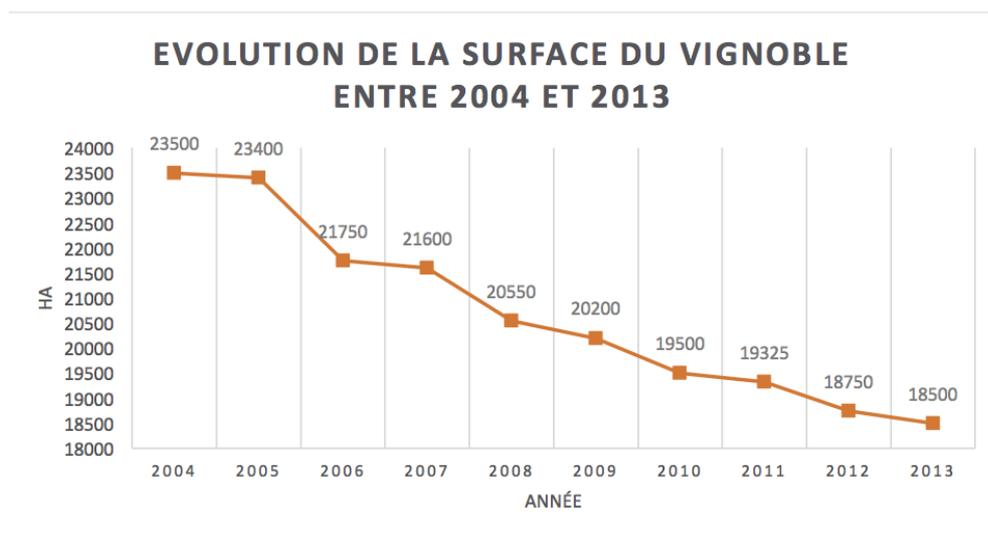
Année	Beaujolais Volume hl	Crus Volume hl	Beaujolais Villages Volume hl
2004	647 063	369 169	369 061
2013	249 524	264 596	182 804
Perte	-62%	-29%	-50,5%

Source : document « Observatoire du Vignoble Beaujolais, synthèse de juin 2012, années (2003) 2004-2011, tableau 11, p. 20 et document « Observatoire du Vignoble Beaujolais, synthèse de juin 2014, années (2003) 2004-2013, tableau 10, p.21. Synthèse Anna-Maria Yordanova, juin 2017.

2. L'évolution des surfaces viticoles

Pour la période considérée, une des conséquences visibles de la crise est la diminution des surfaces en vigne. En effet, la surface revendiquée en 2004 pour l'AOC Beaujolais est de 23 026 ha et diminue drastiquement en 2013 à 18 074 ha, soit une diminution de 22 %. Cette chute demeure localisée géographiquement : dans les terroirs de l'appellation Beaujolais (- 30 %) et l'appellation Beaujolais Villages (- 26 %). Les Crus, en général, baissent faiblement, et augmentent même dans certains cas. Deux Crus ont été affectés de manière plus sensible. Il s'agit du Cru Chiroubles qui se caractérise par des parcelles en fortes pentes et du Régnié qui éprouve des difficultés à s'imposer sur le marché et à défendre pleinement son image dans la lignée des autres Crus du Beaujolais. En 2013, les IGP représentent 54 ha (Bourgogne/Crémant de Bourgogne/Coteaux Bourguignons).

Figure 1. L'évolution de la surface du vignoble entre 2004 et 2013



Source : document « Observatoire du Vignoble Beaujolais, synthèse de juin 2014, années (2003) 2004-2013.

**Tableau 3 : Surfaces revendiquées en appellations beaujolaises entre 2004 et 2013
(déclarations de récolte) en ha et % d'évolution entre 2004 et 2013.**

	Beaujolais	B Village	Brouilly	Chénas	Chiroubles	C de Brouilly	Fleurie	Juliénas	Morgon	Moulin à Vent	Regnié	Saint Amour	VDP
2004	9943	6518	1321	282	374	322	883	596	1138	677	650	323	0
2011	7261	5144	1301	275	353	328	857	578	1114	674	607	327	43
2013	6963	4854	1283	259	335	329	855	545	1105	654	591	301	54
%	-30%	-26%	-3%	-8%	-10%	+2%	-3%	-9%	-3%	-3%	-9%	-7%	-

Source : Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2014 Années (2003) 2004-2013, Chambre d'agriculture Rhône, tableau N°4, p. 14.

Figure 2. Surfaces revendiquées en appellations Beaujolaises en 2004.

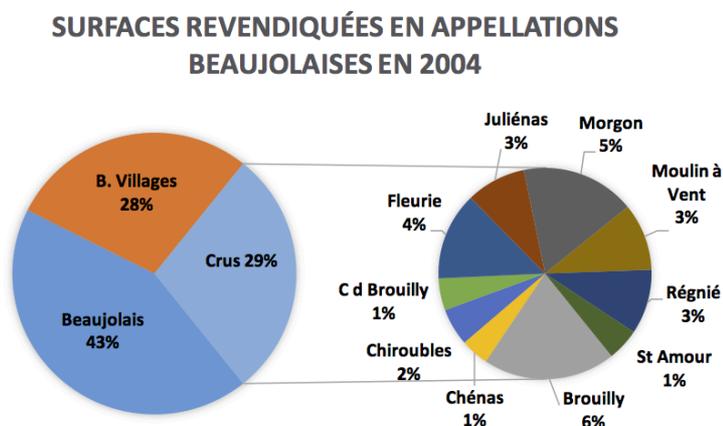
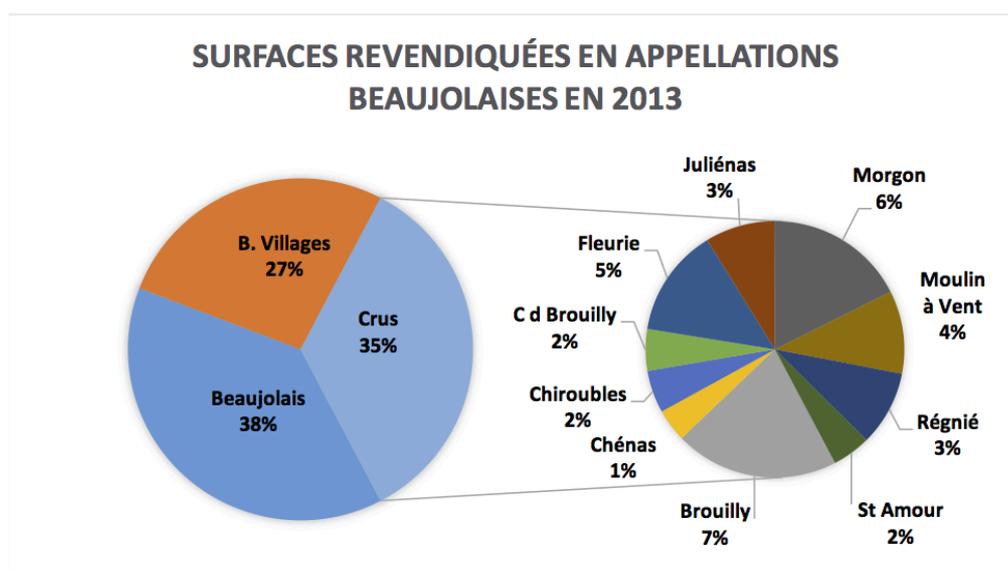


Figure 3. Surfaces revendiquées en appellations Beaujolaises en 2013.



L'observatoire Viticole Beaujolais nous confirme cette baisse d'attractivité par les chiffres sur la cessation et la création d'exploitations : entre 2005 et 2011, il s'est créé 523 exploitations quand 1470 disparaissaient. Mettant en parallèle le différentiel du nombre d'exploitations créées ou arrêtées, les causes de disparition peuvent être expliquées par des raisons économiques liées à des difficultés de commercialisation. Deux autres tendances se profilent : l'attractivité du foncier potentiellement convertible en terrains constructibles proches des centres urbains et la difficulté d'exploitation du terroir à cause des fortes pentes non-mécanisables.

3. L'organisation de la production : influence de la crise sur les statuts des exploitants

Le monde de la production viticole est habituellement organisé en trois principaux acteurs : les exploitations, les caves coopératives et les négociants. Près de 160 négociants mettent en marché 70 % des volumes de vin. La coopération en Beaujolais est représentée par 12 structures pour 18 sites de production. Les caves coopératives concentrent 28% de la production globale du vignoble, soit environ 400 000 hl. Plus d'un tiers des déclarants de récolte sont coopérateurs, mais seulement 27% parmi ces derniers le sont à 100%. La coopération produit plus du tiers des volumes⁴⁰¹. Toutefois, même si une partie très importante reste commercialisée par le négoce, plusieurs de ces structures cherchent à développer depuis quelques années la mise en bouteille, la commercialisation ainsi que la vente directe. Les exploitations représentent, en 2013, 2 893 entités économiques de production dont 1 864 exploitations de plus de 2 ha (64%) et 1 426 de plus de 5 ha (49%).

Il est important de noter que les exploitations en Beaujolais se caractérisent par une complexité des formes juridiques et statutaires, de la taille et des modes de commercialisation. Cette complexité réside très souvent dans le cumul des situations (des statuts et des formes juridiques). La notion d'exploitation revêt dans le territoire une multitude de situations. Il peut s'agir d'un bailleur⁴⁰², possédant un ou plusieurs vigneronnages⁴⁰³ ; d'un vigneron non propriétaire de ses terres ; d'un exploitant direct, qui possède les terres et les exploite ; d'un viticulteur dont l'exploitation est en partie en faire-valoir direct, en partie en métayage⁴⁰⁴ dépendant d'un plusieurs bailleurs, et/ou en partie en fermage.

L'évolution observable par type de structure est intéressante à plusieurs titres. Selon le tableau ci-dessus, les exploitations en mode de faire valoir de métayage est en régression entre 2004 et 2011. Cette tendance peut s'expliquer par trois raisons. En premier lieu, le besoin d'augmentation de la surface pour l'obtention d'un revenu minimum est une évidence qui s'impose aux viticulteurs depuis les baisses significatives des rendements. Il en résulte que des stratégies se mettent en place par l'exploitant qui va chercher à acquérir ou à prendre en fermage de nouvelles surfaces. Ces dernières sont recherchées dans son appellation pour une stratégie « volume » ou dans une autre appellation pour une stratégie de diversification de la gamme. D'autre part, les investissements (bâtiment d'exploitation, cuvage, culture, etc.) sont conditionnés par la participation du bailleur.

⁴⁰¹ Source : InterBeaujolais, 2013.

⁴⁰² Dans le contrat de métayage, appelé encore vigneronnage, le propriétaire prévoit la mise à disposition de terres, de bâtiments (et du matériel de cuvage dans le cas du vigneronnage). Le propriétaire participe supporte une partie des charges réelles de l'exploitation et la totalité des charges du foncier et a le droit réglementairement à un tiers de la récolte.

⁴⁰³ Le vigneronnage est une forme de métayage.

⁴⁰⁴ Le métayer apporte essentiellement sa force de travail et sa connaissance du métier de la vigne.

Toutefois, cette condition se révèle souvent être un frein à la modernisation. En revanche, selon les données de la Chambre d'agriculture, la part des exploitations en fermage augmente au détriment de la part des exploitations en métayage. En 2005, elle était respectivement de 40% et 21%. La part en exploitation directe en propriété est stable autour de 39%⁴⁰⁵.

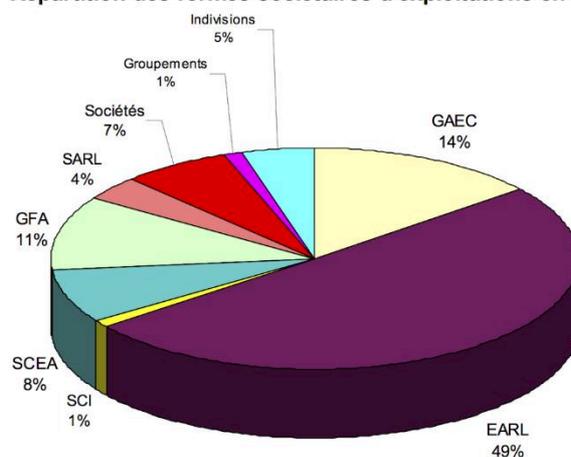
Tableau 4 : Répartition des exploitations et des surfaces de vigne par mode de faire valoir.

Année	En surfaces			En nombre d'exploitations		
	Fermage	Métayage	Propriété	Fermage	Métayage	Propriété
2004	45%	26%	29%			
2011	53%	19%	29%	46%	15%	39%

Source : Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2012 Années (2003) 2004-2011, Chambre d'agriculture Rhône, tableau N°11, p. 29.

En troisième point, l'évolution des structures juridiques et sociétaires d'exploitations peut expliquer la progression du nombre de certains GFA. Par ce billet, les terres feront l'objet de beaux ruraux à long tenus (18 ans ou plus).

⁴⁰⁵ Source : Chambre d'agriculture du Rhône, juin 2015, Villefranche, *Observation du vignoble Beaujolais. Principaux chiffres 2014 et historique depuis 2004*, juin 2015, Villefranche-sur-Saône.

Tableau 5 : Répartition des différentes formes sociétaires en 2013.**Répartition des formes sociétaires d'exploitations en 2013**

Source : Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2014 Années (2003) 2004-2013, Chambre d'agriculture Rhône. Graphique N°14, p. 33.

4. Les différents systèmes de production du Beaujolais face à la crise

Fin 2009, la Chambre d'agriculture du Rhône en collaboration avec CER France Rhône ABC selon les données fournies par l'Inter Beaujolais, l'Union des Vignerons du Beaujolais, la Fédération des caves coopératives, les douanes et la MSA, a défini une typologie des exploitations viticoles du Beaujolais. Cette typologie nous laisse entrevoir les différentes stratégies mises en place, selon les systèmes de production, pour faire face à la crise.

La commercialisation des vins du Beaujolais s'effectue de manière prédominante à travers la vente en vrac (80%). S'il en existe encore une centaine de maisons de négoce, seulement 10 d'entre eux commercialisent 70 % du total du volume commercialisé.

Parmi le vin commercialisé, un tiers de la production est issu du secteur coopératif, dont la moitié est du Beaujolais Nouveau. Le négoce se concentre sur la vente du Beaujolais Nouveau qui représente 91% de la production vendue. La vente directe reste assez faible et concerne principalement les appellations Beaujolais, Beaujolais Villages, et surtout les Crus.

Tableau 6 : Systèmes de production du Beaujolais.

	Type d'exploitation	Dynamique	Orientation du système
Coopérateurs	<p>29% des exploitations</p> <p>630 exploitations</p> <p>377 hl déclarés en moyenne par exploitation</p> <p>9,02 ha en moyenne par exploitation</p>	<p>Exploitants apportant du raisin sous 2 formes : Coopérative / Vendangeoir (vente de raisins au négoce)</p> <p>2 cas-type rosace :</p> <p>G11 : une minorité des exploitations en appellation Beaujolais-Beaujolais village</p> <p>G12 : la majorité des exploitations en Beaujolais-Beaujolais village et toutes les exploitations en cru</p>	<p>Ventes très dépendantes du négoce. Tendance au regroupement des caves coopératives afin de pouvoir mieux maîtriser les prix de vente. À l'échelle des exploitations, le seul levier reste la maîtrise des coûts de production en passant notamment par la restructuration.</p> <p>L'orientation va vers un grossissement du groupe G11 au détriment du groupe G12 en conséquence d'une diminution des cours.</p>
Vendeurs négoce	<p>44 % des exploitations</p> <p>947 exploitations</p> <p>361 hl déclarés en moyenne par exploitation</p> <p>9,54 ha en moyenne par exploitation</p>	<p>Modèle dominant en Beaujolais d'une superficie de 9,5 ha en moyenne avec deux groupes se distinguant :</p> <p>G31 : une minorité des exploitations en appellation Beaujolais-Beaujolais village</p> <p>G32 la majorité des exploitations en Beaujolais-Beaujolais village et toutes les exploitations en cru</p>	<p>Ce groupe se divise en 2 évolutions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -augmentation des superficies et recherche de la baisse des coûts de production (schéma majoritaire) - diminution de la superficie et augmentation de l'activité vente bouteille <p>L'orientation va vers un grossissement du groupe G31 au détriment du groupe G32</p>
Ventes mixtes bouteilles/vrac	<p>25% des exploitations</p> <p>527 exploitations</p> <p>647 hl déclarés en moyenne par exploitation</p> <p>15,17 ha en moyenne par exploitation</p>	<p>Exploitations qui commercialisent 10 000 - 50 000 bouteilles. Elles vendent essentiellement aux particuliers. Elles se divisent en 2 groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -G41 : exploitations dont l'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux ventes négoce -G51 : exploitations dont l'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé par les ventes de bouteilles 	<p>Elles sont dans une situation transitoire d'évolution vers 100 % vente directe ou de tout en vente vrac selon leur dynamisme commercial.</p>

Ventes bouteilles	4% des exploitations 80 exploitations 944 hl déclarés en moyenne par exploitation 20,51 ha en moyenne par exploitation	Exploitations vendant plus de 50 000 bouteilles avec une bonne dynamique de vente aux particuliers mais aussi aux professionnels en France et à l'export. Certaines ont également une activité négoce pour étoffer leur gamme de vin.	Exploitations très minoritaires qui prennent la place du négoce local devenu quasi inexistant depuis leur rachat par des groupes nationaux.
--------------------------	---	---	---

Source : CDA du Rhône, CERFRANCE Rhône ABC.

Figure 4. Commercialisation.

	Achats négoce			Vente directe		
	31/12/2010	31/12/2011	Evolution	30/11/2010	30/11/2011	Evolution
	HI	HI	%	HI	HI	%
Beaujolais + Supérieur rouge	166 974	165 374	-0,96	25 322	26 461	4,50
Beaujolais Villages rouge	97 216	86 252	-11,28	25 012	23 441	-6,28
Crus	53 929	43 541	-19,26	35 615	31 658	-11,11
Blancs	307	40	-86,93	2 696	2 471	-8,37
Rosés	5 880	5 936	0,96	2 840	2 776	-2,26
Total	324 305	301 143	-7,14	91 486	86 806	-5,12

Source : InterBeaujolais (service enseignement) 2011.

En 2011 on observe une évolution de la vente directe des Beaujolais positive avec + 4.50 %. Toutes appellations confondues : - 7.14 % pour les achats du négoce et -5.12 % pour la vente directe, avec un recul plus prononcé pour les crus : -19.26 % et -11.11%. Les vins dits de garde (après le nouveau) en Beaujolais et Beaujolais Villages sont peu référencés dans les linéaires. L'organisation commerciale est lente à se mettre en place. Le vignoble manque d'outils de commercialisation.

Les prix de vente constaté est en moyenne de 3,30 € hors taxe (H.T.) /col⁴⁰⁶. Le prix de revient des bouteilles vendues est estimé à 3,20 € H.T. /col en prenant en compte la production du vin, les frais de commercialisation et matière sèches, l'amortissement du matériel, sans rémunération du travail. La vente directe doit être davantage valorisée par des prix bouteilles ou des prix *Bag In Box* (BIB) plus élevés pour permettre de rémunérer correctement la main d'œuvre familiale et pouvoir embaucher lorsque la charge de travail l'exige. Seulement, si l'amélioration du prix de revient de la vente en bouteille est nécessaire pour améliorer les résultats économiques, il est difficile de débiter une commercialisation en bouteille sans apports de fonds. En effet, celle-ci exige un minimum d'investissements de la part des vignerons pour assurer la mise en bouteille. La diversification, soit par les produits, soit par l'activité, peut aussi offrir une solution aux fluctuations des cours du Beaujolais.

Figure 5. Le marché extérieur des vins du Beaujolais en 2011.

Année 2011	Volume HL	Valeur 1000€
Monde (hors France)	298 917 3,23%	114 220 6,44%
Union Européenne (hors France)	108 863 -0,64%	34 797 -0,67%
Pays Tiers (Pays hors UE)	190 054 5,59%	79 423 9,89%

Source : Ubifrance, InterBeaujolais.

⁴⁰⁶ Source : étude CER-CA69. Le col est la partie cylindrique supérieure de la bouteille. Le terme est employé pour exprimer le nombre de cols, donc de bouteilles vendues.

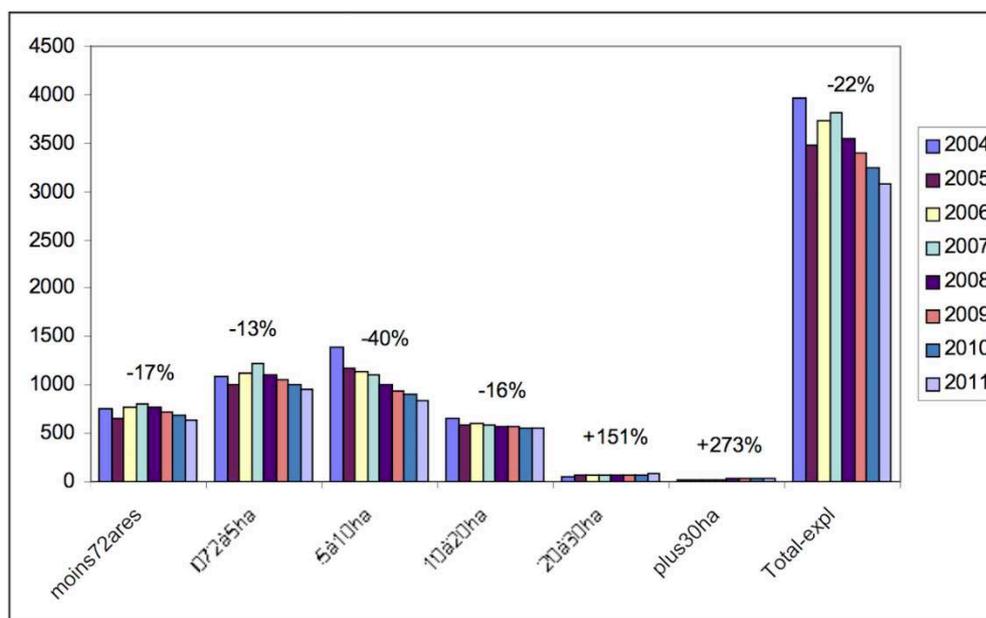
5. Evolution du nombre d'exploitations par tranches de superficie en vigne

Les figures ci-dessus relatent l'évolution du nombre d'exploitations par tranches de surface de vigne entre 2004 et 2011 en pourcentage (cf. figure 6) et entre 2004 et 2013 en valeur absolue (cf. figure 7). En 2013, 58% des surfaces du vignoble constituent des exploitations de plus de 10 ha, contre 48% en 2005⁴⁰⁷. Cela témoigne d'une extension des exploitations. Les grandes propriétés de 20 ha et au-delà augmentent. Leur nombre est multiplié par 2,5 (de 20 à 30 ha) et par 3,7 pour les exploitations de 30 ha. La concentration foncière reste mesurée mais la tendance générale va dans ce sens. Cela s'explique en partie par le fait que les caves coopératives ont procédé à des regroupements, concentrant des surfaces importantes. En effet, l'augmentation du nombre d'hectares permet des économies d'échelles (cave, matériel agricole, main d'œuvre etc.) et facilite les stratégies de diversification des produits et la vente directe.

Les petites exploitations, à l'opposé, disparaissent moins fréquemment : -17% pour les moins de 72 ares et 13% pour la catégorie des exploitations dont la superficie est de 0,72 à 5 ha. En dessous de 72 ares, l'activité est dilettante. La vigne apparaît comme un complément à d'autres activités (gîtes, chambres d'hôtes), ou constitue un loisir qui permet de retrouver des moments de convivialité et de plaisir. De 72 ares à 5 ha, la dispersion statistique recouvre des situations très différentes qui répondent à des situations de pluriactivité, d'activités d'accueil, de polyculture, de vignes héritées.

Les exploitations moyennes, de 5 ha à 10 ha disparaissent en plus grand nombre : 40% pour une moyenne de 22%. Cette situation s'explique en partie par le fait que le succès du Beaujolais, avant les années 1990, n'a pas incité les exploitations moyennes à développer la vente directe. Le portefeuille-client et la marge sur le produit fini a été développé par le négoce. De plus, certains métayages ont été rachetés par les vigneron, mouvement accompagné par un élan d'atomisation des exploitations et une dispersion des parcelles, plus particulièrement dans la partie nord du vignoble. Enfin, les parcelles difficiles à exploiter, situées sur les fortes pentes difficilement mécanisables, ont été délaissés.

⁴⁰⁷ Source : InterBeaujolais, présentation Sénèque 2013.

Figure 6. Evolution du nombre d'exploitation par catégorie de surface.

Source : Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2012 Années (2003) 2004-2011, Chambre d'agriculture Rhône, graphique N°7, p. 27.

Figure 7 : Répartition des superficies du vignoble par classes de taille d'exploitation entre 2004 et 2013.

Année	Exploit < 2ares	Exploit 0,72 à 2ha	Exploit 2 à 5ha	Exploit 5 à 10ha	Exploit 10 à 20ha	Exploit 20 à 30ha	Exploit > 30ha
2005	243	579	1840	8700	7585	1405	694
% en 2005 (hors <2 ha)			9%	43%	38%	7%	3%
2013	219	570	1626	6002	6979	2068	1239
% en 2013 (hors <2 ha)			9%	34%	39%	12%	7%
	—	—	—	↘	↘	↗	↗

Source : Observatoire du vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire, Synthèse de juin 2012 Années (2003) 2004-2011, Chambre d'agriculture Rhône, tableau N°13, p. 28.

Ainsi, suite à cette longue période de crises quasi ininterrompue, le Beaujolais se pose des questions. La variabilité des cours, les pertes de parts de marché, les exploitations fragilisées par des coûts de production élevés (1,7 fois plus cher en moyenne qu'ailleurs), doit être faite par rapport à la moyenne nationale. Dans ce contexte de baisse mondiale de la consommation et de la concurrence exacerbée, la place des vins du Beaujolais dans ce contexte du marché reste morose.

Les principaux facteurs explicatifs étant l'atomisation de l'offre, la stratégie de promotion des produits et « *la défaillance qualitative des vins* »⁴⁰⁸, le tout se caractérisant par une faiblesse de l'organisation économique et commerciale de la filière. Pour les professionnels de la filière, la crise « *doit être vue comme une période intermédiaire d'ajustement* »⁴⁰⁹. Cette période d'ajustement doit passer par la concrétisation de nombreux projets réfléchis et qui semblent, pour les acteurs, ouvrir de nouvelles perspectives afin de retrouver un point d'équilibre.

Ainsi, les quelques éléments chiffrés et quantitatifs dont nous avons tenté d'établir une synthèse, laissent entrevoir la nécessité d'appréhender la crise des années 2000 avec plus de distance, en la contextualisant et en nuancant ses effets. La crise « *perçue* » paraît avoir eu un impact plus marqué que celui qui apparaît au travers de la lecture des données recueillies. Néanmoins, cette perception de la crise a encouragé une prise de conscience des acteurs pour s'engager dans la voie d'une montée en gamme.

Source : Synthèse des données et de la situation économique en Beaujolais « Crise structurelle et conjoncturelle : des chiffres révèlent », Anna-Maria Yordanova, Marc Chanut, juin 2018.

⁴⁰⁸ Source : formulation tirée du Plan stratégique de développement appelé aussi plan Bolio, nov. 2006.

⁴⁰⁹ Source : rapport « Etat de la crise en Beaujolais », note rédigée par le directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais, 2003.

Annexe 14. Extrait article « Anna-Maria Yordanova : mission Fontevraud ».

Beaujolais et Haut Beaujolais

Saint-Lager

Anna-Maria Yordanova: mission Fontevraud

Après la validation de la candidature du Pays des Brouilly dans la charte paysagère de Fontevraud, la structure nécessaire se met en place. Anna-Maria Yordanova a été retenue par le cru brouilly pour être chargée de mission pour la charte de Fontevraud, avec le soutien des communes et communauté de communes du Pays des Brouilly. Jeune Bulgare d'origine, tombée amoureuse du Beaujolais dès son arrivée dans la région lyonnaise en 2002, Anna-Maria a signé un contrat CIFRE de formation en recherches d'évaluation sur trois ans pour le patrimoine, le terroir et les hommes. Accueillie par Michel Trichard à l'Espace des Brouilly, Anna-Maria, qui connaît bien la région de Beaujeu-Régnié pour son investissement dans les sentiers paysages et patrimoine, sera à son poste au Pays des Brouilly le lundi 5 septembre.

Source : extrait article « Anna-Maria Yordanova : mission Fontevraud », in. Retombées de presse Inter Beaujolais, septembre 2011.

Annexe 15. Extrait document de travail « Typologie de référencement du petit patrimoine de la commune de Quincié-en-Beaujolais ».

Charte Internationale de Fontevraud



INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE DE 6 COMMUNES DU PAYS DES BROUILLY

Commune de Quincié-en-Beaujolais



Région : Rhône-Alpes
 Département : Rhône (69)
 Canton : Beaujeu
 Communauté de Communes : Région de Beaujeu
 Habitants : 1176
 Gentilé : Quinciatonne, quinciaton
 Superficie : 22 km²
 Alt. minimum : 729 m
 Alt. maximum : 236 m

Maire en 2011 : Daniel MICHAUD
 Adresse : Mairie de Quincié en Beaujolais, Le Bourg
 69430 Quincié-en-Beaujolais
 Téléphone : 08.99.69.09.12
 Courriel : mairie@quincie-en-beaujolais.fr
 Site : www.quincie-en-beaujolais.fr

Situé sur la Communauté de Communes de la région de Beaujeu, Quincié en Beaujolais s'étend sur une superficie de 22 km² et propose des circuits équestres, VTT et pédestres à travers divers sentiers.

La commune, connue pour sa forte activité viticole et ses nombreux producteurs de vin indépendants a adhéré à la Charte de Fontevraud, charte qui engage les territoires viticoles à préserver, à connaître, et à valoriser leurs paysages. Enfin, Quincié en Beaujolais offre un cadre de vie agréable à ses habitants. Elle présente une certaine dynamique en termes d'associations actives et de manifestations festives comme le Salon gastronomique ou le Concert d'hiver. Economiquement, Quincié n'hésite pas à mettre en avant le travail des professionnels-artisans notamment en développant la zone artisanale des Treilles.

Quincié se découvre également à pied. Au milieu des vignes trônent les prestigieux châteaux de Varenne, le Château de La Palud et de Souzy. Ces trois remarquables constructions témoignent de trois caractères architecturaux tout à fait différents puisqu'ils ont tous trois été construits à des époques bien distinctes. Outre ces châteaux, Quincié possède également de nombreux bâtis liés à l'eau (ponts, serves, puits...) des maisons beaujolaises et leurs bâtiments agricoles sans oublier les petits hameaux pittoresques de Vitry, Saint Cyr, et les Jonnerys. Ainsi, Quincié en Beaujolais a su conserver un riche patrimoine bâti malgré une histoire difficile. En effet, lors des guerres de religion au Moyen-âge, Quincié en Beaujolais avait été ravagé par un incendie alors que le village prenait racine à Saint-Nizier et a, par la suite, reconstruit son village à Quincié même.





Décembre 2011









Quincié-en-Beaujolais
 Chazelay
 Odence
 Quincié-en-Beaujolais
 Saint-Denis-de-Varenne
 Saint-Lagar

INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE DE 6 COMMUNES DU PAYS DES BROUILLY

Charte Internationale de Fontevraud



QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS

Référence	Hameau	Nom	Catégorie	Type	Statut	Matériaux	Type architectural	Etat	Description	Numéro photo
Q1	Saint Nizier	four à pain rue bouchon	communautaire	four banal	privé	brique, calcaire, bois, tuiles	pisé, enduit chaux, pierre de ramassage et pierre de taille appareillée, pierre roulée	bon	tuiles canals, ouvert au public, jambage de la porte se desselle, trous de boulin	Q1a Q1b Q1c
Q2	Saint Nizier	puits fermé place des bretons	Eau	puits	privé	granit, calcaire, plastique, bois	voute à encorbellement	mauvais	forte humidité, mousse, restauration en ciment, puits fermé (porte en bois), gros bloc granit margelle, linteau en bois	Q2
Q3	Saint Nizier	Statue de Guignon	statuaire	sculpture	public	calcaire, granit	monolithe, pierres ramassées maçonnées	bon	socle : pierres locales maçonnées, à proximité d'un circuit vtt	Q3a Q3b Q3c
Q4	Saint Nizier	puits encastré rue Bouchon	Eau	puits	privé	ciment, bois, fer, granit	pierres taillées et appareillées	très bon	forte humidité, puits caché et encastré	Q4
Q5	Saint Nizier	croix sculptée sur D9	religieux	croix	public	bois, métal, pierre calcaire	monolithe	mauvais	bois en pourrissement, croix en bord de route, forte circulation, temps d'arrêt impossible, socle calcaire mouluré	Q5
Q6	Saint Nizier	prieuré rue du sourire	religieux	prieuré	privé	calcaires, granit, tuiles	pierres appareillées, différents appareillages	bon	aucune signalétique, impression de maison privée et non d'une bâtisse religieuse, tympan	Q6a Q6b
Q7	Saint Nizier	puits haut fermé rue Bouchon	Eau	puits	privé	calcaire, bois, fer	enduit crépi	très bon	puits encastré avec évacuation évier, impossibilité de connaître le matériau car crépi moderne projeté	Q7a Q7b
Q8	Saint Nizier	fontaine place de l'église	Eau	fontaine	public	calcaire, métal, pavé granit	pierres de taille appareillées	moyen (fissure du bassin)	sol pavé concentrique, forme circulaire du bassin, sculptures bas relief, quatre dauphins, pompe à bras	Q8a Q8b Q8c
Q9	Les samsons	pont domaine des Samsons	Eau	pont	public	granit, ciment	pierres de ramassage maçonnées	bon	pont étroit (passage d'une seule voiture), mur épais, chaux, petites restauration au ciment, grosses canalisations d'eau apparentes, accès au berges sommaire, ripsylve.	Q9a Q9b

Q10	La Palud	Château de la Palud	monumental	château	privé	granit, calcaire, tuiles, bois	pierres de taille appareillées, pierre de ramassage maçonnées, en bandes, pisé	mauvais (en restauration)	anciennes marques du pont levis : jambage calcaire, tour, enduit et liant à la chaux, bâtiment très haut aile Nord (cuverie, grange ?), fenêtres à meneaux, tuiles écailles partie château, tuiles plates et canals partie habitation et bâtiment agricole, arbalétrières, chaînage d'angle en gros blocs calcaire taillé	Q10a à Q10g
	La Palud	colombier du château	monumental	colombier	privé	granit, calcaire, tuiles, bois	pierres de ramassage maçonnées, enduit chaux	bon	forme cylindrique, tuiles canals, enduit à la chaux, restauration au ciment, charpente en bois, encadrement calcaire, anti vermine, sentier équestre	Q10d Q10f
Q11	Le grand Saint Cyr	ensemble puits+serve	Eau	serve	privé	granit, ciment	pierres de ramassage maçonnées, appareillées	bon	bien dégagé, mousse et lierre présents sur les pierres, semi enterré; très joli hameau avec maisons typiquement viticoles, très beau point de vue sur la vallée et Quincié	Q11a Q11b
	Le grand Saint Cyr	ensemble puits+serve	Eau	puits 1	privé	granit, ciment, bois, fer	pierres de ramassage maçonnées, appareillées	bon	dôme conique en granit, intérieur refait au ciment, puits cylindrique, porte close par grillage, tuyauterie sortante	Q11c
	Le grand Saint Cyr	ensemble puits+serve	Eau	puits 2	privé	fer, calcaire, granit, bois	pierres de ramassage maçonnées, appareillées	bon	dôme conique, porte en bois peinte et en fer forgé, petite marre à proximité et peut être présence d'un lavoir (reste de pierre granit)	Q11d Q11e Q11f
Q12	Le Petit Saint Cyr	croix du petit saint Cyr	religieux	croix	public	pierre calcaire, fer	assemblage monolithe, enduit chaux	bon	blocs calcaire taillés, pilier en calcaire bouchardé, inscription «A la mémoire de Arnaud Coffin Pierre Joseph par Alexandre son fils 1855», au bord d'un axe routier, pas de possibilité pour s'arrêter, chapiteau légèrement mouluré, croix en fer imitation bois, décor fleuri, restauration enduit au ciment	Q12a Q12b Q12c
Q13	Le Petit Saint Cyr	grande serve	Eau	serve	privé	granit, calcaire jaune	pierre de ramassage maçonnées, pierre de taille	bon	gravure " Alexandre Arnaud Coffin, 1863", gravé et lettres peintes, voûte en anse de panier, léger affaissement de l'arche et un claveau fissuré, travaux ERDF en cours, nettoyée au karcher par le propriétaire	Q13a Q13b Q13c

Q14	Jonnerys	ensemble four à pain et logement domestique	communautaire	four banal	privé	granit, calcaire, bois, tuile	pisé, pierre de ramassage maçonnée, enduit chaux	bon	forme rectangulaire, jambage et linteau en calcaire bouchardé, porte en bois, chaînage d'argile, trois bouchés au ciment, réseau électrique apparent, gouttières	Q14a Q14b
	Jonnerys	ensemble four à pain et logement domestique	habitat vernaculaire	habitation	privé	granit, calcaire, bois, tuile	pisé, pierre de ramassage maçonnée enduit chaux	mauvais (escalier effondré)	cinq ouvertures (deux portes et trois fenêtres), un escalier, non accessible	Q14a Q14b
Q15	Jonnerys	ensemble maison de maître et bâtiments agricoles	habitat vernaculaire	maison de maître	privé	Pierre, chaux, bois, tuile	enduit chaux	bon	long bâtiment avec plusieurs ouvertures, tuiles canals, aujourd'hui utilisée comme logement pour les saisonniers, plus ancienne maison du hameau; grande serve privée dans la cour de la nouvelle maison bourgeoise	Q15a
	Jonnerys	ensemble maison de maître et bâtiments agricoles	habitat vernaculaire	passage voûté	privé	granit, chaux	Pierre de ramassage maçonnées, pierre de récupération	bon	voûte en plein cintre, liant chaux, relie la maison maître et le bâtiment agricole	Q15b Q15c
	Jonnerys	ensemble maison de maître et bâtiments agricoles	habitat vernaculaire	bâtiment agricole et cave	privé	divers granit, calcaire, bois, chaux, tuiles	pisé, pierre locale maçonnée, appareillée	bon	fenil avec granit en soubassement et calcaire bouchardé, partie supérieure du mur en pisé, porte voûtée (une petite, et une grande restaurée, avec blason sur clé de voute qui viendrait du château de Anne de Beaujeu); grand bâtiment à gauche (cave et habitation) : soupiraux, grandes ouvertures	Q15d à Q15h
Q16	Jonnerys	ancienne grange et écurie	agricole	écurie grange	privé	calcaire, granit,	Pierre de ramassage maçonnée et appareillée	bon	angles arrondis pour faciliter le passage des chars, restauration enduit au crépi, linteau jambage seuil en calcaire bouchardé, pompe à eau mécanique avec un bassin calcaire dans la cour. un fenil situé au deuxième étage du bâtiment (entrepôt de fagot). Incendie années 80 d'où la restauration de la façade en crépi	Q16a Q16b Q16c

Q17	Jonnerys	croix sculptée des Jonnerys	religieux	croix	public	calcaire, béton, ciment	enduit	très mauvais (grosses fissures)	enduit chaux, calcaire taillé pour le socle, aménagement fleurie à l'entrée du sentier équestre, câbles électriques, proximité de la route	pas photos
Q18	Jonnerys	cadole aux Champs	viticole	cadole	privé	calcaire, mâchefer	moellons appareillés	bon	jambage et porte en bois, toit et charpente effondrés; gros potentiel du paysage environnant, mais des structures en mauvais état, mériteraient une sensibilisation	Q18a Q18b Q18c
Q19	Vitry	serve du hameau	Eau	serve	public	pierres, ciment, mâchefer	Pierre de ramassage maçonnées, pierre de récupération	moyen	Trois éléments et trois niveaux d'eau, calcaire à la base et rajout de mâchefer, travaux de restauration: parpaings, tuiles récentes et ciment, tables de lavoir	Q19
Q20	Vitry	four à pain 1	communautaire	four banal	privé	granit, briques, mâchefer, bois	crépi	bon	voûte en état inquiétant, impossible de voir les matériaux d'origine car crépi moderne projeté sur la façade	Q20a Q20b
Q21	Vitry	fenil	agricole	fenil	privé	granit? chaux	Pierre de ramassage maçonnée et appareillée	bon	toit en appenti, briques en bande, tuiles canals, briques réfractaires?, bon état mais charpente fragile (affaissement du toit) lieu de stockage pour outils	Q21a Q21b
Q22	Vitry	serve dans jardin privé	Eau	serve	privé	briques, fer	Pierre de ramassage maçonnée et appareillée	bon	enduit à la chaux, accès petit escalier dans la cour privative, eau stagnante	Q22
Q23	Vitry	four à pain 2	communautaire	four banal	privé	briques, granit	enduit projeté	moyen	arc voûté maintenu par une barre en fer, four relié directement à un conduit de cheminée, rénovation extérieure avec crépi, four hors d'usage	Q23a Q23b
Q24	Romarand	four à pain privé	communautaire	four banal	privé	briques, divers granit, fer	Pierre de ramassage maçonnées, pierre de récupération	mauvais (grosses fissures)	cheminée et bouche en briques, liant à la chaux, envahi par le lierre, sous un préau, four privé dans cour intérieure	Q24a Q24b Q24c
Q25	Metras	Terrasses de vignes	viticole	murets de sous-bassement	privé	calcaire, pierres de granit	pierres de ramassage appareillées, pierres sèches sans liants	moyen	verdure envahissante, écroulement en certains endroits	Q25a Q25b Q25c
Q26	Pont de Samsons	Monument au mort de Saint Vincent	républicain	stèle funéraire	public	calcaire, granit, fer	monolithe	bon	gravure, lettres peintes, quatre piliers blancs (chaîne), parterre de fleur récent, pierres grises et noircies entourent le monument, tessons de verre, bord de route D 37, 2ème Guerre Mondiale, forme carré (2 mètres sur 2m)	Q26a Q26b

Q27	Cherves	ensemble de ponts	Eau	pont 1	public	calcaire	Pierre de taille	bon	deux piles, pont en arche, arc surbaissé, gros travaux de débroussaillage à réaliser pour dégager la vue du pont, arbre dangereux à supprimer, chemin rando, circuit équestre	Q27a à Q27b
	Cherves	ensemble de ponts	Eau	pont 2	public	granit, calcaire, ciment	Pierre ramassée appareillée	bon (restauration ciment)	deux piles, arc en plein cintre	Q27a à Q27b
Q28	Cherves	source de Fayolles	Eau	espace détente et loisirs	public	bois, fûts, fer	aménagement	mauvais (absence entretien)	proximité réserve, panneau clouté, barbecue, signalétique qui ne suit pas une charte graphique	Q28a Q28b Q28c
Q29	Cime des cherves	maison beaujolaise	habitat vernaculaire	maison traditionnelle	privé	granit, briques, calcaires, tuiles, bois	Pierre appareillées maçonnées en bande, Pierre de récupération	bon	ensemble carré, toit à deux pans, avancée de toit, escalier en pierre, pierres de récupération pour le chaînage angle, arc surbaissé en briques, proximité réserve, trous de poutres (ancien bâtiment mitoyen)	Q29
Q30	Cherves	Serve route de Cherves	Eau	serve	public	ciment, béton, granit, fer	Pierre de ramassage, enduit	mauvais (végétation, plus d'eau)	murs latéraux très hauts (écroulements?), forte végétation, source captée?, petite ouverture pour conserver niveau de l'eau	Q30
Q31	Cherves	pont de cherves	Eau	pont	public	pierres, granit, calcaires, pierres dorées, ciment	Pierre de ramassage, Pierre de récupération, enduit	bon	ruisseau canalisé, vanne+bief, architecture traditionnelle à proximité (pisé, granit), sentier agréable été, bambou (plante envahissante à long terme), parapet ciment, gros appareil sur les berges	Q31a à Q31d
Q32	Cherves	glacier sur hauteurs de Cherves	viticole	glacier	public	Pierre	Pierre de ramassage	très mauvais (effondré)	sans liant, manque certaines parties du glacier, déstructuré, mousse (réutilisation des pierres?); puit à proximité, inscription "1942", margelle en calcaire, et encastré dans un mur (4m haut +barbacanes), avec un liant à la chaux, puit très haut (source captée?)	Q32
Q33	Le chenil	Croix montée vers le Crêt	religieux	croix/calvaire	public	calcaire, fer forgé	monolithe	très mauvais (croix cassée)	Pierre de taille calcaire, moulurée, croix brisée, mousse lichens lierre, gélifraction, orientée mauvais côté?, déplacement inexpliqué socle et chapiteau	Q33

Q34	La Varenne	pigeonnier château de la Varenne	monumental	pigeonnier	privé	calcaire, pierre, bois, tuiles, fer	enduit chaux, pierres maçonnées	mauvais	forme circulaire, toit tourelle, table d'envol calcaire, génoise alternée (tuiles plates/canals), antivermine, toit incurvé (effondrement), cercle par fer, trous de boulins, nichoirs flottant, escalier tournant	Q34a Q34b
Q35	La Varenne	bâtiment agricole château de la Varenne	viticole	logement des saisonniers	privé	Pierre locale, chaux	Pierre de ramassage maçonnée et appareillée, enduit chaux	bon	toiture à deux pans, croupes de chaque côté, tuiles écaillées, chiens assis, cinq montées d'escaliers (deux droits et trois quarts tournants "escaliers balancés"), contreforts en pierres taillées (plus récents?), préau ouvert+piliers sculptés pièce de bois unique	Q35
Q36	La Varenne	four à pain du château	communautaire	four banal	privé	briques, chaux, granit	moellons appareillés	mauvais (pourrissement de la charpente)	à proximité maison avec arc surbaissé "anse de panier" en briques, enduit chaux, pied droit mouluré, ouverture au dessus pour soulager, encadrement en bois, tuiles canals; four avec Valloire, porte en fonte, sert de remise	Q36a Q36b
Q37	Souzy	pigeonnier château de Souzy	monumental	pigeonnier	privé	pierres, chaux, tuiles plates, calcaire	Pierre de ramassage maçonnée	très mauvais (enduit dégradé, pourrissement bois)	cylindrique, toit coupole, dôme avec coyau, tourelle au sommet, ensemble hétérogène, corniche+antivermine en Pierre de taille calcaire, toiture hors d'eau, à débroussailler, ouvert au public donc danger!/, ancien escalier et nichoirs flottants	Q37a Q37b
Q38	Bataillon	ensemble puit+four	Eau	puits	privé	Pierre, calcaire, ciment, fer forgé	Pierre de ramassage maçonnée	très mauvais (gélifraction, effondrement)	puits cylindrique avec dôme, porte gonflée, pompe qui fonctionne, poulie, bloc monolithe, coupole en pierres maçonnées	Q38a Q38b
	Bataillon	ensemble puit+four	communautaire	four banal	privé	pierres, calcaire, briques, tuiles, bois	pisé, Pierre de ramassage maçonnée	très mauvais (pas d'enduit, végétation)	chaînage d'angle en Pierre de taille, tuiles canals, outils encore sur place, cheminée détruite, déchets (pneus, grillage...), bouche du four comblée	Q38c Q38d
Q39	Souzy	château de Souzy	monumental	muret d'enceinte	privé	Pierre, fer forgé	Pierre de ramassage maçonnée	bon	pierres maçonnées, barbacanes, pierres de taille, Pierre de buteroue, 3m haut, forme linéaire, gravure (annonciation faite à Marie par l'ange Gabriel), enduit chaux, arc surbaissé, élément de réemploi d'une chapelle, etc... élément essentiel entrée bourg, statue antérieure 19ème, glacier, ouverture+arc décharge lieu promenade intéressant (pigeonnier, hameau)	Q39a à Q39i

Q40	Montmay l'étang	ensemble moulin+étang+ puit	Eau	moulin de Montmay	privé?	pierres, bois, chaux, briques	pisé, pierre de ramassage maçonnerie	moyen	moulin en pierre maçonnerie, poinçon en pierre taillée rayonnante, vanne en fer forgé, manque le mécanisme (roue)	Q40a Q40b Q40c
	Montmay l'étang	ensemble moulin+étang+ puit	Eau	étang	privé?			bon	mise en cohérence projet de projets de sentiers sur l'eau à Cercie	Q40d
	Montmay l'étang	ensemble moulin+étang+ puit	Eau	puits	privé?	Pierre, fer forgé, bois	Pierre de ramassage maçonnerie	bon	puits cylindrique avec coupole, pierres non taillées; gravure puits "source du moulin de Varenne"	Q40e
Q41	Montmay l'étang	ensemble rivières avec chutes d'eau	Eau	rivières	public ?	Pierre	pierres appareillées taillées	bon	vanne moderne, deux chutes (une avec roche nue, l'autre avec roche taillée), paysage d'élevage, ripisylve, voie verte	Q41a Q41b Q41c
Q42	Petit Montmay	puits du Petit Montmay	Eau	puits	privé	Pierre, calcaire, fer, bois	Pierre de ramassage, Pierre taillée	très bon	tuiles plates, enduit chaux, charpente et porte bois, puits cylindrique, toit en appenti, mécanisme pompe hors porte, restauré	Q42a Q42b
Q43	Petit Montmay	puits du Petit Montmay	Eau	puits	privé	pierres, ciment, fer forgé, bois	pierres non taillées	mauvais	enduit ciment, porte-manivelle+pompe fer forgé, encadrement bois, effritement du mur, mousse, jour porte, pourrissement encadrement	Q43
Q44	Epinay	puits encastré	Eau	puits	public	granit, bois, fer, ciment	pierres de ramassage, enduit	très mauvais	encastré dans une maison, margelle granit, bois peint, linteau bois, rebouché avec moellons, enduit ciment, conflit d'usage	Q44
Q45	Epinay	puits attenant muret	Eau	puits	public	granit, bois, fer	Pierre de ramassage taillée et maçonnerie	très mauvais (végétation invasive)	porte bois et fer, envahi par le lierre, écoulement	Q45a Q45b
Q46	Epinay	pont d'Epinay	Eau	pont	public	Pierre, granit, calcaire, fer	Pierre de ramassage et Pierre de taille	bon	parapet enduit à la chaux plus ciment d'un côté, remplacé par une barrière en fer de l'autre, voûte en plein cintre claveau en calcaire, enrochement des berges, pont avec plusieurs canaux, ruisseau envahi par végétation. Présence d'un petit réservoir d'eau à proximité (source)	Q46a Q46b
Q47	Cime d'Huire	serve	Eau	serve	public	granit	Pierre de ramassage maçonnerie	bon	source captée? Réservoir? Grosse structure sous terraine, voûtée, enduit chaux, niveau d'eau bas.	Q47a Q47b
Q48	Huire	puits attenant propriété	Eau	puits	privé	bois, granit, calcaire, pierres	Pierre de ramassage maçonnerie	bon	enduit chaux, poulie, dôme, forte humidité à cause de la restauration en ciment, au bord de la route, balisage VTT, Cime d'huire à proximité : point de vue sur vallée, à coté gros réservoir d'eau	Q48a Q48b

Q48	Huire	puits attenant propriété	Eau	puits	privé	bois, granit, calcaire, pierres	Pierre de ramassage maçonnerie	bon	enduit chaux, poulie, dôme, forte humidité à cause de la restauration en ciment, au bord de la route, balisage VTT, Cime d'huire à proximité : point de vue sur vallée, à coté gros réservoir d'eau	Q48a Q48b
Q49	Epinay	serve de bord de route	Eau	serve	public	granit	Pierre de ramassage maçonnerie	mauvais	rectangulaire (1m de hauteur sur 6m de longueur), gros appareil ramassé, liant à la chaux, mousse végétation, restauration ciment	Q49
Q50	Huire	croix route des Treilles	religieux	croix	public	calcaire	monolithe	bon	chapiteau peu sculpté, un peu dissimulé par la végétation, point de vue intéressant, très bon état sauf socle calcaire fissuré, pas de trace de restauration, câble de téléphone	Q50a Q50b
Q51	Huire	puits dans les vignes	Eau	puits	privé	granit, bois, calcaire	pierres de ramassage maçonneries	très bon	cylindrique toit en appenti, privé dans parcelle	pas photos
Q52	Huire	cadole	viticole	cadole	privé	mâchefer, Pierre métamorphique, fer, calcaire, granit	Pierre de ramassage, Pierre de récupération	bon (charpente à restaurer)	rectangulaire, tuiles récentes, trois ouvertures, charpente en bois, pose de pierres sur les tuiles	Q52a Q52b
Q53	Les treilles	puits	Eau	puits	public	granit, calcaire, fer, brique, bois ciment	Pierre de ramassage maçonnerie	très mauvais (dégradation de l'enduit, mousse)	cylindrique, toit aplani, enduit refait au ciment, fermé par planche de bois, système poulie oxydée, puits partagé : sert à tout le hameau	Q53a Q53b
Q54	Les treilles	four à pain	communautaire	four banal	public	brique, granit, Pierre métamorphique, bois, tuiles	Pierre de ramassage, briques appareillées	très bon	sous un préau, arc en brique supporté par arc en fer, une partie pour stocker au chaud, four mitoyen avec maison, fissure de la cheminée, encore en fonction, usage commun à tout le hameau	Q54



Source : Document de travail « Inventaire du patrimoine vernaculaire de 6 communes du Pays des Brouilly », étude réalisée dans le cadre d'un stage collectif d'étudiants de l'Université Lumière Lyon 2, Master 2 Patrimoine Rural Valorisation Culturelle (PRVC), mars 2012.

Annexe 16. Article « Un grand nettoyage s'impose pour mettre en valeur les paysages ».

BEAUJOLAIS Belleville et ses environs

Rédaction : 15 allée des Cordeliers, 69400 Villefranche - 04 74 68 10 10 - lprvillefranche@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lprpublicite@leprogres.fr

ODENAS Un grand nettoyage s'impose pour mettre en valeur les paysages

Environnement. Dans le cadre de la charte paysagère de Fontevraud, des sites coup de cœur ont été repérés sur la commune. Mais aussi un patrimoine, bâti ou non, appartenant la plupart du temps à des privés et dans un état déplorable.

La charte de Fontevraud, signée par les six communes du Pays des Brouilly, défend la mise en valeur des paysages viticoles. Anna-Maria Sodanova, chargée de mission, travaille depuis mois sur ce dossier à partir de relevés sur le terrain, véritable travail de fourmis, réalisés d'un groupe d'étudiants retenu par l'Espace des Brouilly. 44 éléments ont été comptabilisés à valoriser, entre sentiers pédestres, cadolles, vignobles, édifices religieux, monuments, autres constructions remarquables et autres sites. Malheureusement, la moitié, bâtis ou non, appartenant la plupart du temps à des privés, se trouve dans un état déplorable. Des sites coups de cœur ont été repérés, comme le Mont Brouilly, le cône visuel de la Poyebade, des puits, des vieux fours, l'étang de Nervers et, coup d'œil vers l'Est, les carrières qu'il convient de ne pas ni négliger, ni abandonner. Un nettoyage va devoir se faire, voire parfois un rasage ou une démolition (friches, signaux obsolètes, ruines, remblais). Une communication plus fournie et mieux répandue (flyers, disques, revues, photos, guides, conférences, recherches historiques, utilisation de légendes) s'impose afin de sensibiliser les habitants toutes générations et d'attirer les visiteurs. Des projets uniformes sont réalisables sur les 6 communes et de possibles subventions. Dans l'immédiat, des totems décorés originaux, résistants, attractifs à l'entrée de chacun des villages, pourraient voir le jour. Vivement intéressés, les élus ont reconnu que « de gros efforts restent à accomplir ».



■ Valoriser le paysage. Photo Le Progrès



Photo Georges Chabert

Un intermédiaire

Anna-Maria Sodanova, chargée de mission, joue un rôle d'intermédiaire entre les six communes qui ont adhéré à la charte et propose des pistes pour faire avancer les dossiers.

Source : article « Un grand nettoyage s'impose pour mettre en valeur les paysages », in. *Le Progrès*, le 30 nov. 2012, p. 26.

Annexe 17. Article « Les pigeonniers des trois châteaux, étapes d'un futur circuit touristique ? ».

HAUT BEAUJOLAIS
Beaujeu - Monsols

Rédaction : 15 allée des Cordeliers, 69400 Villefranche - 04 74 68 10 10 - lprvillefranche@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lprpublicite@leprogres.fr

QUINCIÉ

Les pigeonniers des trois châteaux, étapes d'un futur circuit touristique ?

Patrimoine. À Quincié se dressent trois bâtiments tout à fait pittoresques et rares dans la région : les pigeonniers des trois châteaux. Il est question de les mettre en valeur pour créer un atout touristique dans le cadre de la Charte de Fontevraud.

Anna-Maria Yordanova, chargée de mission pour la Charte de Fontevraud (lire par ailleurs) est formelle. Les trois pigeonniers des châteaux de Quincié sont un atout exceptionnel pour valoriser un thème original sur le territoire de la commune. « On ne trouve pas ailleurs dans la région de tels pigeonniers⁽³⁾, de forme circulaire et indépendants du château. Ils sont visibles de la route, accessibles facilement, et pourraient faire l'objet d'un circuit touristique inédit. D'autant que deux d'entre eux possèdent encore à l'intérieur les nichoirs et l'échelle tournante pour y accéder », présente, a présenté Anna-Maria Yordanova.

Le plus important serait d'abord de les restaurer. Ce qui est déjà fait pour le pigeonnier de La Palud. Celui du château de Varennes aurait besoin d'une bonne réfection du toit. Celui du Souzy, qui présente une voûte en pierre, a ses murs fissurés. « Si rien n'est fait, ce patrimoine va se perdre pour toujours, remarque Daniel Michaud, le maire. Les propriétaires ne sont pas opposés au projet. La commune, signataire de la Charte de Fontevraud, est partante, à condition, bien sûr, que cela ne coûte pas cher ! La jeune chargée de

« Si rien n'est fait, ce patrimoine va se perdre »

Daniel Michaud

Une première visite estimative des travaux du pigeonnier du château de Varennes a été réalisée par Jean-Pierre Guillin, restaurateur de bâtiments anciens, Daniel Michaud et Anna-Maria Yordanova.

mission, qui a obtenu une bourse universitaire et sera missionnée pendant trois ans pour la mise en œuvre des projets de la Charte de Fontevraud, va donc s'atteler aux dossiers pour mobiliser différents partenaires institutionnels ainsi que la Fondation du patrimoine afin d'étudier des financements possibles. Elle écrira ensuite une thèse sur ce que peut apporter le développement touristique des paysages et du patrimoine à la filière viticole. ■



Photo M.-P. Jandeau

Repères

De l'utilité d'un pigeonnier

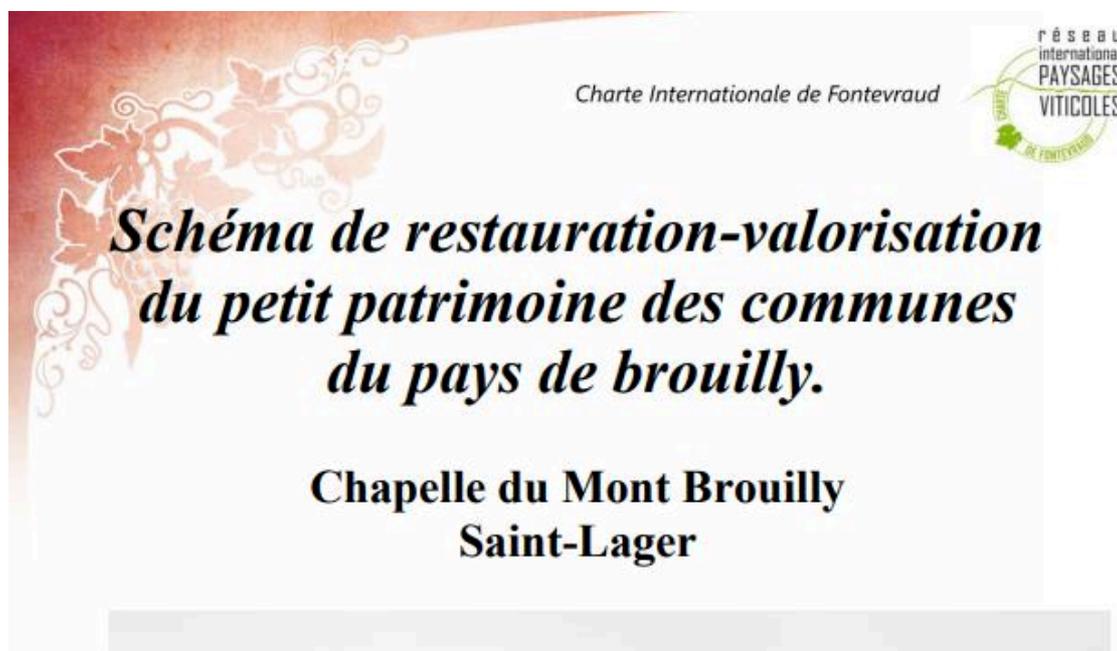
Un pigeonnier était d'abord source de nourriture (viande de pigeon) et de production d'engrais (colombine, excrément des pigeons). Mais un pigeonnier marquait surtout le pouvoir et la fortune de son propriétaire. Seul, un seigneur territorial avait le droit de faire édifier un colombier. Les volatiles allaient chercher leur nourriture dans les champs environnants, au grand désespoir des paysans.

Une charte pour préserver le patrimoine du vignoble

La Charte Internationale de Fontevraud a été signée en 2009 par l'association des producteurs de Cru Brouilly et Côte de Brouilly, rejoints par les municipalités des crus, Cercié, Charentay, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Étienne-la Varenne et Saint-Lager. Cette charte engage les signataires à valoriser et préserver les paysages et le patrimoine du vignoble. Elle a son siège à l'Espace des Brouilly à Saint-Lager.

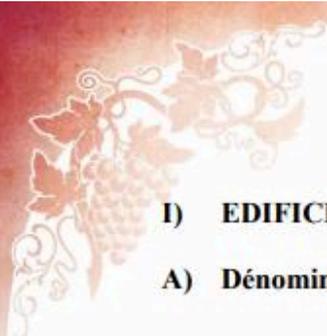
Source : Article « Les pigeonniers des trois châteaux, étapes d'un futur circuit touristique ? », in. *Le Progrès*, le 14 juin 2013.

Annexe 18. Document de travail « Schéma de restauration-valorisation du petit patrimoine des communes du Pays de Brouilly. Chapelle du Mont Brouilly Saint-Lager ».



SOMMAIRE

I) EDIFICE PRESENTE.....	3
A) DENOMINATION ET POSITION GEOGRAPHIQUE.....	3
B) INTERETS PATRIMONIAUX.....	5
1) <i>Des intérêts architecturaux.....</i>	5
a) <i>Extérieur.....</i>	5
2) <i>Des intérêts historiques.....</i>	12
3) <i>Une histoire immatérielle.....</i>	14
4) <i>Des intérêts culturels et touristiques.....</i>	14
C) ETAT ACTUEL.....	16
D) ZONAGE DE L'EDIFICE.....	16
E) NOMBRE D'HABITANTS.....	16
F) PROPRIETAIRE.....	16
II) TRAVAUX DE RESTAURATION PRÉCONISÉS.....	17
A) PROJET DE RESTAURATION.....	17
B) ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX.....	17
C) MAITRE D'ŒUVRE.....	17
D) CALENDRIER DES TRAVAUX.....	17
E) MAITRE D'OUVRAGE.....	17
III) TRAVAUX DE VALORISATION PRÉCONISÉS.....	18
A) AMENAGEMENT :.....	18
B) ENTRETIEN :.....	21
C) MEDIATION.....	22
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	24



Charte Internationale de Fontevraud



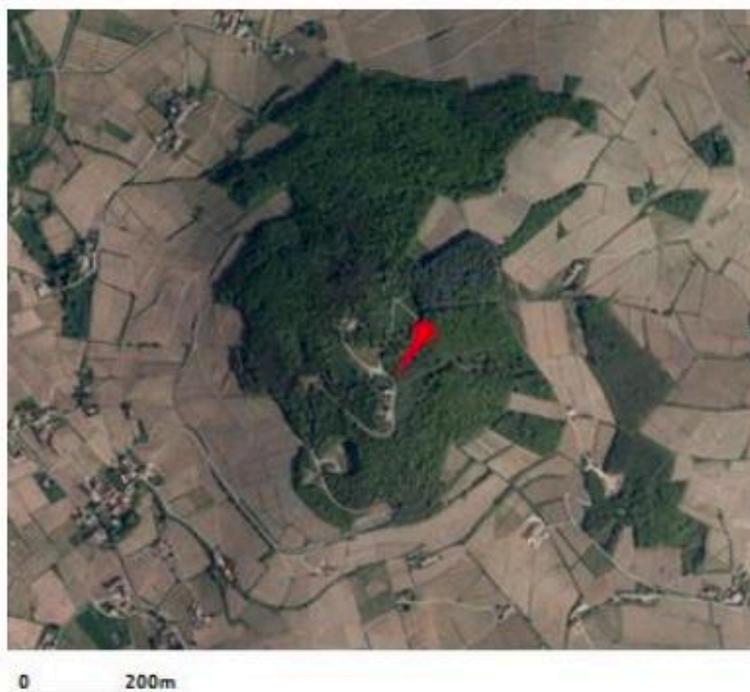
I) EDIFICE PRESENTE

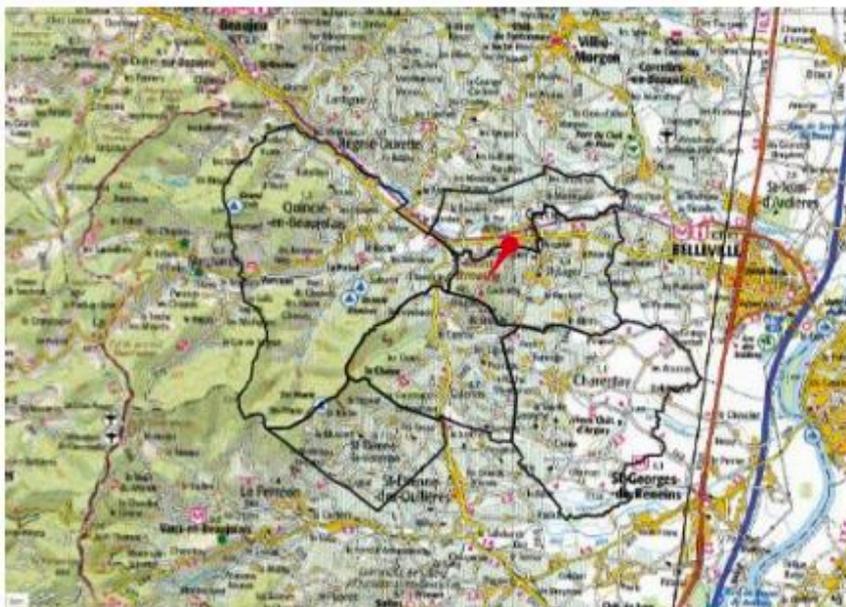
A) Dénomination et position géographique

TYPE D'EDIFICE : Chapelle, espace naturel et point de vue
NOM DE L'EDIFICE : Chapelle du Mont Brouilly
ADRESSE : Mont Brouilly
CODE POSTAL : 69220
COMMUNE : Saint-Lager

La chapelle du Mont Brouilly surnommée aussi « Notre Dame du Raisin » est située au sommet du Mont de Brouilly, localisée sur le territoire des communes d'Odenas et de Saint-Lager, dans le département du Rhône. Depuis la chapelle, on peut apprécier un beau point de vue sur tout le vignoble Beaujolais.

Document 1 : Vue aérienne de la chapelle du Mont Brouilly





Document 2 : La chapelle du Mont Brouilly sur carte IGN 1 : 100.000



Document 3 : La chapelle du Mont Brouilly sur carte IGN 1 : 25.000

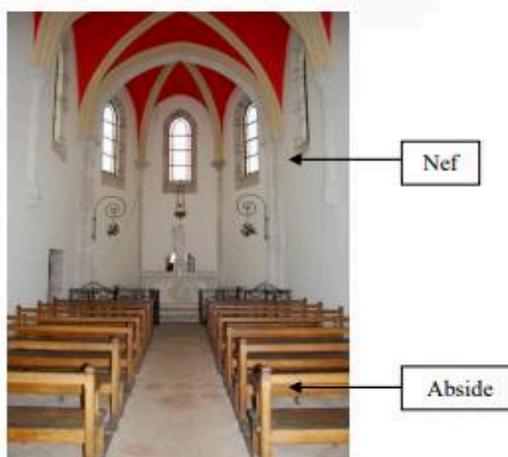
B) Intérêts patrimoniaux

1) Des intérêts architecturaux

a) Extérieur

L'entrée de la chapelle est orientée vers l'Est, elle est perpendiculaire à la route d'accès. Son plan est de forme simple : la nef et l'abside sont dans la continuité du bâti.

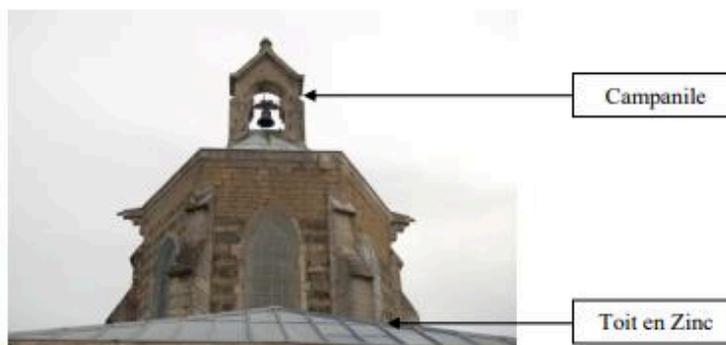
Document 4 : Chapelle avec un plan simple



Les murs gouttereaux et le mur pignon sont en pierres dorées. Elles sont taillées, appareillées, en assises régulières. Des contreforts en pierres calcaires blanches, taillées et appareillées, soutiennent l'ensemble. Les murs Ouest et Est de l'abside est composé à la fois en pierres dorées et en roches bleues.

La sacristie est enduite de chaux, on aperçoit par endroits un appareillage de pierres de ramassage. Le toit de la chapelle est à deux pans tandis que celui de la sacristie est rayonnant. Les toits de la chapelle et de la sacristie sont en zinc. Un campanile est situé à l'extrémité ouest du faîtage.

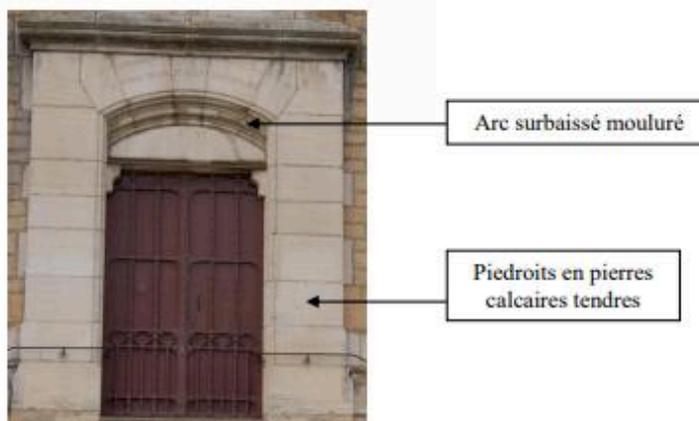
Document 5 : Le toit (Sud)



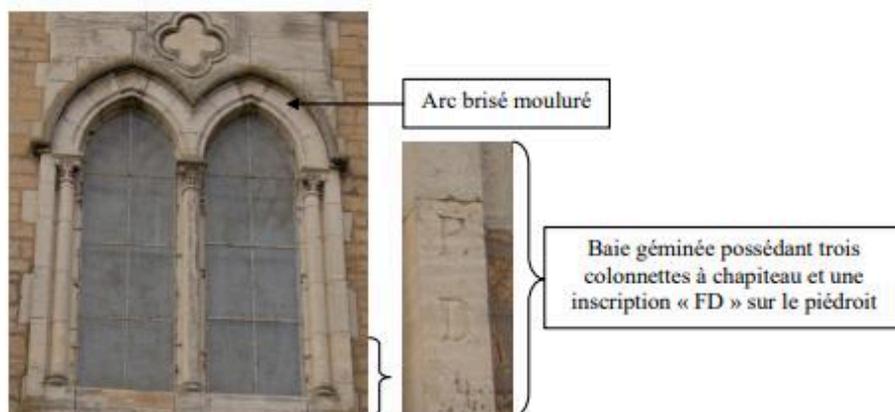
Le mur sud est en pierres calcaires et le mur nord en ciment suite à des réparations. Le côté ouest du campanile a été renforcé par l'ajout d'agrafes métalliques pour éviter l'écartement des pierres. La cloche est en bronze.

La façade : six marches recouvertes de granit rose flammé mènent à l'entrée de la chapelle. L'encadrement de la porte en métal est en pierres calcaires tendres. Les piédroits sont surmontés d'un arc surbaissé mouluré où est inscrit « A Marie protectrice du Beaujolais ».

Document 6 : La façade (Sud)



La baie géminée située au-dessus de la porte possède ici trois colonnettes aux chapiteaux sculptés en feuille d'acanthé. Une inscription « F.D. » qui semble correspondre aux initiales de l'architecte se trouve au bas d'un des piédroits. La baie est surmontée de deux arcs brisés moulurés, reliés entre eux par un sommier. Au-dessus se trouve un quadrilobe surmonté d'un linteau agrafé en trois points.



Document 7 : La baie (Sud)

Trois ouvertures, donnant vraisemblablement dans les combles de la chapelle, sont chacune surmontées d'un arc trilobé. Ces trois ouvertures sont situées sur le fronton de la chapelle. Un campanile abritant une vierge Marie à l'enfant surplombe l'édifice. La statue est cimentée en son arrière et encadrée par des colonnes corinthiennes encastées dans les piédroits monolithes en pierre calcaire. Un arc trilobé mouluré domine la Vierge. Une croix latine surmonte le toit à deux pans du clocher mûr.



Document 8 : Le fronton de la chapelle (Sud)

Une porte est située sur la partie ouest du mur gouttereau méridional. L'encadrement en pierres calcaires est composé d'un linteau monolithe, ainsi que de piédroits en trois blocs dont un en lançis. Neuf fenêtres entourent la chapelle : trois sur chaque mur gouttereau, ainsi que trois sur le mur de l'abside. Toutes sont similaires : les encadrements en pierres calcaires comportent des piédroits en lançis surmontés d'un arc brisé.

*Document 9 :
Les fenêtres (Ouest)*



La sacristie, éventuellement postérieure à la chapelle, comporte une porte similaire à celle du mur gouttereau sud, ainsi qu'une fenêtre. Celle-ci est encadrée par un linteau et un appui monolithe, à la jointure des piédroits également constitués d'un bloc se trouvent des impostes pour la partie supérieure, ainsi que des piédroits carrés pour la partie inférieure.

b) Intérieur

Le sol de la nef est composé de tomettes de forme carrée et de couleurs différentes (grises et roses) tandis que l'abside possède un sol composite fait de carreaux en calcaires blancs hexagonaux alternés de petits carreaux en marbre noir.

On peut remarquer une « plinthe » sur tout le pourtour intérieur avec une hauteur de 40 cm au bas de chaque mur de la nef.



Plinthe avec une hauteur de 40 cm

Document 10 : Intérieur de la chapelle

Notons également la présence de colonnes corinthiennes se caractérisant par leurs feuilles d'acanthe et leurs volutes, lesquelles sont adossées sur le mur. Quatre demi-colonnes corinthiennes (deux sur chaque mur gouttereau) prennent naissance sur le premier tiers du mur et se terminent en cul de lampe. Ces dernières sont adossées au mur et sont composées de plusieurs blocs de pierres calcaires taillées et appareillées. Deux colonnes corinthiennes trilobées encadrent l'entrée de l'abside. Enfin, dans le fond de l'abside, deux colonnes adossées prennent place de part et d'autre de l'autel.

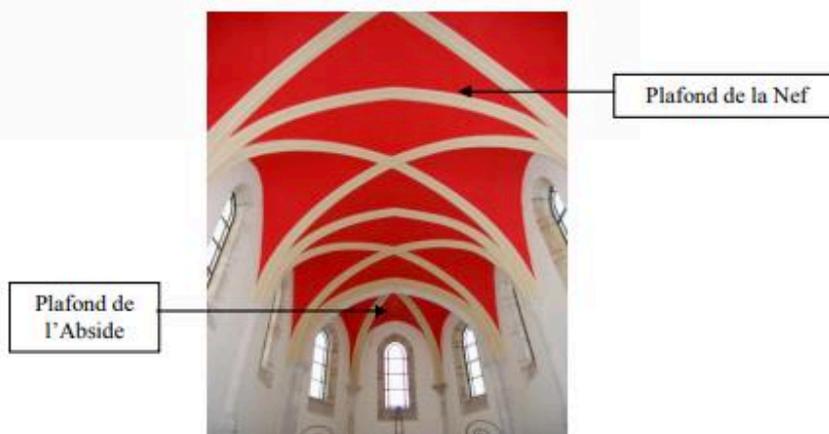


Demi-colonne corinthienne en feuilles d'acanthe

Colonne pleine corinthienne en feuilles d'acanthe

Document 11 : Les colonnes

Chaque extrémité supérieure des colonnes débouchent sur la naissance d'un arc. En effet, le plafond de la nef est composée de voûtes en berceau (au nombre de deux) avec des arcs brisés se croisant dans leur diagonale alors que celui de l'abside est constitué d'une voûte en cul de four (en forme de quart de sphère). Ces voûtes ont récemment été rafraichies avec une peinture couleur rouge carillon (peut-être cette couleur fut choisi pour rappeler celle du vin) tandis que les arcs sont, eux, peints en jaune.



Document 12 : Le plafond

Aussi, cette chapelle étant destinée à la protection des vignerons et de leur récolte, le raisin, la vigne et le vin sont des symboles omniprésents dans cet intérieur. On trouve alors des enseignes en fer forgé de grappes de raisins à l'entrée de l'abside mais aussi des gravures sur l'autel.

Document 13 : Leitmotiv du raisin



On peut également noter la récurrence de motifs trilobés (trèfle) ou quadrilobés (trèfle à quatre feuilles) présents à l'extérieur, sur la façade, comme à l'intérieur, sur l'autel, et repris dans la forme de certaines colonnes du bâtiment.

Document 14 : Leitmotiv du symbole quadrilobé



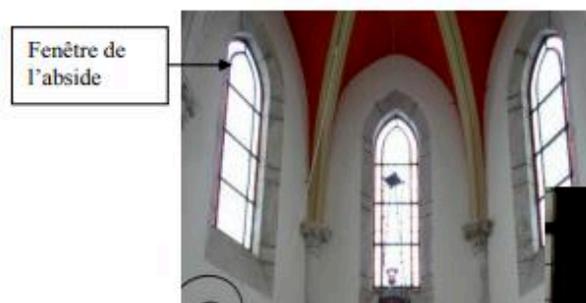
Intérieur



Exterieur

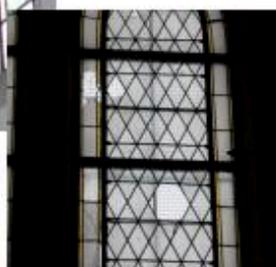
Les neuf fenêtres sont similaires, elles sont composées de piédroits en pierres calcaires taillées et appareillées surmontés d'un arc brisé. L'appui est lui aussi composé de pierres calcaires. Ce dernier ainsi que les piédroits sont chanfreinés.

Chacune des fenêtres dispose d'un vitrail blanc avec une verrière géométrique cerné d'un liseré rouge pour ceux de l'abside ou jaune pour ceux de la nef. On parle alors davantage de « vitrerie » que de vitrail puisque son dessin est géométrique et répétitif. Certaines de ces vitreries sont dégradées, cassées.



Fenêtre de l'abside

Document 15 : Les fenêtres



Fenêtre de la Nef

On peut également noter la présence d'une porte côté sud-ouest.

Une grille, autrement appelée chancel ou clôture du chœur, sépare la nef de l'abside et donc symboliquement le monde où évolue le clergé de celui où se placent les fidèles. Cette grille dispose en son centre d'un portail permettant d'accéder à l'abside. Elle est en fer forgé et se situe sur une marche, rehaussée par rapport au sol de la nef.

*Document 16 : La grille
Autrement dit chancel ou clôture*



L'autel est situé dans l'abside et est isolé, c'est-à-dire qu'il n'est pas adossé au mur. Fait de pierres calcaires monolithe, il a été mouluré puis sculpté. Il est décoré de motifs floraux, de grappes de raisins et porte en son centre un bas relief quadrilobé abritant une scène religieuse. Dans cette dernière on peut distinguer la vierge Marie portant l'enfant et accompagnée de deux autres personnages. Le personnage placé à sa droite semble porter dans ses mains un reliquaire ayant la forme de la chapelle du Mont Brouilly tandis que celui placé à sa gauche porte sur son buste une écharpe sur laquelle est mentionné « A Marie contre l'oïdium ». Cette inscription renvoie, une fois de plus, à la protection de la Vierge Marie contre les champignons de la vigne.



Document 17 : L'autel



Il est ici intéressant de voir que Marie ne porte pas son enfant à la manière traditionnelle byzantine (dans le cas où elle se trouve sur un trône) c'est-à-dire à gauche. Elle est couronnée et auréolée.

Document 18 : Deux représentations différentes de la Vierge à l'enfant

La table de l'autel est surmontée d'un bloc de pierre calcaire monolithe richement décoré de bas-reliefs aux motifs de grappes de raisins et de bouquet de blé lesquels se situent dans des anneaux reliés entre eux par des fleurs. Ce bloc est surmonté d'un tabernacle en pierre calcaire monolithe dont la porte est en fer doré. Au-dessus du tabernacle, un piédestal aux trois formes quadrilobées porte une Vierge à l'Enfant, ce dernier étant porté à droite. La Madone porte une couronne symbolisant alors son triomphe sur les forces destructrices tandis que l'enfant Jésus lève la main droite en signe de bénédiction et porte en sa main gauche une grappe de raisins. Derrière l'autel isolé, une porte permet d'accéder à la sacristie.

Au sud-est de la chapelle, à son entrée, on peut trouver un bénitier en marbre noir à environ 1,10m du sol.

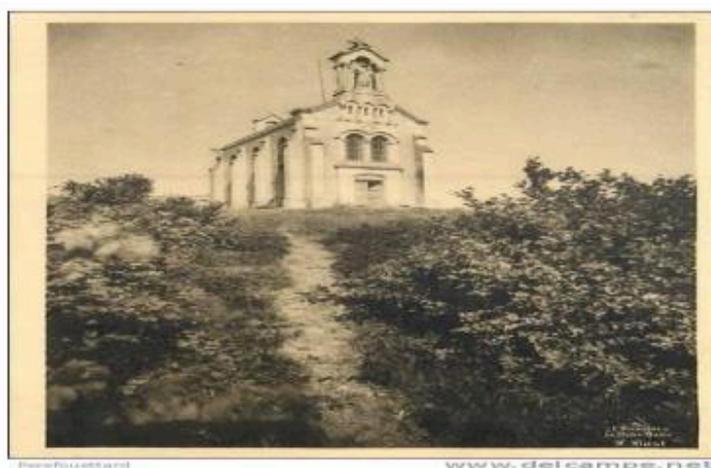
2) Des intérêts historiques

Étroitement liée à la culture de la vigne, la chapelle trône au sommet d'un lieu traditionnel de dévotion : une croix puis une statue de la Sainte Vierge y furent successivement érigées à partir du Moyen Âge. Au milieu du XIX^e siècle, le vignoble est durement frappé par de multiples fléaux (la pyrale, l'oïdium, etc.) ou encore les intempéries (inondations, gelées et grêles), est alors envisagée la construction d'un sanctuaire capable de braver les outrages du temps. Une commission est constituée en novembre 1853 afin de mener à bien les opérations de quêtes et de souscriptions qui permettront de collecter environ 30 000 francs auprès de la population et d'une trentaine de paroisses de la partie nord du Beaujolais.



Document 19 : Pèlerinage

La première étape vise à la réalisation d'un chemin carrossable menant du pied du mont jusqu'à son sommet afin d'acheminer les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice, ainsi que de garantir un accès aux futurs visiteurs.



Document 20 : Petit chemin

Les plans sont confiés à un architecte lyonnais, M. Desjardins, dont les initiales ornent encore aujourd'hui la façade de la chapelle. La première pierre est posée dès le mois d'octobre 1854 sous le regard du sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, de membres du clergé des paroisses alentours, ainsi que plusieurs centaines de notables, vigneron, cultivateurs... venus assister à la bénédiction du lieu par le curé de Belleville. C'est un peu moins de trois années plus tard, le 8 septembre 1857, qu'est inaugurée la chapelle Notre-Dame de Brouilly en ce jour de Nativité de la Sainte Vierge. L'inauguration est par ailleurs l'occasion d'une procession de plusieurs milliers de personnes des paroisses voisines convergeant vers le sommet du mont.

3) Une histoire immatérielle

Le curé de la commune de Saint-Lager est désigné gardien de la tradition, et afin de s'assurer de la protection de la Sainte Vierge, un pèlerinage est organisé chaque année depuis 1857 lors de la date anniversaire de l'inauguration.

4) Des intérêts culturels et touristiques

La chapelle, perpendiculaire à la route d'accès domine le paysage par sa grandeur. Un muret dont la hauteur est variable, construit en pierre de ramassage lié au mortier de chaux, borde l'édifice du côté sud-est. Au niveau où le muret a atteint sa hauteur maximale se trouve une table d'orientation. Cet endroit spécifique et stratégique donne sur un extraordinaire panorama où l'on peut contempler le Mont Blanc et les Monts-Lyonnais de loin ainsi que les communes avoisinantes.

A ce même endroit, on découvre un espace vert peu entretenu avec différent type d'arbres. D'ailleurs, l'édifice lui-même est entouré de végétation sauvage et abondante ainsi que d'une grande variété d'arbres qui pourrait faire l'objet d'un arboretum.

Côté Sud et Ouest, on trouve des lots de morceaux de pierres granitiques et de pierres bleues éparpillés de façon anarchique sur le sol. Il semblerait qu'ils soient les restes d'extraction de carrières ainsi que des morceaux de la composante de la chapelle, foudroyée à plusieurs reprises. Certains de ces lots de pierre sont disposés de manière à former une table ronde.

Document 21 : Environnement



L'accès au Mont Brouilly peut se faire à pied par un sentier de randonnée. Mais celui-ci est mal balisé et ancien. Il peut aussi se faire en voiture, deux aires de stationnement existent de part d'autre de la chapelle.

Document 22 : L'accès par sentier pédestre



La table d'orientation existant à proximité de la Chapelle donne sur un panorama de qualité, mais est ancienne et peu pédagogique. Un panneau d'information trône à proximité, il est vétuste est peu esthétique.

La chapelle a été éclairée, mais les spots (incrusted dans le muret) ont été volés.

Document 23 : Table d'orientation (Sud-ouest)



C) Etat actuel

La chapelle n'aura finalement pas pu résister aux aléas climatiques, en particulier la foudre, qui ont causé de nombreux dommages au fil des années. Différents travaux de réfection sont ainsi réalisés (en 1898, 1922, 1934 et 1963) grâce au même principe de quêtes et de souscriptions : des agrafes métalliques renforcent le campanile, la statue de la Vierge est cimentée, les tuiles plates originelles sont remplacées par une toiture en zinc, etc.

Document 24 : Travaux de réfection



Sud



Nord

D) Zonage de l'édifice

- | | | |
|--|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> PNR | <input type="checkbox"/> OPAH | <input type="checkbox"/> ZPPAUP |
| <input type="checkbox"/> Pays d'accueil Touristique | | <input type="checkbox"/> Pôle d'Economie du Patrimoine |
| <input type="checkbox"/> Ville ou Pays d'Art et d'Histoire | | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : zone A du PLU |

E) Nombre d'habitants

La commune compte 934 habitants au recensement de 2009.

F) Propriétaire

- | | | |
|---|--------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commune | <input type="checkbox"/> Association | <input type="checkbox"/> Communauté de communes |
| <input type="checkbox"/> Office de tourisme | <input type="checkbox"/> Autre | |

NOM : MAIRIE DE SAINT-LAGER

ADRESSE : LE BOURG

CODE POSTAL : 69220



TELEPHONE : 08 99 78 91 40

II) TRAVAUX DE RESTAURATION PRÉCONISÉS

A) Projet de restauration

Un entretien régulier est requis pour l'herbe et la végétation alentour.

B) Estimation du montant des travaux

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE (COUVERTURE, CHARPENTE, MACONNERIE) _____

TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE (MENUISERIE, ZINGUERIE, PEINTURE) _____

TOTAL _____

C) Maître d'œuvre

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL :

FAX :

E-MAIL :

D) Calendrier des travaux

E) Maître d'ouvrage

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TEL :

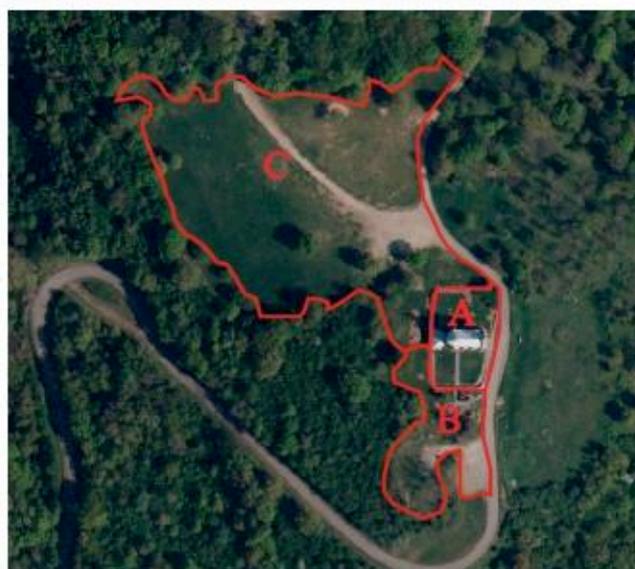
FAX :

III) TRAVAUX DE VALORISATION PRÉCONISÉS

A) Aménagement :

Trois zones peuvent être envisagées sur ce site, une zone A correspondant à la chapelle et son enclos, une zone B s'étendant au Sud et enfin une zone C comprenant toute la partie nord et nord-ouest.

Document 25 : Zonage du site

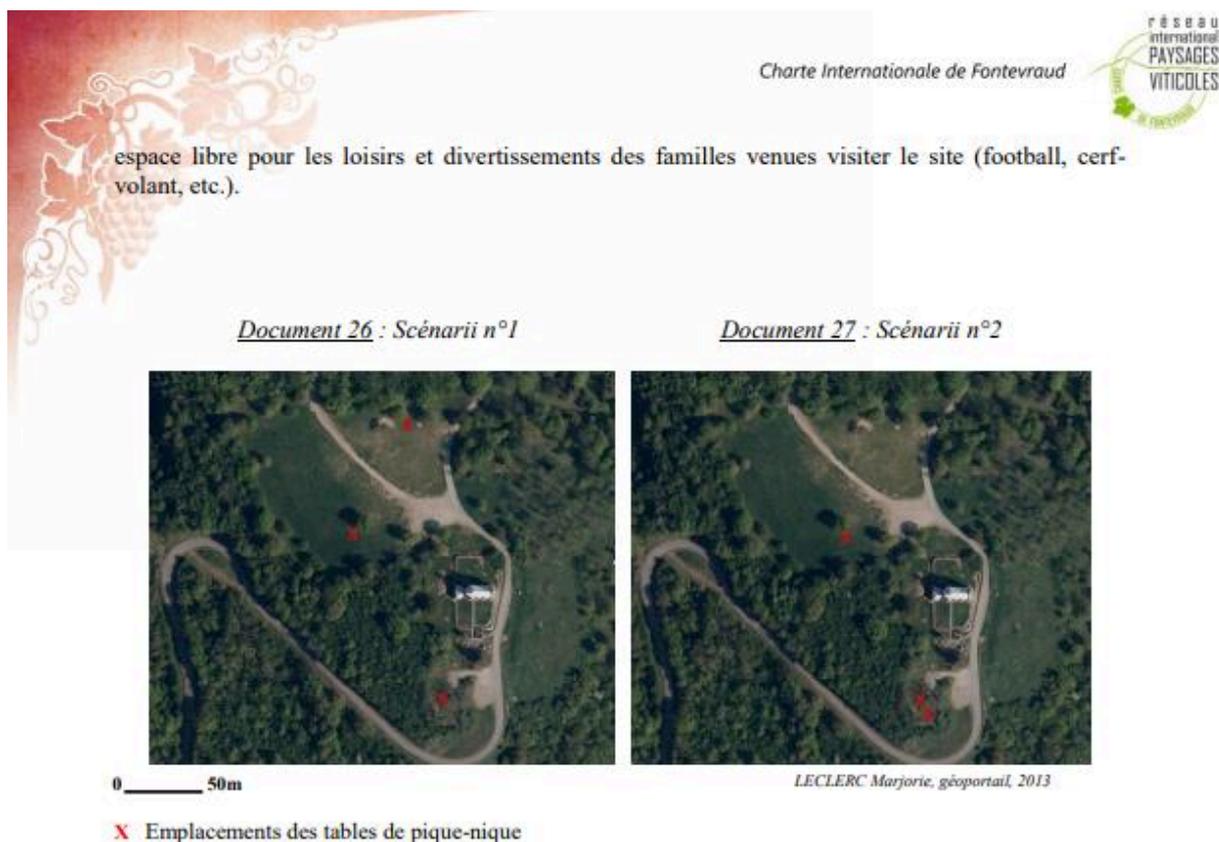


0 40m

LECLERC Marjorie, géoportail, 2013

En ce qui concerne les aires de pique-nique, il n'existe actuellement aucun aménagement, pourtant cela semble nécessaire par rapport à la demande et l'emplacement du site. En effet, de vastes espaces entourent la chapelle et méritent d'être aménagés de sorte à accueillir des visiteurs se rendant à la chapelle de façon ponctuelle ou encore lors d'événements. Nous préconisons ainsi la mise en place de tables de pique-nique, soit en bois imputrescible et de classe 4, à l'image de celle de la carrière et du belvédère, soit en pierre brute taillée pour pouvoir s'y asseoir. Deux scénarii sont alors possibles :

- Une table pourrait être disposée dans la zone B, isolée dans l'enclos arboré, tandis que deux autres se tiendraient dans la zone C, chacune à l'abri d'un arbre. Dans ce cas-ci, les aires de pique-nique sont suffisamment espacées permettant alors aux familles de jouir d'une ambiance conviviale et d'intime.
- La zone B pourrait accueillir deux tables, toujours dans le même espace que précédemment, tandis qu'une seule autre se situerait dans la zone C. Cette disposition permettrait de laisser un vaste



Deux parkings peuvent être conçus, un petit de quatre places au sud, en zone B et une dizaine de places sur le parking nord en zone C. Afin de symboliser les emplacements de parking sans pour autant charger l'espace, de simples pierres peuvent être apposées sur le devant des places (elles sont symbolisées sur le croquis suivant par des X rouges). A l'image des stationnements prévus pour la carrière et le belvédère d'Odenas situés au bas de la Chapelle du Mont-Brouilly et pour plus de cohérence territoriale, ces pierres peuvent être des roches locales type pierres bleues.

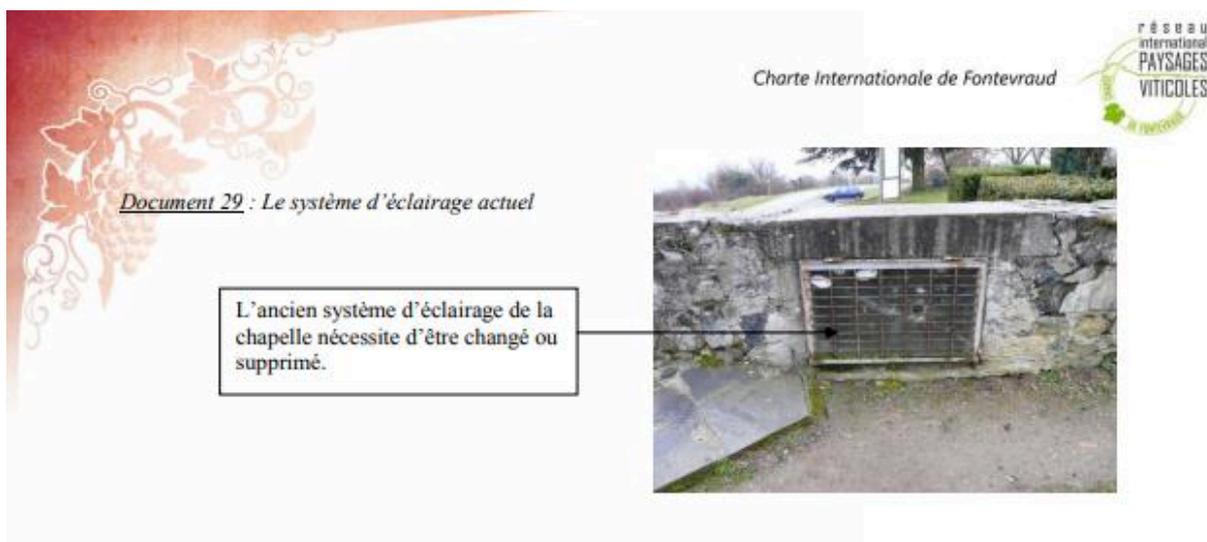
Ces espaces réservés aux parkings sont déjà, plus ou moins, marqués par une délimitation entre la zone enherbée et la zone de gravillons. Quelques pierres, de taille assez importante, sortent du sol au niveau du parking sud, il serait nécessaire de les enlever ou les couper afin de ne pas abîmer les voitures qui viendraient s'y garer. Un revêtement en pierres concassées est préconisé afin de garder une cohérence esthétique et paysagère du lieu. La présence d'une barrière en rondin de bois pourrait être pensée dans la zone B, ceci permettrait de mettre en évidence le parking et éviterait aux véhicules d'aller dans l'espace pique-nique. Dans la zone C, il ne semble pas nécessaire de délimiter l'espace parking de celui enherbé. Toutefois, si l'envie en est, un pourtour en pierre peut être décidé pour remplir cette fonction de séparation.



Il semble également nécessaire de disposer une poubelle sur chacun de ces deux parkings, à condition que celles-ci soient régulièrement vidées.

Un circuit de ramassage des ordures existe déjà par la présence de la poubelle située à la carrière et au belvédère situé en contrebas du Mont Brouilly, sur la commune d'Odenas. Il serait préconisé d'inclure le site de la chapelle du Mont Brouilly dans le circuit. De plus, un espace est disponible pour la manœuvre du camion poubelle sur le site de la chapelle, celui-ci ne pouvant pas redescendre en direction de Saint-Lager (route trop étroite). Cette zone correspondant à la zone de parking, il est préférable de penser à l'horaire de passage du camion.

Nous avons pu remarquer la présence sur le mur sud de l'enclos de deux cavités comprenant un système d'éclairage, lequel n'est plus d'usage. Ceux-ci sont dégradés. Comme nous pouvons le voir sur la photo, la plaque de verre est brisée et les grilles sont rouillées. Le retrait de ce système d'éclairage et le comblement de ces niches peuvent être envisagés.



De nombreuses pierres ont été entassées derrière la chapelle. Il s'agit principalement de gros rochers et de pierres ayant appartenu à des édifices. Leur présence n'est pas gênante, ni même dangereuse pour les usagers du site. Il semblerait même qu'ils aient été disposés de la sorte à former une table de pique-nique.



Document 30 : Amas de pierres



Document 31 : Vestige d'un bâtiment

B) Entretien :

L'ensemble du site doit être régulièrement entretenu : l'herbe doit être coupée, les arbres taillés, les haies défrichées et, ce, autant de fois que nécessaire.

Si aucune poubelle n'est mise en place, un agent sera chargé de ramasser les déchets laissés sur place par les visiteurs et usagers du site.

Les panneaux devront être nettoyés une fois par an minimum.

C) Médiation

Les éléments de médiation actuellement présents sur le sommet du mont Brouilly ne sont pas en mauvais état, mais ne permettent pas de valoriser le site en lui-même. Une table de lecture du paysage en lave émaillée est implantée à l'angle de l'enclos de la chapelle, ainsi qu'une carte administrative des communes alentours près du parking de la zone B.

Des outils de médiation complémentaires, voire remplaçant ceux existants, pourraient être installés autour de la chapelle :



Document 32 : Localisation des panneaux d'informations

- X Emplacement du panneau d'accueil
- X Emplacement du panneau d'information sur la chapelle, son histoire et son bâti

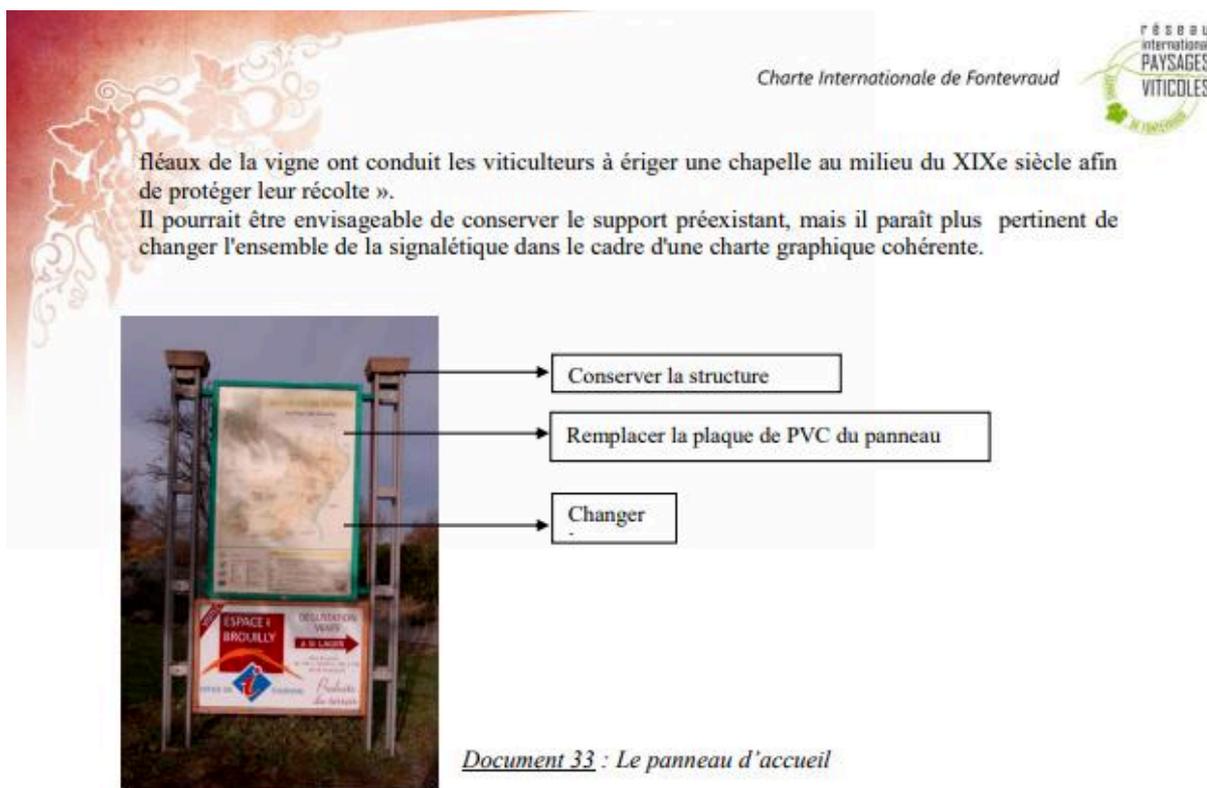
Panneau qu'il faut créer.

Panneau préexistant. Changer le contenu et rajeunir le

0 20m

LECLERC Marjorie, géoportail, 2013

- Un pupitre de format 80 x 50 serait disposé à l'angle de l'enclos sud de la chapelle, dans la zone A, afin de proposer une lecture architecturale des lieux (Cf. X orange sur la carte précédente). Des anecdotes se rattachant aux fortunes malheureuses de l'édifice pourraient éventuellement compléter ces informations (le campanile touché par la foudre puis reconstitué, etc.). La mise en place d'une signalétique d'information sur la chapelle semble l'intervention minimum à effectuer dans le cadre de la médiation, des informations complémentaires sur son histoire pourraient être diffusées via un livret disponible en mairie, à l'Espace des Brouilly ou encore sur une page internet dédiée.
- Le panneau d'accueil pourrait être modifié afin de renseigner le visiteur sur l'ensemble du site du Mont Brouilly. Un plan décrivant le sommet, ainsi que la carrière et son belvédère permettraient de situer les éléments patrimoniaux importants et les accès aux différents sites. Il serait complété par un texte explicitant ces éléments picturaux : « Le Mont Brouilly est formé d'une pierre dure et compacte qui confère au terroir toute sa typicité. De nombreuses carrières d'extractions de cette "Pierre Bleue" ont été ouvertes sur les pentes à la fin du XIXe siècle, elles n'ont cependant été actives que durant une soixantaine d'années. Le sommet est depuis longtemps un lieu de dévotion puisque des traces d'une croix médiévale nous sont parvenues. Les ravages de l'oïdium et autres



L'actuelle table de lecture, quant à elle, ne nécessite pas d'être changée ou renouvelée. Réalisée en lave émaillée, cette table porte un dessin plutôt réussi et sa fonction de lecture du paysage efficace. En effet, cette table met en avant les différents villages jalonnant le paysage ainsi que les massifs environnants. Elle fait aussi brièvement le point sur la construction de la chapelle et sur les deux appellations que sont le Brouilly et le Côte de Brouilly. Fonctionnelle et bien située, cette table ne demande aucun aménagement supplémentaire.

Document 34: Photos de la table de lecture du paysage



Enfin, en termes de médiation, un système d'éclairage de la chapelle peut être envisagé. Cette dernière se trouvant sur un mont et étant donc visible depuis bon nombre de villages environnants, sa mise en valeur pourrait se faire par un éclairage la rendrait davantage visible, même de nuit. Des spots lumineux pourraient alors être placés autour de l'édifice de façon pyramidale afin de bien l'éclairer du bas vers le haut et ainsi lui donner davantage de grandeur. Aussi, l'éclairage à un coût, c'est pourquoi l'on pourrait envisager un système d'éclairage photovoltaïque, bien plus économique et écologique à condition d'obtenir une lumière assez puissante pour que la chapelle soit visible de loin.

Charte Internationale de Fontevraud		
<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>		
Document 1 : Vue aérienne de la chapelle du Mont Brouilly	3	
Document 2 : La chapelle du Mont Brouilly sur carte IGN 1 : 100.000	4	
Document 3 : La chapelle du Mont Brouilly sur carte IGN 1 : 25.000	4	
Document 4 : La chapelle avec un plan simple	5	
Document 5 : Le toit	5	
Document 6 : La façade (Sud)	6	
Document 7 : La baie (Sud)	6	
Document 8 : Le fronton de la chapelle (Sud)	7	
Document 9 : Les fenêtres (Ouest)	7	
Document 10 : Intérieur de la chapelle	8	
Document 11 : Les colonnes	8	
Document 12 : Le plafond	9	
Document 13 : Leitmotiv du raisin	9	
Document 14 : Leitmotiv du symbole quadrilobé	10	
Document 15 : Les fenêtres	10	
Document 16 : La grille autrement dit chancel ou clôture	11	
Document 17 : L'autel	11	
Document 18 : Deux représentations différentes de la Vierge à l'enfant	12	
Document 19 : Le pèlerinage	13	
Document 20 : Petit chemin	13	
Document 21 : Environnement	14	
Document 22 : Accès par sentier pédestre	15	
Document 23 : Table d'orientation (Sud-ouest)	15	
Document 24 : Travaux de réfection	16	
Document 25 : Zonage du site	18	
Document 26 : Scénarii n°1	19	
Document 27 : Scénarii n°2	19	
Document 28 : Les parkings du site	20	
Document 29 : Le système d'éclairage actuel	21	
Document 30 : Amas de pierres	21	
Document 31 : Vestige d'un bâtiment	21	
Document 32 : Localisation des panneaux d'informations	22	
Document 33 : Le panneau d'accueil	23	
Document 34 : Photos de la table de lecture du paysage	23	

Source : Document de travail « Schéma de restauration-valorisation du petit patrimoine des communes du Pays de Brouilly. Chapelle du Mont Brouilly Saint-Lager », étude réalisée dans le cadre d'un stage collectif d'étudiants de l'Université Lumière Lyon 2, Master 2 Patrimoine Rural Valorisation Culturelle (PRVC), mars 2012.

Annexe 19. Article « Toujours plus actifs dans l'amélioration des paysages ».

Saône Beaujolais N° 991 - Jeudi 21 août 2014 11

Saint-Lager

Toujours plus actifs dans l'amélioration des paysages

Les principaux acteurs du projet se sont réunis dernièrement à Brouilly afin de faire le point sur les étapes accomplies et celles à venir. Chacun a pu s'exprimer sur l'avancement des opérations, les points positifs et négatifs sur la grande partie des différents travaux déjà accomplis, sculpteur ou tailleur de pierres, Bruno Rousselle, conservateur du musée Pierres folles à Saint-Jean-des-Vignes, qui a apporté son avis sur l'exploitation géologique du terrain, fait le relais avec le public mais également avec les étudiants de l'Ecole de paysagisme de Versailles quant aux exploitations rencontrées, en particulier sur le passé géologique. Les artistes ont eux aussi leur part active sur ce projet d'envergure, tant sur l'amélioration des sentiers que sur l'environnement. A ce sujet un récit illustré sur la culture et les hommes sera fait par un auteur afin d'établir un support principalement destiné aux enfants. Prochainement un plan sera établi afin de réaliser un sentier qui fera une boucle autour du Mont Brouilly au départ de l'Espace des Brouilly, un sentier d'interprétation dans le but de faire connaître le site, bordé de signalétique afin d'accompagner les marcheurs dans la découverte des lieux.



Anna-Maria Yordanova, chargée de mission et chargée d'études à l'Union des vignerons du Beaujolais, véritable chef d'orchestre, s'active depuis plusieurs mois dans le cadre de l'amélioration des paysages.

Corcelles-en-Beaujolais

Concours de labour remporté par Baptiste Guillon

Vainqueur du concours cantonal de Belleville qui s'est déroulé début août, Baptiste Guillon, et Romain Nové Josserand arrivés seconds, auront la fierté d'aller à Echelas dimanche 10 août pour concourir au concours de labour



Agenda

Corcelles-en-Beaujolais
Exposition de véhicules de collection : toutes catégories 2 et 4 roues, dimanche 31 août de 9 h à 18 h. Bourse d'échanges, animations, balade en beaujolais. Entrée gratuite pour les visiteurs. A midi : cochon à la broche. Rq : un repas offert aux exposants par véhicule arrivé avant 10 h. Buffet, buvette toute la journée.

Dracé
Garderie "Les drafantins" : assemblée générale vendredi 29 août de 19 h à 20 h, à la salle polyvalente.
Restaurant scolaire : assemblée générale vendredi 29 août de 20 h à 22 h, à la salle polyvalente.

Saint-Lager

Le vieux four à pain retrouvera-t-il ses fonctions ?



L'ouvrage mis en œuvre il y a plusieurs semaines est le résultat d'une belle preuve de l'esprit de coordination et de fraternité du groupe venu pour aider à l'amélioration des paysages.

Inauguré il y a peu de temps grâce à l'association Concordia, le vieux four situé à flanc de colline sur les hauteurs de Brouilly, au lieu-dit Chardignon, a retrouvé son style d'époque, un projet fédéré par Anna-Maria Yordanova. Les bénévoles ont été nombreux à œuvrer pour ce vestige, afin qu'il retrouve tout son charme et pourquoi pas ses fonctions. Solidarité et esprit de groupe ont été les maîtres mots de ce travail qui rentre dans le cadre de l'amélioration des paysages.

Source : Article « Toujours plus actifs dans l'amélioration des paysages ».in. Le Progrès N° 991, le 21 août 2014.

Annexe 20. Document de travail « Etude de faisabilité de la valorisation paysagère et touristique du Mont Brouilly ».

Le Mont Brouilly
Valorisation paysagère et touristique

Etude de faisabilité

Samuel Auray
Paysagiste DPLG
40 Rue Burdeau
69001 LYON

Maitrise d'ouvrage
Mairie d'Odenas
Mairie de St Lager



Septembre 2013



Préambule

Le Mont Brouilly est l'un des plus vieux foyers de viticulture en Beaujolais. Dès l'Antiquité, cette colline détachée de la chaîne des monts du Beaujolais et qui surgit au-dessus de la plaine de la Saône, a été plantée de vignes. Un lieutenant Romain nommé Brulius aurait reçu en récompense le mont pour ses victoires de guerre. Il s'y serait installé et lui aurait donné son nom.

Les Romains ne s'y étaient pas trompés puisque la vigne n'a jamais quitté ces pentes ensoleillées dont le terroir s'est révélé miraculeux... Dès le 16^e siècle, des manuscrits parlent d'une côte qui porte le «plus excellent vieux vin du pays». Reconnus comme vin d'appellation d'origine contrôlée depuis 1938 les vins de Brouilly et Côte de Brouilly sont parmi les crus du Beaujolais les plus renommés.

Le miracle de la naissance d'un grand vin résulte de la rencontre entre un viticulteur et un sol. Les qualités d'un sol sont le fruit d'une histoire vieille de plusieurs centaines de millions d'années. Une échelle de temps difficile à appréhender, et pourtant les couleurs, les arômes, les parfums des vins de Brouilly sont l'expression d'une succession d'événements géologiques au cours desquels le mont s'est formé et ses terroirs sont nés.

Retourner à ses racines, retrouver et exprimer son lien aux terroirs, tels sont les enjeux pour le vignoble Beaujolais. Et quels terroirs! Le vignoble est le fruit d'une histoire géologique et humaine porteuse d'une richesse insoupçonnée.

Amener le visiteur à appréhender la profondeur de cette histoire à travers l'interprétation de la géographie, des sols et des paysages dans lesquels les vins trouvent leur expression ; voilà certainement une clé de la revalorisation des vins du Beaujolais.

Le Mont Brouilly est le site le plus à même de symboliser la genèse des terroirs et des paysages du Beaujolais. Il porte la mémoire des générations antérieures et de leur culture. Il est propice au développement de l'imaginaire et son histoire étroitement liée à celle de la viticulture en fait un lieu symbole du vignoble. Les ambiances paysagères du sommet, les panoramas et les différents lieux du site témoignent de la nature du socle et du passé des hommes. Il raconte la genèse du territoire et la naissance du pays des Brouilly.

Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 3

Sommaire

I. Contexte et objectifs de l'étude

1.1 Contexte du site.....	6
1.2 Contexte de l'étude.....	8
1.3 Intentions à l'échelle du territoire.....	10
1.4 Commande et objectifs de l'étude.....	12

II. Diagnostic et intentions

2.1 Synthèse des études existantes.....	13
2.2 Diagnostic paysager et fonctionnel du sommet.....	16
2.3 Intention d'aménagement.....	18

III. Proposition de projet

3.1 Propositions d'aménagement.....	20
3.2 Illustrations et références aux propositions d'aménagement.....	32



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 5

I. Contexte et objectifs de l'étude

1.1 Contexte du site

Une silhouette singulière du Beaujolais viticole

Le Mont Brouilly est une colline arrondie de 484 mètres d'altitude recouverte de vignes et dont le sommet est coiffé de boisements. Il est réparti sur les communes d'Odenas et de Saint Lager au coeur du vignoble Beaujolais. La particularité du mont est d'être détaché de la chaîne de montagnes du Beaujolais et de former un sommet isolé qui surgit de la côte viticole entre Belleville et Beaujeu. Sa silhouette est visible depuis l'ensemble du vignoble et offre de larges panoramas depuis son sommet sur les paysages de la région



Une porte d'entrée des crus du Beaujolais

Sa géomorphologie a fait du Mont Brouilly un grand terroir viticole du Beaujolais sur lequel s'expriment les crus Brouilly et Côte de Brouilly, les plus septentrionaux des crus du Beaujolais qui s'étendent sur 6 communes: Odenas, St Lager, Charentay, Cercié, St Etienne-la-Varenne et Quincié en Beaujolais. Le Mont forme un lieu charnière entre le territoire des crus du Beaujolais qui occupe la partie nord du vignoble et le territoire des appellations Beaujolais et Beaujolais villages au sud. Le Mont Brouilly forme également une charnière géologique séparant le Beaujolais méridional à dominante calcaire et sédimentaire du Nord Beaujolais dont la géologie est principalement métamorphique. Bien que principalement constitué d'un socle métamorphique on retrouve d'ailleurs, un secteur calcaire sur son flanc sud.



Un site symbolique du vignoble

Ce sommet est devenu un lieu symbolique pour l'ensemble du vignoble. Il fut l'un des premiers lieux de plantation de vignes en Beaujolais et sert de lieu de cérémonie et de culte pour les viticulteurs de l'ensemble du Beaujolais. Une chapelle a été édifiée en 1857 pour protéger l'ensemble du vignoble contre les fléaux qui le touchaient et depuis un pèlerinage a lieu chaque année pour célébrer la vierge au raisin.



Des paysages et un patrimoine remarquables

Au coeur du Pays des Brouilly, le Mont domine des paysages variés d'une grande qualité dont le patrimoine bâti est remarquable. Le vignoble couvre l'ensemble des coteaux et plateaux, entrecoupés de vallées verdoyantes, et coiffés de sommets boisés. Un paysage d'une grande lisibilité ponctué de châteaux et de domaines viticoles édifiés à la Renaissance, aux 17ème, 18ème et 19ème siècle. Chaque village possède son caractère et son patrimoine liés au site dans lequel il est inscrit: perchés sur les coteaux, au rebord de l'Ardière au pied du Mont Brouilly ou encore à la transition avec la plaine alluviale de la Saône.

Carte de relief: le mont détaché de la chaîne du Beaujolais
Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 6



Carte de paysages des six communes du pays des Brouilly

1.2 Contexte de l'étude

Le Mont Brouilly au centre d'une démarche de valorisation oenotouristique

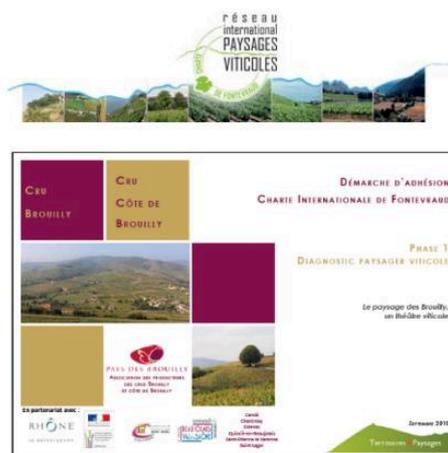
Depuis le début des années 2000, une crise viticole touche le Beaujolais de plein fouet. La concurrence mondialisée accrue et les changements de mode de consommation du vin sont à l'origine d'une forte diminution des ventes de Beaujolais entraînant d'importants arrachages, abandon de parcelles et cessations d'activité chez les viticulteurs. De larges secteurs du vignoble s'enrichissent mettant en danger les paysages et l'image du territoire.

Jusqu'à présent, le Beaujolais n'a pas su valoriser la qualité des paysages dans lesquels ses vins sont produits. Le succès du Beaujolais Nouveau et la vente par le négoce pendant de nombreuses années n'ont pas engagé les viticulteurs à développer la vente directe ni à considérer les paysages comme une valeur ajoutée à leur produit. Aujourd'hui, ils prennent conscience que l'amélioration des modes de production ou de commercialisation n'est plus suffisante pour reconquérir un marché devenu très concurrentiel; la valorisation des paysages et du territoire de production est essentielle pour retrouver une singularité ou une identité au Beaujolais.

Face à cette crise, les élus des six communes des crus de Brouilly et Côte de Brouilly, conscients du potentiel paysager et symbolique du Mont Brouilly, ont entamé une démarche de classement de leur territoire «Charte de Fontevraud», un label international pour la préservation et la valorisation des paysages et des terroirs viticoles. Le territoire a obtenu le label en 2011 en présentant un diagnostic paysager et patrimonial et un plan d'action pour la mise en valeur des paysages, des terroirs et de la culture du pays des Brouilly et le développement de structures d'accueil du public. **Le sommet du Mont Brouilly est le site mis en avant dans le plan d'action pour être aménagé comme lieu de découverte et de mise en valeur des paysages et des terroirs de la région.**

Un maillon structurant d'un itinéraire de découverte du patrimoine

Dans le prolongement de cette démarche de classement, les six communes du Pays des Brouilly ont engagé une démarche de restauration et de mise en valeur de leur patrimoine bâti en lien avec la création des itinéraires départementaux de randonnée: PDIPR. Deux années de travail ont été nécessaires à des classes d'étudiants de Lyon II pour effectuer un recensement, un diagnostic approfondi du patrimoine bâti existant et de son état, et avancer des propositions de restauration et de mise en valeur. Un itinéraire de découverte du patrimoine du pays des Brouilly fondé sur le réseau PDIPR est en projet. **Le Mont brouilly, avec sa chapelle, sa carrière et ses panoramas, pourrait devenir un élément central de cet itinéraire.**



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 8

Un Espace Naturel Sensible protégé au titre de sa faune, de sa flore et pour la qualité de ses paysages

Le sommet boisé du Mont Brouilly a été classé Espace Naturel Sensible par le Conseil Général du Rhône dans le but d'améliorer la diversité de sa faune et de sa flore plutôt ordinaires, mais également pour préserver le patrimoine paysager que représente le Mont.

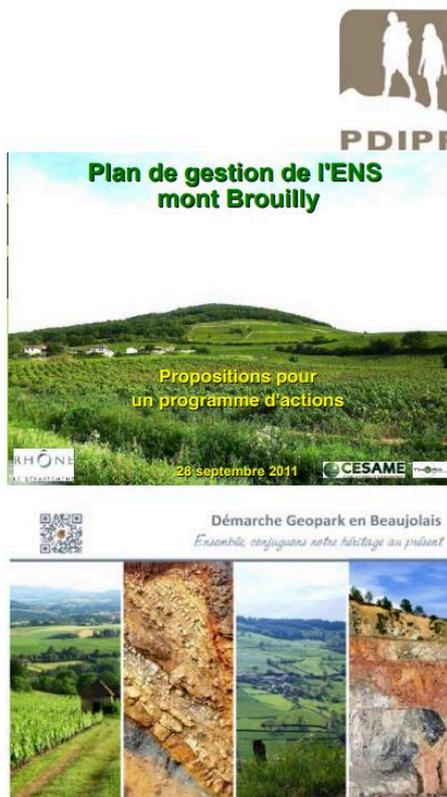
Dans le cadre de cette protection des milieux boisés et ouverts du sommet, un diagnostic environnemental et un plan de gestion ont été réalisés par un bureau d'étude en Cette étude a permis de définir les objectifs et des orientations schématiques en matière d'entretien et d'aménagement du site.

Un potentiel géosite pour la candidature du Beaujolais au Label Géopark

Le Pays Beaujolais représenté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, entame depuis le début de l'année 2013 une démarche de candidature au label Unesco Géopark. L'objectif d'un Géoparc est de valoriser le patrimoine géologique aussi bien en le faisant connaître qu'en se servant de lui comme support d'activité économique et touristique pour le territoire.

La candidature pour le label nécessite la création de plusieurs sites d'interprétation de la géologie et de la géographie du territoire. Après le musée des Pierres Folles installé sur d'anciennes carrières de calcaire au Sud du Beaujolais, le Mont Brouilly pourrait constituer un deuxième site géologique d'importance pour le territoire. Plusieurs carrières ont été ouvertes dans l'histoire sur le Mont Brouilly pour l'exploitation de la roche bleue qui constitue une grande partie de son socle.

Par sa situation, son histoire et sa géomorphologie uniques, le Mont pourrait potentiellement devenir un site de découverte du territoire couplant lecture géologique, paysagère.



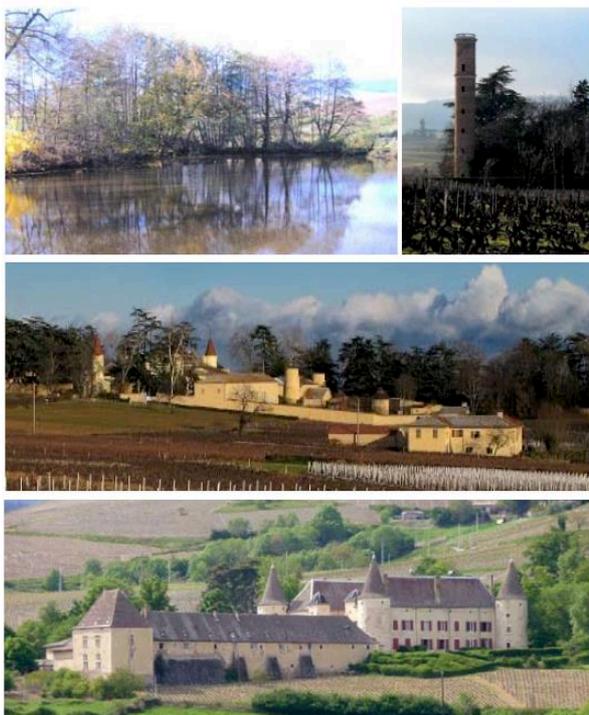
Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 9

1.3 Proposition à l'échelle du territoire:

Des boucles de découvertes du patrimoine et des paysages du Pays des Brouilly

Dans le contexte de la récente mise en place des itinéraires PDIPR sur le territoire, et en s'appuyant sur les propositions de restauration du patrimoine bâti des étudiants de Lyon II, le pays des Brouilly pourrait proposer plusieurs boucles thématiques de découverte de son territoire. Les visiteurs pourraient choisir à partir d'une variété de randonnées au départ des villages :

- À Quincy, la boucle s'appuierait sur l'important patrimoine de châteaux Renaissance qui dominent les paysages de la très belle vallée des Samsons.
- À Cercié, le visiteur partirait à la découverte de la vallée de l'Ardière et de son patrimoine lié à l'eau
- À Odenas, l'itinéraire s'appuierait sur les Châteaux du 17ème, 18ème et 19ème siècle installés dans le vignoble autour de la vallée du Nerval.
- À Charentay, une boucle permettrait de découvrir le patrimoine religieux et notamment la très belle chapelle Saint Pierre depuis laquelle le paysage s'ouvre vers la plaine de Saône.
- Depuis le village de la Varenne le visiteur prendrait de la hauteur et découvrirait les fabuleux belvédères sur le pays des Brouilly et la Vallée de la Vauxonne.
- Enfin, depuis St Lager et l'espace des Brouilly, un parcours partirait à l'assaut du Mont Brouilly, point central du territoire pour comprendre sa géomorphologie et ses paysages, et découvrir l'histoire et la culture viticole du pays.



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 10

II. Diagnostic, intentions et propositions de projet

2.1 Synthèse des études existantes

Diagnostic

Un fort potentiel touristique

- La proximité de Belleville et Beaujeu ;
- La proximité des infrastructures de transport: A6 et gare SNCF ;
- La proximité de la voie verte Belleville-Beaujeu ;
- Des paysages variés de grande qualité ;
- Un patrimoine bâti important sur le secteur dont l'intérêt touristique est évident ;
- Un territoire occupé par des villages de caractère ;
- Deux Espaces Naturels Sensibles sur le territoire des six communes, lieux de découverte de la nature et de loisirs ;
- De nombreux chemins de randonnée ;
- Un territoire qui possède une forte empreinte culturelle, liée à la vigne ;
- Des manifestations annuelles qui ont une forte fréquentation ;
- La création récente d'un espace de dégustation vente des vins et produits du terroir de l'ensemble du pays des Brouilly: l'espace des Brouilly ;
- La présence d'un office de tourisme à St Lager.

Des faiblesses en termes d'infrastructure d'accueil

- Un manque de structures d'accueil pour la prise en charge du public ;
- Un manque de visibilité de l'offre touristique et de loisir ;
- La multiplication des sentiers et manque d'harmonisation et de cohérence dans la signalétique ;
- Peu de mise en valeur du vignoble et de l'activité viticole et peu d'intégration à l'activité touristique.

Un site qui n'est pas valorisé

- Une fréquentation importante du sommet, non canalisée et sans structure d'accueil du public conduit à une dégradation des qualités paysagères du site.
- L'ensemble du site est accessible en voiture ce qui conduit à des usages marginaux et des activités qui ne correspondent pas à l'image touristique que les élus souhaitent donner.

L'entretien par une tonte homogène du site réduit la richesse paysagère et écologique du site



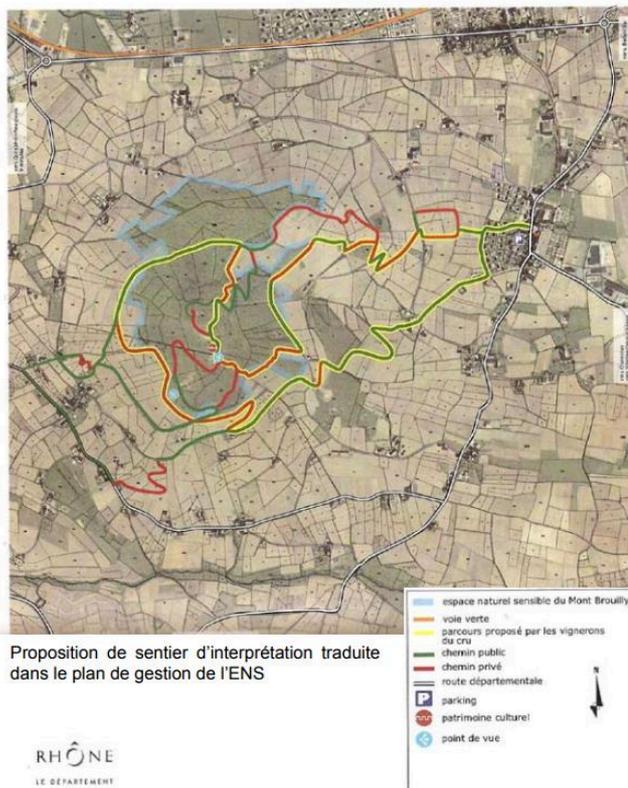
Planche de propositions d'aménagements de l'ENS

Ambitions affichées

- Concilier production viticole et activités de loisirs tout en prenant en compte les fragilités paysagères et environnementales du site ;
- Développer le potentiel oenotouristique des six communes adhérentes à la Charte de Fontevraud ;
- Réinscrire le vignoble dans son territoire, ses paysages, son patrimoine et son histoire ;
- Proposer un projet de valorisation du cadre de vie et des paysages pour les habitants des six communes.

Propositions des études existantes

- La création d'un sentier d'interprétation depuis l'Espace des Brouilly jusqu'au sommet du mont et qui en fasse le tour. Sa thématique serait celle des paysages et de l'histoire du mont et s'appuierait sur l'empreinte culturelle, naturelle et viticole du territoire.
- L'ouverture de percée dans les boisements du mont pour recouvrer des vues depuis le sommet sur les paysages alentours et notamment vers le nord et l'ouest du territoire.
- La mise en place d'une gestion différenciée sur l'ensemble du site pour diversifier les milieux, et favoriser la biodiversité.
- L'aménagement de structures d'accueil du public : aménagement d'un parking, balisage, panneaux d'information, poubelles, sanitaires...



Proposition de sentier d'interprétation traduite dans le plan de gestion de l'ENS



Redéfinition de la proposition de sentier d'interprétation

La proposition de créer un sentier d'interprétation des paysages du Mont Brouilly depuis l'Espace des Brouilly jusqu'au sommet est un atout potentiel fort de l'offre touristique du territoire. En revanche l'itinéraire proposé est long et le dénivelé est important, ce qui ne le rend pas accessible au plus grand nombre.

Deux parcours moins longs, aux thématiques différentes, reliés par l'itinéraire de randonnée PDIPR qui passe sur le Mont Brouilly permettraient à chacun de choisir le thème et la longueur de son parcours.

L'itinéraire PDIPR formerait une boucle de randonnée de découverte du Mont Brouilly s'étendant sur plusieurs kilomètres au départ de l'Espace des Brouilly à Saint Lager. Il s'adresserait aux marcheurs.

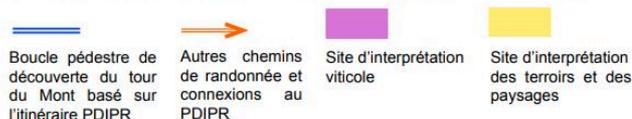
Sur cet itinéraire de randonnée, un premier site d'interprétation au pied du mont, aurait pour thématique la viticulture et ses paysages. Il serait en lien direct avec le lieu de vente et de dégustation de l'espace des Brouilly.

Le second site d'interprétation prendrait naissance au sommet du Mont Brouilly. En lien avec sa chapelle, il aurait pour thématique la genèse des terroirs, des paysages, de la culture du pays des Brouilly.

Le site d'interprétation du sommet du Mont Brouilly fait l'objet de l'étude de faisabilité présentée ci-après.



Carte de la boucle pédestre de découverte du tour du Mont



2.2 Diagnostic paysager et fonctionnel du sommet.

Le sommet du Mont Brouilly est principalement occupé par des boisements spontanés de Chênes et de Charmes. Jusqu'au début du 20ème siècle, la partie sommitale du mont était couverte d'une lande certainement pâturée occasionnellement. La chapelle a été construite au milieu d'un paysage ouvert qui offrait des vues à 360° sur le territoire du vignoble. Au début du 20ème siècle le mont a également fait l'objet de plantations de Cèdres Bleus de l'Atlas sur son flanc nord, certainement par l'Office Nationale des Forêts qui expérimentait à l'époque ce type d'essence. Ce peuplement forme aujourd'hui un boisement mono- spécifique marquant dans le paysage.



Qualités du site

Des lieux de panoramas

Aujourd'hui seuls quelques prairies sont maintenues ouvertes par la tonte aux abords de la chapelle, sur la partie nord du Mont et aux abords de la carrière sur le flanc sud, offrant les derniers panoramas sur les paysages environnants.



Des lieux au fort potentiel de mémoire et d'imaginaire

D'autres lieux, qui n'offrent pas de vues, possèdent des qualités paysagères intrinsèques et singulières. La carrière, la forêt de cèdre, ou certains chaos rocheux dans les bois proposent des ambiances propices au retour dans le passé ou au développement d'un imaginaire.



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 16

Des festivités et des événements qui animent le site

Le sommet du mont accueil deux événements annuels qui l'animent et le font connaître : la fête des amis de Brouilly au printemps et le pèlerinage du 8 septembre.

Problématiques paysagères et fonctionnelles

Un site abîmé par l'automobile

L'ensemble des espaces ouverts du site est accessible en voiture. Les automobilistes se garent sur les prairies, dans la carrière ou devant des belvédères et dégradent des sites au fort potentiel paysager et patrimonial.

L'absence de véritable parcours piéton

Il n'existe pas de circuit piéton qui permette de faire le tour du sommet sans passer par la route. Entre la carrière et la chapelle la route est aujourd'hui inévitable. Il existe de nombreux chemins sur le sommet mais aucun parcours n'est clairement identifié ou balisé.

Des potentiels paysagers et des panoramas inexploités

Les vues vers le nord et l'ouest depuis le sommet du mont sont obstruées par les boisements qui ont poussés. Les lieux au fort potentiel paysager ne sont pas valorisés à leur juste valeur.

Le déclin des événements sur le site

Les événements sur le sommet du mont sont de moins en moins nombreux et attirent de moins en moins de monde. La descente vtt de Brouilly a été arrêté et la fête des amis de brouilly attire chaque année moins de visiteurs



Plan de diagnostic paysager et fonctionnel du sommet



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 17

2.3 Intentions d'aménagement

L'interprétation des terroirs, des paysages et de l'histoire du pays des Brouilly

- Aménager un parcours dédié au piéton pour la découverte du site et de ses lieux de panoramas, de mémoire et d'imaginaire ;
- Valoriser les différents lieux paysagers et de mémoire en magnifiant leurs ambiances paysagères existantes ;
- Affirmer les panoramas existants et ouvrir de nouvelles vues sur les paysages au nord et à l'ouest du Mont ;
- Aménager sur le parcours des espaces d'arrêt, de lecture ou de contemplation du site, et créer des ouvrages qui interpellent le visiteur de tout âge et attise sa curiosité: belvédères, assises, tables de lecture...

L'organisation de l'accueil de visiteurs

- Contraindre les circulations automobiles quotidiennes à la seule route traversant le site, mais permettre le maintien de circulations occasionnelles : événements et entretien du site ;
- Aménager un unique parking pour les usages quotidiens du site mais prévoir des solutions de parking complémentaires lors des événements ;
- Aménager un espace d'accueil et d'information accessible à tous (PMR) au lieu d'arrivée des visiteurs, et des équipements adaptés au site et intégrés dans le paysage: toilettes, tables de pique nique, jeux pour enfants.

La diversification des milieux écologiques et paysagers

- Restaurer et mettre en valeur l'espace de la grande prairie ;
- Différencier les tonnes pour favoriser la biodiversité et orienter le cheminement des visiteurs ;
- Reconstituer des lisières arbustives aux boisements.

L'animation culturelle et festive du site

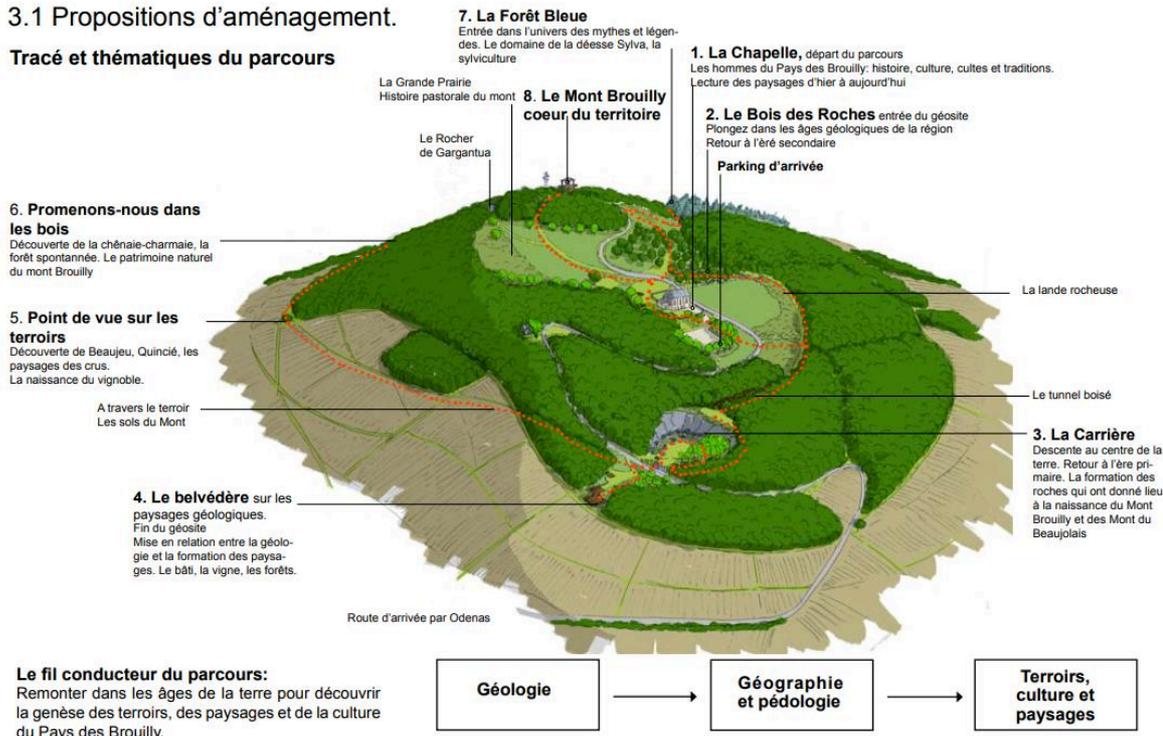
- Ouvrir le site à des événements culturels et artistiques
- Aménager des lieux de spectacles et de représentations artistiques



III. Projet

3.1 Propositions d'aménagement.

Tracé et thématiques du parcours



La réouverture des vues, la structuration des espaces, la diversification et la préservation des milieux

Plan des structures végétales du sommet: état existant

Plan des structures végétales du sommet: projet



Recul de la lisière ouest pour l'ouverture sur les paysages

Création d'un chemin vers le haut de la carrière et ouverture des paysages au sud de la route

- | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|---|---|
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Boisements spontanés | Zones dégardées par les voitures | Pelouses tondues | Prairie fauchée 2 à 3 fois par an | Boisements spontanés | Fruitière recépée tous les 4 ou 5 ans | Pelouses tondues | Prairie fauchée 2 fois par an |

La qualification des abords de la Chapelle, site de départ et de découverte du parcours, lieu de mémoire des hommes et de la culture du pays des Brouilly

Constat

La Chapelle est aujourd'hui le principal lieu d'arrêt pour les visiteurs du site qui viennent observer les paysages et lire la table d'orientation installée sur les murets qui délimitent l'espace au pied de l'édifice.

Un site peu valorisé

Trois zones de stationnement improvisés sont aujourd'hui utilisées aux abords immédiats de la chapelle et dégradent son environnement proche: deux espaces de stationnement au sud, l'un au bord de la route, l'autre dans un bosquet d'acacias sur un léger surplomb par rapport à la voie ; un parking au nord créé spontanément par l'usage sur la grande prairie.

La chapelle est le point le plus haut du site. Des talus enherbés séparent la zone sud du parking des espaces au pied de l'édifice et rendent l'accès au site difficile et peu lisible.

Une pelouse parsemée de blocs de pierres et de rochers affleurants occupe les abords de la chapelle.

Les murs en pierre ferment deux espaces au pied de la chapelle: l'un au sud et l'autre au nord. L'espace au sud est le plus fréquenté puisqu'il offre des vues sur les paysages et présente une table d'orientation.

Un cèdre bouche une partie de la vue vers le sud.

Objectifs de l'aménagement

- Définir un unique parking clairement identifié et intégré dans le paysage ;
- Qualifier les espaces au pied de la chapelle en tant que lieu d'accueil touristique :
 - le point de départ et d'information pour le parcours ;
 - un site d'observation des paysages et d'interprétation de la culture du pays et de la mémoire des hommes ;
- Rendre les circulations piétonnes plus lisibles et aménager un accès aux abords de la chapelle pour les personnes à mobilité réduite.
- Ouvrir une vue sur les paysages depuis le nord de la chapelle.



La Chapelle et ses abords: état existant.

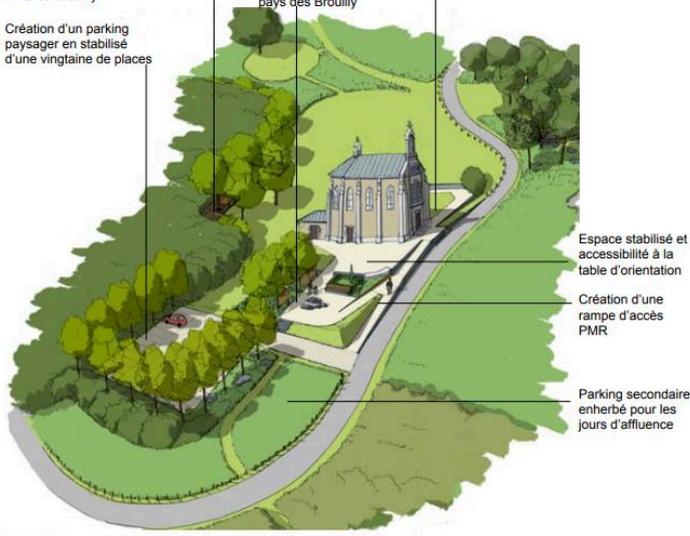
Propositions

Aménagement d'une aire de pique nique en lisière, servant également de lieu de festivités spectaculaires pour la fête des Amis de Brouilly

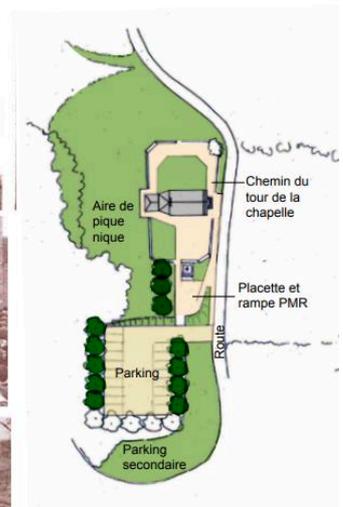
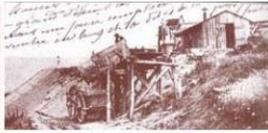
Création d'un parking paysager en stabilisé d'une vingtaine de places

Création d'une placette d'accueil et d'information du public en stabilisé bordée d'une plantation de cerisiers
Un lieu de mémoire du pays des Brouilly

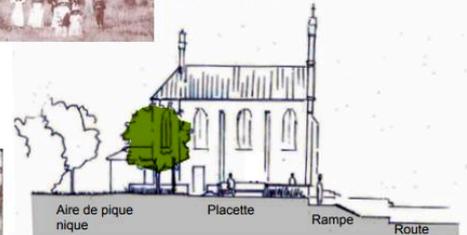
Mise en valeur de l'espace nord de la chapelle: chemin stabilisé permettant d'en faire le tour, dégagement d'une vue sur les paysages, création d'un accès vers la grande prairie



La Chapelle et ses abords: proposition de projet



Plan du projet



Coupe ouest-est du projet au niveau de la placette

La mise en valeur des abords de la grande prairie, l'ouverture visuelle sur les paysages de l'ouest et du nord Beaujolais

Constat

L'espace de la grande prairie est aujourd'hui utilisé comme une zone de parking et voie d'accès à l'antenne relaie qui se trouve sur le second sommet du mont.

Hormis la zone gravillonnée qui sert de parking, l'espace est enherbé et tondu de façon uniforme jusqu'aux boisements qui l'entourent.

Depuis le haut de la prairie, on devine les monts du Beaujolais qui dépassent des arbres. A travers les arbres le château de La Palud à Quincié en Beaujolais est visible pour les plus observateurs.

L'espace est relativement triste et la présence de voitures n'invite pas à y cheminer ou à s'y installer.

Objectifs de l'aménagement

- Rendre la grande prairie aux usages piétons, aux loisirs et à la détente ;
- Valoriser le potentiel paysager et écologique de cet espace en diversifiant les strates végétales et leur mode de gestion ;
- Ouvrir la vue sur les paysages des monts du Beaujolais.

Propositions

- Installer des bornes pour empêcher les voitures de pénétrer sur la prairie. Une borne sera escamotable pour permettre l'accès aux véhicules de maintenance de l'antenne et permettre un stationnement sur la zone lors des manifestations.
- Animer l'espace par une différenciation des tontes: des espaces en pelouse et des zones de prairie naturelle fauchées deux fois par an dans laquelle pourrait être installée des plantes vivaces fleuries.
- Reculer la lisière ouest de la prairie pour dégager la vue sur les monts et créer l'impression que la prairie tombe dans le paysage.
- Créer des lisières arbustives pour varier les formes et couleurs dans le paysage et diversifier les milieux.



La grande prairie vue depuis le route: état existant



La grande prairie vue depuis le route: projet de valorisation

La mise en scène du sous bois des roches comme lieu d'entrée dans le géosite : paysages de l'ère secondaire

Constat

Les arbres du bois des roches sont clairsemés laissant traverser une belle luminosité. Son sous-bois est régulièrement fauché et laisse apparaître de nombreux rochers qui forment par endroit des chaos sous les arbres.

Ce boisement parsemé de rocher possède une ambiance paysagère particulière propice au développement d'un imaginaire.

Le sous-bois est un lieu agréable à la promenade, mais aucun cheminement ne permet de le traverser. En dehors des moments où elle vient d'être fauchée, la végétation est souvent haute et ne permet pas de circuler librement.

Objectifs de l'aménagement

- Rendre en partie accessible le sous-bois pour que les visiteurs découvrent ses paysages de chaos rocheux et ses lumières tamisées.

- Mettre en valeur le sous-bois comme porte d'entrée du géosite. Utiliser la végétation et les rochers existants pour développer une ambiance évoquant les paysages de l'ère secondaire: une forêt primitive.

- Empêcher les intrusions dans certaines zones du sous-bois pour protéger sa faune et sa flore.

- Différencier les fauches et les modes de gestions pour créer des ambiances paysagères distinctes et favoriser une diversité de milieux.

Propositions

- Créer un cheminement à travers le sous-bois qui se prolonge vers la carrière avec des zones d'arrêts et de contemplation des chaos rocheux. Ce cheminement sera maintenu régulièrement tondu. Les zones d'arrêt seront matérialisées par des revêtements de sol naturels : pavés de bois issus des abatages sur le site, broyat de branches...

- Planter certaines zones des chaos rocheux avec des plantes adaptés au contexte et à l'ambiance recherchée : des fougères notamment.

- Réaliser des jeux ou des installations sonores et visuelles à partir des matériaux du site et les installer dans le sous-bois (interventions d'artistes ou d'étudiants en art).



Le sous bois des roches: ambiances existantes



Le sous bois des roches: projet de parcours

L'aménagement de la carrière comme jardin géologique et lieu de spectacle en plein air.

Constat

En contact avec la route qui monte au sommet du côté d'Odenas, la carrière du Mont Brouilly forme aujourd'hui un vaste parking gravillonné sur lequel pousse timidement une végétation herbacée sans doute maintenue rase par la tonte et le passage des voitures.

Sa surface est plane hormis une petite butte au sud de l'entrée sur laquelle pousse de la végétation ligneuse et qui enferme une zone dans laquelle des véhicules peuvent discrètement se garer.

Le sol de la carrière est constitué des déchets d'exploitation, certainement remblayés et nivelés lorsque l'extraction a cessée.

Le front de taille de la carrière en arc de cercle est orienté plein ouest. Il a été recolonisé par une végétation arbustive et herbacée qui s'est installée dans les failles de la roche et sur les replats du rocher.

Sur sa partie nord le front de taille atteint une vingtaine de mètres de haut et forme de grandes dalles verticales sur lesquelles la végétation n'a pas pu se fixer.

On peut y observer la couleur bleutée et la dureté de la roche bleue dont le Mont Brouilly est constitué. Exploitée jusqu'au début du 20ème siècle, la Diorite du Mont Brouilly était concassée et servait à empierrer les routes de la région.

Objectifs de l'aménagement

- Mettre en valeur la carrière en tant que patrimoine et lieu de mémoire des activités passées du Mont Brouilly.

- Rendre le site à des usages piétons, de découverte et d'interprétation de la géologie.

- Donner à voir le front de taille comme témoin d'une géologie particulière qui explique l'origine de la géographie du mont : un point dur dans la géologie de la région autour duquel l'érosion a fait son oeuvre isolant la colline de la chaîne des Monts du Beaujolais.

- Exploiter la forme circulaire, l'orientation ouest (exposition au soleil du soir), l'acoustique et l'ambiance particulière de la carrière comme lieu de spectacle et de représentation.



La carrière et le belvédère: état existant



Propositions

- Créer un amphithéâtre circulaire au pied de la plus haute partie du front de taille, servant à la fois de structure pour les circulations piétonnes, de mise en scène de la géologie de la carrière, et de lieu de représentation / spectacle en plein-air.
- Créer un mouvement de terrain pour former cet amphithéâtre et accentuer l'effet de creux de la carrière : soit en décaissant l'espace du cercle pour faire apparaître une à deux hauteurs de gradins si la structure du sol le permet, soit en rapportant de la terre pour former un léger cratère.
- Créer des gradins dont la fonction première sera de former des assises pour des spectateurs et formant une circulation autour du cercle central guidant la découverte et l'interprétation de la géologie.
- Mettre en scène la pierre bleue de Brouilly dans différents états liées à son exploitation : en bloc brut, en chaos rocheux ou concassé. Présenter les différents milieux écologiques et notamment la flore qui pousse dans les différents états de la roche.
- Créer un accès piéton depuis la chapelle à travers les bois, qui débouche au sommet de la carrière et descend le long du front de taille jusqu'à rejoindre le coeur de la carrière.
- Planter un bosquet de bouleaux sur la partie sud de la carrière pour refermer l'espace du cercle et créer une zone d'ombre propice à de nouvelles ambiances paysagères. Ce bosquet pourrait également servir de coulisses lors de spectacles.
- Marquer l'entrée de carrière par un dispositif empêchant les véhicules de pénétrer mais en conservant une vue vers le paysage des Monts du Beaujolais à l'ouest.

La carrière et le belvédère: projet



Un belvédère mégalithique pour mettre en relation géologie et paysage sur le belvédère d'Odenas

Constat

Face à la carrière, du côté ouest de la route qui mène au sommet, se trouve un espace non boisé qui s'ouvre sur les paysages des Monts du Beaujolais. Ce site est aujourd'hui l'unique vue depuis le sommet du mont sur les paysages à l'ouest. Depuis ce belvédère, on aperçoit l'ensemble de la côte viticole du Sud Beaujolais jusqu'à Quincy. Situé en contrebas de 2 mètres en dessous la route, il prend la forme d'une plateforme qui avance vers le paysage.

L'espace ouvert sert avant tout de parking aux visiteurs qui s'arrêtent observer la vue. La prairie qui le recouvre est dégradée par le passage des véhicules. La végétation qui l'entoure est arborée à proximité de la route, puis devient arbustive à l'endroit où la vue se dégage. Les boisements au nord du belvédère bloquent aujourd'hui la vue depuis l'intérieur de la carrière sur les paysages des Monts du Beaujolais. Il serait intéressant de créer ce lien visuel.



Vue sur le belvédère depuis la route

Objectifs de l'aménagement

- Rendre l'espace du belvédère à des usages piéton uniquement.
- Valoriser ce site en tant que lieu d'interprétation de la grande géologie du Beaujolais dans le paysage.
- Créer un dispositif de lecture de la géologie dans le paysage.
- Dégager d'avantage la vue pour permettre notamment de créer un lien visuel entre la carrière et le paysage à l'ouest.
- Créer des structures d'accueil qui invitent le public à s'arrêter et à s'installer, et qui éveillent leur curiosité.



La carrière et le belvédère: état existant

Propositions

- Installer des bornes en pierre le long de la route empêchant les véhicules d'accéder à l'espace du belvédère.
- Créer une à deux place de stationnement pour personnes à mobilité réduite uniquement le long de la route.
- Reculer la lisière boisée au nord du Belvédère pour élargir l'espace ouvert, agrandir la fenêtre visuelle sur le paysage et dégager la vue sur les Monts du Beaujolais depuis l'intérieure de la carrière.
- Disposer sur la plateforme de très gros blocs de pierre issus des différents secteurs géologiques du Beaujolais. Ces mégalithes disposés en cercle face au panorama formeront un lieu d'ambiance unique et évoqueront toute la diversité de formes, de textures et de couleurs de roches dont les paysages du Beaujolais sont constitués.
- Construire un belvédère qui permettra d'avancer d'avantage vers la vue et proposera une interprétation des formations géologiques dans le paysage.



Le belvédère : projet de création d'un site mégalithique face au paysage



La carrière et le belvédère: projet



Un belvédère construit permet d'avancer d'avantage pour une lecture géologique des paysages la plus large possible

L'aménagement de haltes sur le parcours: terroir, viticulture, nature, mythes et légendes

Constats et propositions

Points de vues sur les terroirs

Le belvédère mégalithique marque la fin du géo-site sur le parcours. Le sentier thématique du sommet du Mont Brouilly se poursuit vers le nord et emprunte un chemin agricole dans les vignes du flanc nord du mont. Plusieurs chemins agricoles se présentent au promeneur qui ne sait pas toujours lequel emprunter pour faire le tour du sommet, faute de balisage. Actuellement les chemins dans les vignes sont très empierrés et présentent des ornières, ce qui ne le rend pas la marche facile. Aucun espace n'invite aujourd'hui à faire une halte pour observer les vignes ou le paysage.

- Baliser le chemin permettant de faire le tour du sommet sans emprunter des passages trop abrupts.
- Améliorer et entretenir la surface du chemin pour faciliter le parcours des visiteurs.
- Créer deux haltes aménagées dans le vignoble : la première au cœur des premières parcelles de vignes traversées pour évoquer la pédologie du Mont Brouilly dans laquelle les vins tirent leur expression. La secon-

deur sur une plateforme enherbée située en amont du chemin qui s'enfonce dans les bois, pour observer la vallée de Beaujeu et évoquer l'histoire de la capitale du Beaujolais et la route commerçante qui a fait naître le vignoble.

Chaque halte pourrait présenter des assises ou une table, et des panneaux ou des structures ludiques d'interprétation de la thématique.

Promenons nous dans les bois

Le parcours se poursuit dans la forêt de chênes et de charmes qui occupe le haut du flanc nord du mont. Le chemin forestier est agréable et en bon état pour accueillir le public.

Une halte pourrait être aménagée sur la thématique de la Chênaie-charmaie, forêt spontanée des Monts du Beaujolais et sur sa faune et sa flore.

A la sortie de la chênaie-charmaie, le sentier débouche sur la vigne en clairière bordée par la forêt de cèdres dans laquelle passe la route qui redescend à St Lager. Au sommet de la parcelle de vignes, un large espace enherbé pourrait servir à créer une zone de pique-nique et d'arrêt en balcon sur les paysages viticoles de la côte nord-est du Mont Brouilly.

La forêt bleue

Le parcours pénètre ensuite au cœur de la forêt de cèdres bleus qui possède une atmosphère sombre et inquiétante. Le parcours traverse la partie haute de la forêt et évite la route.

Le paysage et l'atmosphère de ce lieu sont propices au développement d'un imaginaire autour des arbres et de la forêt. Cette partie du parcours pourrait faire l'objet d'installations visuelles et artistiques dans le sous-bois à destination des enfants et des plus grands : silhouettes de personnages ou d'animaux créés à partir de branchages par exemple.

Le rocher de gargantua

Le chemin quitte la forêt de cèdres bleus et se poursuit dans la forêt de chênes qui couvrent le sommet où se trouve l'antenne relaie. Il conduit à un énorme bloc rocheux qui surgit au cœur de la forêt. La découverte de ce rocher au beau milieu des bois est également propice au développement d'un imaginaire et pourrait faire l'objet d'un récit gravé dans la pierre : le rocher est le témoin de l'histoire de gargantua qui créa le Mont Brouilly.



Points de vues sur les terroirs



Entre vignes et bois



Entrez dans la forêt bleue



Le rocher de Gargantua

La construction d'une tour panoramique pour apprécier le Mont Brouilly dans son contexte géographique

Constat

Le mont Brouilly est constitué de deux sommets d'altitude semblable, séparés par la grande prairie. L'un est occupé par la chapelle, mais l'autre n'a jamais été mis en valeur. Le second sommet du Mont Brouilly forme une petite clairière enherbée dissimulée dans les bois de chêne et de charmes qui recouvrent ses flancs.

Une antenne relaie a été installée en lisière de cette clairière et forme aujourd'hui un élément très marquant dans les vues depuis le territoire sur le Mont Brouilly.

Un chemin piérier traverse la prairie depuis la route et mène au pied de l'antenne pour son entretien. En plus de son impacte sur la silhouette lointaine du Mont Brouilly, cette antenne fait du second sommet du mont un lieu peu attractif.

Pourtant chaque année l'association des Amis de Brouilly organise leur fête dans cette clairière au pied de l'antenne. Une scène en béton vieillissante est installée en lisière de la clairière et participe à rendre les lieux peu accueillants.



La tour panoramique vue depuis la grande prairie

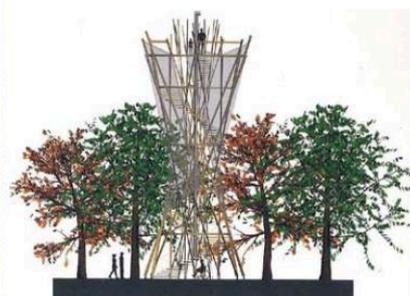
Objectifs de l'aménagement

- Mettre en valeur le second sommet de Mont Brouilly en tant qu'étape finale du parcours d'interprétation et donner un intérêt fort à ce site.

- Diminuer l'impact visuelle de l'antenne relaie dans le paysage proche et lointain: silhouette du mont et paysage de la clairière du second sommet.

Proposition

- Créer une tour panoramique dépassant des arbres et permettant d'avoir une vue à 360° sur l'ensemble du territoire du Beaujolais et au delà, une concurrence visuelle avantageuse à la silhouette de l'antenne. Le panorama depuis le haut de la tour permettra au visiteur de replacer le pays des Brouilly dans la grande géographie régionale et donnera l'impression que le Mont Brouilly est le coeur du Beaujolais.



Exemples d'architectures de tours / observatoires

3.2 Illustrations et références aux intentions d'aménagement

Encourager au parcours, susciter l'imaginaire



Inviter à s'arrêter et orienter le regard



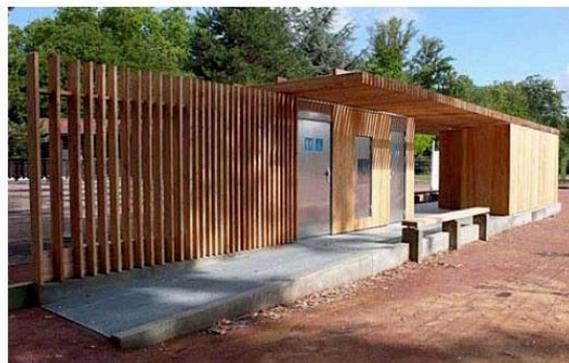
Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 33

Guider dans la découverte, proposer de l'information



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 34

Développer des structures d'accueil adaptées et intégrés



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 35

Accompagner les dynamiques de la nature



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 36

Développer une offre culturelle et de loisirs



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 37

Un site support pédagogique pour les scolaires et autres publics d'enfants



Le Mont Brouilly > Valorisation paysagère et touristique > Etude de faisabilité 38

Source : Document de travail « Etude de faisabilité de la valorisation paysagère et touristique du Mont Brouilly ». Etude réalisée par Samuel Auray paysagiste DPLG pour les Crus Brouilly et Côte de Brouilly, septembre 2013.

Annexe 21. Article « Mont Brouilly : les habitants prennent les choses en main ».

BEAUJOLAIS | Belleville et ses environs

Rédaction : 25 allée des Cordeliers, 69400 Villefranche - 04 74 68 10 10 - lprvillefranche@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lpublicite@leprogres.fr

ODENAS **Mont Brouilly : les habitants prennent les choses en main**

Environnement.
Des étudiants et des bénévoles des environs se sont retrouvés sur le terrain pour trois jours d'aménagements sur le site.

Tout comme durant la préparation et la présentation du projet d'amélioration de l'environnement paysager, c'est par petits groupes actifs que « le geste s'est joint à la parole », sur les pentes de la colline. Depuis mercredi et durant trois jours, tout le monde a mis la main à la pâte. Tous bénévoles, certains participants sont vignerons ou encore retraités. La gent féminine est aussi bien représentée. Du sécateur à la brouette en passant par la scierie mobile, le tracteur treuil et même les chevaux de débardage, les bénévoles sont venus avec leur outillage et des engins agricoles motorisés et ont appliqué à la lettre les préconisations émises. C'est un ensemble de corps de métiers synchronisés qui ont fait place nette au sommet du Mont Brouilly, en réutilisant sur le champ, pierres, planches, troncs d'arbres, branchages et en récupérant le bois mort pour le chauffage.

Le paysage est déjà modifié
Par endroits, ils ont créé un sentier ou ils en ont fermé un autre, en posant des ramées de branchages enchevêtrés. Les planches fraîchement débitées des

cèdres abattus en clairière ont servi de poutres ou de plancher pour un belvédère face à la chapelle : il masquera une vue bétonnée. Des cônes visuels, nouveaux sur les villages de la zone des crus, permettent de les découvrir.

« La vieille bâtisse, appelée "cantine de la mère Proton", fait songer à un gîte campagnard de

rêve », a estimé un octogénaire. Il n'y a pas eu de gaspillage, ni de déchets mais uniquement de la récupération immédiate.

« En travaillant sur la nature vivante, les chances de pérennité sont plus durables », a conclu un membre du syndicat hydraulique. De quoi ôter bien des soucis pour l'entretien futur. ■






1 Sciage immédiat des planches de cèdre. Photos Georges Chabert

2 Le belvédère avec les planches recyclées a été terminé hier soir.

3 Plutôt insolite, le débardage au cheval de trait par Eric Vouillon.

4 Alexandra, 4 ans, assiste Anna, sa maman, et Aude pour poser les ramées.

Source : Article « Mont Brouilly : les habitants prennent les choses en main », in. Le Progrès, mars 2014.

Annexe 22. Document de travail « Conduire le vivant : le droit à l'erreur ».

Ecole Nationale Supérieure de Paysage
Département d'écologie appliquée au projet de paysage
Atelier de projet 1^e année du cycle DPLG :

«Conduire le vivant : le droit à l'erreur»

Le Mont Brouilly en Beaujolais

Récit d'un chantier pédagogique et productif
mars-avril 2014

Partenaires :

Commune d'Odenas, Commune de Saint Lager
et l'Association des producteurs «Brouilly et Côte de Brouilly»



Introduction

L'Atelier «Conduire le vivant, le droit à l'erreur» est un dispositif qui, à travers une belle aventure humaine, rend possible l'aménagement à peu de frais d'espaces publics, parfois en friche, toujours sous-utilisés et complexes à entretenir. L'atelier adopte une attitude jardinière, visant la simplicité des réalisations puis de l'entretien, l'économie, et l'utilisation de ressources en place. Il s'inscrit comme un moment particulier dans l'apport des idées, les échanges avec les habitants, les réalisations, les essais.

Imaginé comme exercice pédagogique à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, cette manière de faire concrète et frugale est une réponse moderne à des enjeux contemporains d'aménagement du territoire.

Contexte géographique et institutionnel

Pour sa 7^{ème} édition, l'atelier «Conduire le vivant : le droit à l'erreur» s'est déroulé dans le Beaujolais, pour répondre à la commande émanant de la Communes d'Odenas, de la Commune de Saint Lager (69) et de l'Association des producteurs «Brouilly et Côte de Brouilly» qui souhaitaient un aménagement paysager du mont Brouilly.

La demande existante ne pouvant s'exprimer dans un cadre classique de maîtrise d'œuvre, Samuel Auray, paysagiste installé sur place, nous a mis en relation avec le territoire, la commande et ses acteurs (dont le CAUE qui a produit un film sur cet atelier) et a intégré l'équipe d'encadrants.

Nous avons bénéficié sur place, de la part des habitants et des élus, entre autres, de Mme Evelyne Geoffray, Maire d'Odenas et de Mme Isabel Buchsenschutz, Maire de Saint Lager, d'un accueil enthousiaste et d'un soutien sans faille dans la préparation ainsi que du remarquable travail de coordination des actions par Anna Maria Yordanova, chargée de mission Charte Internationale de Fontevraud au Pays des Brouilly.



Conduire le vivant : le droit à l'erreur

2

2014 - Atelier Brouilly

Les étapes / Sommaire

En amont : «la Greffe», atelier d'Arts plastiques.....	3 jours sur le terrain.....	3
1. Etat des lieux de chaque secteur.....	2 jours sur le terrain	4
2. Esquisses d'aménagement sectorisées.....	2 jours à l'école.....	6
3. Adaptation de l'esquisse et chantier de réalisation.....	5 jours sur le terrain.....	8
4. Rebond après chantier : projets individuels.....	4 jours à l'école.....	20
Après l'atelier, le temps du paysage.....		23
Les ateliers déjà réalisés.....		24

Données pratiques

L'atelier s'est déroulé en 1 mois et en 4 étapes, en partie sur place et en partie à l'école de Versailles. En amont de l'atelier, une production d'arts plastiques, à l'échelle du site et éphémères, a eu lieu pendant 3 jours sur le terrain.

51 étudiants et 10 encadrants ont été logés sur place par les Communes dans 3 gîtes, ce qui a permis des fortes cohésions de groupes. Pour la réalisation des états des lieux et des esquisses, la promotion a été divisée en 18 équipes chargées d'étudier un secteur bien défini.



▲ Les 18 secteurs d'étude du mont Brouilly

Une des 3 oeuvres collectives de l'atelier d'Arts plastiques «la greffe»



Le programme

- Prise en compte des vues ;
- Réflexion sur les cheminements, gestion du stationnement des voitures sur le mont ;
- Aménagement de lieux singuliers ;
- Prise en compte des événements existants ou à révéler sur le mont ;
- Favoriser l'accueil du public et participer à l'organisation des festivités sur le site ;
- Propositions de gestion des milieux sensibles ;
- Prise en compte de la réflexion déjà existante sur le mont Brouilly.

Les propositions devaient être originales tout en participant complètement à la vie locale et contribuant à tisser des liens au sens large autour du site.

En préliminaire : «la Greffe», atelier d'Arts plastiques

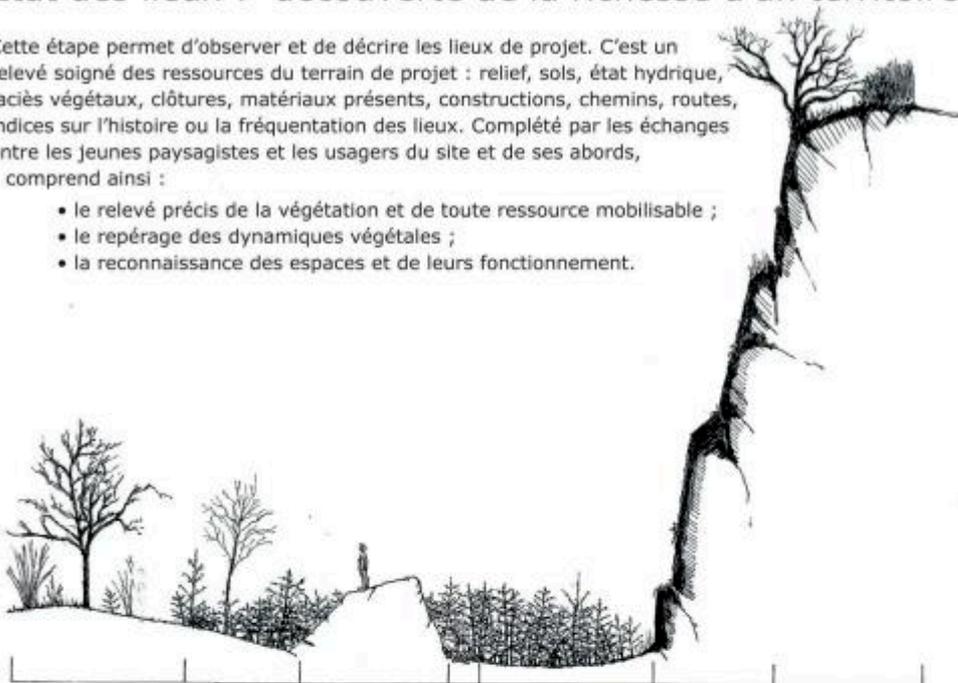
L'atelier d'Arts plastiques, dirigé par Olivier Marty, est une première approche du site. Les étudiants réalisent trois œuvres collectives, chargées de révéler les caractéristiques physiques et les activités humaines du Mont. Il s'agit d'un véritable préambule sensible et artistique à l'atelier «Conduire le vivant, le droit à l'erreur». Au bout des 3 jours de travail, les œuvres collectives sont présentées au public.

Les éléments de départ

Etat des lieux : découverte de la richesse d'un territoire

Cette étape permet d'observer et de décrire les lieux de projet. C'est un relevé soigné des ressources du terrain de projet : relief, sols, état hydrique, faciès végétaux, clôtures, matériaux présents, constructions, chemins, routes, indices sur l'histoire ou la fréquentation des lieux. Complété par les échanges entre les jeunes paysagistes et les usagers du site et de ses abords, il comprend ainsi :

- le relevé précis de la végétation et de toute ressource mobilisable ;
- le repérage des dynamiques végétales ;
- la reconnaissance des espaces et de leurs fonctionnement.



L'arbre à bisous dans la petite carrière ▼



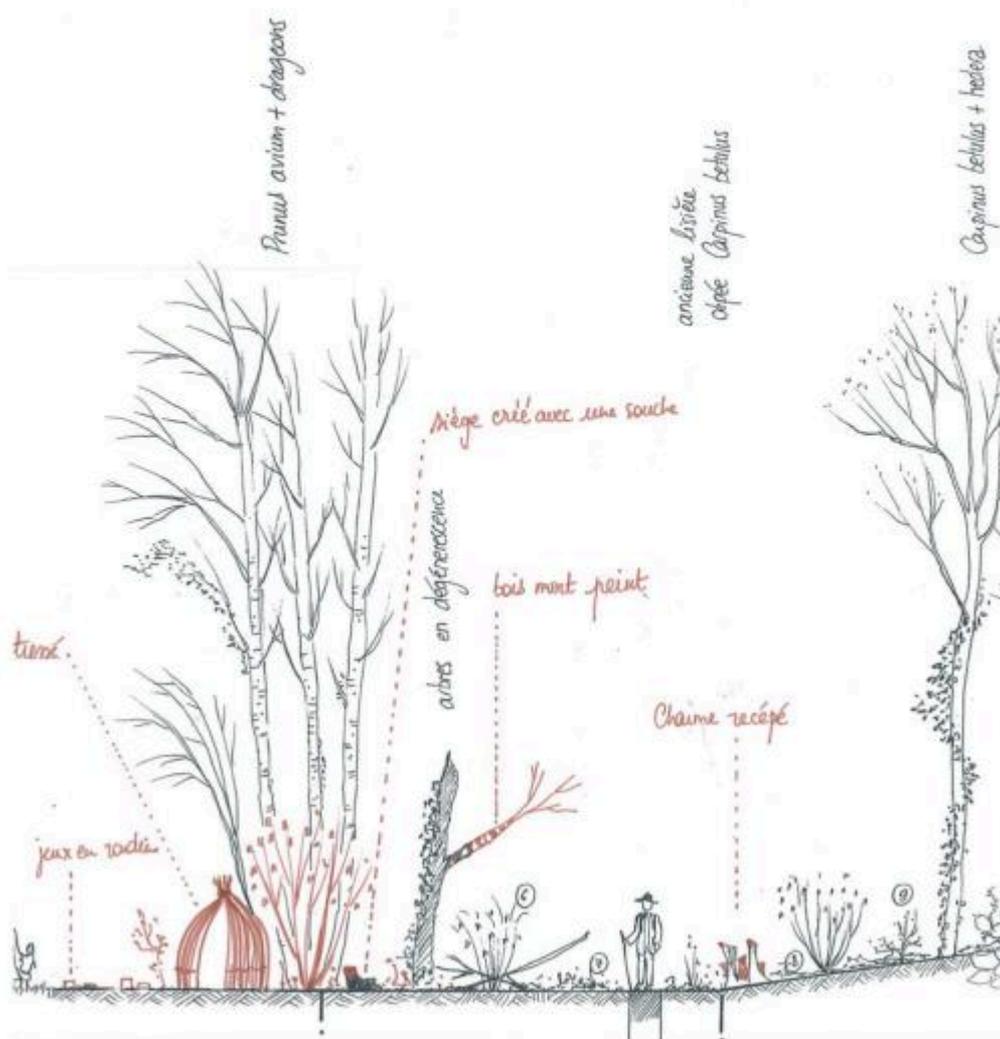
Conduire le vivant : le droit à l'erreur

4

2014 - Atelier Brouilly

Esquisse

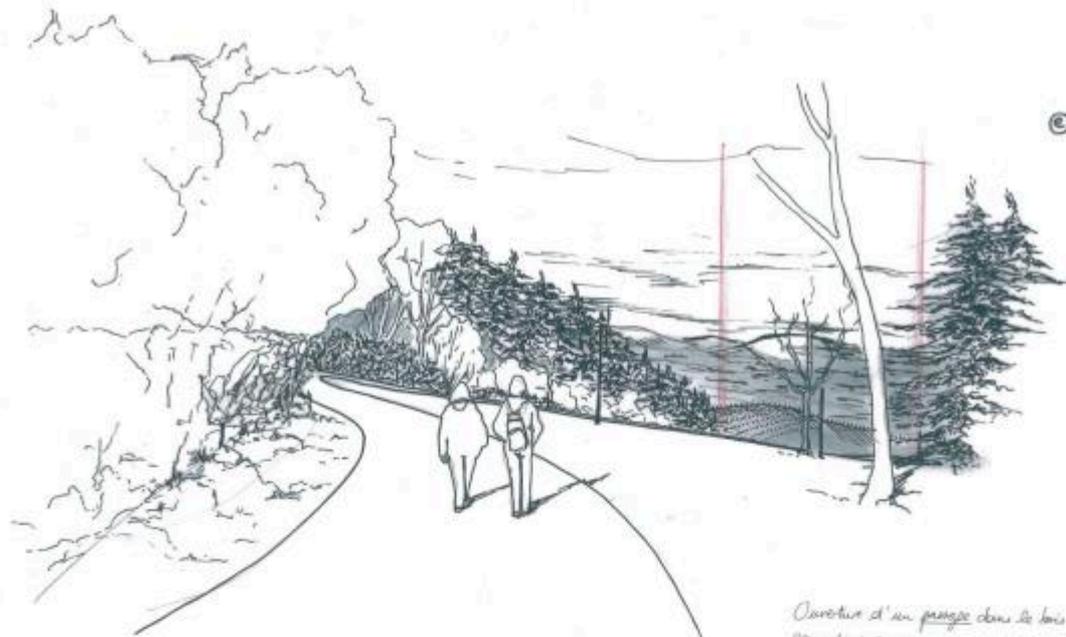
Les projets esquissés présentent les grands traits d'un parti pris de composition et d'une stratégie d'aménagement et de gestion. Le plan d'ensemble fait état de la réorganisation spatiale : ouverture des vues, valorisation des lieux singuliers, aménagement des chemins, orientations des couverts, définition de la place à offrir à l'automobile. Il est recherché la plus grande économie de moyens, par l'utilisation des matériaux et végétaux en place et par l'orientation des dynamiques végétales.



Conduire le vivant : le droit à l'erreur

6

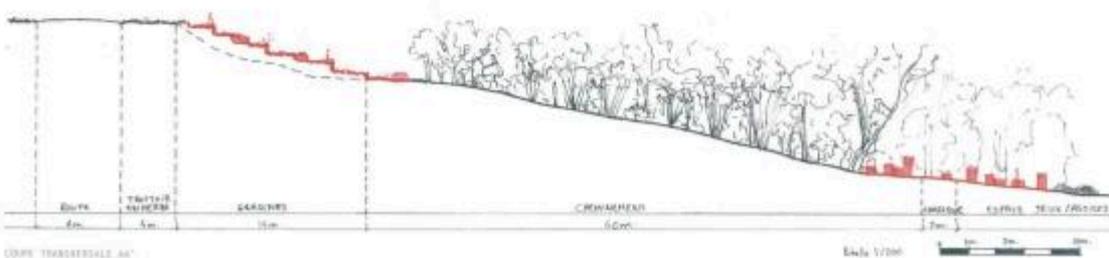
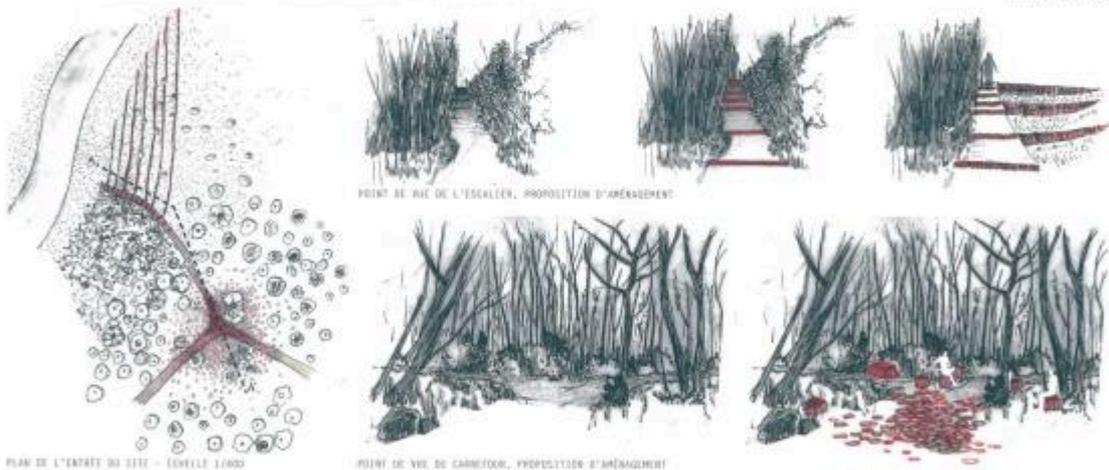
2014 - Atelier Brouilly



*Création d'un passage dans le bois
Connectant les deux plateaux et reliant
visuellement le haut et le bas des Flandres.*

UNE ACCESSIBILITE VISIBLE - UN NOUVEAU LIEU DE REPOS

EQUIPE 6 - DIRECTEUR D' : YVESKHA PROVENENGO, LAETITIA POPPER, MARIESECK COHEN
11 Mars 2014 - ESQUISSE



Etape 2 : esquisse
7

Adaptation de l'esquisse et chantier de réalisation

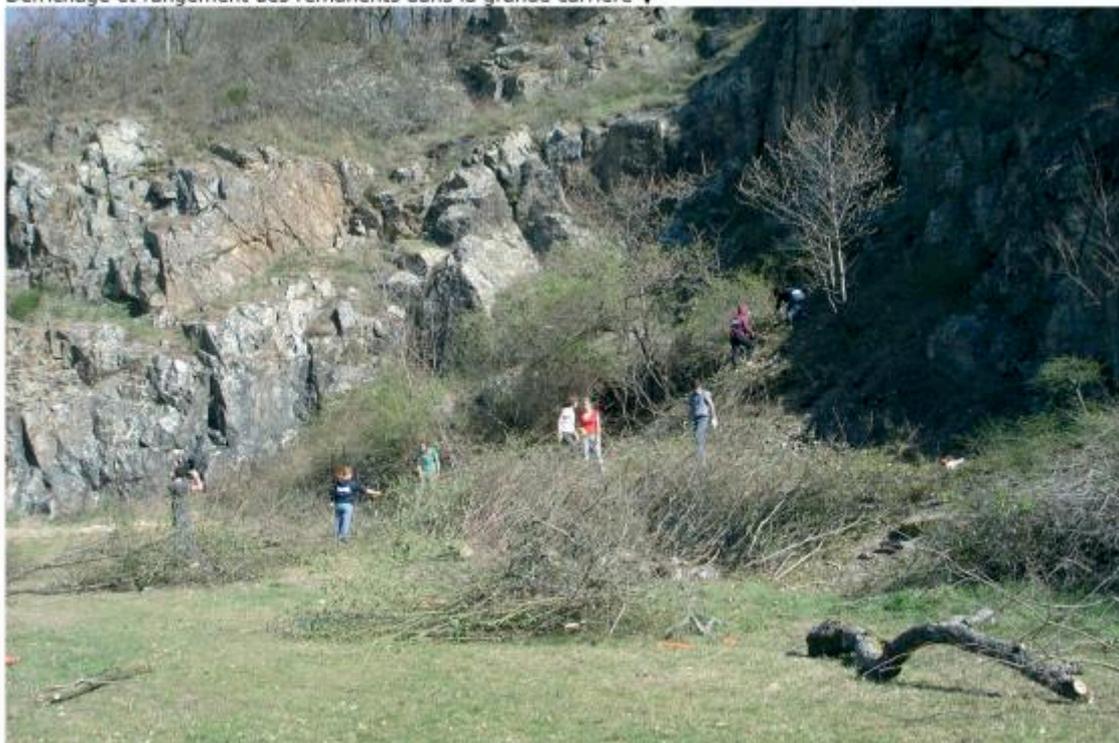
Afin de préparer un chantier de trois jours, avec environ 80 personnes (incluant les locaux)... et un débardeur équestre pour sortir les grands cèdres abattus, les étudiants choisissent dans leurs esquisses ce qu'ils peuvent réaliser sur ce laps de temps et définissent précisément la mise en oeuvre des actions projetées en tenant compte des opportunités foncières. Les projets, présentés en réunion publique, ouvrent des dialogues intenses et constructifs avec les chasseurs, les viticulteurs, les naturalistes et les promeneurs du mont Brouilly.

Le chantier permet ensuite la mise en oeuvre concrète de leurs esquisses remaniées. Ce temps très court est l'occasion de réalisations inventives, de découvertes de techniques et de savoirs-faire de tous ordres et de constater en direct ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas (le droit à l'erreur !). Chaque équipe prend en main une partie du terrain du début à la fin du chantier tout en étant à l'écoute du chantier voisin et des différents participants bénévoles. L'objectif est de mener à bien différents essais, la cohérence naissant de l'attitude de projet et des modes d'actions mis en oeuvre sur l'ensemble du site.

Les étudiants et les encadrants sont surpris par l'enthousiasme des habitants qui veulent venir travailler pendant ces 3 jours. Le lycée viticole de Bel Air, 2 classes primaires et maternelles d'Odenas et Saint Lager, des associations, des bénévoles viendront sans relâche. Pour élargir la palette des possibles sur le chantier, compte tenu du nombre de volontaires, Samuel Auray a invité un scieur avec sa scie mobile et un attelage avec ses chevaux pour débarder les grands cèdres.

La pratique directe de la réalité donne ici la juste mesure du projet. Les étudiants ne sont pas seuls à mettre la main à la pâte : des encadrants paysagistes, des spécialistes, des habitants et viticulteurs, des équipes des services techniques et leurs machines, des écoliers et des apprentis, des élus et leur chargée de projet, tous participent à l'effort de transformation du site. Le temps du chantier est ainsi un moment très convivial et très riche.

Défrichage et rangement des rémanents dans la grande carrière ▼



Conduire le vivant : le droit à l'erreur

8

2014 - Atelier Brouilly



Ouverture dans les bois et création d'une nouvelle fenêtre sur le paysage ▲

Participation aux travaux de viticulteurs voisins du mont, venus avec leurs engins ▼



Etape 3 : chantier



Les chevaux de travail, au repos après un débardage dans la forêt de cèdres ▲

La scie mobile, dépêchée pour l'atelier, débite les grumes de cèdre en planches ▼



Conduire le vivant : le droit à l'erreur



Fabrication d'une cabane dans la grande carrière ▲

Un jeune apprenti et une étudiante en plein détritotage de halliers d'épineux ▼



Etape 3 : chantier

11



La grande carrière montre à nouveau son front rocheux, sur un ourlet de branchages ▲



La petite carrière enfin dégagée ▲
La nouvelle percée sur le paysage est ouverte ▼



Conduire le vivant : le droit à l'erreur



Un nouveau belvédère en bois de cèdre face à la percée sur Saint Lager, ré-ouverte ▲

L'ancienne guinguette, redécouverte, peut à nouveau accueillir des visiteurs ▼



Fin de l'étape 3 : visite du chantier



Un plessage d'épinettes noires guide les promeneurs vers les bois ▲



Tressage de noisetiers



Conduire le vivant : le droit à l'erreur



Fin de l'étape 3 : visite du chantier

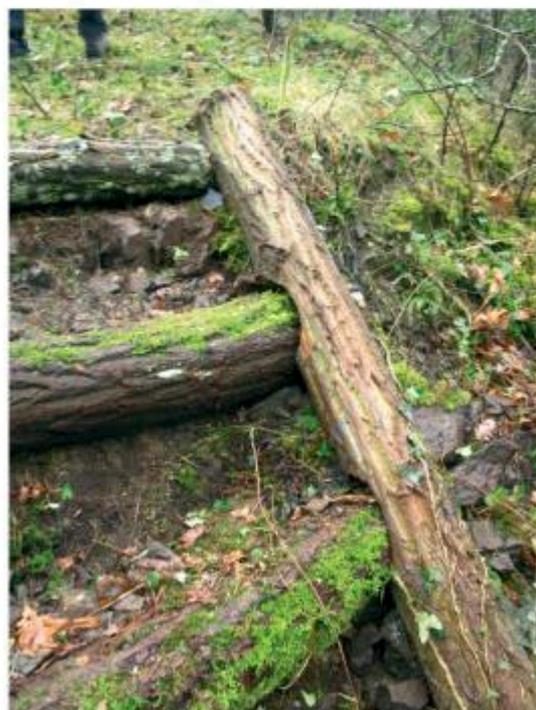


Redessiner les chemins, accompagner les promeneurs avec tous les rémanents ▲

Accompagner la marche, apporter un peu de confort ▼



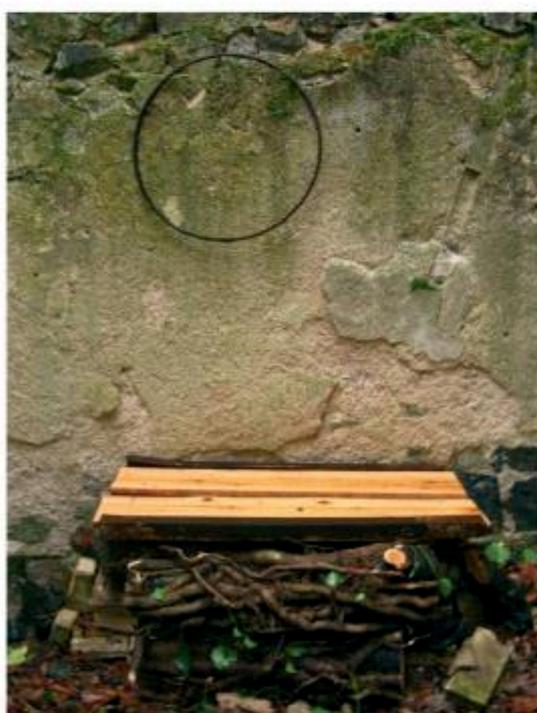
Conduire le vivant : le droit à l'erreur



Fin de l'étape 3 : visite du chantier



Conduire le vivant : le droit à l'erreur



Fin de l'étape 3 : visite du chantier ¹⁹

Rebond après chantier : projets individuels

Chaque étudiant reprend individuellement le projet de son équipe et le fait évoluer à la lumière de ce qu'il a personnellement découvert pendant le chantier. Il dessine la mise en forme générale du projet à l'échelle du Mont avec un souci de composition attendue d'un paysagiste et en recherchant une économie d'entretien, souvent liée à la simplification des formes.

La présentation de tous les projets a lieu à Versailles devant Anna Maria Yordanova et est restituée dans le film produit par le CAUE et réalisé par Kaboch'arts.



Conduire le vivant : le droit à l'erreur
20 2014 - Atelier Brouilly



LE MONT BROUILLY
EST UNE CABANE



Conduire le vivant : le droit à l'erreur

Les ateliers déjà réalisés :

- 2008 : Parc Lihou, Epinay-sur-Seine (93). Aménagement d'un parc en bord de Seine.
Partenaire : Communauté d'Agglomération Plaine Commune
- 2009 : Coulée verte Bois-Colombes (92): Aménagement le long d'une voie ferrée.
Partenaires : Commune de Bois-Colombes et SNCF
- 2010 : Mortemets, Versailles (78). Aménagement d'une clairière sur remblais.
Partenaire : Etablissement Public du Château de Versailles
- 2011 : La Sapinière, Grigny (91). Aménagement d'une prairie de 3ha bordée d'une sapinière et d'habitat individuel et collectif.
Partenaire : Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne
- 2012 : Parcours pédagogique, Coulée Verte à Champigny (51). Aménagement périurbain entre bois et campagne cultivée.
Partenaire : Commune de Champigny - Reims Métropole
- 2012 : Merceuil-Tailly (21). Aménagement d'un bois en bord d'étang.
Partenaire : Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
- 2013 : Stains (93). Aménagement de 3 friches urbaines.
Partenaire : Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

2014 - Atelier Brouilly :

Partenaires : Commune d'Odenas, Commune de Saint Lager (69) et l'Association des producteurs «Brouilly et Côte de Brouilly»

Paysagistes encadrants : François Roumet, Olivier Jacqmin, Romain Bocquet, Nils Audinet, Samuel Auray, Claire Denis, Olivier Gonin, Maxime Maurice, Barbara Monbureau, Meryl Septier.

Sous la direction de François Roumet - Département d'écologie appliquée au projet de paysage.
Ecole Nationale Supérieure de Paysage - 10, rue du Maréchal-Joffre - 78000 Versailles



Conduire le vivant : le droit à l'erreur

24

2014 - Atelier Brouilly

Source : document de travail « Conduire le vivant : le droit à l'erreur », Le Mont Brouilly en Beaujolais récit d'un chantier pédagogique et productif, document réalisée par l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, Département d'écologie appliquée au projet de paysage, Atelier de projet 1ere année du cycle DPLG, mars-avril 2014.

Annexe 23. Article « Les brigades vertes ont débuté la 3eme phase d'aménagement du Mont Brouilly ».

BEAUJOLAIS | **Belle**

Rédaction : 15 allée des Cordeliers, 69400 Villefranche - 04 74 68 30 30 - lgvvillefranche@leprogres.fr ; Publicité : 04

ODENAS Les brigades vertes ont débuté la 3^e phase d'aménagement du Mont Brouilly

Avalisée par le comité de pilotage, cette première tranche d'aménagement du sommet de la colline de Brouilly, prévue pour deux semaines (du 23 février au 7 mars prochain) est en cours de réalisation par une équipe des brigades départementales du Rhône, partenaire de cette opération.

« Ouvrir, à flanc de coteau, un chemin pédestre circulaire »

Les brigades vertes travaillent selon les directives du paysagiste maître d'œuvre Samuel Autray. Les uns abattent des arbres sur un passage ancien, qui sera recréé, tandis que d'autres, à proximité, débroussaillent, trient et enlèvent déchets plastiques, papiers, verres laissés par des promeneurs négligents. Olivier Monin, chef du chantier, explique : « Il s'agit d'ouvrir, à flanc de coteau, un chemin pédestre circulaire, au-dessus du vignoble existant. Ce chemin part du terre-plein situé face à la car-



rière, en direction de l'Ouest. Il se constituera, en partie, d'une grande boucle de trois bons kilomètres sur laquelle marcheurs, touristes découvriront des points de vue exceptionnels, comme le village d'Odenas et au-delà. Le tracé se continuera vers les paysages de la vallée de l'Ardèche et Quincy-en-Beaujolais, puis vers un bois rejoignant la chapelle. Il ira tout directement vers la chapelle, soit en surplomb de Saint-Lager et du panorama Val de Saône et Alpes avant de retrouver par une clairière la chapelle ou le terre-plein ».

Points de vue et points d'information

Lors de tranches suivantes de ce programme seront installés le géoscope du Mont, une aire de stationnement de véhicules. Tout au long, le circuit sera agrémenté de personnages, frises, légendes, points d'informations. La petite boucle, partant de la chapelle, en respectant le milieu naturel, s'interconnectera à la grande. Du tourisme culturel et pédagogique pour tous niveaux. ■



■ Anna Maria Yordanova à gauche, chargée des dossiers, n'hésite pas à aller sur le terrain. Photo Georges Chabert

Source : article « Les brigades vertes ont débuté la 3eme phase d'aménagement du Mont Brouilly », in. *Le Progrès*, le 3 mars 2015, p. 22.

Annexe 24. Article « La 3^{ème} étape d'aménagement su sommet de Brouilly va débiter ».

BEAUJOLAIS | Belle

Rédaction : 15 allée des Cordeliers, 69400 Villefranche - 04 74 68 10 10 - ipvillefranche@leprogres.fr ; Publicité : 0

ODENAS La 3^e étape d'aménagement du sommet de Brouilly va débiter

L'ensemble des partenaires du comité de pilotage a mis au point et validé, mardi soir, en mairie, la poursuite du projet d'aménagement du sommet de Brouilly, préparé et présenté par Anna-Maria Yordanova, chargée de mission. Après les études et les travaux réalisés par l'école des paysagistes de Versailles en 2014 et terminés avec l'aide de nombreux bénévoles locaux et des brigades vertes départementales, une nouvelle phase va débiter du 23 février au 7 mars prochain.



■ Anna Maria, 2^e à droite, a présenté le projet détaillé. Photo Georges Chabert

Édification d'un belvédère
Un chemin pédestre circulaire de promenade, partant de la chapelle, sera ouvert par les brigades vertes sur le flan ouest de la colline. Il comporte une boucle de 1,5 km et une plus longue de 3 km à dénivelé plus élevé au départ de la chapelle. Ces sentiers, outre les panoramas offerts dans leur cadre naturel, seront agrémentés de mobilier, fresques et panneaux informatifs, sculptures de personnages, clairières. Ils comporteront des points d'arrêts comme la guinguette, le rocher Gargantua et le sentier botanique. Un belvédère bois géologique de grande taille sera édifié face à la grande carrière, côté Odenas. Il mentionnera en termes simples, l'origine de la colline et servira de lien entre les 400 millions d'années de la colline et les paysages actuels. Des roches géantes du pays annexées serviront de pièces originales, et délimiteront une aire de stationnement de véhicules. D'autre part, un fléchage d'interprétation, placé sur l'itinéraire existant, guidera dans le vignoble, touristes et randonneurs, à partir de l'Espace des Brouilly de Saint-Lager, jusqu'au sommet.

Partenaires et financeurs impliqués
Le Pays des Brouilly et ses 2 crus, maître d'ouvrage, Samuel Auray, paysagiste, maître d'œuvre, Institut Pasteur, C.C. Saône-Beaujolais, communes d'Odenas, Cercé, Saint-Lager, Charentay, Quincié, Saint-Etienne-la Varenne, département du Rhône, Région Rhône-Alpes, réseau international des paysages viticoles et Bruno Rousselle du géo-park Beaujolais figurent parmi les acteurs de cette valorisation paysagère et viticole de notre région. ■

Source : article « La 3^{ème} étape d'aménagement su sommet de Brouilly va débiter », in. *Le Progrès*, le 19 février 2015, p. 20.

Annexe 25. Article « De nouveaux aménagements réalisés sur le Mont Brouilly ».

MONT BOUILLY / Les producteurs des crus brouilly et côte-de-brouilly se sont retrouvés à Odenas, mardi 28 avril. L'occasion pour Michel Trichard et son bureau de passer en revue les sujets d'actualité.

De nouveaux aménagements réalisés

Depuis 2011 et son appartenance à la Charte de Fontevraud, l'association des crus brouilly et côte-de-brouilly profite de son assemblée générale pour faire le point sur l'avancée des différents travaux d'aménagements. Le mont Brouilly est la clé de voûte d'un chantier colossal, qui, depuis ce printemps, est quasiment finalisé. La troisième et ultime phase opérationnelle du projet a concerné la construction d'un belvédère en bois face à la grande carrière. Ce point de vue sur les monts du Beaujolais et Odenas servira de lieu d'interprétation de la géologie du vignoble et du mont Brouilly grâce à la pose de panneaux explicatifs. Les nouveaux sentiers pédestres tracés sur chaque flanc de la colline ont été agrémentés de mobiliers et fresques. Au mois de mars, les paysagistes ont terminé l'éclaircie de la forêt de cèdres grâce au débardage à cheval et au sciage du bois sur place. Au pied du mont Brouilly, à Saint Lager, l'association des producteurs et la commune ont financé les importants travaux de rénovation d'un four à pain appartenant à l'Institut Pasteur. Le mur en pierres sèches construit sur la face Sud-Ouest du mont en 2013 par l'association Concordia a été remonté et la chapelle de Brouilly est désormais éclairée la nuit. « Les diffé-



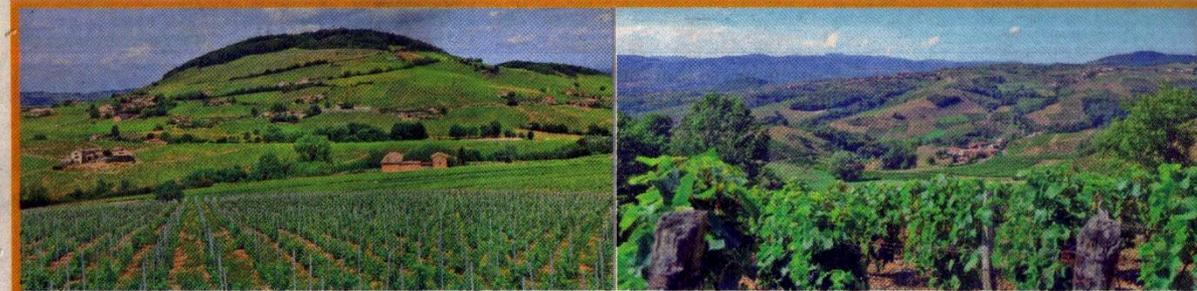
rents acteurs ont adhéré à ce projet. Ces travaux ont un coût mais il sera à coup sûr payant pour la région et le tourisme. Notre objectif est désormais de sensibiliser les personnes afin qu'elles réalisent les efforts nécessaires pour valoriser notre vignoble », a jugé Michel Trichard. Samuel Auray, maître d'œuvre des travaux, recommande sur ce site une bonne gestion de la végétation dès les premières années. Sur six semaines réparties dans l'année, les brigades vertes interviendront pour la préservation des lieux. « Il faut privilégier un entretien créatif et non monotone, insiste bien le pay-

sagiste. Pour cela, il est important de maintenir la dynamique actuelle ». A l'occasion d'une réunion de présentation des travaux organisée le 17 février à Odenas, le comité de pilotage avait annoncé des études de faisabilité financées par la communauté de communes Saône Beaujolais afin d'évaluer le potentiel technique et acoustique de la grande carrière. Les responsables ont pour projet d'organiser des spectacles (chants lyriques, etc.). Le mont Brouilly n'a donc pas encore terminé sa mutation... ■

D. D.

Source : article « De nouveaux aménagements réalisés sur le Mont Brouilly », in. *L'Info agricole* N° 2325, le 7 mai 2015, p. 6.

Annexe 26. Article « Un label Geopark aux multiples facettes ».



BEAUJOLAIS / Le Syndicat mixte du Beaujolais s'est engagé dans la démarche Geopark, une labellisation soutenue par l'Unesco. Cette démarche vise le développement du géotourisme et une attractivité économique identifiée. Les porteurs du projet comptent aussi sur l'implication de nouveaux ambassadeurs.

AGENDA / Quelle est la suite du programme ?

Un label Geopark aux multiples facettes

En France, quatre territoires sont labellisés Geopark : le Chablais (Haute-Savoie), la réserve géologique de Digne-les-Bains (Haute-Provence), le parc naturel régional du Lubéron et celui des Bauges (Savoie et Haute-Savoie). Le pays pourrait prochainement compter un Geopark supplémentaire grâce au Beaujolais. Depuis 2012, le syndicat mixte du Beaujolais s'est lancé dans ce projet de labellisation, soutenu par l'Unesco. Il reconnaît à un territoire un patrimoine géologique remarquable. Bruno Roussel, conservateur de l'espace Pierres folles à Saint-Jean-des-Vignes, confiait que « le territoire renferme des trésors cachés. Contrairement à d'autres geoparks français, la géologie du pays Beaujolais est enfouie sous les vignes, les champs et la forêt. » D'autres paramètres sont également pris en compte comme les pratiques sociales passées et actuelles, les savoir-faire traditionnels qui façonnent notre région et son identité culturelle, sociale et économique. Afin de valoriser l'ensemble de ces aspects, le projet s'appuie sur des éléments du pa-

De par son intérêt touristique et géologique, le mont Brouilly a été classé parmi les géosites prioritaires. Face à la grande carrière, un belvédère a récemment été construit, sur lequel on peut retrouver de multiples informations sur la géologie du site, son évolution historique et celle des paysages alentours.

Voilà plus de deux ans et demi que le syndicat mixte du Beaujolais travaille sur ce projet de labellisation Geopark. Depuis la présentation de la démarche dans l'Information agricole du Rhône du jeudi 12 juin 2014, elle a suivi son cours, sans réellement rencontrer de contretemps. En septembre 2014, des représentants du Beaujolais s'étaient rendus au Canada pour présenter le dossier de candidature lors de la conférence internationale des Geoparks. « Cet événement nous a surtout permis de peaufiner notre dossier », explique Charlotte Besombes qui, lors de cette conférence, intervenait également sur la participation des acteurs locaux dans les projets de territoire. En novembre 2014, le dossier de candidature a été déposé auprès des autorités internationales et du ré-

Source : article « Un label Geopark aux multiples facettes », in. *L'Info Agricole* N° 2331, le 18 juin 2015, p. 28.

Annexe 27. Tableau des dépenses 2010-2015 Charte de Fontevraud – ENS Mont Brouilly.

Tableau des dépenses 2010 -2015 Charte de Fontevraud - ENS Mont Brouilly										
établi le 16 décembre 2015										
Coûts			Prise en charge							
Projets de valorisation du Pays des Brouilly Charte de Fontevraud			Subventions accordées							
			Publiques			Privées				
			Région Rhône-Alpes via CDDRA	Conseil Général du Rhône	la DREAL	Collectivités locales (communes du Pays des Brouilly)	EPCI	INTER Beaujolais	U.V.B.	Association des Crus Brouilly et Côte de Brouilly
2010	Processus d'adhésion à la Charte de Fontevraud									
	Honoraires Accompagnement cabinet d'études Territoires et Paysage	36800,00		18400,00	9200,00	3 000,00	3920,00			2975,37
	Frais de réception divers	695,37								
	TOTAL	37495,37								
2011	Adhésion officielle Charte de Fontevraud									
	Honoraires Accompagnement cabinet d'études Territoires et Paysage	8975,00								
	Salaires et charges Anna-Maria Yordanova	6720,00		6783,75		5087,50	1512,51	5279,31		1726,59
	Coûts réceptions diverses	4694,66								
	TOTAL	20389,66								
2012	Mise en œuvre du plan d'action de la Charte de Fontevraud									
	Organisation événementiel au profit de la Charte de Fontevraud	3106,65								
	Stage collectif étudiants Université Lyon 2	5000,00								
	Accueil-restauration étudiants	361,68	2500,00					6226,10	1781,26	3352,10
	Coûts réceptions diverses	1197,94								
	Salaires et charges Anna-Maria Yordanova	2661,00								
	TOTAL	12327,27								

2013	Coûts réceptions diverses	937,36							
	Coût achat outil chantier CONCORDIA	541,70							
	Stage collectif étudiants Université Lyon 2	5000,00	2000,00	7000,00		5000,00	9772,00	428,78	7136,50
	Accueil-restauration étudiants	608,22							
	Salaires et charges Anna-Maria Yordanova	19250,00							
	TOTAL	26337,28							
2014	1ère phase d'aménagement Mont Brouilly / Ecole National Supérieur de Paysage de Versailles								
	Séjour Ecole de Versailles / restauration bénévoles et élèves	3039,38							
	Achat matériel pour conception	78,05							
	Prestation débardage et banc scie mobile	1800,00							
	TOTAL	4917,43							
	2ème phase d'aménagement du Mont Brouilly								
	Achat matériel pour travaux paysagistes et conception mobilier	179,90							
	Prestation débardage et banc scie mobile	2863,20							
	Restauration bénévoles	635,15							
	TOTAL	3678,25							
	Chantier four à pain								
	Prestation chantier Concordia	4500,00			3000,00				
	Préstation J.P. Guillin	2940,00							
	Large	353,00							
	Restauration bénévoles	159,00							
TOTAL	7952,00								

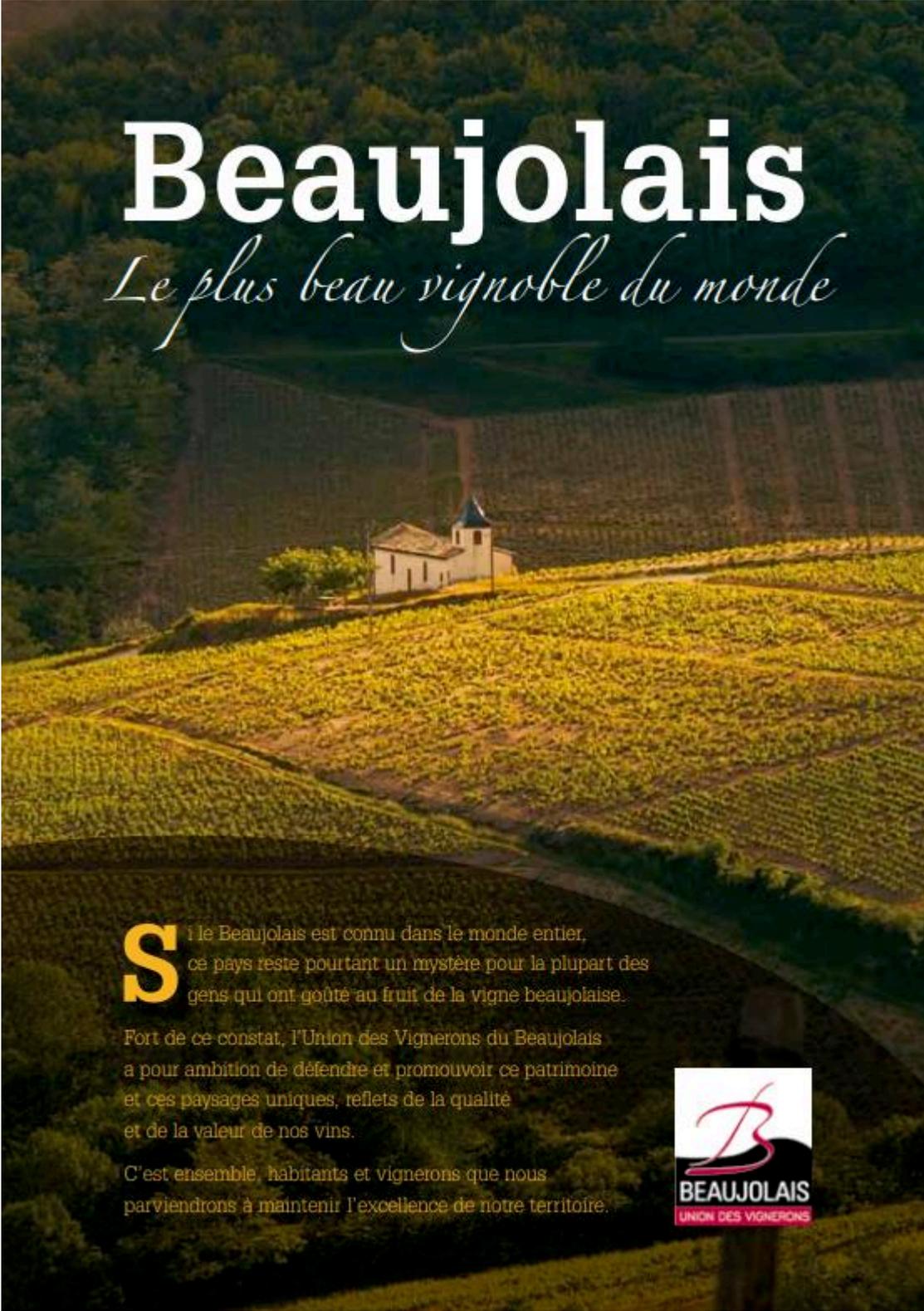
Page 2 of 3

	3ème phase d'aménagement du Mont Brouilly sentier d'interprétation								
	Sculptures	6800,00	5900,00	7375,00					
	Achat matériel sculpteur	501,52							
	Prestation : conception et accompagnement sentier paysagistes	7500,00							
	Coûts réceptions diverses	869,63							
	TOTAL	15671,15							
	Salaires et charges Anna-Maria Yordanova	19250,00		7000,00		9800,00			
	RECAPITULATIF DEPENCES 2014	52958,83	5900,00	14375,00	3000,00	9800,00	12958,46	4335,37	
2015	Installation du sentier d'interprétation et du Géoscope du Mont Brouilly								
	Impression numérique des panneaux	1490,00							
	Location matériel	645,54							
	paysagistes achat matériel pour conception	1164,02							
	Restauration bénévoles	170,90							
	Préstation J.P. Guillin four à pain	670,08							
	Inauguration Géoscope Mont Brouilly	299,80							
	TOTAL	4 440,34					1 484,80		2955,54
	RECAPITULATIF GLOBAL DEPENSES	153 948,75	10 400,00	46 558,75	9 200,00	16 087,50	25 004,51	26 377,45	1 781,26
									17049,28

Page 3 of 3

Source : Tableau des dépenses 2010-2015 Charte de Fontevraud – ENS Mont Brouilly, réalisation Anna-Maria Yordanova, le 16 décembre 2015.

Annexe 28. Brochure « Le Beaujolais : le plus beau vignoble du Monde ».



Beaujolais

Le plus beau vignoble du monde

Si le Beaujolais est connu dans le monde entier, ce pays reste pourtant un mystère pour la plupart des gens qui ont goûté au fruit de la vigne beaujolaise.

Fort de ce constat, l'Union des Vignerons du Beaujolais a pour ambition de défendre et promouvoir ce patrimoine et ces paysages uniques, reflets de la qualité et de la valeur de nos vins.

C'est ensemble, habitants et vignerons que nous parviendrons à maintenir l'excellence de notre territoire.



Viticulteurs et habitants du Beaujolais Travaillons ensemble pour promouvoir l'image du vignoble !

Il y a 2 ans, l'Union des Vignerons du Beaujolais s'est fixée comme objectif de promouvoir notre patrimoine forgé par les ancêtres et l'activité viticole et de mettre en valeur le caractère remarquable de notre territoire, de notre terroir et de nos produits. Un projet ambitieux mais à la hauteur de la qualité de nos paysages qui constituent aujourd'hui un outil important de promotion !

Nous oublions parfois la beauté de notre cadre de vie, héritage sensible que nous pouvons tous faire fructifier.

Ainsi l'Union des Vignerons du Beaujolais met en œuvre différentes actions contribuant à donner un nouvel élan à l'économie locale, à renforcer l'accueil touristique pour être en mesure de guider le visiteur à la découverte du patrimoine et des paysages locaux.

UNION DES VIGNERONS DU BEAUJOLAIS



Notre ambition : accueillir le Monde entier

Le tourisme en Beaujolais est en plein essor. De nombreux événements de dimension nationale et internationale sont organisés dans notre vignoble chaque année, présentant au monde entier la beauté de nos paysages. Ces événements nous permettent :

D'Affirmer

une diversité d'expressions paysagères et la richesse de nos terroirs.

D'Attirer

la curiosité sur notre région et son patrimoine réputé.

D'Élargir

l'offre anatouristique et écotouristique.

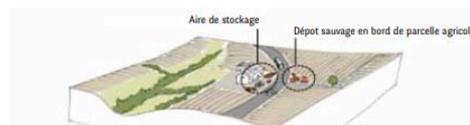
De Créer

une dynamique collective et participative dans nos communes.

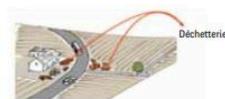
DÉMARCHE DE VALORISATION DES PAYSAGES VITICOLES DU BEAUJOLAIS

Soigner l'image du vignoble c'est offrir une meilleure vitrine à nos vins et notre région.

La beauté de notre vignoble rappelle la richesse et la diversité de nos terroirs ! Afin de renforcer l'attractivité du Beaujolais, nous vous invitons à commencer par l'amélioration de notre cadre de vie.



Comment réduire l'impact paysager des dépôts de matériaux et des aires de stockage ?



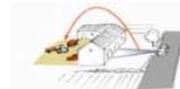
Diriger les déchets vers une plateforme de recyclage.



Planter une haie champêtre en limite de parcelle ou profiter d'une haie existante pour masquer le dépôt.



Profiter d'un vallon ou d'un creux dans le relief pour stocker temporairement de l'ennrubannage.



Déplacer les dépôts à l'arrière d'un bâtiment.

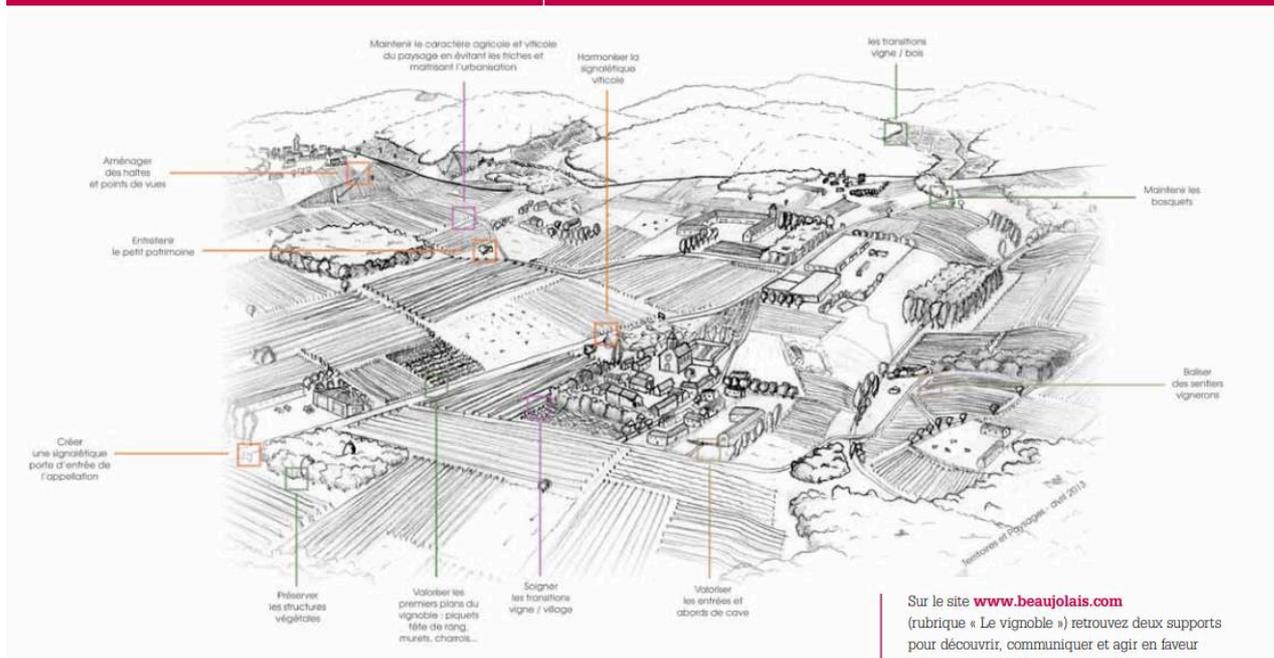


Créer un mur ou une palissade en lien avec un bâtiment existant pour masquer l'aire de stockage.



Construire un hangar ou utiliser un bâtiment existant pour entreposer le matériel.

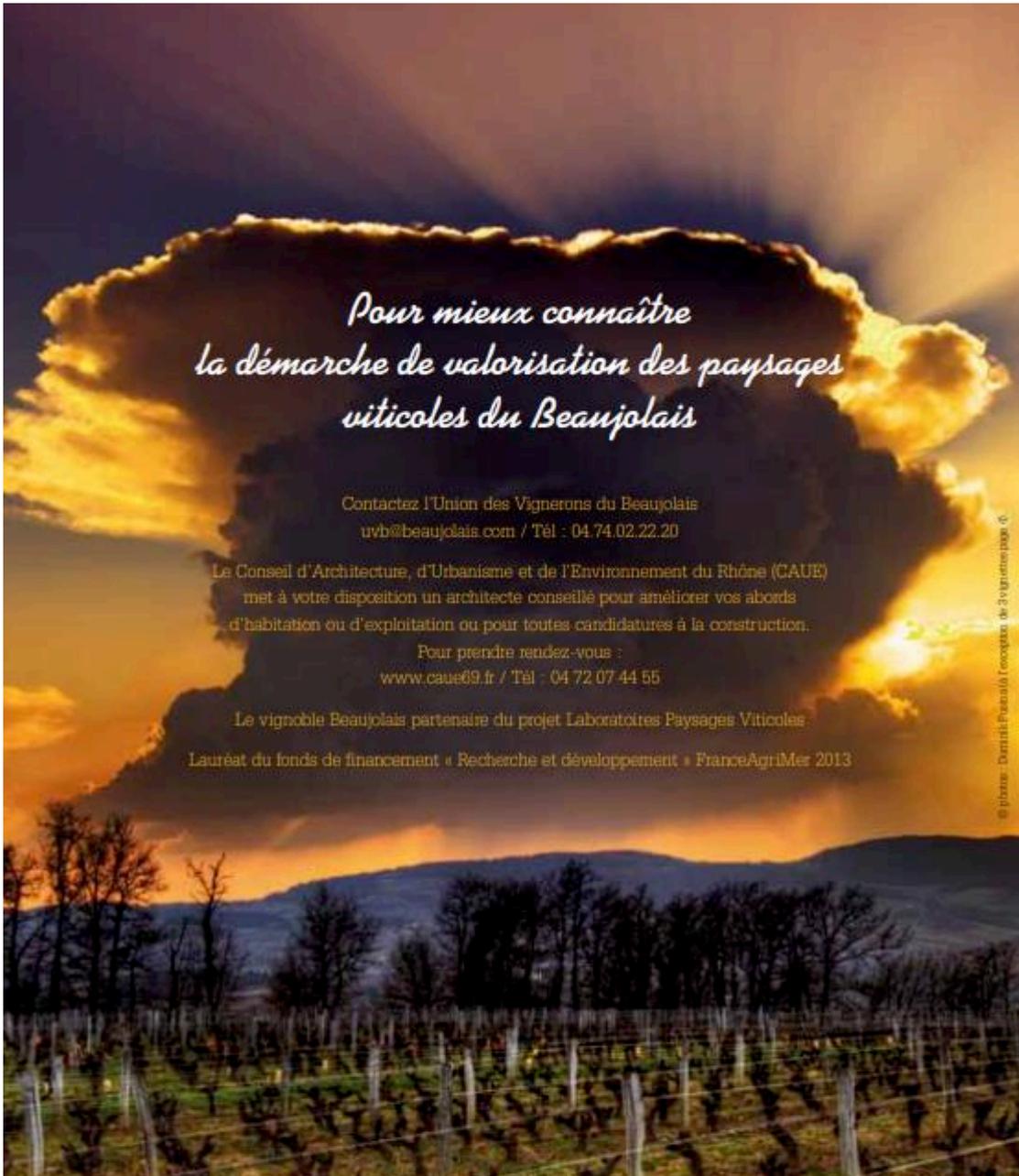
Préserver Valoriser Sensibiliser



UNION DES VIGNERONS DU BEAUJOLAIS

Sur le site www.beaujolais.com
(rubrique « Le vignoble ») retrouvez deux supports
pour découvrir, communiquer et agir en faveur
des paysages du vignoble Beaujolais.

DÉMARCHE DE VALORISATION DES PAYSAGES VITICOLES DU BEAUJOLAIS



*Pour mieux connaître
la démarche de valorisation des paysages
viticoles du Beaujolais*

Contactez l'Union des Vignerons du Beaujolais
uvb@beaujolais.com / Tél : 04.74.02.22.20

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône (CAUE)
met à votre disposition un architecte conseillé pour améliorer vos abords
d'habitation ou d'exploitation ou pour toutes candidatures à la construction.

Pour prendre rendez-vous :
www.caue69.fr / Tél : 04 72 07 44 55

Le vignoble Beaujolais partenaire du projet Laboratoires Paysages Viticoles
Lauréat du fonds de financement « Recherche et développement » FranceAgriMer 2013

© photo : Durrak Pissard / conception de 3 vignettes page 6



Source : Brochure « Le Beaujolais : le plus beau vignoble du Monde », Union des Vignerons du Beaujolais, réalisation mai 2014.

Annexe 29. « Documents de sensibilisation, outils pédagogiques : la quête d'une vision collective et partagée ».

Paysages viticoles

Communication

ACTION

Sensibilisation

Documents de sensibilisation
Outils pédagogiques :
la quête d'une vision collective et
partagée

Phase II
Démarche de valorisation des paysages
viticoles du Beaujolais
2014
Projet Laboratoire Paysages Viticoles

FranceAgriMer

IFV
INSTITUT FRANÇAIS
DE LA VIGNE ET DU VIN

BEAUJOLAIS
UNION DES VIGNERONS

Le Beaujolais : les dynamiques d'un espace pluriel

SIGNALÉTIQUE

BEAUJOLAIS

Terroirs

Crus

PENTE

DOMAINES

TERRA VITIS

AOC VILLAGES

VALLONS

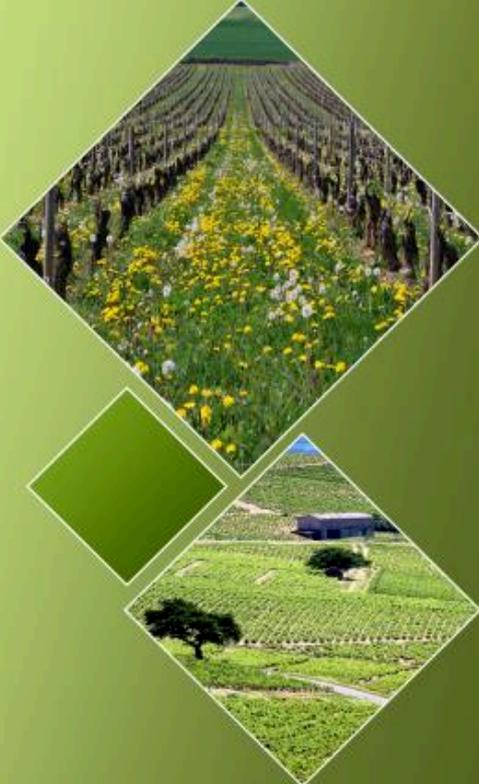
CADOLES

Mont Brouilly

PRODUCTION BIOLOGIQUE

ROUTES DANS LE VIGNOBLE

ENHERBEMENT



Travail d'enquêtes réalisé en 2011 sur l'identité et la représentation du vignoble du Beaujolais (identité vécue / identité perçue)

Les **nouveaux systèmes de valeurs** qui émergent (étroitement liés à l'évolution de la société globale), les **nouvelles préoccupations et représentations** sociales (qui vont dans le sens d'une **demande de plus en plus importante de qualité**) sont à l'origine des reconsidérations des territoires et des ressources qui leurs sont attribuées. Associés aux notions de cadre de vie, de gestion environnementale et de patrimoine, les **paysages** occupent une place croissante dans les démarches et les projets d'aménagements locaux et régionaux.

L'Union des Vignerons du Beaujolais s'est fixée comme objectif de concentrer ses efforts sur la **mise en valeur du caractère remarquable du territoire viticole et des produits**. Concrètement, il s'agit de placer la question de la gestion paysagère au cœur des préoccupations territoriales. Cela suppose la construction d'un **travail partenarial et participatif en réseau** avec comme objectif la sensibilisation et implication maximale des partenaires et acteurs locaux.

Réfléchir ensemble, construire des projets sur du long terme, envisager les problématiques dans leur globalité : ce sont là quelques-unes des conditions que les structures interprofessionnelles doivent réunir pour **bâtir une stratégie durable pour le territoire** au plus près de ses besoins et de ses réalités.

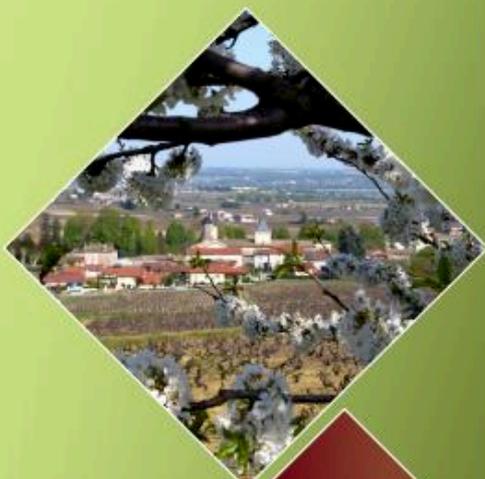
La **démarche de valorisation paysagère**, menée en mode projet de type pluriannuel, permet de **développer une approche globale et multisectorielle du vignoble** et qui présente une interaction entre le bassin de production et le territoire. L'élaboration d'un **diagnostic** et d'un **guide pratique et méthodologique** articulent les différentes unités paysagères identifiées aux enjeux de gestion et de préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel et bâti de la région.

Le parti pris de l'Union des Vignerons du Beaujolais est de **développer au mieux la phase de déploiement d'actions** et d'engagements sur des échelles variables à visée opérationnelle tout en restant dans un cadre réaliste de gestion de l'espace. **Le défi étant de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs** institutionnels et professionnels, les collectivités locales, les habitants et les viticulteurs dans des actions partenariales, participatives, innovantes d'envergure. La nature transversale des démarches paysagères souligne l'**importance d'articuler ces dernières à d'autres actions** qui se déroulent sur le territoire.

L'enchevêtrement des différentes dynamiques et projets collectifs contribuent à la **naissance d'une stratégie de développement du territoire et de la filière viticole cohérente et efficiente**.

Le vignoble Beaujolais participe au projet *Laboratoires Paysages Viticoles* Lauréat du fonds de financement «Recherche et développement» FranceAgriMer 2013, piloté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin. **L'objectif du projet étant l'élaboration partenariale d'une méthodologie d'étude commune, généralisable et transférable à la profession.**

Documents de sensibilisation et outils pédagogiques



Affirmer, Attirer, Elargir, Créer...

Le désir de **Réaffirmer** la richesse et la diversité d'expressions paysagères du vignoble Beaujolais a pour objectif d'**Attirer** la curiosité des acteurs du territoire sur ce qui fait sa force et sa faiblesse!

Ancrer le projet paysager dans la gouvernance territoriale et les processus de développement local pour maintenir la qualité du cadre de vie et **devenir un territoire d'excellence!** **Elargir** les démarches en impliquant l'ensemble de la population pour rassembler et fédérer, découvrir et partager, étonner et surprendre!

Passer du paysage objet/support au paysage outil/approche pour **Créer** une véritable "participation paysagère"!

Nos Objectifs

Créer des liens et **rendre palpables les différentes composantes de l'identité viticole** de la région Beaujolaise, les rattacher aux pratiques agricoles, les espaces, la qualité des produits d'origine et celle du cadre et de la qualité de vie.

Pour cela...

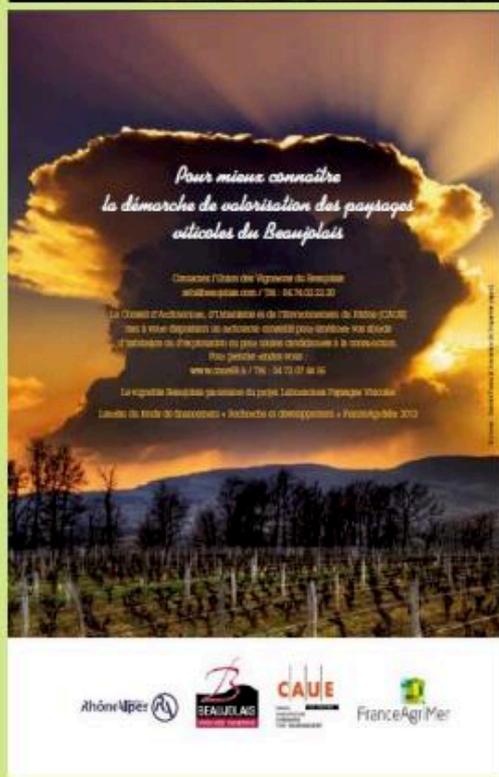
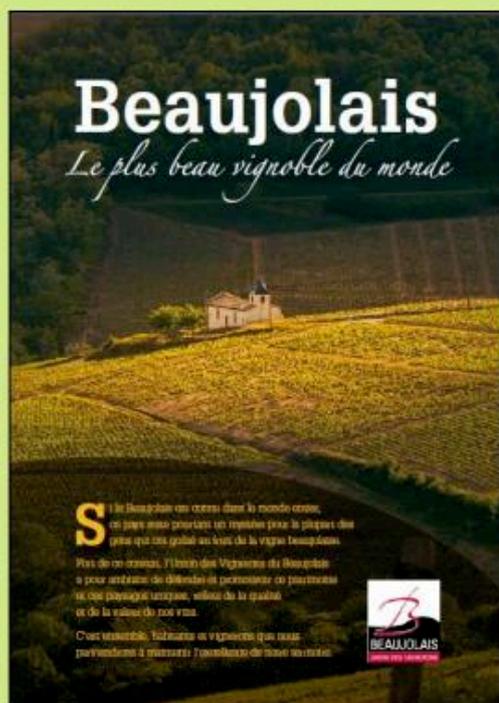
- **Créer des outils de communication, de sensibilisation et de recommandation autour de la thématique paysagère ;**
- **Révéler le paysage comme un potentiel médiateur social ;**
- **Volonté de faire avec et pour les habitants du Beaujolais.**

Notre Méthode

Dans le cadre du projet de valorisation des paysages viticoles, l'Union des Vignerons du Beaujolais **adapte sans cesse sa méthodologie** dans l'objectif de rendre ce dispositif opérationnel et compréhensible pour l'ensemble des acteurs. L'appropriation des problématiques et des enjeux devient un levier et une préoccupation majeure qui remet en jeu la réussite des démarches collectives entreprises.

Pour cela **la production d'outils et supports pédagogiques et de sensibilisation** apparaissent comme étant **une étape essentielle du projet**. Ainsi **une brochure « d'initiation » à la thématique paysagère** a été produite et adressée aux collectivités locales et aux habitants et viticulteurs de la région en 5 000 exemplaires. La création **d'un film pédagogique a pour objectif de renforcer** et d'aboutir à une vision collective de gestion, préservation et valorisation des paysages viticoles.

Soigner l'image du vignoble C'est offrir une meilleure vitrine aux vins de la région



Placer la qualité et l'excellence au cœur de la stratégie de développement de la filière

« Dans le sillage de la qualité, c'est la typicité, puis le terroir et le territoire, mais aussi le patrimoine et le paysage qui forment de tels chaînons engendrant une sorte de **complexe qualitatif** autour de l'alimentation et de ses lieux comme de ses méthodes de production »
(Di MEO, 2010).

La recherche d'outils de sensibilisation

Le travail sur les paysages suppose la production d'un certain nombre de documents-cadre et d'orientation, ainsi que d'outil de gestion qui ont pour objectif de **sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux des territoires pour impulser et orienter des actions spécifiques**. Cependant, on constate la relative difficulté des acteurs quant à la compréhension et l'appropriation des différentes études. Cela soulève la question de la **dimension pédagogique développée** dans les documents remettant ainsi en question la **considération accordée à la problématique paysagère** ainsi qu'aux enjeux que cette dernière soulève.

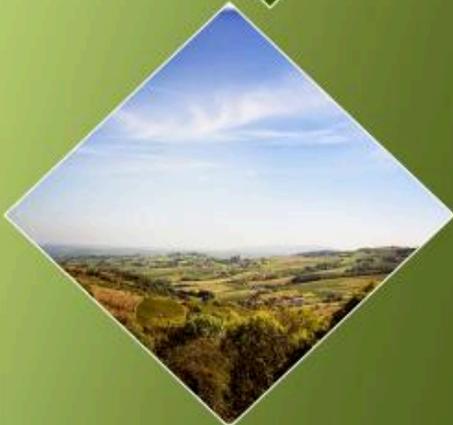
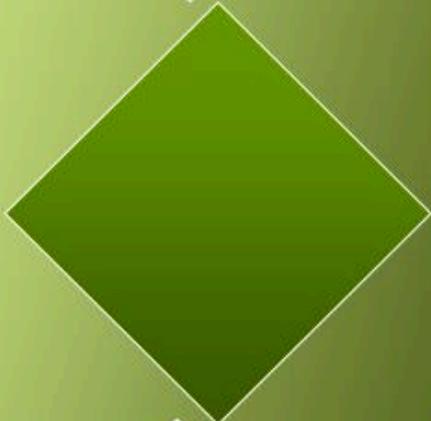
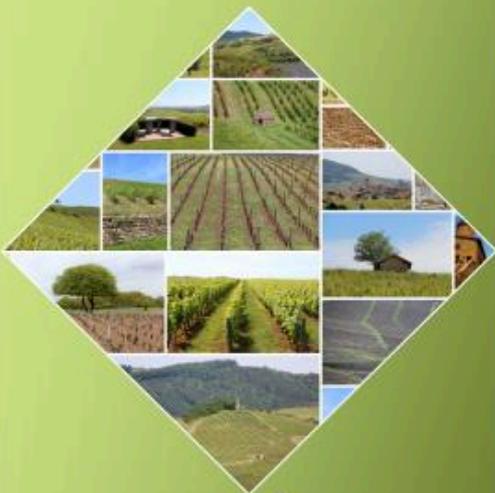
C'est pourquoi le **développement de méthodes de médiation et de sensibilisation** est nécessaire afin de pérenniser les actions paysagères. L'appropriation par les populations, mais aussi par les acteurs institutionnels et locaux en ayant la charge, devient un **facteur clé déterminant le succès** des processus de développement local.

Edition d'une brochure de sensibilisation

Il s'agit d'un **document de sensibilisation, d'un outil de terrain** à destination des habitants et des usagers du territoire. La plaquette de 8 pages en format A5 est avant tout un outil d'information qui souligne l'importance et le besoin de **mettre le paysage au cœur et au service de l'attractivité de la région**.

D'une façon très simple et imagée, la brochure permet de **souligner et de dégager quelques-unes des problématiques récurrentes** que nous appelons communément « **les points noirs du paysage** » et qu'on retrouve tant dans l'espace public des communes, qu'aux abords des exploitations et des habitations. Ainsi, le document cite quelques liens utiles qui **permettront aux habitants de trouver des conseils et des solutions concrètes pour résorber ces points noirs**. Cette action a également pour but de sensibiliser le plus grand nombre d'habitants et les engager à être acteurs de leurs propres cadre et qualité de vie.

Film pédagogique : Forces et faiblesses des paysages viticoles du Beaujolais ou comment atteindre l'excellence



Les films pédagogiques aident à la transmission d'une idée centrale vers un auditoire cible à travers un format précis qui permet l'appréciation plus sensible du sujet exposé. Dans le cadre du projet de gestion et de préservation des paysages viticoles, l'assimilation des objectifs liés aux actions concrètes apparaît comme floue et imprécise. L'intégration de démarches paysagères est difficile pour les acteurs d'un territoire du fait de la mobilisation de termes beaucoup trop abstraits. Ainsi, le but fondamental du film est de mettre en évidence et en parallèle les impacts d'actions possibles sur les paysages.

Le film réalisé par l'Union des Vignerons du Beaujolais en collaboration étroite avec la CAUE du Rhône est composé de deux parties : **les paysages des routes** et **les paysages de la parcelle**. Ce film sera libre de droits et disponible sur www.unionvigneronsbeaujolais.com.

L'outil audiovisuel est composé d'images réalisées lors de chantiers concrets de réhabilitation ou de gestion des paysages et du patrimoine, d'images aériennes du vignoble, d'entrevues d'acteurs techniques et l'accompagnement d'une voix off. Ainsi, **les deux parties principales exposent différentes situations emblématiques et récurrentes**. L'objectif étant de **donner des informations utiles pour chaque problématique soulevée** : solutions possibles de résorption ou de résolution des problèmes, partenaires techniques compétents en la matière étant en mesure de répondre et d'accompagner des projets, aides financières existantes etc.

La première séquence, intitulée « *Le chemin des paysages* » prend la forme d'un parcours dans les paysages du Beaujolais viticole au travers du regard d'un visiteur qui voit à la fois des problématiques récurrentes et des exemples qualitatifs ou des éléments remarquables, permettant au spectateur de redécouvrir les paysages du Beaujolais sous un nouveau regard et de voir de façon pédagogique, des bonnes et des moins bonnes pratiques d'aménagement du territoire. Les thématiques abordées sont :

- **Les entrées et accès au territoire viticole;**
- **La qualité des entrées et des traversées de bourg;**
- **La préservation des zones agricoles et viticoles;**
- **La mise en valeur du patrimoine et des sites remarquables (points d'arrêts, points de vue, petit patrimoine, itinéraires de découverte, signalétique...).**

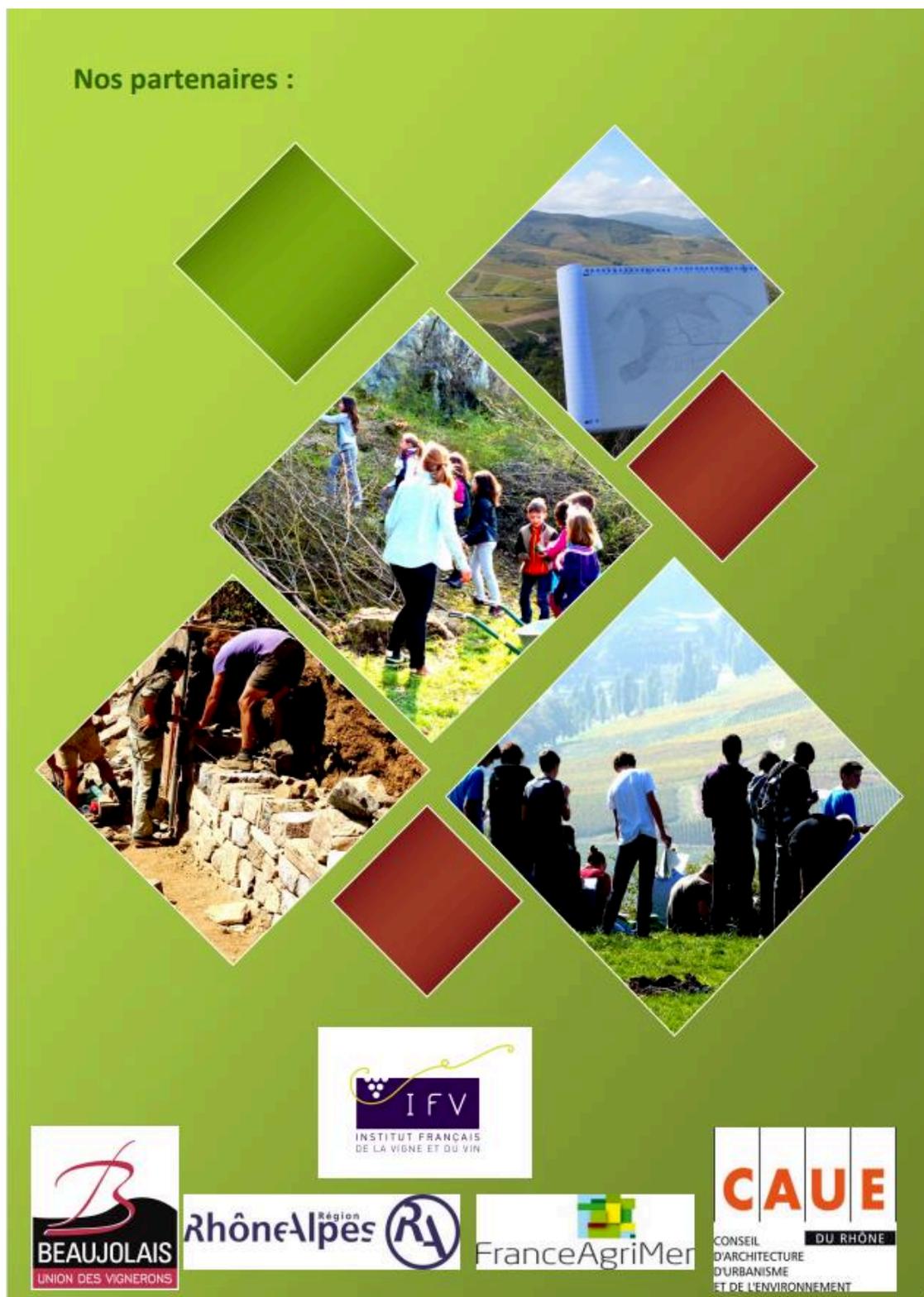
La deuxième partie est consacrée au « *Paysage de la parcelle* », arbres, haies, ripisylves, bosquets... La végétation donne une structure, un rythme, une identité aux paysages viticoles du Beaujolais. Elle participe également au maintien des sols, à la régulation de l'écoulement des eaux tout en étant un réservoir écologique, floristique et faunistique. L'évolution des techniques viticoles génèrent des mutations et transforment le paysage de façon progressive. **Charrois, murets, piquets de tête de rang et aménagements hydrauliques** forment les premiers plans du vignoble et la première image perçue depuis les routes et chemins. Ces éléments participent à l'identité et à la qualité du paysage quand ils sont entretenus et soignés.

Les viticulteurs, les collectivités ou les habitants doivent ainsi trouver rapidement et d'une façon claire, des réponses, des outils et des moyens de résolution de problèmes liés à la gestion et à la protection des éléments paysagers et patrimoniaux.

LABORATOIRES PAYSAGES VITICOLES
Tableau de bord des communications

 Partenaire : Union des Vignerons du Beaujolais
 Date : 27 février 2015

Objectif Message	Media	Date	Cible	Support	Nb de personnes
Conseil technique	Livret détachable dans document vendanges	Septembre 2013	Vignerons	Papier	2500
Présentation projet et orientations	CA UVB Villefranche	13 mai 2013	CA UVB	ppt	16
Information projet et orientations	AG UVB Villefranche	18 juillet 2013	AG UVB	ppt	120
Information projet	e-letter UVB Infos	19 novembre 2013	Vignerons-négociants-partenaires de la filière	Information par email	2000
Présentation projet et orientations	CA UVB Villefranche	23 décembre 2013	CA UVB	ppt	16
Information projet	AG Crus Brouilly et Côte de Brouilly	Mars 2014	Viticulteurs Pays des Brouilly	ppt	100
Information projet	e-letter UVB Infos	15 avril 2014	Vignerons-négociants-partenaires de la filière	Information par email	2000
Information projet et orientations	CA UVB Villefranche	21 mai 2014	CA UVB	ppt	16
Information projet	Site internet	Été 2014	Viticulteurs et habitants du Pays des Brouilly	Article	500
Information projet et orientations	AG UVB Villefranche	15 juillet 2014	AG UVB	ppt	120
Orientations sensibilisation	Commerces, mairies, e-letter, journée d'information prévendanges	Août 2014	Habitants du Beaujolais	Papier et informatique	5000 exemplaires papiers 2000 adresses mails
Information projet et orientations	CA UVB Villefranche	03 septembre 2014	CA UVB	plaquette	16
Information projet et orientations	CAUE du Rhône	Octobre 2014	Professionnels	plaquette	30
Information projet	e-letter UVB Infos	05 septembre 2014	Vignerons-négociants-partenaires de la filière	Information par email	2000
Formation	Lycée agricole de Saint Jean d'Ardières	Octobre 2014	Etudiants BTS vigne et vin	Lecture de paysages, enjeux de la place de la viticulture	12
Formation	Lycée agricole de Davayé	Octobre 2014	Etudiants BTS vigne et vin	Lecture de paysages, enjeux de la place de la viticulture	15
Information projet et orientations	CA UVB Villefranche	10 novembre 2014	CA UVB	plaquette	16
Information projet	Colloque international Narbonne	novembre 2014	Professionnels, chercheurs, enseignant, géographie, paysages	Ppt Paysages viticoles et enjeux filière en frange périurbaine	200
Formation, journée d'orientation	Université Lyon II	décembre 2014	Licence et Master, Sciences Po, anthropologie et géographie et sociologie appliquée au développement local	Journée d'orientation, retour d'expériences professionnelles	40



Source : « Documents de sensibilisation, outils pédagogiques : la quête d'une vision collective et partagée », document de synthèse de la démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais dans le cadre de sa participation au projet national Laboratoire Paysages Viticoles, 2014.

Annexe 30. « Beaujolais : l'union des vigneron, un pied dans la tombe ».

Beaujolais : l'union des vigneron, un pied dans la tombe

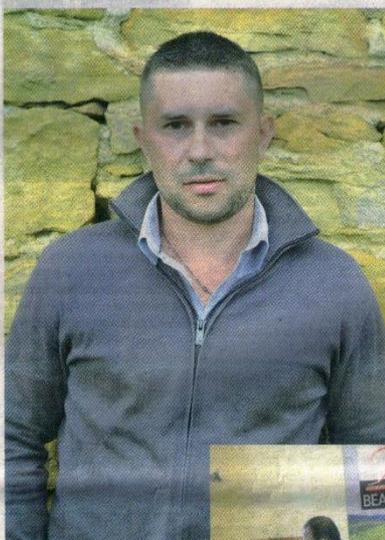
Après le divorce avec les crus, les représentants des appellations beaujolais et beaujolais-villages ont annoncé qu'ils souhaitaient rejoindre la CAVB, la confédération des vins de Bourgogne.

Le Beaujolais vient d'écrire un nouvel épisode dans la crise de gouvernance qui pourrit l'ambiance générale du vignoble depuis des mois. Sébastien Coquard, principal représentant des appellations beaujolais et beaujolais-villages, a affirmé jeudi dernier la volonté de l'Organisation de défense et de gestion (ODG) de rejoindre la CAVB (Confédération des appellations viticoles de Bourgogne). Cette annonce surprise a été effectuée à l'occasion du congrès de l'ODG au cuverie des Compagnons du Beaujolais à Lacenas, devant environ 150 personnes. Si elle va à son terme, cette option annonce rien de moins que la mort de l'Union des vigneron du Beaujolais (UVB). Il n'en resterait en effet qu'une coquille vide.

Un retour en arrière s'impose pour comprendre une situation complexe. En décembre dernier, l'Organisation de défense et de gestion (ODG) des crus du Beaujolais annonçait sa déci-

sion de reprendre en main sa gestion administrative et financière, jusqu'ici confiée à l'Union des vigneron du Beaujolais (UVB). Les crus n'ont toutefois pas souhaité quitter totalement l'UVB, afin de pouvoir continuer à traiter collectivement certains dossiers concernant l'ensemble du Beaujolais.

Les quatre mois écoulés depuis ont un peu apaisé les tensions, mais visiblement pas permis de trouver une solution. **"Nous avons travaillé dans un premier temps sur une possibilité de fusionner notre ODG et l'UVB dans une seule structure. Mais entre temps, les crus sont revenus sur leur décision de quitter l'UVB. L'ODG crus affiche une position ambiguë, peut-être pour des considérations financières. Ce statu quo est malsain, l'enlèvement de la situation nous mène droit dans le mur",** a déclaré Sébastien Coquard à la tribune. **"Il n'y a plus de fédération en Beaujolais et l'ODG ne peut pas rester seule dans son coin. La seule voie possible, c'est de profiter de cette énième période de troubles pour trouver une nouvelle organisation. Le conseil d'administration m'a donné mandat pour étudier à moyen terme un rattachement à la CAVB, afin d'être performant",** a expliqué le président de l'ODG beaujolais/beaujolais-villages. **"Il s'agit de réfléchir aux conditions de notre représentativité au sein de cette fédération,** a précisé Sébastien



Sébastien Coquard, président de l'ODG beaujolais/beaujolais-villages.

Les responsables viticoles ont publiquement annoncé leur volonté de se rapprocher de la Bourgogne.

Coquard. **Ce regroupement au sein de la Bourgogne est logique et évident. Soyons très Beaujolais dans la grande Bourgogne.** Une allusion à la nouvelle marque territoriale "trèsBeaujolais" qui risque de ne pas faire sourire tout le monde, la viticulture ne montrant clairement pas l'exemple de l'union sur ce coup-là.

Pour le représentant des beaujolais et beaujolais-villages, le système actuel ne peut continuer à exister. **"La construction des crus se fait en opposition à la marque mère beaujolais. En dehors du beaujolais nouveau, nos appellations sont trop oubliées. Et la communication d'Inter Beaujolais ne permet pas de relancer les ventes",** a taclé Sébastien Coquard. Le débat avec les vigneron présents dans la salle n'a pas manqué de sel. **"Quel poids**

notre ODG va peser parmi plus de cinquante au sein de la CAVB ? C'est assez suicidaire", a grimacé un viticulteur. **"Pour moi, c'est la situation actuelle qui est suicidaire",** lui a répondu le président d'ODG. **"Pour traiter convenablement les sujets nationaux, transversaux, il faut se rapprocher d'une confédération. Il s'agirait d'une certaine manière d'une fusion de l'UVB au sein de la CAVB",** a-t-il enchaîné, relayé par Frédéric Laveur, membre du bureau de l'ODG : **"Depuis la création des deux ODG en Beaujolais, on s'aperçoit que l'UVB est devenu beaucoup trop fragile. Il existe un risque que tout s'écroule. Et si l'UVB s'écroule, Inter Beaujolais aussi..."** Le salut passerait donc pour les beaujolais et beaujolais-villages... par la Bourgogne. **Julien Verchère**



Du côté des crus, on réagit

Une menace pour Inter Beaujolais ?

Source : article « Beaujolais : l'union des vigneron, un pied dans la tombe », in. Le Patriote N° 1028, le 7 mai 2015, p. 4.

Annexe 31. Extrait d'entretien « Retour sur les causes d'un échec deux ans après la disparition de l'Union des vignerons du Beaujolais ».

Retour sur les causes d'un échec deux ans après la disparition de l'Union des vignerons du Beaujolais.

« On avait l'impression qu'il y avait une réalité vécue qui était celle du paysage, mais n'a pas été perçue en tant que telle par les *vitis* même si on a essayé de les sensibiliser à cette question. Le projet de valorisation des paysages avait été pensé dans un double jeu : la volonté de donner de la confiance aux viticulteurs et de valoriser le produit aux yeux des consommateurs, mais le problème c'est que ça n'a pas du tout été vécu comme ça par nos adhérents et on est passé à côté.

A l'époque où la thèse d'Hélène Gibert avait été écrite, la chercheuse a bien marqué l'écart important entre ces réalités (vécue et perçue), mais on était dans une phase où on pensait qu'on allait pouvoir donner chance à ça...aujourd'hui on a quand même plusieurs années de recul avec des choses qui ont été tentées y compris la démarche de caractérisation des terroirs qui a été la démarche la plus aboutie, même par rapport à la démarche paysagère. Car on s'est vraiment donné des moyens, des dizaines de milliers d'euros qui ont été consacrés à ça. Et tu vois bien qu'aujourd'hui -ça va faire son chemin- mais clairement c'est symptomatique car Sigales a disparu et dans le vignoble on en parle assez peu des résultats de leur étude. Les cartes sont marginalement utilisées et très peu mises en avant dans les caveaux et tu as l'impression qu'elles ont été faites il y a trente ans. En ce qui concerne les acteurs de la filière, la Sicarex s'en est saisi par un angle très technique, l'Interprofession cherche encore à vulgariser et à populariser les cartes du sol produites dans le cadre de l'étude. Quant à la Chambre d'Agriculture cette dernière propose des formations aux viticulteurs autour des résultats géo-pédologiques. Et malgré les différents efforts, le travail de valorisation n'a pas abouti car on ne sait toujours pas exploiter pleinement cette thématique.

Relativement peu de démarches aboutissent en matière de paysage. Il s'agit probablement de prises de conscience qui vont se construire dans le temps et qui peuvent être très longues. Pour moi, ce qui est important c'est l'introduction dans le vocabulaire et la manière de s'exprimer des vignerons de certains termes qu'ils n'utilisaient jamais auparavant, et c'est déjà ça de gagné, parce que le reste se construira dans le temps. Et je pense aux mots paysage, terroir, qualité et autre. Même si aujourd'hui c'est devenu normal en Beaujolais. Pour autant on voit qu'on a encore du mal à traduire ça collectivement. Même à l'échelle du territoire, je ne vois pas cette prise de conscience, même tenant compte que le Pays dispose d'un SCoT. On voit toujours des zones artisanales se construire un peu partout, des nouveaux lotissements fleurissent dans les communes sans se soucier des aspects esthétiques ou paysagers.

Dans tous les cas on a besoin d'une gouvernance hiérarchisée et dans le cas du Beaujolais cette gouvernance a toujours fonctionné. Il est délicat de parler d'efficacité, car de nombreux paramètres rentrent en ligne de compte afin d'évaluer cette efficacité. Pour les viticulteurs elle est purement de nature économique. Ce qu'on peut d'ailleurs reprocher à l'Interprofession aujourd'hui. Donc les démarches de requalification n'ont pas été accompagnées d'une réussite économique et du coup il n'y a pas eu de corrélation. Dans le cas du départ des Crus, « *le collectif* » n'a pas réellement joué le jeu et il s'est laissé faire. Nous nous souviendrons encore des quelques personnes qui étaient à la tête de cette initiative lourde de conséquence. Bref, ils n'ont pas eu de réussite économique et ils ne l'ont toujours pas, c'est la raison pour laquelle ces problématiques-là ont du mal à être portées. Il y en a de plus en plus et qui ne parlent pas spécialement et forcément de paysage mais qui vont plutôt aborder le bio, les vins nature, la qualité, tous ce qu'on retrouve dans d'autres vignobles de qualité et qui prônent ces indices de qualité. Ces domaines s'appuient peut être peu sur les démarches réalisées en Beaujolais, mais ils sont en train de rebâtir le collectif de demain. Pour l'instant ces nouveaux acteurs ne se connaissent pas suffisamment, ça leur arrive de se croiser mais à un moment donné ça fera corps».

Source : Extrait d'entretien « Retour sur les causes d'un échec deux ans après la disparition de l'Union des vignerons du Beaujolais ». Entretien réalisé avec François Roth ancien directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais, le 18 aout 2018.